

Rapport sur les comptes

Compte de fonctionnement
par politique publique
et par programme



Tome 2

2021



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Rapport sur les comptes 2021

Tome 2

Le Rapport sur les comptes 2021 de l'Etat de Genève est constitué de 5 tomes.

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 1** contient les états financiers individuels (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D I 05 15]), le rapport de l'organe de révision, les fonds gérés au bilan, les obligations vertes, les obligations sociales, les prêts et participations ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par politique publique, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget d'investissement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 4** contient les états financiers consolidés (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D I 05 15]), le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 5**, qui constitue une annexe au rapport sur les comptes 2021, contient le bilan social de l'Etat de Genève, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration.

Sommaire

1. Introduction à la lecture du document	5
2. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme	13
Synthèse des priorités par politique publique département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme	
3. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme	347
4. Arborescence politique publique et programme	403
Annexes :	
Liste des programmes par département	407
Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique	411
Effectifs par politique publique	423
Subventions accordées	427
Tableau des tâches réparties entre le canton et les communes	459
Crédits supplémentaires	467
Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions	491

1.

Introduction à la lecture du document



Introduction à la lecture du compte 2021 par politique publique et par programme et organisation de l'Etat

I. Introduction

Le compte 2021 est présenté selon l'arborescence des politiques publiques et des programmes définis par le Conseil d'Etat pour la législature 2018-2023, conformément à l'article 16, alinéa 4 de la LGAF, et modifiée suite à la réorganisation administrative du 30 avril 2021 dans le respect des principes de cohérence et de comparabilité du compte de l'Etat.

L'arborescence figure en annexe du règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire (RPFCEB). Cette arborescence comporte 13 politiques publiques qui se déclinent en 50 programmes.

Comme l'a souhaité le Conseil d'Etat, cette liste des politiques publiques présente une meilleure adéquation avec l'organisation administrative que la précédente. Les politiques publiques sont sous la responsabilité d'un seul département, à l'exception des politiques A et B.

Dans le cadre de la réorganisation administrative du 30 avril 2021, afin de présenter une arborescence des programmes cohérente et assurer la comparabilité des comptes d'un exercice à l'autre, un certain nombre de changements ont été appliqués à l'arborescence des comptes 2021.

Concernant la politique publique A Autorité et gouvernance, les principales décisions consistent en la suppression du programme A04 et la modification du programme A05. La prestation relative à la promotion économique et le tourisme (anciennement A04.01) du programme A04 est devenue le nouveau programme L04. Les prestations en lien avec les affaires internationales et les affaires communales ont été transférées sur le programme A05 renommé "Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale". Les affaires européennes, régionales et fédérales (anciennement A04.02) du programme A04 ont été transférées au programme A02 Conseil d'Etat.

Le programme I04 Exécution des poursuites et faillites a été intégré à la politique publique I Impôts et finances (précédemment politique publique L et programme L03).

Enfin, comme mentionné plus haut le nouveau programme L04 Promotion économique et tourisme a été intégré à la politique publique L, renommée Economie et emploi. Ce nouveau programme a également été complété avec le transfert du développement des zones industrielles comprenant la responsabilité de la FTI (anciennement G02.02).

Tous ces changements d'arborescence ont fait l'objet de retraitements pour les périodes antérieures, afin d'assurer la comparabilité des comptes. Les changements de libellés et les transferts de prestations sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Anciennes prestations au compte 2020		Nouvelles prestations au compte 2021
A04 Développement et innovation du canton et de la région	Supprimé	
A02 Conseil d'Etat	Inchangé	A02 Conseil d'Etat
A04.04 Affaires européennes, régionales et fédérales	➔	A02.03 Affaires européennes, régionales et fédérales
A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité	Renommé	A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève internationale
A04.05 Contrôle de la conformité des décisions communales	➔	A05.08 Contrôle de la conformité des décisions communales
A04.06 Affaires internationales	➔	A05.09 Affaires internationales
	Nouveau	L04 Promotion économique et tourisme
A04.01 Promotion économique et tourisme	➔	L04.01 Promotion économique et tourisme
G02.02 Développement des zones industrielles	➔	L04.02 Développement des zones industrielles
L03 Exécution des poursuites et faillites	Devient	I04 Exécution des poursuites et faillites
L03.01 Exécution des poursuites	➔	I04.01 Exécution des poursuites
L03.02 Exécution des faillites	➔	I04.02 Exécution des faillites

II. Présentation du compte des programmes

Chaque programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justification des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte deux exceptions : le programme B01 Etats-majors départementaux qui concerne tous les départements, mais dont la responsabilité incombe à la chancellerie et le programme A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève internationale dont la responsabilité est partagée entre la chancellerie, le département des finances et des ressources humaines et le département de la cohésion sociale.

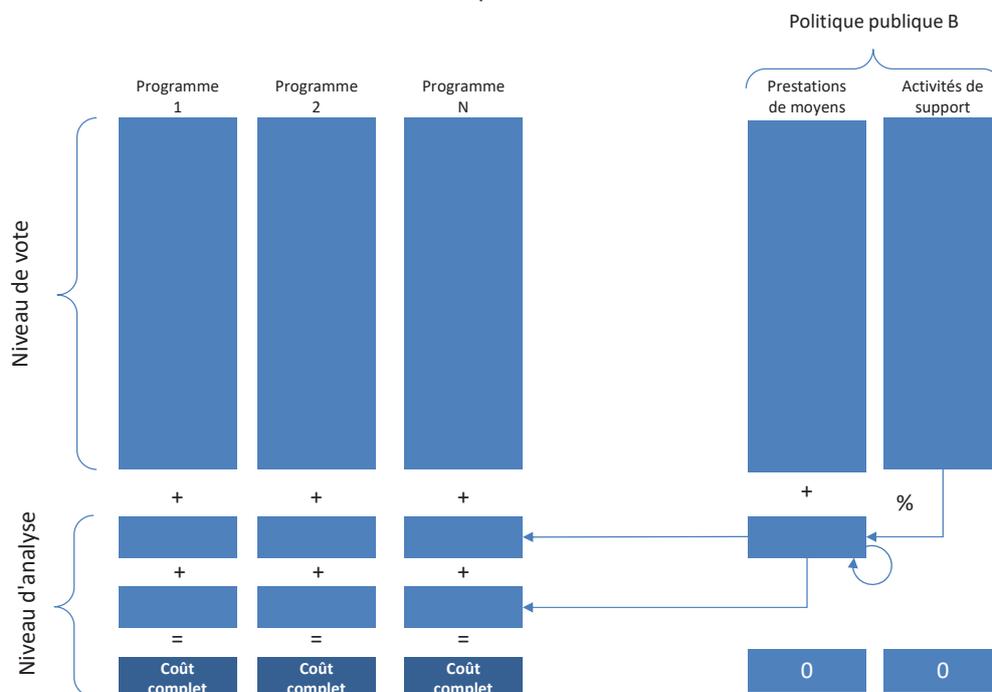
2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 "Charges de personnel", 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation", etc.)

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau aboutit au résultat "direct" du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du Parlement.
- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat "direct", permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique B États-majors et prestations transversales).

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet :



Les activités de support, regroupées sous le programme B01, regroupent les fonctions d'état-major des secrétariats généraux des 7 départements et du contrôle interne départemental. Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département selon une clé de répartition basée sur les charges de personnel.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques transversaux (OCSIN) et verticaux (unités départementales), soit le programme B05, à la mise à disposition de locaux par l'office cantonal des bâtiments et unités départementales de logistiques (OCBA), soit le programme B04, aux ressources humaines transversales (OPE) et verticales (services RH des départements), soit le programme B02, aux finances transversales (DGFE) et verticales (services financiers départementaux), soit le programme B03. Elles sont réparties selon des clés de répartitions prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'Etat en fonction de leur "consommation".

Au compte 2021, la méthode de répartition du coût complet de la politique B05 Systèmes d'information et numérique se base sur une méthode axée sur la "consommation" des services informatiques. Cette méthode valorise les coûts selon un modèle de comptabilité analytique basée sur la méthode ABC (Activity Based Costing). Cette méthode, utilisée depuis le compte 2020, tient compte des services fournis au catalogue des services de l'OCSIN et effectivement consommés par chaque entité.

Pour les charges liées à l'utilisation des bâtiments (Programme B04), la méthode peut être qualifiée de semi-directe puisque certaines entités se voient attribuer leurs propres charges d'amortissement (notamment les bâtiments scolaires, y compris l'Université et les HES, les bâtiments de la Police, les lieux de détention, l'arsenal et les bâtiments de protection civile et les bâtiments des HUG), alors que pour les autres, les amortissements ou les loyers sont ventilés sur la base d'un coût moyen par m². De plus, les dépenses générales (qui comprennent les dépenses d'entretien, les fluides, etc.) sont attribuées à chaque bâtiment selon leur consommation sur la base des données du dernier exercice bouclé, les comptes 2020. Les autres natures de charges sont ventilées de manière indirecte.

Les programmes Ressources humaines (B02) et Finances (B03) sont répartis sur les autres programmes en fonction des charges de personnel.

Dans les prestations de moyens, sont aussi incluses celles qui sont fournies à des tiers externes à l'administration. Le coût complet d'un programme contient donc aussi les coûts de bâtiment, d'informatique, de RH ou d'infrastructure qui sont mis à disposition

gratuitement d'une entité tierce chargée de fournir des prestations à la population pour le compte de l'Etat (EMS, EPH, HUG, Université, TPG etc.). Il s'agit des subventions non monétaires.

Cette présentation à deux niveaux permet de respecter l'article 5 "Transparence des coûts" de la LGAF qui prévoit que "le coût complet des programmes doit être évalué au moyen de la ventilation des charges indirectes".

3. Les postes du programme

Pour chaque programme figure le nombre de postes accordés en distinguant :

- Les ETP (équivalent temps plein) fixes concernent les fonctions exercées par le personnel régulier, fonctionnaires ou employés, pour assurer l'accomplissement des tâches dévolues de façon durable à l'administration ou aux établissements. Les ETP auxiliaires sont des membres du personnel engagés en cette qualité pour une durée déterminée ou indéterminée aux fins d'assumer des travaux temporaires.
- Les ETP agents spécialisés concernent les membres du personnel engagés en cette qualité, en raison de connaissances particulières et de leurs expériences, afin d'accomplir des missions déterminées de durée limitée.

Les ETP fixes sont repris dans les récapitulatifs financiers par programme.

4. Le descriptif du programme

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

5. La liste des prestations

Un programme peut contenir une ou plusieurs prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ce compte. Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen des comptes.

6. Les projets prioritaires et justification des écarts

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme. Elle a pour but de montrer le lien entre le programme de législature et les objectifs généraux du programme, mentionner les projets prioritaires qui ne figurent pas explicitement dans le programme de législature, et enfin justifier les écarts par rapport au budget. La justification des écarts détaille les principales variations financières et en termes d'ETP, et explique les différences de résultat pour les objectifs et indicateurs. Elle doit en outre contenir une description des principales variables influençant le programme concerné et expliquer les conséquences de leur évolution.

7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit la loi, le budget financier est accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen).
- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable).
- Qualité (qualité de la prestation fournie par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'utilisateur).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statut quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs (comptes 2010 à 2020 ou au budget 2021). Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs à 2021 s'il s'agit de nouveaux indicateurs.

De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

8. Tableaux annexés

En annexe, figurent aussi les tableaux suivants permettant de mieux lire ce compte par programme:

- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.
- Les tableaux détaillés du compte comprenant la comparaison et la classification par nature comptable à 4 positions et par politique publique.
- Le tableau de l'évolution du nombre de postes par politique publique entre le compte 2021 et 2020 ainsi que le budget 2021 en fonction des équivalents temps plein permanents, auxiliaires et agents spécialisés.
- Le tableau des subventions détaillées (nature 363), ligne par ligne, classées par programme. Il contient aussi les "autres charges de transferts" (nature 369) dont la gestion est identique aux subventions. Les subventions extraordinaires octroyées dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 sont clairement identifiées dans le tableau au moyen du préfix "COVID-19" avec la mention des bases légales correspondantes. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations s'ils existent, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les comptes 2021 et 2020, ainsi que pour le budget 2021.
- Le tableau des tâches réparties entre le canton et les communes depuis le budget 2017 et le décompte des montants dus ou à recevoir pour chaque commune en 2021.
- Le tableau des subventions non monétaires par programme, par entité et par genre. Ces coûts ne sont plus comptabilisés dans l'état de la performance financière mais figurent dans le coût complet des programmes. La mise à disposition gratuite de capitaux de dotation et les prêts à intérêt nul ne sont pas imputés aux programmes, dès lors que les intérêts de la dette ne sont pas ventilés sur les programmes. Ils ne figurent donc pas dans le tableau des subventions non monétaires, mais dans un tableau annexe.
- La liste des crédits supplémentaires classifiés par compétence ainsi que la liste des dépassements de crédits non autorisés.
- La liste des provisions est présentée par programme et par nature à 2 positions. Cette liste détaille tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme. Chaque provision est justifiée de même que les différences significatives entre le compte 2021 et le budget 2021.



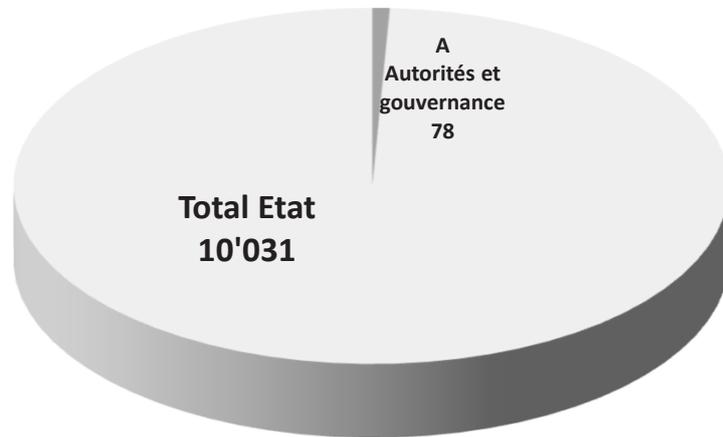
2.

Compte de fonctionnement par politique publique et programme

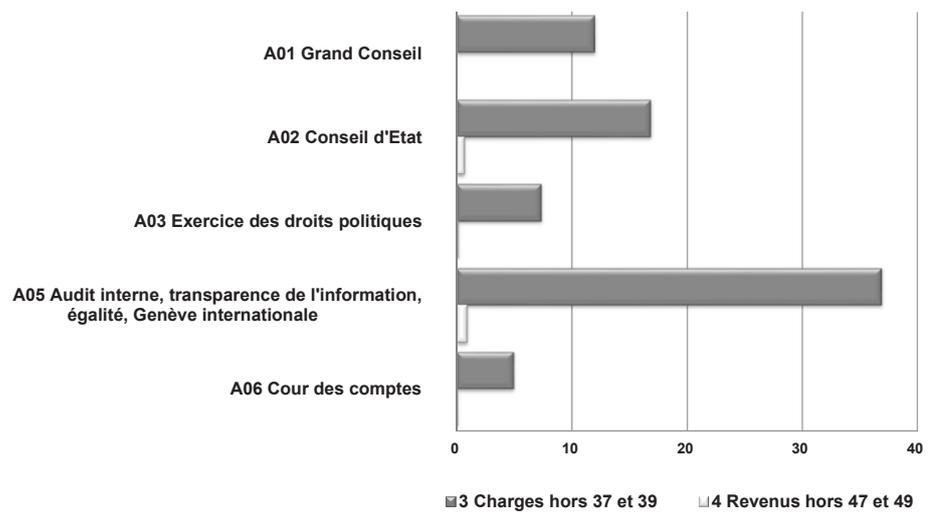


A Autorités et gouvernance

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



A Autorités et Gouvernance

Synthèse des priorités

Tout au long de l'année 2021, la gestion de la pandémie COVID-19 a continué de marquer sensiblement l'action du Conseil d'Etat et de l'administration.

En 2021, le Conseil d'Etat a notamment présenté son plan climat cantonal renforcé, dont les objectifs sont ambitieux. Il a également déposé la quatrième génération du projet d'agglomération, réaffirmant le rôle central des infrastructures de transports publics et des mobilités douces pour répondre aux défis quotidiens du territoire. Afin d'atténuer l'impact de la situation sanitaire sur l'économie, il a aussi adopté un programme de soutien à l'économie de plus de 250 millions de francs, ne cessant jamais de sensibiliser les autorités fédérales à la nécessité de débloquer davantage de fonds.

En matière de politique extérieure, le Conseil d'Etat a continué de s'engager en faveur de l'échange, du dialogue et de la coopération, et afin de défendre les intérêts de Genève en tant que métropole transfrontalière et ouverte sur le monde. Il a non seulement défendu avec succès les enveloppes fédérales en faveur de l'économie, des transports, de l'accueil extra-familial et de la culture, mais a également contribué à faire reconnaître son statut particulier de bassin de vie transfrontalier.

Sur le dossier européen, il a affiché ses préoccupations suite à l'abandon des négociations sur l'accord cadre. Il a plaidé pour une solution urgente afin de répondre aux enjeux majeurs en termes, notamment, de recherche, de capital humain, d'économie et de capacité d'innovation.

Dans le domaine des affaires internationales, le canton a poursuivi son soutien à la Genève internationale et solidaire. 2021 a marqué les 20 ans de l'adoption de la loi sur la solidarité internationale. En collaboration avec la Confédération, le canton a aussi œuvré pour maintenir ses prestations et des conditions d'accueil adéquates. Il a pu réaffirmer son statut international grâce au sommet du 16 juin entre les présidents américain et russe.

En matière de droits politiques, la chancellerie d'Etat a poursuivi sa mission consistant à favoriser la participation électorale par une amélioration de la compréhension des brochures par les titulaires des droits politiques. La section "Comment voter" de la brochure des votations a été mise à disposition en langage facile à lire et à comprendre. En outre, un test d'une notice réalisée par des citoyens tirés au sort a été effectué en amont d'une votation.

La construction du nouvel Hôtel des archives et la rénovation du bâtiment historique se sont poursuivies dans le respect du calendrier prévisionnel.



A01 Grand Conseil

Département responsable : GC

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	12'047'658	-1'095'544	-8.3%	13'143'202	11'724'115
30 Charges de personnel	8'675'491	-689'280	-7.4%	9'364'771	8'247'462
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'025'783	-292'740	-8.8%	3'318'523	3'130'502
33 Amortissements du patrimoine administratif	166'384	-113'524	-40.6%	279'908	165'230
36 Charges de transfert	180'000	0	0.0%	180'000	180'000
39 Facturations internes	-	-	-	-	920
REVENUS	51'913	-5'352	-9.3%	57'265	57'356
42 Taxes et redevances	9'265	-6'923	-42.8%	16'188	8'906
43 Revenus divers	42'126	1'049	2.6%	41'077	48'450
49 Facturations internes	522	522	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'995'745	1'090'192	-8.3%	-13'085'937	-11'666'758
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'702'232</i>	<i>-43'200</i>	<i>2.6%</i>	<i>-1'659'032</i>	<i>-1'617'883</i>
COÛT COMPLET	-13'697'977	1'046'992	-7.1%	-14'744'969	-13'284'642

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	22.20	-2.10	-8.64%	24.30	22.70
<i>ETP fixes</i>	<i>22.20</i>	<i>-2.10</i>	<i>-8.64%</i>	<i>24.30</i>	<i>22.70</i>

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

A01.01 Grand Conseil.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Tout comme en 2020, les effets de la pandémie se sont maintenus en 2021 et se traduisent dans les comptes par un non-dépendu consécutif à un nombre réduit de sessions et de séances de commissions. Cette situation s'explique aussi du fait des travaux à l'Hôtel de Ville qui ont compliqué le fonctionnement ordinaire du Grand Conseil. Avec

A01 Grand Conseil (suite)

l'inauguration de la nouvelle salle du Grand Conseil en janvier 2022, le parlement devrait retrouver une activité plus soutenue.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

A02 Conseil d'Etat

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	16'919'640	-2'847'429	-14.4%	19'767'069	25'269'365
30 Charges de personnel	13'799'220	-1'457'625	-9.6%	15'256'845	21'731'162
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'736'104	-971'273	-35.9%	2'707'377	2'086'475
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'536	0	0.0%	8'536	8'536
34 Charges financières	543'565	0	0.0%	543'565	535'163
36 Charges de transfert	811'847	-362'899	-30.9%	1'174'746	891'791
39 Facturations internes	20'368	-55'632	-73.2%	76'000	16'239
REVENUS	704'190	-58'010	-7.6%	762'200	513'178
42 Taxes et redevances	417'973	-249'207	-37.4%	667'180	449'954
43 Revenus divers	283'754	258'754	1'035.0%	25'000	61'053
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
46 Revenus de transferts	-	-70'000	-100.0%	70'000	-
49 Facturations internes	2'464	2'464	-	-	2'170
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-16'215'450	2'789'419	-14.7%	-19'004'869	-24'756'188
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'700'522</i>	<i>133'574</i>	<i>-7.3%</i>	<i>-1'834'096</i>	<i>-2'218'554</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'691'554</i>	<i>4'360'896</i>	<i>-39.5%</i>	<i>-11'052'450</i>	<i>-6'330'911</i>
COÛT COMPLET	-24'607'526	7'283'889	-22.8%	-31'891'415	-33'305'653

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	67.70	-3.40	-4.78%	71.10	78.40
<i>ETP fixes</i>	<i>66.70</i>	<i>-4.40</i>	<i>-6.19%</i>	<i>71.10</i>	<i>75.90</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.90</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.60</i>

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend, à cet effet, les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année, de l'administration des finances et de la gestion de l'Etat et des établissements rattachés.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme les personnes chargées de le représenter dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et préavise dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie d'Etat sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

A02 Conseil d'Etat (suite)

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation, ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

Le programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie d'Etat, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A02.01 Conseil d'Etat
- A02.02 Archives d'Etat
- A02.03 Affaires européennes, régionales et fédérales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Le suivi des objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat est détaillé dans le rapport de gestion 2021.

Affaires européennes, régionales et fédérales

Tout comme en 2020, la gestion de la crise sanitaire COVID a sensiblement marqué la politique extérieure du canton en 2021. Le Conseil d'Etat a défendu avec succès les enveloppes fédérales en faveur de l'économie, des transports, de l'accueil extra-familial et de la culture. Grâce aux actions conjointes de toutes les autorités franco-suisse, les régions frontalières ont pu bénéficier de la reconnaissance de leur statut de bassin de vie transfrontalier, et d'un régime dérogatoire par rapport à certaines mesures de restriction décidées par Berne et Paris.

Au niveau européen, l'abandon de l'accord cadre par le Conseil fédéral en juin a engendré une détérioration des relations avec l'Union européenne, dont les conséquences sont dommageables pour les intérêts de la Suisse et notamment du canton de Genève. Le manque de visibilité sur une éventuelle solution engendre un risque de gel de la voie bilatérale, qui fonde depuis 20 ans l'architecture de notre relation avec l'UE. Constatant la nécessité de sortir de cette situation au regard des enjeux majeurs en termes, notamment, de recherche, de capital humain, d'économie et de capacité d'innovation, le Conseil d'Etat œuvre activement sur ce dossier. Il considère que les cantons ont un rôle fondamental à jouer aux côtés du Conseil fédéral, en participant à une réflexion interne de fond sur la politique européenne.

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois de quatrième génération a été déposé auprès de la Confédération le 6 juin 2021. Le Conseil d'Etat in corpore s'est déplacé à Berne, accompagné par Mme Christelle Luisier, conseillère d'Etat vaudoise et M. Christian Dupessey, président du Pôle métropolitain du Genevois français. Ce dépôt a été l'occasion d'une rencontre avec M. Ignazio Cassis, conseiller fédéral en charge des affaires étrangères. La Confédération devrait rendre en 2022 ses premières analyses sur les demandes de financement, notamment pour les travaux liés à la gare Cornavin et à l'extension des trams du Grand-Saconnex et d'Annemasse.

Les partenaires du Grand Genève ont élaboré une nouvelle Charte afin de marquer leur engagement collectif et individuel en faveur de la transition écologique au sein de l'agglomération. Cette Charte devrait être signée lors des Assises européennes de la transition écologique qui auront lieu fin mai 2022 si les conditions sanitaires le permettent.

Une défense active sur les scènes fédérale et intercantonale a été menée sur les dossiers de baisse des coûts d'hospitalisation, d'administration numérique suisse et de fiscalité, ainsi que sur les nouveaux enjeux de la Genève internationale. L'accueil des commissions parlementaires fédérales à Genève a été grandement mis à profit pour rappeler certaines spécificités cantonales.

Au niveau régional, les travaux de rénovation des gares du Téléphérique du Salève ont été entamés en septembre 2021. Ce dernier devrait rouvrir au printemps 2023. Le Conseil du Léman a lancé son nouveau Prix Cohésion & Solidarité lémanique, qui promeut l'engagement et l'innovation des acteurs socio-économiques de la région lémanique. Il a également organisé la première édition des Résidences touristiques transfrontalières.

A02 Conseil d'Etat (suite)

Archives d'Etat

La construction du nouvel Hôtel des archives et la rénovation du bâtiment historique se sont poursuivies dans le respect du calendrier prévisionnel. Le programme de traitement des fonds d'archives en vue de leur déménagement s'est également déroulé selon les projections.

Le programme de numérisation visant à la mise en ligne des registres des paroisses (XVI^e-XVIII^e siècles) et ceux de l'état civil (XIX^e siècle) est arrivé à son terme. La campagne de restauration des pièces les plus fragiles a continué de développer ses résultats en permettant de sauvegarder ce patrimoine unique. Enfin, une réflexion a débuté sur le besoin d'industrialiser l'archivage numérique.

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 Charges de personnel (-1,4 million)

L'écart provient des éléments suivants :

- La dotation pour la provision en lien avec la caisse de pension des magistrats et magistrates a été inférieure à 1,6 million par rapport au budget 2021. En effet, celle-ci a été calculée pour le budget 2021 sur la base des effectifs présents à avril 2020 (actifs, rentiers, et rentes de conjoints) et des mouvements ont eu lieu durant l'année 2020 et 2021 (décès, magistrate entrante et magistrat sortant).
- Une dotation pour une provision en lien avec un litige RH (+ 0.5 million) compensé par un non dépensé sur les autres charges de personnel (-0.3 million).

L'écart de -3,4 ETP représente la photographie des postes occupés au 31 décembre 2021, postes qui sont ou seront repourvus courant 2022.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-1 million)

L'écart provient des frais protocolaires ainsi que des frais de manifestations et de cotisations en lien avec les affaires européennes, régionales et fédérales sensiblement moins élevés en raison de la pandémie.

36 Charges de transferts (-0.4 million)

En raison de la crise sanitaire, de nombreux événements n'ont pas pu avoir lieu (ou alors uniquement de manière virtuelle), réduisant ainsi considérablement les sollicitations financières en lien avec des frais de réception adressées à l'Etat.

42 Taxes et redevances (-0.2 million)

L'écart sur les revenus provient essentiellement de la diminution des ventes de lois et de publications.

43 Revenus divers (+0.3 million)

Cette augmentation est expliquée pour grande partie par les frais facturés par le service du protocole à la Confédération dans le cadre du sommet Biden-Poutine qui s'est tenu au mois de juin 2021.

Objectifs et indicateurs

Les objectifs et les indicateurs du Conseil d'Etat sont déclinés dans le programme de législation et sont suivis dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat.

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Satisfaire les demandes de copies d'actes						
1.1 Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 15 jours	Qualité	100%	100%	100%	100%	2023
2. Assurer la protection des archives d'Etat par le programme de numérisation						
2.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	62'000	50'000	31'500	50'000	2023

A02 Conseil d'Etat (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
3. S'assurer de la bonne tenue des archives communales						
3.1 Nombre de visites d'archives communales par an	Efficacité	4	6	5	6	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du service des archives dans ses réponses aux particuliers et aux administrations.

Indicateur 2.1 : le programme de numérisation a pour objectif de : 1) préserver les fonds d'archives originaux, 2) faciliter l'accès aux archives de l'Etat de Genève et 3) valoriser le patrimoine archivistique.

Indicateur 3.1 : l'inspection des archives communales porte essentiellement sur le respect du calendrier de conservation, la sécurité matérielle de la conservation et la tenue à jour des inventaires.

A03 Exercice des droits politiques

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	7'395'080	-1'386'526	-15.8%	8'781'606	6'606'399
30 Charges de personnel	3'079'867	-650'739	-17.4%	3'730'606	3'388'560
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'315'213	-695'787	-13.9%	5'011'000	3'151'700
36 Charges de transfert	0	-40'000	-100.0%	40'000	64'800
39 Facturations internes	-	-	-	-	1'340
REVENUS	155'031	131'983	572.6%	23'048	1'754'431
42 Taxes et redevances	1'643	-1'405	-46.1%	3'048	2'425
43 Revenus divers	153'387	133'387	666.9%	20'000	1'752'005
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-7'240'050	1'518'508	-17.3%	-8'758'558	-4'851'968
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-379'542</i>	<i>68'932</i>	<i>-15.4%</i>	<i>-448'474</i>	<i>-328'503</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'236'579</i>	<i>145'102</i>	<i>-2.7%</i>	<i>-5'381'681</i>	<i>-6'622'707</i>
COÛT COMPLET	-12'856'170	1'732'542	-11.9%	-14'588'712	-11'803'178

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	13.70	-1.60	-10.46%	15.30	12.35
<i>ETP fixes</i>	<i>13.70</i>	<i>-1.60</i>	<i>-10.46%</i>	<i>15.30</i>	<i>12.35</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

A03.01 Exercices de droits politiques.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

En 2021, la chancellerie d'Etat a organisé 4 votations populaires et 2 tours pour l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'Etat. Ce ne sont pas moins de 13 objets fédéraux, 8 objets cantonaux et 5 objets communaux qui ont été soumis au verdict du peuple genevois. Par ailleurs, le plan directeur métier a été achevé en 2021, il s'agit de la feuille de route en matière d'exercice des droits politiques à Genève jusqu'en 2030.

Dans le cadre de sa mission consistant à favoriser la participation électorale, la chancellerie d'Etat a poursuivi en 2021 ses actions visant à améliorer la compréhension des brochures par les titulaires des droits politiques. La section "Comment voter" de la brochure des votations a été mise à disposition, sur le site web des opérations électorales, en langage facile à lire et à comprendre (FALC). Lors de la votation du 28 novembre 2021, un test d'une notice citoyenne a été réalisé par des représentants du corps électoral genevois tirés au sort. Par toutes ces actions, la chancellerie a maintenu ses efforts visant à améliorer la participation, en renouvelant la promotion et la coordination des éditions de la Semaine de la démocratie et de CinéCivic.

A03 Exercice des droits politiques (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2021

L'écart de -1,4 million qui se décompose à raison de 0.7 million sur la rubrique 30 (Charges de personnel) et 0.7 million sur la rubrique 31 (Charges de biens et services), provient de coûts qui se sont avérés moins élevés pour les différentes opérations électorales de l'année 2021. Les principales raisons sont les suivantes :

- la mutualisation de la votation du mois de mars et de l'élection complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat;
- le faible taux de participation au second tour de l'élection complémentaire ;
- la diminution du nombre de signatures à contrôler pour les initiatives et référendums fédéraux qui ont conduit à une diminution du nombre d'heures effectuées par le personnel auxiliaire;
- la diminution des coûts liés aux brochures de votes en raison du faible, voire de l'absence d'objets cantonaux, générant également des frais d'affranchissement moins élevés (1 objet cantonal en mars et en juin et aucun objet cantonal en septembre).

L'écart de -1.6 ETP représente une photographie des postes au 31 décembre, poste qui sont ou seront repourvus en 2022.

L'augmentation des revenus (+ 0.1 million) provient de la facturation des votations communales en 2021 (2 votations en ville de Genève).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1 Nombre de recours fondés	Qualité	0	0	0	0	2024
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la Chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	0	0	2024
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés et de réclamations sur les délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0	0	2024
2.3 Sur le plan communal : nombre de recours fondés et/ou d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0	0	2024

Commentaires

Indicateurs 1.1, 2.2 et 2.3 : par recours fondé, on entend un recours admis par la chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Ces indicateurs prennent en compte les recours fondés en matière de droits politiques imputables à l'administration et non pas uniquement au service des votations et élections.

Indicateur 2.1 : cet indicateur permet de déceler d'éventuels dysfonctionnements quant au contrôle des signatures à l'appui des initiatives et référendum.

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale

Département responsable : CHA (avec DF+DCS)

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	36'939'985	-804'663	-2.1%	37'744'648	36'282'536
30 Charges de personnel	14'039'068	-47'443	-0.3%	14'086'511	13'754'631
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	865'736	-383'728	-30.7%	1'249'464	934'351
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'063	0	0.0%	4'063	4'063
36 Charges de transfert	22'029'882	-374'728	-1.7%	22'404'610	21'589'036
39 Facturations internes	1'237	1'237	-	-	456
REVENUS	911'189	106'695	13.3%	804'494	957'304
42 Taxes et redevances	577'427	91'533	18.8%	485'894	586'091
43 Revenus divers	220'034	-11'066	-4.8%	231'100	151'844
46 Revenus de transferts	113'728	26'228	30.0%	87'500	219'368
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-36'028'797	911'357	-2.5%	-36'940'154	-35'325'233
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-575'294</i>	<i>-1'072</i>	<i>0.2%</i>	<i>-574'222</i>	<i>-492'984</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'396'795</i>	<i>-396'625</i>	<i>6.6%</i>	<i>-6'000'170</i>	<i>-6'515'859</i>
COÛT COMPLET	-43'000'885	513'661	-1.2%	-43'514'546	-42'334'076

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	82.80	-0.15	-0.18%	82.95	76.95
<i>ETP fixes</i>	<i>77.90</i>	<i>-0.95</i>	<i>-1.20%</i>	<i>78.85</i>	<i>73.55</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.90</i>	<i>0.80</i>	<i>72.73%</i>	<i>1.10</i>	<i>0.40</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>3.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>3.00</i>	<i>3.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations diverses telles que :

- l'audit interne assuré par le service d'audit interne;
- la surveillance de la bonne application de la LIPAD par le préposé à la protection des données et à la transparence;
- l'assurance de la protection de la personnalité à l'Etat par le groupe de confiance;
- la promotion de l'égalité et la prévention des violences;
- la mise à disposition d'informations statistiques publiques;
- la médiation administrative;
- les affaires internationales;
- le contrôle de la conformité des décisions communales.

Le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) est une entité indépendante et autonome qui procède à des audits (financiers, de gestion, informatiques et de fraude) auprès de l'Etat, des entités de droit public cantonales et des entités subventionnées en vertu de la Loi sur la Surveillance (LSurv - D 1 09). Le SAI est, par ailleurs, à la disposition des entités contrôlées en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, d'informatique, de normes comptables et de finance.

Le préposé cantonal (PPDT) a pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD (loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles). Il offre information, services et conseils à toute personne ou entreprise privée, ainsi qu'aux entités soumises à la loi. Dans ce contexte, il assure une médiation en cas de litiges relatifs à des demandes d'accès de documents et rédige des recommandations. Il est également chargé de dresser et mettre à jour le catalogue des fichiers de données personnelles tenu par les institutions soumises à la loi (Catfich).

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (suite)

Le Groupe de confiance (GDC), entité indépendante, rattachée administrativement à la Chancellerie d'Etat, a pour mission de recevoir les membres du service public, qui font appel à lui en vue de contribuer à gérer des conflits ou à faire cesser des atteintes à la personnalité, notamment à travers la médiation, la formulation de recommandations ou la conduite d'investigation.

Le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) agit en faveur de l'égalité et de la prévention des violences et discriminations, qu'elles soient domestiques, liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. Dans ce cadre, il développe notamment des campagnes de sensibilisation, répond à des consultations, pilote et coordonne les actions en matière de lutte contre les violences domestiques et liées au genre.

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

Le bureau de la médiation administrative (BMA) est une structure indépendante au sein de l'Etat de Genève qui contribue à prévenir et à régler de façon simple les conflits entre l'administration et les administré-e-s. Il contribue également à améliorer le fonctionnement de l'administration et encourage à entretenir de bonnes relations avec les usagers-ères.

Le bureau est dirigé par le médiateur administratif cantonal.

La direction des affaires internationales (DAI) rassemble les prestations mises en oeuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale et mener une politique active en faveur du respect des droits humains par l'action du service de la solidarité internationale.

Le service des affaires communales (SAFCO) qui assure notamment un contrôle général de la légalité des décisions prises par les conseils municipaux ainsi que de la surveillance des finances communales.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A05.01 Audits et expertises du service d'audit interne
- A05.02 Surveillance de la bonne application de la LIPAD
- A05.03 Assurance de la protection de la personnalité et des lanceurs d'alerte à l'Etat de Genève
- A05.04 Promotion de l'égalité et prévention des violences
- A05.05 Mise à disposition d'informations statistiques publiques
- A05.06 Médiation administrative
- A05.08 Contrôle de la conformité des décisions communales
- A05.09 Affaires internationales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires

Audit interne

Pendant l'année 2021, le service d'audit interne (SAI) a remis 34 rapports, répartis dans les catégories suivantes : Gestion (23), Informatique (8), Financier (2), Autre (1). Les rapports ont concerné les entités suivantes : Service (20), Entité de droit privé (11), Entité de droit public (2), Autre (1).

Le SAI a procédé à :

- des audits financiers afin de s'assurer que les comptes sont correctement présentés;
- des audits des systèmes de gestion. Les contrôles ont porté notamment sur l'existence d'objectifs stratégiques et opérationnels, sur la gestion des risques, la formalisation des procédures et des contrôles. Ils ont aussi concerné la gestion des ressources humaines, l'organisation des projets de construction, le respect des lois et l'économicité des

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (suite)

- moyens utilisés pour délivrer les prestations;
- des audits informatiques concernant les projets informatiques, la disponibilité et la sécurité des applications, la qualité des données et la gestion des systèmes d'information;
- des audits sur mandat du Conseil d'Etat.

Ces rapports contiennent 196 recommandations visant à l'amélioration de la gestion de l'Etat et à une meilleure économicité de l'utilisation des moyens pour la délivrance de prestations.

Chaque intervention du SAI donne lieu à un rapport. Ces rapports ne sont pas publics et ne peuvent pas être consultés par des tiers. Ils sont transmis, sous le sceau de la confidentialité, aux destinataires prévus à l'article 18 de la LSurv.

Le SAI procède par ailleurs au suivi des recommandations mises en oeuvre par les entités auditées. Il a traité en 2021 plus de 210 suivis.

Surveillance de la bonne application de la LIPAD

En 2021, les préposés ont continué à suivre la vision stratégique de leur mission principale, à savoir surveiller la bonne application de la LIPAD.

Ils ont mené durant l'année écoulée l'ensemble des tâches requises par la mise en oeuvre de la LIPAD en répondant aux sollicitations qui leur parviennent en matière de transparence et de protection des données (341 au total, soit 188 conseils aux institutions, 153 aux particuliers), en organisant des séances de médiation (36), en mettant sur pied des actions de sensibilisation (11 présentations sur demande, 4 bulletins d'information et 2 articles de doctrine) et en rendant visite à 20 institutions publiques soumises à la loi. La situation sanitaire a en revanche empêché la mise sur pied de leurs habituelles actions de formation (3 par année).

Les préposés continuent de veiller à ce que les 172 institutions publiques soumises à la LIPAD déclarent leurs fichiers de données personnelles. Ils insistent auprès de ces dernières sur la nécessité pour elles de tenir à jour leurs déclarations. Ils ont également rencontré plusieurs responsables au sein des institutions ou dans leurs locaux pour répondre à leurs diverses questions relatives au catalogue des fichiers. En 2021, 115 nouveaux fichiers annoncés ont été traités par l'autorité; 427 traitements ont été effectués dans la base de données.

En outre, en collaboration avec l'office du personnel de l'Etat de Genève, les préposés ont assuré la formation des apprenties et apprentis et la sensibilisation des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration cantonale dans le cadre du dispositif existant.

De surcroît, en matière de sensibilisation, les préposés ont saisi l'occasion des actions de contrôle et de formation menées durant l'année pour réaliser en parallèle trois fiches informatives :

- le catalogue des fichiers – guide pratique;
- introduction à l'anonymisation et à la pseudonymisation;
- les identifiants des utilisatrices et utilisateurs de réseaux sociaux.

Par ailleurs, les préposés ont rendu les avis, préavis et recommandations requis par la LIPAD (33), sans compter le contrôle Schengen, les collectes (information sur les réunions à huis clos/centralisation des normes et directives/teneur des listes des personnes autorisées à visionner les images issues des systèmes de vidéosurveillance/centralisation des avis et informations), les consultations sur la communication de données personnelles à une corporation ou un établissement de droit public étranger, les participations à la procédure, l'exercice du droit de recours, la participation au groupe de coordination Schengen, les rencontres avec leurs homologues d'autres cantons et le préposé fédéral, la conférence de presse annuelle et les nombreux contacts entretenus avec les médias ou encore la préparation des séances de la commission consultative en matière de protection des données, de transparence et d'archives publiques (CCPDTA).

Les préposés ont aussi mené un contrôle de protection des données auprès de l'Université de Genève.

Enfin, après l'élaboration d'une bande dessinée expliquant la LIPAD, les préposés ont poursuivi la rédaction d'un commentaire de la loi article par article. En effet, de nombreux praticiens du droit ont émis le souhait d'avoir un instrument de travail à leur disposition pour mieux appréhender la loi. Les préposés ont pareillement écrit deux contributions: L'accès à l'information en matière d'environnement à la lumière de la convention d'Aarhus, *in* Sylvain Métille (éd.), Le droit d'accès, CEDIDAC 74, Berne 2021, pp. 163-205 (avec Maud Richard); Transparence passive – Aspects pratiques, *in* Sylvain Métille (éd.), Le droit d'accès, CEDIDAC 74, Berne 2021, pp. 207-242.

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (suite)

Protection de la personnalité à l'Etat de Genève

Les principaux axes du Groupe de confiance (GDC) en 2021 ont été :

- le suivi des situations qui ont été nombreuses (2021: 361 - 2020: 345), avec un nombre record tant d'entretiens (2021: 661 - 2020: 615), de médiations (2021: 30 - 2020: 17) que de demandes d'investigations (2021: 14 - 2020: 6);
- la préparation de la mise en œuvre du dispositif de protection des lanceurs d'alertes au sein de l'Etat de Genève, en application de la loi votée au Grand Conseil en janvier 2021. Cela a supposé de définir et organiser une nouvelle prestation, de modifier en conséquence l'organisation et les processus du GDC et de mettre en place l'information au public et les partenariats;
- l'emménagement dans de nouveaux locaux situés à la même adresse, les locaux antérieurs étant devenus trop étroits au vu de l'expansion tant de l'équipe que des sollicitations du public.
- la finalisation avec le groupe climat de travail GDC-RH du projet lié à la promotion d'une culture du feed back au sein de l'Etat, projet qui sera diffusé en 2022;
- la poursuite de l'information régulière du personnel sur l'existence et les prestations du GDC, à travers la diffusion des lettres d'information et de nombreuses interventions dans des modules de sensibilisation au harcèlement sexuel ou psychologique, aux conflits et à la médiation.

Promotion de l'égalité et prévention des violences

L'année 2021 a été une année de plusieurs anniversaires en matière d'égalité, en particulier les 25 ans de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) et les 50 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes au niveau fédéral. Le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) a réalisé plusieurs actions dans ce cadre et poursuivi et développé de nombreux projets. En particulier:

- la mise à jour et la diffusion du *Guide Leg, mode d'emploi*, qui s'adresse aux milieux professionnels et aux personnes concernées, et du *Dossier pédagogique LEg*, destiné à l'enseignement secondaire I et II. Ces deux projets ont été menés dans le cadre des 25 ans de l'entrée en vigueur de la LEg, avec plusieurs autres actions de communication;
- le pilotage de la publication de l'ouvrage *Femmes et politique en Suisse: luttes passées, défis actuels, 1971-2021*, co-édité par la conférence romande des bureaux de l'égalité, présidée par le BPEV, en collaboration avec les éditions Alphil. Dans le cadre de sa présidence, outre le pilotage de la publication, le BPEV en a assuré le vernissage en octobre à Genève, dans le cadre d'une matinée de conférences;
- l'accompagnement de la mise en œuvre du projet pilote *Service externe de soutien (SES)*, développé par l'Association Arabelle à la demande du DF, à l'intention des victimes de violences domestiques hébergées temporairement à l'hôtel ou chez des proches. Ce projet pilote d'une durée d'un an, qui propose un accompagnement social adapté, mobile et de court terme, a été créé en tenant compte des expériences réalisées pendant le semi-confinement de 2020 en lien avec la pandémie, ainsi que des besoins exprimés par le réseau professionnel concerné;
- le suivi du déploiement du nouvel outil de récolte des données au sein de chacune des 14 institutions participant à l'observatoire des violences domestiques, en collaboration avec l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et l'office cantonal de la statistique (OCSTAT);
- la poursuite de la mise en œuvre de deux plans d'action cantonaux: le plan d'action destiné à promouvoir une représentation équilibrée des filles et des garçons dans les filières MINT (mathématique, informatique, sciences naturelles et technique), avec notamment le soutien à différents projets de sensibilisation à des choix de formation exempt de stéréotypes, la poursuite de la diffusion du matériel pédagogique l'Ecole de l'égalité, réalisé avec les bureaux de l'égalité de Suisse romande, et le plan d'action visant à promouvoir l'égalité au sein de l'administration cantonale.

Mise à disposition d'informations statistiques publiques

En 2021, l'OCSTAT a diffusé une quinzaine de publications de la collection « Informations statistiques » et environ 160 « Actualités ». La plupart présentent des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires. L'OCSTAT a également mis en valeur des résultats en publiant trois analyses approfondies : « Enquête sur les familles et les générations 2018 »; « 80 ans d'évolution des loyers à Genève »; « Le personnel soignant dans le canton de Genève de 2010 à 2019 ». Enfin, l'Observatoire statistique transfrontalier (OST) a élaboré une mise à jour des

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (suite)

indicateurs relatifs aux impacts de la pandémie de coronavirus sur le territoire franco-valdo-genevois, la « Synthèse 2021 », qui commente les chiffres clefs de la région, et une fiche thématique : « L'enseignement supérieur dans le territoire franco-valdo-genevois élargi ».

Les projets principaux mentionnés pour 2021 étaient :

- la poursuite de la révision du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) pour le canton, en collaboration avec les services partenaires. Dans le cadre de ce projet, qui a démarré il y a plusieurs années, l'OCSTAT a effectué les développements nécessaires permettant de gérer les nouvelles informations demandées par la Confédération et celles du nouveau modèle de données de la direction de l'information du territoire (DIT). Les travaux ne sont pas terminés;
- l'OCSTAT a élaboré de nouveaux scénarios pour les perspectives de population à l'horizon 2050 pour le canton de Genève, l'Espace transfrontalier genevois ainsi que le Grand Genève. La diffusion des résultats est prévue d'ici à fin janvier 2022 pour le canton de Genève et à mi-2022 pour ses régions avoisinantes;
- les premiers résultats statistiques sur les négociants en matières premières pour le canton de Genève (2018) ont été diffusés par l'OCSTAT en décembre 2021;
- faute de ressources disponibles, l'OCSTAT n'a pas encore produit la typologie des ménages genevois, en liant le niveau de leur revenu avec le type de logement qu'ils occupent, les caractéristiques de ce dernier, sa localisation et son statut d'occupation. Cette typologie statistique devrait notamment permettre de fournir des informations utiles à la modélisation des projets d'urbanisation et de leurs impacts fiscaux;
- l'analyse des écarts de salaires entre femmes et hommes en reprenant une technique économétrique innovante n'a pas pu être effectuée en raison de la non-disponibilité de données les plus récentes (2020). Elles seront livrées par l'OFS en mars 2022.

Médiation administrative

Le bureau de médiation administrative (BMA) poursuit son installation débutée en 2019. Le BMA observe une hausse constante des demandes (174 sollicitations en 2019, 340 en 2020 et 419 en 2021) tout en maintenant la stabilité des prestations.

La communication s'est poursuivie auprès du public, des administrations ainsi qu'auprès du réseau professionnel pouvant apporter une primo aide aux administrées et administrés (associations, fondations, etc.). L'activité de représentation s'est intensifiée. On citera notamment l'intégration au projet "médiation" conduit sous l'égide de la commission de gestion du Pouvoir Judiciaire qui réunit les partenaires susceptibles de favoriser ce mode de règlement amiable des litiges (cf. PL 12854). Il a pour but de favoriser concrètement son développement dans notre canton, autour des procédures judiciaires, en vue d'appliquer l'article 120 de la Constitution genevoise (le BMA étant issu de l'article 115 Cst). Le BMA a mis un accent sur les échanges de pratiques, sur le développement des compétences et sur des réflexions thématiques à l'occasion de rencontres avec l'association des ombudsmans parlementaires suisses (AOP) et avec l'association des ombudsmans et médiateurs de la francophonie (AOMF). Le BMA devait accueillir une réunion de l'AOP en 2021 à Genève, rencontre reportée à 2022 en raison de la crise sanitaire.

La collaboration s'est poursuivie avec les autres entités publiques pratiquant la médiation ou la gestion de conflit au sens large, permettant une répartition des demandes par domaine d'expertise, alors que le BMA dispose d'un champ d'application englobant théoriquement l'ensemble des institutions publiques. Ainsi, les échanges avec l'organe de médiation police, l'unité conciliation de l'Hospice général, l'espace médiation des HUG, le service de médiation scolaire, le pool des médiatrices et médiateurs de l'enseignement secondaire II, le préposé à la protection des données et à la transparence, et avec la nouvelle médiatrice institutionnelle des EPI ont été réguliers et efficaces. A noter que le BMA traite toujours plus de demandes, bien qu'il soit constaté un élargissement des acteurs de la médiation au sein de l'administration publique, confirmant un intérêt croissant pour ce mode de gestion de conflit.

La prestation centrale du BMA étant le traitement des demandes des administrées et administrés et des administrations, il est important que le délai de proposition d'un premier entretien dans les 7 jours soit maintenu, rappelant que la loi sur la médiation administrative (LMéd GE B 1 40) précise que le médiateur "*traite [les] dossiers avec célérité*". Cet objectif a été atteint, intensifiant néanmoins la pression sur le bureau.

L'augmentation des ressources humaines demeure un objectif constant afin de permettre le traitement d'un plus grand nombre de demandes, alors que la visibilité grandissante du BMA impose au médiateur administratif toujours plus de tâches de représentation et de gestion. Dans ce sens, une réflexion sur l'application concrète de la LMéd-GE a été effectuée en 2021, avec un constat global positif sauf pour ce qui relève de l'organisation, en lien avec les limites posées par la fonction de médiatrice ou médiateur administratif suppléant. Une proposition de modification législative sera effectuée en 2022 et pourrait remédier à la question de la suppléance tout en ouvrant un poste de médiatrice ou médiateur simple, ce par un impact financier neutre.

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (suite)

En dehors des charges liées au personnel (rubrique 30), le BMA poursuit ses efforts afin de fonctionner avec un budget restreint (rubrique 31).

Affaires internationales

En 2021, la Genève internationale et solidaire a été marquée par les restrictions et les incertitudes liées à la pandémie. En matière de réunion et de travail, les formats virtuels et hybrides ont poursuivi leur développement, laissant une empreinte durable sur les modes de fonctionnement. Si les statistiques publiées par l'OCSTAT en 2021 montrent une légère hausse des effectifs et des dépenses, on note une diminution du nombre de réunions, mais pas du nombre de délégués, qui a considérablement augmenté grâce à la prise en compte, pour la première fois, des participants à distance.

Dans cette situation d'incertitude, le canton a poursuivi son soutien à la Genève internationale et solidaire. Il a œuvré, en collaboration avec la Confédération et la Ville de Genève, à maintenir des conditions d'accueil adéquates. Le Grand Conseil a approuvé le prêt de 42 600 000 francs (PL 12750) destiné à la rénovation de l'Union Internationale des Télécommunications.

Le Centre international de conférences de Genève a été l'objet d'importants travaux de rénovation et de modernisation menés par la FIPOI (22 000 000 francs) afin de l'adapter aux exigences actuelles. Les projets des organisations internationales bénéficiant d'un prêt octroyé par la Suisse ont été peu impactés par les mesures sanitaires. Ainsi, les chantiers du bâtiment H de l'ONUG (125 000 000 francs prêtés) et du nouveau bâtiment de l'OMS (140 000 000 francs) ont été achevés en 2021, ainsi qu'un immeuble de 90 logements destiné aux internationaux réalisés par la fondation Terra&Casa, pour un montant de 45 millions de francs.

Malgré le développement du virtuel, qui comporte certains avantages en matière d'inclusivité et d'accessibilité, la pandémie a rappelé l'importance des rencontres face-à-face et les atouts de Genève en la matière, ainsi que démontré par la rencontre des présidents Poutine et Biden. L'organisation de la rencontre a requis une forte mobilisation de nombreux services du canton et rappelé l'importance de la bonne collaboration avec les partenaires de la Confédération et la Ville. La qualité du territoire étant un facteur clé, le canton a piloté une étude interdisciplinaire afin d'élaborer une stratégie de développement commune des collectivités publiques pour le quartier des Nations.

2021 a marqué les 20 ans de l'adoption de la loi sur la solidarité internationale, une opportunité de dresser le bilan de l'action du canton. Avec un budget annuel actuel de près de 0.2% des dépenses de l'Etat, ce sont 342 associations et plus de 2 000 projets qui ont été soutenus depuis 2001. En 2021, le canton a continué à faire preuve de flexibilité afin d'accompagner les ONG dans la réalisation de leurs projets, perturbés par la pandémie. En tant que troisième pilier de la Genève internationale et acteurs clé de la coopération internationale, les ONG font l'objet d'une attention particulière. Il s'agit en effet de faciliter leur présence à Genève grâce à des mesures d'aide au loyer (9 bénéficiaires en 2021) et au soutien fourni par le Centre d'Accueil de la Genève Internationale (CAGI) dans le cadre du contrat de prestations qui le lie au canton.

Afin de renforcer les compétences et l'efficacité de la Genève internationale, le canton a poursuivi son soutien aux plateformes innovantes dans le domaine, tel le Geneva Science and Diplomacy Anticipator, qui a tenu son premier sommet international sur la diplomatie scientifique, ou le Geneva Cities Hub. Il a aussi consolidé ses activités d'information via son site consacré à la Genève internationale, qui a connu une augmentation significative du nombre de vues. Le cadeau à l'ONU prévu dans le contexte du centième anniversaire de l'installation de la Société des Nations a été reporté à 2023/24, en raison des conditions sanitaires.

Justification des écarts par rapport au budget 2021

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le non-dépensé de 0.4 million provient des rubriques de prestations de services et honoraires dans les différents services composant ce programme et résulte principalement de la pandémie qui a encore cette année affecté l'organisation des manifestations de la Genève internationale, les projets financés par la Confédération au BPEV ont été inférieurs à ce qui avait été budgétisé et enfin, il y a eu moins de dépenses de frais de régionalisation à l'OCSTAT.

36 Charges de transferts

Les subventions de la Genève internationale et de la solidarité internationale (subvention prévue pour le cadeau à l'ONU dans le cadre du 100ème anniversaire de la création de la Société des Nations, fonds de lutte contre la drogue, aide aux missions des pays les moins avancés, location auprès de tiers pour les ONG) ont été moindres ou ont été reportées, en partie en raison de la pandémie, et occasionnent un non-dépensé d'environ 0.7 million.

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (suite)

Ce non-dépensé est en partie neutralisé par une augmentation de 300'000 francs de la subvention versée à l'association Aide aux victimes de violence en couple (AVVEC) votée par le Grand Conseil et couverte par une demande de crédit supplémentaire validée par la commission des finances.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients (SAI)						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des audités	Efficacité	94%	85%	95%	85%	2025
2. Veiller à la bonne application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) dans les institutions soumises à la loi (PPDT)						
2.1 Nombre d'avis, de recommandations et de préavis en matière de protection des données et de transparence par an	Efficacité	33	20	25	20	2023
2.2 Nombre d'interventions en rapport avec le catalogue des fichiers de données personnelles	Efficacité	427	50	166	50	2023
2.3 Pourcentage d'institutions publiques ayant déclaré des fichiers des données personnelles dans le catalogue	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
3. Assister et conseiller les particuliers en matière de transparence et de protection des données personnelles (PPDT)						
3.1 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 15 jours	Qualité	100%	100%	100%	100%	2023
3.2 Nombre de bulletins d'information publiés	Qualité	4	4	4	4	2023
3.3 Nombre de fiches informatives publiées	Qualité	3	3	3	3	2023
3.4 Nombre de visites dans les institutions soumises au champ d'application de la LIPAD	Efficacité	20	20	20	20	2023
4. Traiter adéquatement et dans les meilleurs délais les demandes du personnel en matière de conflits relationnels au travail ou d'atteintes à la personnalité (GDC)						
4.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource	Qualité	85%	70%	72%	70%	2025
4.2 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez-vous proposé suite à l'appel au GDC	Efficacité	92%	85%	90%	85%	2025
5. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel (GDC)						
5.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en oeuvre de la politique de protection de la personnalité	Qualité	45	35	33	35	2025
5.2 Présentation systématique de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs	Efficacité	0	100%	100%		

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
5.3 Nombre de publications annuelles d'une lettre d'information	Efficacité	3	3	4	3	2025
6. Veiller à l'intégration du principe d'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail, la formation et la représentation politique (BPEV)						
6.1 Ecart de salaires entre femmes et hommes (en %)	Efficacité	3.4%	3.4%	5,3%	3%	2025
6.2 Pourcentage de femmes au sein des classes cadres supérieurs (23 et plus) à l'Etat	Efficacité	39.3%	40%	38,8%	45%	2025
6.3 Pourcentage des femmes élues au Grand Conseil et dans les conseils municipaux	Efficacité	36%	36%	34%	37%	2025
6.4 Dans le cadre du plan d'action MINT, % de filles inscrites en dernière année en centre de formation professionnelle (Construction / Nature et Environnement / Technique)	Efficacité	9.7%	10%	10.0%	13%	2025
7. Améliorer la lutte contre la violence domestique et les violences liées au genre (BPEV)						
7.1 Nombre de personnes prises en charge par l'une des institutions membre de l'Observatoire genevois des violences domestiques	Efficacité	5'583	6400	6'353	6'700 (+/-10%)	2025
8. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié (OCSTAT)						
8.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	99%	95%	96%	95%	2025
9. Répondre aux sollicitations des administrés avec célérité (BMA)						
9.1 Taux de sollicitation pour lequel un premier entretien est proposé dans un délai inférieur ou égal à 7 jours	Efficacité	99%	80%	97%	85%	2023
10. Renforcer la visibilité du bureau de médiation administrative (BMA) auprès du public et des administrations						
10.1 Nombre d'opérations de communication auprès du public	Efficacité	5	5	5	5	2023
10.2 Pourcentage d'entités ayant été approchées par le BMA en regard du nombre total d'entités faisant partie de son champ d'application	Efficacité	55%	35%	22%	50%	2023
11. Veiller à l'application de la loi par les communes						
11.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la loi sur l'administration des communes -LAC (B 6 05)	Qualité	0	0	0	0	2023
12. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale (DAI)						
12.1 Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	177	180	177	180	2024
12.2 Nombre de participants aux conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	258'841	160'000	182'003		
12.3 Nombre d'employés d'OI et de missions permanentes à Genève	Efficacité	31'904	29'000	31'343	29'000	2024

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
12.4 Montant des investissements immobiliers des OI, ONG, missions permanentes et fondations immobilières	Efficacité	remplacé	200 mio	152,9 mios		
12.5 Pourcentage de surfaces rénovées et nouvelles surfaces construites par les OI, ONG, missions permanentes et fondations immobilières par rapport au total des surfaces à rénover/construire	Efficacité	supprimé	10%	22%		
12.6 Taux de participation des OI aux groupes de travail thématiques sur la mobilité et l'énergie	Efficacité	69%	90%	94%	75%	2024
12.7 Montant des investissements immobiliers significatifs de la Genève internationale	Efficacité	131.1 mio				
13. Impliquer chaque département dans la réalisation d'un projet de coopération internationale (DAI)						
13.1 Nombre de départements (hors DF) ayant réalisé un projet de coopération internationale	Efficacité	2	4	3	6	2024
14. Garantir et assurer le processus d'instruction et de suivi des projets de solidarité internationale financés par le canton de Genève (DAI)						
14.1 Pourcentage minimum de projets acceptés par rapport aux demandes de financement recevables traitées par le service la solidarité internationale	Efficacité	90%	>80%	85%	>80%	2024
15. Maintenir l'environnement comme domaine d'intervention prioritaire (DAI)						
15.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique par rapport au budget disponible	Efficacité	16%	11%	17%	13%	2024
16. Mettre en valeur l'engagement cantonal en matière de solidarité internationale dans le cadre défini par la loi LFSI (DAI)						
16.1 Taux d'effort cantonal consacré à la solidarité internationale	Efficacité	0.2%	0,2%		0.2%	2024
17. Favoriser la présence à Genève des missions diplomatiques des pays les moins avancés (DAI)						
17.1 Nombre de missions financées	Efficacité	40	42	42	46	2024

Commentaires

Indicateur 2.1 : le préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT) est fréquemment mis à contribution par les institutions ou le public pour qu'il se prononce sur les questions de transparence et de protection des données personnelles. Les avis et les recommandations concernent la transparence et la protection des données personnelles. Les préavis concernent, quant à eux, uniquement ce dernier domaine.

Indicateur 2.2 : conformément à l'art. 43 al. 1 LIPAD qui requiert la mise sur pied d'un catalogue des fichiers, le préposé cantonal a réalisé une base de données qui permet, depuis 2011, de recenser les fichiers des institutions genevoises contenant des données personnelles et de donner des informations sur les catégories de données traitées. L'objectif poursuivi par la loi est de permettre aux citoyennes et citoyens de savoir quelles données personnelles sont traitées par les institutions publiques, le cas échéant pour faire valoir leurs droits en matière d'information, de modification, voire de radiation de données non pertinentes.

Indicateur 3.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du PPDT. Le PPDT tente de traiter les dossiers dans un délai maximum de 15 jours. Il ne s'agit pas de clore le dossier dans ces 15 jours mais d'assurer son avancement rapide.

Indicateur 3.2 : le préposé cantonal s'est donné pour objectif de publier quatre bulletins d'information par année (mars/juin/septembre/décembre). Destiné aux responsables LIPAD, aux systèmes d'information et à toute autre

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (suite)

personne intéressée au sein des institutions publiques et parapubliques du canton, le bulletin d'information expose les activités par la mise en ligne des avis, préavis, recommandations, fiches, présentations, questions des citoyen-ne-s et des institutions, et comprend également plusieurs rubriques sur la législation, la jurisprudence, les publications, les formations et les collaborations en réseau du préposé cantonal.

Indicateur 3.3 : en matière de sensibilisation, le préposé cantonal entend réaliser trois fiches sur des thèmes d'actualité, des domaines spécifiques ou techniques en lien avec la transparence et la protection des données, lesquelles font l'objet de fréquentes mises à jour.

Indicateur 3.4 : considérant que la volonté du législateur réside aussi dans une surveillance sur le terrain, le préposé cantonal a comme objectif d'organiser 20 visites par année dans des entités soumises à la loi. Ces visites font l'objet de rapports.

Indicateur 4.1 : il s'agit de mesurer le degré de satisfaction global des usagers. Dans le domaine d'action du GDC un taux de satisfaction assez moyen est normal.

Indicateur 4.2 : cet indicateur mesure la réactivité et la capacité du GDC à rapidement fixer un rendez-vous.

Indicateur 5.1 : il s'agit de répertorier le nombre d'échanges d'information avec les partenaires chargés de la prévention.

Indicateur 5.2 : les séances d'accueil ont été suspendues en 2021 en raison de la crise sanitaire.

Indicateur 5.3 : ces publications présentent des jurisprudences et des éclairages psycho-sociaux sur les thèmes du conflit et de l'atteinte à la personnalité au travail. Elles sont mises en ligne sur le site internet du GDC.

Indicateur 6.1 : l'écart salarial est calculé par l'OCSTAT et se base sur l'enquête suisse sur la structure des salaires (source Office fédéral de la statistique). Il s'agit de l'écart entre le salaire mensuel brut médian des femmes et le salaire mensuel brut médian des hommes. Le chiffre de 3.4 % de 2021 correspond aux dernières données disponibles et porte sur l'année 2018.

Indicateur 6.2 : cet indicateur permet de mesurer la sous-représentation des femmes aux postes à responsabilité et l'évolution de celle-ci.

Indicateur 6.3 : cet indicateur compile le nombre de femmes élues au Grand Conseil avec celui des élues aux conseils municipaux et tient compte des départs.

Indicateur 6.4 : cet indicateur se base sur les dernières données disponibles de l'année scolaire 2020-2021 (source: SRED service de la recherche en éducation).

Indicateur 7.1 : cet indicateur se base sur le nombre de personnes, victimes ou auteures de violences domestiques, prises en charge par au moins l'une des institutions membres de l'observatoire genevois des violences domestiques en 2020. Il est en lien avec les différentes mesures d'information et sensibilisation du grand public et des personnes concernées. Le chiffre de 5'583 personnes montre une diminution de 12.8 % par rapport à l'année précédente, qui doit être analysée en lien avec le fait qu'en 2020, l'observatoire des violences domestiques a modernisé son système informatique de récolte des données et procédé à une révision des critères de saisie de ces dernières. Ainsi, le BPEV ne dispose pas actuellement des données permettant de déterminer si la variation est due aux modifications citées ci-dessus ou à une baisse effective des personnes prises en charge. La comparaison avec les données de 2021 apportera des éléments de réponse.

Le BPEV poursuivra l'affinage des données récoltées et le renforcement de mesures mises en place par l'Etat et ses partenaires en matière de sensibilisation, prévention, coordination et prise en charge des personnes concernées.

Indicateur 8.1 : l'indicateur est le nombre de résultats statistiques diffusés par rapport au total de ceux prévus pour l'année sous revue, en %. L'objectif annoncé est de 95%, notamment pour tenir compte du fait que certaines sources ne sont pas sous contrôle de l'office.

Indicateur 9.1 : il s'agit pour le BMA de répondre dans la majorité des cas de manière réactive aux sollicitations des administrés en établissant un premier contact avec eux dans un délai de 7 jours au maximum.

Indicateur 10.1 : les opérations de communication peuvent prendre diverses formes, tels que flyers, conférences de presse, apparitions dans les médias, etc. afin de toucher un public aussi large que possible.

A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (suite)

Indicateur 10.2 : cette présentation sera échelonnée sur un horizon temps de 2 à 3 ans afin de pouvoir faire connaître le BMA à l'ensemble des entités faisant partie du champ d'application de l'article 2 de la loi B 1 40. Il est important de préciser que le champ d'application couvre plus de 160 entités distinctes mais avec de très grandes variabilités de taille, allant de quelques employés à plusieurs milliers.

Indicateur 11.1 : cet indicateur permet de mesurer la qualité du travail effectué par le service des affaires communales.

Indicateur 12.2 : ce chiffre intègre pour la première fois les réunions hybrides et virtuelles. Le nombre de participants aux réunions en présentiel uniquement n'est pas disponible. En raison de ce changement de périmètre, la cible à long terme n'est pas encore définie.

Indicateur 12.4 : en raison de la difficulté à récolter des données précises et fiables sur les investissements immobiliers des ONG et missions permanentes, cet indicateur a été remplacé par l'indicateur 12.7.

Indicateur 12.5 : cet indicateur a été supprimé en raison de la difficulté à récolter des données précises et fiables sur les surfaces et du fait que l'indicateur financier 12.7 permet de faire un suivi suffisant de ces projets immobiliers.

Indicateur 12.6 : la participation des OI a été plus faible en 2021, notamment en raison de priorités plus urgentes liées à la pandémie.

Indicateur 12.7 : ce nouvel indicateur, qui remplace l'indicateur 12.4, mesure les investissements immobiliers des OI et des fondations immobilières au sein desquelles l'Etat est représenté (projets immobiliers des OI suivis par la FIPOI, de la FIPOI et de la fondation Terra & Casa).

Indicateur 13.1 : cet indicateur permet de mesurer l'objectif figurant dans le programme de législature, qui vise à ce que chaque département élabore son propre projet de collaboration afin de renforcer l'action du canton au plan de la solidarité internationale. En raison de la situation sanitaire, seuls le DIP et les HUG-DSPS réalisent des projets de coopération internationale.

Indicateur 14.1 : cet indicateur permet d'identifier, parmi l'ensemble des projets recevables, ceux qui peuvent faire l'objet d'un financement, en regard des ressources allouées au service de la solidarité internationale.

Indicateur 15.1 : cet indicateur permet de mesurer la part du financement destiné aux projets dans le domaine de l'environnement. Il est calculé sur le montant total des subventions hors subventions CICR, FGC et soutien aux missions des PMA (pays les moins avancés).

Indicateur 16.1 : cet indicateur permet de mesurer le taux d'effort du canton en matière de solidarité internationale, en se référant au budget du service ainsi qu'aux ressources allouées par les autres départements pour des projets de collaboration internationale. La loi prévoit que celui-ci soit au moins égal à 0.7% des dépenses du canton. Toutefois et considérant les ressources actuellement affectées à la solidarité internationale, le taux calculé est inférieur.



A06 Cour des comptes

Département responsable : CDC

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	4'995'112	-994'633	-16.6%	5'989'745	5'050'275
30 Charges de personnel	4'713'334	-856'089	-15.4%	5'569'423	4'846'534
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	216'848	-133'797	-38.2%	350'645	139'205
33 Amortissements du patrimoine administratif	20'544	-4'747	-18.8%	25'291	20'890
34 Charges financières	44'386	0	0.0%	44'386	43'646
REVENUS	97'801	43'258	79.3%	54'543	62'839
42 Taxes et redevances	97'726	43'183	79.2%	54'543	62'745
43 Revenus divers	75	75	-	-	93
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'897'311	1'037'891	-17.5%	-5'935'202	-4'987'436
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-344'913</i>	<i>19'505</i>	<i>-5.4%</i>	<i>-364'418</i>	<i>-352'280</i>
COÛT COMPLET	-5'242'225	1'057'395	-16.8%	-6'299'620	-5'339'716

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	21.60	-1.00	-4.42%	22.60	21.10
<i>ETP fixes</i>	<i>3.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>3.00</i>	<i>3.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-19.60</i>	<i>-100.00%</i>	<i>19.60</i>	<i>18.10</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>18.60</i>	<i>18.60</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

La Cour des comptes est une autorité de rang constitutionnel compétente en matière de surveillance de l'État de Genève. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution de la République et canton de Genève (Cst).

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst) et la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève (art. 222 al.2 Cst).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 Cst, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'action de l'État.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 42 al.1 LSurv). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 43 al.1 et 2 LSurv).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport d'activité indiquant la suite donnée à ses missions (art. 43 al.3 LSurv).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

1. Analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics.
2. Sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rédiger un examen ou effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.

A06 Cour des comptes (suite)

3. Établir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la mise en oeuvre des politiques publiques.
4. Identifier des économies ou des gains supplémentaires.
5. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes.
6. Effectuer un suivi des recommandations émises. Établir un rapport annuel d'activité, intégrant notamment les suites données aux recommandations qui sont passées du statut "ouvert" à "fermé".
7. Effectuer la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend environ 300 services de l'État, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé et 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 15 milliards de budget de fonctionnement et emploient plus de 40'000 personnes.

Ce programme contient la prestation suivante :

A06.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Réalisation du programme de magistrature (audit et évaluation)

La Cour des comptes a poursuivi ses prestations d'audit et d'évaluation tant à l'égard de l'administration que des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public. Elle a toutefois traité moins de dossiers que les années précédentes, en raison principalement de la crise sanitaire du COVID-19, de vacance dans l'effectif du personnel dédié aux activités d'audit ainsi que d'heures plus nombreuses consacrées à des projets internes (par exemple, pour la refonte des procédures métiers). Néanmoins, avec 52 objets traités, l'objectif de 50 fixé à long terme a tout de même pu être atteint.

Chiffres-clés de l'activité (audit et évaluation)

La Cour a ouvert 213 nouveaux dossiers durant l'année civile 2021. Parmi ces dossiers, 202 ont été ouverts à la suite de communications de citoyennes et citoyens, 5 à la demande d'autorités et 6 ont résulté d'une autosaisine.

Durant cette période, la Cour a publié 7 rapports qui ont fait l'objet de conférences de presse et de présentations aux autorités. La Cour a en outre réalisé 45 examens, dont 10 ont été publiés sur son site internet. À cela s'ajoute le rapport annuel 2020/2021 comportant le suivi de 34 objets publiés depuis le 1er juillet 2017 et dont les recommandations n'avaient pas encore toutes été mises en oeuvre avant le 30 juin 2020.

En matière de publication sur le site internet, les rapports ont été téléchargés en moyenne 317 fois, les examens en moyenne 65 fois et le rapport annuel à 266 reprises. Par ailleurs, 5'211 vues ont été recensées concernant les vidéos mises en ligne en lien avec les rapports de la Cour des comptes, sachant que les vidéos sur des rapports publiés en 2021 ont été visionnées chacune en moyenne 171 fois.

A06 Cour des comptes (suite)

Explication des écarts par rapport au budget 2021

Nature 30 : écart - 856'089 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est la résultante de différents facteurs dont principalement :

- - 679 KF de rémunération salariale brute en raison surtout de vacance dans des postes de collaboratrices et collaborateurs pendant une grande partie de l'année et au fait que ces fonctions ont été repourvues à des salaires d'un niveau moindre (moins d'ancienneté ou d'expérience en poste des personnes engagées). Par ailleurs, l'atteinte des objectifs annuels (62 %) s'est établie en dessous de la cible budgétaire fixée (80 %), impactant d'autant les éléments de rémunération variable versée aux collaboratrices et collaborateurs en fin d'année.
- - 109 KF de charges sociales qui est directement induit de la variation précédente sur la rémunération salariale brute.
- - 87 KF en raison de la variation de l'estimation de la provision de prévoyance des magistrats titulaires et la comptabilisation d'une dotation moins importante que prévue. Pour rappel, il s'agit d'une provision qui est déterminée par l'actuaire-conseil de l'Office du Personnel de l'État et sur laquelle la Cour n'a aucune maîtrise.

Nature 31 : écart - 133'797 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est essentiellement dû à un moindre recours à des prestataires externes pour supporter certaines missions réalisées par les équipes d'audit, d'évaluation ou de révision de la Cour. Ainsi, en 2021, les équipes ont notamment moins fait appel à des prestations payantes délivrées par des experts dans le domaine informatique. Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire, il y a eu moins de frais liés à des déplacements hors canton (pour assister à des formations, des séminaires ou dans le cadre de traitement de dossiers/missions).

Nature 42 : écart + 43'183 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est principalement dû à la perception d'un montant supérieur à celui budgété en ce qui concerne les indemnités des assurances fédérales relativement aux absences pour maternité.

A06 Cour des comptes (suite)

Ventilation des comptes 2021 par "unité"

Les comptes 2021 de la Cour des comptes sont ventilés comme suit, entre les "unités" principales que sont l'audit, l'évaluation des politiques publiques, la révision des comptes de l'État et d'autres travaux réalisés en matière de révision (par exemple, la révision des comptes de la FIPOI) :

	Audit	Évaluation	Révision État	Révision "autres"	TOTAL
CHARGES ET REVENUS DIRECTS					
30 - Charges de personnel	2'271'775	692'543	772'963	63'505	3'800'786
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	33'977	3'372	74'786	2'073	114'208
33 - Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-	-
34 - Charges financières	-	-	-	-	-
42 - Taxes et redevances	-32'724	-508	-14'062	-	-47'294
43 - Revenus divers	-	-	-	-	-
Total résultat direct	2'273'028	695'407	833'686	65'578	3'867'700
CHARGES ET REVENUS INDIRECTS					
30 - Charges de personnel	459'185	186'204	245'286	21'873	912'548
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	51'647	20'944	27'589	2'460	102'640
33 - Amortissements du patrimoine administratif	10'338	4'192	5'522	492	20'544
34 - Charges financières	22'335	9'057	11'931	1'064	44'386
42 - Taxes et redevances	-25'376	-10'291	-13'556	-1'209	-50'432
43 - Revenus divers	-38	-15	-20	-2	-75
Total résultats direct et indirect	2'791'119	905'498	1'110'438	90'257	4'897'311
Coût des prestations de moyens fournies par l'État	173'557	70'379	92'710	8'267	344'913
COÛT COMPLET	2'964'676	975'877	1'203'148	98'524	5'242'225

Les charges et les revenus **directs** sont les montants qui peuvent être directement attribués à l'une ou l'autre des unités principales de la Cour. Il s'agit principalement de l'allocation des coûts salariaux des magistrats et collaborateurs-trices (auditeurs-trices, évaluateurs-trices ou réviseurs-euses) en fonction des heures passées ou des honoraires d'experts externes auxquels la Cour a fait appel pour mener l'une ou l'autre de ses missions.

Les charges et les revenus **indirects** sont les charges liées aux activités de support de la Cour pour l'accomplissement de ses fonctions institutionnelles. Peuvent être citées à titre d'exemple les charges de personnel pour de la gestion administrative (secrétariat, gestion des achats, des ressources humaines, de la comptabilité générale et analytique, ainsi que la gestion du système de contrôle interne et des risques adapté aux exigences étatiques), les charges de personnel liées à des interventions externes de la Cour (interventions dans des séminaires et cours, temps de présence à des séances de commissions du Grand Conseil et de conseils municipaux, formations d'autorités cantonales ou communales sur des thèmes de gestion publique, etc.). Sont également incluses dans ces charges indirectes les dépenses informatiques (sécurité des communications citoyennes, gestion du site internet, frais de maintenance des équipements et licences, etc.), les amortissements du patrimoine administratif ou encore les refacturations internes de l'État (tarification de l'office du personnel pour la gestion des salaires, loyers des locaux, etc.).

A06 Cour des comptes (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	317	270	235	270	2024
2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport ou d'un examen sommaire)						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens sommaires (audits et évaluations)	Efficacité	52	50	61	50	2024
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audit pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures (en mio de F)	Efficience	2.24	4	0.5	4	2024

Commentaires

1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année : le réel s'établit au-dessus de la cible fixée à long terme, confirmant l'intérêt pour les rapports publiés par la Cour des comptes au cours de la période.

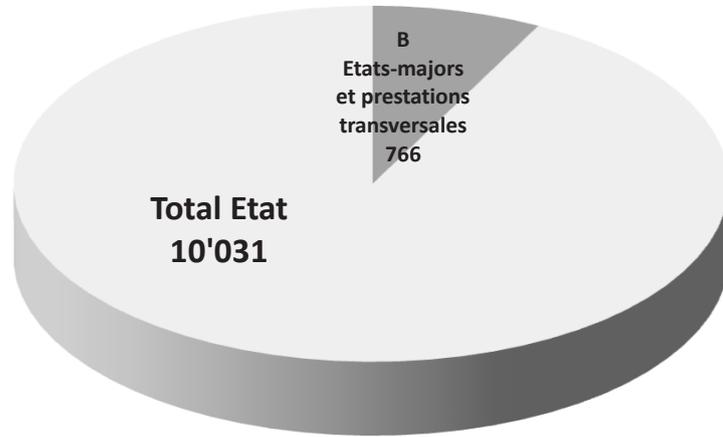
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens sommaires (audits et évaluations) : bien que moindre par rapport aux années précédentes, en raison surtout de la crise sanitaire COVID-19 et de vacance dans l'effectif du personnel dédié aux activités d'audit, le nombre traité permet de légèrement dépasser la cible budgétaire.

3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures (en mio de F) : peu d'économies proposées sur l'année 2021, à mettre en lien avec le nombre réduit de 7 rapports émis au cours de l'année civile ainsi que du type de travaux réalisés dans le cadre des missions (par exemple, audit de gouvernance ou évaluation d'une politique publique).

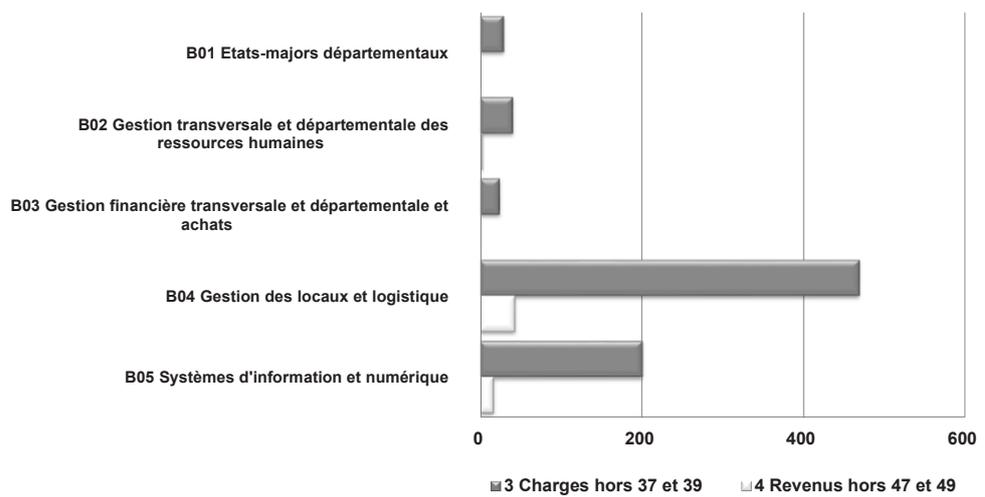


B Etats-majors et prestations

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





B Etats-majors et prestations transversales

Synthèse des priorités

Cette politique publique encadre les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes d'information et de communication, les finances et les achats, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe également les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillers d'Etat tous les renseignements propres à les éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

Orientée vers les résultats et la délivrance de prestations de qualité, la politique des ressources humaines de l'Etat a poursuivi ses actions en faveur d'un management privilégiant la responsabilisation, l'autonomie, la collaboration et la confiance. La gouvernance du projet "Travailler autrement" a été définie par le Conseil d'Etat et mise en place. Deux groupes de travail interdépartementaux, l'un sur le télétravail, l'autre sur les lanceurs d'alertes, ont mené des travaux en vue de rédiger des nouveaux règlements. La politique de tolérance zéro par rapport aux questions de harcèlement a été renforcée avec le suivi, par la moitié des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, d'une formation sur le sujet. Un test de l'égalité salariale a été réalisé et a démontré l'absence de toute discrimination salariale entre femmes et hommes. Enfin, des négociations soutenues avec les partenaires sociaux ont eu lieu sur la réforme du système d'évaluation des fonctions et sur la réforme de la LPAC.

La situation sanitaire a nécessité la poursuite de l'engagement de moyens spécifiques pour assurer la sécurité des utilisateurs des locaux exploités par l'Etat de Genève et proposer une solution d'hébergement à la cellule COVID de la direction générale de la santé. Malgré ce contexte particulier, les projets d'envergure se sont poursuivis. Ainsi, les travaux de rénovation menés par la CPEG à la Pointe Nord du PAV se sont déroulés comme prévu de telle sorte que le déménagement sur ce nouveau site de près de 650 collaborateurs et collaboratrices se confirme pour le printemps 2023. Les travaux de démolition des anciennes infrastructures militaires aux Vernets se sont achevés, permettant le développement prochain d'un ambitieux projet de construction de 1'350 logements.

Au chapitre des investissements, les travaux s'intensifient pour la rénovation du patrimoine immobilier cantonal, la mise en conformité des embrasures et l'optimisation énergétique des bâtiments. La salle rénovée du Conseil d'Etat a été mise en service fin 2021 et celle du Grand Conseil suivra début 2022. Les études et travaux relatifs aux infrastructures militaires, aux bâtiments hospitaliers et aux établissements scolaires se poursuivent, tout comme le versement des subventions en faveur des HUG, des établissements publics pour l'intégration, de la nouvelle Comédie et du Théâtre de Carouge.

En 2021, la mise en œuvre de la politique numérique, approuvée par le Conseil d'Etat en juin 2018, à la suite d'une large consultation publique permettant à la population genevoise de contribuer à la transformation numérique de l'administration, s'est notamment traduite par une soixantaine de projets relatifs aux priorités du Conseil d'Etat et la mise en service de 21 nouvelles e-démarches, portant leur nombre total à 143.

Le taux de maturité global du système de contrôle interne est en ligne avec les objectifs fixés par le Conseil d'Etat; le travail se poursuit pour les prestations n'ayant pas encore atteint un niveau satisfaisant. En matière de gestion des risques, un effort particulier est attendu vis-à-vis de son intégration dans la stratégie étatique, dans le suivi des plans d'action lancés pour réduire les risques identifiés et dans le traitement des recommandations des instances de surveillance.

L'initiative lancée pour créer ou renforcer les plans de continuité au sein des offices, tenant compte des leçons apprises pendant la crise Covid, se poursuit dans tous les départements. Le projet d'amélioration du fonctionnement de l'administration, lancé au printemps 2021, constituera également un axe prioritaire de travail jusqu'à la fin de la législature.

B01 Etats-majors départementaux

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	29'981'471	-2'859'561	-8.7%	32'841'032	30'283'995
30 Charges de personnel	27'047'178	-1'439'019	-5.1%	28'486'197	27'095'448
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'479'178	-459'721	-15.6%	2'938'899	2'892'246
33 Amortissements du patrimoine administratif	271'691	-1'089'266	-80.0%	1'360'957	253'993
37 Subventions à redistribuer	150'000	150'000	-	-	-
39 Facturations internes	33'424	-21'555	-39.2%	54'979	42'308
REVENUS	1'226'561	-473'779	-27.9%	1'700'340	1'388'843
42 Taxes et redevances	759'730	-570'577	-42.9%	1'330'307	722'010
43 Revenus divers	8'052	8'052	-	-	208'780
44 Revenus financiers	308'779	-61'254	-16.6%	370'033	448'370
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	9'684
47 Subventions à redistribuer	150'000	150'000	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-28'754'910	2'385'782	-7.7%	-31'140'692	-28'895'152
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'776'972</i>	<i>2'292'523</i>	<i>-25.3%</i>	<i>-9'069'495</i>	<i>-7'128'066</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>35'531'882</i>	<i>-4'678'305</i>	<i>-11.6%</i>	<i>40'210'187</i>	<i>36'023'218</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	142.14	-5.08	-3.45%	147.22	143.85
<i>ETP fixes</i>	<i>131.64</i>	<i>-5.01</i>	<i>-3.67%</i>	<i>136.65</i>	<i>131.10</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.90</i>	<i>-0.41</i>	<i>-9.51%</i>	<i>4.31</i>	<i>7.15</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>6.60</i>	<i>0.34</i>	<i>5.43%</i>	<i>6.26</i>	<i>5.60</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- assurer la bonne exécution des travaux confiés aux services départementaux et garantir leur conformité aux décisions prises par le Conseil d'Etat, respectivement par le magistrat;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le magistrat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Grand Conseil, consultations fédérales, etc.);
- assister le magistrat chargé du département dans les tâches et devoirs qu'implique l'administration du département et la marche des services.
- s'assurer de la mise en œuvre du maintien d'un système de contrôle interne adéquat au sein de l'administration.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et de l'unité de gestion des risques et de la qualité. L'état-major départemental (secrétariat général), assure la direction stratégique du département en communiquant au magistrat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat. L'unité de gestion des risques et de la qualité départementale coordonne et soutient les directions générales, directions et services dans la mise en œuvre du système de contrôle interne. Elle est aussi souvent impliquée dans des projets de simplification et d'innovation ayant pour but de rendre l'administration plus agile.

Ce programme est mis en œuvre par les secrétariats généraux et les responsables départementaux de la gestion des risques et de la qualité. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du collège des secrétaires

B01 Etats-majors départementaux (suite)

généraux et des collèges spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B01.01 Etats-majors départementaux
- B01.02 Contrôle interne

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 Charges de personnel (-1,4 million et -5.08 ETP)

Le non dépensé provient de vacances de postes durant l'année ainsi que du recours à des auxiliaires moins élevé que prévu sur ce programme.

L'écart de - 5.08 ETP représente une photographie de postes vacants au 31 décembre 2021.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.5 million)

L'écart provient de dépenses moins élevées des prestations de service de tiers et des manifestations et relations externes.

33 Amortissements du patrimoine administratif (-1.1 million)

La variation provient d'une allocation différentes des amortissements entre le budget (prévus sur le programme B01) et les comptes (comptabilisés sur d'autres programmes).

42 Taxes et redevances (-0.6 million)

La diminution de revenus correspond à des remboursements d'assurances (LAA et maternité) pour le personnel qui ont été moins importants que prévus ou qui ont été comptabilisés sur d'autres programmes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Respecter les délais de réponses au Parlement.						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais	Efficacité	83.6%	88%	82%	90%	2023
2. Maîtriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 363 et 369)	Efficacité	0.34%	0.42%	0.40%	0.40%	2023
3. Mettre en place un système de contrôle interne (SCI) de niveau 3 pérennisé pour toutes les prestations						

B01 Etats-majors départementaux (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Taux de déploiement d'un SCI de niveau 3 pérennisé selon les objectifs fixés par le Conseil d'Etat, sur l'ensemble des prestations de l'Etat	Efficacité	91%	90%	91%	90%	2023
4. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations du service de l'audit interne de l'Etat de Genève						
4.1 Taux de recommandations internes de niveau 3 et 4 traitées dans les délais	Efficacité	34%	90%	41%	90%	2023
5. Gérer les risques de manière adéquate selon les dispositions en vigueur						
5.1 Pourcentage de risques significatifs et majeurs ne s'étant pas aggravés	Efficacité	98%	80%	96%	80%	2023

Commentaires

Indicateur 2.1 : suite à une erreur de calcul identifiée pour la première fois lors des comptes 2021, les valeurs historiques du budget 2021 et des comptes 2020 doivent être corrigés à hauteur de 0,39% respectivement 0.37%.

Indicateur 3.1 : cet indicateur mesure le niveau de qualité et de complétude des travaux de pérennisation du SCI. Une valeur cible réaliste de 90% a été déterminée par le Conseil d'Etat; elle a été atteinte à fin 2019.

Indicateur 4.1 : cet indicateur mesure la capacité de l'administration de donner suite aux recommandations les plus importantes de l'organe de surveillance dans les délais. Le changement des priorités induit par la crise COVID a influencé négativement les activités dans ce domaine; toutefois, pour relativiser le mauvais score, il est utile de rappeler que le nombre de recommandations figurant dans le périmètre de calcul est assez limité: aujourd'hui, 21 recommandations de niveau 3 (aucune de niveau 4) qui auraient dû être clôturées dans les 36 derniers mois restent ouvertes.

Indicateur 5.1.: cet indicateur mesure la capacité de l'administration de maintenir ses principaux risques à un niveau stable au minimum. Il est aussi indiqué dans le cadre de la réalisation des rapports annuels départementaux et du rapport annuel consolidé sur les risques.



B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	41'327'956	-240'153	-0.6%	41'568'109	36'862'911
30 Charges de personnel	39'840'051	182'361	0.5%	39'657'690	35'432'344
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'436'505	-430'678	-23.1%	1'867'183	1'383'178
33 Amortissements du patrimoine administratif	26'055	8'664	49.8%	17'391	17'841
34 Charges financières	24'845	0	0.0%	24'845	25'961
39 Facturations internes	500	-500	-50.0%	1'000	3'587
REVENUS	3'159'853	-1'058'727	-25.1%	4'218'580	3'685'661
42 Taxes et redevances	2'292'317	-84'263	-3.5%	2'376'580	2'356'580
43 Revenus divers	3'154	3'154	-	-	8'337
46 Revenus de transferts	864'381	-977'619	-53.1%	1'842'000	1'320'743
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-38'168'103	-818'574	2.2%	-37'349'529	-33'177'250
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-956'316</i>	<i>51'676</i>	<i>-5.1%</i>	<i>-1'007'992</i>	<i>-868'159</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-10'386'215</i>	<i>132'066</i>	<i>-1.3%</i>	<i>-10'518'281</i>	<i>-11'036'033</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>49'510'634</i>	<i>634'832</i>	<i>1.3%</i>	<i>48'875'802</i>	<i>45'081'442</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	150.75	24.40	19.31%	126.35	134.51
<i>ETP fixes</i>	<i>139.19</i>	<i>16.37</i>	<i>13.33%</i>	<i>122.82</i>	<i>126.19</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>9.00</i>	<i>7.05</i>	<i>361.54%</i>	<i>1.95</i>	<i>6.28</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.55</i>	<i>0.97</i>	<i>61.39%</i>	<i>1.58</i>	<i>2.05</i>

Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'office du personnel de l'Etat (OPE) à l'ensemble de l'administration et par les directions des ressources humaines (RH) à leur département. Ce programme regroupe la mise en œuvre cohérente de la politique des ressources humaines définie par le Conseil d'Etat, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue, le perfectionnement et l'évolution professionnelle, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion ressource humaine, administrative et financière du personnel.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
- B02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
- B02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat
- B02.10 Ressources humaines départementales

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Réalisation du programme de législation

Stratégie RH du Conseil d'Etat

Après la définition en 2020 d'un projet ambitieux de transformation de la culture de l'Etat ("travailler autrement"), le Conseil d'Etat a mis en place en 2021 la gouvernance afin de déployer sa stratégie en matière de ressources humaines. La situation sanitaire a quelque peu bouleversé la temporalité de ce déploiement. Néanmoins, le premier test d'analyse de l'égalité entre femmes et hommes a démontré l'absence de discrimination salariale. Egalement, la pérennisation à plus grande échelle du télétravail et de l'horaire à la confiance, dans un cadre permettant notamment une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée, reste une priorité du Conseil d'Etat.

Projet de réforme G'Evolue

Durant l'année 2021, le Conseil d'Etat a lancé la réforme G'Evolue, en mandatant la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines pour qu'elle mène des discussions avec les associations du personnel de l'Etat dans le but d'aboutir à un protocole d'accord. L'objectif est de négocier un cadre de projet avec les partenaires sociaux, lui donnant ainsi les meilleures chances d'aboutir. Le protocole d'accord négocié devrait aboutir en début d'année 2022.

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

Migration du SIRH

La refonte technique du système d'information des ressources humaines (SIRH) s'est concrétisée par une mise en production au 1^{er} janvier 2021. Compte tenu de l'ampleur d'un tel système et des nombreux modules fonctionnels concernés, un certain nombre de dysfonctionnements ont été constatés en début d'année. Ceux-ci ont été prioritaires et résolus au fil de l'année 2021, ce qui a permis de mettre fin au projet de refonte le 24 novembre. Ceci clos la loi du 1^{er} septembre 2016 ouvrant un crédit d'investissement de 3 630 000 francs et le dépassement de crédit associé obtenu en 2020. A noter que cette nouvelle version permet en outre des évolutions orientées vers une plus grande interaction et proximité entre le collaborateur et son dossier personnel et de se mettre en conformité avec nouvelle transmission des données salariales et fiscales avec Swissdec.

Outil d'informatique décisionnelle des RH

La migration informatique du SIRH a été l'occasion de faire évoluer l'outil d'informatique décisionnelle des responsables des ressources humaines. Le volet de suivi des données RH est progressivement déployé à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Des tableaux dynamiques ont été créés pour calculer les taux de rotation, prévoir et accompagner les départs en retraite, s'assurer du suivi des entretiens individuels de développement personnel etc. D'autres améliorations en matière d'analyse de la paie, de réconciliation de la comptabilité des charges du personnel et de construction budgétaire ont également été déployées. En contrepartie, dans un souci de simplification et d'efficacité, certaines restitutions SIRH ont été supprimées, ce qui a allégé les charges de migration vers la nouvelle version.

Adaptation du cadre des congés à l'évolution normative et sociétale

Les évolutions du cadre législatif fédéral en matière de congé sont entrées en vigueur au 2^{ème} semestre 2021 et ont été reprises dans les dispositions réglementaires cantonales. Certains aspects de la société tels que la composition familiale et/ou des mœurs sont venus compléter les dispositions réglementaires dès le 1^{er} octobre 2021. Elles visent notamment à permettre aux membres du personnel de mieux concilier l'activité professionnelle et la vie privée. Nous pouvons citer l'élargissement des différents congés spéciaux aux membres du personnel qui mènent de fait, avec leur partenaire, une vie de couple depuis cinq ans (concubinage) ou l'assouplissement du recours au congé sans traitement de plus de trois mois.

Assurance sociales (projet assurance perte de gain)

L'office du personnel de l'Etat a travaillé avec les organisations représentatives du personnel afin d'améliorer le dispositif d'assurance perte de gain maladie. Ces discussions ont eu lieu avec un expert spécialement mandaté pour conseiller l'administration cantonale et analyser les coûts et les conséquences des différentes mesures d'amélioration. Les analyses se poursuivent avec la commission ad'hoc du Grand Conseil afin de mettre à jour le cadre légal.

Rémunérations des membres des directions générales des établissements de droit public

Faisant suite à une recommandation du service d'audit interne, l'office du personnel de l'Etat a établi un rapport sur les rémunérations versées en 2020 aux membres des directions générales des établissements de droit public. Ce

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

rapport, qui sera publié début 2022 et aura dorénavant une fréquence annuelle, reprend tous les éléments de rémunération, fixes et variables, d'une centaine de personnes travaillant au sein des directions générales de quinze institutions différentes. Il comprend, pour chaque fonction, un résumé des conditions de détermination des rémunérations et leurs niveaux d'approbation.

Développement des compétences

Le service du développement professionnel s'est adapté à la situation pandémique en organisant les formations à distance, avec un accent mis sur celles facilitant la pratique du télétravail. Une formation obligatoire sur la prévention du harcèlement a été diffusée à l'ensemble de l'administration. A ce jour, 50 % des membres du personnel l'ont suivie. Des modules complémentaires ont été développés pour la fonction RH. La réflexion pour faire évoluer les technologies de la formation dans la limite des contraintes liées à la sécurité et à la protection des données (serious game, réalité virtuelle, microlearning) a été finalisée.

Evaluations de fonctions

Après le gel partiel lié à la réforme SCORE durant plusieurs années, les demandes d'évaluation sont parvenues à l'OPE en grand nombre avec une progression de 173% en comparaison avec l'année 2020, année de reprise des évaluations. Ces demandes proviennent tant de l'administration que des établissements publics.

Santé et sécurité au travail: pandémie et plans de protection

Pour continuer à répondre aux exigences sanitaires, le service de santé a mis à jour en permanence les outils et les recommandations afin de permettre à l'ensemble des services et directions de l'Etat de déployer les plans de protection répondants aux recommandations de l'OFSP. La FAQ santé mise à disposition en est à sa 27ème version. Il a également mis en place un dispositif de vaccination COVID spécifique à l'attention du domaine pénitentiaire. Enfin, il a été réquisitionné par la direction générale de la santé pour contribuer à l'opération de vaccination de grande envergure pour le booster au mois de décembre.

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel présentent un dépassement de 0.2 million couvert par une autorisation de dépassement de crédit votée par la commission des finances pour les bénéficiaires de rente-pont AVS.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Ces charges présentent un non dépensé de 0.4 million dû essentiellement aux prestations de service et honoraires qui ont été moins importants.

46 - Revenus de transferts

Les revenus divers sont inférieurs au budget de 1 million en raison d'une forte diminution de la redistribution de la taxe CO2. Le facteur de redistribution s'élève à 0.297 ‰ pour 2021 vs 0.541‰ en 2020.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer les compétences managériales						
1.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement	Efficacité	29%	37%	33%	37%	2024
2. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis						
2.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis de commerce et du technique	Efficacité	92%	90%	95%	90%	2024

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Favoriser le développement des compétences clé des collaborateurs/trices.						
3.1 Proportion des personnes estimant pouvoir transposer les connaissances et compétences acquises durant une formation au catalogue, dans leur pratique professionnelle	Efficacité	94%	75%	94%	90%	2024
4. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale						
4.1 Ecart entre les prévisions et les comptes	Efficacité	0.4%	<1%	0.6%	<1%	2024
5. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs/trices						
5.1 Montants indûment versés annuellement (nombre)	Efficacité	N/D	<15	4	<15	2024
5.2 Montants indûment versés annuellement (en francs)	Efficacité	N/D	<15'000	6'620	<15'000	2024
5.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies mensuelles par ETP (gestionnaire de paie)	Efficience	1'345	1'200	1'320	1'200	2024
6. Limiter le taux d'absence						
6.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité).	Efficacité	6.0%	<5%	5.8%	<5%	2024
7. Améliorer les conditions de travail						
7.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire	Efficacité	70%	80%	67%	80%	2024

Commentaires

Indicateurs 5 .1 et 5.2

Ces indicateurs ont été suspendus en 2021 en raison de l'indisponibilité des données depuis la migration du système informatique SIRH.

Indicateur 6.1

Le taux d'absence est impacté par le COVID. Il est toutefois difficile d'estimer dans quelle proportion.

Indicateur 7.1

La réalisation des EEDP a encore été impactée par la pandémie en 2021 (difficulté de se réunir ou préférence pour faire une discussion face à face).

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	25'197'584	-1'254'455	-4.7%	26'452'039	25'646'682
30 Charges de personnel	23'440'396	-950'842	-3.9%	24'391'238	23'985'677
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'335'247	-226'141	-14.5%	1'561'388	1'234'581
33 Amortissements du patrimoine administratif	23'339	1'126	5.1%	22'213	22'347
34 Charges financières	-	-	-	-	0
36 Charges de transfert	0	0	-	-	0
39 Facturations internes	398'601	-78'599	-16.5%	477'200	404'078
REVENUS	366'945	87'233	31.2%	279'712	605'486
42 Taxes et redevances	297'715	74'176	33.2%	223'539	252'869
43 Revenus divers	69'230	14'230	25.9%	55'000	352'617
44 Revenus financiers	-	-1'173	-100.0%	1'173	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-24'830'639	1'341'688	-5.1%	-26'172'327	-25'041'196
<i>Coût d'état-major</i>	-561'538	133'451	-19.2%	-694'989	-668'977
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-10'863'478	2'129'775	-16.4%	-12'993'253	-12'414'932
<i>Coûts répartis</i>	36'255'655	-3'604'914	-9.0%	39'860'569	38'125'105
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	141.85	-10.21	-6.71%	152.06	147.85
<i>ETP fixes</i>	138.05	-10.11	-6.82%	148.16	143.05
<i>ETP auxiliaires</i>	3.80	-0.10	-2.56%	3.90	4.80

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et par les directions financières départementales. Il vise à :

- produire l'information financière permettant de rendre compte de l'action publique, selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique;
- assurer les financements de l'Etat;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Ce programme regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale et verticale des finances, ainsi qu'à la gestion transversale des achats de l'Etat :

1. Gestion transversale et départementale des finances : planification financière quadriennale, planification décennale des investissements, budgets de fonctionnement et d'investissement, comptes de fonctionnement et d'investissement par politique publique, contrôle de gestion financier transversal, suivi des crédits budgétaires de fonctionnement et d'investissement, états financiers individuels et consolidés établis selon le référentiel comptable de l'Etat, projets transversaux comptables et financiers, comptabilité générale, comptabilité des investissements, comptabilité fournisseurs, contentieux des débiteurs non fiscaux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.

2. Achats de l'Etat : stratégie globale d'achat, achats de fournitures et services non liés à la construction, mise à disposition d'un catalogue informatique pour l'administration et certaines entités autonomes et subventionnées,

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

référence et conseil en matière de définition de marché et application du règlement sur les marchés publics (RMP), appels d'offres publics et sur invitation en conformité au RMP, contrats y relatifs.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B03.01 Administration transversale des finances
- B03.02 Acquisition des biens et services
- B03.10 Finances départementales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Réalisation du programme de législation

La priorité de la législation consiste en la recherche de gains d'efficacité au niveau de l'ensemble de la pyramide documentaire, ceci sans dégrader la qualité de l'information produite et notamment l'évaluation et l'anticipation des effets financiers des projets et décisions proposés au Conseil d'Etat.

Dans ce cadre, la direction générale des finances et les directions financières départementales ont décidé en 2021 de revoir, au sein du collège spécialisé finances, les processus achat-fournisseurs et crédits supplémentaires afin de les simplifier pour améliorer le fonctionnement de l'Etat.

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

Les réformes structurelles engagées lors des précédentes législatures (LGAF, MCH2, SCI, consolidation financière, budget par prestation) ont significativement amélioré la qualité de l'information financière et apporté une rigueur accrue.

L'activité de la DGFE a été marquée en 2021 par :

- la crise sanitaire : la DGFE a maintenu des contacts réguliers avec les départements et les entités du Grand Etat afin d'évaluer les besoins de soutien financier immédiat ou à moyen terme et accompagner les nombreux projets de loi crédits supplémentaires (cas de rigueur notamment). A ce titre, la DGFE a par exemple élaboré les projets de loi 12857 et 12876, accordant des prêts respectivement en faveur de Palexpo et de l'Aéroport international de Genève;
- le suivi des différentes caisses de prévoyance de la fonction publique : mise en œuvre de la recapitalisation de la CPEG avec les remboursements du prêt de la CPEG y compris par apport en nature (terrains), élaboration de projets de loi modifiant la répartition des cotisations aux caisses de prévoyance de la fonction publique, et évaluation de l'équilibre financier de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police (CPFP);
- le support technique aux départements : convention de concession avec PôleBio, juste prix de l'énergie thermique et participation à différents groupes de travail (développement de nouvelles règles d'activation de charges, niveau des fonds propres des établissements publics autonomes);

Par ailleurs, la DGFE et les directions financières départementales ont procédé à la revue du socle budgétaire des principaux programmes afin de s'assurer de la bonne allocation des ressources.

Concernant les achats, la centrale commune d'achats (CCA) a dû faire face, comme en 2020, à des difficultés à obtenir certains produits dans des délais usuels et à des conditions habituelles en raison des mesures sanitaires prises au niveau mondial. Afin d'assurer la prestation, la CCA a œuvré à trouver des solutions et des alternatives tout en maîtrisant au maximum les coûts.

En parallèle, la CCA a lancé différentes études afin d'améliorer la valorisation des entreprises formatrices dans ses demandes d'offres et collabore étroitement avec le service cantonal du développement durable à la création d'un label "consommer durable" qui sera visible dans le catalogue de produits CCA.

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 - Charges de personnel

Le non dépensé de 1 million provient essentiellement de vacances de postes constatées durant l'année.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Ces charges sont inférieures au budget de 0.2 million, principalement en raison de prestations de service et honoraires moins importantes que prévu.

Objectifs et indicateurs	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre						
1.1 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE (postes fixes et auxiliaires)	Efficience	24'441	23'000	22'566	23'000	2024
2. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs						
2.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif	Efficacité	3.7	4	3	4	2024
3. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %)	Efficacité	27%	20%	27%	20%	2024
4. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats						
4.1 Nombre annuel de réclamations en % du nombre de commandes	Qualité	4.4%	4%	4.5%	4%	2024
5. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats	Efficience	917	900	805	850	2024
5.2 % d'appels d'offres publics et sur invitation intégrant des critères de développement durable	Qualité	100%	100%	100%	100%	2024
5.3 % d'appels d'offres publics en matière de fournitures (non liés à la construction) adjugés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics en matière de fournitures de l'administration cantonale	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2024
5.4 % d'appels d'offres publics en matière de services (non liés à la construction) adjugés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics en matière de services de l'administration cantonale	Efficacité	46%	40%	28%	30%	2024
6. Respecter le cadre budgétaire						
6.1 Ecart en pourcents entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors provisions, nat. 37 et 39)	Efficacité	-3.4%	+/-1.5%	-2.6%	+/-1.5%	2024
6.2 Ecart en pourcents entre le budget et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors impôts, provisions, nat. 47 et 49)	Efficacité	+30.2%	+/-4%	-0.6%	+/-4%	2024
7. Optimiser le processus des dépassements de crédits						

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
7.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demande de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais	Efficacité	5	0	5	0	2024

Commentaires

Indicateur 4.1

Cet indicateur concerne les réclamations adressées à la CCA par les bénéficiaires (services de l'Etat). A l'instar de l'année précédente, les problèmes de réapprovisionnement restent inchangés cette année. La pénurie générale de certaines matières premières et composants ne permettent pas d'améliorer la situation au niveau mondial. Cela occasionne des retards de livraison ainsi qu'une absence de fiabilité des dates de livraison et par conséquent des réclamations.

Indicateur 6.1

Ce taux s'explique principalement par les versements faits pour les cas de rigueur. Des crédits supplémentaires ont été accordés à hauteur de 699.7 millions pour une utilisation de 515.9 millions. En retraitant cet élément, le taux serait de -1.7%.

Indicateur 6.2

Ce taux s'explique principalement par les aides relatives aux cas de rigueur reçues de la Confédération (445.5 millions pour un budget de 13.6 millions) et, dans une moindre mesure, par la part au bénéfice de la BNS. En retraitant ces deux éléments, le taux serait de -3.6%.

B04 Gestion des locaux et logistique

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	469'861'171	6'458'131	1.4%	463'403'040	470'597'756
30 Charges de personnel	36'291'093	-839'005	-2.3%	37'130'098	36'261'069
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	144'673'582	5'054'455	3.6%	139'619'127	141'820'384
33 Amortissements du patrimoine administratif	235'081'622	1'897'066	0.8%	233'184'556	238'206'896
36 Charges de transfert	53'222'922	210'992	0.4%	53'011'930	53'831'632
39 Facturations internes	591'951	134'621	29.4%	457'330	477'775
REVENUS	43'606'939	-8'967'247	-17.1%	52'574'186	45'880'061
40 Revenus fiscaux	0	0	-	-	-
41 Patentes et concessions	219'421	9'421	4.5%	210'000	222'827
42 Taxes et redevances	1'720'857	-737'133	-30.0%	2'457'990	2'104'745
43 Revenus divers	5'516'639	541'074	10.9%	4'975'565	4'541'723
44 Revenus financiers	21'855'148	-8'394'401	-27.8%	30'249'549	23'843'584
46 Revenus de transferts	14'107'031	-96'981	-0.7%	14'204'012	14'877'572
49 Facturations internes	187'843	-289'227	-60.6%	477'070	289'609
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-426'254'233	-15'425'379	3.8%	-410'828'854	-424'717'695
<i>Coût d'état-major</i>	-696'242	71'503	-9.3%	-767'745	-689'633
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-12'216'313	-1'095'876	9.9%	-11'120'437	-10'809'826
<i>Coûts répartis</i>	439'166'788	16'449'751	3.9%	422'717'037	436'217'154
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	275.90	-10.76	-3.75%	286.66	278.00
<i>ETP fixes</i>	270.62	-9.02	-3.23%	279.64	270.82
<i>ETP auxiliaires</i>	3.13	-1.83	-36.90%	4.96	5.03
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.15	0.09	4.37%	2.06	2.15

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal des bâtiments (OCBA), par le groupe MOVE chargé de la gestion globale du parc des véhicules de l'Etat et par les entités logistiques départementales.

La gestion des locaux et logistique a pour but d'une part, de valoriser, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics, cantonaux et extra-cantonaux, et d'autre part de gérer le parc des véhicules de l'Etat depuis l'achat jusqu'à leur sortie ainsi que d'assurer la logistique interdépartementale via la programmation des locaux, les déménagements, le courrier, la reprographie et le central téléphonique. Cela implique :

- l'affectation des locaux;
- l'inventaire régulier des biens immobiliers;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs;
- la location et l'acquisition de locaux auprès de tiers;
- la maintenance, la rénovation et la transformation des bâtiments existants;
- l'entretien courant des bâtiments existants;
- la gestion des approvisionnements en énergie;
- la gestion administrative du patrimoine de l'Etat;
- la valorisation du patrimoine;

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

- la maîtrise et l'optimisation des véhicules de l'Etat;
- la logistique départementale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B04.01 Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.02 Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.03 Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.04 Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat
- B04.05 Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat
- B04.10 Logistique départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Réalisations des projets prioritaires

Planification et affectation des locaux

Courant 2021, plusieurs projets d'affectation de locaux ont été menés :

- Le service des votations et élections (SVE) a été relogé à la rue des Mouettes 13, dans des locaux correspondant aux besoins et contraintes de la direction du support et des opérations de vote;
- Le service de santé du personnel de l'Etat (SSPE) a initié l'organisation de son déménagement à la rue des Bains 33 dans des locaux plus adaptés à ses activités spécifiques avec une réduction de loyer significative;
- Les locaux aux Ports-Francs sont en cours de travaux d'aménagement pour reloger le service cantonal des objets trouvés, des évacuations et du garde-meuble (SCOTEGM) avec la mise à disposition d'une salle des ventes. Les pièces historiques du Musée de la Police ont déjà été transférées dans ces locaux;
- Le centre cantonal de biométrie sera relogé prochainement dans de nouveaux locaux plus vastes à l'ARCenter à Vernier pour répondre aux exigences fédérales. Des travaux d'aménagement sont en cours, pour partie selon un concept smart office;
- Les travaux de rénovation des bâtiments du site PAV Pointe Nord de la Jonction, propriété de la CPEG, se sont poursuivis selon le planning prévu. Les services de trois départements (DI, DCS et DIP), représentant près de 650 collaborateurs-trices, y seront relogés dès 2023. Un concept novateur d'aménagement des locaux en smart office sera déployé dans le bâtiment occupé par l'OCBA. La spécificité des activités du SPMI et du SPAd implique une organisation des locaux plus classique, qui permet la préservation de la confidentialité.
- L'accroissement du personnel au sein de la cellule COVID du DSPS a nécessité une location complémentaire de plus de 400 m² à la rue du Rhône 19 portant ainsi la surface totale des locaux loués à 1752 m².

Rénovation et transformation des bâtiments

Malgré la crise sanitaire, l'année 2021 a été très soutenue en termes de rénovations et de transformations de bâtiments. Pour 2021 comme pour 2020, ce sont environ 450 projets qui sont ouverts annuellement.

Le crédit de renouvellement 2020-2024 a été fortement sollicité au sein de toutes les enveloppes. Les chantiers en cours concernent essentiellement les parties d'ouvrages qu'il faut rénover prioritairement pour garantir leur fonctionnement, comme la réhabilitation des installations techniques, la rénovation des toitures et des enveloppes des bâtiments, les améliorations des installations de sécurité, les dépollutions diverses (amiante, plomb, hydrocarbures aromatiques polycycliques, etc.).

A noter par ailleurs que le volume de projets réalisés, en cours ou prévus sur l'enveloppe "rénovation" du crédit de renouvellement implique d'ores et déjà une priorisation importante afin de respecter le budget alloué. Un travail du même type est en cours concernant l'enveloppe "divers et imprévus", très fortement impactée par le relogement du FC Servette en lien avec la réalisation du nouveau cycle d'orientation à Balaxert.

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

La première phase du projet de mise en conformité des embrasures est montée en puissance avec de nombreuses études dont les premières réalisations sont prévues en 2022.

Au chapitre des rénovations d'envergure, il faut relever qu'une grande partie de l'Ancienne Ecole de Médecine est aujourd'hui en exploitation. Le chantier des Archives d'Etat à l'Arsenal s'est déroulé avec de bonnes performances concernant les travaux de gros œuvre. Celui d'Uni Bastions - phase aile Jura - a bien avancé et se terminera courant 2022. La rénovation - surélévation du Collège Rousseau a démarré et le planning est respecté. Enfin, le projet de rénovation totale des salles du Grand Conseil s'est terminé fin décembre 2021 pour une mise en exploitation début 2022.

Gestion et valorisation du patrimoine bâti

Les locations de l'Etat auprès des tiers ont augmenté suite à la conclusion de nouveaux baux, afin de remédier aux besoins de la Chancellerie et du DSPS notamment (voir supra).

Ces nouvelles locations ont fait l'objet d'importantes négociations qui ont permis de conclure des baux à des tarifs compétitifs. En parallèle, des baisses de loyers fondées sur l'indice suisse des prix à la consommation et le taux hypothécaire ont été sollicitées et ont généré une réduction de loyer globale d'environ 200 000 francs pour l'année 2021.

Par ailleurs, la résiliation d'abonnements des pendulaires suite à la nouvelle politique de mobilité du Conseil d'Etat (selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 4 novembre 2020), la crise sanitaire et le développement du télétravail ont eu un impact sur la fréquentation des parkings, ce qui représente un manque à gagner d'environ 1.3 million de francs.

Enfin, en matière d'entretien courant, quelque 12'500 demandes d'interventions ont été traitées. Depuis 2020, un processus de contractualisation de l'entretien des bâtiments est en cours ce qui explique une stabilisation du nombre d'interventions ponctuelles à un niveau inférieur de 15% à celui observé les années précédentes. La crise sanitaire n'a pas eu de réel impact, les écoles étant restées ouvertes en 2021.

Efficacité énergétique

Le raccordement au chauffage à distance CADéco du bâtiment David-Dufour a eu lieu durant l'été 2021. Le plan lumière, vaste programme de rénovation de luminaires a permis la pose d'éclairages à faible consommation de type LED dans le cycle d'orientation Golette et les écoles de culture générale Jean Piaget et Henry Dunant. Ces éclairages permettront jusqu'à 60% d'économie d'électricité par rapport aux installations précédentes. Deux nouvelles centrales photovoltaïques, d'une puissance totale de 524 kW ont vu le jour sur le collège de Staël et le cycle d'orientation des Coudriers.

Les actions majeures d'optimisation énergétique en 2021 ont concerné l'enclenchement des machines de froid et la récupération de chaleur au CMU (2'180 MWh économisés soit 268 000 francs), la transition thermique du CO Pinchat (400 To de CO2 économisés) ainsi que diverses opérations à l'ECG J-Piaget, le CEC André-Chavanne et UNI Mail (540 MWh économisés soit 67 000 francs).

Chantiers de construction d'importance

Le chantier du centre d'instruction des troupes de sauvetage sur le site d'Epeisses s'est poursuivi. Les études sont en cours pour la construction de l'école secondaire II à Meyrin et la rénovation des bâtiments HUG à Loëx (bâtiments "Arve", "Aire" et Allondon"). Le concours d'architecture pour le cycle d'orientation et centre de formation professionnelle santé et social à Bernex a été achevé.

Les subventions ont été versées pour la rénovation des blocs opératoires HUG, les établissements publics pour l'intégration ainsi que pour la reconstruction des bâtiments de la Nouvelle Comédie de Genève et du Théâtre de Carouge.

Diverses études ont été menées notamment dans les domaines de la planification pénitentiaire, scolaire, etc.

Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat

L'année 2021 a été mise à profit pour déployer la stratégie adoptée par le Conseil d'Etat, notamment sous le volet du choix de la solution en matière de géolocalisation. La mutualisation de certains véhicules de l'Etat au sein du parking David-Dufour a été mise en œuvre.

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

Logistique départementale

Les services logistiques départementaux ont accompagné l'office cantonal des bâtiments dans un effort de rationalisation de l'usage des locaux et sur le projet de gestion des déchets (mise en place de points de tri dans les bâtiments de l'Etat).

Autres projets d'importance stratégique

En plus des projets prioritaires formulés ci-dessus, l'OCBA a réalisé un certain nombre d'actions dans les domaines de l'organisation du travail de l'office et de l'optimisation des processus:

- Le déploiement du programme "Agilis" basé sur le travail flexible, mobile et numérique s'est poursuivi. Cette organisation du travail a permis à l'OCBA d'être totalement opérationnel durant la période de la crise sanitaire, notamment lors des périodes prolongées de télétravail.
- Dans le cadre de la préparation du déménagement de l'office sur le site de la Pointe Nord du PAV, prévu en 2023, le nouveau mobilier smart office a été sélectionné en collaboration avec la CCA, suite à l'appel d'offres. L'accompagnement au changement s'est poursuivi notamment au travers de multiples événements, conférences, newsletters et formations sur mesure pour les managers.
- L'optimisation s'est poursuivie pour l'application métier Archibus (gestion des locaux) et pour le projet Building Information Modeling (BIM). Un important travail a été mené pour dématérialiser les flux administratifs et financiers. Le tri des archives a permis de recycler 10 tonnes de papier libérant ainsi plus de 45% de l'espace occupé par les documents dans les trois étages actuels de l'OCBA.
- Le "Plan Directeur Métier" de l'office cantonal des bâtiments a été finalisé. Il permet d'appréhender les multiples enjeux environnementaux, financiers, organisationnels ou politiques à venir et se fonde notamment sur une gestion innovante du patrimoine, sur la qualité de vie au travail et sur une organisation transversale et agile.

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 - Charges de personnel :

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 839 005 francs essentiellement en raison de la vacance de postes au sein des logistiques départementales et de la variation du solde de jours de congés non pris.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Le dépassement budgétaire sur cette nature comptable est couvert à 97% par un crédit supplémentaire de 4 400 000 francs lié à la crise sanitaire (mesures de nettoyage spécifiques et location urgente pour la cellule COVID) ainsi que par le report budgétaire de 526 663 francs, tous deux accordés à l'OCBA par la Commission des finances du Grand Conseil, respectivement les 22 décembre et 16 juin 2021.

Le budget lié aux énergies n'a pas été utilisé en totalité quel que soit le type de fluide (- 2 642 602 francs). Ce phénomène est dû à la fois au résultat des travaux d'optimisation réalisés sur les bâtiments, à des conditions climatiques favorables et à la crise sanitaire durant laquelle les locaux ont été moins occupés.

Le dépassement constaté sur les prestations de services et honoraires (+758 401 francs) concerne d'une part les prestations d'études, qu'il s'agisse d'études de faisabilité ou d'études liées à la sécurité, à la surveillance ou aux installations techniques (+565 588 francs) et d'autre part les honoraires facturés par les régies et la Fondation des Parkings (+494 051 francs). Les nombreux diagnostics amiante réalisés dans les bâtiments en lien avec les travaux d'entretien génèrent un dépassement de budget (+717 880). Pour finir, les budgets alloués à certaines rubriques n'ont pas été utilisés en totalité tels que les frais de déménagements (-384 113 francs) ou les mandats à des tiers (-679 233 francs).

Les travaux d'entretien courant ainsi que les frais de nettoyage affichent un dépassement de 5 694 276 francs en raison essentiellement des charges extraordinaires liées à la COVID-19 et non prévues au budget 2021 (+ 3 795 177 francs) et de l'application de la loi sur le salaire minimum (+1 million de francs environ). De plus, la mise en service de nouveaux bâtiments, les changements d'affectation de surfaces et la modernisation des installations techniques génèrent une augmentation inévitable des contrats d'entretien (+899 098 francs).

Les prestations d'entretien des équipements de protection/sécurité ont été plus nombreuses notamment dans les bâtiments de détention (+463 779 francs).

Les dépenses de locations sont supérieures au budget (+311 407 francs) en raison de la location urgente nécessaire au fonctionnement de la cellule COVID de la direction générale de la santé (+372 300 francs). Des décalages de

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

locations et la négociation de tarifs avantageux ont permis de réduire le dépassement (-60 893 francs).

Pour le surplus, d'autres charges d'exploitations diverses, à l'OCBA et dans les logistiques départementales, génèrent un dépassement de 569 194 francs.

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Charges de transfert :

Les amortissements des subventions d'investissement octroyées à des tiers ont été supérieurs aux prévisions.

42 - Taxes :

La refacturation des frais d'exploitation des immeubles locatifs en lien avec les transferts ou cessions d'actifs est en baisse (-389 321 francs).

La refacturation d'énergie thermique à Firmenich n'est plus effectuée suite au déménagement de l'entreprise (-239 186 francs).

Les revenus liés aux loyers des pensionnaires à Lullier sont plus faibles qu'escomptés (-37 780 francs).

Les Indemnités de personnel (part "employeur") en lien avec les assurances sociales ont été surestimées au budget (-25 462 francs).

43 - Revenus divers :

Des revenus divers non budgétés ont été comptabilisés tels que la participation du GESDEC à la dépollution de l'ancienne décharge d'Aïre et du chantier naval de Corsier port (+113 011 francs).

Des corrections comptables d'exercices antérieurs, la comptabilisation de notes de crédit et de reprises de provisions alimentent aussi cette rubrique (+502 533 Francs).

L'écart positif par rapport au budget est atténué par l'activation des charges de personnel qui est légèrement moins élevée que prévue (-74 470 francs).

44 - Revenus financiers :

Les revenus des loyers des immeubles locatifs ont diminué ces dernières années en fonction des transferts et cessions d'immeubles locatifs, des résiliations et de la reprise de locaux par des entités subventionnées (- 6 102 099 francs).

Avec la mise en œuvre de la nouvelle politique de stationnement décidée par le Conseil d'Etat, qui fait notamment suite à l'assouplissement des conditions de compensation de stationnement voté en septembre 2020, de nombreux baux de parking ont été résiliés entraînant une diminution de revenus (- 1 442 965 francs).

A relever que les budgets relatifs à ces deux objets ont été adaptés pour l'année 2022.

La fréquentation des parkings a subi les effets de la pandémie (estimation à - 1 263 000 francs).

Les revenus des loyers des antennes et des emprises sur l'espace public ont été supérieurs aux attentes (+413 663 francs).

46 - Revenus de transferts :

L'écart de revenus est essentiellement dû à des produits différés de subventions d'investissement de la part de la Confédération sous-estimés au budget.

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	100%	90%	100%	90%	2023
2. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
2.1 Investissements à réaliser selon l'état de vétusté du parc immobilier, en millions de francs	Efficacité	99.1	141.9	87.3	141.9	2024
2.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	13.4%	20%	12.1%	24%	2023
2.3 Part en % de l'électricité d'origine solaire au sein du parc immobilier	Efficience	11.5%	10%	10.8%	11%	2023
2.4 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficience	92.5%	90%	87.4%	90%	2023

Commentaires

L'office cantonal des bâtiments poursuivra le développement et la maîtrise d'indicateurs stratégiques, opérationnels et de projets afin de mesurer les prestations fournies en termes de qualité, d'efficience et d'efficacité. L'ensemble de ces indicateurs fait l'objet d'un suivi méthodique et périodique dans le but d'appliquer le cycle d'amélioration continue.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur vise à ce que les demandes d'affectation de locaux soient traitées dans des délais raisonnables. Lesdites demandes incluent des projets d'acquisition, de construction, de location ou d'adaptation de locaux existants. L'atteinte de l'objectif est essentiellement due à la bonne coordination interne et transversale qui s'effectue de manière régulière, notamment avec le collège spécialisé logistique. A noter que le relogement de la cellule COVID-19 est en cours afin de libérer les locaux actuels à la rue du Rhône 19 et que des travaux ont été réalisés dans les nouvelles surfaces locatives pour reloger le service de la biométrie cantonale à Vernier ainsi que le service cantonal des objets trouvés, des évacuations et du garde-meuble (SCOTEGM) aux Ports-Francis.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur se réfère directement aux investissements nécessaires pour préserver l'état du parc immobilier de l'Etat et exclusivement dédiés à la rénovation impactant la vétusté. La cible provient de la méthode Stratus. Les expertises faites sur 250 bâtiments majeurs, représentant 80% de la surface brute du parc, révèlent un degré de vétusté moyen de 0,74 sachant qu'à 0,85 le parc est jugé "optimal". L'OCBA admet toutefois une tolérance d'atteinte de l'objectif entre la vétusté actuelle (0,74) et la vétusté cible (0,83), respectivement entre 126,5 et 141,9 millions de francs d'investissements annuels dédiés à la rénovation. Le résultat 2021 est en-dessous de la cible mais progresse par rapport à 2020. A l'avenir, d'importants investissements programmés impactant la vétusté amélioreront ce résultat, notamment au travers du projet de mise en conformité des embrasures, des crédits d'ouvrage spécifiques de rénovations et du crédit de renouvellement 2020-2024. De plus, de nouveaux investissements pourraient être prochainement alloués en lien avec les adaptations légales et réglementaires en cours dans le domaine de l'énergie. Ils contribueraient également à résorber la vétusté globale du parc immobilier de l'Etat.

Indicateur 2.2 : L'objectif 2020 n'a pas été atteint mais le résultat a progressé par rapport à l'année précédente (mesure basée sur 2020 car les données 2021 ne seront disponibles que dans le courant 2022). L'écart provient essentiellement du réseau de chauffage à distance (CAD) ECO Jonction, dont l'origine de l'énergie n'est pas encore renouvelable. Si c'était le cas, le résultat atteindrait 20% au lieu de 13.4%. La progression du résultat est essentiellement à mettre au crédit des bonnes performances de la chaufferie à bois de Lullier. L'OCBA poursuivra les actions relatives aux nouveaux raccordements CAD, aux assainissements de production de chaleur et aux optimisations énergétiques. A noter que de nouvelles cibles plus ambitieuses pourraient être fixées en fonction des moyens financiers et RH qui seront alloués afin de répondre aux objectifs légaux et réglementaires.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur vise à atteindre d'ici 2023 11% d'énergie solaire consommée au sein du parc

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

immobilier de l'Etat. L'objectif annuel 2020 est largement atteint (mesure basée sur 2020 car les données 2021 ne seront disponibles que dans le courant 2022). La progression du résultat est issue des quatre nouvelles centrales solaires de grande ampleur mises en service fin 2019, qui ont déployé pleinement leurs effets en 2020 (caserne de Mategnin, collège Claparède, CO Budé et Voirets) ainsi que des deux nouvelles centrales mises en services en 2020 (caserne d'Aire-la-Ville et plage des Eaux-Vives). La part contractuelle d'énergie solaire consommée en 2020 (SIG vitale soleil) a aussi contribué à ce bon résultat. La cible en 2023 sera dépassée compte tenu d'autres nouvelles centrales photovoltaïques planifiées et d'autres installations programmées en contracting avec les SIG. A noter que de nouvelles cibles plus ambitieuses pourraient être fixées en fonction des moyens financiers et RH qui seront alloués afin de répondre aux objectifs légaux et réglementaires.

Indicateur 2.4 : Cet indicateur vise à maîtriser le volume de travaux sous-traités issus des demandes d'interventions (DI) curatives et préventives en contrôlant et en assurant le bon suivi des travaux depuis la commande jusqu'à leur réception. L'atteinte de l'objectif est essentiellement due aux mesures prises permettant de maîtriser et d'optimiser ce flux. Elles consistent à soutenir le processus de dématérialisation des factures, à allouer un budget par secteur complété d'un rapport mensuel, à réduire le temps d'exécution des travaux, à établir des rappels périodiques aux fournisseurs sur les factures en retard et à intégrer dans toute demande d'intervention la directive sur le respect de 30 jours pour facturer.



B05 Systèmes d'information et numérique

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	200'937'251	-2'565'601	-1.3%	203'502'852	198'720'759
30 Charges de personnel	108'724'282	297'441	0.3%	108'426'841	105'750'599
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	48'557'652	-461'767	-0.9%	49'019'419	46'900'798
33 Amortissements du patrimoine administratif	43'633'186	-2'406'556	-5.2%	46'039'742	46'058'004
36 Charges de transfert	-	-	-	-	0
39 Facturations internes	22'132	5'282	31.3%	16'850	11'359
REVENUS	17'167'733	1'734'578	11.2%	15'433'155	14'548'368
42 Taxes et redevances	3'248'287	222'468	7.4%	3'025'819	3'472'636
43 Revenus divers	13'293'022	1'523'256	12.9%	11'769'766	10'312'298
46 Revenus de transferts	626'425	-11'145	-1.7%	637'570	763'434
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-183'769'517	4'300'180	-2.3%	-188'069'697	-184'172'392
<i>Coût d'état-major</i>	-2'069'055	197'875	-8.7%	-2'266'930	-2'089'493
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-26'309'385	2'808'238	-9.6%	-29'117'623	-27'359'293
<i>Coûts répartis</i>	212'147'957	-7'306'293	-3.3%	219'454'250	213'621'179
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	655.55	-9.20	-1.38%	664.75	641.65
<i>ETP fixes</i>	644.64	-17.95	-2.71%	662.59	620.25
<i>ETP auxiliaires</i>	9.10	7.94	684.48%	1.16	19.60
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.80	0.80	80.00%	1.00	1.80

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Les systèmes d'information et les services numériques constituent le principal outil de production de l'Etat de Genève. Ils forment en quelque sorte son système nerveux et relient de surcroît l'administration cantonale aux citoyens et aux entreprises, par les prestations mises en ligne sur internet (« e-démarches », <http://ge.ch/e-demarches/>).

Le programme B05 vise à:

- Elaborer la politique numérique ainsi que la stratégie des systèmes d'information et de communication (SIC) du Conseil d'Etat;
- Fournir les services numériques de l'Etat à l'intention des citoyens et des entreprises, dans le cadre de la cyberadministration, ainsi qu'au sein de l'administration cantonale;
- Conseiller et accompagner l'administration cantonale dans sa transformation numérique;
- Garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'Etat;
- Organiser l'information au sein de l'Etat et assurer la protection des données.

Sous l'angle des actifs, le programme B05 concerne principalement :

- 85 systèmes d'information et de communication, en support de l'ensemble des politiques publiques de l'Etat de Genève;
- 1 107 applications;
- 330 000 comptes utilisateurs, dont 230 000 pour l'administration en ligne;
- Un réseau métropolitain constitué notamment de 400 km de fibre optique, 5 400 équipements réseau et 50 000

B05 Systèmes d'information et numérique (suite)

- prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques;
- Quelques 34 700 ordinateurs — dont 18 700 pour le secteur pédagogique — et 7 600 imprimantes;
- 18 000 téléphones et 2 700 abonnements de téléphonie mobile;
- 4 000 serveurs informatiques;
- 26 000 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 109 millions de messages par an;
- 5 000 000 giga-octets de stockage brut.

Ce programme est piloté par la délégation du Conseil d'Etat au numérique. Il est mis en œuvre par l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et par les directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B05.01 Systèmes d'information et numérique
- B05.10 Organisation et sécurité de l'information départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Réalisation du programme de législature

Le 25 mai 2016, le Conseil d'Etat a approuvé la stratégie des SIC de l'administration cantonale. Ambitieuse, elle a notamment permis l'émergence d'une politique numérique, approuvée par le Conseil d'Etat le 20 juin 2018, dont l'importance pour Genève est expressément affirmée dans le programme de législature 2018-2023. Pour en favoriser le pilotage politique, le Conseil d'Etat a mis sur pied en juin 2018 une délégation au numérique.

Chacun des objectifs de la politique numérique du Conseil d'Etat est illustré par des propositions issues d'une large consultation publique menée en ligne en mars 2018, de réflexions menées avec le secteur académique et de travaux internes à l'administration cantonale. La diversité de ces propositions et de leur niveau de granularité démontre la richesse des contributions à cette démarche ouverte.

Ces propositions sont autant de chantiers à construire, lorsqu'ils ne sont pas déjà engagés. En effet, les enjeux du numérique appellent des réponses dans chacune des politiques publiques de l'Etat de Genève. Afin d'en saisir les opportunités et d'en réduire les risques, il en découle un nouveau modèle de gouvernance basé sur l'innovation, la multidisciplinarité et la co-création. Il s'agit pour l'Etat de poursuivre la collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les entreprises, le secteur académique, la société civile et les autres entités publiques.

Dès 2020, des impulsions majeures étaient envisagées par le Conseil d'Etat, en particulier dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'économie, du territoire et plus globalement de la cyberadministration. Des mesures étaient également prévues pour accompagner l'administration cantonale dans sa transition numérique, au service des citoyens et des entreprises.

Compte tenu de la situation financière de l'Etat, les ambitions ont dû être revues et ajustées aux moyens mis à disposition du programme B05.

Autres projets d'importance stratégique

Les SIC et les services numériques jouent un rôle dans chacune des politiques publiques menées par le Conseil d'Etat ou, de manière sous-jacente et mutualisée, à l'intention de l'ensemble de l'administration cantonale. Leur impact sur le fonctionnement du gouvernement et de l'administration représente un des défis qu'il convient de relever pour mener à bien le programme de législature et, au-delà, contribuer au développement et à la prospérité du canton. Chaque année, l'OCSIN conduit ainsi plus de 300 projets, en étroite collaboration avec les DOSI départementales.

Consécutivement aux récents crédits d'investissement en matière de SIC votés par le Grand Conseil, l'année 2021 a permis à l'administration cantonale de mener bon nombre de projets stratégiques, en particulier dans les domaines de l'action sociale, de la police, de l'administration fiscale ainsi que de la population et des migrations. L'OCSIN ainsi

B05 Systèmes d'information et numérique (suite)

que les DOSI se sont également mobilisés afin de soutenir l'administration dans la suite de la crise sanitaire et assurer la continuité de ses services numériques, en fournissant et améliorant les solutions permettant le télétravail à large échelle.

La cybersécurité est désormais un enjeu majeur, en particulier avec l'arrivée du télétravail. Des efforts particuliers ont été menés pour la sensibilisation des collaborateurs de l'administration ainsi que pour le perfectionnement de la surveillance et le traitement des vulnérabilités. Par ailleurs, une large partie de l'activité de l'OCSIN reste de veiller au bon fonctionnement et à l'exploitation des services numériques existants ainsi qu'à la réduction de l'obsolescence des systèmes d'information et de communication sous gestion de l'administration cantonale.

Enfin, l'année 2021 est également caractérisée par une démarche numérique responsable en vue de faire labelliser le canton de Genève en 2022 auprès de l'institut du numérique responsable suisse (INR suisse).

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 - Charges de personnel :

Le dépassement de 297 441 francs au budget provient essentiellement de la DOSI du département de l'économie et de l'emploi (DEE) qui a imputé une ressource supplémentaire de 1.7 ETP.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

La crise sanitaire a généré directement ou indirectement des hausses de coûts de location de personnel notamment pour la mise en place de la ligne verte 0800 pour la vaccination, de mandats, de support réseau, de licences en lien avec les accès à distance VDI (Virtual Desktop Infrastructure) ainsi que des frais d'utilisation de système vidéo et de serveurs liés au télétravail (+ 1 693 510 francs).

Le décalage d'achats de licences et de divers mandats ainsi que les baisses de tarifs de certains fournisseurs entraînent un non-dépensé (- 2 155 957 francs).

33 - Amortissement du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, ont été inférieures aux prévisions.

42 - Taxes et redevances :

Les prestations effectuées par l'OCSIN pour des tiers tels que HUG, SIACG, Ville de Genève, Fedpool sont sous-évaluées au budget (+ 274 522 francs).

Les indemnités de personnel, part "employeur", en lien avec les assurances sociales (accident, maladie, maternité et invalidité) ont été inférieures au budget (- 52 054 francs).

43 - Revenus divers :

Dissolution d'une provision constituée en 2020 liée à un litige avec un fournisseur sur l'utilisation de licences (+ 1 881 060 francs).

Activation des charges de personnel, qui dépend de l'avancement des projets d'investissements en cours, inférieure aux prévisions (- 385 025 francs).

46 - Revenus de transferts :

Subventionnement par la Confédération de prestations informatiques diverses.

B05 Systèmes d'information et numérique (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
1.1 Nombre de citoyennes, de citoyens et d'entreprises qui disposent d'un compte	Efficacité	341'000	290'000	270'000	365'000	2024
1.2 Taux de satisfaction global des usagères et usagers des "e-démarches" (%)	Qualité	75%	75%	75%	75%	2024
1.3 Part des prestations de l'administration cantonale en ligne (%)	Efficacité	64%	55%	55%	72%	2024
2. Fournir des services de qualité et de manière performante						
2.1 Taux de satisfaction global des services fournis par l'OCSIN au sein de l'administration cantonale (%)	Qualité	71%	>=70%	71%	70%	2024
2.2 Coût net du programme B05 par compte utilisatrice/utilisateur (en francs)	Efficacité	N/D	630	612	600	2024

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la progression de l'utilisation par les citoyens et les entreprises des prestations en ligne de l'administration. Suite à la suppression de comptes inactifs, la cible a été ramenée à 290'000 pour 2021. La valeur actuelle se rapproche du maximum de comptes possibles dans le canton (courbe asymptotique), la cible à long-terme étant atteinte à 93%. Cet indicateur va donc évoluer dans les années à venir.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur mesure, au moyen d'enquêtes, la satisfaction des utilisateurs externes (citoyens et entreprises). Ces enquêtes ont lieu tous les trois ans et la prochaine a lieu en 2022. Une performance similaire est attendue pour les prochaines années.

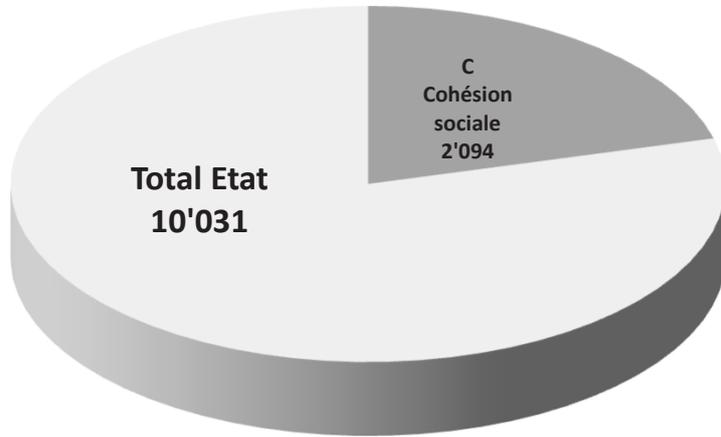
Indicateur 1.3 : Il s'agit de l'indicateur "disponibilité des transactions" de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le ratio est mesuré sur la base d'un catalogue de prestations défini par la Confédération. Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. On note une croissance de 21 e-démarches en 2021, portant à 143 les e-démarches disponibles. Cette croissance rapide s'explique par les besoins urgents de renforcer ces services pour les citoyens en période de crise sanitaire.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer le degré de satisfaction des utilisateurs internes à l'Etat quant aux prestations délivrées par l'OCSIN au moyen d'enquêtes. Ces enquêtes ont lieu tous les trois ans, la prochaine a lieu en 2022. Une performance similaire est attendue pour les prochaines années.

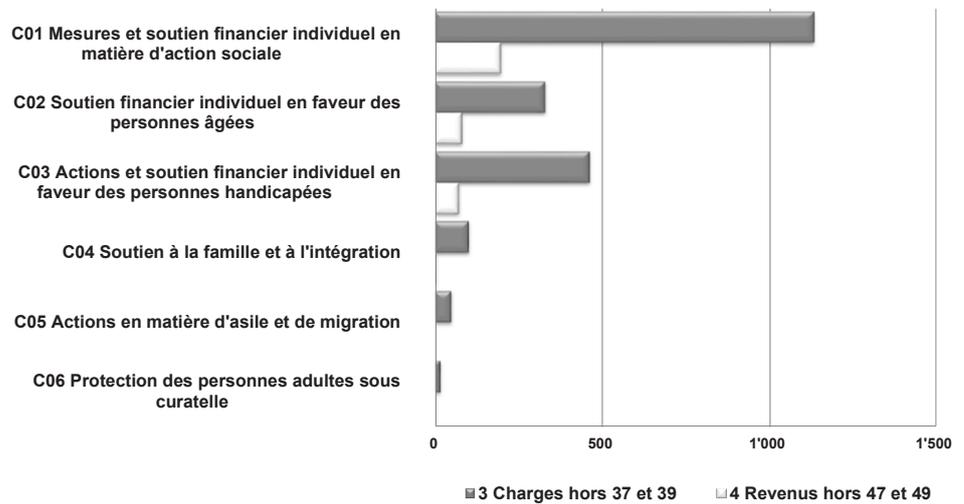
Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure l'évolution des dépenses annuelles nettes de l'administration cantonale en matière de systèmes d'information et numérique rapportées au nombre de comptes utilisateurs des services fournis par l'OCSIN (comptes ouverts par des citoyens et des entreprises ainsi que pour des employés de l'administration et des élèves du secteur pédagogique). Utilisé pour la 1ère fois en 2020, il remplace l'indicateur intitulé "Dépenses du programme B05 - systèmes d'information et de communication - par poste de travail" qui visait à mesurer l'évolution du coût par poste de travail mais présentait le défaut de ne pas tenir compte des utilisateurs externes à l'administration. La valeur de cet indicateur sera disponible aux comptes 2022.

C Cohésion sociale

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





C Cohésion sociale

Synthèse des priorités

Comme en 2020, le dispositif d'aide sociale a été fortement mis à contribution en 2021, en raison de la crise sanitaire qui perdure. Si au terme de l'année 2021, l'Hospice général (HG) enregistre une baisse de 2.1% du nombre de dossiers financiers par rapport à décembre 2020, la moyenne annuelle de dossiers traités a été supérieure à l'année précédente (+3.1%). Le nombre moyen d'indépendant-e-s bénéficiaires de l'aide sociale est resté stable en 2021; l'HG a ainsi ouvert 207 nouveaux dossiers d'indépendant-e-s au cours de l'année 2021. La projection des dépenses d'aide sociale effectuée au 30 juin 2021 prévoyait un dépassement de 2 millions de francs, qui a fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire accordée par la commission des finances. Ces projections n'ont finalement pas été complètement réalisées, avec pour effet un non dépensé de 10.2 millions de francs.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le volume des prestations de l'HG a en outre été élargi de 8.6 millions de francs, suite au transfert du budget des mesures du marché du travail (MMT) géré préalablement par le DCS.

En matière de prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, le service des prestations complémentaires (SPC) a assuré la mise en œuvre de la réforme fédérale des prestations complémentaires, adoptée par le Parlement fédéral en 2019 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. De même, le SPC a conduit les travaux nécessaires à l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2021 des prestations transitoires pour chômeurs âgés (PTRa). Ces prestations qui résultent d'une loi fédérale visent à éviter que les chômeuses et chômeurs de plus de 60 ans qui se retrouveraient en fin de droit ne doivent recourir à l'aide sociale.

S'agissant précisément du soutien financier individuel aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ont été versées respectivement à 14'961 personnes à fin 2021 (13'554 personnes à fin 2020) et à 12'398 personnes à fin 2021 (10'948 personnes à fin 2020). Cela représente une dépense pour ces prestations de plus de 568.4 millions de francs (316.7 millions de francs pour les PC AVS et 251.7 millions de francs pour les PC AI).

En ce qui concerne le soutien financier individuel aux familles, les prestations complémentaires familiales bénéficiaient à fin 2021, à 1'676 familles, représentant 5'939 personnes, (1'686 familles à fin 2020). Une partie de celles-ci serait contrainte de recourir à l'aide sociale en l'absence de ce dispositif. Les dépenses pour ces prestations s'élevaient en 2021, à plus de 16.8 millions de francs. Par ailleurs, le montant consacré aux allocations familiales pour les personnes sans activité, entièrement à la charge de l'Etat, s'élève à 41.3 millions de francs.

Au sujet de la prise en charge des personnes en situation de handicap (PSH), la priorité a été donnée à l'ouverture de places, afin d'augmenter l'offre destinée aux personnes souffrant de troubles psychiques ou aux vieillissantes. Au total, 99 nouvelles places ont été créées. De plus, des subventions à hauteur de 208,5 millions de francs ont été versées aux établissements pour personnes handicapées (EPH) et aux entités actives dans le domaine dans le but d'assurer une offre de qualité dans l'accueil et l'inclusion de ces personnes. Enfin, l'actualisation du plan stratégique cantonal du handicap s'est poursuivie avec la finalisation du volume 1, centré sur l'évolution de l'offre en faveur des personnes en situation de handicap, et son adoption par le Conseil d'Etat. Les travaux relatifs au volume 2 (centré sur les actions nécessaires pour renforcer l'inclusion des PSH dans la société) sont en cours et doivent aboutir en 2023.

En matière d'intégration des personnes étrangères et de lutte contre le racisme, les financements en faveur d'associations et de communes dans le cadre du Programme d'intégration cantonal 2018-2021 (PIC) se sont élevés à 3.8 millions de francs. Ceux-ci

permettent d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés dans les huit domaines du PIC, avec une attention particulière à ceux de l'employabilité, de l'encouragement préscolaire et de la formation de base et l'apprentissage de la langue. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) pour l'intégration des personnes relevant du domaine de l'asile a permis de financer des mesures de formation de base, d'encouragement préscolaire, de soutien scolaire ou de positionnement professionnel pour un montant de 3.2 millions de francs.

Dans le domaine de l'asile, les prestations nettes à charge du canton ont augmenté de 2.8 millions de francs par rapport à 2020 pour atteindre 32.2 millions de francs. En effet, la baisse du nombre de migrants suivis dans le dispositif asile de l'HG (-4.9% en moyenne sur l'année) a eu comme effet direct une baisse de 6 millions de francs des forfaits fédéraux versés au canton, dont 1 million lié à la fin de la subvention fédérale pour les personnes admises provisoirement (permis F) qui, après 7 ans de séjour, passent à charge du canton. Cette baisse des recettes a été en partie compensée par la réduction des prestations brutes, due à la diminution du nombre d'ayants droit ainsi que par des économies de 3.2 millions de francs réalisées sur les charges d'hébergement et de santé.

Enfin, le département de la cohésion sociale a versé des aides ponctuelles à 22 entités, pour un montant total de 558'673 francs, afin de soutenir les activités de diverses associations et fondations actives dans le domaine de l'action sociale.

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	1'131'467'383	-33'818'612	-2.9%	1'165'285'995	1'132'189'376
30 Charges de personnel	7'997'450	-129'319	-1.6%	8'126'769	7'427'977
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	613'179	-3'892'041	-86.4%	4'505'220	1'222'965
33 Amortissements du patrimoine administratif	24'042	-7'051	-22.7%	31'093	20'579
36 Charges de transfert	1'122'832'011	-29'780'302	-2.6%	1'152'612'313	1'123'406'610
39 Facturations internes	702	-9'898	-93.4%	10'600	111'245
REVENUS	197'232'228	7'397'321	3.9%	189'834'907	184'785'480
42 Taxes et redevances	153'964	142'148	1'203.0%	11'816	46'284
43 Revenus divers	10'274'127	10'273'807	3'210'564.7%	320	323'457
46 Revenus de transferts	186'804'137	-3'018'634	-1.6%	189'822'771	184'349'406
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	66'332
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-934'235'155	41'215'933	-4.2%	-975'451'088	-947'403'896
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-426'848</i>	<i>16'235</i>	<i>-3.7%</i>	<i>-443'083</i>	<i>-413'909</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'703'327</i>	<i>-769'974</i>	<i>26.2%</i>	<i>-2'933'353</i>	<i>-3'546'986</i>
COÛT COMPLET	-938'365'331	40'462'192	-4.1%	-978'827'523	-951'364'791

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	62.04	-0.87	-1.38%	62.91	59.90
<i>ETP fixes</i>	<i>57.74</i>	<i>-1.76</i>	<i>-2.96%</i>	<i>59.50</i>	<i>52.27</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.80</i>	<i>0.89</i>	<i>30.58%</i>	<i>2.91</i>	<i>7.13</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.50</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.50</i>	<i>0.50</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolvables, ainsi que la délivrance de subsides conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et le service de l'assurance-maladie (SAM).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
- C01.02 Aide sociale
- C01.03 Soutien financier individuel à la formation
- C01.04 Insertion socioprofessionnelle
- C01.06 Aide aux victimes
- C01.07 Toxicodépendance
- C01.08 RDU

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires

L'objectif de l'aide sociale est de prévenir l'exclusion sociale, d'assurer un accompagnement social administratif et financier, ainsi que d'aider à la réinsertion sociale et professionnelle. L'Hospice général, chargé de la mise en œuvre de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) sous la surveillance du DCS, poursuit sa transformation pour offrir aux usagers un accompagnement non standardisé, adapté à la spécificité de chaque situation. En ce sens, dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet de loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité en 2021, l'Hospice général conduira en 2022 un projet pilote visant à tester la délivrance des prestations financières sous forme forfaitaire.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2022, la durée d'aide financière des personnes exerçant une activité lucrative indépendante a été prolongée à 6 mois, tout en contraignant l'Hospice général à s'assurer de la viabilité économique de l'activité exercée.

Dans le cadre de la lutte contre la précarité, le DCS défendra devant le Parlement le projet de loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement, pour une mise en œuvre souhaitée dès l'automne.

Le projet pilote d'octroi d'une allocation de pré-formation démarré en 2020 se poursuivra jusqu'en 2023. En proposant de remplacer l'aide sociale par une bourse d'étude, en misant sur l'autonomie du jeune en formation, le DCS entend favoriser l'insertion durable des jeunes de 18 à 25 ans et réduire les risques d'une prise en charge sociale de longue durée.

Justification des écarts

Les principales variations des charges et des revenus du programme C01 sont les suivantes (+/-100 000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget de -129 319 francs, principalement en raison de la vacance temporaire de postes liée à la rotation du personnel (turnover).

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Les charges de biens et services sont inférieures au budget de -3 892 041 francs, principalement du fait que le besoin de dépréciation nette des créances liées aux subsides d'assurance-maladie indument versés s'est avéré plus faible que prévu (-3 699 895 francs). En effet en 2021, la révision des dossiers des bénéficiaires de subsides d'assurance-maladie a abouti à des prestations à restituer, par dossier révisé, inférieures aux estimations budgétaires. Par ailleurs, le nombre de dossiers faisant l'objet de prestations indues est en net recul, notamment du fait du renforcement des contrôles, tant en amont qu'en aval des décisions d'octroi de prestations. Il sied de préciser que les provisions et dépréciations d'actifs sont évaluées selon les risques identifiés dans le cadre de la clôture annuelle des comptes. Dès lors, elles peuvent présenter des écarts par rapport aux estimations budgétaires.

En comparaison des comptes 2020, ces dépréciations nettes de créances reculent de -741 739 francs, principalement en raison de la diminution du nombre de dossiers faisant l'objet de prestations indues du fait du renforcement des contrôles, tant en amont qu'en aval des décisions d'octroi de prestations.

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Par rapport au budget, ces charges sont moins importantes de -29 780 302 francs, principalement en raison des éléments suivants:

1) Prestations sociales versées aux personnes physiques

• Prestations d'aide sociale versées par l'Hospice général

Les prestations d'aide sociale sont inférieures au budget de -10 166 099 francs grâce notamment à la reprise économique rapide liée à l'assouplissement de certaines mesures sanitaires, ainsi qu'à la prolongation des mesures de soutien mises en place par les collectivités publiques (Confédération et canton) pour soutenir la population. Ainsi, les effets de la crise sanitaire en terme de hausse des demandes d'aide sociale auprès de l'Hospice général se sont avérés moins importants que prévu. Les dossiers d'aide sociale suivis par l'Hospice

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

général sont en moyenne inférieurs aux estimations budgétaires de -2%.

En comparaison des comptes 2020, les prestations d'aide sociale ont progressé de +17 641 082 francs en 2021, résultant d'une hausse de +3% du volume des dossiers d'aide sociale traités par l'Hospice général.

- Subsides d'assurance-maladie et couverture des créances insolvables des primes LAMal

Les prestations versées par le service de l'assurance-maladie (SAM) sont inférieures au budget de -6 110 804 francs grâce notamment à la reprise économique rapide liée à l'assouplissement de certaines mesures sanitaires, ainsi qu'à la prolongation des mesures de soutien mises en place par les collectivités publiques (Confédération et canton) pour soutenir la population. En effet, les conséquences de la crise sanitaire escomptées en matière de subsides d'assurance-maladie et surtout en matière de couverture des primes d'assurance-maladie impayées se sont avérées moins importantes que prévu.

En comparaison des comptes 2020, ces prestations ont progressé de +10 783 577 francs. Cette hausse s'explique d'une part, par les effets induits de la crise sanitaire liés à une baisse du niveau moyen des revenus des ménages notamment de condition économique modeste (+29 835 808 francs) et d'autre part, par un net recul des actes de défaut de biens en lien avec les primes impayées pris en charge par le canton (-19 052 231 francs), notamment dû à la mise en œuvre de la loi 12416 (effets induits de l'élargissement du cercle des bénéficiaires des subsides d'assurance-maladie et de la hausse des montants des subsides).

- Prestations de soutien à la formation accordées par le service des bourses et prêts d'études

En 2021, les charges relatives aux prestations de soutien financier à la formation sont moins importantes que prévu de -14 350 682 francs, principalement en raison du contexte actuel de crise sanitaire. En effet, l'annulation et/ou la limitation de nombreuses formations a eu pour conséquences un recours moins important que prévu aux aides financières à la formation, notamment destinées à la reconversion professionnelle (application de la loi 12445), aux chèques annuels de formation et au remboursement des écolages de musique. Ainsi, les bourses d'études octroyées pour des formations du niveau de l'enseignement postobligatoire se sont avérées moins importantes que prévu de -7 084 157 francs et celles accordées pour des formations du niveau de l'enseignement HES & universitaire sont inférieures de -5 889 392 francs aux estimations budgétaires.

En comparaison des comptes 2020, les charges relatives aux prestations de soutien à la formation ont augmenté de +2 066 804 francs en 2021, principalement en raison de l'augmentation des demandes de bourses d'études de +10% en moyenne, la bourse moyenne étant en légère diminution.

- Mesure cantonale visant à atténuer les conséquences sociales de la pandémie

Dans le contexte de prolongement de la pandémie COVID et du maintien des mesures sanitaires qui en découlent, un financement unique de 1 400 000 francs a été voté par le Parlement en faveur du Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CausE) pour répondre à la problématique d'hébergement d'urgence des personnes sans abri. Au total, le canton a contribué à l'hébergement d'urgence de 600 personnes sans abri dans 165 places de logements d'urgence en hôtel depuis le début de la crise sanitaire sur une période de 10 mois, et a soutenu par la même occasion le secteur hôtelier très affecté par la crise.

- Autres prestations aux personnes physiques

Les autres prestations sont inférieures de -1 123 575 francs au budget. Cet écart s'explique notamment par une utilisation moins importante des subventions prévues pour l'indemnisation versée aux victimes de violences au sens de la LAVI (-673 152 francs) et pour les remises de cotisations à l'AVS accordées (-450 423 francs).

2) Charges d'amortissement liées aux subventions d'investissement cantonales

Ces charges sont plus importantes que prévu de +678 224 francs.

42 - Taxes et redevances - Ecart d'estimation

Les revenus liés aux taxes et aux redevances sont supérieurs au budget de +142 148 francs, principalement en raison des remboursements des assurances sociales plus importants que prévus. En comparaison des comptes 2020, ces revenus ont augmenté de +107 680 francs.

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

43 - Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus divers sont supérieurs au budget de +10 273 807 francs, en raison des reprises de provisions devenues sans objet.

- L'application de la loi 12723 visant à soutenir les personnes résidant et travaillant à Genève et qui échappent aux dispositifs fédéraux d'indemnisation pour perte de revenu dans le cadre de la crise sanitaire laisse apparaître un non-dépensé de 9 105 869 francs sur un montant total de 15 000 000 francs provisionné en 2020. Cette aide a bénéficié à environ 1600 personnes. Ce montant non dépensé a donc fait l'objet d'une reprise de provision en 2021.
- La provision constituée par le service de l'assurance-maladie pour couvrir en 2021 les subsides facturés tardivement par les assureurs (subsides rétroactifs et tardifs) a également fait l'objet d'une reprise partielle pour un montant de 765 161 francs.

En comparaison des comptes 2020, ces revenus ont progressé de +9 950 670 francs.

46 - Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont inférieurs au budget de -3 018 634 francs, principalement en raison des éléments suivants:

- Les revenus liés aux restitutions des subsides d'assurance-maladie indus des années antérieures et aux remboursements des assureurs en lien avec la prise en charge des ADB (Art. 64a LAMal) sont moins importants que prévu de -3 420 360 francs. En effet, la révision des dossiers des bénéficiaires a abouti à des prestations à restituer, par dossier révisé, inférieures aux estimations.
- Un montant de 466 236 francs a été restitué par les entités subventionnées au titre des remboursements de subventions LIAF pour les contrats de prestations arrivés à échéance.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général						
1.1 Durée moyenne de prise en charge (dossiers clos)	Efficacité	32 mois	33 mois	31 mois	28 mois	2022
1.2 Durée moyenne de prise en charge (dossiers en cours)	Efficience	58 mois	53 mois	54 mois	48 mois	2022
1.3 Nombre de sorties de l'aide sociale financière, exprimé en moyenne mensuelle	Efficacité	349 dossiers	330 dossiers	326 dossiers	350 dossiers	2022
1.4 Motif de sorties : proportion de sorties de l'aide sociale financière pour motif d'acquisition de revenu du travail	Efficacité	38%	40%	37%	45%	2022
1.5 Proportion de retour à l'aide sociale après une indépendance financière d'au moins 6 mois	Efficacité	29%	29%	28%	25%	2022
1.6 Proportion des bénéficiaires de la catégorie d'âge 18-25 ans	Efficacité	11.8%	12%	12.1%	11%	2022
1.7 Taux de réinsertion du dispositif SRP	Efficacité	28.3%	33%	30.4%	29%	2022
1.8 Proportion des bénéficiaires de la catégorie d'âge 50 ans et plus	Efficacité	32.3%	31%	31.6%	30%	2022
2. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général						

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 3'971	F 4'530	F 4'065	F 4'450	2022
3. Garantir l'accès à l'assurance-maladie						
3.1 Temps moyen entre la réception d'un dossier d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins (LAMal) et sa réalisation par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Qualité	50 jours	45 jours	59 jours	35 jours	2023
3.2 Coût moyen du traitement d'un dossier d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins (LAMal) par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficience	F 24	F 17.30	F 22	F 19	2023
4. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi						
4.1 Temps moyen entre la date de réception d'un dossier de demande de subside et son traitement effectif par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Qualité	35 jours	30 jours	25 jours	60 jours	2023
4.2 Coût moyen du traitement d'un dossier de demande de subside par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficience	F 11.4	F 11.6	F 11.5	F 15	2023
5. Créances irrécouvrables des assurés modestes						
5.1 Coût moyen du traitement d'un dossier débiteur par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficience	F 6.5	F 6.11	F 5.5	F 7	2023
6. Octroyer des bourses et prêts d'études						
6.1 Taux de décisions non contestées ou maintenues par la direction du service ou la chambre administrative	Qualité	100%	99%	99.8%	99%	2024
6.2 Coût moyen du traitement d'un dossier de demande de bourse ou de prêt d'études par le SBPE	Efficience	F 250	F 265	F 253	F 300	2024
6.3 Délai de traitement d'une demande de bourse ou de prêt d'études par le SBPE	Efficacité	81 jours	70 jours	81 jours	55 jour	2024
7. Octroyer des chèques annuels de formation (CAF)						
7.1 Proportion de demandes pour un chèque annuel de formation traitées dans un délai inférieur à 10 jours par le SBPE	Efficacité	93%	90%	94%	75%	2024
7.2 Coût moyen de traitement d'une demande d'un chèque annuel de formation (CAF) par le SBPE	Efficience	F 25	F 27	F 32	F 22	2024

Commentaires

Indicateur 1.1: Nombre de mois d'aide des dossiers sortis: 131 943 / Nombre de dossiers sortis: 4 185. La durée d'aide des dossiers sortis est en hausse en 2021 par rapport à 2020 (32 mois contre 31). L'année 2020 avait été marquée par un afflux de nouveaux dossiers arrivés durant les périodes de confinement et une sortie rapide pour certains de ces mêmes dossiers. Durant l'année 2021, ça a été moins le cas et la part des dossiers clos dans les 3 mois a baissé de 5% (22% en 2020 et 17% en 2021) et est revenu à son niveau de 2019.

Indicateur 1.2: Nombre de mois d'aide des dossiers en cours : 843 709 / Nombre de dossiers actifs au 31.12.2021 : 14 508. La durée d'aide moyenne en 2021 a augmenté par rapport à 2020. Le stock important de dossiers aidés depuis plusieurs années continue à faire progresser la durée moyenne, comme c'était le cas avant la crise sanitaire et l'arrivée massive de nouveaux dossiers.

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

Indicateur 1.3: 4 185 dossiers sortis en 2021, soit une moyenne de 349 par mois. Le nombre de dossiers sortis a augmenté par rapport à 2020, passant de 326 par mois à 349. Pour rappel, les sorties considérées durant cette année concerne la période de juillet 2020 à juin 2021 (selon stat OFS = personnes non aidées financièrement depuis 6 mois), durant laquelle le nombre de dossiers à l'ASOC a été à son plus haut niveau historique. La reprise économique liée à l'assouplissement de certaines mesures sanitaires explique en grande partie cette hausse.

Indicateur 1.4: La proportion du nombre de dossiers sortis pour acquisition de revenu s'élève à 1 520 sur 3 985 (total sans les motifs non renseignés). De même que pour les sorties globales (cf indicateur 1.3), les sorties pour acquisition de revenu ont augmenté en 2021 (37% à 38% entre 2020 et 2021). C'est durant les mois de juillet et septembre 2020 (dernière aide financière avec le délai de 6 mois avant de compter la sortie), et mai et juin 2021 que le nombre de retour à l'emploi a été le plus marqué.

Indicateur 1.5: 1 158 dossiers ont été réouverts sur 4 062 dossiers ouverts durant l'année. La proportion de dossiers réouverts a augmenté par rapport à 2020 (28% à 29%). En 2020, l'année avait été notamment marqué par une arrivée massive des indépendants. En 2021, ce rythme a bien baissé et le nombre de nouveaux dossiers sans passif à l'aide sociale aussi.

Indicateur 1.6: 1 713 titulaires de dossiers 18-25 ans / 14 508 dossiers actifs à fin décembre 2021. Cet indicateur est stable par rapport à 2020. Le nombre de jeunes adultes avait fortement augmenté durant les premiers mois de l'année mais a diminué à partir de septembre, avec la reprise des formations et apprentissages.

Indicateur 1.7: 242 personnes sorties suite à un retour à l'emploi sur 854 personnes ayant débuté leur parcours du dispositif LIASI en 2019. En valeur absolue, le nb de sorties est légèrement supérieur à la situation observée fin 2020 sur la cohorte 2018 (242 vs 227). En revanche, en proportion, l'indicateur perd 2% du fait d'un nombre plus important de personnes entrées au SRP en 2019. Les taux de sortie des deux dernières années, impactés par la crise sanitaire COVID, demeurent bas par rapport à 2019.

Indicateur 1.8: 4 689 titulaires de dossier de plus de 50 ans, sur un total de 14 508 dossiers à fin décembre 2021. La proportion de bénéficiaires de 50 ans est restée stable à fin 2021, à 32 mois tout comme en 2020.

Indicateur 2.1: 65,9 mios de francs (Charges de personnel au 31.12.2021) / 16 592 dossiers moyens en 2021 (financiers et non-financiers). Le coût administratif est en baisse par rapport à l'année précédente (-2%). Cette variation s'explique par une augmentation des dossiers suivis (+3%) combinée à des charges salariales stables.

Indicateur 3.1: L'augmentation du temps moyen entre la réception et le traitement d'un dossier d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins en 2021 s'explique par le contexte de crise sanitaire. En effet, les moyens et outils de travail à distance (télétravail) mis à disposition du SAM pour poursuivre ses activités malgré les mesures sanitaires prises par les collectivités publiques n'ont pas permis une production optimale du nombre de dossiers.

Indicateur 3.2: Valeur aux comptes 2021 (nature 30 + 31, charges d'exploitation directes) relative à la garantie de l'accès à la LAMal (40% du total des charges d'exploitation directes) = 1 861 739 francs / Nombre de dossiers au 31.12.2021 = 77 482 dossiers (résultat arrondi). La hausse du coût moyen s'explique par le recul du nombre de dossiers d'affiliation traités, en lien avec le contexte de crise sanitaire.

Indicateur 4.1: L'augmentation du temps moyen entre la réception et le traitement d'un dossier de demande de subside en 2021 s'explique par le contexte de crise sanitaire. En effet, les moyens et outils de travail à distance (télétravail) mis à disposition du SAM pour poursuivre ses activités malgré les mesures sanitaires prises par les collectivités publiques n'ont pas permis une production optimale du nombre de dossiers.

Indicateur 4.2: Valeur aux comptes 2021 (nature 30 +31, charges d'exploitation directes) relative aux délivrances de subsides (45% des charges d'exploitation directes) = 2 094 456 francs / Nombre de dossiers au 31.12.2021 = 184 492 dossiers (résultat arrondi).

Indicateur 5.1: Valeur aux comptes 2021 (natures 30 + 31, charges d'exploitation directes) relative aux créances irrécouvrables des assurés modestes (15% des charges d'exploitation directes) = 698 152 francs / Nombre de dossiers au 31.12.2021 = 107 500 dossiers (résultat arrondi). La hausse du coût moyen s'explique par le recul du nombre de dossiers traités.

Indicateur 6.1: Sur les 7 850 décisions rendues par le SBPE durant l'année scolaire 2020/21, aucun recours n'a été accepté par la Chambre administrative concernant la LBPE et 2 réclamations seulement ont fait l'objet d'une décision favorable.

Indicateur 6.2: Le calcul prend en compte le nombre de dossiers reçus, le total des natures 30 et 31 (hors débiteurs

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

douteux) et les forces de travail attribuées à l'activité. Aux comptes 2021, la valeur de cet indicateur est en légère baisse, l'augmentation des demandes ayant pu être absorbée en partie par un poste d'auxiliaire supplémentaire.

Indicateur 6.3: Le calcul est effectué en prenant en compte la date de réception de la demande, jusqu'au jour de la production de la décision. Cet indicateur reste élevé par rapport au budget mais est stable par rapport aux comptes 2020.

Indicateur 7.1: Proportion du nombre de dossiers traités dans un délai maximum de 10 jours, sachant que le délai externe (celui pris par l'administré pour compléter son dossier) n'est pas déduit de la durée.

Indicateur 7.2: L'indicateur renseigne sur le coût moyen de l'administration pour traiter une demande de chèque annuel de formation (CAF). L'activité du CAF a repris en 2021, le nombre de demandes est supérieure et les coûts en légère diminution ce qui a induit un coût moyen de traitement aux comptes 2021, inférieur aux comptes 2020.



C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	330'511'679	-14'189'099	-4.1%	344'700'778	330'506'205
30 Charges de personnel	8'626'304	-464'070	-5.1%	9'090'374	8'279'830
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'448'482	-3'143'072	-68.5%	4'591'554	3'661'717
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'808	-1'411	-22.7%	6'219	4'365
34 Charges financières	4	4	-	-	-
36 Charges de transfert	320'315'904	-10'682'228	-3.2%	330'998'132	318'320'757
37 Subventions à redistribuer	98'744	98'744	-	-	-
39 Facturations internes	17'433	2'933	20.2%	14'500	239'536
REVENUS	81'368'063	6'402'340	8.5%	74'965'723	74'688'372
42 Taxes et redevances	58'486	27'173	86.8%	31'313	161'299
43 Revenus divers	2'228'627	2'150'067	2'736.8%	78'560	4'189
44 Revenus financiers	0	-8'214	-100.0%	8'214	0
46 Revenus de transferts	78'982'207	4'134'571	5.5%	74'847'636	74'522'884
47 Subventions à redistribuer	98'744	98'744	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-249'143'616	20'591'439	-7.6%	-269'735'055	-255'817'833
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-460'412</i>	<i>35'208</i>	<i>-7.1%</i>	<i>-495'620</i>	<i>-461'377</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'528'523</i>	<i>25'636</i>	<i>-1.0%</i>	<i>-2'554'159</i>	<i>-2'658'870</i>
COÛT COMPLET	-252'132'550	20'652'284	-7.6%	-272'784'834	-258'938'079

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	72.92	-2.24	-2.98%	75.16	65.95
<i>ETP fixes</i>	<i>71.18</i>	<i>-1.30</i>	<i>-1.79%</i>	<i>72.48</i>	<i>65.33</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.74</i>	<i>-0.65</i>	<i>-27.20%</i>	<i>2.39</i>	<i>0.62</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-0.29</i>	<i>-100.00%</i>	<i>0.29</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à l'intégration des personnes âgées dans la vie de la Cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociale (OAIS) et le service des prestations complémentaires (SPC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C02.01 Prestations complémentaires AVS
- C02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)

C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires

Pour ce qui est du soutien financier individuel aux personnes âgées, les dépenses 2021 reflètent l'évolution du nombre et du coût moyen par bénéficiaire ainsi que de la variation du nombre de lits en établissement médico-social (EMS).

Par ailleurs, la réforme fédérale des prestations complémentaires AVS/AI est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Le service des prestations complémentaires (SPC) a mené avec succès cette adaptation importante, notamment au niveau informatique, tout en assurant la communication envers les bénéficiaires et les partenaires. De plus, le SPC a également dû veiller à gérer les aspects liés à l'informatique et à la formation du personnel en vue de l'entrée en vigueur, au 1^{er} juillet 2021, des prestations transitoires pour chômeurs âgés. Là également le SPC est parvenu à assurer une entrée en vigueur dans les délais fixés.

En raison de la crise sanitaire, le SPC a continué à adapter son fonctionnement pour assurer son activité en faveur de rentiers AVS/AI tout en veillant à la sécurité des bénéficiaires et des collaborateurs/trices.

Justification des écarts

Les principales variations des charges et des revenus du programme C02 sont les suivantes (+/-100 000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget de -464 070 francs, principalement en raison de la vacance temporaire de postes liée à la rotation du personnel (turnover).

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Les charges de biens et services sont inférieures au budget de -3 143 072 francs, principalement du fait que le besoin de dépréciation nette des créances liées aux prestations complémentaires à l'AVS indûment versées s'est avéré plus faible que prévu (-2 978 978 francs). En effet, la révision des dossiers des bénéficiaires a abouti à des prestations à restituer, par dossier révisé, inférieures aux estimations. Par ailleurs, le nombre de dossiers faisant l'objet de prestations indues est en net recul, notamment du fait du renforcement des contrôles, tant en amont qu'en aval des décisions d'octroi de prestations. Il sied de préciser que les provisions et dépréciations d'actifs sont évaluées selon les risques identifiés dans le cadre de la clôture annuelle des comptes. Dès lors, elles peuvent présenter des écarts par rapport aux estimations budgétaires.

En comparaison des comptes 2020, ces dépréciations nettes de créances baissent de -2 248 696 francs, principalement en raison de la diminution du nombre de dossiers faisant l'objet de prestations indues du fait du renforcement des contrôles, tant en amont qu'en aval des décisions d'octroi de prestations.

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont inférieures de -10 682 228 francs par rapport au budget, principalement en raison des prestations complémentaires à l'AVS (PC AVS) moins importantes que prévu de -9 485 497 francs.

Une des conséquences de la crise sanitaire a été la baisse des taux d'occupation des lits dans les établissements médico-sociaux (EMS) du canton. Cela a eu pour effet une diminution des dossiers de PC AVS des personnes en institution de près de -14% par rapport aux estimations. Or, les prestations complémentaires octroyées aux personnes en institution sont bien plus élevées que celles versées aux personnes à domicile car les coûts des prestations en EMS (prix de pension, frais hôteliers, etc.) sont plus importants que les dépenses reconnues pour le calcul des PC AVS des personnes à domicile. Il en résulte des dépenses de prestations moins importantes que prévu, malgré une augmentation de plus de +7% des dossiers PC AVS à domicile. Dans ce contexte de crise et d'incertitude, il est difficile de prévoir les choix individuels des personnes de rester à domicile ou de rejoindre une institution.

Le solde du non-dépendant des charges de transfert résulte d'un reclassement du financement prévu pour les prestations transitoires pour les chômeurs âgés en nature 37 "Subventions à redistribuer". En effet, le financement des prestations résultant de l'application de la loi sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés (LPtra) est intégralement assumé par la Confédération. Pour rappel, cette loi a pour but de permettre un passage à la retraite en toute dignité à des personnes de 60 ans et plus qui n'arrivent pas à retrouver un travail, ceci afin d'éviter à ces personnes une situation de précarité financière en cas de perte d'emploi et un recours à l'aide sociale jusqu'à leur retraite.

C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées (suite)

En comparaison des comptes 2020, les charges relatives aux PC AVS ont augmenté de +1 983 901 francs, en raison notamment d'une augmentation des bénéficiaires, tant à domicile qu'en institution.

43 - Revenus divers - Ecart d'estimation

Ces revenus sont supérieurs au budget de +2 150 067 francs, principalement en raison de la dissolution partielle des provisions relatives aux créances liées aux prestations complémentaires AVS indûment versées, suite à une actualisation du risque inhérent (+2 228 484 francs).

46 - Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont supérieurs au budget de +4 134 571 francs. En comparaison des comptes 2020, ces revenus ont augmenté de 4 459 323 francs. Les écarts constatés s'expliquent notamment par les éléments suivants:

- Une variation de -1 325 000 francs résulte d'un reclassement du financement prévu pour les prestations transitoires pour les chômeurs âgés de nature 47 "Subventions à redistribuer".
- Les subventions fédérales destinées à couvrir une partie des prestations complémentaires fédérales sont supérieures aux estimations de +9 202 480 francs. En comparaison des comptes 2020, cette participation fédérale a augmenté de +6 787 985 francs.
- Les remboursements des prestations complémentaires indûment versées des années antérieures sont inférieures aux estimations de -3 742 909 francs. En comparaison des comptes 2020, ces remboursements ont diminué de -2 323 918 francs car la révision des dossiers des bénéficiaires a abouti à des prestations à restituer, par dossier révisé, inférieures aux années précédentes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Proportion de dossiers traités par le service des prestations complémentaires dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	58%	60%	58%	70%	2023
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux suite à un recours	Qualité	99%	99%	99.2%	99%	2023
3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen du traitement d'un dossier de prestations complémentaires AVS	Efficience	F 516	F 544	F 544	F 580	2023

Commentaires

Indicateur 1.1: Au 31 décembre 2021, 748 dossiers ont été traités à 30 jours / 1 293 dossiers au total (résultat arrondi). Le délai de traitement des dossiers reste stable grâce aux nouvelles ressources octroyées au SPC pour faire face à la hausse du nombre de demandes de prestations et à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2021 de la réforme de la loi sur les prestations complémentaires.

Indicateur 2.1: En 2021, le SPC a émis 30 400 décisions et le nombre d'oppositions admises s'est élevé à 322 (résultat arrondi).

Indicateur 3.1: Comptes 2021 (natures 30+31, charges d'exploitation directes) pour la part AVS = 6 536 115 francs / Nombre de dossiers = 12 664.



C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	462'675'745	-16'420'107	-3.4%	479'095'852	452'804'259
30 Charges de personnel	6'347'606	-310'428	-4.7%	6'658'034	6'259'993
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	700'171	-1'892'049	-73.0%	2'592'220	1'068'520
33 Amortissements du patrimoine administratif	28'163	-8'261	-22.7%	36'424	26'816
34 Charges financières	1'574	1'574	-	-	-
36 Charges de transfert	455'587'091	-14'212'834	-3.0%	469'799'925	445'162'886
39 Facturations internes	11'140	1'890	20.4%	9'250	286'046
REVENUS	72'035'344	3'199'828	4.6%	68'835'516	67'356'901
42 Taxes et redevances	120'848	76'363	171.7%	44'485	90'843
43 Revenus divers	1'318'538	1'266'164	2'417.5%	52'374	3'032
44 Revenus financiers	-	-5'476	-100.0%	5'476	2
46 Revenus de transferts	70'595'957	1'862'775	2.7%	68'733'182	67'163'526
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	99'498
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-390'640'401	19'619'935	-4.8%	-410'260'336	-385'447'359
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-338'791</i>	<i>24'214</i>	<i>-6.7%</i>	<i>-363'005</i>	<i>-348'825</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'336'506</i>	<i>-350'426</i>	<i>17.6%</i>	<i>-1'986'080</i>	<i>-2'156'861</i>
COÛT COMPLET	-393'315'698	19'293'723	-4.7%	-412'609'421	-387'953'046

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	51.65	-1.60	-3.00%	53.25	48.30
<i>ETP fixes</i>	<i>50.54</i>	<i>-0.69</i>	<i>-1.35%</i>	<i>51.23</i>	<i>47.63</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.11</i>	<i>-0.72</i>	<i>-39.34%</i>	<i>1.83</i>	<i>0.67</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-0.19</i>	<i>-100.00%</i>	<i>0.19</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise d'une part, à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées et d'autre part, à garantir aux personnes handicapées le droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et le service des prestations complémentaires (SPC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C03.01 Etablissements pour personnes handicapées
- C03.02 Prestations aux personnes handicapées
- C03.03 Prestations complémentaires AI
- C03.04 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires

S'agissant de la politique du handicap, le canton a poursuivi sa politique de versement des subventions prévues au budget sans tenir compte des périodes de restriction liées aux mesures sanitaires. En effet, malgré ces mesures, les acteurs subventionnés ont œuvré pour adapter leur offre de prestations et garantir, dans la mesure du possible, une offre aussi complète que possible. Par ailleurs, l'ouverture de nouvelles places d'accueil a continué à être soutenue. Ainsi, 2021 a été marquée par l'ouverture de 99 nouvelles places, avec notamment l'inauguration de nouveaux sites, notamment pour améliorer les prestations en faveur des personnes souffrant de troubles psychiques ou encore des personnes en situation de handicap vieillissantes.

Au total les subventions accordées aux acteurs du domaine du handicap se montent à 206.1 millions de francs.

L'année 2021 a été marquée par les travaux pour le renouvellement, pour la période 2022-2025, des contrats de prestations des 15 établissements accueillant des personnes en situation de handicap. De même, les contrats des associations offrant des conseils aux personnes en situation de handicap et à leurs proches, ainsi que des activités de loisirs ont également fait l'objet d'échanges en vue de leur renouvellement. Ces travaux ont été l'occasion de réfléchir conjointement à l'évolution progressive du dispositif cantonal en matière de handicap dans le domaine de la prise en compte des personnes majeures.

En lien avec le point qui précède, le premier volume du plan stratégique cantonal en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap a été finalisé pour être soumis, début 2022, au Conseil d'Etat. Par ailleurs, les travaux portant sur le deuxième volume se sont également poursuivis.

Pour ce qui est du soutien financier individuel aux personnes handicapées, les dépenses 2021 reflètent l'évolution du nombre et du coût moyen par bénéficiaire ainsi que de la variation du nombre de lits en établissement pour personnes handicapées (EPH).

Justification des écarts

Les principales variations des charges et des revenus du programme C03 sont les suivantes (+/-100 000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget de -310 428 francs, principalement en raison de la vacance temporaire de postes liée à la rotation du personnel (turnover).

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Les charges de biens et services sont inférieures au budget de -1 892 049 francs, principalement du fait que le besoin de dépréciation nette des créances liées aux prestations complémentaires à l'AVS indûment versées s'est avéré plus faible que prévu (-1 766 337 francs). En effet, la révision des dossiers des bénéficiaires a abouti à des prestations à restituer, par dossier révisé, inférieures aux estimations. Par ailleurs, le nombre de dossiers faisant l'objet de prestations indues est en net recul, notamment du fait du renforcement des contrôles, tant en amont qu'en aval des décisions d'octroi de prestations. Il sied de préciser que les provisions et dépréciations d'actifs sont évaluées selon les risques identifiés dans le cadre de la clôture annuelle des comptes. Dès lors, elles peuvent présenter des écarts par rapport aux estimations budgétaires.

En comparaison des comptes 2020, ces dépréciations nettes de créances baissent de -488 853 francs, principalement en raisons de la diminution du nombre de dossiers faisant l'objet de prestations indues du fait du renforcement des contrôles, tant en amont qu'en aval des décisions d'octroi de prestations.

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

En 2021, les charges de transfert sont inférieures au budget de -14 212 834 francs et en augmentation de +10 424 205 francs par rapport aux comptes 2020. Les écarts constatés s'expliquent par les éléments suivants:

1) Prestations complémentaires AI versées par le service de prestations complémentaires (SPC)

La crise sanitaire a entraîné d'une part, des reports de projets d'ouvertures de places dans les établissements pour personnes handicapées (EPH) et d'autre part, une baisse du taux d'occupation des places en EPH. Cela a eu pour effet

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

une diminution des dossiers de PC AI des personnes en institution par rapport aux estimations. Or, les prestations complémentaires octroyées aux personnes en institution sont bien plus élevées que celles versées aux personnes à domicile car les coûts des prestations en EPH (prix de pension, frais hôteliers, etc.) sont plus importants que les dépenses reconnues pour le calcul des PC AI des personnes à domicile. Il en résulte des dépenses de prestations moins importantes que prévu de -8 060 773 francs, malgré une augmentation des dossiers PC AI à domicile. Dans ce contexte de crise et d'incertitude, il est difficile de prévoir les choix individuels des personnes de rester à domicile ou de rejoindre une institution.

En comparaison des comptes 2020, les charges relatives aux PC AI ont augmenté de +7 192 938 francs, en raison notamment d'une augmentation des bénéficiaires, tant à domicile qu'en institution.

2) Subventions accordées aux entités actives dans le domaine du handicap

Les subventions accordées aux entités actives dans le domaine du handicap sont inférieures au budget de -6 953 927 francs, principalement en raison du contexte de crise sanitaire qui a entraîné des reports de projets d'ouvertures de places en EPH, initialement prévues en 2021. Malgré les conséquences de la crise sanitaire, les EPH ont pu ouvrir 99 nouvelles places en 2021, seulement ce nombre est inférieur aux 138 places initialement prévues (103 nouvelles places prévues en 2021 et 35 places initialement prévues en 2020 dont l'ouverture avait déjà été reportée en 2021 à cause de la pandémie).

3) Amortissements des subventions d'investissement:

Les amortissements relatifs aux subventions d'investissement accordées aux EPI et aux EPH ont été supérieurs de +794 491 francs aux estimations.

43 - Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus divers ont augmenté de +1 266 164 francs par rapport au budget, principalement en raison de la dissolution partielle des provisions sur les créances liées aux prestations complémentaires AI indûment versées.

46 - Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont supérieurs au budget de +1 862 775 francs. En comparaison des comptes 2020, ces revenus ont augmenté de +3 432 431 francs. Les écarts constatés s'expliquent principalement par les éléments suivants:

- Les subventions fédérales destinées au financement partiel des PC AI sont supérieures au budget de +185 878 francs et en augmentation par rapport aux comptes 2020 de +2 778 950 francs, en raison de l'augmentation des prestations fédérales versées aux bénéficiaires.
- Les remboursements des prestations complémentaires indûment versées des années antérieures sont supérieurs au budget de +366 869 francs. En comparaison des comptes 2020, ces remboursements ont diminué de -1 080 632 francs car la révision des dossiers des bénéficiaires a abouti à des prestations à restituer, par dossier révisé, inférieures aux années précédentes.
- Les revenus liés aux dédommagements des cantons et concordats sont supérieurs au budget de +626 383 francs et en hausse par rapport aux comptes 2020 de +1 019 610 francs.
- Les revenus liés à des restitutions de subventions LIAF s'élèvent à +699 354 francs.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Proportion de dossiers traités (décision rendue) par le service des prestations complémentaires dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	69%	60%	63%	70%	2023

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	98.5%	98.9%	99%	2023
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen du traitement d'un dossier de prestations complémentaires AI	Efficience	F 516	F 542	F 544	F 580	2023
4. Garantir un nombre suffisant de places en EPH						
4.1 Taux de demandes d'institutionnalisation satisfaites pour des dossiers déposés durant l'année en cours	Efficacité	33.1%	40%	N/A	45%	2023
5. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH						
5.1 Coût moyen (part subventionnée) par lit résidentiel et par jour	Efficience	F 381	F 380	F 383	F 390	2023
5.2 Taux d'institutionnalisation en EPH (accueil de jour et résidentiel) des personnes en situation de handicap	Efficience	19.5%	18%	N/A	20%	2023
5.3 Taux d'occupation des places existantes en EPH (accueil résidentiel)	Efficacité	88.7%	90%	N/A	90%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1: 603 dossiers estimés traités à 30 jours / 872 dossiers au total au 31.12.2021 (résultat arrondi). Le délai moyen de traitement des nouvelles demandes de prestations s'élève en moyenne à 27 jours en 2021. Les dépôts des nouvelles demandes sont en hausse de 3% par rapport à 2020.

Indicateur 2.1: Le nombre de décisions émises par le SPC s'élève à 20 657, pour 230 oppositions admises en moyenne.

Indicateur 3.1: Coût total attribué à la prestation AI en 2021 = 4 650 737 francs / Nombre de dossiers sous gestion au 31.12.2021 = 9 011 dossiers (résultat arrondi).

Indicateur 4.1: Nouvel indicateur relatif à la proportion de dossiers traités par la commission cantonale d'indication (CCI) et intégrés dans une institution la même année. La CCI oriente toute personne en situation de handicap nécessitant un encadrement vers la meilleure solution de prise en charge à domicile ou en institution. En 2021, 228 personnes ont intégré une structure (181 en EPH et 47 en EMS avec dérogation d'âge) sur les 302 dossiers traités en CCI en 2021 soit 75.5%. Une centaine de dossiers ont été déposés et traités dans l'année en cours, cela représente donc un taux de demandes d'institutionnalisation satisfaites de 33.1%. Ce qui est un peu moins que l'objectif fixé de 40%, ceci en raison de quelques semaines de mesures COVID en EPH/EMS qui ont entraînés des suspensions d'entrées en structures ou renonciation des demandeurs.

Indicateur 5.1: Cet indicateur définit le coût moyen par place d'accueil et par jour pour le placement en résidence pour personnes handicapées. Un hébergement résidentiel peut soit consister en un Home (H), soit une structure offrant uniquement un lieu de vie, ou un Home avec occupation (HO), c'est à dire un lieu de vie offrant à la personne une activité de type atelier ou centre de jour.

Indicateur 5.2: Cet indicateur se réfère à la complémentarité entre les différents types de prise en charge des personnes handicapées, notamment en mettant l'accent sur le maintien à domicile plutôt que l'institutionnalisation.

Indicateur 5.3: Cet indicateur a pour objectif de mesurer le taux d'institutionnalisation des personnes en situation de handicap. L'évolution des besoins de ces personnes (vieillesse, augmentation de la lourdeur des cas, augmentation des cas psychiques) a pour incidence d'augmenter le nombre de prises en charge en institution.

C04 Soutien à la famille et à l'intégration

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	115'025'312	-2'706'616	-2.3%	117'731'928	103'149'830
30 Charges de personnel	5'769'686	-672'662	-10.4%	6'442'348	5'836'508
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'015'914	-649'460	-11.5%	5'665'374	4'721'741
33 Amortissements du patrimoine administratif	5'910	-1'612	-21.4%	7'522	5'404
34 Charges financières	54'218	54'218	-	-	-
36 Charges de transfert	91'625'753	-13'789'781	-13.1%	105'415'534	92'312'995
37 Subventions à redistribuer	12'334'491	12'334'491	-	-	-
39 Facturations internes	219'339	18'189	9.0%	201'150	273'181
REVENUS	15'934'843	7'180'359	82.0%	8'754'484	9'800'443
42 Taxes et redevances	1'180'715	347'300	41.7%	833'415	941'976
43 Revenus divers	108	-592	-84.6%	700	502
44 Revenus financiers	38'822	-61'178	-61.2%	100'000	501'308
46 Revenus de transferts	2'380'706	-5'439'663	-69.6%	7'820'369	8'356'657
47 Subventions à redistribuer	12'334'491	12'334'491	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-99'090'469	9'886'975	-9.1%	-108'977'444	-93'349'386
<i>Coût d'état-major</i>	-307'946	43'300	-12.3%	-351'246	-325'228
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'399'766	675'595	-32.6%	-2'075'361	-2'113'900
COÛT COMPLET	-100'798'181	10'605'870	-9.5%	-111'404'051	-95'788'514

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	43.53	-5.53	-11.27%	49.06	41.45
<i>ETP fixes</i>	38.18	-2.08	-5.17%	40.26	37.14
<i>ETP auxiliaires</i>	2.15	-1.13	-34.45%	3.28	1.11
<i>ETP agents spécialisés</i>	3.20	-2.33	-42.13%	5.53	3.20

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille et d'aider les femmes en difficulté. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider gratuitement toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Le bureau de l'intégration des étrangers (BIE) poursuit la mise en oeuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC) Il entré en vigueur en janvier 2018. Les priorités sont mises sur les dispositifs liés à l'employabilité des personnes relevant du domaine de l'asile, l'apprentissage du français, l'information aux nouveaux arrivants avec le Réseau d'accueil genevois, l'encouragement préscolaire pour les enfants de 0 à 4 ans, ainsi que la prévention de la radicalisation.

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA), le service des prestations complémentaires (SPC) et le bureau d'intégration des étrangers (BIE).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C04.01 Actions de soutien à la famille
- C04.02 Soutien financier individuel aux familles
- C04.03 Avance et recouvrement de pensions alimentaires
- C04.04 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
- C04.05 Animation socioculturelle.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires

Les priorités en faveur des familles ont porté sur le financement des prestations complémentaires familiales à hauteur de 19.3 millions de francs et des allocations familiales pour les personnes non actives pour 41.3 millions de francs.

La Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FAse) joue un rôle majeur au niveau de la cohésion sociale du canton et doit s'adapter aux évolutions sociétales et au développement des nouveaux quartiers sur le territoire genevois. Sa gouvernance et son financement font l'objet d'intenses discussions entre les différentes parties prenantes afin de trouver des solutions durables et au plus proches des réalités de terrain et des besoins de la jeunesse du canton.

La mise en œuvre des mesures du Programme d'intégration cantonal (PIC) se poursuit avec un co-financement de la part de la Confédération. Ce deuxième cycle (2018-2021) permet de renforcer de nombreuses mesures en lien avec les familles, notamment au niveau de l'aide à la parentalité ou de l'intégration sociale des personnes étrangères dans les communes les plus concernées par des situations d'isolement et de précarité. Une nouvelle convention intitulée PIC 2 Bis sera signée avec la Confédération pour la période de 2022 à 2023 afin de poursuivre le travail de terrain avec l'ensemble des institutions et acteurs associatifs. Intégré au PIC, l'Agenda Intégration Suisse (AIS) définit le cadre d'action et les financements pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes relevant du domaine de l'asile depuis le 1er mai 2019. Sa mise en œuvre est maintenant complète et constitue une priorité pour le bureau de l'intégration des étrangers et ses partenaires institutionnels.

Justification des écarts

Les principales variations des charges et des revenus du programme C04 sont les suivantes (+/-100 000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget de -672 662 francs, principalement en raison de la vacance provisoire de postes liée à la rotation du personnel (turnover) et des baisses temporaires de taux d'activité.

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Ces charges de biens et services sont inférieures au budget de -649 460 francs, principalement en raison des éléments suivants:

- Les dépréciations nettes de créances liées au non recouvrement d'avances de pensions alimentaires versées par le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) sont inférieures aux estimations de -1 173 711 francs. En comparaison des comptes 2020, ces charges diminuent de -427 293 francs.
- Les dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires familiales indûment versées sont

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

supérieures au budget de +620 150 francs et en augmentation de +193 012 francs par rapport aux comptes 2020.

Il faut relever que les dépréciations d'actifs sont évaluées selon les risques identifiés dans le cadre de la clôture annuelle des comptes. Dès lors, elles peuvent présenter des écarts par rapport aux estimations budgétaires.

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont inférieures au budget de -13 789 781 francs et en diminution de -687 242 francs par rapport aux comptes 2020. Les écarts constatés s'expliquent principalement par les éléments suivants:

- Les prestations complémentaires familiales (PC FAM) versées par le service des prestations complémentaires (SPC) sont inférieures aux estimations de -7 513 628 francs, en raison notamment d'une diminution plus importante que prévu du coût moyen par dossier et du nombre de bénéficiaires, du fait de la mise en œuvre de la loi 12416 relative aux subsides d'assurance-maladie. En effet, l'augmentation substantielle des montants des subsides versés aux bénéficiaires des PC FAM par le SAM a eu pour effet une réduction des PC FAM allouées à la couverture des primes LAMal. Par rapport aux comptes 2020, ces prestations ont diminué de -334 728 francs.
- Les allocations familiales versées aux personnes non actives par la caisse d'allocation familiales pour personnes sans activité (CAFNA) sont inférieures aux estimations de -6 028 729 francs, car les demandes de prestations ont été moins importantes que prévu. En comparaison des comptes 2020, ces allocations ont diminué de -324 762 francs.
- Le Programme d'intégration cantonal (PIC) co-financé par la Confédération, vise à favoriser l'intégration des étrangers dans le canton à travers de nombreuses mesures en lien avec les familles. Les subventions accordées en 2021 à ce titre ont été inférieures aux estimations de -270 800 francs.

42 - Taxes et redevances - Ecart d'estimation

Les revenus liés aux taxes et redevances sont supérieurs au budget de +347 300 francs et de +238 739 francs par rapport aux comptes 2020, en raison des recouvrements de créances comptabilisées en pertes (+337 398 francs) au SCARPA plus importants que prévu. En comparaison à 2020, ce revenu a augmenté de +161 472 francs.

46 - Revenus de transfert - Ecart d'estimation

La subvention fédérale relative au Programme d'intégration cantonal est inférieure au budget de -5 439 663 francs, suite à un reclassement neutre de la part de la subvention relative à la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS), intégralement financée par la Confédération, en nature 47 "Subventions à redistribuer". Ce reclassement explique également la variation de -5 921 382 francs par rapport aux comptes 2020.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires						
1.1 Taux de recouvrement	Efficacité	61.3%	61.2%	61.2%	61.2%	2023
2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux suite à un recours	Qualité	100%	99%	99.7%	99%	2023
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires						
3.1 Coût moyen de traitement d'un dossier par le SCARPA	Efficience	F 1'006	F 1'100	F 1'011	1185	2023

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Garantir aux bénéficiaires de prestations complémentaires familiales un examen rapide de leur dossier						
4.1 Proportion de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	92%	94%	88%	70%	2023
5. Garantir un octroi des prestations complémentaires familiales conforme à la loi						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux suite à un recours	Qualité	99%	99%	99%	99%	2023
6. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers de prestations complémentaires familiales						
6.1 Coût moyen de traitement d'un dossier de prestations complémentaires familiales	Efficiencia	F 700	F 765	F 742	F 580	2023

Commentaires

Indicateur 1.1: Le SCARPA a eu un bon niveau d'encaissements tout au long de l'année 2021 et le montant des pensions facturées a un peu diminué, ce qui a permis une légère augmentation du taux de recouvrement par rapport à 2020.

Indicateur 2.1: En 2021, 313 décisions ont été rendues et aucun recours n'a été admis par la Chambre administrative de la Cour de Justice.

Indicateur 3.1: Coûts 2021 du SCARPA (natures 30+310+315+316+317+313-313005-313009, charges d'exploitation directes) = 3 277 383 francs / Nombre moyen de dossiers sous gestion en 2021 = 3 258 dossiers (résultat arrondi). Le nombre de dossiers sous gestion a légèrement diminué en 2021, tout comme les dépenses. Le coût moyen par dossier reste stable par rapport au budget.

Indicateur 4.1: 914 dossiers traités à 30 jours en 2021 sur un total de 972 dossiers (résultat arrondi).

Indicateur 5.1: Cet indicateur mesure le niveau de la qualité des décisions rendues par le service, considérant que chaque décision peut être contestée, dans un délai de 30 jours suivant sa notification, par voie de l'opposition auprès du service des prestations complémentaires. En 2021 le nombre de décisions émises par le SPC est de 6 600, pour un nombre d'oppositions admises d'environ 93 (résultat arrondi).

Indicateur 6.1: Attribution de la part du coût total à la prestation PCFam en 2021 = 1 365 885 francs / Nombre de dossiers sous gestion au 31.12.2021 = 1 950 dossiers (résultat arrondi).

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	50'049'464	-13'202	-0.0%	50'062'666	46'900'797
30 Charges de personnel	192'012	-2'568	-1.3%	194'580	188'807
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	36'199	-4'966	-12.1%	41'165	17'849
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'808	-1'411	-22.7%	6'219	4'365
36 Charges de transfert	49'521'527	900'824	1.9%	48'620'703	46'500'872
37 Subventions à redistribuer	294'913	-905'087	-75.4%	1'200'000	165'830
39 Facturations internes	4	4	-	-	23'074
REVENUS	294'913	-905'087	-75.4%	1'200'000	4'744
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	4'744
47 Subventions à redistribuer	294'913	-905'087	-75.4%	1'200'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-49'754'551	-891'885	1.8%	-48'862'666	-46'896'053
<i>Coût d'état-major</i>	-10'248	361	-3.4%	-10'609	-10'521
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-205'641	-73'005	55.0%	-132'636	-118'138
COÛT COMPLET	-49'970'440	-964'529	2.0%	-49'005'911	-47'024'712

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	1.18	-0.03	-2.48%	1.21	1.09
ETP fixes	1.18	0.03	2.61%	1.15	1.04
ETP auxiliaires	-	-0.07	-100.00%	0.07	0.05

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et l'Hospice général (Hg).

Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires

La mise en oeuvre de l'Agenda Intégration Suisse depuis le début de l'année 2020 permet une amélioration de la prise en charge des personnes relevant du domaine de l'asile et ce dès leur attribution au canton de Genève. L' AIS permet des suivis individualisés tant au niveau de la primo information, de la petite enfance, de la scolarité ou encore de la formation et de l'insertion professionnelle par les différentes institutions spécialisées et en collaboration (Hospice

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

général, Office pour la formation professionnelle et continue, Direction générale de l'enseignement obligatoire, Office cantonal de l'emploi, Université de Genève, Fondation officielle de la jeunesse, Bureau de l'intégration des étrangers).

S'agissant de la politique migratoire, le nombre de nouveaux demandeurs d'asile continuera d'augmenter en 2022 selon les prévisions du secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), ce qui impliquera pour l'Hospice général d'adapter son dispositif d'accueil en conséquence, tout en poursuivant ses actions dans le domaine de l'intégration des primo-arrivants.

Le transfert de la prestation d'hébergement et d'accompagnement socio-éducatif des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) de l'Hospice général vers la Fondation officielle pour la jeunesse (FOJ) se concrétisera au cours de l'année 2022, avec le défi majeur d'absorber une probable hausse significative des RMNA attribués au canton de Genève.

Justification des écarts

Les principales variations des charges et des revenus du programme C05 sont les suivantes (+/-100 000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont supérieures au budget de +900 824 francs, principalement en raison d'une diminution plus importante que prévu des subventions fédérales en matière de prestations d'aides aux migrants.

En effet, l'Hospice général reçoit un montant forfaitaire par réfugié admis provisoirement (AP) pendant une durée maximale de 7 ans à partir de l'entrée en Suisse de la personne concernée. Après 7 ans, les AP qui ne sont pas insérés durablement sur le marché du travail (absence d'autonomie financière) basculent à la charge exclusive du canton. Depuis quelques années, un nombre toujours plus important d'AP (et cumulatif) sortent du périmètre d'éligibilité des subventions fédérales, ce qui entraîne une augmentation régulière des besoins de financement cantonal. En 2021, le contexte de crise sanitaire a fortement limité la réinsertion professionnelle de cette catégorie de bénéficiaires, entraînant de fait une augmentation plus importante que prévu d'AP à charge exclusive du canton.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires						
1.1 Nombre de sorties du dispositif de l'aide aux migrants (moyenne mensuelle)	Efficacité	114	90	88	90	2022
2. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement						
2.1 Taux d'occupation du dispositif d'hébergement collectif de l'Hospice général	Efficacité	79 %	75%	76%	75 %	2022
2.2 Taux d'occupation du dispositif d'hébergement individuel de l'Hospice général	Efficacité	75%	80%	80%	80%	2022
2.3 Hébergement des ex-ayant droits du dispositif de l'aide aux migrants (AMIG): nombre de sorties (permis B, C, suisses) du dispositif d'hébergement	Efficacité	600	400	481	500	2022
2.4 Hébergement, évolution annuelle des places disponibles (hors PCI)	Efficacité	-250	-170	-291	150	2022
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen (suivi administratif et suivi hébergement) par dossier	Efficience	F 8'672	F 8'893	F 8'919	F 8'800	2022

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1: 1 364 sorties en cumul annuel à fin décembre 2021 / 12 mois. Le nombre de sortie est en augmentation par rapport à la valeur cible, Il y a une augmentation des transferts des personnes en bail non Hg.

Indicateur 2.1: A fin décembre, 2 012 personnes logées en collectifs pour une capacité d'hébergement de 2 547 places. Le taux d'occupation est en amélioration par rapport à 2020 (+3%). Par contre, si le cas particulier du foyer de l'Etoile qui est dédié aux RMNA et ex-RMNA n'est pas compté dans ce résultat, le taux d'occupation global remonte à 82%

Indicateur 2.2: A fin décembre, 1 829 personnes hébergées en individuel pour une capacité d'hébergement de 2 438 places. Le taux d'occupation des appartements individuels est en diminution par rapport à 2020 (-5%) se rapprochant du seuil critique. Il y a une augmentation du nombre de places bloquées liée à des travaux de rénovation.

Indicateur 2.3: En 2021, 600 personnes ex-ayants droit AMIG (Permis B, C, Suisses) sont sorties du dispositif. Indicateur en augmentation par rapport aux prévisions. Difficultés de trouver des logements pour les ex-ayant droit.

Indicateur 2.4: Evolution dispositif d'hébergement : -250 places. Dispositif d'hébergement collectif (-50 places) : révision de la capacité d'hébergement (CHC de l'Etoile). Dispositif d'hébergement individuel (-200 places) : 60 logements restituées et 11 logements acquis dans l'année. Rationalisation du parc d'hébergement de l'Amig.

Indicateur 3.1: 29 987 685 francs de charges salariales / 3 458 dossiers aidés en moyenne mensuelle. Le coût administratif est en baisse par rapport à l'année précédente (3%). Cette variation est le reflet d'une diminution des charges salariales liée à une augmentation de recettes (convention AIS/BIE).



C06 Protection des personnes adultes sous curatelle

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	17'165'790	-271'406	-1.6%	17'437'196	15'317'066
30 Charges de personnel	15'724'428	-660'994	-4.0%	16'385'422	14'218'455
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'203'641	386'297	47.3%	817'344	850'064
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'374	-403	-22.7%	1'777	1'247
36 Charges de transfert	232'060	35'407	18.0%	196'653	232'195
39 Facturations internes	4'288	-31'712	-88.1%	36'000	15'104
REVENUS	1'081'407	400'290	58.8%	681'117	267'962
42 Taxes et redevances	115'148	-17'348	-13.1%	132'496	156'841
43 Revenus divers	966'259	417'638	76.1%	548'621	109'765
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	1'355
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-16'084'383	671'696	-4.0%	-16'756'079	-15'049'104
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-839'260</i>	<i>54'096</i>	<i>-6.1%</i>	<i>-893'356</i>	<i>-792'295</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-8'319'106</i>	<i>-532'150</i>	<i>6.8%</i>	<i>-7'786'956</i>	<i>-8'710'857</i>
COÛT COMPLET	-25'242'750	193'642	-0.8%	-25'436'392	-24'552'256

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	127.94	-8.61	-6.31%	136.55	125.16
<i>ETP fixes</i>	<i>117.54</i>	<i>-5.49</i>	<i>-4.46%</i>	<i>123.03</i>	<i>94.85</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>9.60</i>	<i>-2.92</i>	<i>-23.32%</i>	<i>12.52</i>	<i>29.71</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.80</i>	<i>-0.20</i>	<i>-20.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>0.60</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAI) et le service de protection de l'adulte (SPAd).

Ce programme contient la prestation suivante :

C06.01 Protection des personnes adultes sous curatelle.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires

Le service de protection de l'adulte (SPAd) dont la réorganisation est en phase de finalisation, poursuivra ses actions pour parvenir à une gestion efficace et efficiente des mandats de curatelle sous sa responsabilité, notamment en

C06 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

finalisant les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de la refonte complète de son système informatique, avec pour objectif constant d'améliorer la prise en charge des personnes concernées (PCo). Les postes qui seront octroyés en 2022 devraient permettre au SPAD d'approcher le quota de 60 dossiers par curateur recommandé par la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COMPA).

En parallèle, le DCS lancera en 2022, en collaboration avec le TPAE, le projet de réforme du système de protection de l'adulte à Genève. Cette réforme doit traiter des actions à mener en amont du prononcé d'un mandat de curatelle par le TPAE, en questionnant et cas échéant en redéfinissant le rôle et les responsabilités des partenaires institutionnels et associatifs, autant que de la prise en charge des personnes sous curatelle par des curateurs privés ou par le SPAD.

Justification des écarts

Les principales variations des charges et des revenus du programme C06 sont les suivantes (+/-100 000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget de -660 994 francs, principalement en raison de la vacance temporaire de postes liée à la rotation du personnel (turnover) et au renforcement de l'effectif du service de protection de l'adulte (SPAD) avec les 15 nouveaux postes alloués en 2021. En comparaison des comptes 2020, les charges de personnel du SPAD ont progressé de +1 505 973 francs.

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Les charges de biens et services sont supérieures au budget de +386 297 francs, principalement en raison d'un ajustement des dépréciations d'actifs destinées à couvrir l'incidence financière potentielle des litiges liés au suivi administratif et financier des comptes de tiers des personnes sous mandats par le service de protection de l'adulte (SPAD), en lien avec des pertes éventuelles subies par les personnes protégées. En effet, les provisions et dépréciations d'actifs sont évaluées selon les risques identifiés dans le cadre de la clôture annuelle des comptes. Dès lors, elles peuvent présenter des écarts par rapport aux estimations budgétaires.

43 - Revenus divers

Les revenus divers sont supérieurs aux estimations de +417 638 francs en raison de la reprise des provisions relatives aux litiges, devenues sans objet.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Gérer efficacement les intérêts des personnes protégées						
1.1 Taux de réclamation suite à des mesures prises par le SPAD	Qualité	3.5%	5%	7.9%	4%	2023
2. Assurer une prise en charge rapide et adaptée du mandat de protection						
2.1 Nombre de dossiers actifs par intervenant en protection de l'adulte (IPA)	Qualité	80 dossiers	70 dossiers	89 dossiers	60 dossiers	2023
2.2 Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et le traitement effectif du dossier	Qualité	25 jours	90 jours	1 mois	10 jours	2023
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen de traitement d'un dossier par le service de protection de l'adulte (SPAD)	Efficience	F 4'656	F 4'200	F 4'063	F 4'600	2023

C06 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

Commentaires

Indicateur 1.2: Nombre de réclamations reçues au niveau de la direction du SPAd en rapport au nombre de dossiers gérés (actif, en cours de clôture ou clos) par le service.

Indicateur 2.1: Cet indicateur correspond au nombre de dossier actifs / nombre de titulaires de mandats (ETP présents (hors absences longue durée ou ETP non repourvus). Au 31.12.2021, le SPAd compte 3 642 dossiers pour 47 IPA soit une moyenne de 80 dossiers par ETP, soit en diminution par rapport à 2020 mais cette moyenne reste en dessus du budget 2021 et de la cible à long terme.

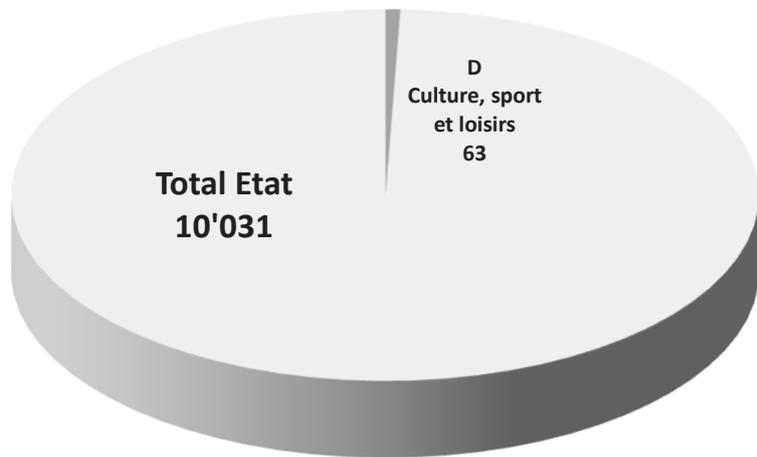
Indicateur 2.2: Cet indicateur montre le délai entre le moment où la décision du TP AE est exécutoire et l'ouverture concrète du dossier. Un dossier est considéré comme pris en charge le jour où un premier contact a eu lieu avec la personne sous mandat. Un outil de contrôle de cet indicateur a été développé en interne et un suivi régulier des situations est effectué par les chefs de secteur, sous la surveillance du comité de direction. Depuis le 1er juillet 2021, le SPAd a mis en place une cellule d'ouverture qui permet désormais une ouverture des dossiers dans les 5 premiers jours après l'entrée en force du mandat.

Indicateur 3.1: Total des charges des natures 30 et 31 / Nombre de dossiers actifs et en cours de clôture. L'augmentation du coût moyen en 2021 s'explique par la variation des effectifs du SPAd (augmentation des charges).

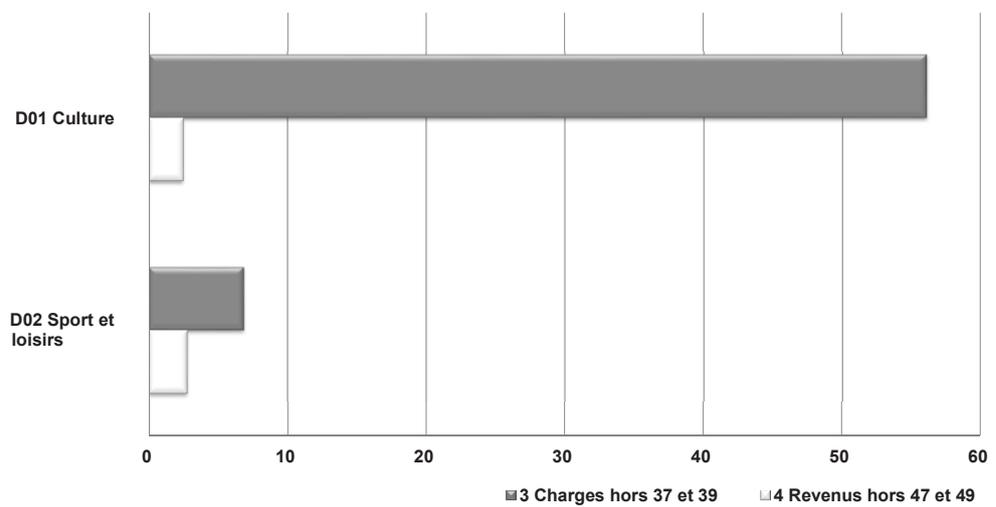


D Culture, sport et loisirs

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





D Culture, sport et loisirs

Synthèse des priorités

Le département de la cohésion sociale soutient la relève et l'élite dans le domaine du sport ainsi que les institutions, professionnelles et professionnels du domaine de la culture. Il favorise un accès élargi à la culture et au sport dans un but d'épanouissement personnel et d'intégration.

Dans le domaine de la culture, l'année 2021 a été marquée par deux objectifs majeurs, soit d'une part, la poursuite du dispositif de soutien au secteur culturel dans le contexte de la crise sanitaire et, d'autre part, l'élaboration des lignes directrices de la politique culturelle cantonale de même que la rédaction d'un projet de loi modifiant la loi sur la culture, afin de mettre en œuvre l'initiative populaire *Pour une politique culturelle cohérente à Genève*.

Le département a également accompagné deux institutions phares dans le domaine du livre, la Maison Rousseau et Littérature, qui a ouvert ses portes au printemps 2021, et le projet de Musée de la bande dessinée qui a vécu une avancée majeure avec la confirmation de sa localisation à la Villa Sarasin au Grand-Saconnex. Dédié à la culture émergente, le projet Porteous s'est poursuivi avec des travaux préparatoires menés entre plusieurs départements cantonaux, la Ville de Vernier et l'association Porteous, sous le pilotage de l'office cantonal de la culture et du sport.

Le canton a poursuivi son soutien aux institutions à fort rayonnement (OSR, Concours de Genève, Musée international de la Croix-Rouge, MAMCO, la Fondation Bodmer et Cinéforum) en maintenant par ailleurs ses subventions même lors d'annulation ou de report de manifestations. Durant l'année 2021 et avec le souci de venir en aide aux artistes locaux durement touchés par la crise sanitaire, les 30 acquisitions du Fonds cantonal d'art contemporain n'ont porté que sur des œuvres d'artistes genevois.

Dans le domaine du sport, plusieurs projets d'infrastructures d'importance cantonale et régionale ont été poursuivis durant l'année 2021.

Après avoir fixé les contours du projet de nouvelle patinoire en 2020, le Conseil d'Etat a adopté en août 2021 un projet de loi pour un crédit d'étude s'élevant à 11.7 millions de francs. Le crédit, voté par une majorité du Grand Conseil en janvier 2022, permettra notamment l'organisation du concours d'architecture, prévu durant l'année 2022.

Une convention tripartite a été signée en juin 2021 entre la Fondation des Evaux, l'association du Servette FC et le canton dans le cadre du projet de déménagement temporaire de l'académie du club au centre sportif des Evaux. Les coûts d'investissement, entièrement à la charge du canton, se montent à 20 millions de francs pour cette phase provisoire.

Concernant le site de Genève-Plage, le nouveau contrat de prestations négocié avec l'association est limité aux exercices 2021-2022. Parallèlement, une réflexion générale a été entamée concernant le suivi des activités commerciales déléguées au sein d'organismes subventionnés, qui permettra de compléter et préciser les dispositions y relatives.

Dans le cadre de son soutien aux athlètes d'élite à travers le programme Team Genève, le canton a vu douze athlètes participer aux Jeux olympiques de Tokyo. La délégation genevoise y a remporté 2 médailles de bronze et 2 diplômes olympiques.

Enfin, afin de faciliter l'accès aux domaines de la culture et du sport, plus de 2'000 jeunes de 4 à 16 ans ont participé à des activités culturelles, sportives, scientifiques et environnementales dans le cadre de la prestation GE DECOUVRE le mercredi.



D01 Culture

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	64'891'947	19'043'763	41.5%	45'848'184	62'669'202
30 Charges de personnel	2'550'230	143'041	5.9%	2'407'189	2'306'192
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'149'212	286'284	33.2%	862'928	731'878
33 Amortissements du patrimoine administratif	164'352	-41'509	-20.2%	205'861	158'429
34 Charges financières	3	3	-	-	-
36 Charges de transfert	52'218'445	9'855'739	23.3%	42'362'706	47'514'537
37 Subventions à redistribuer	8'806'891	8'806'891	-	-	11'954'751
39 Facturations internes	2'814	-6'686	-70.4%	9'500	3'415
REVENUS	11'279'333	10'942'940	3'253.0%	336'393	14'194'410
42 Taxes et redevances	213'986	-65'120	-23.3%	279'106	218'377
43 Revenus divers	1'230'587	1'173'300	2'048.1%	57'287	52'668
44 Revenus financiers	44	44	-	-	4
46 Revenus de transferts	1'027'824	1'027'824	-	-	1'968'611
47 Subventions à redistribuer	8'806'891	8'806'891	-	-	11'954'751
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-53'612'614	-8'100'823	17.8%	-45'511'791	-48'474'791
<i>Coût d'état-major</i>	-136'113	-4'870	3.7%	-131'243	-128'508
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'835'985	180'429	-8.9%	-2'016'414	-2'149'682
COÛT COMPLET	-55'584'713	-7'925'264	16.6%	-47'659'449	-50'752'981

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	18.76	5.06	36.93%	13.70	12.87
<i>ETP fixes</i>	12.05	-0.02	-0.17%	12.07	10.94
<i>ETP auxiliaires</i>	5.50	5.50	-	-	0.28
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.21	-0.41	-25.31%	1.62	1.65

Descriptif du programme

Conformément à la loi sur la culture (Lculture) et la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (LRT-2), ce programme a pour but de soutenir la culture en tant que composante de l'identité individuelle et collective, de la cohésion sociale, de l'économie et du rayonnement de Genève. Le tout en coordination avec les communes et la Confédération. Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D01.01 Soutien à la diffusion
- D01.02 Soutien aux organismes culturels
- D01.03 Soutien à la chaîne du livre
- D01.04 Soutien à l'art contemporain
- D01.05 Accès et sensibilisation à la culture
- D01.06 Pilotage opérationnel du programme D01

D01 Culture (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires

Au niveau du programme D01 Culture, les projets prioritaires sont les suivants :

Dispositif COVID-Culture

Dans la continuité du dispositif mis en place en 2020 sur l'impulsion de la Confédération, le Conseil d'Etat a poursuivi l'indemnisation des entreprises, actrices et acteurs de la culture. Au total, 474 indemnisations ont pu être versées pour un total d'environ 12 millions, dont la moitié est prise en charge par la Confédération. 191 entreprises culturelles ont également pu être soutenues pour des projets de transformation visant à s'adapter à la crise sanitaire pour un montant total de près de 10 millions, dont la moitié est également financée par la Confédération.

Afin d'éviter une dégradation durable du paysage culturel et de maintenir une offre culturelle diversifiée à la population, le canton a mis en place une série de mesures complémentaires aux mesures fédérales. Ainsi, 179 professionnelles et professionnels du domaine culturel ont reçu des aides complémentaires au revenu, 30 bourses ont pu être attribuées, 13 projets culturels dans des contextes innovants ont été soutenus et 8 organisations professionnelles ont été encouragées. L'ensemble de ces mesures complémentaires a été réalisé sur la base d'un budget de 4,95 millions.

Mise en œuvre de l'initiative 167 « Pour une politique culturelle cohérente à Genève »

Afin de répondre au cadre défini par le nouvel article 216 de la Constitution genevoise, le département de la cohésion sociale a mené d'importants travaux afin de faire évoluer les fondements de sa politique culturelle, ceci en collaboration avec les autres départements cantonaux concernés.

Sur le plan législatif, un projet de loi modifiant la loi sur la culture a été élaboré ; des lignes directrices ont également été établies afin de définir les missions et les objectifs pour la période à venir et de positionner le canton de manière lisible dans son rôle de coordinateur de la politique culturelle cantonale. Dans le but d'orienter et nourrir la réflexion en tenant compte des besoins de ses partenaires, le département a mené des ateliers de concertation avec les milieux culturels et les communes au mois de juin 2021, qui ont réuni plus de 250 participants. Les textes finalisés seront soumis à consultation au printemps 2022.

Institutions phares dans le domaine du livre

Initié en 2009, la Maison Rousseau et Littérature a ouvert ses portes au public au printemps 2021 au cœur de la Vieille-ville dans un édifice patrimonial propriété du canton. Il s'agit de la première maison de la littérature en Suisse romande, située dans le lieu de naissance de Jean-Jacques Rousseau. Le projet de loi accordant une aide financière à la Fondation de la Maison Rousseau et de la Littérature pour les années 2021 à 2024 a été voté par le Grand Conseil.

En parallèle, plusieurs étapes d'avancement du projet de musée dédié à la bande dessinée et à toutes les pratiques du 9^{ème} art (illustration, dessin de presse, animation...) ont été franchies. Le lieu, soit la Villa Sarasin au Grand-Saconnex, a été confirmé par une étude de faisabilité et a obtenu l'accord des différentes parties ; le projet culturel a été précisé par des ateliers participatifs. Un événement inaugural a eu lieu sur place en décembre 2021 avec l'ensemble des milieux culturels intéressés et les partenaires dans le contexte des Prix Töpffer pour la bande dessinée.

Culture émergente

Le département de la cohésion sociale a piloté les travaux menés entre plusieurs départements cantonaux, la Ville de Vernier et l'association Porteous afin de réhabiliter le bâtiment Porteous, propriété du canton. Un premier espace ouvert au public verra le jour dans le bâtiment en 2022.

Soutien à la diffusion

Une centaine de projets de diffusion (tournées, réseaux, programmes) ont été soutenus. Les critères d'octroi ont été adaptés pour tenir compte des nouveaux enjeux et priorités en matière de déplacement et pour mieux venir en aide à des projets permettant d'atteindre des nouveaux publics dans le canton.

Le dispositif de résidences a également évolué avec une nouvelle résidence transfrontalière. La résidence à Berlin s'est poursuivie de même que l'accueil d'artistes à la Maison Baron. 10 conventions de subventionnement dans le domaine des arts de la scène ont été renouvelées ou établies.

D01 Culture (suite)

Soutien aux organismes culturels

Le canton a poursuivi ses soutiens aux institutions à fort rayonnement en maintenant ses subventions malgré l'annulation ou le report de manifestations (OSR, Concours de Genève, Musée international de la Croix-Rouge, MAMCO, la Fondation Bodmer et Cinéforum).

Soutien au domaine du livre

Des soutiens aux maisons d'édition et à leurs publications, des bourses d'écriture dans les domaines de la littérature de la bande dessinée, de l'illustration et de l'écriture numérique ainsi que des contributions à des projets de diffusion et de mise en valeur du livre tout comme des soutiens aux librairies ont été octroyés. Ces aides ciblées permettent de favoriser le dynamisme de la chaîne du livre à Genève et de préserver des métiers et pratiques qui font partie du patrimoine culturel de notre canton depuis la Réforme.

Le DCS a par ailleurs lancé, en partenariat avec le Cercle de la librairie et de l'édition, le projet Ge-lis visant à attirer l'attention du public sur le plaisir de la lecture. A travers un agenda participatif regroupant tous les événements consacrés au livre sous toutes ses formes et à la littérature à Genève, Ge-lis souhaite favoriser l'accès au livre pour le plus grand nombre.

Fonds cantonal d'art contemporain

Dans le cadre du projet MIRE (productions de vidéo dans les gares du Léman express), le Fonds cantonal d'art contemporain a accueilli deux œuvres de la Biennale de l'image en mouvement (BIM) qu'il a coproduites. Durant l'année 2021 et pour répondre aux enjeux posés par la crise sanitaire, les 30 acquisitions du Fonds n'ont porté que sur des œuvres d'artistes genevois. Le projet *Beautiful bridge* de Lang et Baumann sur la commune de Bernex s'est concrétisé.

Justification des écarts

Les principales variations des charges et des revenus du programme D01 sont les suivantes (+/-100 000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont supérieures au budget de +143 041 francs, principalement en raison du renforcement de l'effectif de l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS) pour la mise en œuvre des mesures de soutien financier dans le domaine de la culture, dans le cadre des ordonnances fédérales COVID-19 culture.

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Les charges de biens et services, destinées au financement de mandats fiduciaires notamment pour le traitement financier des demandes d'aides COVID-culture, sont supérieures au budget de +286 284 francs, principalement en raison d'une augmentation en cours d'année du périmètre du soutien fédéral et d'une hausse des demandes d'aides COVID-culture.

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont supérieures au budget de +9 855 739 francs et en hausse de +4 703 908 francs par rapport aux comptes 2020.

Ces écarts s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- La mise en œuvre des mesures fédérales visant à atténuer les conséquences économiques de la crise sanitaire sur les milieux culturels. En effet, la Confédération a fortement augmenté sa participation au financement de ces mesures, en cours d'année, avec la révision de l'ordonnance fédérale COVID-19 culture. Cela a entraîné une augmentation du financement cantonal selon le mécanisme 1 franc de la Confédération pour 1 franc du canton.
- Vu l'importance des conséquences économiques de la crise sanitaire sur les milieux culturels et l'urgence d'apporter des soutiens complémentaires aux mesures fédérales, le canton a octroyé des bourses et aides forfaitaires aux acteurs et actrices culturels-les, ainsi que des aides ponctuelles et exceptionnelles aux organisations culturelles qui ne peuvent pas être aidé.e.s ou qui sont insuffisamment aidé.e.s via les mesures fédérales, de manière à empêcher une détérioration durable du paysage culturel genevois.

D01 Culture (suite)

43 - Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus divers sont supérieurs aux estimations de +1 173 300 francs, en raison de la reprise des transitoires sans objet relatifs aux mesures de soutien visant à atténuer les conséquences économiques de la crise sanitaire sur les milieux culturels.

46 - Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont supérieurs au budget de +1 027 824 francs, principalement en raison des éléments suivants:

- La participation de l'association des communes genevoises (ACG) au financement des indemnités versées aux milieux culturels à hauteur de +500 000 francs, destinée à l'atténuation des conséquences économiques du COVID-19 dans le secteur de la culture.
- Un montant de +527 824 francs a été restitué par les entités subventionnées dans le domaine de la culture au titre des remboursements de subventions LIAF pour les contrats de prestations arrivés à échéance.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la diversité éditoriale genevoise						
1.1 Nombre de maisons d'édition soutenues	Efficacité	45	45	45	45	2023
2. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle						
2.1 Nombre de tournées extra-cantoniales dans le domaine des arts vivants et plastiques soutenues par le DCS via le fonds d'aide à la diffusion	Efficacité	102	110	70	110	2023
3. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat						
3.1 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles	Qualité	108	100	222	100	2023
4. Sensibiliser les jeunes à la culture (et au sport)						
4.1 Nombre de cartes 20 ans / 20 francs vendues durant l'année	Efficacité	983	2'000	667	2500	2023

Commentaires

Indicateur 1.1: La cible fixée pour la période comprend les maisons d'édition soutenues ponctuellement via les fonds de soutien à l'édition ainsi que les maisons d'édition au bénéfice d'un contrat de prestations. Les maisons d'édition non genevoises sont soutenues uniquement pour des publications d'auteur.e.s genevois.e.s ou sur un sujet en lien avec Genève. Conformément à la loi sur la répartition des tâches entre communes et le canton en matière de culture, le canton est seul interlocuteur pour les aides à l'édition.

Indicateur 2.1: L'OCCS est attentif à la diffusion des oeuvres et au rayonnement des artistes et des institutions. A noter que les coûts liés au franc suisse et au niveau de vie élevé rendent nos artistes moins concurrentiels, ce qui peut décourager certains programmeurs étrangers. Dès lors, la contribution de l'Etat, même parfois symbolique et subsidiaire, joue un rôle crucial sur le rayonnement de ses artistes et institutions genevoises. L'effet de levier est indéniable et extrêmement positif. La cible à long terme de 110 tient compte de la volonté du canton de soutenir des tournées et événements de qualité.

Le fond diffusion de l'OCCS a soutenu des projets de tournées et de diffusion tout au long de l'année. Malgré la crise sanitaire, un grand nombre de projets a pu être soutenu. De manière générale, nous observons que les tournées comportent moins de dates dans moins de lieux différents. En 2021, tout comme en 2020, certaines tournées ont dû être annulées au dernier moment ou ont été reportées en 2022.

D01 Culture (suite)

Conformément à la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture, le canton devient le seul interlocuteur pour les aides ponctuelles à la diffusion.

Indicateur 3.1: La mise en valeur de la collection est une des missions importantes du fonds cantonal d'art contemporain (FCAC). Les prêts dans les institutions muséales et dans les établissements publics ou privés sont un des moyens importants pour y répondre. Les œuvres prêtées en institutions ont subi les conséquences de la crise sanitaire. Plusieurs expositions prévues n'ont pas eu lieu, comme artgenève, ou ont été reportées en 2022, comme la bourse commissariat au Manoir de Coligny. La cible est toutefois atteinte dès lors que sont compris les prêts dans l'administration.

Indicateur 4.1: Vendue une seule fois au prix de 20 francs, la carte peut être achetée par tous les jeunes de moins de 21 ans domiciliés dans le canton de Genève, inscrits dans une école genevoise, ou domiciliés dans le Grand Genève. Elle est valable de la naissance jusqu'à la veille des 21 ans, et permet de bénéficier de réductions sur de nombreuses activités culturelles et sportives à Genève. Le faible nombre de cartes 20ans / 20francs vendues en 2021, en comparaison de la cible budgétaire, est directement lié à la crise COVID-19 et aux mesures sanitaires prises par les collectivités publiques durant l'année.



D02 Sport et loisirs

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	6'858'174	-382'258	-5.3%	7'240'432	6'918'347
30 Charges de personnel	1'867'372	-94'903	-4.8%	1'962'275	1'883'455
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	433'491	-216'640	-33.3%	650'131	717'919
33 Amortissements du patrimoine administratif	134'470	-33'962	-20.2%	168'432	129'624
36 Charges de transfert	4'422'840	-36'754	-0.8%	4'459'594	4'187'349
REVENUS	2'770'093	713'262	34.7%	2'056'831	1'892'436
42 Taxes et redevances	333'609	-119'751	-26.4%	453'360	364'251
43 Revenus divers	1'006'844	959'973	2'048.1%	46'871	29'814
44 Revenus financiers	36	36	-	-	4
46 Revenus de transferts	1'429'604	-126'996	-8.2%	1'556'600	1'498'368
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'088'081	1'095'520	-21.1%	-5'183'601	-5'025'910
<i>Coût d'état-major</i>	-99'667	7'319	-6.8%	-106'986	-104'952
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'791'955	-311'127	21.0%	-1'480'828	-1'683'193
COÛT COMPLET	-5'979'704	791'711	-11.7%	-6'771'415	-6'814'055

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	10.85	-0.36	-3.21%	11.21	10.53
<i>ETP fixes</i>	9.86	-0.02	-0.20%	9.88	8.96
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-	-	-	0.23
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.99	-0.34	-25.56%	1.33	1.35

Descriptif du programme

Conformément à la loi sur le sport (Lsport) et la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport (LRT-3), ce programme a pour but d'encourager la pratique sportive en tant que composante de l'identité individuelle et collective, de la cohésion sociale, de l'économie et du rayonnement de Genève. Le tout en coordination avec les communes et la Confédération. Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D02.01 Soutien de la relève élite et à l'élite individuelle
- D02.04 Accès et sensibilisation au sport
- D02.06 Pilotage opérationnel du programme D02

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires

Au niveau du programme D02 Sport et loisirs, l'année 2021 a été consacrée aux projets prioritaires suivants:

D02 Sport et loisirs (suite)

Infrastructures

Nouvelle patinoire : après avoir fixé les contours du projet en 2020, le Conseil d'Etat a adopté en août 2021 un crédit d'étude s'élevant à 11,7 millions de francs, qui servira au concours d'architecture prévu durant l'année 2022. Le projet de loi a été déposé devant le Grand Conseil, qui devrait se prononcer sur l'objet durant le premier trimestre 2022.

Evaux : afin de libérer le site de Balexert, le Conseil d'Etat a choisi le site des Evaux pour l'accueil de l'académie du Servette FC (structure cantonale de la relève élite du football). Les coûts d'investissement entièrement à la charge du canton se montent à 20 millions de francs pour cette phase provisoire et une convention tripartite a été signée en juin 2021 entre la fondation des Evaux, l'association du Servette FC et le canton.

Genève-Plage : le nouveau contrat de prestations négocié avec l'association sera limité aux exercices 2021-2022. Parallèlement, une réflexion générale a été entamée concernant le suivi des activités commerciales déléguées au sein d'organismes subventionnés, ce qui permettra de compléter et de préciser les dispositions y relatives.

Soutien à l'élite individuel

Le soutien au sport d'élite individuel du canton de Genève repose sur le programme Team Genève. Composée de 32 athlètes en 2021, la sélection a vu 12 d'entre eux participer aux Jeux olympiques de Tokyo. La délégation genevoise y a remporté 2 médailles de bronze et 2 diplômes olympiques.

Soutien à la relève sportive élite

Le soutien à la relève sportive élite s'appuie sur le développement des centres cantonaux de la relève. Ce dispositif est destiné à offrir aux jeunes athlètes un encadrement professionnel, tant sur le plan sportif, scolaire que médical. Pour l'année 2021, un onzième centre s'est ajouté à la liste avec la grimpe, nouvelle discipline olympique.

Accès au sport pour toutes et tous

Après une année 2020 bouleversée par la pandémie, la plupart des formations de moniteur et monitrice J+S ont pu reprendre presque normalement en 2021. Une cinquantaine de cours ont été organisés avec près d'un millier de personnes formées.

Durant l'année scolaire 2020-2021, plus de 2'000 jeunes de 4 à 16 ans ont participé à des activités culturelles, sportives, scientifiques et environnementales du programme GE DECOUVRE LE MERCREDI. 230 cours ont été organisés dans le cadre de cette offre riche et variée ayant pour objectif de faciliter l'accès aux domaines de la culture et du sport.

Prévention

En partenariat avec la Ville de Genève et l'Association cantonale genevoise de football (ACGF), un programme de prévention a été lancé en octobre 2021. Il est issu des états généraux sur la violence dans le football amateur visant à empêcher au maximum tout type de violence et d'incivilités dans la discipline. Il s'agit d'un déploiement de dix mesures fortes et préventives pour lutter contre toutes les formes d'incivilité, qui n'ont pas leur place dans une installation sportive.

Justification des écarts

Les principales variations des charges et des revenus du programme D02 sont les suivantes (+/-100 000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Ces charges de biens et services sont inférieures au budget de -216 640 francs, principalement en raison de la baisse des excursions, voyages scolaires et camps à des mesures prises par les collectivités publiques pour lutter contre la pandémie.

43 - Revenus divers - Ecart d'estimation

L'augmentation de ces revenus par rapport au budget de +959 973 francs s'explique par la reprise d'une provision devenue sans objet.

D02 Sport et loisirs (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Encourager la pratique du sport des jeunes						
1.1 Nombre de participants aux cours de formations J+S organisés par le canton	Efficacité	987	1'550	967	1500	2023
2. Soutenir la relève et l'élite sportive à Genève						
2.1 Nombre de centres de la relève reconnus	Qualité	11	11	10	12	2023
2.2 Nombre d'athlètes dans le programme de soutien "Team Genève"	Qualité	32	25	31	25	2023
3. Encourager la pratique culturelle et sportive						
3.1 Programme "GE découvre" : proportion d'activités confirmées par rapport au nombre total d'activités proposées	Qualité	97%	90%	102%	90%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1: Jeunesse + Sport (J+S) est un programme national financé par la Confédération et destiné à promouvoir le sport auprès des jeunes. A Genève, l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS) assure la mise en oeuvre de ce programme à travers l'organisation de cours de formation pour les moniteurs J+S, leur suivi et la validation des offres proposées par les clubs subventionnés. En 2021, 8 cours (sur 60) ont dû être annulés à cause de la crise sanitaire, dont des modules de perfectionnement accueillant de nombreux participants. Les cours maintenus ont par ailleurs souffert d'annulations de dernière minute, faisant ainsi baisser le nombre moyen de participants par cours.

Indicateur 2.1: Les centres cantonaux de performance permettent d'offrir un encadrement de qualité aux jeunes sportifs d'élite du canton de Genève, tout en leur permettant d'intégrer le dispositif sport-art-études mis en place par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). En 2021, 11 centres de la relève ont été soutenus par le canton (Hockey sur glace - Genève Futur Hockey ; Football - Genève Education Football ; Volleyball - Académie de Volleyball de Genève ; Tennis de Table - Institut du Tennis de Table Genevois ; Handball - Team Talents Handball ; Triathlon - Triathlon Relève Genève ; Canoë-Kayak - Académie Canoë Kayak Genève ; Tchoukball - Tchoukball Académie Genève ; Cyclisme - TSP Cadre Cycliste Genève ; Basket - Genève Basketball Académie ; Escalade sportive, Centre Performance Escalade Sportive Genève).

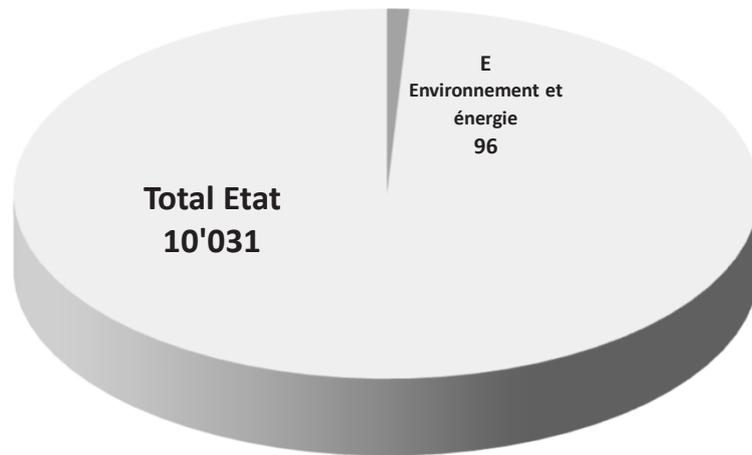
Indicateur 2.2 : Cet indicateur reflète le nombre d'athlètes dans le programme Team Genève ayant bénéficié d'un soutien personnel durant l'année. Le programme Team Genève regroupe les athlètes du canton de Genève au bénéfice d'une carte Swiss Olympic or, argent ou bronze. Ce programme vise à encourager ses membres dans leur préparation sportive en vue des grandes compétitions internationales, notamment Jeux olympiques et paralympiques, Jeux olympiques de la jeunesse, Championnats du monde et Championnats d'Europe. Ce programme vise également à renforcer la visibilité de ses membres et valoriser leurs performances auprès du public genevois. En 2021, 32 athlètes étaient membres du programme Team Genève. Un nombre d'athlètes plus élevé qu'attendu, ce qui démontre la bonne santé du sport d'élite dans le canton.

Indicateur 3.1: Cet indicateur montre dans quelle mesure l'offre Loisirs (activités extrascolaires) est en adéquation avec la demande de la population cible. L'OCCS a en effet pour objectif de proposer des activités attrayantes pour les jeunes des catégories socio-économiques de la population les moins aisées, et organise annuellement près de 300 cours d'initiation pour les jeunes entre 4 et 16 ans dans les domaines suivants: culture, expression, environnement et sport. Ces activités ont lieu le mercredi durant l'année scolaire: GE DÉCOUVRE le mercredi. Une activité a lieu lorsque le nombre d'inscriptions est suffisant pour pouvoir lancer le cours. Un équilibre entre activités culturelles et activités sportives proposées est également visé. Malgré la crise sanitaire, les activités extrascolaires GE DÉCOUVRE le mercredi ont pu être proposées toute l'année et ce, en tenant compte de l'évolution des recommandations émises par la Confédération et le canton.

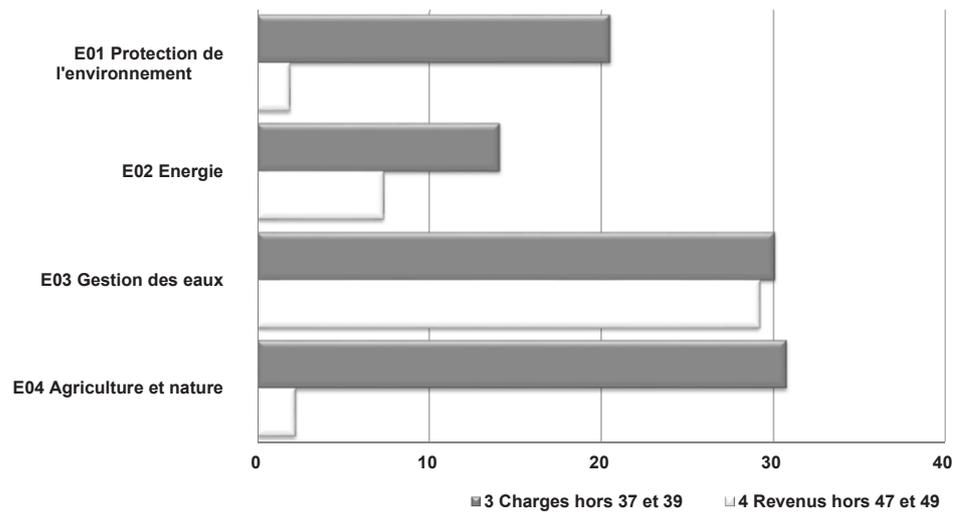


E Environnement et énergie

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





E Environnement et énergie

Synthèse des priorités

Le Conseil d'Etat a orienté son programme sur l'urgence climatique et la transition écologique. Il a en particulier mis l'accent sur sa volonté d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et en ce sens, il a mis en œuvre les actions prioritaires suivantes :

- Adoption du plan climat cantonal renforcé
- Etudier le financement nécessaire à la transition écologique
- Adoption et mise en œuvre du plan directeur de l'énergie et renforcement des outils de mise en œuvre de la politique énergétique
- Poursuite des mesures d'encouragement et d'accompagnement des acteurs au travers notamment du programme GEnergie
- Poursuite et renforcement du programme Géothermie 2020 avec les SIG avec une campagne de prospective sismique
- Poursuite du déploiement des réseaux thermiques de chaleur et de froid, notamment le réseau Génilac
- Dépôt d'un projet de loi concernant le développement des réseaux thermiques structurants, largement adopté par le peuple genevois en février 2022.
- Mise en œuvre du premier plan d'action de la stratégie biodiversité
- Développement d'un programme d'alimentation durable et la réalisation de la Maison de l'alimentation
- Renforcement des mesures d'adaptation aux changements climatiques en zone urbaine, notamment les accès à l'eau, avec l'adoption de la modification de zone du Vengeron
- Poursuite du processus de concertation entre la Ville de Genève et l'Etat en vue d'une valorisation de la Rade
- Augmentation de la proportion de véhicules électriques dans le parc automobile genevois, en particulier celui de l'Etat de Genève
- Mise en œuvre le management environnemental au sein de l'Etat
- Adoption d'une stratégie de lutte contre le bruit.



E01 Protection de l'environnement

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	20'566'467	873'990	4.4%	19'692'477	21'556'136
30 Charges de personnel	14'235'674	-47'755	-0.3%	14'283'429	14'258'834
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'471'832	924'611	20.3%	4'547'221	6'354'964
33 Amortissements du patrimoine administratif	619'656	12'654	2.1%	607'002	640'061
36 Charges de transfert	222'507	-2'968	-1.3%	225'475	271'598
39 Facturations internes	16'797	-12'553	-42.8%	29'350	30'679
REVENUS	1'926'128	-154'789	-7.4%	2'080'917	2'981'357
41 Patentes et concessions	-	-	-	-	0
42 Taxes et redevances	912'245	-642'428	-41.3%	1'554'673	1'389'910
43 Revenus divers	71'151	70'651	14'130.2%	500	835'604
46 Revenus de transferts	942'732	421'788	81.0%	520'944	755'843
49 Facturations internes	-	-4'800	-100.0%	4'800	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-18'640'339	-1'028'779	5.8%	-17'611'560	-18'574'778
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-601'491</i>	<i>58'156</i>	<i>-8.8%</i>	<i>-659'647</i>	<i>-561'276</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'140'936</i>	<i>286'573</i>	<i>-8.4%</i>	<i>-3'427'509</i>	<i>-4'868'123</i>
COÛT COMPLET	-22'382'766	-684'050	3.2%	-21'698'716	-24'004'177

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	90.23	-4.65	-4.90%	94.88	90.32
<i>ETP fixes</i>	<i>87.23</i>	<i>-3.65</i>	<i>-4.02%</i>	<i>90.88</i>	<i>85.15</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.20</i>	<i>-1.00</i>	<i>-83.33%</i>	<i>1.20</i>	<i>1.38</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.80</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.80</i>	<i>3.80</i>

Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les êtres humains, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodantes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses, les accidents majeurs ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver, gérer et exploiter durablement les ressources naturelles. La mission de la direction générale de l'environnement est de proposer et de mettre en œuvre ce programme. Elle anticipe les futures problématiques environnementales et assure la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire, notamment à l'aide d'études d'impact sur l'environnement d'installations et d'évaluations environnementales stratégiques de planifications. Elle applique les législations fédérales et cantonales correspondantes, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

1. les atteintes à l'environnement doivent être anticipées et limitées à titre préventif plutôt que réparées ultérieurement (principe de prévention);
2. les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source (principe de lutte à la source);
3. les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints (principe d'évaluation globale).
4. les frais des atteintes à l'environnement ne doivent pas être supportés par la collectivité mais par ceux qui en sont à l'origine (principe de causalité).

E01 Protection de l'environnement (suite)

Le service cantonal du développement durable (SCDD) a pour mission de piloter et coordonner la mise en œuvre de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable A 2 60 (Agenda 21). Dans ce cadre, le SCDD soutient et encourage la mise en œuvre des principes de développement durable par les autorités, les entités publiques et parapubliques, les entreprises et les citoyens en mettant à disposition des outils pratiques, de l'expertise, des formations et de l'accompagnement. Il coordonne également la stratégie climatique cantonale et la mise en œuvre de son plan d'action dont les objectifs sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire aux changements climatiques.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'environnement (OCEV) et par le service cantonal du développement durable (SCDD).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E01.01 Analyse de l'impact sur l'environnement
- E01.02 Gestion des déchets
- E01.03 Protection de l'air
- E01.04 Protection contre les accidents majeurs
- E01.05 Protection contre les substances dangereuses de l'espace bâti
- E01.06 Protection contre le bruit et les vibrations et les rayonnements non ionisants
- E01.07 Protection des sols et des sous-sols
- E01.08 Exploitation des ressources du sous-sol
- E01.09 Développement durable

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires

Préserver et développer les ressources vitales et locales à l'échelle transfrontalière

Si Genève n'a que peu de prise sur la consommation de ressources liées aux biens importés, le canton a une responsabilité clé dans la sauvegarde des ressources naturelles vitales et locales. L'air, l'eau, le sol, le sous-sol, la forêt ainsi que la biodiversité doivent être gérés durablement afin que la population puisse continuer à bénéficier des services écosystémiques rendus par la nature.

Concernant la qualité de l'air, la mise en œuvre du Plan des mesures OPair 2018-2023 s'est poursuivie en 2021 avec comme objectifs prioritaires la poursuite de l'assainissement de la zone à émissions excessives et la lutte contre les particules fines. C'est ainsi qu'un projet de modification du règlement sur la protection de l'air a été soumis au Conseil d'Etat pour mettre en œuvre les nouvelles dispositions fédérales sur le contrôle des chauffages au bois. La collaboration transfrontalière en matière de qualité de l'air a continué à se développer sous l'égide du programme "PACT'Air". En particulier, le dispositif Stick'Air en cas de pics de pollution est désormais activable en tout temps, sans toutefois avoir été déclenché en 2021, les critères de déclenchement en terme de pollution n'ayant pas été atteints. Suite à des demandes de plusieurs communes, le réseau de surveillance de la qualité de l'air s'est doté de deux nouvelles stations de mesure mobiles. Ces nouvelles stations permettent de réaliser des campagnes ciblées sur l'étude de la qualité de l'air dans des conditions locales particulières et pour des durées limitées (de l'ordre de quelques mois à année) et sont venues compléter le réseau de stations fixes de référence. Ainsi en 2021, afin d'améliorer en permanence les connaissances sur la qualité de l'air, la dispersion locale des polluants et leurs impacts pour notre canton, les campagnes de mesure ponctuelles ont porté sur un suivi renforcé de trois sites de l'agglomération caractérisés par la présence d'axes de transports aérien (Bellevue) et routier (Genève et Carouge) pouvant avoir une influence sur la qualité de l'air. Enfin, depuis 2021, l'application Smartphone sur tout le Grand Genève (Air2G2) offre de nouveaux services à la population pour les informer de manière ciblée sur la qualité de l'air en tout point du territoire et sur les mesures mises en place en cas de pics.

E01 Protection de l'environnement (suite)

Poursuivre la transition écologique et protéger la population contre les effets du changement climatique

La mise en œuvre du Plan climat cantonal s'est poursuivie en 2021 avec comme objectifs de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 60% d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Les actions ont porté aussi bien sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre que sur le renforcement de la capacité d'adaptation du territoire aux effets des dérèglements climatiques.

Depuis son lancement formel en 2014, le programme GEothermies a pris de l'ampleur. D'un programme d'exploration visant 3 ou 4 forages de moyenne à grande profondeur, il est devenu un programme de développement d'une filière visant une utilisation combinée de la géothermie sous toutes ses formes, production de chaud, de froid, du stockage, voire d'électricité. L'apprentissage et les expériences acquises au fur et à mesure de l'avancement du programme l'ont amené à évoluer et à revoir son périmètre et son organisation. Le périmètre s'est notamment élargi aux nappes d'eau souterraines peu profondes qui présentent un potentiel très intéressant jusqu'alors très peu considéré : celui-ci génère un intérêt et des sollicitations très importantes, avec de nombreux projets concrets. L'année 2021 a été une étape clé, au travers notamment d'une campagne sismique 3D permettant de connaître encore mieux notre sous-sol.

Afin d'atteindre l'objectif de la neutralité carbone en 2050, la proportion de véhicules électriques dans le parc automobile genevois à l'horizon 2030 doit augmenter de façon significative, en même temps qu'une réduction importante du nombre global de véhicules. En 2021, le développement d'infrastructures de recharge accessibles au public s'est poursuivi et devrait connaître une forte accélération dans les années à venir, avec la participation des Services industriels de Genève (SIG, objectif : 350 points de recharge en 2025) et de la Fondation des Parkings (objectif : 10% de places équipées en 2025). En 2021, le développement des bornes de recharge sur le domaine public a été inscrit dans les tâches d'intérêt public précisées dans la convention d'objectifs avec les SIG. S'agissant des aides à la transition vers la mobilité électrique, prévues dans la Stratégie de l'électromobilité 2030, la subvention à l'achat d'une borne électrique a rencontré un succès croissant en 2021 avec près de 300 bornes subventionnées.

Autres projets d'importance stratégique

Le nouveau plan de gestion des déchets 2020-2025 (PGD) a été adopté par le Conseil d'état en juin 2021. Le projet de loi sur les déchets (LD) traduisant les axes de la nouvelle politique de gestion des déchets est quant à lui en discussion au Grand Conseil. Cette nouvelle politique doit permettre de réduire rapidement la quantité de déchets incinérables en vue de la mise en service de l'usine Cheneviers IV en 2024.

Le sous-sol cantonal comporte des ressources renouvelables en eau et en énergie géothermique. Ces ressources naturelles locales sont stratégiques pour mettre en œuvre la politique environnementale cantonale et réaliser la transition écologique de Genève. Si les ressources du sous-sol apportent de nouvelles opportunités, leur mise en valeur n'est pas sans risque : incertitude géologique, risques économiques et juridiques, vulnérabilité environnementale et faible réversibilité des interventions sont autant de facteurs qui doivent faire l'objet d'une pesée d'intérêts. Les ressources du sous-sol sont sujettes à de nouvelles ambitions, en particulier dans le domaine du développement de l'énergie géothermique. Aussi, on peut s'attendre à une multiplication, voire à une massification de leur exploitation dans le futur. Dans ce contexte le canton qui "exerce la surveillance sur toute utilisation des ressources du sous-sol et en assure une gestion durable" (article 3 de la Loi sur les ressources du sous-sol - LRSS) a établi un plan de gestion des ressources du sous-sol (PGR) : sa première version a été présentée en 2021.

Novatrice à l'échelle d'un canton, la Stratégie Bruit 2030 a été adoptée par le Conseil d'Etat le 26 mai 2021. Elle fixe 3 axes principaux : assurer des ambiances sonores de qualité, réduire les émissions sonores et piloter la coordination cantonale, visant ainsi à limiter l'impact du bruit qui affecte la santé et la qualité de vie des Genevoises et Genevois. Le plan de mesures qui en découle sera élaboré courant 2022, en associant tous les acteurs concernés. Pour ancrer la stratégie dans le quotidien de la population et en anticipation du futur plan d'actions de lutte contre le bruit qu'elle prévoit, le Conseil d'Etat a souhaité intégrer deux premières mesures opérationnelles, ciblées sur le bruit routier en tant que principale cause de bruit dans le canton: le contrôle accru du bruit des véhicules bruyants et la promotion des pneus silencieux.

Un projet de refonte du règlement instituant une commission cantonale de protection contre le bruit permettant d'élargir les compétences de ladite commission, dont le champ est actuellement limité à la thématique du bruit, a été adopté en décembre 2021 par le Conseil d'Etat. Les nouvelles compétences portent sur la pollution de l'air extérieur, la pollution de l'air intérieur (substances dangereuses dans l'environnement bâti), les vibrations ainsi que les rayonnements non ionisants (ou électrosmog). En privilégiant cette approche transversale, le Conseil d'Etat prend en compte la complexité croissante de ces formes de pollutions environnementales qui affectent la population et appellent des réponses concertées. Cette refonte réglementaire permet ainsi de créer une structure d'échange et de réflexion rassemblant aussi bien des experts de l'administration que des représentants des différents milieux concernés.

E01 Protection de l'environnement (suite)

En matière de protection de l'environnement et de la population contre les substances dangereuses de l'environnement bâti, la mise en œuvre du Plan de mesures cantonal 2018-2023 se poursuit. A ce titre, de nouvelles directives sur les substances dangereuses ont été publiées en 2021. Elles permettent une meilleure information et sensibilisation des professionnels qui oeuvrent dans les domaines de la rénovation et du diagnostic des substances dangereuses. En parallèle, l'attestation substances dangereuses, nécessaire pour identifier les substances problématiques avant les travaux de rénovation ou de démolition, a été élargie en 2021 à 3 nouvelles substances : le plomb, les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et l'HBOD (hexabromocyclododécane) permettant ainsi un ciblage plus précis. Enfin, les campagnes de sensibilisation se sont poursuivies par le biais d'articles dédiés.

En matière de protection contre les risques d'accidents majeurs, le service cantonal concerné assure le suivi des décisions d'assainissement. Après les entreprises, l'accent a été mis en 2021 sur l'analyse de la situation en matière de risques pour la population et l'environnement lié au réseau routier cantonal. Par ailleurs, un nouveau contrat de délégation de surveillance du réseau de distribution de gaz des SIG a été conclu avec l'inspection technique de l'industrie gazière suisse et la périodicité des audits a été définie.

La refonte complète du règlement sur l'évaluation environnementale (études de l'impact sur l'environnement) a été menée à terme et validée par l'Office fédéral de l'environnement en 2021, en vue de son adoption par le Conseil d'Etat en 2022. Corollaire de ces travaux, un guide pratique destinés aux autorités compétentes, aux praticiens et aux porteurs de projets sur l'évaluation environnementale stratégique (EES) est en cours de finalisation.

Un calculateur carbone pilote est en cours de développement et en concrétisation de la fiche 4.4 du plan climat cantonal de 2ème génération. Il a été livré à la fin de l'année. Il sera mis en pratique en 2022. Il fera ensuite l'objet de mise à jour au gré des retours d'expérience.

L'inspectorat environnemental des chantiers de la politique publique E est en cours de déploiement. Les contrôleurs polyvalents des différents offices impliqués ont été formés et les premiers contrôles ont été conduits sur le terrain.

Au regard des enjeux climatiques et de la préservation des ressources naturelles, des changements profonds, notamment dans le domaine des modes de production et de consommation sont indispensables. La mise en œuvre de mesures relatives au gaspillage alimentaire, à la promotion des régimes alimentaires bas carbone ou encore aux achats professionnels responsables ont été poursuivies. La construction et la rénovation des bâtiments à faible empreinte carbone ont également été favorisées grâce notamment à une utilisation plus importante du bois indigène et des matériaux recyclés (programme ECOMAT-GE). Parallèlement, une campagne de communication portant sur les enjeux climatiques visant à promouvoir des changements de comportement des différents publics cibles a été initiée en 2021. Elle sera déployée en 2022.

Enfin, en matière de développement durable, la mise en œuvre du plan d'actions 2019-2023 s'est poursuivie. Ce plan vise à atteindre les objectifs contenus dans le concept cantonal du développement durable 2030 et s'articule autour de trois thématiques prioritaires : la gouvernance, la collaboration avec les communes et les modes de production et de consommation.

L'organisation du Concours cantonal du développement durable a été reconduite en 2021. L'accompagnement des entreprises, des communes et des établissements publics autonomes dans l'intégration des principes de développement durable s'est poursuivie au travers des plateformes qui leur sont dédiées et des outils développés à leur intention.

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 - Charges de personnel

Les postes restés vacants en fin d'année ont permis d'absorber la réduction technique linéaire (RTL) de -236 000 francs.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le dépassement provient de la dotation non budgétisée pour la provision des sites contaminés qui totalise 943 126 francs en 2021. Il concerne principalement des coûts d'investigations ou d'études d'assainissement à Aïre et Carouge ainsi que des coûts de maintenance pour la station de traitement des anciennes décharges du Nant (Onex Jardin).

E01 Protection de l'environnement (suite)

42 - Taxes

Le budget des revenus des gravières était surévalué (-333 521 francs) (il a par ailleurs été ajusté à la baisse dans le budget 2022 aux 12èmes provisoires).

De plus, la facturation des émoluments sur l'assainissement des chaudières a été moins importante que prévu (-206 699 francs).

Un revenu exceptionnel versé par l'office cantonal des faillites pour des travaux d'assainissement d'un site contaminé pris en charge par l'Etat suite à la faillite d'une entreprise a été comptabilisé (+102 397 francs).

43 - Revenus divers

Un revenu complémentaire non prévu a été versé par une société pour des travaux d'assainissement d'office (+71 127 francs).

46 - Revenus de transfert

Suite à l'augmentation des provisions pour l'assainissement des sites contaminés, les remboursements de la Confédération sont plus importants que prévu.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : En 2021, la qualité de l'air s'est nettement améliorée et ce également par rapport à 2020 : ceci est également probablement induit par les restrictions et, plus généralement, la situation liée au COVID 19.

Indicateur 2.1 : Les projets d'assainissement du bruit routier ont été suspendus par le canton dans l'attente d'une stratégie globale sur les vitesses. Le nombre de projets validés est donc inférieur à l'objectif attendu.

Indicateur 3.1 : RAS

Indicateur 4.1 : Pour rappel, les contrôles du SABRA en matière de substances dangereuses sont réalisés par pointage et sont donc ciblés sur des chantiers identifiés comme potentiellement problématiques. Or, en 2021, l'identification de ces chantiers a pu être améliorée grâce à l'introduction du formulaire D12 (Description et coûts des travaux). En effet, ce nouveau formulaire a permis de contrôler que l'étendue du diagnostic correspondait bien à la nature et l'étendue des travaux prévus. De cette manière, le SABRA a pu mettre en évidence que, lors de la rénovation d'appartements, les diagnostics amiante avant travaux n'incluaient pas les courettes lorsqu'un remplacement des colonnes était prévu. Ces situations ont donc fait l'objet d'un contrôle systématique. Cette campagne a permis de corriger ce défaut et le SABRA constate fin 2021 que les régies demandent désormais que les courettes soient expertisées dans le cadre des diagnostics avant travaux lorsqu'elles prévoient un changement des colonnes d'eau.

Par ailleurs, en 2021 le SABRA a également constaté une forte augmentation du nombre d'APA concernant l'installation de pompes à chaleur (PAC). Or, dans le cadre de ces projets (nouvelle installation), aucun diagnostic avant travaux n'était généralement réalisé. Or, l'installation d'une PAC implique souvent des percements dans les bâtiments, avec parfois également l'évacuation de l'ancienne chaudière ainsi que la citerne à mazout. Ces éléments sont notoirement connus comme pouvant contenir de l'amiante. C'est pourquoi, cette typologie de chantier a également fait l'objet de contrôles systématique en 2021 qui ont permis de corriger la situation au deuxième semestre.

La baisse du taux de conformité en 2021 s'explique donc tout d'abord par l'amélioration de l'identification des chantiers problématiques par le SABRA et ensuite par la réalisation de campagnes de contrôle sur 2 typologies de travaux qui présentaient une très forte proportion de non conformités. Celles-ci ont pu être corrigées en 2021 et une amélioration significative du taux de conformité est donc attendue pour 2022.

Indicateur 5.1 : La nouvelle politique de gestion des déchets a été traduite dans une nouvelle loi adoptée par le Conseil d'Etat en juin 2021. Les discussions parlementaires sont actuellement en cours. A l'issue de ces débats, la nouvelle loi devrait être de nature à améliorer le taux de recyclage à travers les mesures proposées. De plus, le plan de gestion des déchets adopté par le CE en même temps que la loi est dès à présent en force, servant de référence aux différents acteurs.

E01 Protection de l'environnement (suite)

Indicateur 6.1 : Un site supplémentaire a été ajouté en 2021, portant ainsi le total à 31 sites contaminés. Cette unité supplémentaire "non-assainie" se répercute sur les estimations annoncées pour 2021. 18 sites, représentant le 58% de la cible LT 2050, ont été totalement assainis.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réduire l'exposition de la population aux polluants atmosphériques						
1.1 Taux de variation annuel des concentrations d'ozone, NO2 et PM10	Efficacité	90%/60%/67%	102% 86% 86%	94% 65% 69%	100%/85% /85%	2023
2. Réduire l'exposition de la population au bruit routier						
2.1 Pourcentage cumulé de kilomètres de routes cantonales dont le projet d'assainissement a été validé par la commission PRASSOB	Efficacité	82%	87%	79%	100%	2023
3. Assurer la conformité des antennes de téléphonie mobile à l'ORNI						
3.1 Taux de conformité des antennes de téléphonie mobile à l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI)	Efficacité	99%	100%	99%	100%	2023
4. Réduire le risque environnemental dû aux substances dangereuses sur les chantiers						
4.1 Proportion de chantiers contrôlés respectant les normes légales (Plomb, PCB, amiante, HAP, HBCD)	Efficacité	58%	75%	75%	85%	2023
5. Diminuer la quantité de déchets incinérés par an et habitant						
5.1 Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	50,5%	55%	N/C	60%	2024
6. Assainir tous les sites contaminés d'ici 2050						
6.1 Pourcentage cumulé des sites contaminés assainis	Efficacité	58%	67%	33%	100%	

Commentaires

Indicateur 1.1 : L'indicateur est composé de trois valeurs. Celles-ci indiquent la déviation en pourcent des taux d'ozone, dioxyde d'azote (NO2) et de PM10 de l'année en cours par rapport aux valeurs de références (soit la moyenne sur la période de la dernière décennie 2001-2010). L'ozone, le NO2 et les PM10 sont les trois polluants atmosphériques qui posent le plus de problèmes environnementaux. En cas de pics de pollution, le niveau de ces taux est déterminant pour déclencher les plans d'urgence. L'objectif est atteint lorsque le taux est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur mesure l'avancement des projets d'assainissement du bruit routier sur le réseau cantonal selon le Plan des mesures de l'assainissement du bruit routier de 1998, révisé en 2016. Il s'agit du nombre de km de routes cantonales dont le projet a été présenté et validé en commission PRASSOB divisé par le nombre de km total à assainir. La cible de 100% à long terme a été fixée, elle aurait dû être atteinte en mars 2018, selon le cadre légal fédéral.

La réalisation concrète sur le terrain, est confiée à l'office du génie civil (OCGC).

E01 Protection de l'environnement (suite)

Indicateur 3.1 : Cet indicateur est basé sur le contrôle qualité continu des installations de téléphonie mobile en fonction. Ce contrôle est imposé par la Confédération aux opérateurs, qui transmettent les données à l'autorité cantonale. L'indicateur permet de suivre la conformité des paramètres opérationnels des antennes par rapport au cadre autorisé selon l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Il s'agit du ratio entre le nombre de sites présentant un écart sur les paramètres physiques (tilt et puissance) pendant plus de 24h et le nombre total de sites de téléphonie mobile. L'objectif est d'obtenir 100% de conformité puisque toutes les antennes installées dans le canton doivent être opérées conformément aux autorisations données.

Indicateur 4.1 : L'amiante, les polychlorobiphényles (PCB), le plomb, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et le hexabromocyclododécane (HBCD) sont des substances qui n'ont pas encore disparu du parc immobilier genevois. Si leur présence ne constitue pas un danger direct pour les occupants des lieux, leurs manipulations nécessitent des précautions particulières pour éviter de libérer des particules extrêmement dangereuses pour la santé. Cet indicateur représente la mise en oeuvre des bases légales cantonales en termes de gestion des substances dangereuses de l'espace bâti sur les chantiers. Les actions destinées à faire augmenter ce taux de conformité sont précisées dans le plan de mesures « substances dangereuses dans l'environnement bâti ». Il s'agit notamment d'actions d'information, de formation et de contrôle. Ce taux regroupe les chantiers soumis à autorisation de construire et les chantiers non soumis à autorisation. La cible à long terme représente la cible du Plan de mesures.

Indicateur 5.1 : Les 60 % de taux de recyclage en 2024 correspondent à la nouvelle capacité de l'usine des Cheneviers (160.000 t/an). Pour ce qui est des déchets urbains, il faut atteindre 170 kg/hab/an en 2024. Le taux de recyclage est calculé par le ratio de toutes les fractions de déchets urbains recyclables collectés par la quantité totale de déchets urbains. Cet indicateur est suivi depuis l'année 2000 et ne peut être calculé qu'à partir de mars de l'année n+1 pour l'année n, le temps d'obtenir les informations des divers intervenants (recycleurs, Cheneviers, Communes).

Valeur comparative C2020 : 50.2%

Indicateur 6.1 : 100 % des sites contaminés assainis en 2050, c'est l'objectif qu'a fixé la Confédération en 2000. Autrement dit, 100% des sites assainis en l'espace de deux générations.

Valeur cible LT : 2050



E02 Energie

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	31'963'242	-4'479'422	-12.3%	36'442'664	30'658'976
30 Charges de personnel	4'524'708	-128'369	-2.8%	4'653'077	4'684'336
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'639'523	-287'123	-14.9%	1'926'646	1'752'079
33 Amortissements du patrimoine administratif	54'164	1'281	2.4%	52'883	111'626
36 Charges de transfert	7'916'763	-160'237	-2.0%	8'077'000	7'326'956
37 Subventions à redistribuer	17'826'237	-3'905'471	-18.0%	21'731'708	16'781'823
39 Facturations internes	1'848	498	36.9%	1'350	2'157
REVENUS	25'187'988	-4'447'296	-15.0%	29'635'284	24'333'111
42 Taxes et redevances	1'168'354	-43'665	-3.6%	1'212'019	1'106'838
43 Revenus divers	242'750	-539'010	-68.9%	781'760	517'863
44 Revenus financiers	5'950'289	40'492	0.7%	5'909'797	5'926'587
47 Subventions à redistribuer	17'826'237	-3'905'471	-18.0%	21'731'708	16'781'823
49 Facturations internes	358	358	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'775'255	32'125	-0.5%	-6'807'380	-6'325'866
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-191'180</i>	<i>23'712</i>	<i>-11.0%</i>	<i>-214'892</i>	<i>-184'391</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'911'909</i>	<i>-866'612</i>	<i>82.9%</i>	<i>-1'045'297</i>	<i>-1'164'801</i>
COÛT COMPLET	-8'878'343	-810'774	10.0%	-8'067'569	-7'675'058

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	29.03	-2.55	-8.07%	31.58	31.28
<i>ETP fixes</i>	<i>28.03</i>	<i>-2.35</i>	<i>-7.74%</i>	<i>30.38</i>	<i>28.60</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.20</i>	<i>-1.00</i>	<i>-83.33%</i>	<i>1.20</i>	<i>1.68</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.80</i>	<i>0.80</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

L'objectif de ce programme est de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement, afin de réduire la dépendance du canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il favorise également le développement des systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, notamment en créant des réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'intégration de sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.) et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'énergie (OCEN) avec la collaboration des Services industriels de Genève (SIG).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E02.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique
- E02.02 Services industriels de Genève (SIG)

E02 Energie (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires

2021 a vu Genève maintenir sa marche vers l'objectif d'une société à 2000W, en amorçant le tournant énergétique du canton. Ce procédé a visé à sensiblement réduire le recours aux énergies fossiles. Les effets du déploiement de cette stratégie conduisent à progressivement augmenter notre indépendance à l'égard de la production énergétique étrangère (en particulier le gaz ou l'électricité), tout en réduisant progressivement la consommation énergétique des individus, des entreprises et du patrimoine bâti existant, pour atteindre un niveau compatible avec la nécessaire préservation des ressources planétaires (société à 2000 W en 2050) et la protection du système climatique.

Conformément au programme de législature et dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux plans directeurs cantonaux de l'énergie et des énergies de réseaux (PDE 2030) sous l'égide de l'office cantonal de l'énergie, le Conseil d'Etat a renforcé les mesures en vue, entre autres, de sortir du chauffage fossile pour les bâtiments, de diminuer les besoins de chaleur et de froid par une optimisation et une rénovation du parc bâti existant et de déployer les infrastructures de réseau. Pour se faire, il a poursuivi sa collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG), ainsi qu'avec les autres acteurs de la scène énergétique genevoise, dont l'engagement est indispensable pour atteindre les objectifs de politique énergétique.

Prenant acte avec satisfaction des efforts fournis par la société genevoise (baisse de la consommation d'énergie thermique issue d'énergies fossiles par habitant par rapport au niveau de l'an 2000 de 34%), le Conseil d'Etat considère néanmoins que ces efforts doivent être renforcés compte tenu des enjeux climatiques. Le règlement d'application de la loi sur l'énergie (L 2 30.01; REn) modifié en juin 2019 pour adapter les standards énergétiques genevois à l'évolution des exigences en matière énergétique et, en particulier, renforcer les exigences énergétiques pour les nouvelles constructions déploie désormais pleinement ses effets. De nouvelles modifications réglementaires et/ou légales, effectuées avec le concours des milieux concernés, ont été et seront à l'ordre du jour : celles-ci sont nécessaires pour poursuivre la dynamique baissière en matière de consommation thermique, en particulier fossile.

Autres projets d'importance stratégique

En 2021, indépendamment de la promulgation du REn, l'OCEN a poursuivi la mise en œuvre des prestations régaliennes en vue de faire évoluer les projets présentant un enjeu énergétique important et intensifier les contrôles, en visant prioritairement la mise en conformité des objets à forts enjeux énergétiques. L'application des obligations légales découlant de la loi sur l'énergie s'est donc poursuivie et a porté sur l'assainissement des installations fossiles, des éléments d'enveloppes des bâtiments, des audits obligatoires et des travaux d'amélioration énergétique des bâtiments les moins performants ainsi que des engagements des grands consommateurs et des entreprises dans des programmes d'efficacité énergétique.

En parallèle à la régulation, l'ambitieux programme d'encouragement a particulièrement été activé par les acteurs de l'immobilier, grâce aux budgets émanant de la taxe fédérale sur le CO₂, du canton et des SIG. Le canton a géré l'intégralité de la promotion du programme consacré à l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments (recettes de la taxe sur le CO₂), au soutien des énergies renouvelables et à l'utilisation des rejets de chaleur (pour lesquels il reçoit une contribution fédérale qui est approximativement du double du budget cantonal).

Lors de cet exercice, l'OCEN et les SIG, en partenariat avec le tissu économique du canton, ont mis en œuvre leur programme unifié de prestations centré sur l'enjeu majeur de la rénovation énergétique - Genergie. Ce programme intègre désormais des axes d'interventions innovants décrétés dans le PDE (PDE 2030) telles des prestations d'accompagnement destinées aux porteurs de projets d'assainissement immobilier, ainsi que des plans d'actions relatifs à la sobriété énergétique, la poursuite du développement de la chaleur renouvelable et le développement du solaire photovoltaïque. Ces nouvelles prestations s'inscrivent principalement dans la lignée des axes 1 "Consommation - Sobriété", 2 "Consommation - Efficacité" et 3 "Approvisionnement - Ressources" du PDE 2030

Le développement des réseaux thermiques structurants (RTS), qui constituent des infrastructures stratégiques d'utilité publique alimentant les bâtiments en chauffage et/ou en rafraîchissement, revêt un axe central de la politique énergétique genevoise. Dans cette lignée, le Conseil d'Etat a proposé une modification de la loi sur l'énergie, ainsi qu'une modification constitutionnelle en vue d'instaurer un monopole permettant de déployer à grande échelle ces derniers.

Ce déploiement se traduit déjà dans les faits par la construction, par les SIG, du réseau thermique GéniLac, qui vise à rafraîchir et à chauffer avec l'eau du lac Léman des bâtiments au centre-ville, dans les Rues Basses, le futur grand projet du PAV et le site de HUG à Cluse-Roseraie, puis de la zone à proximité de l'aéroport se poursuit. Une dizaine d'installations sera raccordée à ce réseau à l'issue de cette première étape, qui permettra d'économiser 9.5 GWh

E02 Energie (suite)

d'électricité par an (soit l'équivalent de la consommation de 3800 ménages genevois) et réduira les émissions de CO2 de 4'200 tonnes par an, soit l'équivalent de l'émission annuelle de 1'100 camions de 30 tonnes.

L'OCEN a également poursuivi ses collaborations pour accompagner le tissu économique, les milieux immobiliers, la Genève internationale dans le processus de transition énergétique. L'office mène en outre, des travaux en collaboration avec le Département de l'économie et de l'emploi autour des besoins en matière "d'emplois verts", l'émergence de nouveaux métiers ou l'accompagnement vers des réorientations professionnelles. Par ailleurs, l'office œuvre en vue d'améliorer les conditions de financements de la transition énergétique.

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel ont été un peu moins importantes que prévu principalement à cause du délai dans l'attribution des postes laissés vacants en cours d'année et recrutés début 2022.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Avec la pandémie de COVID-19, certains mandats ont pris du retard ou ont été décalés dans leur réalisation.

36 - Charges de transfert

L'article 6 al. 2 de la loi instituant 2 fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie (LFDER) (L 2 40) prévoit que les intérêts des prêts consentis à travers le fonds des privés peuvent être utilisés pour des subventions ou des garanties de risque. Un montant de 250 000 francs figurait au budget 2021 mais n'a pas été utilisé : comme en 2020, le montant budgété n'a pas été utilisé faute de demande.

37 / 47 - Subventions à redistribuer

Les subventions fédérales ont été plus faibles, conséquence d'un coefficient multiplicateur définitif moins favorable que prévu.

43 - Revenus divers

En 2021, les dossiers qui n'ont pas été réalisés ont porté sur des projets de faible importance financière. Les reprises de charges à payer qui en découlent, estimées lors de l'élaboration du budget, sont donc plus faibles que prévues.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Les cibles annuelles sont fixées sur la base d'une courbe de tendance. Chaque indicateur reflète différemment la consommation énergétique globale du canton (par habitant, thermique fossile, électricité, à l'échelle du secteur du bâtiment, etc.). En dépit d'une tendance baissière globalement remarquée sur l'ensemble du set de 2020 à 2021, les mesures sanitaires telles que la recommandation du télétravail ont probablement exercé une pression sur la consommation énergétique globale du canton.

E02 Energie (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Poursuivre la transition énergétique vers une société post-carbone						
1.1 Evolution du nombre de watts par habitant par rapport à l'année 2018	Efficacité	-6%	-8%	-2.4%	-14%	2023
1.2 Evolution de la consommation d'énergie thermique issue d'énergies fossiles par habitant par rapport au niveau de l'an 2000	Efficacité	-34%	-37%	-31%	-39%	2023
1.3 Evolution de la consommation annuelle d'électricité par habitant par rapport au niveau de l'an 2000	Efficacité	-15%	-16%	-11.4%	-19%	2023
2. Améliorer la performance énergétique et environnementale dans le parc des bâtiments existants						
2.1 Evolution de la moyenne pondérée de l'indice de dépense de chaleur (IDC) [MJ/m2]	Efficacité	436	435	443	425	2023
2.2 Evolution de l'émission moyenne annuelle de dioxyde de carbone (CO2) par mètre au carré de surface de référence énergétique (SRE) [kg/m2an]	Efficacité	26	25.5	25	24.5	2023
3. Assurer les tâches confiées en matière de fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, d'énergie thermique, de traitement des déchets ainsi que d'évacuation et de traitement des eaux usées						
3.1 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en électricité	Efficience	10.1 min	< 10 min/an	8.8 min	< 10 min/an	2022
3.2 Temps d'intervention sur appel en cas de fuite et d'odeurs détectées sur le réseau de distribution de gaz ou sur installation clients gaz	Efficience	96%	≥ 95% des interventions dans les 45'	95.4 %	- ≥ 95% des interventions dans les 45'	2022
3.3 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en gaz	Efficience	3.5 min	< 5 min/an	15.5 min	< 5 min/an	2022
3.4 Taux observé, pour l'ensemble des stations d'épuration des eaux usées, de respect des normes de rejets imposées par la législation fédérale et cantonale.	Efficacité	85%	≥ 85 %	83 %	≥ 95 %	2026
3.5 Rapport entre l'ensemble des paramètres mesurés de potabilité de l'eau et ceux déclarés non-conformes, selon les normes sanitaires fédérales et cantonales	Efficacité	0.8 o/oo	< 5 o/oo	0.8 o/oo	< 5 o/oo	2022
3.6 Rapport entre le nombre de moyennes journalières des mesures conformes et celles non conformes pour les émissions de cinq polluants par l'usine des Cheneviers	Efficacité	98.8%	≥ 98 %	99.4 %	≥ 99 %	2024

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente l'évolution de la consommation d'énergie primaire par habitant du canton par rapport à l'année 2018. Il comprend l'énergie nécessaire à l'extraction des ressources, au transport, et à la transformation de l'énergie finale hors biens et services. Les 3 domaines considérés sont l'énergie thermique pour le confort et le procédé, l'électricité, la mobilité. En 2020, chaque habitant a consommé en moyenne 370 W/habitant de renouvelable et 3086 W/habitant de non renouvelable. Ceci représente à l'échelle cantonale 15'342 GWh d'énergie primaire hors biens et services. Cet indicateur permet de suivre l'objectif d'atteindre la société à 2000 Watts par habitant en 2050 (en incluant les biens et services).

E02 Energie (suite)

Indicateur 1.2 : Cet indicateur mesure l'évolution de la consommation d'énergie thermique à partir d'énergies fossiles par habitant par rapport à l'an 2000. L'évolution de cet indicateur est estimée à partir des consommations d'énergies fossiles du canton, corrigées des variations climatiques.

Indicateur 1.3 : cet indicateur mesure l'évolution de la consommation électrique par rapport à l'année 2000. L'objectif fixé était de réduire de 2%, à l'horizon 2020, le niveau annuel moyen de consommation d'électricité par habitant par rapport à la valeur de référence définie comme étant celle de l'an 2000.

Indicateur 2.1 : cet indicateur représente la moyenne de l'indice de dépense de chaleur (IDC), pondérée par la surface de référence énergétique (SRE) des bâtiments. Il comprend l'énergie finale consommée d'un bâtiment pour couvrir ses besoins de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire). Il est exprimé en Mégajoule par mètre carré de SRE et corrigé en fonction des données climatiques de l'année considérée. Il permet de suivre l'évolution de la consommation énergétique des bâtiments soumis à l'IDC.

Indicateur 2.2 : cet indicateur permet de suivre l'évolution de l'émission moyenne annuelle de CO2 par mètre carré de SRE des bâtiments soumis à l'IDC.

Indicateur 3.1 : L'objectif des SIG est de maintenir l'indicateur sous la valeur cible de 11 minutes, correspondant à la valeur moyenne du groupe de référence qui lui a été attribué lors de la 2ème consultation 2016 de l'Elcom (régulation Sunshine). Toutefois, l'entreprise mettra tout en oeuvre pour atteindre un niveau inférieur aux 11 minutes.

Indicateur 3.2 : Mesure du temps moyen d'intervention sur appel en cas de fuite ou d'odeur de gaz, cet indicateur concerne les fuites ou odeurs de gaz aussi bien sur le réseau de distribution que sur les installations client.

Indicateur 3.3 : Indice de continuité de fourniture : mesure de la durée moyenne d'interruption de l'alimentation en gaz, c'est-à-dire du nombre moyen de minutes sans alimentation par client raccordé. Cet indicateur concerne les coupures accidentelles / non planifiées (coupures provoquées par un incident sur le réseau - endommagement par entreprise de génie civil par exemple).

Indicateur 3.4 : Cet indicateur, qui vise à mesurer la qualité des eaux usées et leur niveau de conformité, est calculé en faisant le ratio des paramètres conformes sur le nombre de paramètres totaux pour toutes les stations d'épurations (STEPS) des SIG. L'objectif est de 75% de taux de conformité pour l'ensemble des STEPs.

Indicateur 3.5 : Cet indicateur, qui vise à suivre la qualité de l'eau potable distribuée et vérifier son niveau de conformité, représente la fraction (en ‰) des paramètres non conformes par rapport aux paramètres totaux sur les réseaux de distribution en fonction de l'existence d'une valeur légale fédérale (tolérance ou limite). Les paramètres peuvent être sensoriels, physico-chimiques ou microbiologiques. L'objectif de 10 ‰ est fixé par les SIG sur la base de l'expérience acquise lors du contrôle de la qualité de l'eau qu'ils fournissent.

Indicateur 3.6 : Cet indicateur, qui vise à surveiller la performance environnementale et la conformité en matière de rejets atmosphériques, représente le ratio entre le nombre de moyennes journalières conformes à la norme de l'OPair et le nombre total de moyennes journalières. Il prend en compte les cinq paramètres suivis en continu, à savoir les poussières, les oxydes de soufre, l'acide chlorhydrique, le monoxyde de carbone et les oxydes d'azote.



E03 Gestion des eaux

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	30'142'888	-217'581	-0.7%	30'360'469	29'961'289
30 Charges de personnel	12'958'030	38'483	0.3%	12'919'547	13'088'330
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	10'306'642	671'332	7.0%	9'635'310	10'080'700
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'083'873	-248'757	-5.7%	4'332'630	3'061'439
34 Charges financières	1'056	1'056	-	-	-
36 Charges de transfert	2'740'094	-655'238	-19.3%	3'395'332	3'637'629
39 Facturations internes	53'194	-24'456	-31.5%	77'650	93'191
REVENUS	29'215'539	-1'635'116	-5.3%	30'850'655	29'848'865
41 Patentes et concessions	16'321'581	-59'234	-0.4%	16'380'815	16'494'906
42 Taxes et redevances	10'640'608	-789'428	-6.9%	11'430'036	10'792'090
43 Revenus divers	62'324	-60'676	-49.3%	123'000	52'306
44 Revenus financiers	75'000	0	0.0%	75'000	75'000
46 Revenus de transferts	2'116'027	-725'777	-25.5%	2'841'804	2'434'562
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-927'349	-1'417'535	-289.2%	490'186	-112'424
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-547'507</i>	<i>49'152</i>	<i>-8.2%</i>	<i>-596'659</i>	<i>-515'201</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'346'264</i>	<i>-373'020</i>	<i>18.9%</i>	<i>-1'973'244</i>	<i>-2'303'566</i>
COÛT COMPLET	-3'821'120	-1'741'403	83.7%	-2'079'717	-2'931'192

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	86.38	-0.85	-0.97%	87.23	85.53
<i>ETP fixes</i>	<i>84.38</i>	<i>-2.65</i>	<i>-3.04%</i>	<i>87.03</i>	<i>83.65</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.20</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.20</i>	<i>0.88</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.80</i>	<i>1.80</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et un usage rationnel de la ressource. Cela implique une prise en compte des échelles allant de l'entier des bassins-versants de l'Arve, du Rhône et du Léman, jusqu'à la parcelle, et une recherche active permanente de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics, en particulier avec les communes, les services industriels de Genève et les collectivités territoriales jouxtant la frontière genevoise. Le programme vise également la valorisation écologique et sociale des cours d'eau et du lac, ainsi que la protection de la population à l'égard des dangers qu'ils recèlent.

Les multiples éléments de ce programme sont rassemblés dans les SPAGE (Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux) couvrant l'intégralité des 6 bassins-versant qui composent le territoire cantonal; d'autres composantes sont intégrées à d'autres démarches, stratégies et planifications développées et mises en œuvre par d'autres programmes et politiques publiques - aménagement du territoire, urbanisme, santé, biodiversité, énergie, environnement, agriculture, paysage).

Il s'articule autour des volets suivants :

- la planification générale et le financement durable des systèmes d'assainissement;
- la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton;
- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations;
- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau sur le plan thermique ou comme force hydraulique);
- la mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection;

E03 Gestion des eaux (suite)

- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges voisins de l'état naturel et restaurer le régime hydrologique;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau;
- la gestion du domaine public cantonal concernant le lac, ainsi que les infrastructures portuaires et les amarrages;
- l'aménagement des rives en vue de l'accueil du public, pour la baignade en particulier;
- la gestion de la pêche sur le territoire cantonal (lac, rivières, étangs) et le suivi des ressources y relatives;
- la mise en oeuvre des nouveaux éléments introduits dans la loi et l'ordonnance fédérales sur la protection des eaux (renaturation, charriage, éclusées et migration piscicole) entrées en vigueur respectivement le 1er janvier et le 1er juin 2011;
- la sensibilisation aux écosystèmes naturels et aux prestations délivrées par ces derniers à la population;
- le maintien et le développement d'un système d'information sur l'eau au sein du SITG;
- la contribution active à la coordination et au fonctionnement efficace des multiples instances transfrontalières, dont en particulier la commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), la communauté transfrontalière de l'eau, le GLCT environnement du Grand Genève.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'eau (OCEau).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux
- E03.02 Renaturation des cours d'eau
- E03.03 Lac, pêche et activités portuaires

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires

Au-delà des actions et activités courantes, plusieurs thèmes sont identifiés comme méritant une attention particulière soit en rapport avec les axes du programme de législature et de la Feuille de route du département du territoire (DT), soit en fonction des nouvelles orientations planifiées et validées en 2020 (plan d'actions biodiversité, plan climat, plan d'actions de la commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), projet PACTE du Grand Genève). Vu la position centrale de la ressource en eau au sein de notre environnement, de notre économie et de nos sociétés, d'autres thèmes d'actualité vont induire des besoins croissants d'anticipation autour des questions de changement climatique et de transition écologique : la demande croissante d'accès généralisé aux rives des eaux de surface et à la baignade en est l'exemple le plus parlant.

Élément central pour la mise en œuvre du programme, l'analyse des financements des différents compartiments de la politique de l'eau a abouti en 2021. Le rapport final préconise une série de recommandations allant de modifications légales permettant de clarifier certaines causalités - l'enjeu étant de mieux intégrer les externalités environnementales et certaines incitations à l'économie de la ressource dans les diverses tarifications de l'eau -, à la meilleure prise en compte des charges concernant la gestion de la biodiversité et des cycles de l'eau, tout en renforçant les échanges entre l'opérateur SIG et le régulateur Etat dans certains secteurs (eau potable).

Vu la position de Genève en réceptacle de toutes les eaux des bassins-versants du Rhône et de l'Arve, la gouvernance de la ressource en eau au niveau transfrontalier a fait l'objet d'un renforcement, en particulier sur la question de l'eau potable et de la préservation de la qualité. 2021 a connu le démarrage du 4ème plan d'actions de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL). Dans l'optique de la planification transfrontalière des ressources en eau, un état des lieux a été développé avec chacune des collectivités territoriales jouxtant la frontière genevoise pour établir la liste des opérations de mise en synergie possibles quant à la gestion de l'eau potable. Sur le bassin-versant de l'Aire, les options d'assainissement des eaux usées sont discutées avec la Communauté de communes du Genevois.

Le programme E03 gestion des eaux a continué de contribuer à l'aménagement des quartiers durables : mesure du Plan climat cantonal 2018-2022, la démarche Eau en Ville a fait l'objet d'une large promotion, en particulier auprès

E03 Gestion des eaux (suite)

des communes, des professionnels de la planification à l'échelle des quartiers et des bâtiments, ainsi que des mandataires concernés. Le maître-mot qui semble fédérer de nombreuses initiatives est de pouvoir reconnecter grâce à cette approche le petit cycle de l'eau (urbain), avec le grand cycle hydrologique, biologique et atmosphérique de cet élément. Un atelier très largement fréquenté à l'automne 2021 a permis de cerner les besoins dans la poursuite de ce programme auprès des acteurs concernés et motivés, que cela soit en conseils directs, en formation ou en échanges de bonnes pratiques. Pour cela, l'accompagnement de projets pilotes et de réalisations exemplaires par l'Office cantonal de l'eau se poursuit.

La renaturation du Foron, visant à mettre le village de Puplinge à l'abri des inondations est maintenant entièrement réalisée. La protection du site de Firmenich à La Plaine est en cours : la sécurisation côté Allondon est terminée et celle sur la berge du Rhône restera encore en chantier toute l'année 2022. Suite au vote de la loi d'investissement au printemps 2021, la 4ème étape de renaturation de l'Aire entre la frontière et le centre sportif de Certoux a débuté: les travaux se dérouleront jusqu'à la fin 2022. Pour la renaturation de l'Aire et de la Drize au niveau du PAV, un avant-projet complet a été dessiné prévoyant la Drize à ciel ouvert entre la route de St-Julien et l'Arve.

En ce qui concerne les accès à l'eau, 2 interventions ont eu lieu sur 2021 : sur la grève de Versoix et en amont du Port Nautica. En 2022, une nouvelle étape de dalles de baignade devrait être disponible juste en amont du Centre nautique de Genève-Plage. Pour le projet d'aménagement du Vengeron, l'instruction du projet de loi d'investissement a démarré et la demande en autorisation de construire est prête à être déposée.

Autres projets d'importance stratégique

Le canton de Genève a été partie prenante du mandat de négociation concernant l'établissement d'un accord-cadre sur le Rhône entre la France et la Suisse, en contribuant en particulier à bien faire comprendre le fonctionnement de la régulation du Léman. Dans le domaine de la planification, le premier cycle d'élaboration des 6 schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) s'est terminé en 2021 avec la consultation finale de celui de Champagne-La Lère. Deux cours d'eau ont fait l'objet d'une gouvernance territoriale au niveau de leur bassin-versant : le Nant d'Avril et l'Aire. Pour cette dernière, une coopération dotée de nouveaux moyens s'est mise en place entre 6 communes concernées et le département du territoire en réponse à un cahier de doléances adressés par 7 associations.

Conformément aux conventions-programmes et contrats de prestations signés en 2020 dans le cadre des plans d'action genevois et suisse concernant la biodiversité, la coordination avec tous les acteurs genevois de l'éducation à l'environnement (associations, Museum et CJB, instruction publique) s'est poursuivie en 2021 malgré la situation sanitaire et un nouveau site présentant les endroits à visiter et les activités disponibles a été mis à disposition de la population : <https://dansmanature.ch/que-faire/>

Justification des écarts par rapport au budget 2021

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le dépassement est entièrement financé par les reports budgétaires. Il concerne principalement des travaux d'abattage, de décapage et de plantation dans le cadre du projet de l'Aire 4 (+399 687 francs) ainsi que des travaux exécutés sur les quais de Cologny (+100 000 francs). A cela se rajoute un remboursement à la Confédération de subventions perçues en trop dans le cadre des conventions RPT 2015-2019, suite à des travaux non entièrement réalisés (+176 831 francs).

33 - Amortissements du patrimoine administratif

L'écart sur les amortissements par rapport au budget provient de mises en service plus tardives pour la nouvelle plage des Eaux-Vives et l'agrandissement du Port-Noir (L10533) (-105 135 francs) et pour les crédits de renouvellement départementaux (L11515 et L12452) (-143 650 francs).

36 - Charges de transfert

Le versement des subventions concernant les contrats "Rivières" a été inférieur car les projets concernés ont été ralentis à cause de la pandémie de COVID-19 (-628 330 francs).

E03 Gestion des eaux (suite)

42 – Taxes

En l'absence de travaux réalisés en Suisse, il n'y a aucun revenu de la part des partenaires transfrontaliers dans le cadre des contrats rivières (-290 000 francs).

Les remboursements par les SIG pour le traitement des eaux du réseau primaire ont été moins importants (-211 682 francs). Cela s'explique par des dépenses moindres du service de la planification de l'eau.

Suite aux problèmes rencontrés par l'application utilisée pour la facturation des places d'amarrages, le montant provisionné est inférieur au budget mais sera régularisé début 2022 (-221 190 francs).

Les émoluments pour actes administratifs à la capitainerie cantonale ont été un peu moins importants (-130 775 francs).

46 – Revenus de transfert

Les subventions reçues de la Confédération ont été révisées selon les nouvelles conventions RPT 2020-2024. (-600 130 francs).

Les SIG facturent dorénavant directement aux cantons de Vaud et Valais leur participation à l'entretien courant du barrage du Seujet (-70 000 francs).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Comme depuis plusieurs années, cet objectif de qualité progresse régulièrement mais lentement et quasiment linéairement chaque année. La tendance est donc réjouissante, mais la vitesse d'amélioration et la situation selon les cours d'eau reste préoccupante.

Indicateur 2.1 : L'objectif d'atteindre 93% de zones bâties n'a clairement pas été atteint. La crise COVID a provoqué en 2020 un ralentissement des projets et des investissements par les communes pour la réalisation d'équipements du système public d'assainissement des eaux. Toutefois, l'année 2021 a montré de bons signes de redémarrage, notamment avec les crédits de travaux votés par les communes.

Indicateur 3.1 : L'indicateur choisi commence à monter de sérieuses limites vu la très faible marge de progression annuelle sur laquelle porte les actions.

Indicateur 4.1 : L'année 2021 a largement dépassé l'objectif prévu en doublant en une seule année le nombre de mètres linéaires atteints entre 2019 et 2020, si bien que le total s'approche déjà maintenant de l'objectif prévu pour 2023.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des cours d'eau						
1.1 Part de stations affichant un Indice biologique global normalisé (IBCH) de bon à très bon	Qualité	55 %	54%	52%	60%	2023
2. Assainir l'ensemble des zones bâties						
2.1 Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	92%	93%	91.8%	94%	2023
3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation						

E03 Gestion des eaux (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficience	2.7 %	2.7%	2.8%	2%	2023
4. Mettre en oeuvre le plan de renaturation						
4.1 Mètres linéaires cumulés de berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2019-2023	Efficacité	9'420 ml	7'120 ml	4'820 ml	10'000 ml	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la qualité biologique d'un cours d'eau, notamment par la mesure de l'Indice biologique global normalisé (IBCH). Chaque année, ce sont des secteurs différents qui sont analysés. L'environnement de certains secteurs étant plus favorable que d'autres, la cible est adaptée en prenant en considération cette donnée.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement des réalisations figurant aux planifications directrices de l'assainissement.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution du pourcentage de zones à bâtir à risque dont l'objectif est de tendre vers la valeur idéale de zéro. La cible de 2% est à atteindre en 2023.

Indicateur 4.1 : La cible 2023 vise un total de 10'000 mètres de berges renaturées (100% de l'objectif) en fonction du programme 2019-2023.



E04 Agriculture et nature

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	55'386'355	1'444'962	2.7%	53'941'393	51'165'497
30 Charges de personnel	13'094'048	-96'917	-0.7%	13'190'965	13'198'477
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'305'710	-426'774	-6.3%	6'732'484	6'116'761
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'298'626	368'202	19.1%	1'930'424	2'034'886
36 Charges de transfert	9'075'980	2'161'412	31.3%	6'914'568	5'707'936
37 Subventions à redistribuer	24'386'146	-438'236	-1.8%	24'824'382	23'871'107
39 Facturations internes	225'847	-122'723	-35.2%	348'570	236'329
REVENUS	27'112'337	-2'060'407	-7.1%	29'172'744	27'527'758
42 Taxes et redevances	1'364'713	-1'650'921	-54.7%	3'015'634	2'337'000
43 Revenus divers	33'955	-14'445	-29.8%	48'400	14'829
44 Revenus financiers	30'114	26'114	652.9%	4'000	25'163
46 Revenus de transferts	827'424	77'975	10.4%	749'449	847'874
47 Subventions à redistribuer	24'386'146	-438'236	-1.8%	24'824'382	23'871'107
49 Facturations internes	469'986	-60'893	-11.5%	530'879	431'786
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-28'274'018	-3'505'369	14.2%	-24'768'649	-23'637'739
<i>Coût d'état-major</i>	-553'254	55'940	-9.2%	-609'194	-519'537
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'196'711	-283'925	4.8%	-5'912'786	-5'399'999
<i>Coût d'infrastructure voirie</i>	-23'491	-18'798	400.6%	-4'693	-14'500
COÛT COMPLET	-35'047'475	-3'752'153	12.0%	-31'295'322	-29'571'775

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	87.88	-2.29	-2.54%	90.17	90.53
<i>ETP fixes</i>	87.68	-2.29	-2.55%	89.97	87.85
<i>ETP auxiliaires</i>	0.20	0.00	0.00%	0.20	2.68

Descriptif du programme

Ce programme, tout en veillant au maintien des terres arables et en les préservant des ravageurs et organismes nuisibles, a pour but de mettre en œuvre des conditions-cadres propices à la production et à l'écoulement des produits agricoles. Il vise à favoriser une agriculture locale nourricière, diversifiée, rémunératrice pour les exploitants, bienfaitrice pour la santé et répondant aux besoins du marché et de la population. Il a également pour but de garantir un patrimoine naturel et diversifié durablement préservé, de favoriser la mise en réseau et la gestion active des espaces naturels, offrant un cadre de vie et des paysages de qualité à la population. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation, de promotion et de gestion fixées par les lois et ordonnances fédérales concernant la forêt, les cours d'eau, le paysage, la végétation arborée, les biotopes et les espèces dignes de protection, ainsi que son intégration à d'autres politiques publiques à incidences territoriales, en particulier par le biais des projets de développement urbain (p.ex. Projets d'agglomération, Plans directeurs cantonal et communaux, Grands projets, Praille-Acacias-Vernets, etc.).

Ce programme se traduit par un large spectre d'activités telles que :

- la rétribution au moyen des paiements directs des prestations écologiques et d'intérêt public fournies par les exploitations paysannes;
- la contribution à l'amélioration des structures agricoles existantes et au développement d'infrastructures agricoles durables;
- l'amélioration des conditions d'existence de la population paysanne et des conditions de travail des ouvriers

E04 Agriculture et nature (suite)

- agricoles;
- la valorisation et promotion des produits agricoles locaux, notamment grâce au label Genève Région Terre Avenir (GRTA);
- la réglementation de la protection des végétaux et de l'utilisation des moyens de production;
- la conformité au plan de surveillance et d'action contre les organismes réglementés;
- la garantie d'une formation et d'une vulgarisation agricoles de qualité;
- le renforcement des liens entre la ville et la campagne et les échanges au sein du Grand Genève, dans une perspective de plus grande proximité;
- la promotion du tourisme rural et des activités de plein air, comprenant l'accueil du public et l'entretien des ouvrages et des chemins de randonnée pédestre;
- l'accueil du public dans les sites naturels;
- la conservation, protection et gestion des milieux naturels protégés;
- la conservation et protection des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées;
- la prévention et lutte contre les espèces exotiques envahissantes;
- la conservation qualitative et quantitative des forêts;
- la gestion des forêts, promotion et valorisation du bois;
- la conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- la conservation et gestion du patrimoine arboré;
- la préservation du paysage dans l'espace rural et urbain;
- l'accompagnement des projets urbains et d'infrastructures de mobilité;
- la gestion des espèces animales causant des problèmes et dégâts aux cultures.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E04.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
- E04.02 Promotion de l'agriculture locale et tourisme rural
- E04.03 Espèces, écosystèmes et paysages

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires

Sur le plan de l'agriculture, ce programme a pour principaux objectifs la sauvegarde de la surface agricole utile (SAU), base fondamentale pour la production de denrées alimentaires de proximité, et le maintien des conditions-cadres favorables à l'activité économique du secteur primaire, notamment par le renforcement de la valorisation de ses produits auprès de la population genevoise. Ces objectifs sont réalisés en veillant à la préservation des ressources naturelles et de l'environnement. D'autre part, l'installation de jeunes agriculteurs et l'adaptation des systèmes de production aux changements climatiques (notamment irrigation et approvisionnement en énergie renouvelables) doivent être facilités par le biais de soutien aux améliorations structurelles.

Le bilan intermédiaire de la mise en œuvre du Plan Biodiversité 2019-2023 révèle que la plupart des mesures se mettent en place et avancent dans tous les champs d'application conformément au programme. Quelques actions parmi les plus complexes sont encore au stade de l'étude et viendront alimenter le prochain plan d'action. Parmi les sujets phares : l'infrastructure écologique et la trame noire, l'amélioration de la qualité des sites protégés et des autres habitats naturels, ainsi que l'intensification des actions en faveur des espèces menacées. La promotion de la biodiversité parallèlement au développement urbain, ainsi que l'éducation à la nature in situ sont abordés systématiquement. Enfin, les suivis scientifiques alimentent des tableaux de bord permettant l'observation de l'évolution des situations sur le terrain et l'adaptation des mesures.

L'élaboration de la conception du paysage cantonal a poursuivi sa maturation et les éléments de base d'ores et déjà définis en terme de qualité paysagère ont offert une base d'analyse structurante pour l'amélioration et l'analyse de la qualité de différents projets. Ensuite, la stratégie d'arborisation de l'aire urbaine donne une visibilité sur les taux

E04 Agriculture et nature (suite)

d'arborisation nécessaire à adapter la ville face au changement climatique. L'élaboration de cette stratégie est accompagnée par une analyse des besoins d'évolution des bases légales, réglementaires et des directives afin d'en assurer une mise en œuvre cohérente avec tous les partenaires concernés. Enfin, le plan directeur forestier, mis en enquête technique en décembre 2021, fournit un cadre prospectif permettant de renforcer de manière durable et partagée la nécessité d'assurer la protection et une gestion qualitative des forêts dans leurs multiples fonctions et services au profit des habitants.

Autres projets d'importance stratégique

La marque de garantie Genève Région Terre Avenir (GRTA) a maintenu son objectif principal, visant à assurer une traçabilité des produits certifiés entre le producteur et le consommateur, l'élargissement des produits certifiés s'est poursuivi avec la création de deux nouvelles filières, le poisson et le bois énergie. D'autre part, la diversification de la production agricole genevoise a été soutenue grâce aux aides à l'innovation et aux reconversions à l'agriculture biologique qui continue de croître. La croissance des organismes nuisibles réglementés liée aux changements climatiques et aux échanges internationaux est préoccupante: elle nécessite une surveillance accrue, dans un contexte de multiplication d'événements climatiques extraordinaires.

L'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) – au bénéfice d'un contrat de prestations 2021-2024 – a assuré les activités de promotion de l'agriculture genevoise tout en continuant de développer des synergies avec différents acteurs économiques genevois. En 2021, l'opération de promotion des vins genevois dans la restauration au travers de bons d'achat de Frs. 200.- s'est achevée. Celle-ci a initié le lancement des bons du terroir auprès des producteurs permettant de renforcer la vente directe et au consommateurs d'obtenir une réduction de 20%. Ces deux opérations se sont appuyées sur deux lois COVID spécifiques.

Les actions s'inscrivant dans le cadre du rapprochement ville-campagne et du tourisme rural se sont renforcées et développées. Pour la première fois, la notion de tourisme rural est inscrit dans la loi sur la promotion de l'agriculture dans le sens du renforcement des liens entre la ville et la campagne. Son règlement fixera les modalités d'application et il est attendu un plan d'action cantonal sur cette thématique, qui regroupera des mesures tant au niveau de l'agritourisme/œnotourisme que de l'accueil du public dans l'espace rural.

Avec le coup d'arrêt provisoire donné par le parlement fédéral au déploiement de la politique agricole à partir de 2022 (PA 22+), la mise en œuvre de la politique agricole fédérale s'est poursuivie sur la base essentiellement des mêmes programmes que les années précédentes. Dans le domaine des mesures structurelles, de nouvelles aides permettent de soutenir la construction de places de récupération et de traitement des produits phytosanitaires. Le renouvellement des réseaux agro-environnementaux se poursuit selon le calendrier initial. Quant au recensement du parcellaire culturel, il est désormais complété par un géoréférencement du cadastre de l'encépagement (VV20). Par ailleurs, Genève participe également à un projet pilote de la Confédération sur l'agroforesterie.

Côté nature, les programmes de gestion, validés par le plan biodiversité, ont été mis en œuvre pratiquement dans leur intégralité. Toutefois, la période pluvieuse de fin de printemps n'a pas permis de tout réaliser selon le programme, mais les objectifs biodiversité ne sont pas préterités. La trame noire est un volet important de l'infrastructure écologique et les projets permettant de mieux protéger la nuit doivent bénéficier de données de base de qualité. Des démarches ont donc été réalisées pour obtenir une nouvelle photo aérienne de nuit. Les mesures de prévention contre certains animaux pour limiter les dégâts aux cultures ont dû être renforcées dans quelques régions. La régulation du sanglier a également dû être renforcée dans la région de Jussy pour contenir la prolifération de l'espèce. De nouveaux projets ont été réalisés dans le cadre des réseaux agro-environnementaux (RAE), ce qui a permis de renforcer le conseil aux agriculteurs et de mettre en place de nouvelles structures semi-naturelles sur le terrain.

Concernant la "biodiversité fonctionnelle", le projet "Auxigen" a débuté et réunit plusieurs partenaires autour de l'objectif de réduction de l'utilisation des pesticides grâce à l'acquisition d'une meilleure connaissance des interactions entre les insectes utiles et les ravageurs des cultures.

Un contrat de prestation (intégrant et cadrant les soutiens fédéraux) a été signé avec l'association ForêtGenève pour les quatre prochaines années; ceci afin de soutenir les propriétaires privés de forêts dans le cadre d'une gestion proactive de leur propriété en faveur des multiples services écosystémiques fournis par les forêts (sociale, protectrice, biodiversité et productrice).

E04 Agriculture et nature (suite)

De manière à agir sur la qualité du cadre de vie urbain, un important travail de précision des exigences qualitative et quantitative en matière de biodiversité urbaine ont été formalisé dans le cadre d'un "référentiel de la biodiversité urbaine". Ce travail de précision a permis de faire évoluer l'ensemble des prises de position et préavis de l'office dans le cadre des projets de développement urbain et d'infrastructures. Le référentiel nature en ville s'adresse principalement aux autorités cantonales, aux communes, ainsi qu'aux porteurs de projet. Ce document donne le cadre à suivre et constitue une aide pour optimiser et évaluer un projet urbain. Cependant, chaque projet urbain s'insère dans un contexte territorial avec des particularités et spécificités propres qui influenceront les marges de manœuvre et le développement du projet.

Parallèlement à ces activités, une part des ressources a été mise au profit des mesures paysagères des projets d'agglomération 1, 2 et 3 dans les délais conclus avec la Confédération. L'année 2021 a notamment été marquée par la finalisation de la majorité du projet de parc agro-urbain de Bernex, ainsi que par la finalisation de l'ensemble des actions prévues dans le cadre des mesures d'accompagnement paysage (MAP) du secteur Mategnin-Feuillasse à Meyrin.

En ce qui concerne les dangers naturels, la carte indicative des coulées de boues a été élaborée et les cartes de dangers des instabilités a été complétée par leur élaboration sur le territoire de la commune de Céligny (non couverte jusqu'à cette date). Les mesures de sécurisation du quai des péniches au bois de la Bâtie ont été mises en œuvre conformément au projet. La commune doit encore finaliser le plan d'entretien des ouvrages

Des travaux de sécurisation des forêts protectrices ont été entrepris en particulier le long de la Versoix et à Hermance.

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel ont été un peu moins importantes que prévues, principalement à cause du délai dans l'attribution des postes laissés vacants en cours d'année.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Certains entretiens dans les milieux naturels, principalement en zone humides (marais), n'ont pas pu être réalisés en 2021 en raison des conditions météorologiques du printemps et du début de l'été (-765 000 francs).

Le besoin en matériel d'exploitation, comme par exemple pour le vignoble de l'Etat dont les charges fluctuent en fonction des aléas climatiques, ainsi qu'en diverses fournitures ont été moindres (-71'000 francs).

Plusieurs mandats se sont aussi révélés inférieurs aux prévisions notamment en matière d'expertise, de contrôle et de diverses mesures en lien avec l'agriculture (-135 000 francs).

A l'inverse les mandats en lien avec l'augmentation de la pression de la faune sauvage dans les milieux naturels (mandats pour la protection des cultures et mandats d'études de gestion des ongulés) (+260 750 francs) ou dans le cadre d'une révision législative sur la gestion des arbres (+175 000 francs) ont été plus importants.

La mise en œuvre de la loi 12937 (voir nature 36 ci-dessous) a également engendré une charge supplémentaire, autorisée par la Commission des finances le 12 mai 2021, en matière de mandat et de communication de 140 000 francs

33 - Amortissements du patrimoine administratif

L'écart sur les amortissements par rapport au budget provient de dates de mises en service différentes pour les crédits de renouvellement départementaux (L11515 et L12452).

36 - Charges de transfert

Le Grand Conseil a adopté le 30 avril 2021 la loi 12937 visant à soutenir les producteurs locaux et le secteur viticole en raison de la pandémie de COVID-19, dont les effets s'étendent jusqu'à fin 2022. Pour l'exercice en revue, des subventions ont été versées pour un montant total de 2 909 000 francs, couvert par un crédit supplémentaire de 3 700 000 francs validée par la commission des finances le 12 mai 2021. L'opération des bons du terroir pourrait ainsi être prolongée en 2022.

E04 Agriculture et nature (suite)

Le soutien à la promotion des vins en vertu de la loi 12739 adoptée en 2020, qui s'inscrit également dans le cadre des mesures pour pallier les effets de la pandémie de COVID-19, s'est poursuivi en 2021. L'intégralité de l'enveloppe financière votée de 2 000 000 de francs a ainsi été utilisée sur les deux années considérées. Compte tenu des dépenses enregistrées en 2020, celles de l'année 2021, qui s'établissent à 811 500 francs, ont été inférieures au budget (-138 500 francs).

Les subventions de soutien aux primes d'assurance contre les dégâts climatiques n'ont pas été dépensées. Si la base légale à ce titre est entrée en vigueur dans le courant de la deuxième moitié de l'année 2021, les dispositions d'application n'ont pas encore été adoptées (-250 000 francs).

Les charges liées à la surveillance et l'arrivée sur le territoire cantonal d'organismes nuisibles particulièrement dangereux (ONPD) tels que définis dans la nouvelle ordonnance fédérale sur la santé des végétaux (OSAVé) sont difficiles à évaluer. Après les cantons de Vaud, du Valais et du Tessin, un premier cas de Flavescence dorée a été identifié à Genève en 2021. Des mesures de lutte contre ces organismes nuisibles seront mises en place en 2022 conformément aux instructions de la Confédération, mais en l'état les coûts ont été moindres (-86 000 francs).

Diverses autres subventions en faveur du secteur agricole se sont aussi avérées inférieures aux prévisions en raison du report de mesures du projet d'agroforesterie et la mise en œuvre progressive du plan phytosanitaire cantonal (-185 000 francs).

Les demandes de subventions en lien avec les dégâts causés par la faune ont légèrement augmenté par rapport à l'année dernière, dues principalement aux dégâts causés par les corbeaux freux, mais restent en deçà du budget (-75 900 francs) grâce aux mesures de prévention (clôturage des vignobles et autres cultures sensibles), qui elles ont augmenté (voir rubrique 31 ci-dessus), ainsi qu'à la régulation des sangliers.

Certains projets "nature en ville" en faveur des communes ont été retardés et seront réalisés en 2022 (-50 000 francs).

Par contre, les subventions en lien avec les améliorations structurelles ont été supérieures aux prévisions en raison d'un accroissement des primes d'arrachage de vignes (+91 000 francs).

37 / 47 – Subventions à redistribuer

Les subventions redistribuées aux agriculteurs et liées aux différents programmes de la politique agricole fédérale ont été inférieures au budget (-1 155 000 francs). Elles sont difficiles à estimer.

Le canton a reçu plus de subventions fédérales à redistribuer pour ses prestations nature (+ 731 683 francs) dans le cadre des nouvelles conventions programmes RPT 2020-2024. Ces subventions redistribuées peuvent varier selon les années en fonction de la réalisation des objectifs fixés par des tiers.

42 – Taxes

Les taxes perçues en matière de compensation agricole et de plus-value foncière sont tributaires du rythme de déclassement des terrains agricoles en zone constructible et de la réalisation d'ouvrages conduisant à une perte de surface agricole utile. Elles sont très difficiles à estimer et des écarts par rapport aux prévisions sont inévitables (-1 640 000 francs).

46 – revenus de transfert

Des subventions fédérales ont été reçues en faveur du nouveau projet "Qualité de sols et séquestration de carbone organique (CO₂)" ainsi que du projet de recherche "GEODE : GEstion des Oiseaux DEprédateurs et de prévention des dégâts dans les cultures" (+91 865 francs).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : La surface agricole utile se maintient grâce à une meilleure maîtrise du mitage de la zone agricole.

Indicateur 2.1 : La marque de garantie a évolué en matière de diversifications de produits mais pas forcément en nombre d'utilisateurs. Désormais, seule l'intégration de nouvelles filières (par ex. bois-énergie et pêche) pourrait accroître le nombre d'utilisateurs. Mentionnons aussi la diminution des exploitants agricoles et l'agrandissement de la

E04 Agriculture et nature (suite)

taille moyenne des domaines (concentration).

Indicateur 2.2 : Le nombre de restaurants s'engageant à proposer des produits GRTA a augmenté, dépassant les prévisions 2021. Cette augmentation témoigne de la volonté des acteurs de la restauration de proposer davantage de produits locaux certifiés à leur clientèle. Notons que la pandémie a induit de nombreuses fermetures temporaires de restaurants collectifs.

Indicateur 3.1 : La progression des surfaces de promotion de la biodiversité de qualité se poursuit à un rythme moins soutenu, mais néanmoins très satisfaisant.

Indicateur 3.2 : Le Plan Biodiversité compte 117 actions. Certaines sont déjà en cours depuis un certain temps, d'autres ont démarré avec l'adoption du Plan en 2020, d'autres encore ne seront qu'abordées pour être véritablement engagées dans le prochain Plan en 2023. Ainsi le bilan à mi-parcours montre que les 2/3 (80) des actions avancent avec satisfaction.

Indicateur 3.3 : L'objectif de la Stratégie Biodiversité Genève (et Suisse) est d'assurer une qualité et une fonctionnalité maximales des réservoirs de biodiversité sur au moins 17% de la surface du canton pour garantir le maintien de la biodiversité. Le Plan Biodiversité a constaté - en 2019 - une couverture de 10.5% lors de son adoption. Les études en cours et les actions sur le terrain, notamment sous forme d'entretiens des habitats naturels nous permettent d'avancer avec la mise en place de l'infrastructure écologique. La progression correspond à l'objectif annuel fixé avec un passage de 10.5% à 12%.

Indicateur 3.4 : L'objectif de la Stratégie Biodiversité Genève (et Suisse) est d'assurer une connectivité maximale des corridors biologiques en vue de la mise en réseau des réservoirs de biodiversité sur au moins 13% de la surface du canton pour garantir le maintien de la biodiversité. Le Plan Biodiversité a constaté - en 2019 - une couverture de 10% lors de son adoption. Les études en cours et les actions sur le terrain, notamment sous forme de passages à faune nous permettent d'avancer avec la mise en place de l'infrastructure écologique. La progression correspond à l'objectif annuel fixé avec un passage de 10% à 11%.

Indicateur 3.5 : Les entretiens planifiés pour les sites protégés ont été réalisés selon le programme établi.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur de qualité est identifié par SuisseRando et l'OFROU. Avec l'adoption du plan directeur par le Conseil d'Etat en 2018, l'objectif est de faire progresser de 1% par année la proportion de revêtement naturel du réseau. Certaines mesures ont été repoussées à 2022, dans l'attente du déploiement de l'application MD de Mistra.

Indicateur 5.1 : La légalisation des constats de nature forestière menée sur le territoire de la commune d'Aire-la-Ville a permis de faire progresser de 18 km les lisières constatées selon les orientations demandés dans le plan directeur cantonal. Suite à la décision de ne pas déposer un PL dédié à ce projet, l'objectif de 60 % en 2023 doit être revu et porté à 25 % au maximum.

Indicateur 5.2 : La mise en œuvre des actions de promotion de la gestion groupée de la forêt privée continue à faire progresser la surface de forêt privée bénéficiant d'une gestion durable.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Maintenir la surface agricole utile (SAU)						
1.1 Pourcentage de surfaces SAU	Efficacité	46.4%	46%	46,20%	46%	2023
2. Promouvoir l'agriculture de proximité						
2.1 Nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labélisés Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Qualité	353	372	355	372	2023
2.2 Nombre de restaurants s'engageant à proposer 2 à 3 produits certifiés GRTA dans leurs offres journalières	Qualité	430	415	413	390	2023

E04 Agriculture et nature (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Mettre en oeuvre la stratégie biodiversité cantonale et le Plan Biodiversité, ainsi que promouvoir la biodiversité en agriculture.						
3.1 Taux des surfaces exploitées selon les critères de la qualité II et réseaux par rapport à la totalité des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)	Efficacité	57.3%	56%	55.6%	55%	2023
3.2 Nombre de mesures du plan d'action en cours ou réalisées	Efficacité	80	35		117	2030
3.3 Surfaces de réservoir de biodiversité en proportion de la surface totale du canton	Efficacité	12%	12%		17%	2030
3.4 Surface de réseaux nécessaires au bon fonctionnement de la biodiversité en proportion de la surface totale du canton	Efficacité	11%	11%		13%	2030
3.5 Réserves naturelles : % de surfaces à haute valeur naturelle dont l'entretien a été réalisé selon les planifications (plans de gestion intégrant des objectifs de biodiversité)	Efficacité	95%	95%		95%	2023
4. Maintenir l'attractivité du réseau cantonal des chemins de randonnée pédestre						
4.1 Proportion de chemins cantonaux avec un revêtement naturel par rapport aux chemins avec un revêtement en dur (béton, ciment, goudron)	Qualité	41%	42%	41%	45%	2023
5. Garantir la conservation de la forêt en qualité comme en quantité						
5.1 Pourcentage de lisière de forêt bénéficiant d'une mensuration précise assurant d'une part leur protection et d'autre part une sécurité du droit des propriétaires notamment lors de demandes de construction à proximité de la forêt.	Efficacité	22.7%	16%	10,9%	25%	2023
5.2 Pourcentage des surfaces de forêt privée gérée de manière durable avec le contrat de prestation avec l'association ForêtGenève	Efficacité	44%	39%	44%	44%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet d'apprécier l'évolution de la surface agricole utile (SAU) genevoise par rapport à la surface du canton. On observe depuis 2014 une diminution des pertes de SAU.

Indicateur 2.1 : Le nombre d'entreprises agréées de production, de transformation et de distribution est stable et fluctue désormais en fonction des inscriptions et des retraits de certification. La demande de produits certifiés GRTA génère une diversification de la production (céréales soufflées, tofu, œufs, volaille, orge brassicole, etc.).

Indicateur 2.2 : Indicateur introduit dès 2018. Nombre de restaurants (cuisines de production et satellites) privés et publics qui s'engagent à proposer volontairement des produits certifiés GRTA dans leurs offres journalières. En identifiant clairement les produits locaux, ces restaurants sont de bons relais de sensibilisation pour le public.

Indicateur 3.1 : Les mesures de politique agricole visent notamment à favoriser la qualité des surfaces agricoles exploitées de manière écologique. La proportion des surfaces de promotion de la biodiversité qui sont mises en réseau et qui atteignent les critères de qualité II permet d'apprécier le niveau de réalisation de cette prestations.

Indicateur 3.2 : Nouvel indicateur introduit dès 2021. Cet indicateur mesure le nombre de mesures entamées, en cours ou réalisées sur un total de 117 mesures proposées dans le plan d'action. Le Plan sera mis en oeuvre progressivement dès 2021 d'où les 35 actions pour la première année. Le plan devant se déployer d'ici la fin de la législature, à terme les 117 actions devront être, a minima, entamées.

Valeur comparative C2020 : 25

Indicateur 3.3 : Nouvel indicateur introduit dès 2021. Cet indicateur mesure le pourcentage de surface considérée comme réservoir de biodiversité par rapport à la surface totale du canton. Les réservoirs de biodiversité sont les sites les plus riches en biodiversité et les plus importants pour son déploiement; ce sont potentiellement des réserves

E04 Agriculture et nature (suite)

naturelles, des sites prioritaires de la faune et de la flore, mais également des sites sous gestion spécifique pour la biodiversité, mais pas forcément protégés légalement. La cartographie de l'infrastructure écologique (IE) permettra de les identifier et de suivre leur évolution.

Valeur comparative C2020 : 10%

Indicateur 3.4 : Nouvel indicateur introduit dès 2021. Cet indicateur mesure le pourcentage de surface de réseaux par rapport à la surface totale du canton. Une surface de réseau permet aux espèces de se déplacer d'un réservoir de biodiversité à un autre. Ces surfaces doivent être identifiées sur le terrain et leur pérennité doit être garantie. Comme pour l'indicateur précédent, la cartographie de l'infrastructure écologique (IE) permettra de les identifier et de suivre leur évolution.

Valeur comparative C2020 : 10,5%

Indicateur 3.5 : Cet indicateur mesure le pourcentage de surfaces gérées par un plan de gestion ou selon des labels qui intègrent des objectifs de biodiversité.

Valeur comparative C2020 : 95%

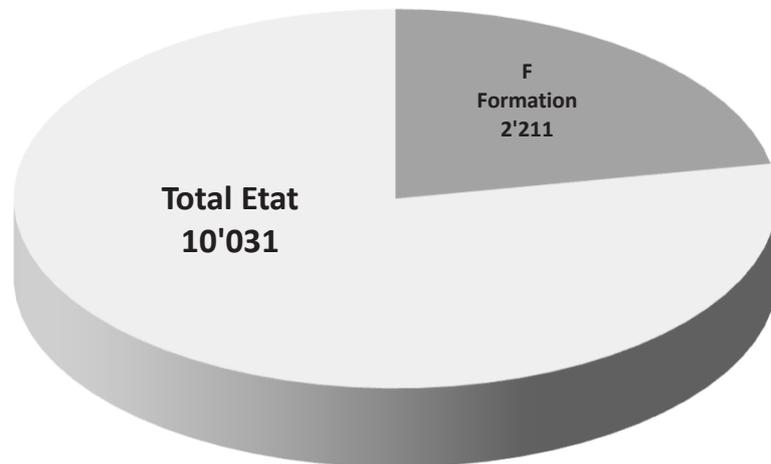
Indicateur 4.1 : Cet indicateur de qualité est identifié par SuisseRando et l'OFROU. Avec l'adoption du plan directeur par le Conseil d'Etat en 2018, l'objectif est de faire progresser de 1% par année la proportion de revêtement naturel du réseau.

Indicateur 5.1 : Le pourcentage de lisières de forêt constatées, sur un total de 790 km, illustre l'évolution des limites de forêts bénéficiant d'une précision géométrique, offrant aux propriétaires une sécurité du droit et facilitant le déroulement des procédures.

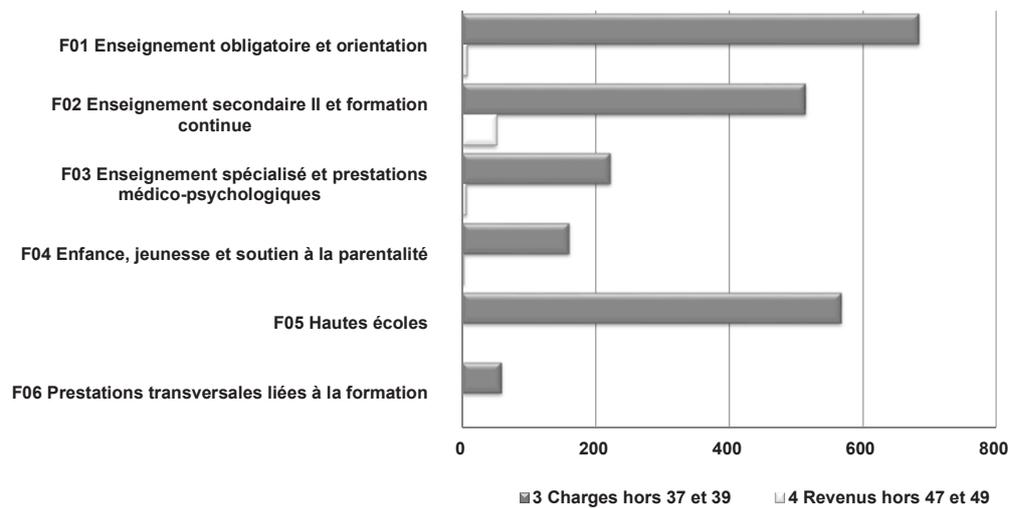
Indicateur 5.2 : La moitié des forêts genevoises appartient à des propriétaires privés. ForêtGenève, nouvellement créé en juin 2018, en tant qu'association de propriétaires est le partenaire principal devant permettre de soutenir une gestion durable des forêts privées.

F Formation

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





F Formation

Synthèse des priorités

Cette année encore a été marquée par la crise sanitaire. Le système de formation a dû s'adapter aux circonstances et s'ajuster aux mesures sanitaires successives, mais aussi surtout assurer une certaine normalité du cadre d'accueil et accorder une attention accrue aux élèves fragilisés, plus nombreux qu'habituellement, nécessitant un soutien ou un accompagnement.

L'augmentation constante des effectifs dans l'enseignement obligatoire et spécialisé se poursuit entraînant la nécessité d'accroître les charges afin d'assurer une école de qualité constante, des infrastructures en suffisance et un encadrement adéquat.

L'enseignement obligatoire a pour objectif principal l'acquisition et la maîtrise des objectifs d'apprentissage fondamentaux qui permettent à chaque élève de s'inscrire dans une filière de formation de l'enseignement secondaire II. Afin d'éviter les situations d'échec ou de rupture de formation qui interviennent le plus souvent au secondaire II, il s'agit de tendre à corriger, dès les premières années d'école, les inégalités de chance de réussite scolaire en renforçant le soutien aux élèves, notamment les plus fragiles.

Le projet de réforme du cycle d'orientation, adopté par le Grand Conseil le 12 novembre 2021, s'inscrit dans cette perspective et vise à mieux répondre aux besoins de tous les élèves et à les orienter vers une voie de formation menant à une certification.

Sur le plan de l'enseignement, l'application du concordat HarmoS et de la convention scolaire romande se traduit par le déploiement du plan d'études romand (PER) avec, pour corollaire, la modification des contenus d'enseignement et l'adaptation ou le changement des moyens d'enseignement utilisés à l'échelle romande.

La mise en œuvre d'une école fondée sur le principe d'inclusion se poursuit avec à la rentrée 2021, 651 élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap bénéficiant d'une inclusion dans l'enseignement régulier (alors qu'ils n'étaient que 77 en 2013) avec notamment l'extension du soutien pédagogique en enseignement spécialisé (SPES).

Cette année, l'enseignement spécialisé a connu une nouvelle hausse des effectifs (+65 élèves au 15 novembre 2021) nécessitant l'ouverture de nouvelles classes intégrées et d'écoles de pédagogie spécialisée. A cet égard, on constate depuis plusieurs années une augmentation des troubles de l'apprentissage chez les enfants conduisant à une croissance exponentielle des demandes de mesures de soutien pour les élèves de l'enseignement régulier, notamment lors de l'entrée en scolarité et une forte augmentation des élèves orientés en enseignement spécialisé.

Afin de prévenir les effets de la pandémie, le plan de soutien à l'apprentissage, mis en place en 2020 durant la crise, a été reconduit à la rentrée 2021. Il propose une gamme de mesures diversifiées afin de répondre aux besoins des entreprises et de poursuivre leur mission essentielle de formation et de relèvement. Ce plan a été un succès, puisqu'il a permis de maintenir un volume de l'offre de places d'apprentissage dans notre canton identique à celui des deux dernières années.

L'obligation de formation jusqu'à 18 ans (FO18), introduite en 2018 dans notre canton, porte ses fruits. Le taux de certification augmente, selon l'OFS : en 2019, 89.3% des jeunes résidant à Genève possédaient à 25 ans un diplôme de niveau secondaire II, alors qu'ils n'étaient que 83.4% en 2015. En 2020, au total, 3.7% des jeunes qui ont fréquenté les filières du secondaire II menant, en principe, à une première certification n'ont pas poursuivi leur formation jusqu'à l'obtention du titre. Il s'agit d'une baisse significative (4.8% en 2018-19). A l'issue de leur année dans une mesure FO18, entre 35 et 40% des élèves intègrent un apprentissage dual ou plein-temps. Les élèves sans solution qui seraient encore mineurs sont, quant à eux, pris en charge par CAP Formations qui continue l'accompagnement vers une formation qualifiante.

Le projet d'éducation au numérique, inscrit dans le programme de législature, a connu en 2021 de nombreux développements. A la rentrée 2021, la science informatique a été introduite en 1^{ère} année du Collège et de l'Ecole de culture générale et les travaux se poursuivent en vue de l'intégration de thématiques numériques dans les plans d'étude des différentes disciplines. La publication officielle au niveau intercantonal du nouveau Plan d'études romand en éducation numérique (PER-EdNum), en mars 2021, a ouvert une nouvelle phase d'activité pour l'enseignement obligatoire. Des moyens d'enseignement genevois ont été élaborés pour le cycle élémentaire (1P-4P) et seront déployés dans une première phase pilote prévue en janvier 2022. Enfin, des travaux sont également menés pour développer un dispositif de prévention des risques liés au numérique dans tous les degrés d'enseignement. Ils vont de la sécurité de l'information à l'impact environnemental en passant par le droit à l'image ou l'usage raisonné de l'écran.

En matière d'équipements, deux projets de loi d'investissement ont été adoptés par le Conseil d'Etat : le PL13010 vise à équiper d'un réseau sans fil tous les établissements du secondaire I et II; le PL13011 regroupe les outils numériques nécessaires à la délivrance des plans d'études.

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, les travaux se poursuivent pour faire évoluer le dispositif de protection des mineurs, afin de l'adapter aux besoins identifiés et viser une transformation des approches en matière de soutien à la séparation parentale, l'amélioration de l'évaluation de l'enfant en danger, l'adaptation de l'offre de protection dont les placements et les mesures ambulatoires de type assistance éducative en milieu ouvert (AEMO), la révision du fonctionnement et du rôle des intervenants du service de protection des mineurs. Ces travaux se déroulent de manière participative en intégrant dans les réflexions les bénéficiaires, l'ensemble du personnel, ainsi que les partenaires du réseau socio-sanitaire.

En matière de placement - qui ne représente que 10% de l'ensemble des situations suivies par la protection des mineurs - les efforts se poursuivent pour augmenter le nombre de places en foyer et en accueil familial, afin d'éviter autant que possible les hospitalisations sociales. Le déploiement de différents dispositifs, dont le renforcement de l'AEMO, a permis de diminuer significativement le nombre d'hospitalisations sociales : entre 2017 et 2021, le nombre de journées d'hospitalisations sociales a baissé de 70% (-15% entre 2020 et 2021).

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire et ses conséquences sur l'enseignement et la recherche, les trois hautes écoles du canton ont dû s'adapter et faire preuve d'innovations. En outre, des actions de soutien diverses ainsi que des aides financières d'urgence ont été déployées pour répondre aux situations vécues par la population étudiante, aussi bien sur le plan social, psychologique qu'économique.

F01 Enseignement obligatoire et orientation

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	685'463'247	2'749'152	0.4%	682'714'095	669'387'307
30 Charges de personnel	668'890'459	3'780'844	0.6%	665'109'615	652'562'765
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	13'368'124	-2'360'623	-15.0%	15'728'747	13'986'750
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'939'798	230'141	13.5%	1'709'657	1'867'697
36 Charges de transfert	403'004	284'558	240.2%	118'446	281'719
39 Facturations internes	861'862	814'232	1'709.5%	47'630	688'376
REVENUS	8'387'351	-1'960'789	-18.9%	10'348'140	9'662'333
42 Taxes et redevances	6'177'268	-2'644'433	-30.0%	8'821'701	8'338'788
43 Revenus divers	1'705'767	609'348	55.6%	1'096'419	824'281
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
46 Revenus de transferts	504'316	74'316	17.3%	430'000	458'307
49 Facturations internes	0	0	-	-	40'956
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-677'075'896	-4'709'941	0.7%	-672'365'955	-659'724'975
<i>Coût d'état-major</i>	-2'331'851	376'414	-13.9%	-2'708'265	-2'407'097
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-87'193'227	-1'795'988	2.1%	-85'397'239	-78'335'975
COÛT COMPLET	-766'600'973	-6'129'514	0.8%	-760'471'459	-740'468'047

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	4'482.88	-45.88	-1.01%	4'528.76	4'373.72
<i>ETP fixes</i>	4'245.34	-95.63	-2.20%	4'340.97	4'156.47
<i>ETP auxiliaires</i>	236.69	48.90	26.04%	187.79	216.75
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.85	0.85	-	-	0.50

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement obligatoire.

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)
- F01.02 Enseignement du degré secondaire 1
- F01.03 Pilotage opérationnel du programme F01

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Cette année, une attention particulière a été portée à l'encadrement et au soutien des élèves fragilisés par la crise sanitaire, afin de prévenir les risques d'échec scolaire. De plus, avec une nouvelle hausse importante des effectifs au primaire à la rentrée 2021, la priorité a été donnée au maintien des conditions d'enseignement et d'apprentissage. Un nouvel établissement scolaire primaire et trois écoles supplémentaires sont ouvertes, portant à 59 le nombre d'établissements pour ce degré.

Dans une perspective d'inclusion, le soutien aux élèves les plus fragiles se poursuit en les accompagnant dans leurs apprentissages et dans les étapes importantes de transition. Dans cette perspective, les équipes enseignantes peuvent faire appel à des professionnels spécialisés (dans les domaines de l'enseignement spécialisé, de l'éducation, de la logopédie, etc.) pour bénéficier d'un soutien ponctuel ou continu pour les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage ou socio-éducatives. Ces ressources au sein des établissements sont déployées progressivement.

La priorité est en outre donnée à l'amélioration de la transition des élèves entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II, à travers des mesures comme "Go-Apprentissage", destinées à construire un projet professionnel avant la sortie du cycle d'orientation et à valoriser l'orientation vers l'apprentissage en voie duale. Ainsi, dans les 13 cycles bénéficiant déjà de ce dispositif, on enregistre un taux de signature de contrat d'apprentissage de 5% à la rentrée 2021. Ce taux est deux fois plus élevé que celui, de 2.4%, obtenu dans les établissements non couverts par le dispositif.

Une 3e période d'éducation physique a été introduite en 11e année et, dans le but d'améliorer l'orientation des élèves à l'issue du CO, une 2e période d'IOSP a été inscrite à la grille horaire en 10e et 11e CT et LC.

Suite à son adoption au niveau intercantonal, l'éducation numérique du PER complète les programmes dès la rentrée 2021. Afin d'expérimenter les moyens d'enseignement genevois, une phase pilote est organisée au cycle élémentaire (1P-4P) et en 9e année du cycle d'orientation. Dans le domaine des sciences humaines et sociales, des moyens d'enseignement supplémentaires ont été introduits en 7P et 8P pour l'enseignement du fait religieux dans le cadre des cours d'histoire et en 11e année afin d'adapter l'enseignement du latin. Destiné à développer les compétences scientifiques des élèves et l'orientation, en particulier des jeunes filles, vers les filières scientifiques, le déploiement du plan Mathématiques et Sciences de la nature (MSN) se poursuit. Dans ce contexte, les moyens d'enseignement romands de mathématiques ont été introduits en 4P et le profil sciences appliquées a été proposé aux élèves de 11e langues vivantes et communication (LC). L'ensemble de ces dispositifs est accompagné de formations continues pour le personnel enseignant.

En parallèle, le processus d'harmonisation/standardisation des évaluations communes (épreuves cantonales et EVACOM) se poursuit dans le but d'améliorer la comparabilité des résultats et de renforcer la cohérence des évaluations communes avec le PER. L'objectif visé est de mieux identifier la proportion d'élèves n'atteignant pas les attentes fondamentales en fin de cycles et d'apporter les mesures nécessaires de régulation du système.

Adopté par le Grand Conseil le 12 novembre 2021, le projet de réforme du cycle d'orientation (L12974), vise à mieux répondre aux besoins de tous les élèves et à les orienter vers une voie de formation menant à une certification. Issu d'un long travail collaboratif avec les partenaires de l'école, il s'appuie sur les résultats de la recherche ainsi que sur l'expérience notamment des cantons du Valais, du Jura et de Neuchâtel. Les principales innovations sont : en 9e et 10e années, la suppression des trois regroupements (R1-R2-R3) au profit de classes "mixtes" avec des niveaux dans certaines disciplines; en 11e année, deux voies distinctes - maturité et certificat - pour mener de manière adaptée aux différentes filières du secondaire II. En outre, il prend en compte la prise en charge des élèves les plus fragiles : ses objectifs sont en effet de réduire le nombre de situations d'élèves en situation de décrochage par des mesures systémiques comme individuelles. Ces mesures (p.ex. le repérage précoce des élèves fragiles en risque de décrochage, les dispositifs de prise en charge) sont en cours de construction. Finalement et notamment par la possibilité offerte aux élèves ayant le plus de facilité de réaliser leur parcours au CO en 2 ans, il tient compte des besoins et des profils de l'ensemble des élèves.

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (+ 3.8 millions)

Depuis le printemps 2020, la crise sanitaire a fortement bousculé le système éducatif genevois. Pour maintenir les écoles ouvertes et notamment assurer que les classes de l'enseignement obligatoire soient toujours pourvues d'une enseignante ou d'un enseignant, le recours à du personnel remplaçant a été très important en 2021. Les dépenses pour le personnel remplaçant présentent ainsi une hausse de 6.5 millions par rapport à 2020, pour un total de 34.1 millions. Un crédit supplémentaire a été accordé pour couvrir ce dépassement qui a pu être limité à 1.9 million en raison d'un non-dépensé sur d'autres natures, notamment sur les postes permanents liés à la démographie (le nombre d'élèves à la rentrée 2021 s'est avéré moins important que ce qui était inscrit au budget, avec -363 élèves à l'école primaire et -148 élèves au cycle d'orientation) et sur les frais de formation qui n'ont pas été intégralement consommés en raison de la crise sanitaire.

Par ailleurs, un nouveau recours a été déposé en 2021 au Tribunal fédéral au sujet de la réévaluation de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique. Pour couvrir ce risque, la provision relative a été augmentée de 1.8 million. Ce montant correspond au passage de la classe de fonction 19 à 20 pour les maîtresses et maîtres d'éducation physique de l'enseignement secondaire I, avec effet rétroactif au 1.9.2014.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-2.4 millions)

Le non-dépensé est essentiellement lié à l'annulation des camps, voyages d'études et sorties scolaires en raison de la crise sanitaire.

36 Charges de transfert (+0.3 million)

Le dépassement, couvert à hauteur de 0.2 million par une autorisation de crédit supplémentaire accordée par la commission des finances, concerne les écolages des élèves genevois scolarisés dans les autres cantons.

Le nombre d'élèves domiciliés à Genève et scolarisés dans un autre canton connaît une hausse continue ces dernières années (10 élèves pour l'année scolaire 2018-2019, 14 élèves pour 2019-2020; 18 élèves pour 2020-2021 et 20 élèves pour 2021-2022). Il s'agit notamment de mineurs placés en familles d'accueil ou en foyer hors canton et d'élèves inscrits dans le dispositif sport-art-étude.

Les dispositions d'application et les modalités financières des écolages hors canton pour l'enseignement obligatoire sont définies dans la convention intercantonale de 2005 (CIIP) réglant la fréquentation d'une école située dans un canton autre que celui de domicile fixe.

42 Taxes et redevances (- 2.6 millions)

L'annulation des camps scolaires de l'hiver, du printemps et de l'automne 2021 se traduit par la perte des recettes issues de la participation parentale sur le programme F01 (-0.7 million). Cette perte de recettes impacte également le programme F04 à hauteur de -0.3 million.

En outre, les remboursements d'assurances (essentiellement les remboursements concernant l'assurance maternité) se sont avérés largement inférieurs au montant prévu au budget (-1.9 million). Cette nature est difficilement estimable car elle dépend du nombre de cas chaque année et de la date de déclaration à l'assurance.

43 Revenus divers (+ 0.6 million)

L'excédent de revenus est dû notamment à la dissolution de provisions pour litiges avec le personnel du DIP pour 0.9 million suite à la fin de certaines procédures.

De plus, le budget pour les AIS (assistants à l'intégration scolaire) mis à disposition du GIAP et refacturés à celui-ci n'a pas été entièrement consommé cette année (-0.3 million en charges et revenus). Le GIAP mobilise les AIS dédiés selon ses besoins en fonction du nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés inscrits au GIAP. Ces élèves peuvent nécessiter un appui sur l'année, mais il peut aussi s'agir d'un appui ponctuel pour un élève à la suite d'un accident ou d'une maladie.

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'étude romand (PER). En 2021, la réussite des élèves dans l'enseignement primaire en fin de 4^{ème} année et en fin de 8^{ème} année est comparable à celle des années antérieures à la crise sanitaire avec presque trois-quarts des élèves qui atteignent les seuils minimaux de maîtrise des attentes fondamentales du PER. La crise sanitaire a eu un impact négatif plus marqué sur la réussite des élèves à la fin du cycle d'orientation de la section langues vivantes et communication (LC) et en particulier sur les élèves scolairement plus fragiles en section communication et technologie (CT). Il faut toutefois nuancer ces résultats dans la mesure où les tests d'attentes fondamentales ont été passés en pleine période de pandémie (mars 2021) et que le champ couvert portait sur les 3 années du CO. On peut donc supposer que les mesures de soutien mises en place n'ont pas eu le temps de porter leurs fruits. Les indicateurs 1.1 à 1.6 ne sont pas disponibles pour l'année 2020 car les évaluations communes ont été supprimées en raison de la crise sanitaire et de la fermeture des écoles au printemps.

Objectif 2: Mieux orienter les élèves en cours et à l'issue de l'enseignement secondaire I. Le taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle au cycle d'orientation et se maintenant dans la section correspondante en fin d'année suivante est plus faible en 2021. On observe également que la proportion d'élèves qui changent d'orientation au secondaire II augmente légèrement en comparaison avec 2020 avec un taux de transfert à l'issue de la première année d'enseignement secondaire II plus élevé. Les modifications temporaires des conditions d'admission et de maintien intervenues lors de la crise sanitaire en 2020 peuvent expliquer ces changements plus fréquents des parcours scolaires.

Objectif 3: Promouvoir les filières scientifiques chez les filles. Les différentes actions de promotion des filières scientifiques auprès des filles menées ces dernières années permettent d'accroître légèrement le taux de filles inscrites au profil sciences au cycle d'orientation de 40% en 2019 à 42% en 2021. La proportion des filles qui continuent leur parcours scientifique en choisissant l'option spécifique physique et application des mathématiques (PAM) au collège recule néanmoins de 25% à 22%.

Objectif 4: Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire. En 2021, le taux d'encadrement (nombre d'élèves par poste d'enseignant à plein temps) et le nombre moyen d'élèves par classe correspond globalement aux cibles fixées pour l'enseignement primaire et le cycle d'orientation. Deux indicateurs dépassent toutefois légèrement leurs cibles: le nombre moyen par classe au cycle élémentaire de l'enseignement primaire et le taux de classes du cycle d'orientation dont le nombre d'élèves dépasse les maxima réglementaires. A l'enseignement primaire, cette évolution s'explique par une préférence donnée à la constitution de classes en degré unique, en apportant davantage de soutiens ciblés aux élèves, plutôt que de constituer des classes à degrés multiples avec de faibles effectifs. Au cycle d'orientation, la situation peut être expliquée par des transferts d'élèves entre sections qui font augmenter les effectifs dans une classe ce qui n'a pas pu être toujours anticipé localement lors de l'organisation des classes à la rentrée scolaire.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'études romand (PER)						
1.1 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 4 ^{ème} année	Efficacité	73.9%	85%	nd	90%	2024
1.2 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 8 ^{ème} année	Efficacité	72%	62%	nd	85%	2024
1.3 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11 ^{ème} année	Efficacité	55.1%	62%	nd	85%	2024
1.4 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11 ^{ème} en section communication et technologie (CT)	Efficacité	0.3%	4%	nd	15%	2024

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1.5 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section langues vivantes et communication (LC)	Efficacité	14%	23%	nd	35%	2024
1.6 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section littéraire et scientifique (LS)	Efficacité	75.4%	86%	nd	95%	2024
1.7 Taux d'élèves arrivant à la fin du cycle d'orientation sans retard de scolarité	Efficacité	83.1%	80%	80.9%	80.5%	2024
2. Mieux orienter les élèves en cours et à l'issue de l'enseignement secondaire I						
2.1 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle en cours d'année scolaire et se maintenant à l'issue de l'année scolaire	Efficacité	86.7%	87%	86%	87%	2024
2.2 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante en fin d'année suivante	Efficacité	80.7%	82%	83%	82%	2024
2.3 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante à l'issue de la 11ème	Efficacité	85.7%	78%	81%	78%	2024
2.4 Taux de transfert à l'issue de la première année d'enseignement secondaire II	Efficacité	10.2%	9.5%	9.2%	9.5%	2024
3. Promouvoir les filières scientifiques chez les filles						
3.1 Taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10ème	Efficacité	42%	40%	41%	40%	2024
3.2 Taux de filles promues en section littéraire-scientifique profil science au terme de la 11ème	Efficacité	39%	40%	38%	39%	2024
3.3 Taux de filles scolarisées en OS physique et application des mathématiques au collège	Efficacité	21.5%	23%	21.7%	25%	2024
4. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire						
4.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficience	16.1	16.2	16.2	16.2	2024
4.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficience	10.67	10.6	10.7	10.6	2024
4.3 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 1	Efficience	19.6	19.3	19.8	19.2	2024
4.4 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 2	Efficience	20.0	20.4	20.1	20.3	2024
4.5 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle d'orientation	Efficience	19.35	19.4	19.4	19.3	2024
4.6 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 1 et section communication et technologie	Efficience	11.86	12.6	12.2	12.6	2024
4.7 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 2 et section Langues vivantes et communication	Efficience	16.65	16.6	16.5	16.6	2024
4.8 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 3 et section Littéraire-scientifique	Efficience	22.5	22.7	22.3	22.7	2024
4.9 Taux de classes du primaire dont le nombre dépasse 24 élèves	Efficacité	1.7%	1.8%	1.8%	1.8%	2024
4.10 Taux de classes du cycle d'orientation dont le nombre d'élèves dépasse les maximas règlementaires	Efficacité	5.7%	5%	3.7%	5%	2024

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.6

Le plan d'étude romand (PER) définit pour les trois cycles d'apprentissage (cycle élémentaire, cycle moyen et cycle d'orientation) les attentes fondamentales par discipline. Ces attentes fondamentales décrivent ce que tous les élèves doivent maîtriser au plus tard à la fin de chaque cycle d'apprentissage, c'est-à-dire à la fin de la 4^{ème} pour le cycle élémentaire, à la fin de la 8^{ème} pour le cycle moyen et à la fin de la 11^{ème} pour le cycle d'orientation.

Indicateur 1.7

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves de 11^{ème} sans retard au nombre total d'élèves de 11^{ème}. Les « élèves sans retard » sont définis comme les élèves dont l'âge calculé à la date de référence (fixée au 31 octobre) est inférieur ou égal à l'âge théorique de l'année de 11^{ème} (c'est-à-dire 14 ans au 31 octobre).

Indicateurs 2.1 à 2.3

Une réorientation peut intervenir en cours d'année ou au passage d'une année à l'autre, notamment en fonction des résultats de l'élève. La réorientation s'effectue soit par un changement vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement plus élevées (orientation promotionnelle directe ou redoublement promotionnel), soit vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement moins élevées. Les passerelles doivent permettre aux élèves qui en montrent les capacités et qui sont prêts à fournir les efforts nécessaires de préparer et/ou accompagner leur changement d'orientation.

Indicateur 2.4

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement (p. ex. passage d'une 1^{ère} au collège à une 1^{ère} à l'ECG).

Indicateurs 3.1 et 3.2

Ces indicateurs rapportent le nombre de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science à la totalité des élèves inscrits en section littéraire-scientifique profil science.

Indicateur 3.3

Cet indicateur rapporte le nombre de filles au nombre total d'élèves, scolarisés en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} en option spécifique physique et application des mathématiques au Collège.

Indicateur 4.1

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire au nombre d'équivalents temps plein (ETP) enseignants (hors ETP enseignants pour les classes d'accueil). Une valeur égale à 16 signifie qu'il y a en moyenne 1 ETP enseignant pour 16 élèves à l'école primaire.

Indicateur 4.2

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves inscrits en classe ordinaire (hors classes d'accueil, atelier et sport-art études) au nombre d'équivalents temps plein (ETP) enseignants affectés aux classes et aux prestations complémentaires (appuis et passerelles) dans les établissements du cycle d'orientation.

Indicateur 4.3 à 4.8

Ces indicateurs rapportent le nombre total d'élèves au nombre total de classes. Une valeur égale à 20 signifie qu'il y a en moyenne 20 élèves par classe.

Indicateurs 4.6 à 4.8

Ces indicateurs sont calculés avant les réorientations de fin de 1^{er} trimestre (calcul en novembre). La constitution des classes tient compte des réorientations possibles en cours d'année et de l'insertion dans les classes ordinaires des élèves issus des classes d'accueil, avec une attention particulière portée à la 9^{ème} année, dans les regroupements 2 et surtout 3.

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Indicateur 4.9

Cet indicateur rapporte le nombre total de classes de 25 élèves et plus au nombre total de classes à l'enseignement primaire.

Indicateur 4.10

Cet indicateur rapporte le nombre de classes dépassant les maxima réglementaires divisé par le nombre de classes total au cycle d'orientation. L'indicateur est calculé après les réorientations de fin de 1^{er} trimestre (calcul en février).

Les effectifs maximums par classe sont donnés par l'art.24 du règlement sur le cycle d'orientation.

Art. 24 Effectifs des classes (RCO)

³ En cours d'année, les effectifs moyens des classes d'un établissement ne doivent, en principe, pas dépasser les maxima suivants :

- a) classes-atelier et classes d'accueil : 12 élèves;
- b) regroupement 1 et section CT : 14 élèves;
- c) regroupement 2 et section LC : 18 élèves;
- d) regroupement 3 et section LS : 24 élèves;
- e) classes sport et art : 20 élèves.



F02 Enseignement secondaire II et formation continue

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	514'853'889	5'230'411	1.0%	509'623'478	504'783'868
30 Charges de personnel	450'042'171	3'619'040	0.8%	446'423'131	445'296'685
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	17'788'257	-1'570'754	-8.1%	19'359'011	15'244'192
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'050'671	423'610	11.7%	3'627'061	3'919'043
36 Charges de transfert	42'694'164	2'546'889	6.3%	40'147'275	40'115'411
39 Facturations internes	278'625	211'625	315.9%	67'000	208'538
REVENUS	52'640'705	54'161	0.1%	52'586'544	54'683'326
42 Taxes et redevances	4'774'561	-1'690'197	-26.1%	6'464'758	5'351'097
43 Revenus divers	1'333'274	915'274	219.0%	418'000	1'124'362
46 Revenus de transferts	46'415'751	756'265	1.7%	45'659'486	48'064'763
49 Facturations internes	117'119	72'819	164.4%	44'300	143'103
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-462'213'184	-5'176'250	1.1%	-457'036'934	-450'100'542
<i>Coût d'état-major</i>	-1'568'913	248'881	-13.7%	-1'817'794	-1'642'558
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-141'101'801	-3'300'762	2.4%	-137'801'039	-130'986'044
COÛT COMPLET	-604'883'898	-8'228'132	1.4%	-596'655'766	-582'729'144

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'800.16	6.82	0.24%	2'793.34	2'775.23
<i>ETP fixes</i>	2'708.98	-35.13	-1.28%	2'744.11	2'694.51
<i>ETP auxiliaires</i>	79.93	30.70	62.36%	49.23	80.72
<i>ETP agents spécialisés</i>	11.25	11.25	-	-	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre à chacun de se former et d'accéder à un diplôme de l'enseignement secondaire II dans des filières de formation générale ou professionnelle, dans le but de poursuivre sa formation dans une haute école ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. La formation obligatoire jusqu'à 18 ans est mise en œuvre dès la rentrée scolaire 2018 afin de minimiser le décrochage scolaire.

Ce programme vise également à minimiser le décrochage scolaire des élèves les plus fragiles et à certifier les jeunes gens en rupture temporaire de formation en vue d'une qualification. Ce programme vise enfin à promouvoir le système de formation public genevois auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter aux évolutions technologique, économique et sociale.

Les écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprentis âgés entre 15 et 19 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du Collège de Genève,
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formation professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, technique).

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Ce programme a également comme missions connexes de :

- préparer les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones) ainsi que ceux qui ne satisfont pas aux normes d'admission dans l'enseignement secondaire II (classes de transition scolaire ou professionnelle), et ce, en étroite collaboration avec le cycle d'orientation,
- proposer différents cursus de formation à des adultes, afin qu'ils briguent à leur terme un titre de niveau secondaire II ou post-secondaire II (passerelles vers formations tertiaires), ou qu'ils puissent accéder à une haute école.

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle et de la formation professionnelle et continue.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement secondaire II et par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F02.01 Formation gymnasiale
- F02.02 Formation en école de culture générale
- F02.03 Formation professionnelle plein-temps
- F02.04 Formation professionnelle duale
- F02.05 Accueil, transition et dispositifs d'accompagnement
- F02.06 Formation continue des adultes
- F02.07 Développement et surveillance de la formation professionnelle
- F02.08 Information et orientation scolaire professionnelle
- F02.09 Pilotage opérationnel du programme F02

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Afin de limiter l'impact de la crise économique et sanitaire sur la formation professionnelle duale, le plan d'action pour soutenir l'apprentissage a été reconduit pour l'année 2021-2022. Il comprend plusieurs mesures dont la prolongation du délai de signature des contrats au 31 octobre et la possibilité pour les candidates et candidats à une place d'apprentissage de suivre des cours théoriques et bénéficier d'une aide au placement jusqu'à la signature d'un contrat. Deux mesures financières ont également été relancées : la prise en charge des trois premiers mois de salaire pour les entreprises rencontrant des difficultés économiques, ainsi que la prime unique de 3'000 francs pour toute nouvelle entreprise formatrice.

Grâce aux mesures déployées et aux efforts de toutes les parties, 2'338 contrats d'apprentissage ont été signés en vue de l'année scolaire 2021-22, soit un nombre comparable à celui des deux dernières années (-20 par rapport à 2020 et -17 par rapport à 2019). Quant au nombre d'apprenti-e-s employé-e-s à l'Etat, il est passé de 198 en 2013 à 300 en 2021 (+51%).

Pour faire face à un monde du travail de plus en plus tendu et exigeant, les objectifs de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) sont plus que jamais d'actualité. Ce dispositif vise l'inclusion des jeunes en risque de décrochage scolaire dans un cursus de formation qualifiant ou préqualifiant. Il a été consolidé dans l'objectif de favoriser la perméabilité au sein des différentes offres FO18 en se centrant sur le parcours et le projet de l'élève, de renforcer les liens avec le monde professionnel et de trouver des solutions alternatives pour les élèves les plus fragiles.

Ainsi, par exemple, les stages dans les centres de formation professionnelle ont été ouverts à l'ensemble des élèves FO18 le désirant. Par ailleurs, une collaboration a été mise en place avec la Fédération romande des entreprises (FER Genève) dans le but de développer une vingtaine de stages d'immersion préprofessionnelle en entreprise. Enfin, pour les élèves les plus fragiles, une collaboration étroite a été mise en place avec des dispositifs externes proposant des prises en charge éducatives, thérapeutiques ou axées sur l'insertion.

Cette année, FO18 sort de sa phase pilote pour se stabiliser dans le périmètre ordinaire des prestations : toutes les offres de FO18 seront regroupées dans un seul service des *parcours individualisés*, dès janvier 2022.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Au niveau gymnasial, afin de respecter la contrainte fédérale, les travaux nécessaires ont été réalisés et l'informatique a été introduite au collège de Genève ainsi qu'à l'école de culture générale. Afin d'adapter la grille horaire à cette nouvelle obligation, les options spécifiques du collège (OS) commencent désormais en première année. A la rentrée 2021, le nouveau plan d'étude de l'école de culture générale est entré en vigueur en 2021 et une 6ème option spécifique préprofessionnelle en pédagogie est mise en place.

La nouvelle ordonnance des formations commerciales est en cours de déploiement, et ses premiers effets apparaîtront à la rentrée 2022 pour le domaine de la vente (commerce de détail) et en 2023 pour l'ensemble des autres formations commerciales.

Dans la formation continue, les travaux se poursuivent pour donner la priorité aux adultes sans qualification initiale afin qu'ils puissent s'insérer professionnellement ou valoriser leurs expériences professionnelles à travers une certification. Cette année, le dispositif Qualifications+ suit plus de 2000 adultes engagés dans ce processus. De même, le Centre de bilan de Genève (CEBIG) permettant aux adultes de réaliser un bilan de compétences en vue d'une réorientation ou une insertion professionnelle, a vu ses prestations s'accroître.

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (+ 3.6 millions)

Un nouveau recours a été déposé au Tribunal fédéral en fin d'année au sujet de la réévaluation de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique (MEP). Pour couvrir ce risque, la provision relative a été augmentée de 2.1 millions. Ce montant correspond au passage de la classe de fonction 19 à 20 pour les MEP de l'enseignement secondaire II avec effet rétroactif au 1.9.2014.

Dans le cadre du plan de soutien à l'apprentissage et aux entreprises formatrices, +1.2 million pour l'engagement d'auxiliaires à l'OFPC s'est avéré nécessaire afin de mettre en œuvre les différentes mesures prévues. Ces dépenses n'ont pas été budgétées, mais sont quasiment intégralement financées par le biais d'une subvention versée par la Confédération (1.1 million comptabilisé en revenu).

Enfin, les indemnités pour les expertes et experts en charge des examens de la formation professionnelle sont supérieures de 0.5 million au budget. Cet écart s'explique par un nombre plus élevé d'expertes et d'experts ayant le statut de personnel salarié (imputation sur une nature de charges de personnel) par rapport à ceux ayant le statut d'indépendant (imputation sur une nature des charges de biens et services). Le dépassement de 0.5 million ainsi généré sur les charges de personnel est compensé par un disponible équivalent sur la nature 31.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation(- 1.6 million)

Les charges de biens et services du programme F02 sont inférieures au budget, en raison notamment de l'annulation de certaines activités et sorties scolaires (camps, voyages d'études, manifestations...) à l'enseignement secondaire II et de la baisse des indemnités pour les expertes et experts d'examen rémunérés en tant qu'indépendant (0.5 million compensé par un dépassement sur la nature 30 Charges de personnel, voir explication ci-dessus).

36 Charges de transfert (+ 2.5 millions)

COVID-19 Plan de mesures de soutien à l'apprentissage (+2.3 millions)

Un crédit supplémentaire de 2.3 millions a été voté par la commission des finances pour financer les mesures prévues dans le plan de soutien à l'apprentissage et aux entreprises formatrices du Conseil d'Etat, élaboré en concertation avec les partenaires sociaux. Afin de répondre à la diminution du nombre de places d'apprentissage offertes et de favoriser la formation de nombreux jeunes dans cette période de crise sanitaire, les aides suivantes ont été mises en place pour la rentrée 2021 :

- prise en charge des 3 premiers mois de salaires pour tout nouveau contrat d'apprentissage d'un jeune issu du système de formation genevois sur demande motivée de l'entreprise formatrice,
- octroi d'une prime unique de 3'000 francs à toute nouvelle entreprise formatrice.

Cours interentreprise - subvention pour la formation de base (+0.2 million)

La charge supplémentaire s'explique par la hausse des effectifs et des coûts des cours interentreprise organisés par les associations professionnelles. Des acomptes mensuels de subventions sont versés aux associations jusqu'à un maximum de 80% du coût estimé de chaque cours interentreprise. Le solde dû est calculé a posteriori sur la base des comptes définitifs révisés. Ce montant ayant été annoncé tardivement, il n'a pas été possible de déposer une

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

demande en autorisation de crédit supplémentaire.

42 Taxes et redevances (- 1.7 million)

Les principaux éléments expliquant le manco de recettes sont :

- Les ventes réalisées dans les centres de formation professionnelle un peu moins importantes que prévu au budget (-0.5 million).
- La privatisation de l'organisme de certifications et d'audits "ProFormations" à la fin 2020, auparavant rattaché à l'OFPC, se traduisant par la perte des recettes (-0.3 million).
- Les frais d'écologies et taxes de cours, inférieurs au budget de 0.3 million.
- Les remboursements d'assurances (-0.6 million), essentiellement de l'assurance maternité, ces éléments étant difficiles à prévoir.

43 Revenus divers (+ 0.9 million)

Le surplus de recettes est principalement dû à des dissolutions de provisions pour litiges envers le personnel de l'enseignement secondaire II et de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Les dotations, utilisations ou dissolutions de ces provisions font suite à la mise à jour des cas transmis par la direction des affaires juridiques du DIP, en fonction du risque juridique lié à chaque cas.

46 Revenus de transferts (+ 0.8 million)

Subventions fédérales pour la formation professionnelle (+ 1.8 million)

Selon la décision rendue début novembre par le SEFRI, la subvention fédérale en faveur de la formation professionnelle se monte à 37.2 millions, contre un montant de 35.2 millions inscrit au budget. Ceci s'explique par la modification du mode de financement du SEFRI : depuis 2018, les forfaits versés aux cantons et le soutien à la formation professionnelle supérieure ont été réunis dans un seul crédit. Le crédit est versé selon l'ordre suivant : 1. soutien aux entreprises formatrices (pour faire passer les examens), 2. subventions aux participants des cours préparatoires aux examens fédéraux, et 3. le solde de la subvention est réparti entre les cantons en fonction du nombre d'apprentis. En conséquence, le niveau des forfaits versés aux cantons est variable et dépend du montant qui est versé pour la formation professionnelle supérieure.

Participation des cantons aux frais d'écologie (- 1.1 million)

Le nombre d'apprentis et d'étudiants non-genevois suivant des cours à Genève et dont le canton d'origine participe aux frais d'écologie selon des accords tarifaires intercantonaux a été inférieur aux prévisions.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II. Avec l'entrée en vigueur de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, les dispositifs mis en place par le département visent surtout la population des jeunes en rupture scolaire (CAP Formation) ou des jeunes avec des faibles résultats scolaires à la sortie du cycle d'orientation n'atteignant pas les normes pour être admis dans une filière du secondaire II (dispositifs pré-qualifiant). En 2021, le taux de jeunes retournés en formation suite à un passage à CAP Formation est conjoncturellement plus faible que prévu. Cette évolution est liée à la crise sanitaire qui a rendu l'accès aux places de stages particulièrement difficile. Par ailleurs, le maintien du contact des conseillères ou conseillers CAP Formation avec les jeunes a été plus difficile pendant cette période pour différentes raisons: le manque d'accès ou de maîtrise des outils numériques pour rechercher une place de stage ou d'apprentissage, des effets sur la santé mentale de certains jeunes, et la péjoration des relations familiales due à la dégradation de la situation économique des parents. Malgré cela, le taux global de certification continue à augmenter, passant de 83.4% en 2015 à 89.3% en 2021.

Objectif 2: Poursuivre la promotion de la formation professionnelle. Certaines mesures du plan de soutien à l'apprentissage et aux entreprises formatrices initié en mai 2020 ont été reconduites en 2021, ce qui a permis de stabiliser le taux d'élèves en formation professionnelle sur l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire II autour de 43%. L'objectif visé de 46% n'a toutefois pas été atteint dans le contexte de la crise sanitaire où les jeunes se sont davantage orientés vers de formation générales (école de culture générale, collège).

Parmi l'ensemble des élèves en formation professionnelle, la formation professionnelle duale progresse et représente 58% des élèves. L'engagement par l'OFPC de collaborateurs chargés de la prospection de places d'apprentissages ainsi que le dispositif Go-Apprentissage, déployé dans 13 des 19 établissements du cycle d'orientation (CO), contribuent à la valorisation de cette filière. Le nombre d'entreprises formatrices a également augmenté. Le nombre

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

de places d'apprentissage reste néanmoins en-deçà de la cible en raison d'un nombre moyen d'apprentis moins élevé par entreprise. En effet, ceux-ci signalent qu'ils ont plus de difficultés à s'engager sur plusieurs années en raison des incertitudes générées par la situation sanitaire. La proportion de 3.8% d'élèves choisissant un apprentissage dual en entreprise directement à la fin du cycle d'orientation, reste légèrement en-dessous des 4% visés. Cette cible a toutefois été atteinte dans établissements du cycle d'orientation avec un dispositif Go-Apprentissage où 5% des élèves s'orientent vers une formation duale. Finalement, le taux de réussite aux premiers examens de fin d'apprentissage est moins élevé que prévu. Il est probable que la fermeture des entreprises et le confinement en lien avec la crise sanitaire aient encore eu des conséquences négatives sur les résultats aux procédures de qualification.

Objectif 3: Réduire la durée des parcours scolaires. Les différentes actions mises en place par le département (soutien scolaire, amélioration de l'orientation professionnelle, etc.) montrent leurs effets avec une diminution constatée des durées des parcours scolaires. On observe néanmoins un effet dû aux dérogations de maintien accordés en lien avec la crise sanitaire lors de l'année scolaire 2020/21 car les taux de transfert sont plus importants dans l'enseignement secondaire II comparé aux années précédentes.

Objectif 4: Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leur acquis. Les cibles fixées pour cet objectif ne sont pas atteintes en 2021 malgré un certain effet de rattrapage observé par rapport à l'année passée. Il est probable que de nombreuses personnes, en raison de leur situation professionnelle incertaine en période de crise sanitaire, ont été hésitantes à s'inscrire dans une formation.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II						
1.1 Taux de jeunes retournés en formation suite à un passage à CAP Formation	Efficacité	64%	72%	68%	72%	2024
1.2 Taux de réussite des élèves en provenance de CAP Formation à l'issue de leur première année de retour à l'enseignement secondaire II	Efficacité	79%	80%	80%	80%	2024
1.3 Taux d'entrée dans une filière de l'enseignement secondaire II à l'issue du pré-qualifiant	Efficacité	41.6%	42%	50.5%	50%	2024
1.4 Taux de réussite des élèves en provenance du pré-qualifiant à l'issue de la première année dans une filière de l'enseignement secondaire II	Efficacité	53.7%	53%	67%	63%	2024
1.5 Taux de sortie de l'enseignement secondaire II en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	3.0%	3.5%	2.5%	2.5%	2024
2. Poursuivre la promotion de la formation professionnelle						
2.1 Taux d'élèves en formation professionnelle sur l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire II	Efficacité	42.8%	46%	42.5%	48%	2024
2.2 Taux d'élèves en formation professionnelle duale sur l'ensemble des élèves en formation professionnelle	Efficacité	58.4%	57%	56.4%	60%	2024
2.3 Taux d'entrée en formation professionnelle duale à l'issue de la 11ème	Efficacité	3.8%	4%	3.9%	7%	2024
2.4 Nombre d'entreprises formatrices	Efficacité	1'937	1'870	1'768	2'300	2024
2.5 Nombre de places d'apprentissages en voie duale proposé annuellement	Efficacité	2'333	2'600	2'431	2'900	2024
2.6 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage	Efficacité	10%	10%	7.2%	10%	2024

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
2.7 Taux de réussite aux premiers examens d'apprentissage	Efficacité	88%	90%	94.5%	90%	2024
2.8 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale par rapport à l'ensemble des certifiés de l'enseignement secondaire II (AFP+CFC)	Efficacité	23.8%	24%	23.6%	27.5%	2024
3. Réduire la durée des parcours scolaires						
3.1 Taux de redoublement pour l'ensemble des degrés et filières de l'enseignement secondaire II	Efficience	13.6%	13.5%	10.3%	11.5%	2024
3.2 Taux de transfert à l'issue de la seconde année de l'enseignement secondaire II	Efficience	6.8%	5.5%	4.3%	4.5%	2024
3.3 Taux de transfert à l'issue de la troisième année de l'enseignement secondaire II	Efficience	3.6%	3.5%	2.6%	2.8%	2024
3.4 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique	Efficience	51.8%	45%	46.8%	44.5%	2024
3.5 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus d'une année	Efficience	72.5%	68%	70.2%	70.5%	2024
3.6 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus de deux années	Efficience	80.9%	79%	80%	80.5%	2024
4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leur acquis						
4.1 Nombre d'adultes entrant dans le dispositif Qualifications+	Efficacité	1'214	1'554	849	1'640	2024
4.2 Nombre de certifications CFC et AFP pour adultes	Efficacité	768	1'000	643	1'300	2024

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

CAP Formation est un dispositif interinstitutionnel de prise en charge des jeunes sans certification en rupture de formation. Après une analyse des parcours de formation et de la situation professionnelle des jeunes, ce dispositif propose les mesures de soutien adéquates conformément aux législations en vigueur sur l'assurance chômage et la formation professionnelle. Il assure ensuite le suivi des jeunes dans les mesures proposées en vue d'une qualification professionnelle.

L'indicateur 1.1 calcule la proportion de jeunes ayant une formation ou obtenu un diplôme suite à un passage dans le dispositif CAP Formation.

L'indicateur 1.2 calcule la proportion de jeunes qui, l'année scolaire suivant la reprise de leur formation, se sont maintenus en formation ou ont terminé leur formation avec une certification.

Indicateurs 1.3 et 1.4

Le pré-qualifiant ouvre des perspectives aux élèves qui ne peuvent pas accéder directement aux filières certifiantes de l'enseignement postobligatoire. Ces dispositifs sont destinés aux élèves provenant, soit du cycle d'orientation, soit de l'extérieur, afin de se mettre à niveau pour poursuivre ensuite dans une filière de l'enseignement secondaire II.

L'indicateur 1.3 rapporte les élèves entrants dans une filière de l'enseignement secondaire l'année N aux élèves inscrits dans le pré-qualifiant l'année N-1.

L'indicateur 1.4 rapporte les élèves passés par le pré-qualifiant ayant suivi une filière certifiante et passant au degré suivant de cette filière.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Indicateur 2.1

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves en formation professionnelle (duale et plein-temps) au nombre d'élèves en formations initiales certifiantes de niveau secondaire II (hors structures de transitions, matu pro post, préparations à une formation tertiaire, formations tertiaires et formations pour adultes).

Indicateur 2.2

Cet indicateur rapporte le nombre de contrats d'apprentissage en filière duale au nombre total de contrats d'apprentissage.

Indicateur 2.3

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves suivant une formation professionnelle duale (CFC avec ou sans maturité intra-CFC, AFP duales) dans le canton ou hors canton, au nombre d'élèves enregistrés en 11^{ème} année du cycle d'orientation.

Indicateur 2.4

Cet indicateur somme les entreprises formatrices reconnues.

Indicateur 2.5

Cet indicateur somme le nombre de places d'apprentissage duales annoncées à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Le nombre de places d'apprentissage est un bon indicateur de l'activité économique des entreprises formatrices du canton mais toutes les places d'apprentissage ne conduisent pas à la signature d'un contrat.

Indicateur 2.6

Cet indicateur rapporte le nombre de contrats d'apprentissage résiliés en cours d'année scolaire au nombre de contrats signés.

Indicateur 2.7

Cet indicateur rapporte le nombre de personnes aux premiers examens ayant réussi le CFC et l'AFP au nombre de candidats aux premiers examens.

Au terme de leur formation professionnelle, les apprenti-e-s qui n'obtiennent pas leur CFC ou AFP ont la possibilité de se représenter deux fois aux examens en repassant les domaines de qualification jugés insuffisants. L'analyse des résultats obtenus montre que cinq ans après leur entrée en apprentissage, les élèves d'une même volée sont plus de 95% à avoir réussi leurs examens.

Indicateur 2.8

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves ayant obtenu un CFC ou une AFP à l'issue d'une formation duale au nombre d'élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dans une école dépendant de la direction générale de l'enseignement secondaire II (hors école de culture générale pour adultes et collège pour adultes).

Indicateur 3.1

Cet indicateur concerne l'ensemble des filières du secondaire II hors formations pour adultes. Sont considérés comme redoublant les élèves qui refont leur année dans le même degré (à la fois les élèves qui refont leur année dans leur filière actuelle ou dans une autre filière).

Indicateurs 3.2 et 3.3

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement.

L'indicateur 3.2 rapporte les effectifs de 2^{ème} en année N-1 et transférés en année N à l'effectif total de 2^{ème} en année N-1.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

L'indicateur 3.3 rapporte les effectifs de 3^{ème} en année N-1 et transférés en année N à l'effectif total de 3^{ème} en année N-1.

Indicateurs 3.4 à 3.6

Parmi les élèves ayant obtenu un certificat de niveau secondaire II délivré par une école dépendant de la DGESII sont retenus ceux qui avaient fait l'année terminale de l'enseignement de niveau secondaire I au cycle d'orientation. Par exemple, les élèves migrants arrivant dans les classes d'accueil de l'enseignement secondaire II ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Les parcours plus longs que la durée théorique de la formation sont de natures très diverses. Ainsi, l'allongement de la durée d'obtention du certificat peut être due à des redoublements, des réorientations avec ou sans redoublements, des interruptions provisoires de formation, des départs vers d'autres cantons ou pays suivis de retours à Genève.

Indicateurs 4.1 et 4.2

Ces deux nouveaux indicateurs inscrits au budget 2020 visent à suivre l'impact des actions mises en place visant à augmenter la qualification des adultes.

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	222'955'809	-43'592	-0.0%	222'999'401	208'764'226
30 Charges de personnel	137'743'212	1'984'241	1.5%	135'758'971	130'338'159
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	12'777'371	1'310'921	11.4%	11'466'450	10'578'729
33 Amortissements du patrimoine administratif	290'568	34'682	13.6%	255'886	259'253
36 Charges de transfert	71'991'477	-3'447'517	-4.6%	75'438'994	67'409'661
39 Facturations internes	153'181	74'081	93.7%	79'100	178'424
REVENUS	6'906'273	-368'434	-5.1%	7'274'707	6'095'380
42 Taxes et redevances	2'189'898	151'387	7.4%	2'038'511	2'411'902
43 Revenus divers	4'716'375	-519'821	-9.9%	5'236'196	3'683'477
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-216'049'536	-324'842	0.2%	-215'724'694	-202'668'847
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-480'193</i>	<i>72'605</i>	<i>-13.1%</i>	<i>-552'798</i>	<i>-480'776</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-23'110'884</i>	<i>-511'026</i>	<i>2.3%</i>	<i>-22'599'858</i>	<i>-21'261'270</i>
COÛT COMPLET	-239'640'614	-763'264	0.3%	-238'877'350	-224'410'892

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	1'000.79	33.00	3.41%	967.79	991.33
<i>ETP fixes</i>	<i>895.38</i>	<i>-49.41</i>	<i>-5.23%</i>	<i>944.79</i>	<i>881.59</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>104.41</i>	<i>81.41</i>	<i>353.96%</i>	<i>23.00</i>	<i>109.74</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il a pour but d'offrir des prestations :

- de pédagogie spécialisée et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et aux jeunes (0 à 20 ans) à besoins éducatifs particuliers, présentant une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques entravant les capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire, et aux enfants et jeunes handicapés étant dans l'incapacité d'assumer par eux-mêmes tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, entraînant des limites de capacité physique, mentale, psychique ou sensorielle ;
- de prévention, d'assistance psychologique et psychothérapeutique et d'orientation aux élèves, ainsi que de conseil et de soutien au personnel enseignant, au sein des établissements de l'enseignement régulier ;
- de préparation, mise en place et suivi de placements dans des lieux de vie thérapeutiques.

Ce programme est mis en œuvre par l'office médico-pédagogique.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F03.01 Enseignement spécialisé et suivi éducatif dans une école ordinaire
- F03.02 Enseignement spéc. dans une école spéc. ou un centre de jour spéc.
- F03.03 Prise en charge dans une structure résidentielle
- F03.04 Prestations thérapeutiques dans l'enseignement spécialisé

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

F03.05 Autres mesures individuelles de pédagogie spécialisée

F03.06 Traitements médico-psychologiques

F03.07 Pilotage opérationnel du programme F03

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Depuis plusieurs années, on observe une hausse des élèves avec des besoins éducatifs particuliers, impliquant à ce jour une croissance exponentielle des besoins individuels et collectifs de soutien aux élèves de l'enseignement régulier et spécialisé. Cette tendance s'est confirmée à la rentrée 2021. En outre, le nombre d'élèves en enseignement spécialisé accueillis à la rentrée est plus important que prévu et a nécessité l'ouverture de nouvelles structures pour accueillir 65 nouveaux élèves (chiffres au 15.11.2021).

Cette question n'est pas propre à Genève, mais interpelle également au niveau national et international. La notion d'élèves avec besoins éducatifs particuliers ou handicapés recoupe des situations diverses, concernant l'élève avec une déficience intellectuelle (DI) ou trouble du spectre autistique (TSA), l'élève avec trouble neurodéveloppemental DYS, avec trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), ou encore avec trouble du comportement ou du langage.

Ces élèves peuvent bénéficier de mesures de soutien et programmes individualisés qui sont déployés au sein de l'enseignement régulier ou spécialisé. La forte et récente croissance observée des demandes de soutien met toutefois le système scolaire et ses acteurs en grande difficulté, tant sur le plan de la réponse pédagogique à faire évoluer qu'au niveau des ressources nécessaires pour la prise en charge des élèves.

Afin de répondre à cette situation et dans la perspective d'une école la plus inclusive possible, le développement de dispositifs d'inclusion et d'intégration dans l'enseignement régulier, ainsi qu'en sites propres se poursuit.

A la rentrée 2021, les différents types de soutien spécialisé pour les élèves de l'enseignement régulier (soutien pédagogique en enseignement spécialisé-SPES, soutien pour surdité ou déficits visuels) concernent 434 élèves scolarisés dans l'enseignement primaire, le secondaire I et II (364 en 2020). En outre, 19 élèves présentant des troubles du spectre autistique bénéficient du CIPA inclusion et 109 élèves de 1P et 2P sont soutenus par une mesure d'éducation précoce spécialisée (EPS-école).

De même, on constate une augmentation des demandes de consultations médico-psychologiques, en lien notamment avec la crise sanitaire et ses conséquences sur la santé psychique des enfants, des jeunes et de leurs familles. Par ailleurs, les psychologues détachés de l'OMP ont rencontré 20,94% des élèves du CO et 15% des élèves du secondaire II.

Le manque de lieux de vie à Genève pour mineurs en situation de handicap, en particulier avec retard mental et autisme, a conduit à poursuivre les travaux pour la création d'une prestation de soutien à domicile spécifique, destinée à éviter que certaines situations se péjorent et nécessitent un placement, voire une hospitalisation.

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (+ 2 millions)

Le dépassement de 1.98 million s'explique par les éléments suivants qui ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire accordé par la commission des finances en juin 2021 :

- Réintégration de la part de la masse salariale des collaborateurs du foyer de Mancy (1.4 million): un projet d'ouverture d'un internat de pédagogie spécialisée à Arzier, visant à offrir 20 places d'internat et d'externat à des enfants avec déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme (DI/TSA), avait été prévu au B2021. Il devait être exploité par un partenaire de l'Etat et disposait d'un budget de 3.2 millions provenant de réallocation interne. Malgré des premiers échanges constructifs avec les institutions subventionnées actives dans le domaine de la pédagogie spécialisée, il n'a pas été possible de concrétiser ce projet, notamment pour des raisons financières. Compte tenu de l'abandon de ce projet, le foyer de Mancy a dû être maintenu et la masse salariale des collaborateurs a été couverte par un crédit supplémentaire.
- Effectifs d'élèves : la rentrée 2021 a été caractérisée par une croissance du nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés plus élevée que prévue au budget, ce qui a généré une augmentation des besoins pour

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

accueillir ces élèves dans l'enseignement spécialisé (ouverture de 68 places au total, contre 29 prévues au budget). +12.2 ETP ont été nécessaires pour assurer la rentrée 2021, pour un coût de 0.5 million (charges salariales de septembre à décembre), couvert par un crédit supplémentaire accordé.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+ 1.3 million)

Ce dépassement concerne la hausse des charges liées aux transports scolaires en raison de l'augmentation exponentielle du nombre d'élèves dans les structures d'enseignement spécialisé et leurs profils plus sévères qui obligent à devoir organiser des transports individuels. En outre, le budget s'avère insuffisant, notamment en raison d'une coupe linéaire effectuée par le Grand Conseil lors du vote du B2020. L'utilisation des reports budgétaires 2020 à disposition du secrétariat général a permis de couvrir ce dépassement.

36 Charges de transfert (- 3.4 millions)

Enveloppe dispositif enseignement spécialisé (-3.3 millions)

Non dépensé en raison de l'abandon du projet d'ouverture d'un foyer subventionné de pédagogie spécialisée de 20 places prévu à Arzier.

Frais de placements OMP (-0.2 million)

Cette ligne budgétaire finance les placements à l'Institut de la Maïeutique et à Païdos. En 2021, les deux mineurs placés par l'OMP depuis 2018 à l'Institut de la Maïeutique sont devenus majeurs et le financement du placement est dorénavant pris en charge par le service des prestations complémentaires (SPC). Aucun nouveau profil d'adolescent pouvant bénéficier de cette structure n'a été identifié et ne lui a été adressé en 2021.

42 Taxes et redevances (+0.2 million)

Les remboursements de tiers (en particulier pour l'assurance accident) ont été plus importants que prévu au budget, ces éléments étant difficiles à prévoir au moment de l'élaboration des budgets (+0.4 million).

A l'inverse, les recettes issues de la facturation des repas et des pensions dans les structures de l'office médico-pédagogique ont été légèrement inférieures au montant prévu au budget (-0.3 million).

43 Revenus divers (- 0.5 million)

Cette rubrique concerne les revenus issus des traitements dans les consultations de l'OMP, générés par les thérapeutes (médecins, psychologues, logopédistes et psychomotriciens). Les traitements sont facturés aux caisses d'assurance maladie obligatoire avec le système de facturation Tarmed pour les traitements de psychothérapie et aux parents pour les traitements de logopédie et de psychomotricité. Les facturations en 2021 sont en hausse par rapport aux années précédentes, mais elles n'atteignent toutefois pas encore l'objectif fixé au budget.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents. Le taux global de satisfaction des parents reste stable par rapport à 2020. Par contre, on constate un allongement des délais d'attente pour les consultations.

Objectif 2: Selon les principes de l'école inclusive, intégrer dans les structures d'enseignement régulier les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés. La répartition des élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés se fait selon les trois types de dispositifs de prise en charge : dispositifs inclusifs dans une classe de l'enseignement régulier, dispositifs intégratifs et structures en site propre. La part d'élèves présents dans les dispositifs inclusifs est plus élevée que ce qui était prévu lors de l'élaboration du budget. Elle s'explique par le développement des différentes mesures de soutien dont le SPES principalement (357 élèves en bénéficient en 2021 contre 293 en 2020). Ce développement explique également le plus faible taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés qui sont intégrés dans l'enseignement régulier entre 71% et 100% (l'augmentation du SPES tend à réduire le nombre d'élèves scolarisés en enseignement spécialisé qui sont susceptibles de tirer profit d'un fort taux d'intégration en classe régulière).

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents						
1.1 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	86.2%	86%	86%	85%	2024
1.2 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	53	36	46	35	2024
2. Selon les principes de l'école inclusive, intégrer dans les structures d'enseignement régulier les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés						
2.1 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés scolarisés dans une structure en site propre	Efficacité	44.4%	52.4%		50%	2024
2.2 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés scolarisés dans une structure intégrative (dans un bâtiment de l'enseignement régulier)	Efficacité	30.8%	29%		30%	2024
2.3 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés scolarisés dans un dispositif inclusif (dans une classe de l'enseignement régulier)	Efficacité	24.8%	18.6%		20%	2024
2.4 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés intégrés dans l'enseignement régulier entre 3% et 30% (une période d'enseignement au moins / hors dispositifs inclusifs)	Efficacité	20.2%	18%	19.9%	18%	2024
2.5 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés intégrés dans l'enseignement régulier entre 31% et 70% (hors dispositifs inclusifs)	Efficacité	4.0%	4%	4.8%	4%	2024
2.6 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés intégrés dans l'enseignement régulier entre 71% et 100% (hors dispositifs inclusifs)	Efficacité	1.7%	3.5%	3.8%	3.5%	2024

Commentaires

Indicateur 1.1

Un questionnaire de satisfaction est distribué à 500 familles consultantes. Il évalue la qualité de l'accueil, celle des locaux, la satisfaction par rapport au délai d'attente, aux réponses reçues et aux traitements proposés.

Indicateur 1.2

Le nombre de jours correspond à la moyenne calculée entre les dates des demandes et celles des premiers rendez-vous saisis dans l'outil de pilotage et de facturation de l'OMP.

Indicateurs 2.1. à 2.3

Les dispositifs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (BEPH) regroupent: (1) structures en site propre (élèves de l'enseignement spécialisé scolarisés dans des structures spécialisées publics et subventionnées); (2) dispositifs intégratifs (élèves dans l'enseignement spécialisé scolarisés dans des dispositifs intégratifs dans des bâtiments de l'enseignement régulier); et (3) dispositifs inclusifs (élèves scolarisés dans l'enseignement régulier (et non pas l'enseignement spécialisé) et qui bénéficient d'une mesure de soutien mise en oeuvre par l'OEJ, l'OMP ou l'EO.

Le total du taux des élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés scolarisés dans un bâtiment de l'enseignement régulier est égal à l'addition des indicateurs 2.2 et 2.3 (élèves en structures intégratives et en dispositifs inclusifs).

Conformément à l'article 10, alinéa 2 de la Loi sur l'instruction publique, le département met en place les actions

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

visant à accroître l'inclusion dans l'enseignement régulier des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé. Les solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de chaque élève, en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaire.

Indicateurs 2.4 à 2.6

Parmi les élèves en dispositifs intégratifs (indicateur 2.2) ou en site propre de l'enseignement spécialisé (indicateur 2.1), il y a un certain nombre d'élèves qui suivent également des cours dans l'enseignement régulier. Ces taux d'intégration sont variables en fonction du nombre de périodes suivies, par exemple: une matinée d'inclusion à l'école primaire (4 périodes) = 14.3% (1 période = 3%; 32 périodes = 100%). Les indicateurs sont calculés par le nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé entrant dans les trois fourchettes divisé par le nombre d'élèves à besoin éducatif particulier ou handicapé.



F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	164'302'332	9'153'869	5.9%	155'148'463	159'843'701
30 Charges de personnel	60'470'857	154'319	0.3%	60'316'538	59'961'466
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'666'914	-117'322	-4.2%	2'784'236	2'884'684
33 Amortissements du patrimoine administratif	327'732	56'833	21.0%	270'899	325'105
36 Charges de transfert	97'708'274	5'992'853	6.5%	91'715'421	96'612'259
37 Subventions à redistribuer	3'076'529	3'076'529	-	-	-
39 Facturations internes	52'026	-9'344	-15.2%	61'370	60'187
REVENUS	6'385'351	1'853'194	40.9%	4'532'157	2'915'190
42 Taxes et redevances	721'689	-500'375	-40.9%	1'222'064	755'439
43 Revenus divers	1'962'958	-1'303'464	-39.9%	3'266'422	1'557'307
44 Revenus financiers	-	-671	-100.0%	671	46
46 Revenus de transferts	582'941	582'941	-	-	564'778
47 Subventions à redistribuer	3'076'529	3'076'529	-	-	-
49 Facturations internes	41'234	-1'766	-4.1%	43'000	37'620
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-157'916'981	-7'300'675	4.8%	-150'616'306	-156'928'512
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-210'810</i>	<i>34'793</i>	<i>-14.2%</i>	<i>-245'603</i>	<i>-221'179</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-13'715'096</i>	<i>-1'039'174</i>	<i>8.2%</i>	<i>-12'675'922</i>	<i>-13'901'133</i>
COÛT COMPLET	-171'842'888	-8'305'057	5.1%	-163'537'831	-171'050'824

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	445.58	1.88	0.42%	443.70	444.47
<i>ETP fixes</i>	<i>419.23</i>	<i>-16.85</i>	<i>-3.86%</i>	<i>436.08</i>	<i>418.08</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>24.35</i>	<i>16.73</i>	<i>219.55%</i>	<i>7.62</i>	<i>24.68</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.00</i>	<i>2.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.70</i>

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il vise à :

- déployer des activités visant à encourager les enfants et les jeunes à l'apprentissage d'une indépendance, de l'autonomie et de la responsabilité;
- mettre en œuvre des prestations de prévention, de promotion de la santé, et de protection pour l'ensemble des enfants et des jeunes;
- offrir des prestations de soins dentaires aux enfants;
- protéger les enfants et jeunes en donnant une assistance socio-éducative ou une prise en charge éducative avec ou sans mandat;
- assurer la coordination et la surveillance des lieux d'accueil ou de placement des enfants et jeunes hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou l'accès des mineurs à des projections et spectacles.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'enfance et de la jeunesse.

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F04.01 Prévention, promotion et soins
- F04.02 Protection des mineurs et soutien à l'enfance et à la parentalité
- F04.03 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance
- F04.04 Pilotage opérationnel du programme F04

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

La crise sanitaire et ses impacts ont mis en exergue le rôle essentiel des prestations, destinées aux enfants, aux jeunes et à leurs parents, délivrées par le DIP, en collaboration avec ses partenaires au sein de l'Etat, ses prestataires délégués, les communes et les organismes publics et privés, en particulier dans les domaines de la protection des mineurs, du soutien à la parentalité, de la prévention et promotion de la santé.

Dans le domaine de la protection des mineurs, il s'est agi de poursuivre les efforts afin d'éviter tant que possible les hospitalisations sociales, avec une évolution positive: entre 2020 et 2021, la diminution totale est de 200 journées environ (soit - 15 % et entre 2017 et 2021, -70%).

L'action éducative en milieu ouvert (AEMO) a été renforcée afin d'accompagner les parents en difficulté, éviter tant que possible les placements et favoriser un retour rapide de l'enfant au sein de sa famille, dans la mesure du possible. A fin 2021, 378 AEMO en faveur de familles ont été exercées pour 624 enfants suivis. Cette année, l'accueil de première intervention du service de protection des mineurs (SPMi) a ouvert plus de 1'000 nouveaux dossiers dont plus de 600 ont été classés et réorientés, le cas échéant, vers les services compétents.

Afin d'intervenir en amont, dans une optique de prévention, des outils propres à favoriser la résolution extrajudiciaire de conflits ont été développés ou renforcés.

Même si elle est en baisse, l'arrivée persistante à Genève de jeunes migrants mineurs non accompagnés a nécessité de maintenir le dispositif pour leur suivi et prise en charge, mis en place en concertation interdépartementale.

Avec la crise sanitaire, le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) a été amené à réaliser 36'750 entretiens de santé infirmier (+28%) et 2'472 entretiens médicaux pour des enfants et élèves. En outre, en soutien du service du médecin cantonal, le SSEJ a été appelé à participer aux dépistages réactifs au CO depuis fin septembre 2021 et, durant les fêtes de fin d'année, le personnel a été mobilisé pour la campagne de vaccination de la population.

En 2020-2021, le SSEJ a pratiqué plus de dépistages systématiques (+10,3%) de la vue (24'678) et de l'ouïe (19'934) pour rattraper ceux non réalisés en 2020. Le service dentaire scolaire a réalisé 35'003 dépistages des affections bucco-dentaires auprès des enfants scolarisés en primaire et dans le spécialisé. 89 classes de 8P ont bénéficié des cours donnés par les éducatrices en santé bucco-dentaire.

Au 31 décembre 2021, le service de la pédagogie spécialisée (SPS) a octroyé des prestations de pédagogie spécialisée au bénéfice de 8'414 enfants et jeunes, ainsi répartis : 3'314 enfants et jeunes au bénéfice d'une mesure de logopédie, 1'948 pour des mesures d'enseignement spécialisé, 743 de psychomotricité, 512 de soutien pédagogique de l'enseignement spécialisé (SPES), 285 d'éducation précoce spécialisée (EPS), 35 de langage parlé complété et 1'577 pour des prestations de transport en lien avec ces mesures.

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (+ 0.2 million)

Le dépassement de 0.15 million s'explique principalement par les ressources supplémentaires nécessaires pour le déploiement du projet d'harmonisation de la protection de l'enfance et de la jeunesse (Harpej).

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (- 0.1 million)

Non-dépensé essentiellement en lien avec l'annulation des camps scolaires organisés par l'office de l'enfance et de la jeunesse en raison de la crise sanitaire.

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

36 Charges de transfert (+ 6 millions)

Mesures éducatives et de placements (+6 millions)

Le dépassement concerne les différents coûts liés à la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) en 2021 par le service de protection des mineurs dans le cadre de la stabilisation du dispositif d'accueil mis en place avec l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM). Il s'agit notamment de l'hébergement en hôtel et foyer, l'accompagnement, les repas, les transports, la sécurité et les démarches auprès de l'OCPM. Les dépenses sont financées par cette rubrique de subvention alors qu'elle n'a pas été dotée du budget nécessaire à leur prise en charge. Le crédit supplémentaire de 5.7 millions accordé par la commission des finances s'est avéré insuffisant pour couvrir les dépenses.

42 Taxes et redevances (- 0.5 million)

L'annulation des camps scolaires de l'hiver, du printemps et de l'automne 2021 se traduit par la perte totale des recettes en lien avec la participation parentale sur le programme F01 (-0.7 million). Cette perte de recettes impacte également le programme F04 à hauteur de -0.3 million.

43 Revenus divers (- 1.3 million)

Le niveau de la facturation du service dentaire scolaire en 2021 est en ligne avec les années précédentes (exception faite de l'année 2020), malgré certaines mesures sanitaires toujours en vigueur (désinfection du matériel et espacement des rendez-vous). Toutefois, la facturation reste en deçà de l'objectif établi à 3.3 millions.

46 Revenus de transfert (+ 0.6 million)

Un contrat de prestations a été signé entre l'OFAS et l'OEJ pour la période 2019-2021. Lors des deux premières années, les montants reçus de la Confédération n'ont, par erreur, pas été comptabilisés en recettes (utilisations de fonds) sur les exercices respectifs. Les recettes des 3 exercices sont donc comptabilisées sur l'année 2021 (encaissements 2019 et 2020 et 2021 à recevoir).

Cette ligne comprend également les recettes en lien avec des programmes du service santé de la jeunesse, financés en partie par la Confédération.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé chez les élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire II. Les cours d'éducation à la santé n'ont pas été réalisés comme prévu. Cet écart par rapport à la cible fixée s'explique en grande partie par des absences longue durée qui n'ont pas pu être remplacées et par l'annulation des cours par les établissements dans une moindre mesure. Les dépistages des troubles sensoriels de vue et ouïe prévus ont été réalisés conformément à l'objectif visé, ce qui a permis de rattraper les visites annulées en 2020 à cause de la crise sanitaire. Le taux de cas détectés s'avère être exceptionnellement élevé en 2021, probablement en raison de l'effet de rattrapage par rapport à 2020.

Objectif 2: Protéger les mineurs, soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placements adéquats. Alors que les délais des placements d'urgence sont conformes aux cibles, les indicateurs en lien avec les placements hors urgence sont plus longs que souhaité en raison du manque de places disponibles mais également à cause du nombre croissant de recours contre les placements ou de demandes d'expertises. Concernant la mission de surveillance des lieux d'accueil de jour, le taux de 83% de lieux d'accueil de jour surveillés en 2021 est dû à l'absence prolongée de personnel qui n'a pu être que partiellement remplacé durant l'année. Le taux constitue une moyenne entre le taux des visites de surveillance dans les structures d'accueil de la petite enfance (95%) et chez les accueillantes familiales de jour (71%).

Objectif 3: Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être. Les mesures d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) permettent notamment de palier aux délais d'attente pour les personnes en demande de placement. En 2021, le nombre de familles ayant bénéficié d'une assistance AEMO a augmenté de 367 à 378. La durée moyenne d'un dossier AEMO s'est raccourcie de 348 à 265 jours. Cette variation traduit la volonté politique de faire bénéficier un plus grand nombre de familles des mesures d'AEMO, en réduisant à la marge, la durée de l'intervention.

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé chez les élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire II						
1.1 Taux de classes de la scolarité obligatoire et du secondaire II ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé initialement planifiés	Efficacité	87%	98%	69%	98%	2024
1.2 Taux de cas détectés lors du dépistage vue et ouïe	Efficacité	17%	12%	14%	12%	2024
1.3 Taux d'élèves des degrés du primaire 1P 2P et 6P ayant bénéficié d'une visite de dépistage des troubles sensoriels (vue et ouïe) initialement planifiée	Efficacité	98%	98%	71%	98%	2024
1.4 Taux d'enfants examinés ayant des dents saines (école primaire)	Efficacité	58%	54%	56%	55%	2024
2. Protéger les mineurs, soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placements adéquats						
2.1 Durée moyenne du processus d'admission en famille d'accueil (jours)	Qualité	80	60	85	60	2024
2.2 Nombre de places en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	261	265	240	265	2024
2.3 Temps moyen d'attente entre une demande de placement et l'orientation par la plateforme (hors placement d'urgence) (jours)	Qualité	34	21	70	21	2024
2.4 Taux de placement hors urgences dans des institutions d'éducation spécialisées dont le délai écoulé entre la demande et l'orientation par la plateforme est supérieur à 1 mois	Qualité	30%	20%	42%	20%	2024
2.5 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Qualité	6%	10%	10%	10%	2024
2.6 Taux des lieux d'accueil de jour soumis à autorisation, surveillés dans les délais fixés par l'ordonnance sur les placements d'enfants	Efficacité	83%	100%	66%	100%	2024
2.7 Taux de décisions clause péril confirmées par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	93%	100%	2024
2.8 Taux des mineurs placés par rapport aux mineurs suivis	Efficacité	11%	10%	12%	10%	2024
3. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être						
3.1 Nombre de familles ayant bénéficié d'une action éducative en milieu ouvert	Efficacité	378	350	367	350	2024
3.2 Durée moyenne d'un dossier d'action éducative en milieu ouvert (jours)	Efficacité	265	330	348	310	2024

Commentaires

Indicateur 1.1

L'indicateur rapporte le total des classes ayant bénéficié d'une intervention d'éducation pour la santé au total des classes pour lesquelles des interventions étaient planifiées. Un taux de 100% est difficilement atteignable dans la mesure où les interventions non réalisées suite à l'absence de collaborateurs du service de santé de l'enfance et de la jeunesse ne sont pas remplacées (moyens insuffisants).

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Indicateur 1.2

L'indicateur rapporte le nombre d'enfants et de jeunes ayant un dépistage positif pour des troubles sensoriels (soit de la vue, soit de l'audition) au nombre d'enfants et de jeunes scolarisés vus en dépistage par les techniciennes vue et ouïe. Les enfants et jeunes sont dépistés durant leurs années scolaires de 1P, 2P, 6P. Les néo-arrivants sont dépistés et les enfants et jeunes détectés sont suivis.

Les troubles de la vue et de l'ouïe non détectés ou non corrigés sont un handicap notoire dans la scolarité d'un élève. Le service de santé de l'enfance et de la jeunesse procède à une série de rappels lorsqu'un enfant est absent lors de l'examen de dépistage

Indicateur 1.3

Cet indicateur rapporte les élèves ayant bénéficié d'un dépistage des troubles sensoriels (vue & ouïe) au total des élèves pour qui un dépistage était planifié. Un taux de 100% est difficilement atteignable dans la mesure où les interventions non réalisées suite à l'absence de collaborateurs du service de santé de l'enfance et de la jeunesse ne sont pas remplacées (moyens insuffisants).

Indicateur 1.4

Cet indicateur rapporte le nombre d'enfants examinés avec une dentition saine au moment du dépistage au nombre d'enfants examinés. Les enfants sont examinés une fois par année dans l'ensemble des degrés de l'enseignement primaire. Si le service de santé dentaire a une influence limitée sur l'évolution de l'indicateur, les actions mises en place contribuent à son évolution positive :

- interventions des infirmières du service de santé de l'enfance et de la jeunesse dans les crèches avec une mallette d'animation (Kroky le crocodile).
- lors du dépistage de la carie, organisation de séances d'informations dans les classes par le médecin-dentiste et l'assistante dentaire, accompagné d'exercices pratiques de brossage des dents.
- lors des consultations particulières, de la prévention individuelle et ciblée est prodiguée à l'enfant par le médecin-dentiste.
- meilleur suivi des enfants suite au dépistage de la carie permis par l'ajout d'un volet "dent" dans l'application informatique SISE. Les statistiques de suivi de l'évolution de la carie dans le canton sont également facilitées.
- volonté d'augmenter à terme le nombre d'éducatrices en santé bucco-dentaire afin de renforcer la prévention dans les classes de degrés 2P, 4P, 6P et 8P.

Indicateur 2.1

L'indicateur calcule l'écart moyen en jours entre la date de préavis de la plateforme de placement pour une famille d'accueil et la date de placement effective en famille d'accueil. Le délai s'explique principalement par des recours qui peuvent être faits contre les décisions judiciaires et par la mobilisation des parents ou de l'entourage de l'enfant suite à la proposition d'une famille d'accueil.

Indicateur 2.2

L'indicateur dénombre le total de places en familles d'accueil avec hébergement autorisées à la fin de l'année. Les mesures mises en place ces dernières années (médiatisation pour le recrutement dans les journaux, écoles, milieu associatif, renforcement de l'encadrement des familles d'accueil, mobilisation des familles à poursuivre la formation de base avec les HES) ont permis d'accroître sensiblement le nombre de familles d'accueil.

L'augmentation du nombre de familles d'accueil permet par ailleurs de réduire le nombre de placements en foyers.

Indicateur 2.3

L'indicateur calcule l'écart moyen en jours entre les dates de présentation des demandes à la plateforme de placement et les dates de préavis de la plateforme de placement. La plate-forme de placement vise à rapprocher du mieux possible l'offre et la demande de placements. Cependant, le manque de places (à certaines périodes de l'année et en fonction de l'âge des enfants) rallonge de manière significative le délai d'attente.

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Indicateur 2.4

L'indicateur rapporte le nombre de placements hors urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à un mois et le nombre total de placements hors urgence. La durée de la procédure de placement peut être tributaire de facteurs qui ne dépendent pas uniquement des places disponibles en institution (service placeur, décisions judiciaires, recours).

Indicateur 2.5

L'indicateur rapporte le nombre de placements d'urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours et le nombre total de placements d'urgence. La durée de la procédure de placement peut être tributaire de facteurs qui ne dépendent pas uniquement des places disponibles en institution (service placeur, instance judiciaire). Le renforcement de l'offre d'accueil pour les petits et la recherche de familles d'accueil doit permettre au foyer Piccolo de revenir à sa mission première d'urgence.

Indicateur 2.6

L'indicateur rapporte le nombre de lieux d'accueil soumis à surveillance au total des lieux soumis à autorisation.

Indicateur 2.7

L'indicateur rapporte le nombre d'ordonnances confirmant les clauses péril au nombre de clauses péril rendues par le SPMI. En cas d'urgence, la mesure dite de «clause péril» permet au SPMI d'intervenir rapidement et d'ordonner le retrait du droit de garde et le placement de l'enfant. Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant est informé immédiatement afin qu'il se prononce sur la ratification des dispositions prises. Le SPMI reste compétent pour toute mesure à prendre dans ce domaine jusqu'à la décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (Art. 12, al.7, de la loi sur l'office de l'enfance et de la jeunesse). Moins de 50 clauses péril en moyenne sont rendues chaque année.

Indicateur 2.8

L'indicateur rapporte le total des mineurs placés au moins 1 jour dans l'année au total des mineurs suivis dans l'année par le SPMI. Afin d'éviter de placer l'enfant, les solutions pour soutenir les parents et/ou encadrer l'enfant sont privilégiées.

Indicateurs 3.1 et 3.2

L'indicateur 3.1 somme les familles qui ont bénéficié d'une action éducative en milieu ouvert (AEMO) dans l'année.

L'indicateur 3.2 rapporte la durée totale en jours des AEMO dans l'année au nombre de familles ayant bénéficié d'une AEMO.

Des éducateurs en AEMO soutiennent et accompagnent à leur domicile des familles qui rencontrent des difficultés éducatives. Le travail s'effectue par le biais d'objectifs mis en place par le SPMI et avec les familles. L'AEMO, dans le contexte familial, s'inscrit dans le mouvement général de l'action sociale, éducative et sanitaire qui tend à favoriser autant que faire se peut le maintien des personnes en difficulté dans leur réseau naturel d'appartenance. Ces indicateurs sont à lire en parallèle puisque qu'une baisse de la durée moyenne d'un dossier AEMO doit permettre l'augmentation du nombre de familles bénéficiaires.

F05 Hautes écoles

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	568'046'068	2'382'421	0.4%	565'663'647	562'032'820
30 Charges de personnel	544'613	-14'197	-2.5%	558'810	542'969
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'022	1'022	-	-	1'367
36 Charges de transfert	567'500'432	2'395'595	0.4%	565'104'837	561'488'483
REVENUS	469'706	39'178	9.1%	430'528	1'360'374
42 Taxes et redevances	433	-120	-21.7%	553	432
43 Revenus divers	9	9	-	-	11
46 Revenus de transferts	469'265	39'290	9.1%	429'975	1'359'932
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-567'576'362	-2'343'243	0.4%	-565'233'119	-560'672'445
<i>Coût d'état-major</i>	-1'899	376	-16.5%	-2'275	-2'003
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-78'741'832	-7'977'977	11.3%	-70'763'855	-76'336'064
COÛT COMPLET	-646'320'092	-10'320'843	1.6%	-635'999'249	-637'010'512

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2.90	-0.10	-3.33%	3.00	2.90
<i>ETP fixes</i>	2.90	-0.10	-3.33%	3.00	2.90

Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'unité des hautes écoles veille à la mise en œuvre de la politique cantonale de l'enseignement supérieur. Elle exerce la surveillance des institutions, notamment au travers du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID, promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantionales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F05.01 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)
- F05.02 Formation, recherche appliquée et services (HES)
- F05.03 Formation, recherche et services (UNI)

F05 Hautes écoles (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Dans le contexte de la crise sanitaire, les hautes écoles ont dû faire preuve d'adaptation pour respecter les mesures de protection et mener à bien leurs activités d'enseignement et de recherche. Des actions de soutien diverses ainsi que des aides financières d'urgence ont été déployées pour répondre aux situations vécues par la population étudiante. De même, une offre repas de repas à bas prix a été mise en place en réponse à la motion M 2772 et grâce à un financement supplémentaire du Conseil d'Etat.

A la rentrée 2021, 18'865 étudiantes et étudiants ont été comptabilisés à l'Université de Genève, 5'846 à la HES-SO Genève et 1'278 à l'IHEID.

L'Université de Genève a poursuivi la mise en œuvre de la convention d'objectifs 2020-2023. Elle a ainsi lancé ses premiers projets pour consolider son profil dans les domaines numériques et du développement durable. Elle s'est également engagée afin de maintenir son excellence en matière de recherche scientifique. En outre, elle a mis en place des actions en matière de gestion des ressources humaines, notamment afin d'améliorer les outils de lutte contre le harcèlement ou encore de soutien à la relève académique et scientifique.

L'IHEID a entamé la première phase de sa convention d'objectifs 2021-2024. Il poursuit son expansion tant par le nombre d'étudiants, de membres du corps professoral et du personnel de l'enseignement et de la recherche qu'il accueille. Enfin, l'institut a ouvert au début 2021 sa nouvelle résidence étudiante Grand Morillon.

Cette année, les sept cantons partenaires de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale et le Rectorat ont renouvelé leur convention d'objectifs quadriennale. En outre, la HES-SO Genève a mis en œuvre le contrat de prestations 2021-2024 qui précise les axes spécifiques relevant de la stratégie cantonale (renforcement de la filière de formation en soins infirmiers) ainsi que les prestations fournies par la HES-SO Genève qui ne relèvent pas des missions HES (programmes des modules complémentaires santé et de la maturité spécialisée santé). A noter que le nombre d'étudiantes et étudiants admis en 1ère année de bachelor en soins infirmiers est passé de 125 en 2013 à 214 en 2021.

Analyse des écarts financiers

36 Charges de transfert (+2.4 millions)

COVID-19 Indemnité Université de Genève (+0.98 million)

Un crédit supplémentaire de 0.98 million a été accepté par le Conseil d'Etat en faveur de l'Université. Il est destiné à permettre aux étudiants des hautes écoles genevoises, précarisés par la crise sanitaire, de bénéficier de repas équilibrés dans les cafétérias à un prix réduit.

Ecolages hors canton (+1 million)

La commission des finances a accepté un crédit supplémentaire de +1.2 million pour les ecolages hors canton du programme F05. Il se décompose entre :

- un budget complémentaire de 0.7 million pour la contribution genevoise 2021 pour ses étudiants fréquentant une université d'un autre canton conformément à l'accord intercantonal universitaire (AIU), ainsi qu'une contribution AIU supplémentaire pour les personnes qui suivent le programme conduisant à l'obtention d'un diplôme additionnel pour l'informatique en tant que discipline obligatoire dans les écoles de maturité.
- un budget complémentaire de 0.5 million pour la contribution genevoise 2021 pour ses étudiants fréquentant une haute école d'un autre canton conformément à l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES).

Globalement, les contributions du canton à ces deux accords ont concerné 1678 étudiants universitaires (+8.8% par rapport à 2020) et 760 étudiants HES (+7% par rapport à 2020) partis étudier dans un autre canton.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité. Les trois hautes écoles de Genève (Université de Genève, IHEID et HES-SO) répondent aux objectifs de formation sur le plan quantitatif par le nombre d'étudiants formés en formation de base et approfondie et par le nombre de diplômés de formations continues. Sur le plan qualitatif, les taux de satisfaction sont particulièrement sensibles à la qualité de l'enseignement et au contexte de vie et d'études des étudiantes et des étudiants. En 2021, les contraintes sanitaires ont eu des conséquences importantes sur la satisfaction vis-à-vis de la qualité de l'enseignement - souvent dispensé à distance -

F05 Hautes écoles (suite)

et le bien-être et la santé mentale des étudiants et étudiantes.

Objectif 2: Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. Les taux de femmes parmi les nouvelles nominations et recrutements au sein du corps professoral correspondent aux proportions visées.

Objectif 3: Assurer l'excellence de la recherche. Les fonds de recherche attribués par le Fonds national Suisse (FNS) ont connu une variation importante avec une attribution plus basse en 2021 ayant eu comme répercussion pour l'Université de Genève des montants de subsides inférieurs au budget. La valeur au C2021 pour l'HES n'est pas encore disponible lors de l'édition des comptes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	1'516 (HES)+4'736 (UNI)+27 8 (IHEID)=6'530	1'591 (HES)+4'500 (UNI)+32 0 (IHEID)=6'411	1'441 (HES)+4'494 (UNI)+25 5 (IHEID)=6'190	2'130 (HES)+4'700 (UNI)+340 (IHEID)=7'170	2024
1.2 Nombre de diplômés de formations continues (CAS, DAS, MAS) délivrés par les hautes écoles genevoises	Efficacité	mi-mars (HES)+1'439 (UNI)+392 (IHEID)=nd	910 (HES)+1'250 (UNI)+24 5 (IHEID)=2'405	671 (HES)+1'397 (UNI)+33 6 (IHEID)=2'404	680 (HES)+1'500 (UNI)+32 0 (IHEID)=2'500	2024
1.3 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (UNI)	Qualité	69%	>75%	84%	>75%	2024
1.4 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (IHEID)	Qualité	86%	>84%	85%	>84%	2024
1.5 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (HES)	Qualité	70%	80%	85%	80%	2024
1.6 Nombre de programmes doctoraux (UNI)	Efficacité	87	90	92	92	2024
2. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						
2.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (UNI)	Efficacité	48.8%	30%	36%	30%	2024
2.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	75%	>40%	54.5%	>40%	2024
2.3 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (HES)	Efficacité	65%	50%	46%	50%	2024
3. Assurer l'excellence de la recherche						

F05 Hautes écoles (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs - UNI)	Efficacité	112'000' 000	120'000' 000	123'000' 000	114'000' 000	2024
3.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID	Efficacité	19'741'0 75	20'000'0 00	27'560'1 98	20'000'0 00	2024
3.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES	Efficacité	mi-mars	11'947'6 57	10'468'9 95	nd	2024

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

Ces indicateurs consolident les données transmises par les trois institutions d'enseignement supérieur (Université de Genève, Institut de hautes études internationales et du développement et Haute école spécialisée).

Indicateurs 1.3 à 1.5

Ces indicateurs sont produits à partir d'enquêtes de satisfaction menées auprès des étudiants des trois institutions d'enseignement supérieur (Université de Genève, Institut de hautes études internationales et du développement et Haute école spécialisée).

Indicateur 1.6

Cet indicateur somme les programmes doctoraux proposés par l'Université de Genève.

Indicateur 2.1

Cet indicateur rapporte le nombre de nominations féminines au sein du corps professoral de l'Université (professeur ordinaire, associé, assistant), au nombre total de nominations. Les taux sont assez volatils car le nombre réels de nomination portent sur de petits effectifs.

Indicateur 2.2

Cet indicateur rapporte le nombre de nouveaux professeurs femmes à l'institut de hautes études internationales et du développement au nombre total de nouveaux professeurs. Les taux sont assez volatils car le nombre réel de nomination portent sur de petits effectifs.

Indicateur 2.3

Cet indicateur rapporte le nombre de nouveaux membres du corps professoral femmes de la Haute école spécialisée aux nouveaux membres du corps professoral.

F06 Prestations transversales liées à la formation

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	59'772'948	-799'904	-1.3%	60'572'852	58'767'435
30 Charges de personnel	17'504'372	-729'221	-4.0%	18'233'593	17'233'073
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'018'690	-67'953	-1.1%	6'086'643	5'651'914
33 Amortissements du patrimoine administratif	775'033	129'720	20.1%	645'313	724'010
36 Charges de transfert	35'447'444	-156'939	-0.4%	35'604'383	35'108'286
39 Facturations internes	27'409	24'489	838.7%	2'920	50'151
REVENUS	606'089	-186'422	-23.5%	792'511	338'691
42 Taxes et redevances	478'442	-314'069	-39.6%	792'511	222'447
43 Revenus divers	31'588	31'588	-	-	1'254
46 Revenus de transferts	81'183	81'183	-	-	114'990
49 Facturations internes	14'877	14'877	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-59'166'859	613'483	-1.0%	-59'780'342	-58'428'744
<i>Coût d'état-major</i>	-61'023	13'223	-17.8%	-74'246	-63'567
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'322'292	-794'988	14.4%	-5'527'304	-5'116'975
COÛT COMPLET	-65'550'174	-168'283	0.3%	-65'381'891	-63'609'287

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	119.29	-1.21	-1.00%	120.50	113.28
<i>ETP fixes</i>	115.52	-3.08	-2.60%	118.60	110.98
<i>ETP auxiliaires</i>	2.17	0.26	13.61%	1.91	1.30
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.60	1.60	-	-	1.00

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations transversales aux programmes de la politique Formation délivrées par le service-école-médias, le service de l'enseignement privé, le service de médiation scolaire, le service de recherche en éducation et le service écoles et sport, art, citoyenneté.

Le service-école-médias couvre l'ensemble de la chaîne d'activités visant à permettre l'usage des médias et technologies pour enseigner et apprendre, du choix des équipements à la formation du personnel enseignant, en passant par la production et la mise à disposition de ressources pédagogiques.

Le service de médiation scolaire a pour mission d'accompagner les établissements scolaires en prise avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également préventivement en proposant des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires.

Le service de l'enseignement privé assure une surveillance générale sur l'enseignement privé à Genève dans les domaines de la scolarité et de la formation obligatoire (4-18 ans), ainsi que de la formation professionnelle et continue des adultes. Il délivre les autorisations d'ouvrir et d'exploiter les écoles privées. Il a également pour mission d'informer le public, ainsi que les écoles, et de publier sur internet le répertoire des écoles privées autorisées.

Le service de la recherche en éducation (SRED) a pour but de suivre le système genevois d'enseignement et de formation et de contribuer à son pilotage. Pour ce faire, il produit et met à disposition des autorités et de la collectivité des indicateurs, des statistiques, des prévisions d'effectifs scolaires, il procède aux évaluations et aux recherches pour lesquelles il est mandaté et en rend public les résultats.

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

Le service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC) a pour mission de faciliter les interactions entre le DIP et les organismes publics et privés du canton actifs dans les domaines de la culture, du sport et de la citoyenneté. Afin de promouvoir l'accès et la participation active de chaque élève à la culture, au sport et à la citoyenneté, il encourage et coordonne les initiatives dans ces domaines et collabore avec les directions générales et les établissements scolaires dans l'organisation de projets et d'activités pour les élèves. Enfin, il soutient la formation dans les domaines de la culture et du sport à travers l'enseignement artistique de base et le dispositif sport-art-études.

Ce programme regroupe par ailleurs les cotisations et contributions intercantionales versées par le DIP pour le fonctionnement des conférences intercantionales (CDIP, CIIP, CUS, etc.) ainsi qu'une subvention pour la restauration scolaire dans l'enseignement secondaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F06.01 Médias, technologies et documentation pour l'enseignement
- F06.02 Médiation scolaire
- F06.03 Autorisation et surveillance de l'enseignement privé
- F06.04 Recherche en éducation
- F06.05 Contribution et cotisations intercantionales
- F06.06 Ecoles et sport, art, citoyenneté
- F06.07 Autres prestations transversales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Service écoles-médias

Dans le contexte de la crise sanitaire, le service écoles-médias (SEM) a renforcé son soutien aux écoles et au personnel enseignant, par une forte implication technique au projet culturel du DIP Mars Contre-attaque, ainsi que par la poursuite de l'opération « ordinateurs portables reconditionnés » pour les élèves.

Le SEM est impliqué dans le développement du programme d'éducation au numérique. Ainsi, le secteur de la formation a participé à la formation des enseignantes et enseignants d'informatique du cycle d'orientation avec une offre de cours et d'atelier; à la phase pilote de la mise en œuvre du volet numérique du plan d'étude romand pour les degrés 1P à 4P de l'école primaire; au lancement, avec l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFÉ), du renforcement de la formation initiale au numérique.

Une importante partie de l'action du SEM a consisté à simplifier l'accès du personnel enseignant aux outils en ligne mis à disposition par le service. Un nouveau portail Ecole en ligne a été mis en place et de nouvelles applications ont été proposées (p.ex. H5P ou Ge Picto). Le SEM a en outre élaboré, en collaboration avec les directions générales des différents degrés, le site Enseignement destiné à regrouper, à terme, l'essentiel des ressources pédagogiques numérisées du DIP.

Le SEM et l'OCSIN ont mené des projets visant à faire converger les environnements informatiques administratif et pédagogique, afin de simplifier l'utilisation de l'ensemble des outils informatiques. Parallèlement, l'infrastructure permettant la gestion du parc informatique a été modernisée.

Le processus de prêt de tablettes numériques a été simplifié et le SEMLab, devenu opérationnel, accueille les enseignantes et enseignants qui peuvent notamment créer des objets en 3D à l'aide des technologies numériques.

Service de médiation scolaire

Dans le cadre des mesures déployées contre le décrochage scolaire et l'école inclusive, le service de médiation scolaire (SMS) met en œuvre des projets et des actions visant à prévenir et lutter contre les formes de violence à l'école et plus généralement à renforcer le climat relationnel pour assurer des conditions d'apprentissage satisfaisantes pour l'ensemble des élèves.

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

Cette année, le SMS a pu maintenir l'ensemble de son activité. Il a particulièrement été sollicité pour soutenir les collaborateurs et collaboratrices et apaiser les tensions avivées par le contexte difficile et la nécessité d'adapter l'activité professionnelle. Il a notamment été appelé en fin d'année scolaire en soutien des équipes enseignantes dans un rôle de médiation et d'accompagnement dans une période de grand épuisement et parfois de fortes tensions avec certaines familles.

En sus, les actions prioritaires ont porté sur le renforcement de la cohésion des équipes professionnelles au sein des établissements dans l'application du cadre scolaire et la prise en charge des situations complexes afin de renforcer le bien-vivre ensemble et le climat relationnel; et la suite du déploiement du plan d'actions et de prévention cantonal des situations de harcèlement à l'école.

Enfin, le SMS a ouvert une nouvelle prestation à destination des familles et des élèves en élargissant sa mission. Depuis la rentrée scolaire 2021, les élèves et leur famille, ainsi que tous les usagers du département, ont la possibilité de s'adresser à l'espace de soutien et de médiation du service, lorsqu'aucune solution n'est trouvée pour apaiser les tensions en cas de conflit ou de problèmes de communication persistants avec un établissement scolaire ou un service de l'institution.

Service de l'enseignement privé

En 2021, le service de l'enseignement privé (SEP) a poursuivi sa mission d'autorisation et de surveillance générale de l'enseignement privé, conformément aux dispositions légales et réglementaires. Parmi ces activités, on peut relever : l'octroi de deux nouvelles autorisations d'exploiter et deux autorisations complémentaires, la reconduction de leur autorisation à 19 écoles dans leurs trois premières années d'activité, le retrait de trois autorisations (cessation d'activité ou structures ne répondant plus aux dispositions). Le nombre d'écoles privées recensées à fin 2021 se monte à 178.

Le premier cycle des inspections pédagogiques pour les écoles privées relevant de l'instruction obligatoire, selon la nouvelle procédure, s'est terminé et a fait l'objet d'une analyse détaillée.

Sur demande du secrétariat général, une réflexion sur le fond de la mission et sur l'avenir du service a été initiée, occupant un groupe de travail interne au DIP sur l'ensemble de l'année 2021. Les résultats et la mise en œuvre progressive de ces travaux sont attendus pour l'année 2022.

Service de la recherche en éducation

Le service de la recherche en éducation (SRED) a poursuivi l'analyse des parcours de formation jusqu'à 18 ans ainsi que l'analyse des parcours et trajectoires des jeunes en formation professionnelle avant et après leur certification, notamment l'attestation fédérale de formation professionnelle.

Par ailleurs, le SRED continue l'évaluation des dispositifs de l'école inclusive notamment sous l'angle des parcours de formation des élèves de l'enseignement spécialisé au cycle d'orientation (CO) ou dans le cadre de la mise en place de la procédure d'évaluation standardisée. Il s'intéresse en outre à l'analyse des parcours des mineurs sous protection, ainsi qu'aux difficultés que peuvent connaître les élèves à l'entrée en scolarité à travers des projets d'étude ad hoc. Le SRED a également mené des recherches portant sur la violence en milieu scolaire, notamment au CO. Il a par ailleurs réalisé l'exploitation et la valorisation du sur-échantillonnage commandé par le canton de Genève à l'occasion de l'enquête Health Behaviour in School-aged Children. Il a également entrepris une grande étude sur les discriminations à l'école ainsi qu'une enquête sur les goûts et pratiques artistiques des élèves à l'école primaire.

Dans le domaine de l'évaluation des compétences des élèves, le SRED continue de participer aux enquêtes internationales PISA et nationales COFO et aux outils de monitoring cantonaux (EVACOM, TAF). Il a en outre débuté une étude relative à l'effet des pratiques enseignantes sur l'acquisition des compétences au cycle d'orientation.

Le service développe les statistiques relatives à l'enseignement et à la formation dans le canton de Genève, la production d'indicateurs et repères statistiques (RIS) ainsi que les prévisions d'effectifs d'élèves. Il a poursuivi la mise à jour annuelle des indicateurs du décrochage scolaire. Depuis 2020, l'observatoire cantonal de la petite enfance, ancré au SRED, contribue à la réalisation de certaines missions de la fondation pour le développement de l'accueil préscolaire.

Service écoles et sport, art, citoyenneté

Le service écoles et sport, art, citoyenneté (SÉSAC) a pour mission de faciliter et d'encourager l'accès et la participation active des élèves et des jeunes dans les domaines de la citoyenneté, de la culture, du développement durable et du sport, en collaboration avec ses partenaires internes et externes.

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

Malgré la pandémie et les adaptations nécessaires requises par les mesures de protection en place, les activités de sensibilisation et de découverte pour les élèves ont été proposées. De plus, le service a organisé un festival en six semaines à la programmation riche et diversifiée, "Mars contre-attaque !", proposant 165 activités en ligne ou en présentiel suivies par 66'000 élèves du DIP. Les offres culturelles en établissement, tout particulièrement au secondaire I et II, ont été encouragées afin de continuer à œuvrer en faveur de l'accès à la culture pour tous les publics scolaires. Depuis la rentrée 2021, plus de 400 activités, de la visite-atelier pour une seule classe au concert au Victoria Hall pour 25 classes, ont pu avoir lieu jusqu'à la fin décembre, tous domaines culturels et artistiques confondus.

Le dispositif « Le Livre à l'école » a continué à se développer, en lien avec le SEM, les médiathèques et les centres de documentation, avec notamment la poursuite du projet « Silence on lit ! » qui concerne dorénavant 30 établissements du primaire au secondaire II.

Dans le cadre d'Ecole&Sport, grâce à la reprise des sorties scolaires, plus de 5'000 élèves ont découvert le stade de Genève lors du match de Champions League féminine opposant le Servette FC Chênois Féminin au club de Chelsea, marquant le développement d'activités nouvelles en lien avec le domaine du sport pour les élèves.

A la rentrée 2021, le dispositif Sport-art-études a poursuivi son implémentation dans tous les degrés du cycle d'orientation et les deux premières années de l'enseignement secondaire II. La grande majorité des talents intégrés dans le dispositif bénéficient désormais de quatre après-midis par semaine pour se consacrer à leur pratique artistique ou sportive.

Dans le domaine des enseignements artistiques de base, le SESAC poursuit la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes et a procédé au lancement de la nouvelle phase d'accréditation des écoles déléguées.

Le programme DIP21 pour une éducation en vue d'un développement durable s'est également poursuivi, et des exemples de projets peuvent être dorénavant consultés sur DIP21.

Le SÉSAC reste également responsable de la bonne gestion des subventions ponctuelles du DIP et a géré plus de 150 dossiers de demandes dont 56 ont été soutenus par un financement.

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (- 0.7 million)

Une partie des postes du service écoles-médias (SEM) et du service de la recherche en éducation (SRED) n'ont pas été utilisés sur toute l'année en 2021 (engagements en cours d'année) et certains postes étaient en cours d'attribution.

Par ailleurs, dans le cadre de l'évaluation des compétences des élèves, seul un pré-test PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves) a été réalisé en 2021, nécessitant très peu de ressources externes (administratrices et administrateurs de tests dans les écoles et codeurs).

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (- 0.1 million)

Le montant des cotisations aux conférences intercantionales a été légèrement inférieur au montant inscrit au budget.

36 Charges de transfert (- 0.2 million)

Le budget de diverses lignes de subventions pour des projets (en particulier le Fonds Jeunesse) n'a pas entièrement été utilisé, s'expliquant en particulier par des projets culturels ou à l'étranger limités du fait des mesures mises en place en cette période de crise sanitaire.

42 Taxes et redevances (- 0.3 million)

Dans le cadre de l'évaluation des compétences des élèves (SRED), seul un pré-test PISA a été réalisé en 2021, nécessitant très peu de ressources externes. Les revenus versés par le fonds PISA sont donc inférieurs au montant prévu au budget (conformément aux règles de gestion du fonds PISA, des produits différés sont comptabilisés sur la nature 424000 et correspondent aux charges effectives de l'année).

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine. 25% des établissements de l'enseignement

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

primaire sont équipés de façon à atteindre les objectifs MITIC du plan d'études. Afin d'augmenter ce taux, deux projets de loi d'investissement sont en cours d'instruction au Grand Conseil : le PL13010 vise à équiper d'un réseau sans fil tous les établissements du secondaire I et II; le PL13011 regroupe les outils numériques nécessaires à la délivrance des plans d'études.

Objectif 2: Accompagner les établissements scolaires dans la résolution des conflits et la prévention de la violence. Le service de médiation scolaire mène ses interventions dans 96% des cas selon les délais prévus tout en respectant la cible visée de 90%.

Objectif 3: Réaliser les inspections des écoles privées de scolarité obligatoire. La crise sanitaire ayant interrompu les visites de mi-mars 2020 à fin juin 2020, la totalité des 59 écoles privées concernées a finalement été visitée avec quatre mois de retard sur le planning initialement prévu entre août et novembre 2021.

Objectif 4: Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation. Les délais pour répondre aux sollicitations de la collectivité, ainsi que pour réaliser les projets et prévisions des effectifs d'élèves, sont respectés.

Objectif 5: Favoriser l'accès des élèves à l'art et au sport. Les recommandations sanitaires ont rendu l'accès à la culture plus compliqué en 2021. Toutefois, des formes alternatives ont été proposées en fonction des possibilités à chaque période de l'année. De ce fait, si le chiffre absolu de fréquentation de la culture est en-deçà de la cible habituelle à cause de la pandémie, le nombre d'activités proposées est quant à lui en hausse par rapport à 2020. Le nombre de cartes de talent Swiss Olympic au sein du dispositif Sport-Art-Etudes (SAE) varie d'une année à l'autre en fonction des générations de talents. En 2021, le pourcentage de cartes Swiss Olympic est inférieur à la cible fixée (tout en restant supérieur au taux minimum imposé par Swiss Olympic). Cette diminution s'explique, outre l'effet de la crise sanitaire, par l'intégration dans le dispositif SAE de nouvelles disciplines reconnues mais dont les élèves ne disposent pas encore de cartes (p.ex: Tchoukball), ce qui augmente le nombre d'élèves total mais diminue le pourcentage de cartes Swiss Olympic.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine						
1.1 Taux d'établissements primaires équipés de façon à permettre l'atteinte des objectifs MITIC du plan d'études	Efficacité	25%	35%	20.5%	50%	2024
2. Accompagner les établissements scolaires dans la résolution des conflits et la prévention de la violence						
2.1 Taux d'interventions menées dans les délais de réaction prévus	Qualité	96%	85%	93%	85%	2024
3. Réaliser les inspections des écoles privées de scolarité obligatoire						
3.1 Taux des écoles privées de scolarité obligatoire inspectées dans les délais fixés	Efficacité	88%	65%	50%	75%	2024
4. Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation						
4.1 Taux de réponses aux sollicitations (demandes ponctuelles) de la collectivité dans les délais impartis	Qualité	99%	90%	94%	90%	2024
4.2 Taux de réalisation des activités et projets dans les délais prévus	Efficacité	100%	86%	100%	86%	2024
5. Favoriser l'accès des élèves à l'art et au sport						

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
5.1 Nombre d'activités culturelles par élève de l'EP et de l'enseignement spécialisé proposées par Ecole&Culture	Efficacité	2.4	2	1.9	2	2024
5.2 Nombre d'activités culturelles par élève du CO et SECIH proposées par Ecole&Culture	Efficacité	1.3	1.5	0.9	1.5	2024
5.3 Taux d'élèves sport au sein du dispositif Sport-Art-Etudes détenteurs d'une Swiss Olympic Talent Card	Efficacité	61%	65%	64%	65%	2024

Commentaires

Indicateur 1.1

Cet indicateur rapporte le nombre d'écoles primaires disposant de tableaux numériques interactifs et de lots de tablettes numériques au nombre total d'écoles primaires. Le tableau numérique interactif est un dispositif informatique alliant les avantages d'un écran tactile et de la vidéo projection de l'image de l'ordinateur.

La mise à disposition de tableaux numériques interactifs et de lots de tablettes numériques dans les écoles primaires doit permettre d'atteindre les objectifs MITIC (Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication) du plan d'études.

Indicateur 2.1

Les interventions du service de médiation scolaire portent sur l'accompagnement des établissements scolaires en prise avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également sur un versant préventif en proposant des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires.

Indicateur 3.1

L'indicateur rapporte le total des écoles privées de scolarité obligatoire ayant été inspectées (y compris finalisation et transmission du rapport d'inspection aux écoles) dans les délais prévus au total des écoles privées soumises à inspection (entre le 1er janvier et le 31 décembre) selon un calendrier différencié.

Indicateur 4.1

Proportion de réponses à des demandes ponctuelles fournies dans les délais impartis par rapport au nombre total de demandes. Si la demande n'est assortie d'aucun délai explicite (fixé par le demandeur ou par le SRED), le délai considéré est de 7 jours calendaires (soit 5 jours ouvrables).

Indicateur 4.2

L'indicateur mesure la proportion des projets et activités terminés dans les délais. Un dépassement de 9% de la durée de réalisation (ce qui correspond à un mois sur une année hors jours fériés et vacances) est toléré. Lorsque cette marge est dépassée, le projet est considéré comme n'ayant pas été réalisé dans les délais.

Indicateur 5.1

L'indicateur permet de rendre compte du nombre d'activités culturelles proposées par Ecole&Culture et par élève de l'enseignement primaire. En raison du processus d'inscription, le logiciel ne permet pas de recenser le nombre de sorties culturelles réalisées.

Indicateur 5.2

L'indicateur permet de présenter le nombre de sorties culturelles proposées en moyenne par les élèves du secondaire I et II sur proposition ou accompagnement d'Ecole&Culture.

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

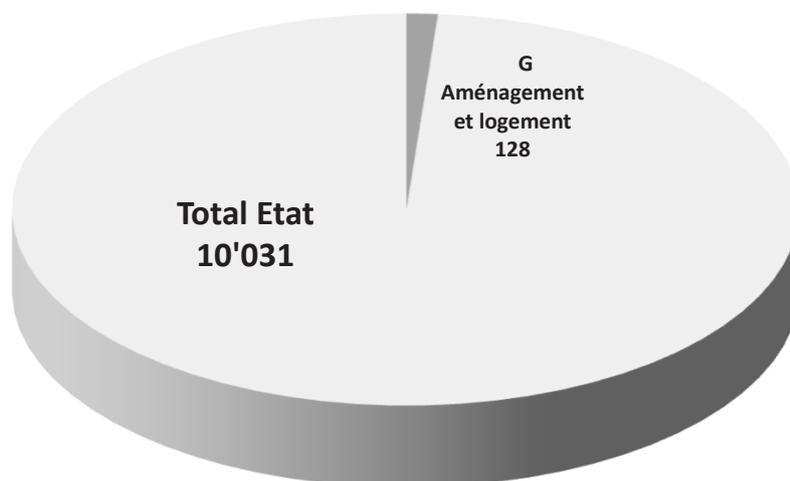
Indicateur 5.3

Cet indicateur permet de mesurer le taux d'élèves du domaine sportif inscrits dans le dispositif sport-art-études bénéficiant d'une Swiss olympic Talent Cart (jeunes talents reconnus par leurs fédérations nationales). Ce taux doit rester supérieur ou égal à 60% pour permettre à la section sport-art-études de conserver le label "Partner school" décerné par Swiss Olympic.

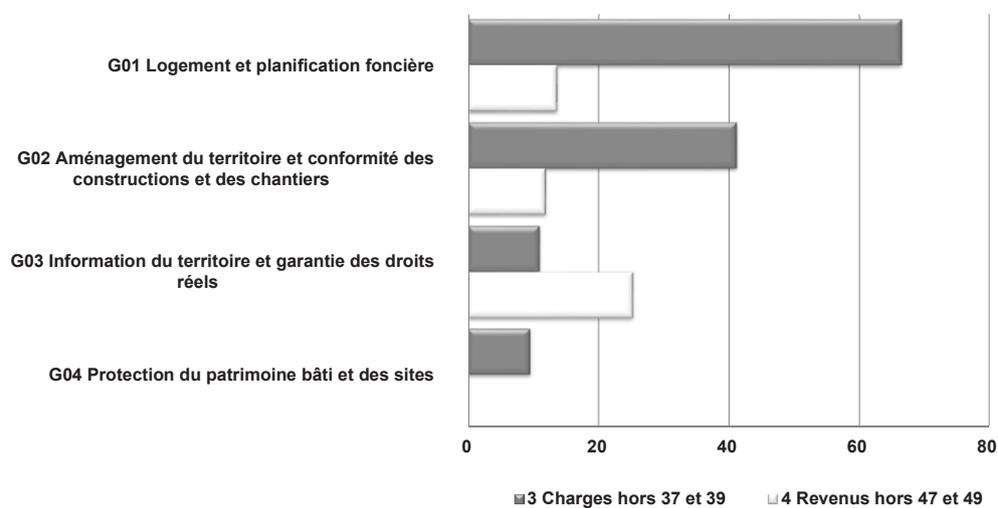


G Aménagement et logement

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





G Aménagement et logement

Synthèse des priorités

Le Conseil d'Etat a poursuivi son action sur l'aménagement de quartiers de qualité. Dans ce but, il a mis un accent particulier sur l'intégration du patrimoine bâti et paysager dans les projets urbains, la préservation et le développement des espaces verts, ainsi que la diversité architecturale. Un travail de révision d'une centaine de PLQ a été mené en particulier sous l'angle des espaces publics, de la biodiversité et du patrimoine bâti et végétal.

Le Conseil d'Etat a également poursuivi sa politique de développement maîtrisé du territoire en visant à fournir des logements répondant aux besoins de la population genevoise, de toutes les catégories de demandeurs notamment pour la classe moyenne qui recherche des logements accessibles. Il a ainsi pu s'appuyer sur le nouvel accord du logement (nouvel article 4A LGZD).

Le Conseil d'Etat a validé la Feuille de route pour la révision du Plan directeur cantonal 2030, avec comme nouvelle échéance 2050. Ce dernier vise à coordonner les différentes politiques publiques ayant un impact sur le territoire. Réalisée en collaboration avec les partenaires du Grand Genève, elle propose un programme de travail pour les trois prochaines années. La transition écologique, dont la neutralité carbone en 2050, la coopération transfrontalière ou encore la participation citoyenne figurent parmi les objectifs les plus importants de ce document.

Les travaux relatifs aux mesures du projet d'agglomération ont avancé, telle que la voie-verte sur la rive droite, celle de Bernex ainsi que celle de Versoix. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur cantonal, des périmètres d'aménagement ont connu des avancées comme Acacias 1 (dédié prioritairement au logement) au sein du PAV. L'enquête publique a montré la nécessité de revoir sous neuf critères ce premier PLQ. L'élaboration d'autres PLQ s'est poursuivi avec la Fondation PAV pleinement opérationnelle.

Il a complètement réformé son processus de délivrance des autorisations de construire par la dématérialisation complète de l'ensemble des procédures. Il a également adopté la démarche Smart Geneva dont le but est de promouvoir et d'encourager l'innovation genevoise pour un territoire durable pour toutes et pour tous. Il a poursuivi l'adaptation du système d'information du registre foncier à la cyberadministration en veillant notamment à la concrétisation du projet fédéral eGris visant à instaurer les réquisitions électroniques et à introduire un portail de renseignement national pour les données du registre foncier.

Le Conseil d'Etat a renforcé son action en faveur de la protection du patrimoine bâti et des sites, en présentant une stratégie cantonale de la culture du bâti avec l'ensemble des acteurs du patrimoine. En parallèle, il a déployé un plan d'action lié aux recommandations contenues dans le rapport n°159 de la Cour des comptes de mai 2020. Le recensement architectural des quelque 46'000 bâtiments construits avant 1985 sur le territoire cantonal s'est poursuivi par le quartier du Petit-Saconnex ainsi que les communes de Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy et Céligny.



G01 Logement et planification foncière

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	66'433'054	-3'017'697	-4.3%	69'450'751	62'902'357
30 Charges de personnel	11'074'428	-311'837	-2.7%	11'386'265	11'320'945
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'224'632	459'407	16.6%	2'765'225	1'899'339
33 Amortissements du patrimoine administratif	804'476	342'046	74.0%	462'430	567'083
36 Charges de transfert	51'326'301	-3'464'030	-6.3%	54'790'331	49'108'280
39 Facturations internes	3'218	-43'282	-93.1%	46'500	6'711
REVENUS	13'659'691	3'501'736	34.5%	10'157'955	13'807'992
42 Taxes et redevances	11'292'893	3'054'938	37.1%	8'237'955	11'587'929
43 Revenus divers	180	180	-	-	219
46 Revenus de transferts	2'366'618	446'618	23.3%	1'920'000	2'219'844
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-52'773'362	6'519'434	-11.0%	-59'292'796	-49'094'366
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-467'921</i>	<i>57'927</i>	<i>-11.0%</i>	<i>-525'848</i>	<i>-445'631</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'149'885</i>	<i>980'797</i>	<i>-19.1%</i>	<i>-5'130'682</i>	<i>-4'620'280</i>
COÛT COMPLET	-57'391'168	7'558'158	-11.6%	-64'949'326	-54'160'277

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	78.30	-3.00	-3.69%	81.30	78.90
<i>ETP fixes</i>	<i>75.30</i>	<i>-3.20</i>	<i>-4.08%</i>	<i>78.50</i>	<i>76.90</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.00</i>	<i>0.20</i>	<i>7.14%</i>	<i>2.80</i>	<i>2.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme, mis en oeuvre par l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec leurs moyens, principalement par le biais de l'attribution de logements, de l'octroi de subventions personnalisées HM, de l'octroi d'allocations de logement ou encore de prêts à terme à des locataires pour l'acquisition de parts sociales de coopératives d'habitation.

Il vise également, par des mesures incitatives à la construction, comme le versement de subventions à l'exploitation, l'octroi de cautionnements simples de prêts hypothécaires ou l'octroi de prêts à terme à des coopératives d'habitation, à la création et à l'exploitation d'immeubles d'habitation. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre également des mesures de contrôle permettant de s'assurer que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Par ailleurs, il a pour but de définir la stratégie foncière utile à la mise en oeuvre du plan directeur cantonal, notamment en clarifiant les conditions cadres applicables aux propriétaires et aux acteurs économiques pour faciliter la mutation foncière. Le programme vise aussi la mise en place d'un plan de prospection foncière pour l'atteinte des objectifs spécifiques de la loi pour la construction de logements d'utilité publique. Il vise à fixer les règles entourant l'action foncière de l'Etat pour la réalisation des équipements et infrastructures cantonaux. Il propose une révision et un développement des outils juridiques fonciers existants en faveur de la politique d'aménagement et du logement.

G01 Logement et planification foncière (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G01.01 Gestion locative
- G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements
- G01.03 Développement et mise en oeuvre de la stratégie foncière de l'Etat

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires

Pilier historique de la politique du logement, la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957 (ci-après LGZD), a façonné le développement de notre canton depuis plus de 60 ans, en fixant les conditions applicables à l'aménagement et l'occupation rationnelle des zones de développement (ZD) affectées à l'habitat, au commerce et aux autres activités du secteur tertiaire. L'art. 4A de la loi, qui fixe les catégories de logements à construire en ZD, fruit d'un accord politique large, est entré en vigueur le 1er janvier 2021. Les premiers cas d'application concrets de ce nouvel article ont donc été opérés dans le courant de l'année.

Un outil cartographique a été créé en 2021 afin d'évaluer le pourcentage de catégories de logement sur un périmètre donné, puisqu'il existe des variations temporelles entre les droits à bâtir d'ores et déjà réalisés et ceux restant à construire.

La construction de nouveaux logements nécessite le déploiement d'efforts importants non seulement en matière de planification mais aussi d'organisation, afin d'intégrer le plus en amont possible une logique de mise en œuvre. La mise en œuvre des mesures préconisées par le rapport de politique foncière de 2019 permettra notamment d'axer la stratégie foncière étatique au service des objectifs de la loi pour la construction de LUP. Cela permettra d'accroître le nombre de logements destinés aux catégories de la population les plus défavorisées.

Avec 824 nouvelles unités en 2021, la construction de logements d'utilité publique, qui avait déjà connu un record en 2020 (+712 unités), a vu sa croissance se poursuivre de manière encore plus soutenue. Cette production a permis à de nombreux ménages à revenus modestes de trouver dans notre canton un appartement répondant à leurs besoins.

Autres projets d'importance stratégique

La mise en œuvre du Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la mise en œuvre de la politique cantonale du logement dans le cadre de la réalisation du plan directeur cantonal 2030 (RD 1108) a également incité le DT à mener, avec l'ensemble des acteurs concernés, des réflexions approfondies sur la valorisation de la qualité des projets de constructions, la redéfinition des prix admis ainsi que la simplification des procédures. La finalisation de la concrétisation de ces divers chantiers interviendra en 2022.

La lutte contre la pénurie de logement, qui passe notamment par des restrictions à la location de courte durée, en limitant à 90 jours par an la possibilité de louer un logement au travers de plateformes de location de courte durée, a occupé la direction immobilière en 2021. Elle devra être poursuivie voire intensifiée en 2022 avec les premiers cas d'infractions actuellement en cours de traitement qui devront être sanctionnés et la mise en œuvre d'un registre d'annonce de chaque nuitée réservée au moyen d'une de ces plateformes.

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 - Charges de personnel

L'écart sur les charges de personnel s'explique principalement par le délai dans l'attribution des postes laissés vacants en cours d'année.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les charges ont été plus importantes à cause du dépassement de la dotation pour dépréciation de créances (+804 631 francs). Ce poste, lié aux encaissements de surtaxes et trop-perçus, est difficile à évaluer au moment de l'élaboration budgétaire.

G01 Logement et planification foncière (suite)

Les économies sur les honoraires de mandataires (-329 086 francs) ont partiellement compensé ce dépassement.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

La démolition planifiée d'un bâtiment acquis dans le cadre de la LUP génère un amortissement exceptionnel de 364 710 francs.

36 - Charges de transfert

La pandémie de COVID-19 n'aura pas eu autant d'impact que le scénario retenu lors de l'élaboration du budget, sur le montant des allocations et subventions HM versées (-823 000 francs). Outre l'effet COVID, les allocations (secteur libre et secteur subventionné) sont restées plus ou moins stables par rapport à l'année précédente ce qui contredit notamment la tendance prévue d'un ratio allocataire/parc locatif en augmentation (-1 334 000 francs). A cela s'ajoute une diminution des subventions HM (-1 071 000 francs) avant tout due à un retard sur le nombre de nouveaux logements HM planifiés. A noter que les subventions à la pierre sont elles aussi inférieures au budget (-259 000 francs), ce qui s'explique principalement par une prévision de nouveaux dossiers en 2021 non reflétée dans la réalité.

42 - Taxes

Les surtaxes facturées ont été plus importantes en 2021 que budgétées et s'expliquent par des effet COVID non réalisés (+1 021 000 francs). De plus, le nombre de ménages payant la surtaxe a été plus important que prévu, expliqué par un parc de logement subventionné sous-évalué lors de la projection (nouvelles constructions HBM / prolongation de contrôle). La surtaxe moyenne a également été plus élevée que budgétée principalement suite à la mise à jour de nombreux revenus. A cela se rajoute un nombre de surtaxes rétroactives facturées plus important que planifié. Ces impacts cumulés font ressortir une augmentation par rapport au budget de +2 223 000 francs (hors COVID).

De plus, l'année dernière, un nombre record d'accords de principes avait été délivré, ce qui eut un impact significatif sur les émoluments perçus. Ce phénomène ne s'est pas reproduit cette année et on note une diminution de ces revenus (-688 586 francs par rapport à 2020) qui explique en partie l'écart par rapport au budget en 2021 (-205 464 francs).

46 - Revenus de transfert

L'écart par rapport au budget est expliqué par des trop-perçus de prestations à la personne (allocations, subventions HM) plus importants que prévu (+218 330 francs) ainsi qu'un remboursement d'une subvention à la pierre (+228 288 francs).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Les indicateurs de la prestation du programme qui vise à s'assurer que les personnes en quête d'un logement puisse trouver un logement approprié à des conditions favorables, sont globalement en ligne avec leur cible 2021. Avec plus de 2'700 logements construits cette année (chiffre provisoire), l'offre de logement s'est accrue dans des proportions souhaitées par le PDC 2030 (indicateur 1.1). Nous constatons cependant que cette augmentation ne s'est pas traduite par une réduction du délais d'attente sur les listes de demandeur de logements qui reste très élevé (indicateur 1.2). La proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue (indicateur 1.3) est restée relativement stable, et consolide sa bonne performance en dessous de la barre des 1%, bien en dessous de son objectif fixé à 1.5%. La proportion de locataires au bénéfice d'une subvention personnalisée (indicateur 1.4) atteint sa cible puisqu'elle se trouve, cette année encore, au-dessus du seuil de 60%.

Avec 78% de nouveaux logements construits en zone de développement en 2021, l'objectif de croissance de ces zones, à la base de la politique du logement, est, cette année, également atteint (indicateur 2.1).

L'utilisation du formulaire qualité, qui date du 2^{ème} semestre 2018, fait l'objet d'une utilisation supérieure aux attentes puisque le taux de logements autorisés et déposés avec un tel formulaire se situe à plus de 65% en 2021 (indicateur 3.1). Il en résulte un dé plafonnement de loyer pour plus de la moitié des logements autorisés.

En ce qui concerne la mise en œuvre du programme de logements d'utilité publique (LUP - indicateur 4.1), la part de logements LUP dans le parc locatif genevois a grimpé à 11.6% à la fin de l'année 2021. Cela représente une

G01 Logement et planification foncière (suite)

croissance de 0.3% par rapport à l'année dernière (+0.3% en 2020). Pour rappel, l'objectif de la loi vise à terme un taux de 20%. A cette fin, un objectif très ambitieux de croissance de 0.5% par année a été fixé pour cet indicateur, objectif qui est bien supérieur à la croissance constatée ces dernières années (environ +0.2%). Le parc LUP, qui compte au 31 décembre 2021, 19'554 logements (+4.4%, +824 unités en 2021 et +3.7%, +712 unités en 2020) a ainsi rencontré, ces deux dernières années, des records en terme de construction de logements LUP. Malgré ces excellents résultats, la croissance de la part de LUP reste en dessous de cet objectif. Nous constatons qu'avec plus de 90% du fonds affecté à l'acquisition de terrain et à la réalisation de LUP neufs, ce dernier contribue activement à la croissance du parc locatif dans le Canton (indicateur 4.2).

Depuis 2018, un nombre important de droit de superficie (DDP) a été octroyé, avec 11 nouveaux actes signés, totalisant plus de septante mille mètres carrés de surface brute de plancher (sbp) remis en servitude pour du logement (indicateur 5.1). Cela représente un peu moins du double de ce qui serait attendu pour des années normales. Ce dynamisme s'explique notamment par la signature de plusieurs actes dans le secteur du Léman Express. Concernant la mise en œuvre des PLQ, nous constatons un état d'avancement très élevé pour ceux qui ont été adoptés en 2016 (indicateur 5.2). Il en est de même pour le développement des PLQ adoptés en 2011 (indicateur 5.3) dont la cible a largement été atteinte cette année.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. S'assurer que toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions favorables						
1.1 Nombre de logements construits par année (depuis 2014)	Efficacité	17'363	16'000	14'419	20'000	2023
1.2 Temps d'attente moyen (en jours) sur la liste des demandeurs de logements	Efficacité	740	550	651	365	2023
1.3 Proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue (dépassement du barème de sortie) dans le parc de logements d'utilité publique (LGL+LUP)	Efficacité	0.9%	≤ 1.5%	0.8%	≤ 1.5%	2023
1.4 Proportion de locataires bénéficiant d'une subvention personnalisée dans les habitations mixtes (art.16al.1 let.d et 30 A LGL)	Efficacité	61.4%	≥ 60%	60.5%	≥ 60%	2023
2. S'assurer d'une répartition territoriale équilibrée de toutes les catégories de logements sur le canton de Genève						
2.1 Pourcentage de logements construits en ZD par rapport au pourcentage total de logements construits (y compris zone ordinaire et zone villas)	Efficacité	78%	≥ 70%	68%	≥ 70%	2023
3. S'assurer que le logement produit tienne compte de l'évolution de la structure sociale des ménages genevois et réponde aux usages et modes de vie contemporains						
3.1 Pourcentage de logements au bénéfice du formulaire qualité	Efficacité	65.8%	33%	40%	66%	2023
4. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique						
4.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	11.6%	≥ 12.2%	11.3%	≥ 13.2%	2023
4.2 Part des ressources financières du Fonds affectées à l'acquisition de terrains constructibles et la réalisation de LUP neufs	Efficacité	90.3%	≥ 70%	90%	≥ 70%	2023

G01 Logement et planification foncière (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
5. Développer et mettre en oeuvre la stratégie foncière de l'Etat						
5.1 m2 de surface brute de plancher (SPB) de l'Etat remis en DDP depuis 2018	Efficacité	71'538m2	40'000 m2	57'504 m2	60'000m2	2023
5.2 Pourcentage de SBP figurant dans les PLQ de plus de 5 ans réalisés, ou en cours de réalisation	Efficacité	93%	≥ 60%	74%	≥ 60%	2023
5.3 Pourcentage de SBP figurant dans les PLQ de plus de 10 ans réalisés	Efficacité	92%	≥ 80%	45%	≥ 80%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Un des enjeux de la politique du logement est de favoriser la réalisation d'un nombre suffisant de logement pour la population genevoise. Afin de coïncider avec l'adoption du Plan Directeur Cantonal, ce premier indicateur prend en compte le nombre de logements construits depuis le début de la législature précédente (2014), avec pour objectif une construction de plus de 2'000 nouveaux logements par année.

Indicateur 1.2 : La pénurie de logement qui sévit dans le Canton rend laborieuse la recherche d'un nouveau lieu d'habitation. Afin de pallier cette problématique et notamment d'aider les ménages aux situations précaires, les citoyens ont la possibilité de déposer une demande pour un nouveau logement adapté à leurs besoins. Grâce au contingent 20% à disposition de l'Etat et au parc immobilier des FIDP, environ 800 logements sont attribués annuellement aux ménages inscrits sur la liste des demandeurs de logement.

Indicateur 1.3 : L'article 31 alinéa 4 de la LGL prévoit l'application d'un taux d'effort de 29% au locataire dont le revenu dépasse le barème de sortie. Cette mesure vise la libération des logements subventionnés au profit de personnes aux revenus correspondant au barème d'accès au sens de l'article 30 alinéa 4 LGL. En règle générale, les locataires soumis à ce taux d'effort se trouvent dans une situation réelle de dépassement du barème de sortie depuis plus de 12 mois (pratique administrative de l'office). Cet indicateur mesure de manière appropriée la bonne adéquation des revenus des personnes qui occupent un logement subventionné et les loyers de ce logement. On peut considérer qu'avec une valeur faible $\leq 1.5\%$ la situation reflète l'évolution de cas particuliers alors qu'une proportion plus importante tendrait à indiquer une inadéquation entre les valeurs cibles de loyers et les taux efforts.

Indicateur 1.4 : Selon l'article 20a du RGL, au moins 60% des nouveaux habitants doivent bénéficier d'au moins la moitié du montant de la subvention personnalisée. Le nombre de subventions personnalisées est en constante augmentation, la catégorie HM étant la catégorie privilégiée par les investisseurs en application des articles 4a et 5 LGZD et en lieu et place de la catégorie HLM (subventionnement à l'exploitation). Il s'agit de mesurer sur le long terme si le pourcentage de 60% reste atteint dans le parc existant de logements HM.

Indicateur 2.1 : Les zones de développement constituent un pilier majeur de la politique de l'aménagement du territoire et sont à la base de la politique sociale du logement. Elles contribuent à densifier le territoire aux endroits opportuns, tout en favorisant la mixité sociale. Cet indicateur traduit l'effort de construction concentré sur les zones de développement. Il tient compte des logements construits et exclut les logements transformés.

Indicateur 3.1 : Suite au RD 1108 de 2015 l'OCLPF récompense désormais la qualité des logements construits dans ses plans financiers. En effet, depuis le 2ème semestre 2018 les propriétaires peuvent se voir attribuer un dé plafonnement de loyer si les projets présentés répondent à des critères de qualités évalués au moyen d'un formulaire. Ce formulaire qualité est revu conjointement par la Commission d'Architecture et l'OCLPF afin de déterminer si le dossier en question peut bénéficier d'un dé plafonnement. Cet indicateur suit le nombre de logements ayant reçu un accord de principe et pour lesquels un formulaire de qualité a été déposé.

Indicateur 4.1 : Les effets des investissements financiers en acquisitions de terrains sur la part de logements d'utilité publique ne se feront qu'à moyen et long termes en raison des temporalités des projets d'urbanisation. Il est constaté sur les derniers exercices une augmentation moyenne du parc LUP de 0.2% par année. Ce rythme de croissance ne permettrait l'atteinte de 20% de LUP, fixé par le législateur, qu'à très long terme, soit environ 75 ans. Afin d'augmenter cette croissance, et ainsi se rapprocher plus rapidement de la cible des 20%, un objectif annuel 0.5 % a été fixé.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur est mesuré en valeur cumulée depuis l'exercice 2010 et l'introduction de l'article 4

G01 Logement et planification foncière (suite)

alinéa 6 de la LUP qui prévoit que les ressources financières du fonds LUP soient affectées à concurrence de 70% au moins à l'acquisition de terrains constructibles et à la réalisation de logements d'utilité publique neufs. Cet indicateur nous permet ainsi de visualiser la part du fonds consacré à développer activement l'offre globale de logement dans le Canton de Genève, et plus spécifiquement le nombre de logement d'utilité publique disponible.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur répertorie le nombre de m² SBP (surface brute de plancher) de l'Etat remis en droit de superficie (DDP) dès que l'acte, octroyant la servitude, a été formellement signé. Une valeur élevée de cet indicateur démontre une mise en oeuvre dynamique de la stratégie foncière, tout en participant à une valorisation financière du patrimoine de l'Etat.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur surveille la mise en oeuvre des PLQ après leur adoption. Il reporte le pourcentage de PLQ réalisés, ou en cours de réalisation, après 5 ans, durée correspondant au délai minimum à partir duquel une expropriation peut être envisagée (art 8 LGL). On entend par "en cours de réalisation", un projet qui a obtenu, au moins, une autorisation de construire.

Indicateur 5.3 : Cet indicateur surveille la mise en oeuvre des PLQ après leurs adoptions. Il reporte le pourcentage de PLQ réalisés après 10 ans, soit 5 ans après qu'une expropriation puisse être envisagée.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	41'278'687	-515'777	-1.2%	41'794'464	38'104'532
30 Charges de personnel	28'119'567	-330'842	-1.2%	28'450'409	26'728'248
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'720'921	199'440	1.7%	11'521'481	10'389'241
33 Amortissements du patrimoine administratif	220'472	-257'808	-53.9%	478'280	179'020
36 Charges de transfert	1'102'875	-41'219	-3.6%	1'144'094	713'104
39 Facturations internes	114'853	-85'347	-42.6%	200'200	94'919
REVENUS	12'087'208	1'212'286	11.1%	10'874'922	12'779'462
42 Taxes et redevances	11'385'545	1'202'696	11.8%	10'182'849	12'184'333
43 Revenus divers	312'076	-87'924	-22.0%	400'000	379'112
44 Revenus financiers	78'381	78'381	-	-	-
46 Revenus de transferts	92'461	-66'242	-41.7%	158'703	71'036
49 Facturations internes	218'745	85'375	64.0%	133'370	144'981
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-29'191'480	1'728'062	-5.6%	-30'919'542	-25'325'070
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'188'118</i>	<i>125'798</i>	<i>-9.6%</i>	<i>-1'313'916</i>	<i>-1'052'115</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'661'246</i>	<i>-473'626</i>	<i>9.1%</i>	<i>-5'187'620</i>	<i>-6'136'811</i>
COÛT COMPLET	-36'040'844	1'380'234	-3.7%	-37'421'078	-32'513'996

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	177.70	-8.95	-4.80%	186.65	168.50
<i>ETP fixes</i>	<i>166.90</i>	<i>-10.75</i>	<i>-6.05%</i>	<i>177.65</i>	<i>158.30</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.70</i>	<i>-0.30</i>	<i>-10.00%</i>	<i>3.00</i>	<i>4.70</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>8.10</i>	<i>2.10</i>	<i>35.00%</i>	<i>6.00</i>	<i>5.50</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière concertée en assurant une utilisation rationnelle du sol qui favorise la construction de logements et le développement des activités économiques, sociales et culturelles. Il s'agit de développer un cadre de vie attractif, dans un contexte de transition écologique, en préservant l'environnement naturel et bâti, et en tenant compte des enjeux de mobilité, de consommation des ressources et de protection de l'environnement. Le programme vise également à garantir, par la coordination et/ou l'arbitrage des politiques publiques dans le cadre des procédures de planification et d'autorisations de construire, que les projets d'aménagement ou de constructions soient de qualité, qu'ils s'intègrent dans leur environnement et qu'ils respectent les lois et règlements en vigueur. Au surplus, ce programme a également pour but d'assurer la conformité des chantiers et des réalisations aux décisions prises par les autorités.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'urbanisme (OU), la direction Praille Acacias Vernet (DPAV), la direction du Projet d'agglomération Grand Genève (DPA) et l'office des autorisations de construire (OAC), en collaboration avec d'autres entités de l'Etat.

Ce programme contient les prestations suivantes :

G02.01 Aménagement du territoire.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

G02.03 Conformité des constructions et des chantiers.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Office de l'urbanisme

La fonction d'urbaniste cantonal a été instaurée le 1^{er} janvier 2021 dans le cadre de la nouvelle organisation de l'office de l'urbanisme. L'actuelle urbaniste cantonale a intégré la Commission de l'urbanisme pour assurer le lien avec l'office. Plusieurs projets d'envergure ont été placés sous sa responsabilité, en particulier la Feuille de route du Plan directeur cantonal (PDCn) 2050, le projet pilote Onex Micro-Territoires, la Quinzaine de l'urbanisme en copilotage avec l'architecte cantonal et la Stratégie Tours.

Planification cantonale

Le Conseil d'Etat a validé en décembre 2021 la "Feuille de route pour le nouveau Plan directeur cantonal - Vision territoriale transfrontalière 2050" destinée à encadrer la révision du PDCn 2030 avec comme nouvelle échéance 2050, et coordonner les différentes politiques publiques ayant un impact sur le territoire. Cette feuille de route est le fruit d'un important travail collaboratif mené via des ateliers participatifs entre fin 2019 et 2021 au sein de l'administration cantonale et en collaboration avec plusieurs partenaires dont le Grand Genève. Elle propose un programme ambitieux pour les trois prochaines années, qui doit permettre de répondre aux besoins de la population tout en relevant les défis actuels et futurs de l'aménagement du territoire, notamment au regard d'un développement économique compatible avec la transition écologique et prenant en compte le défi climatique. La participation citoyenne, notamment via la démarche Genève en transition, fait également partie des axes de travail ambitieux du projet.

Planification communale

Dans le but de mieux accompagner les plans directeurs communaux, un guide thématique a été mis à jour en collaboration avec l'office cantonal de l'environnement. Le plan directeur de Meyrin a été approuvé par le Conseil d'Etat. Les communes de Bardonnex, Chancy, Chêne-Bougeries, Vernier, Veyrier, Collonge-Bellerive ont, quant à elles, leur PDCo en cours de validation par les autorités communales et cantonales. A noter que les communes de Bellevue, Thônex, Vandoeuvres et Cologny, ont initié une mise à jour partielle de leur PDCo, afin d'adapter la stratégie d'évolution de la zone 5 aux nouvelles dispositions légales (LCI) en vigueur depuis janvier 2021.

Recherche de sites pour des équipements publics

La réduction importante des possibilités d'extension des zones constructibles, notamment dû au respect impératif du quota de SDA et aux nouvelles dispositions de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), implique un changement de stratégie en matière de planification des équipements publics. Dans ce contexte, des méthodes d'identification de sites potentiels et d'évaluations multicritères ont été mises en place en tirant parti d'une étroite collaboration transversale afin de répondre aux besoins des différents départements pour l'accueil d'équipements publics, qu'ils soient scolaires, culturels, de loisirs ou de services : la relocalisation du pôle football (DCS), le plan directeur de la police cantonale et des infrastructures de détention (DSPS), la démarche prospective pour les structures d'enseignement secondaire (DIP) et le BioParc (OCAN).

Quartiers en transition

Initié début 2021, la démarche "Quartiers en transitions" matérialise l'ambition du Canton de planifier des quartiers tournés vers les enjeux de transition écologique et de solidarité, ainsi que de proposer un cadre de vie de qualité aux habitants.

Pôle de transition écologique

L'office de l'urbanisme a constitué un pôle de transition écologique qui vient en appui des directions pour partager les enjeux et orientations de la transition écologique appliqués au développement de notre territoire. Le pôle a pu élaborer un plan d'action interne qui fixe les grandes lignes de la stratégie de l'office en matière de transition écologique et les principales actions à engager. Par ailleurs, au travers de diverses actions de sensibilisation et d'expertise, le pôle a pu participer à faire monter en compétence les collaboratrices et collaborateurs et ainsi fournir une expertise dans de nombreux projets sur les enjeux liés la transition écologique.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

CERN

L'office de l'urbanisme a mené un travail de fond avec la direction des affaires internationales du Canton pour encadrer la mise en place de la gouvernance du futur accélérateur de particules. Cette cellule vise à organiser une réponse transversale aux besoins du CERN et à préparer les échéances afin de garantir l'objectif de délivrance des autorisations de construire à l'horizon 2028-2030.

Développement urbain : Région Lac-Nord

Les différents développements urbains en cours de réalisation au sein du périmètre du grand projet Châtelaine se sont accompagnés, durant l'année 2021, d'études d'avant-projet sur le futur bus à haut niveau de service (BHNS) en site propre reliant la gare Cornavin à Vernier, ainsi que sur l'aménagement du parc des écoles et du parc des Tritons. L'ultime secteur du périmètre de Concorde, dont l'évolution a été prévue par le plan directeur de quartier, a par ailleurs fait l'objet d'un concours d'architecture et d'urbanisme jugé en novembre 2021.

A l'image des années passées, le secteur du « Jardin des Nations » a été en 2021 le lieu d'une activité intense, que ce soit en termes de rénovation ou d'extension d'organisations internationales, mais aussi de nouveaux projets à l'image de la Cité internationale du Grand Morillon en cours de réalisation. Dans ce contexte, une étude innovante et prospective a été conduite en collaboration avec les communes concernées et le département fédéral des affaires étrangères. Se basant sur une série de forums intégrant les différents partenaires, son objectif est de renouveler la vision d'aménagement du plan directeur de quartier en vigueur, ainsi que d'initier une dynamique contributive susceptible de mettre en valeur les qualités du périmètre, tout en palliant ses faiblesses en termes d'espaces et de lieux publics.

Dans le périmètre du grand projet Grand-Saconnex, le projet de modification des limites de zones de Carantec a été voté par le Grand Conseil tandis que le projet de MZ « La Susette » a été déposé au Grand Conseil. Le projet de Marronnier est en cours de développement alors que celui de Susette Sud est en cours de démarrage avec l'élaboration de son cahier des charges en partenariat avec la Commune. Quant au Tram des Nations, il fait partie des projets prioritaires dans lesquels l'office de l'urbanisme est particulièrement investi sur les questions de concertation, de qualité des espaces publics et de coordination urbanisation-transport.

Développement urbain : Région Drize-Lac

Dans le nouveau quartier des Communaux d'Ambilly, les premiers habitants sont arrivés fin 2021. Pour rappel, cette première étape concerne 670 logements, la mise en service d'une vingtaine d'hectares d'espaces publics, de parcs, d'un mail central nommé « Allée Belle-Terre », la mise en service du nouveau maillon routier cantonal appelé « Chaussée des Cornouillers » ou encore la réalisation des mesures routières d'accompagnement.

Les hôpitaux universitaires ont lancé plusieurs projets, dont un concours pour le secteur sud de l'hôpital (quartier de la Roseraie) sur lequel une image directrice (masterplan) a permis d'alimenter les cahiers des charges de deux concours pour les nouveaux bâtiments destinés aux soins des enfants (Hôpital des enfants). A Veyrier, le développement s'est poursuivi, avec les autorisations de construire délivrées pour la réalisation des premières constructions aux Grands Esserts ; la Commune a lancé un concours pour son équipement prévoyant une école et des surfaces communautaires. Quant à la planification de la 2^e phase des Grands Esserts, elle fait actuellement l'objet d'un débat démocratique, notamment en lien avec les gabarits et le phasage prévu, soit 800 premiers logements avant 2030 et 400 derniers logements après 2030.

2021 a également vu l'office de l'urbanisme lancer en partenariat avec la Commune de Carouge pour le concours d'architecture et d'urbanisme European 16 dont les résultats ont été publiés en décembre. Sur le thème « Carouge-Fontenette, la réinvention d'un territoire par la nature », les équipes participantes devaient présenter un projet d'ensemble urbain, paysager et environnemental qui pourrait constituer un modèle exemplaire sur la base des axes de réflexion de la nature structurante et de la volonté de donner une identité nouvelle à ce secteur.

En Ville de Genève, le PLQ de Rosemont situé dans le haut des Eaux-Vives a fait l'objet d'un travail spécifique pour élaborer des recommandations en vue de favoriser la nature en ville. A terme, il offrira 350 nouveaux logements.

Développement urbain: Région Rhône-ouest

Le grand projet Zimeysaver regroupant les zones industrielles de Meyrin, Satigny et Vernier a vu l'ouverture en novembre 2021 de la deuxième procédure d'opposition du secteur de la Zibat-nord avec une adoption prévue début 2022. La Zdam de Meyrin- Satigny fera l'objet en janvier d'une troisième enquête technique avec pour objectif d'ouvrir l'enquête publique durant le premier semestre.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Dans le cadre du grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport, le développement de plusieurs secteurs s'est poursuivi : le PLQ pointe du Bouchet a été adopté, les PLQ Pré-Bois et Ch. du Ruisseau sont en phase d'élaboration. Dans le même périmètre, les votations populaires portant sur les modifications des limites de zones (MZ) de Cointrin, de Pré-du-Stand et des Crêts ont été rejetées par une majorité de la population. Des démarches ont été engagées avec la Commune pour étudier des alternatives aux développements envisagés.

Concernant le projet de développement de l'Hôpital de la Tour, dont la MZ a été adoptée par le Grand Conseil en avril 2021, le PLQ y relatif est en cours d'élaboration.

Aux Cherpines, la première étape que constitue l'écoquartier du Rolliet a vu aboutir les concours d'espaces collectifs et des premières opérations, annonciatrices du dépôt des autorisations de construire courant 2022. Le Canton, la Commune de Plan-les-Ouates et les opérateurs préparent la mise en œuvre opérationnelle des mesures de services en faveur de la mobilité et des surfaces animant la vie de quartier. En parallèle, la planification de la seconde étape des Cherpines (près de 3'000 logements) se poursuit.

Quant au grand projet Bernex, le prolongement du tram a été livré et le parc agro-urbain est en cours de réalisation. Enfin, le référendum lancé contre la modification de zone de la Goutte de Saint-Mathieu a été rejeté au printemps 2021, permettant aux projets d'avancer, notamment avec la désignation du lauréat du concours pour concevoir les infrastructures d'un futur pôle cantonal d'enseignement.

Projets d'espaces publics

En tant que maître d'ouvrage, l'office de l'urbanisme est toujours engagé dans la réalisation des dernières phases des espaces publics des gares et haltes Léman Express de Lancy-Pont Rouge, du Bachet et de Chêne-Bourg, qui sont des points stratégiques des nouveaux quartiers qu'elles desservent. De même, l'OU pilote les trois voies vertes d'agglomération, soit la Voie verte rive droite entre Châtelaine et Satigny, la voie verte Bernex- Bâtie et celle entre Genève-Sécheron et Versoix, ainsi qu'une participation sur la voie verte située le long de l'Arve. A Satigny, en collaboration avec l'autorité communale et les CFF, un concours de projet d'architecture et d'espace public a été engagé sur le périmètre autour de la gare.

Concertation et participation citoyenne

Le développement des démarches de concertation s'est poursuivi en 2021 sur l'ensemble des projets de l'office de l'urbanisme (voies vertes, BHNS, tram des nations, PLQ, etc.). Malgré un contexte sanitaire toujours complexe, EXPLORE a réuni plus de 4500 personnes sur la deuxième quinzaine d'octobre 2021 autour d'une trentaine d'événements de diverses natures, mobilisant une grande diversité de publics autour des thèmes du territoire et de l'implication citoyenne dans un contexte de transition écologique. Le 3DD espace de concertation a, quant à lui, renforcé son positionnement de pôle ressources sur la participation citoyenne et de coopération sur les thématiques territoriales et de transition écologique.

Finalement, une expérience pilote de participation citoyenne a été conduite depuis l'été 2020 sous la forme d'un forum citoyen, expérience démocratique inédite à Genève qui consistait à réunir une assemblée citoyenne tirée au sort et organiser un processus de délibération pour produire un avis sur une question complexe. Le Forum Citoyen a ainsi réuni 30 habitantes et habitants de Genève volontaires, qui ont travaillé sur la question suivante: « Comment voulons-nous habiter le territoire genevois pour mieux vivre ensemble dans le respect de la nature et faire face au changement climatique? » Leur rapport, comportant 104 mesures, a été rendu le 28 juin 2021. Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport. Les mesures proposées par le Forum Citoyen sont actuellement analysées par les administrations concernées et le retour du Conseil d'Etat aux membres du Forum est attendu début 2022.

Direction du projet d'agglomération

La Direction du Projet d'agglomération a engagé, en collaboration étroite avec l'Office de l'urbanisme, l'Office cantonal des transports et les partenaires français et vaudois de l'agglomération la révision de la Vision territoriale transfrontalière à l'horizon 2050.

Cette nouvelle image de l'agglomération à long terme, qui doit permettre de mettre en œuvre la transition écologique sur le territoire dans les domaines de l'aménagement du territoire, servira ensuite de socle commun à l'élaboration des futures générations de Projet d'agglomération et des documents de planification des partenaires, en particulier le futur Plan directeur cantonal genevois.

Les partenaires français, genevois et vaudois du Grand Genève ont signé le 3 juin 2021 la 4ème génération de Projet d'agglomération (PA4) pour le bassin de vie transfrontalier. Ce document quadriennal permet de proposer à la Confédération suisse un plan d'investissement en faveur de la mobilité, à hauteur de 520,8 millions de CHF pour la

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

période 2024-2027 (tranche A). Celui-ci comprend 23 projets d'infrastructures (de transports publics, interfaces multimodales, mobilités douces, réaménagement d'espaces publics et de tronçons routiers), complété par 3 paquets de mesures forfaitaires consacrés à la mobilité douce, la sécurité/valorisation de l'espace routier et la gestion du trafic.

Parmi ces mesures, 4 projets phares sont identifiés pour 2024-2027 comme indispensables à la concrétisation de la vision d'ensemble à l'échelle du Grand Genève :

- Deux mesures en lien direct avec la future extension de la gare de Cornavin (Genève), comprenant le réaménagement des espaces publics autour de la gare et la nécessaire adaptation des voies de tramway (Rue des Terreaux-du-Temple/Boulevard James-Fazy).
- Pour les réseaux de transports publics structurants de l'agglomération, l'extension transfrontalière du tramway Nations – Grand Saconnex jusqu'à Ferney-Voltaire et la deuxième phase de prolongement du tramway d'Annemasse (section Dusonchet – Perrier).

Ces mesures phares sont complétées de 4 mesures structurantes :

- élargissement de la voie verte Versoix – Pregny-Chambésy et extensions en direction de Collex-Bossy et Genève,
- aménagement d'une voie verte entre le parc agro-urbain de Bernex et le Bois de la Bâtie,
- aménagement d'une interface multimodale en gare de Marignier,
- aménagement d'un bus à haut niveau de service (BHNS) entre la gare Léman Express d'Annemasse et le Centre Hospitalier Alpes Léman.

Au titre de l'historique et des subventions fédérales des trois projets d'agglomération précédents (PA1, PA2 et PA3), rappelons que :

- PA1 a financé notamment le prolongement du tramway Genève – Annemasse, la mise en fonction du bus à haut niveau de service d'Annemasse Agglomération, ainsi que la création des espaces publics autour des nouvelles gares Léman Express et des axes tram.
- PA2 a soutenu notamment la poursuite de l'extension du réseau de tramways et de bus à haut niveau de service vers Saint-Julien-en-Genevois, Gex et la consolidation de la voie verte d'agglomération.
- PA3 accompagne en particulier des interfaces multimodales autour des gares du Léman Express, des mesures en faveur des modes doux (vélo, marche), le tramway Nations – Grand Saconnex ou le bus à haut niveau de service vers Vernier.

Direction Praille Acacias Vernets

Pour la Direction Praille Acacias Vernets(DPAV), l'année 2021 a été marquée par de fortes avancées dans la mise en œuvre du projet PAV en termes d'opérationnalisation et de planification spéciale. En matière d'opérationnalisation, les activités se sont poursuivies principalement sur la préparation des projets d'infrastructures (route des Jeunes, boulevard urbain, remise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize, Croix de mobilité douce, franchissement de l'Arve et du faisceau ferroviaire et celles relatives aux infrastructures et équipements de quartier) ainsi que des équipements publics d'importance (Grand parc, nouveau palais de justice, ce qui implique la reconfiguration de la logistique rail et route de La Praille). Le projet « espaces rivières » a été priorisé en particulier a fortement mobilisé la DPAV.

Suite à l'entrée en force du PLQ Etoile 1 en décembre 2019 (400 logements), ce secteur est entré dans une phase plus concrète avec la réalisation d'un concours pour l'ilot "B" du PLQ et l'engagement des études d'avant-projet et projet pour les nouveaux bâtiments, les espaces publics et la remise à ciel ouvert de la Drize. L'objectif initial d'une ouverture du chantier des nouvelles constructions en 2023 a été ramené à 2022, l'autorisation de construire ayant été délivrée en décembre 2021.

Pour ce qui est de l'opération des Vernets (1500 logements), les autorisations ont été délivrées en juin 2020. Le chantier sera ouvert dès les recours levés. Ici également, les études relatives au domaine public et équipements liés ont avancé en parallèle.

En termes de planification, 2021 s'est caractérisée par la mise à l'enquête publique du PLQ Acacias portant sur un secteur important (2650 logements). Celle-ci a montré la nécessité de modifier le projet, reportant l'adoption du PLQ en 2022.

L'adoption du PLQ Pointe Nord-Ouest (développement d'équipements cantonaux sur le site Firmenich) a également été reportée, le projet de PLQ ayant été fusionné avec le périmètre voisin (PLQ Pointe Nord-Est) de manière à mieux garantir la cohérence des projets et aménagement de l'ensemble du secteur Pointe Nord. L'élaboration des PLQ suivants s'est poursuivie en parallèle : PLQ Grosselin 2, Etoile 2, Etoile 3 et Praille Sud-Ouest. Les études du PLQ

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Grosselin 3 ont été reportées compte tenu de clarifications nécessaires à son développement, en lien avec l'évolution du projet de remise à ciel ouvert de la Drize et avec les questions de désaffectation partielle du rail de ce secteur et les secteurs voisins.

Au surplus, un accent a été porté en 2021 sur la concertation, dans le cadre des différentes études de projet (PLQ et infrastructures).

La stratégie foncière élaborée par le département dans le périmètre du PAV a été transmise à la nouvelle Fondation PAV. Mise sur pied en 2020, dotée d'un directeur dès le 1^{er} janvier 2021, celle-ci est désormais pleinement opérationnelle.

Office des autorisations de construire

2021 a vu pour l'office des autorisations de construire (OAC) la mise à disposition progressive de la dématérialisation complète de l'ensemble des procédures en matière d'autorisation de construire, ce qui constitue une des dernières mesures des grandes réformes en matière d'accélération et de simplification de la procédure d'autorisation de construire. En effet, après la mise en production de l'APA numérique en 2018, la procédure ordinaire a été mise à disposition des professionnels en octobre 2021, et permet d'instruire l'ensemble des procédures de requêtes portant notamment sur les grands projets complexes et cela, sous forme complètement numérique. Par ailleurs, la refonte complète du système d'information (SI) de l'OAC, qui comprend entre autres les données principales de la construction utile pour l'ensemble des services de l'Etat, ont partiellement été mises à disposition en parallèle de la poursuite des travaux en matière de BIM.

Au surplus, l'OAC a saisi l'occasion de cette avancée technologique pour lancer une démarche d'accompagnement au changement destinée à garantir l'évolution des activités et des prestations que doit entraîner le processus dématérialisé.

Bien que passablement ralentis par la crise sanitaire qui a marqué cette année 2021 et la forte augmentation du volume d'autorisation de construire à traiter, les travaux en matière de qualité (urbaine et architecturale), proposant une refonte ambitieuse et significative de la loi sur les constructions et les installations diverses, se sont poursuivis. Le projet, dont la finalisation est prévue en 2022, a été réalisé à partir du travail intense mené en particulier avec la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI) et l'Association genevoise d'architectes (AGA). Cette refonte permettra de fixer de nouvelles règles en matière de construction favorisant la qualité urbaine, architecturale et environnementale, éléments significatifs des changements nécessaires au maintien d'une qualité de vie et d'un développement durable de notre canton.

Ces réflexions en matière de qualité ont également porté sur la réaffirmation de la nécessité d'un arbitrage effectif des différentes politiques publiques, garantissant la cohérence d'une vision globale pour éviter des décisions se limitant au « plus petit dénominateur commun ». Deux grands axes ont été suivis et doivent encore être soutenus: le travail sur la qualité des préavis, qui doivent impérativement mieux exprimer les enjeux et visions sectoriels, et le travail sur le traitement des préavis, qui doit faire un meilleur usage d'instruments tel que la cohérence de préavis. Sur ce point une évaluation des mesures des réformes concernant la procédure ordinaire a été finalisée.

En matière de conformité des constructions, d'affectations et d'aménagement du territoire, la direction de l'inspectorat de la construction a poursuivi le déploiement des activités de surveillance mises en place en 2019 et 2020. La gestion administrative des activités du service de l'inspection de la construction et des chantiers a été défini dans le projet de nouvel outil informatique de gestion des prestations de contrôle des constructions et des chantiers. Le règlement des chantiers entièrement révisé a été mis en consultation auprès des partenaires sociaux. Il fait encore l'objet de discussion sur certain aspect.

Pour ce qui est de la police du feu, 2021 a marqué la reprise formalisée des contrôles des établissements et bâtiments en exploitation présentant des risques spéciaux en matière de défense incendie. Au vu de la forte augmentation du nombre de dossier traités dans le cadre des autorisations de construire et de la situation sanitaire, la reprise formalisée des contrôles des établissements et bâtiments en exploitation présentant des risques spéciaux en matière de défense incendie n'a pas eu lieu dans les volumes espérés.

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 - Charges de personnel

Des postes vacants à l'office des autorisations de construire expliquent l'essentiel de l'écart par rapport au budget.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le dépassement, entièrement financé par les report budgétaires, s'explique principalement par l'avancement et le financement des études sur les projets du PAV, plus particulièrement sur le secteur des Acacias et de l'Etoile, ainsi que sur l'infrastructure de l'espace Rivière (+355 997 francs).

Aucune compensation financière subsidiaire a été versée en 2021 concernant des mesures d'aménagement qui conduisent à une perte de surface agricole utile conformément à l'art. 35 al. 2 du règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture (RPromAgr) (-100 000 francs).

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Le retard dans la mise en service des travaux de réaménagement des interfaces CEVA à la halte Carouge-Bachet financés par le projet d'agglomération (H170) génère moins d'amortissements que prévus.

42 - Taxes

La hausse des dépôts d'autorisations de construire constatée ces dernières années ainsi que le nombre important d'autorisations délivrées durant l'exercice en cours expliquent l'écart constaté sur les émoluments entre les comptes et les objectifs fixés (+640 400 francs).

La consolidation sur les dernières années de la direction de l'inspecteurat de la construction, notamment le renforcement du service de l'inspection de la construction et des chantiers initié en 2018, se traduit par une augmentation de la prise en charge des dossiers et de ce fait des amendes infligées (+177 916 francs).

Le solde disponible à la fin de la phase 1 de l'étude réalisée par les Services Industriels de Genève (SIG) et Swissgrid SA concernant le projet ASR a été remboursé conformément à la convention (+333 527 francs).

43 - Revenus divers

La fin des prestations internes concernant la halte de Lancy-Bachet (mesure du projet d'agglomération de 1ère génération) à partir de juin 2021 et l'inauguration de la place haute et des commerces en août 2021 expliquent la baisse des revenus d'activation (-150 940 francs).

Cette baisse est partiellement compensée par le versement du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) à l'office de l'urbanisme pour les missions qu'il assure (art. 3B LGZD) (+50 000 francs).

44 - Revenus financiers

Des revenus d'intérêts ont été comptabilisés pour des prêts octroyés en investissement dans le cadre des projets Axe stratégique réseau (L12195) et Aménagement des interfaces CEVA (L11679).

46 - Revenus de transfert

Il y a eu moins de subventions reçues de la Confédération dans le cadre des projets d'agglomération à cause de retards dans les travaux de réalisation à la halte Carouge-Bachet.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le ralentissement de la production de PLQ se confirme en 2021 avec l'adoption de 3 PLQ. Cela s'explique en partie par le requestionnement de certaines opportunités et de pratiques urbanistiques en décalage avec les enjeux climatiques et l'acceptation populaire. 3 PLQ ont fait l'objet d'une enquête publique en 2021 pour environ 290'000 m2 de SBP logements.

Indicateur 1.2 : La faible quantité de m2 de SBP activés libérés en 2021 s'explique en partie par le report en 2022 de l'adoption du PDZI des Batailles. 3 PLQ ont fait l'objet d'une enquête publique en 2021 pour environ 110'000 m2 de SBP activés.

Indicateur 2.1 : RAS

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Indicateur 3.2 : La tenue d'événements comme la Quinzaine de l'urbanisme ou Explore a permis de toucher un public important. Les concertations liées aux projets urbains se sont également poursuivies en 2021.

Indicateur 4.1 : Plusieurs actions de gain SDA ont connu des avancées significatives en 2021. En particulier, le traitement des affectations illicites en zone agricole a d'ores et déjà permis le démantèlement d'un certain nombre de constructions et la mise en état des sols pour répondre aux critères de qualité SDA. Ces périmètres pourront être intégrés dans l'inventaire SDA lors de sa mise à jour.

Indicateur 5.1 : RAS

Indicateur 6.1 : RAS

Indicateur 7.1 : Le pourcentage de contribution fédérale perçue pour le Projet d'agglomération 1 progresse de manière significative pour l'année 2021, tout en restant en deçà des objectifs. Cet écart est principalement dû à deux éléments : un retard dans l'avancement des travaux conduisant à demander moins de financement fédéral (notamment pour l'extension du TCOB : - 4.5 MF), un montant des coûts totaux du projet valorisable pour une demande de cofinancement inférieur au budget (notamment Requalification liée au Tram d'Annemasse : - 3.5 MF) ou des décomptes finaux permettant de recevoir le solde décalé en 2022 (Interface CEVA de Champel : 1.8 MF de subvention fédérale).

Indicateur 7.2 : Le pourcentage de contribution fédérale perçue pour le PA2 reste très en deçà des objectifs du fait du retard de projets qui peinent à se concrétiser et rentrer en phase d'investissement. Par ailleurs, les quelques projets actuellement en travaux (notamment Tram de Saint-Julien et BHNS Gex - Ferney - Genève, route de Suisse - 2^{ème} partie) subissent des retards dans leur réalisation.

Indicateur 7.3 : L'écart se justifie par le faible nombre de projets en phase de réalisation et les retards dans les chantiers des quelques mesures en phase travaux ne permettant pas de solliciter un financement fédéral à la hauteur des objectifs (notamment Axe fort TC quartier de l'Etang : -1 MF) ou des montants de travaux inférieurs aux prévisions (Passerelle du Pôle d'échange multimodal de Thonon les Bains : - 1.3 MF).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Concrétiser le potentiel à bâtir selon le PDCN 2030						
1.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) logements libérés par les PLQ adoptés, les concours jugés ou autres dérogations	Efficacité	420'000 m2	≥ 800'000 m2		≥ 2'000'000 m2	2023
1.2 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) activités libérés par les LQ adoptés ou les concours jugés	Efficacité	185'000 m2	≥ 500'000 m2		≥ 2'000'000 m2	2023
2. Vérifier l'adéquation des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés avec les indices d'utilisation du sol (IUS) et indice de densité (ID) minimaux préconisés par le PDCn 2030 et la LGZD						
2.1 Densité des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés dans l'année par rapport aux indices d'utilisation du sol (IUS) minimaux définis par la LGZD et prévus par le PDCn	Qualité	123%	≥ 120%	200%	≥ 120%	2023
3. Garantir la qualité de la concertation et la qualité juridique des projets						
3.1 Taux de succès à la Cour de justice ou au Tribunal fédéral concernant les recours liés aux PLQ	Qualité	100%	100%	100%	100%	2023

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
3.2 Nombre de personnes touchées par la concertation en cumulé sur la législature 2019-2023	Efficacité	8'000	4'000	12'000	10'000	2023
4. Gérer les surfaces d'assolement						
4.1 SDA récupérées en hectares en cumulé sur la législature 2019-2023	Efficacité	29.8 hectares	33 hectares	24 hectares	60 hectares	2023
5. Garantir la conformité des projets de constructions et des chantiers aux cadres légaux et réglementaires en vigueur						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	≥ 98%	99%	≥ 98%	2023
6. Améliorer les délais de traitement des demandes en autorisation de construire et assurer la satisfaction des acteurs du marché						
6.1 Valeur, en pour cent, des décisions d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	50%	≥ 80%	40%	≥ 80%	2023
7. Assurer le suivi des mesures inscrites dans les projets d'agglomération 1ère, 2ème et 3ème génération						
7.1 Pourcentage de contribution fédérale reçue pour la réalisation des mesures de PA1 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	84%	95%		100%	2024
7.2 Pourcentage de contribution fédérale reçue pour la réalisation des mesures de PA2 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	7%	25%		100%	2026
7.3 Pourcentage de contribution fédérale reçues pour la réalisation des mesures de PA3 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	3%	5%		100%	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : La mesure s'exprime en m² de SBP potentiels de logements établis par les PLQ adoptés, les concours jugés ou autres dérogations au PLQ, cumulés depuis le 1^{er} janvier de l'année 2019. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours sur le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m2 SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la date de l'arrêté du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente.

Valeur comparative C2020 : 254'000 m²

Indicateur 1.2 : La mesure s'exprime en m² de SBP potentiels d'activité établis par les PLQ adoptés ou les concours jugés, cumulés depuis le 1^{er} janvier 2019. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours sur le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m2 SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la date de l'arrêté du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente.

Valeur comparative C2020 : 158'000 m²

Indicateur 2.1 : L'indicateur mesure la densité de l'ensemble des PLQ adoptés dans l'année par rapport à la densité minimale préconisée par la LGZD. Il s'agit d'une moyenne de tous les PLQ adoptés dans l'année. Le calcul ne peut se faire que lorsque les PLQ sont proches de l'adoption. La typologie particulière des PLQ adoptés en 2015 explique les taux largement plus élevés que le plancher minimal retenu de 120%.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Indicateur 3.1 : L'indicateur mesure la solidité et la cohérence légale des PLQ adoptés et faisant l'objet de recours. Il s'agit d'évaluer à la fin de chaque année le taux de recours gagnés sur la base des arrêtés du Tribunal administratif (respectivement du Tribunal fédéral) prononcés au cours de l'année concernant des PLQ précédemment adoptés. L'objectif est d'approcher un taux de 100% de PLQ entrant en force suite à un recours.

Indicateur 3.2: L'indicateur mesure l'efficacité du processus de concertation lié aux PLQ (et autres projets urbains) en cours. Il s'agit de comptabiliser à la fin de chaque année le nombre de personnes consultées dans le cadre de séances de concertation en lien avec les projets urbains présentés à la population. L'objectif à la fin de la législature est d'atteindre 10'000 personnes concertées (Cible LT). Les séances de concertation étant désormais systématiques dans le processus d'élaboration des PLQ, ce chiffre pourra vraisemblablement évoluer à la hausse.

Indicateur 4.1 : L'indicateur mesure la capacité à garantir la préservation des meilleures terres arables, conformément aux exigences de la Confédération et à récupérer des surfaces d'assolement (SDA). Il s'agit de compter à la fin de chaque année le nombre d'hectares regagnés en SDA par le biais essentiellement de la remise en état de terrains occupés par des constructions ou installations en infraction (ou illicites) ainsi que par le reclassement en zone agricole de zones à bâtir existantes mais inconstructibles ou inadaptés à la construction. La valeur-cible à long terme a été fixée à 60 hectares. Il s'agit d'une version optimale de regain de SDA, la mise en œuvre dépendra des moyens à disposition. Il n'a pas été défini d'objectif précis par an, néanmoins cet indicateur fera l'objet d'un suivi annuel par la cellule interdépartementale du monitoring de l'espace rural. L'indicateur est le nombre d'hectares de SDA récupérées cumulés depuis le 1^{er} janvier de l'année 2019.

Indicateur 5.1 : RAS

Indicateur 6.1 : La mise en œuvre de la nouvelle procédure a débuté en juin 2013. A titre informatif, moins de 1% des APA a fait l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires en 2012.

Indicateurs 7.1 à 7.3 : ces indicateurs mesurent le pourcentage de subvention fédérale provenant du fonds d'infrastructure FORTA consommée dans les trois générations du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA1, PA2 et PA3). La notion de génération s'applique aux projets d'agglomération qui, en règle générale, sont soumis tous les quatre ans à la Confédération. Le nombre ordinal de la génération correspond à celui du cycle de remise de projets.

Valeurs comparatives

7.1 : C2020 75%

7.2 : C2020 5%

7.3 : C2020 3%

G03 Information du territoire et garantie des droits réels

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	11'000'171	-329'766	-2.9%	11'329'937	10'848'856
30 Charges de personnel	9'469'654	-256'553	-2.6%	9'726'207	9'474'454
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	372'924	-119'613	-24.3%	492'537	377'048
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'153'410	48'837	4.4%	1'104'573	995'019
36 Charges de transfert	-	-	-	-	0
39 Facturations internes	4'184	-2'436	-36.8%	6'620	2'337
REVENUS	25'262'303	7'909'445	45.6%	17'352'858	17'706'664
42 Taxes et redevances	24'739'623	7'939'458	47.3%	16'800'165	17'165'586
43 Revenus divers	2'553	2'553	-	-	185
46 Revenus de transferts	502'189	2'496	0.5%	499'693	517'568
49 Facturations internes	17'938	-35'062	-66.2%	53'000	23'325
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	14'262'131	8'239'210	136.8%	6'022'921	6'857'807
<i>Coût d'état-major</i>	-400'115	49'067	-10.9%	-449'182	-372'947
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'817'582	1'339'788	-32.2%	-4'157'370	-3'783'919
COÛT COMPLET	11'044'434	9'628'065	679.8%	1'416'369	2'700'942

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	66.10	-3.35	-4.82%	69.45	63.70
<i>ETP fixes</i>	66.10	-2.20	-3.22%	68.30	63.70
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-1.15	-100.00%	1.15	-

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par la direction de l'information du territoire (DIT) et l'office du registre foncier (ORF) poursuit plusieurs buts :

- assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition d'informations de référence structurées, officielles, multidimensionnelles décrivant sous forme numérique le territoire et permettant de répondre aux besoins des politiques publiques et intervenants privés liés notamment à l'aménagement du territoire, à la construction, à l'immobilier, à l'environnement, aux transports, à la santé, à la sécurité et à l'énergie. Ces données comprennent en particulier les géodonnées de la mensuration officielle, du cadastre du sous-sol et du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière;
- fournir de manière transversale aux autres départements et aux partenaires externes les prestations de diffusion et de valorisation des géodonnées et produits offerts par le SITG. Le site cartographique du SITG constitue la principale prestation de consultation, d'extraction et de mise à disposition des données géographiques à Genève, en 2D comme en 3D. Le centre de compétence gère également le catalogue des données pour l'ensemble des informations et produits disponibles et assure la promotion du SITG;
- conseiller et assister les départements et offices pour tous les aspects et projets liés aux systèmes d'information géographiques et aux géodonnées;
- donner l'état des droits sur les immeubles par la transcription, après contrôle de leur bien-fondé juridique, des pièces justificatives et l'épuration des droits;
- conserver les pièces justificatives;
- assurer la publicité des droits sur les immeubles par la délivrance, notamment, d'extraits et de plans.

Ce programme est le fer de lance pour assurer la gouvernance du BIM de l'Etat et de la ville intelligente (Smart City) et répondre aux enjeux du territoire numérique.

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G03.01 Données officielles de référence
- G03.02 Territoire numérique
- G03.03 Garantie des droits réels

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires et d'importance stratégique

Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF) est un des piliers numériques fonciers de l'administration genevoise. Son évolution s'est poursuivie, ledit cadastre devant devenir l'organe officiel de publication comme le préconise la stratégie fédérale en la matière. La direction de l'information du territoire (DIT) a ainsi pour charge de suivre cette évolution, de l'industrialisation de la production et de sa mise à jour jusqu'au renfort du caractère officiel du référentiel des données RDPPF comme source de vérité utilisable dans divers processus administratifs, comme par exemple les demandes d'autorisation de construire.

La DIT a implémenté de nouveaux référentiels pour le registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL) dans le cadre de la mise en place du système d'information transversal du département du territoire. Elle porte et pilote le projet Smart Geneva dont le but est de promouvoir et d'encourager l'innovation genevoise pour un territoire durable pour toutes et pour tous. Elle s'est attelée notamment à mettre en service les modifications du modèle de données et a veillé à ce que celui-ci soit renseigné par les partenaires.

La DIT a également poursuivi son investissement dans l'accompagnement de la mise en place de la méthode BIM (Building Information Modelling) à l'Etat de Genève. Outre la coordination utile au sein de l'administration cantonale, il s'est agi de capitaliser l'information des maquettes numériques de la démarche BIM en connexion avec le système d'information du territoire genevois (SITG) pour alimenter les différents systèmes d'information (SI) des politiques publiques.

En ce qui concerne l'office du registre foncier (ORF), 2021 a vu la poursuite de l'objectif de réduction des délais de traitement des réquisitions d'inscription des actes et des demandes d'extraits, de plans et de renseignements, tout en maintenant la bonne qualité des prestations fournies.

L'adaptation de son système d'information aux nouvelles exigences techniques, administratives (cyberadministration) et légales, ainsi que l'analyse et le renforcement de la sûreté de l'information et de la protection des données se sont poursuivis. Plus particulièrement, dans le domaine des droits réels, soit des données relatives à l'état des droits sur les immeubles, dont l'intégrité, l'exhaustivité et la justesse doivent être garanties en tout temps, de nouvelles versions intercantionales et standardisées de l'application Capitastra comprenant diverses améliorations et évolutions continues ont été - et seront - intégrées.

Mis en production en 2019 pour les affaires déposées à compter du 1er janvier 2019, le système de numérisation des pièces justificatives (réquisitions et documents annexés), qui permet concrètement de visualiser lesdites pièces dans Capitastra et Intercapi pour les personnes autorisées, a été étendu aux affaires relatives aux années antérieures. A ce stade, il est observé que l'ORF a ainsi numérisé, en plus des pièces qu'il valide chaque jour, toutes les pièces déposées depuis le 1^{er} janvier 2019 ainsi que les pièces déposées en 2017.

L'étude nécessaire à la mise en œuvre du projet fédéral eGris, visant à instaurer les réquisitions électroniques et à introduire un portail de renseignement national pour les données du registre foncier s'est poursuivie en 2021. La mise en production est prévue pour fin 2022 ou début 2023.

L'ORF a procédé, comme chaque année désormais, au transfert des données tant à l'office fédéral de la justice pour leur sauvegarde à long terme, qu'à l'office fédéral de la statistique pour l'établissement de statistiques concernant l'indice des prix de l'immobilier et le type de propriétaires immobilier.

La procédure d'inscription au registre foncier fédéral de l'ensemble des communes genevoises étant terminée, l'ORF procède désormais, par études préalables au fil des dépôts de réquisitions d'inscription portant sur des modifications parcellaires, à une mise à jour des opérations d'épuration de servitudes menées antérieurement sur les secteurs Genève-Plainpalais et Genève-Cité.

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

Pour le surplus, il convient de relever que suite à la modification de la loi sur les droits d'enregistrement dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1er janvier 2022, l'ORF a informé, en décembre 2021, les principales banques et assurances détentrices de nombreuses cédules hypothécaires sur papier (au porteur ou nominatives) et les notaires de la possibilité de transformer lesdites cédules hypothécaires en cédules de registre.

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 - Charges de personnel

L'écart sur les charges de personnel s'explique principalement par le délai dans le recrutement des postes vacants en cours d'année.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart s'explique par des projets qui n'ont pas pu être réalisés durant l'année, notamment à cause de la pandémie ainsi que par des frais de matériel, fournitures et débours (frais de repas, logement, transport) moins importants pour les mêmes raisons.

42 - Taxes

En 2021, l'office du Registre foncier a facturé 8 millions de francs supplémentaires d'émoluments par rapport à un budget de 16 664 000 francs. Les réquisitions déposées en 2021 ont augmenté de 8 % par rapport à 2020 et 6,5 % par rapport à 2019. A cela est venu s'ajouter une forte augmentation des validations, soit de près de 30% par rapport à 2020 ou 22% par rapport à 2019, consécutive à l'engagement de 2 nouveaux collaborateurs octroyés au budget 2021.

De plus, la forte augmentation des prix des transactions immobilières a eu une répercussion directe sur les ventes enregistrées. En 2021, de nombreuses ventes taxées à 0,25 % avaient un prix supérieur à 16 millions de francs de sorte que la taxation maximale de 40 000 francs a été souvent atteinte. D'autre part, des gages proportionnés à ces ventes extrêmement chères et taxés à 0,1 % ont été dès lors constitués, ce qui a permis d'atteindre rapidement le plafond maximum de 20 000 francs par gages.

A cela se rajoute le fait que l'office a gagné en efficacité puisque le délai moyen de traitement est passé à 145 jours, soit 9 jours de moins qu'en 2020. Cela a également permis de rattraper une partie du retard accumulé en 2020 à cause de la pandémie.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 à 4.2 : RAS

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle						
1.1 Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	84%	100%	89%	100%	2023

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	98%	100%	83%	100%	2023
2. Assurer la centralisation, la diffusion et la consultation des données géographiques du SITG						
2.1 Nombre de données géographiques disponibles dans le SITG	Efficacité	1009	990	965	1009	2023
2.2 Fréquentation du site cartographique du SITG (moyenne du nombre d'appel par jour sur le site et les géoservices)	Efficacité	365'000 appels/jour	350'000 appels/jour	335'000 appels/jour	365'000 appels/jours	2023
3. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier						
3.1 Délai moyen de traitement des réquisitions d'inscription à l'office du registre foncier	Efficacité	145 jours	≤ 90 jours	154 jours	≤ 74 jours	2023
3.2 Nombre de rectifications ordonnées par les Tribunaux	Qualité	0	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2023
4. Assurer la publicité des droits liés aux immeubles						
4.1 Délai moyen de réponse aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.	Efficacité	0,6 jours	≤ 2 jours	0.6 jour	≤ 2 jours	2023
4.2 Nombre de recours acceptés par les Tribunaux contre les décisions rendues en matière de demandes d'extraits et de plans du registre foncier.	Efficacité	0	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux biens-fonds et droits distincts permanents.

Indicateur 1.2 : Mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol (bâtiments, domaine routier, murs et aménagements divers).

Indicateur 2.1 : Même si l'augmentation du nombre de géo données dans le SITG n'est pas un but en soi, cet indicateur reflète la vigueur du partage de données entre les partenaires. Une légère augmentation est constatée et prévue, ce qui est un signe d'un fonctionnement abouti et sain.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure l'utilisation des principales prestations de diffusion des géo données en ligne du SITG. Chaque utilisation du site cartographique du SITG et chaque connexion aux géo services va générer un nombre certain nombre d'appels aux cartes en ligne. On constate une augmentation régulière de la fréquentation de ces prestations du SITG.

Indicateur 3.1 : Mesure, en jours ouvrables, du temps moyen de traitement entre la date de réception de la réquisition d'inscription et la date de sa validation finale.

Indicateur 3.2 : Mesure de la qualité des prestations fournies en matière de traitement des réquisitions d'inscription, l'intégrité, l'exhaustivité et la justesse des données relatives à l'état des droits sur les immeubles devant être garanties.

Indicateur 4.1 : Mesure, en jours ouvrables, du délai moyen entre la date de réception de la demande d'extraits, de plans et, depuis 2016, de renseignements et la date de la réponse. Semi-automatisé depuis 2014, le calcul de ce délai a été complètement automatisé dès 2016.

Indicateur 4.2: Mesure de la qualité des prestations fournies dans le cadre des réponses données aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	9'569'119	-304'227	-3.1%	9'873'346	9'281'707
30 Charges de personnel	5'683'909	15'548	0.3%	5'668'361	5'636'459
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'579'829	-260'345	-14.1%	1'840'174	1'346'372
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'329	4'329	-	-	-
36 Charges de transfert	2'287'370	-52'441	-2.2%	2'339'811	2'291'060
39 Facturations internes	13'683	-11'317	-45.3%	25'000	7'816
REVENUS	39'615	-271'266	-87.3%	310'881	76'264
42 Taxes et redevances	36'534	4'208	13.0%	32'326	59'556
43 Revenus divers	3'082	-275'473	-98.9%	278'555	16'708
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'529'503	32'962	-0.3%	-9'562'465	-9'205'443
<i>Coût d'état-major</i>	-240'159	21'621	-8.3%	-261'780	-221'870
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'187'294	17	-0.0%	-1'187'311	-1'968'658
COÛT COMPLET	-10'956'956	54'600	-0.5%	-11'011'556	-11'395'972

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	35.60	-1.55	-4.17%	37.15	35.80
<i>ETP fixes</i>	34.20	-2.80	-7.57%	37.00	34.20
<i>ETP auxiliaires</i>	0.60	0.45	300.00%	0.15	1.60
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.80	0.80	-	-	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Il vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton. La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine, les Journées des métiers d'art ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

La mise en œuvre de ce programme et des prestations qui lui sont associées est confiée à l'office du patrimoine et des sites (OPS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G04.01 Connaissance du patrimoine
- G04.02 Protection du patrimoine

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires

Intégrer la protection du patrimoine comme une composante majeure de l'aménagement du territoire et préserver les qualités de notre héritage en matière de monuments et sites historiques contribuent à valoriser le cadre de vie et de l'environnement naturel et bâti de notre canton.

Maintenant doté des outils organisationnel nécessaire l'office du patrimoine et des sites a pour projet prioritaire d'élaborer une stratégie cantonale de la culture du bâti avec l'ensemble des acteurs du patrimoine, fondée sur la Déclaration de Davos 2018 et la stratégie fédérale mise en consultation courant 2019 par l'Office fédéral de la culture.

Au titre des points saillants :

- Conformément au mandat de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, la conservatrice cantonale des monuments et le service des monuments et des sites ont assuré en 2021 le suivi des projets et des chantiers de restauration de monuments et bâtiments à haute valeur patrimoniale.
- Le Service des monuments et des sites (SMS) a poursuivi tout au long de 2021 les actions entreprises en 2020, visant à rendre plus accessible l'information sur le patrimoine et sa conservation, notamment par la publication de nouveaux guides pratiques. Ces fiches sont destinées à informer les propriétaires, clarifier les attendus des mandataires et faciliter le travail de traitement des demandes.
- Le SMS a amélioré et intensifié la collaboration transversale inter-offices en systématisant des séances mensuelles de coordination avec l'office cantonal de la nature et de l'agriculture (OCAN) et l'office cantonal des bâtiments (OCBA).
- Par le biais de la Fondation Clarté, la conservatrice cantonale a poursuivi ses activités en 2021 dans le projet culturel et d'ouverture au public de l'immeuble Clarté, prévu pour l'année 2022.
- L'OPS a activement collaboré au Groupe de valorisation du patrimoine de l'Etat; en 2022 elle en assumera la présidence et prendra le "lead" sur l'avenir de plusieurs domaines appartenant à l'Etat et devant faire l'objet d'une réaffectation et de travaux de restauration.
- Le service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire a poursuivi le recensement architectural du canton suivant un rythme toujours aussi soutenu, et a atteint cette année 73,3% de l'objectif initial réparti sur la période 2015-2023. Il a conduit parallèlement près de 70 études et expertises, et mené une cinquantaine d'actions de sensibilisation (conférences, cours, visites, publications) auprès de professionnels, d'étudiants et de passionnés du patrimoine. S'ajoute la publication sur le SITG de 2559 fiches de recensement. Ce service a assuré par ailleurs les procédures de mise sous protection et conduit des projets de réaffectation des bâtiments à valeur patrimoniale, en particulier concernant l'ancien abri de la Treille.

L'office du patrimoine et des sites considère la sensibilisation et la connaissance du patrimoine comme des piliers essentiels de la conservation. Aussi les actions se sont poursuivies et intensifiées en 2021 malgré la pandémie :

- Les Journées européennes du patrimoine ont rencontré le succès en 2021, avec plus de 3500 visiteurs enthousiastes, dans un contexte sanitaire délicat.
- L'offre de contenu numérique a poursuivi son développement afin de sensibiliser les catégories de citoyens plus jeunes.
- La rédaction du "livre noir" s'est poursuivi de façon prioritaire, en étroite partenariat avec la Société d'histoire de l'art en Suisse et la ville de Genève; cet ouvrage portera sur les immeubles de la ceinture fazyste et est prévu d'être publié en 2024.

2021 a également vu la consolidation des partenariats de l'OPS avec les associations de défense du patrimoine et les associations professionnelles de l'acte de construire en vue de participer à des publications thématiques.

Autres projets d'importance stratégique

Le service archéologique intervient en amont des travaux d'aménagement du territoire afin de protéger les vestiges enfouis, lesquels font ensuite l'objet d'études diffusées auprès des spécialistes et du grand public. En rapport étroit avec l'ensemble de l'office du patrimoine et des sites, le service archéologique réalise également des analyses du bâti destinées à éclairer d'autres pans du patrimoine genevois.

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Le cas du bâtiment sis au 3, rue de l'Hôtel-de-Ville est exemplaire de cette double approche. D'un côté, les sondages ouverts en 2021 faisaient successivement apparaître le decumanus d'époque augustéenne et les niveaux de l'âge du Fer sous-jacents. De l'autre, l'étude des murs en place permettait de ressaisir l'histoire d'un édifice aujourd'hui classé. Dans la foulée des travaux réalisés au no 3 de la rue de l'Hôtel-de-Ville, un chantier similaire s'est ouvert début novembre au no 9 ; une brève campagne d'analyse du bâti a également été réalisée au no 2 dans le courant de l'été.

Parmi les autres interventions du Service, la plus notable est celle qui a permis de retrouver, à Versoix, la route qui reliait Genève à Nyon dans l'Antiquité.

L'arrivée d'un nouveau directeur s'est notamment accompagnée du lancement d'un programme de publications confié à deux équipes de recherche, la première travaillant sur l'église Saint-Sylvestre de Compesières, la seconde sur le quartier Saint-Antoine de Genève, dans la perspective de la construction d'un espace destiné à présenter les vestiges d'importance exceptionnelle découverts sur l'esplanade.

Justification des écarts par rapport au budget 2021

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La pandémie a ralenti, voire reporté, certains projets. De plus, la Ville de Genève a demandé que la fouille archéologique des Bastions soit reportée à l'année 2022, entraînant un report de dépenses de terrassement archéologique.

43 - Revenus divers

Les montants budgétés correspondent à des reprises de subventions octroyées mais non payées en raison de travaux réduits, non conformes aux exigences, ou annulés par le propriétaire. Ces cas sont peu nombreux et particulièrement imprévisibles.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : A titre informatif, de 2015 à 2021, 33'749 bâtiments ont été recensés, soit 30 communes examinées.

Indicateur 2.1 : 2021 a été une année faste en matière d'adoption de plans de site, tandis que les mesures de protection individuelle ont été en baisse. Cette dernière situation doit être appréciée au regard du constat que ces mesures sont souvent le fruit du travail de l'année précédente et que les aléas du contexte sanitaire 2020 ont eu un effet négatif. Par ailleurs des dossiers ayant demandé un travail de longue haleine ont malheureusement abouti à des décisions négatives, telle que la procédure de classement de la Tuilerie de Bardonnex ou celle menée sur la rue de l'Avenir 4, 6, 8 en ville de Genève où la décision de mise sous protection a été annulée par la Cour de justice. Enfin, un dossier - celui de la maison Wanner à Cologny -, s'est conclu par une décision négative s'agissant de la maison elle-même et par une sauvegarde d'une partie du mobilier puisque tous les éléments en ferronnerie des ateliers Wanner d'une qualité exceptionnelle (cache-radiateur, rambarde d'escalier, lampes, psyché...) seront versés dans les collections du Musée d'art et d'histoire, et donc accessibles au public. Il sied de relever que la CMNS a préavisé 12 dossiers de classement durant l'année 2021, laissant augurer de plusieurs mesures à prendre en 2022 et 2023.

Indicateur 3.1: RAS

Indicateur 4.1 : RAS

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Identifier le patrimoine bâti et les sites susceptibles de protection						
1.1 Proportion des objets bâtis recensés par rapport au nombre total d'objets bâtis du canton, exprimée en pourcent	Efficience	73%	45%	63,8%	≥ 90%	2023
2. Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection						
2.1 Nombre d'objets dignes de protection protégés par an	Efficacité	20	≥ 70	90	≥ 70	2023
3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection						
3.1 Nombre de personnes impactées par les manifestations organisées et publications distribuées	Efficacité	114'000	≥ 70'000	117'000	300'000	2023
4. Protéger le patrimoine bâti et les sites dans le cadre de l'aménagement du territoire						
4.1 Montants annuels dédiés à la restauration du patrimoine par des privés avec l'aide de subventions cantonales et fédérales	Efficacité	13,8 MF	12.5MF	14'762'870 F	12,5 MF	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur a comme base le nombre d'objets bâtis cadastrés du canton de Genève (environ 85'000). Le recensement architectural cantonal (RAC), débuté en septembre 2015, prévoit d'établir des fiches de recensement concernant environ 20'000 objets. Le recensement architectural cantonal (RAC) est priorisé dans les zones de développement afin d'accompagner le développement urbain en prenant en considération le plus en amont possible la dimension patrimoniale.

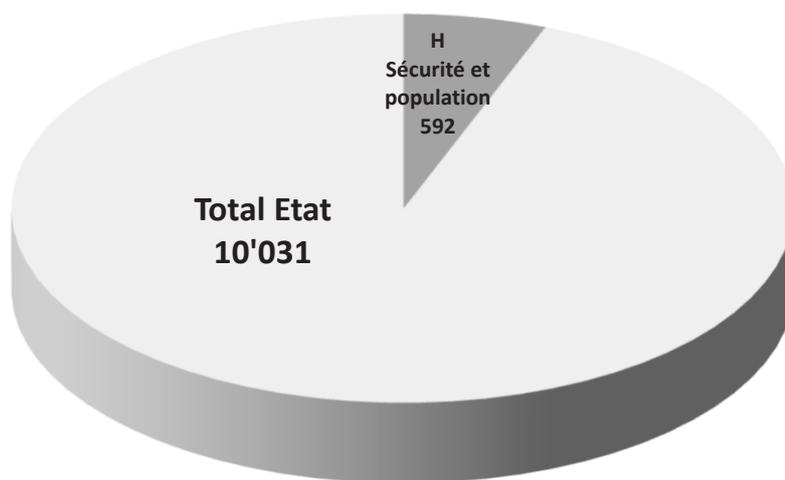
Indicateur 2.1 : Les objets protégés sont détaillés (mise sous protection individuelle - un plan de site peut contenir plusieurs objets protégés). Dans le cadre de mise sous protection par zone (ex : plan de site ou hameau), tous les objets cadastrés et protégés dans les zones concernées sont comptabilisés individuellement.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur regroupe les publications éditées par l'office du patrimoine et des sites, les articles, les contributions à des ouvrages collectifs, les cours et conférences, les visites organisées de sites et autres journées portes ouvertes. Les journées européennes du patrimoine, les colloques et conférences comprenant notamment la participation aux Journées Européennes des Métiers d'Art sont également comptabilisés. L'indicateur mesure le nombre de participants aux manifestations et le nombre de publications (papier et électronique) éditées et distribuées.

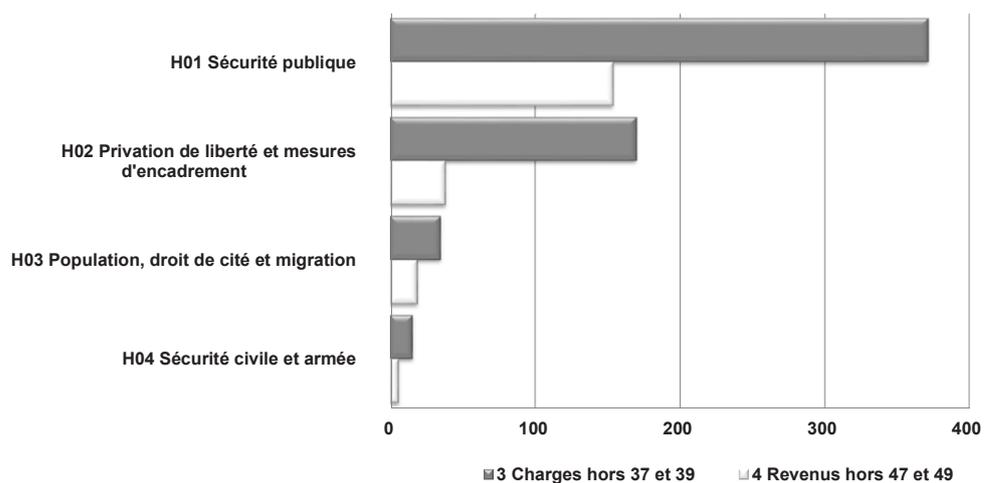
Indicateur 4.1 : Cet indicateur précise, par exercice l'effet de levier des subventions à la restauration de bâtiments pour cela il indique les montants, exprimés en francs, investis par des privés dans la restauration d'objets protégés, dont les travaux ont bénéficié de subventions de l'Etat de Genève.

H Sécurité et population

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





H Sécurité et population

Synthèse des priorités

Police

La mise en œuvre de la nouvelle et cinquième convention de **politique criminelle commune**, portant sur les années 2021-2023, a démarré. Dans le cadre de l'axe 2, soit la *lutte contre la cybercriminalité*, relevons la création au 1^{er} septembre de la brigade des cyber-enquêtes (BCE), dont l'action est soutenue par la brigade de criminalité informatique (BCI) et par la brigade de renseignement criminel (BRC), qui se concentre sur l'identification des phénomènes sériels via l'outil dédié PICSEL. Genève fournit par ailleurs des prestations en la matière sur le plan romand et sur le plan national. Concernant l'axe non thématique centré notamment sur *l'effectivité des sanctions pénales*, les travaux sont en cours pour la réalisation d'une interface entre le Pouvoir judiciaire, le service des contraventions (SDC) et le service de l'application des peines et mesures (SAPEM). Il s'agit en particulier de réduire le risque de prescription des procédures aux différentes étapes. Dans ce contexte, la collaboration avec l'administration fiscale permet de renforcer la recherche d'identités et d'adresses aux fins de notification des ordonnances pénales. Par ailleurs, des opérations conduites par la police routière avec le SDC ont été menées aux frontières afin d'identifier les détenteurs de véhicule cumulant de nombreux impayés, faute de disposer d'une adresse valide de courrier. L'effet "pédagogique" est également atteint, quelques personnes se sont en effet annoncées spontanément pour régler leurs arriérés.

S'agissant du nouvel axe, *prévention et détection*, les démarches ont démarré à la fin de l'année dans le domaine de la corruption, des fraudes, dans une vision transversale au sein de l'Etat.

Le suivi du **bilan de l'organisation de la police**, découlant de la loi sur la police entrée en vigueur le 1^{er} mai 2016, est dans les mains d'un comité de pilotage sous la conduite du chargé de mission du DSPS avec la participation de quatre membres de l'état-major de la police. Les propositions sont adressées au Conseiller d'Etat et à la Commandante de la police pour validation et décision. Au centre des discussions notamment, la gouvernance et la coordination occupent une place importante, que ce soit celles des services opérationnels par le chef des opérations ou celles des directions d'appui par le chef d'état-major.

Dans le cadre du suivi du **diagnostic local de sécurité 2020** (DLS), présenté à l'automne 2020, la police cantonale et les communes participantes, soit la Ville de Genève, Carouge, Lancy, Meyrin, Plan-les-Ouates et Vernier, sont en phase d'étude et d'analyses exploratoires pour la mise en œuvre de la recommandation visant à renforcer la prise en charge des incivilités et à se doter de tableaux de bord. Outre le travail partenarial en mode résolution de problème, la constitution d'un tableau de bord des incivilités a pour but d'améliorer l'inventaire et la cartographie de ces actes et d'appuyer la prise en charge des incivilités, par les polices cantonale et municipales, ainsi que par d'autres intervenants publics.

Sur le plan des **systèmes d'information**, le nouveau progiciel myABI, mise à jour majeure de P2K, a été mis en service le 18 août pour la police cantonale, pour les données de base ou journal des événements. Depuis décembre, la version mobile, déployée sur les smartphones et les tablettes, est également disponible en lecture uniquement. Mentionnons que les polices municipales en bénéficieront également à partir du 1^{er} mars 2022.

Office cantonal de la détention (OCD)

Après le rejet du projet de construction de l'établissement pénitentiaire d'exécution de peines Les Dardelles par le Grand Conseil en octobre 2020, l'office cantonal de la détention (OCD) et l'office cantonal des bâtiments (OCBA) ont immédiatement démarré des travaux d'évaluation de nouvelles alternatives, compte tenu du fait que la construction d'un établissement d'exécution des peines demeure indispensable, eu égard à la surpopulation carcérale endémique de la prison de Champ-Dollon et de la vétusté de cette dernière.

Ainsi, au cours de 2021, de concert avec l'OCBA, l'OCD a travaillé à la préparation d'un nouveau plan directeur pénitentiaire sur la base d'une évaluation de faisabilité prenant en considération les demandes parlementaires issues des débats. Ce plan directeur sera présenté courant 2022 au Conseil d'Etat.

Par ailleurs et malgré le défaut d'infrastructures adéquates, l'OCD continue à déployer son concept de réinsertion et les changements qu'il induit dans la prise en charge des personnes privées de liberté, en mettant un focus sur les formations destinées aux détenu.e.s dans de nouveaux ateliers certifiés, ainsi que dans la prise en charge socio-éducative. Dans le même temps, l'OCD continue de mener plusieurs projets structurants, tels que l'économie circulaire pénitentiaire en collaboration avec l'office cantonal de l'environnement (OCEV), la promotion des femmes au sein des métiers uniformés et la refonte du fonctionnement de la prison de Champ-Dollon.

Sur le plan des ressources humaines, après la réforme de la formation de base, l'OCD a restructuré et développé les offres de formation continue et des cadres et implémentera dans le courant 2022 des évaluations de compétences spécifiques aux métiers de la détention.

Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)

En 2021, malgré les restrictions relatives à la pandémie en cours, les déplacements des populations, dus aux conflits et à la violence, ont connu une progression continue. Ainsi, après cinq années de baisse consécutive, le nombre de nouvelles demandes d'asile est reparti à la hausse en raison des conflits régionaux. Dans ce contexte, les travaux liés à la construction, à Genève, d'un centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) progressent en coordination entre les autorités fédérales, cantonales et communales.

Durant l'exercice sous revue, la Délégation du Conseil d'Etat à la migration (DCEMI) a poursuivi ses travaux, notamment en lien avec la prise en charge des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA), des mineurs non accompagnés (MNA), reconnus en tant que tels par une procédure cantonale dédiée, ainsi que la poursuite des formations suivies par certains requérants d'asile déboutés et le traitement des cas humanitaires.

Le canton a également poursuivi l'adaptation au droit fédéral du cadre légal cantonal dans les domaines des naturalisations et des étrangers. Dans le but de moderniser les instruments de gestion des migrations et d'augmenter sensiblement la capacité d'émission des titres de séjour pour étrangers, des autorisations frontalières et des documents suisses nécessitant l'enregistrement de données biométriques, un Centre cantonal de biométrie (CCB), sera mis en exploitation en mars 2022.

Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM)

Le dispositif ORCA-GE a été engagé à deux reprises, de mars à juin, avec une mise en veille durant l'été, puis d'octobre jusqu'à la fin de l'année, en appui de la santé publique pour soutenir les mesures de lutte contre la pandémie de Covid-19. L'important engagement de la Protection civile genevoise et le soutien logistique apporté dans ce cadre ont été conduits par les services de l'OCPAM.

Dans le domaine du feu, l'OCPPAM a apporté son appui aux réflexions visant au transfert des activités de formation des sapeurs-pompiers volontaires au nouveau groupement intercommunal en fonction au 1er janvier 2022.

Nonobstant la situation sanitaire et ses incidences sur les questions d'approvisionnement, en particulier dans les domaines de la logistique et des matières premières, le dossier relocalisation de l'armée, ayant permis la libération du site des Vernets mais aussi la pérennisation de sa présence dans le canton, a suivi son cours. Après la mise en exploitation du centre logistique d'Aire-la-Ville en 2020, c'est le dernier chantier, celui du centre d'instruction des troupes de sauvetage (CITS) d'Epeisses, qui a fait l'objet d'une grande attention. La mise en pleine exploitation du CITS est fixée à l'horizon printemps 2023. Le centre d'instruction feu et protection civile de l'OCPPAM déménagera également à Epeisses pour s'inscrire dans une dynamique de mutualisation des équipements et moyens d'instruction entre la Confédération et le canton.



H01 Sécurité publique

Département responsable : DSPS

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	375'894'579	5'330'717	1.4%	370'563'862	375'557'210
30 Charges de personnel	321'966'852	-501'147	-0.2%	322'467'999	329'269'985
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	38'856'870	1'676'746	4.5%	37'180'124	33'750'924
33 Amortissements du patrimoine administratif	5'853'753	813'418	16.1%	5'040'335	5'483'949
34 Charges financières	192'172	0	0.0%	192'172	271'742
36 Charges de transfert	4'596'693	2'725'461	145.7%	1'871'232	1'669'857
37 Subventions à redistribuer	225'654	225'654	-	-	-
39 Facturations internes	4'202'585	390'585	10.2%	3'812'000	5'110'753
REVENUS	154'932'831	14'577'877	10.4%	140'354'954	130'494'867
42 Taxes et redevances	91'589'833	3'362'333	3.8%	88'227'500	78'857'860
43 Revenus divers	12'425'793	10'678'718	611.2%	1'747'075	3'212'680
44 Revenus financiers	4'160	4'160	-	-	-
46 Revenus de transferts	49'833'943	131'664	0.3%	49'702'279	47'800'127
47 Subventions à redistribuer	225'654	225'654	-	-	-
49 Facturations internes	853'448	175'348	25.9%	678'100	624'201
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-220'961'748	9'247'160	-4.0%	-230'208'908	-245'062'344
<i>Coût d'état-major</i>	-2'877'207	123'409	-4.1%	-3'000'616	-2'953'921
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-64'136'480	1'820'716	-2.8%	-65'957'196	-62'491'374
COÛT COMPLET	-287'975'435	11'191'284	-3.7%	-299'166'719	-310'507'639

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'167.75	24.05	1.12%	2'143.70	2'155.41
<i>ETP fixes</i>	2'138.65	-1.95	-0.09%	2'140.60	2'115.03
<i>ETP auxiliaires</i>	24.80	22.80	1'140.00%	2.00	36.78
<i>ETP agents spécialisés</i>	4.30	3.20	290.91%	1.10	3.60

Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre publics et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales et cantonales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands événements et catastrophes, suite au déclenchement par le Conseil d'Etat du plan ORCA (ORganisation des secours en cas de CAatastrophe et de situation exceptionnelle). L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publique.

Ce programme est mis en œuvre par le corps de police.

H01 Sécurité publique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H01.01 Sécurité et ordre publics
- H01.02 Infractions aux dispositions pénales et autres lois cantonales/fédérales
- H01.03 Protection de l'Etat et du milieu international
- H01.04 Police administrative
- H01.05 Amendes d'ordre et ordonnances pénales
- H01.06 Pilotage opérationnel du programme H01

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

La nouvelle organisation de la police, découlant de la loi sur la police (LPol) du 9 septembre 2014, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2016, a apporté de la transparence sur le plan des objectifs, de la charge, des ressources et des moyens liés aux différents services opérationnels. L'enjeu principal demeure la répartition de la mission de police judiciaire, entre la police judiciaire elle-même et les autres services opérationnels. L'analyse en cours prend en compte le bilan de la quatrième édition de la politique criminelle commune (2018-2020) et les axes de la nouvelle édition (2021-2023). Des critères de gravité, de complexité au sens des mesures d'enquête à déployer et de sérialité doivent contribuer dans un premier temps à fixer le périmètre de la police judiciaire. En fonction de la répartition de la mission de police judiciaire découlera la ventilation des effectifs afin d'y répondre adéquatement.

Sur un autre aspect, la question de la maîtrise des heures supplémentaires fait l'objet d'un suivi régulier appuyé par différents tableaux de bord. Le prisme de la maîtrise des heures supplémentaires est maintenant élargi à l'analyse de l'adéquation des horaires à la mission et aux prestations attendues, en fonction de différents paramètres (phénomènes saisonniers, dispositif estival, activités nocturnes et de loisirs en fin de semaine, etc.). La rencontre Biden-Poutine du mois de juin et la douzième conférence de l'OMC, annulée à la dernière minute, ont rappelé le fait que la police genevoise est fortement impactée par l'événementiel et qu'en ce domaine, la gestion des heures supplémentaires est étroitement liée au calendrier diplomatique et aux délais d'annonce.

L'avant-projet de loi sur l'information de police (LIPol), appelée à succéder à l'actuelle loi sur les renseignements et les dossiers de police et la délivrance des certificats de bonne vie et mœurs (LCBVM), a fait l'objet de nombreuses réflexions menées avec le Ministère public. Cet avant-projet introduit en particulier des délais de conservation, respectivement d'effacement, des données. Les différentes dispositions s'appliqueront tant à la police cantonale qu'aux polices municipales, en raison du caractère unique du dossier de police. La mutualisation des systèmes d'information rend également nécessaire l'application de la future LIPol aux polices municipales.

Autres projets d'importance stratégique

Sur le plan des investissements, les travaux portent sur la réalisation des projets rendus possibles par la loi d'investissement 12147 portant sur la modernisation des systèmes d'information. La part la plus conséquente du budget permet la mise à jour majeure de P2K, progiciel qui gère le Journal des événements, les affaires de police et les personnes avec antécédents, sous le nom de myABI. Le projet de gestion électronique et de dématérialisation du dossier de police est mené en parallèle. 2021 aura été l'année de l'étude, en termes de besoin et d'organisation, ainsi que d'interfaces informatiques, qu'il s'agira de concrétiser en 2022.

Le projet de loi d'investissement concernant la vidéosurveillance dans les locaux de police pour répondre à l'exigence posée à l'article 61 de la LPol n'a pas connu d'avancée significative en 2021. Cependant, à la faveur du renouvellement des serveurs, la durée de conservation des images a été portée à 100 jours sur quinze sites, avec un stockage décentralisé, sans backup. Par rapport au projet global, les différences essentielles portent sur le nombre de caméras et la couverture, ainsi que sur le stockage centralisé des données dans un centre de données, offrant plus de sécurité et la redondance des dites données.

H01 Sécurité publique (suite)

Enfin le projet de renouvellement du SI COPP (Conduite opérationnelle du personnel de la police) et du nouvel outil d'aide à la mobilisation a progressé. L'appel d'offres selon la procédure AIMP a été mené. L'attribution du marché pour KAIROS, nouveau nom du projet, se fera au cours du 1^{er} trimestre 2022, sous condition de l'obtention du crédit d'investissement nécessaire à sa réalisation.

Justification des écarts

Le programme H01 connaît une hausse des charges de +5.3 millions et des revenus de +14.6 millions par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

Charges de personnel (30) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un non dépensé de -0.5 million s'expliquant principalement par :

- la vacance de postes constatée cette année (-0.5 million) ;
- un surplus d'heures supplémentaires payées de +1 million et la constatation d'une charge à payer pour les heures supplémentaires et vacances non-prises supérieure au budget de (+0.7 million) ;
- des charges sociales inférieures au budget (-1.1 million) ;
- des frais de formation, de repas et de réception moindres (-0.7 million).

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un dépassement de +1.7 million qui trouve son origine dans des causes divergentes.

Ainsi, les natures suivantes présentent des dépenses supérieures au budget :

- Les dédommagements et ce principalement en raison des frais de repas et de logement des policiers extra-cantonaux venus renforcer la police cantonale à l'occasion d'événements de grande ampleur, tels que le sommet Biden - Poutine et la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (+1.2 million) ;
- Les frais de location (+0.4 million), également en lien avec les événements susmentionnés ;
- Les charges d'entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (+0.3 million) ;
- Les opérations relatives aux réévaluations sur créances qui ont nécessité un ajustement de la provision pour dépréciation d'actifs (+0.6 million).

Il convient de relever que des démarches sont actuellement en cours auprès de la Confédération en vue d'obtenir une prise en charge des dépenses encourues au titre des événements internationaux exceptionnels intervenus en 2021.

Par ailleurs, l'augmentation de la provision sur créances doit également être mise en perspective avec la hausse des revenus enregistrés sur la nature 42.

Des non-dépenses sont en revanche constatées principalement en raison d'un moindre recours à des prestations de service et honoraires (-0.7 million) et d'une moindre consommation des fournitures générales (-0.2 million),

Le dépassement global de cette rubrique est couvert par les reports budgétaires.

Enfin, il convient de mentionner que l'impact total de la crise sanitaire liée au COVID-19 sur cette rubrique a été estimé à environ -1 million.

Charges de transfert (36) - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Ces charges présentent un dépassement de +2.7 millions, en raison des dédommagements payés aux autres cantons pour les policiers dépêchés en renforts d'une part, à l'occasion du sommet Biden - Poutine pour +1.7 million et d'autre part, de la conférence ministérielle de l'OMC pour +1 million.

H01 Sécurité publique (suite)

Il convient de relever que des démarches sont actuellement en cours auprès de la Confédération en vue d'obtenir une prise en charge des dépenses encourues au titre des événements internationaux exceptionnels intervenus en 2021.

La demande de crédit supplémentaire correspondante a été acceptée par la commission des finances du 12 janvier 2022.

Subventions à redistribuer (37)

La tenue du sommet Biden – Poutine a nécessité la fermeture de certaines entreprises pour des raisons de sécurité. La Confédération a garanti la prise en charge des indemnités versées à cette occasion. Un montant de +0.2 million a été versé à ce titre. Un revenu identique est constaté sous la nature "Subventions à redistribuer" (47).

Taxes et redevances (42) - Ecart d'estimation

Ces revenus augmentent de +3.3 millions par rapport au budget, en raison principalement des éléments suivants :

- Baisse des émoluments pour actes administratifs du service de contraventions pour un montant de -1.6 million, au service de délivrance de documents au public et à la BASPE pour -0.5 million;
- Baisse des taxes d'utilisation et prestations de service de -0.2 million ;
- Hausse des remboursements, découlant principalement des assurances sociales, de +0.4 million.
- Hausse des amendes de +5.2 millions.

L'impact total du COVID-19 sur cette rubrique a été estimé à environ -1 million.

Revenus divers (43) - Ecart d'estimation

Ces revenus sont supérieurs de +10.7 millions par rapport au budget principalement en raison de reprises effectuées d'une part, sur la provision constituée pour tenir compte des engagements résultant du Pont Police (+0.9 million) et d'autre part de la baisse des risques liés aux litiges envers le personnel (+9.7 millions), notamment suite au verdict favorable du Tribunal administratif fédéral portant sur la question des indemnités pour le travail diurne des policiers les week-end et jours fériés.

Revenus de transfert (46) - Ecart d'estimation

Ces revenus augmentent +0.1 million par rapport au budget, en raison principalement des dédommagements reçus de la part des autres cantons et concordats.

Atteinte des objectifs et justification des écarts

Indicateur 1.1 : L'écart de 1.2‰ n'est pas significatif. Si l'on prend en compte la valeur de l'indicateur selon sa nouvelle définition (PB2022), il atteindrait 4.8‰ ce qui réduirait encore l'écart à 0.8‰.

Indicateur 1.2 : L'objectif est ici très largement dépassé, suite à la forte baisse des vols, notamment des cambriolages et malgré l'augmentation des escroqueries.

Indicateur 1.3 : L'objectif n'est pas atteint (2.2‰ d'écart). Les opérations de la police routière ont notamment permis de sanctionner des infractions graves. Pour rappel, l'indicateur recense des infractions graves.

Indicateur 2.1 : La différence de 2% n'est pas significative et si l'on considère cet indicateur selon sa nouvelle définition (PB2022), la valeur serait de 88.8% qui permet à l'objectif d'être atteint.

Indicateur 2.2 : La différence de 3.2% ne reflète pas la réalité si l'on considère cet indicateur selon sa nouvelle définition (PB2022), la valeur serait de 15.7% qui permet à l'objectif d'être atteint.

H01 Sécurité publique (suite)

Indicateur 3.1 : Le problème du taux de documentation des réquisitions demeure, ce qui rend l'indicateur inopérant. L'application Mobile Responder qui devait contribuer à améliorer le taux de document est disponible techniquement, mais n'a pas encore été mise en service.

Indicateur 3.2 : Il y a lieu d'examiner la transmission, respectivement le délai, entre l'enregistrement de la plainte dans les postes de police et sa réception au secteur de la documentation, où les traitements se font au fil de l'eau.

Indicateur 3.3 : Le taux de satisfaction des lésés demeure élevé et ce, de manière durable.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Diminuer les infractions						
1.1 Taux des atteintes à l'intégrité corporelle et sexuelle pour 1000 habitants	Efficacité	5.2	4	6	4	2023
1.2 Taux d'infraction contre le patrimoine pour 1000 habitants	Efficacité	15.7	30	19.9	30	2023
1.3 Taux d'infraction à la LCR pour 1000 véhicules immatriculés	Efficacité	15.2	13	12.8	13	2023
2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions						
2.1 Taux d'élucidation des atteintes à l'intégrité corporelle et sexuelle	Efficacité	86%	88%	83%	88%	2023
2.2 Taux d'élucidation des infractions contre le patrimoine	Efficacité	9.8%	13%	10.9%	15%	2023
3. Améliorer la qualité des prestations						
3.1 Taux d'interventions prioritaires dans un délai inférieur à 7,5 minutes	Efficacité	49%	66%	54.5%	70%	2023
3.2 Taux de plaintes contre inconnu traitées en moins de 7 jours	Efficacité	77%	85%	81.8%	85%	2023
3.3 Taux de satisfaction des lésés	Qualité	85%	85%	83.6%	85%	2023

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2 : Les valeurs mentionnées font référence à un taux pour 1000 habitants. Ces ratios ont été choisis, d'une part car ils sont utilisés par l'Office fédéral de la statistique et permettent ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriales et, d'autre part, car ils mettent en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur fait référence à toutes les atteintes à l'intégrité corporelle, y compris les brigandages et les atteintes à l'intégrité sexuelle.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur fait référence à une sélection d'atteintes au patrimoine : vol par effraction ou introduction clandestine, vol à la tire, vol à l'astuce, vol à l'arraché, effraction de véhicules, vol dans ou sur un véhicule et vol de véhicules motorisés.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur fait référence à l'ensemble des infractions à la loi sur la circulation routière.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global, car ce dernier serait biaisé par les infractions qui sont de fait élucidées à près de 100 % (LStup, LEtr, etc.). La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes, et moins sujettes à des soubresauts

H01 Sécurité publique (suite)

conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur concerne le temps de réponse entre l'appel de la victime au 117/112 et l'arrivée du premier policier sur les lieux.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur représente la proportion de plaintes traitées dans un délai de 7 jours, week-end et jours fériés compris.

Indicateur 3.3 : Cet indicateur permet de mesurer le degré de satisfaction des lésés quant à la qualité de l'accueil et au traitement de leur affaire.

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Département responsable : DSPS

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	170'136'948	-7'401'529	-4.2%	177'538'477	178'358'930
30 Charges de personnel	127'601'119	-3'182'357	-2.4%	130'783'476	134'350'197
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	25'898'613	-1'231'971	-4.5%	27'130'584	26'425'339
33 Amortissements du patrimoine administratif	955'850	-819'560	-46.2%	1'775'410	1'018'482
34 Charges financières	15'329	0	0.0%	15'329	29'457
36 Charges de transfert	15'200'252	-2'248'926	-12.9%	17'449'178	15'806'845
39 Facturations internes	465'786	81'286	21.1%	384'500	728'611
REVENUS	38'728'134	7'826'494	25.3%	30'901'640	27'510'972
42 Taxes et redevances	9'835'474	-1'457'348	-12.9%	11'292'822	8'785'743
43 Revenus divers	9'851'340	9'594'915	3'741.8%	256'425	703'687
44 Revenus financiers	1	1	-	-	1
46 Revenus de transferts	18'678'916	-316'977	-1.7%	18'995'893	17'504'512
49 Facturations internes	362'404	5'904	1.7%	356'500	517'029
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-131'408'814	15'228'023	-10.4%	-146'636'837	-150'847'958
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'140'288</i>	<i>76'673</i>	<i>-6.3%</i>	<i>-1'216'961</i>	<i>-1'205'272</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-34'970'910</i>	<i>860'599</i>	<i>-2.4%</i>	<i>-35'831'509</i>	<i>-41'319'761</i>
COÛT COMPLET	-167'520'012	16'165'294	-8.8%	-183'685'306	-193'372'990

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	935.65	-37.15	-3.82%	972.80	919.04
<i>ETP fixes</i>	<i>913.65</i>	<i>-47.05</i>	<i>-4.90%</i>	<i>960.70</i>	<i>904.04</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>21.00</i>	<i>8.90</i>	<i>73.55%</i>	<i>12.10</i>	<i>15.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement, d'exécution des peines et mesures ainsi que les décisions administratives de privation de liberté, tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la privation de liberté, le soutien psychosocial, éducatif et médico-soignant aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit :

- d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux;
- de développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues;
- d'assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert;
- d'assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de détention (OCD).

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H02.01 Détention de personnes
- H02.02 Application des peines et mesures
- H02.03 Probation, insertion et autres formes d'exécution des peines
- H02.04 Détention de personnes mineures
- H02.05 Pilotage opérationnel du programme H02

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Réalisation du programme de législation

La planification pénitentiaire 2012-2022 s'est concrétisée notamment au travers des réalisations, telles que l'agrandissement de La Brenaz dont la capacité a été étendue à 168 places et à l'ouverture complète de l'établissement fermé de Curabilis.

Après le rejet du projet Les Dardelles, avec 450 places d'exécution de peine prévues, par le Grand Conseil en octobre 2020, l'OCD et l'OCBA ont immédiatement démarré des travaux d'évaluation de nouvelles alternatives, compte tenu du fait que la construction d'un établissement d'exécution des peines demeure indispensable, eu égard à la surpopulation carcérale endémique de la prison de Champ-Dollon et de la vétusté de cette dernière.

En effet, l'état du bâtiment de la prison de Champ-Dollon continue à se dégrader, ce qui est lié au fait que ce bâtiment âgé de 45 ans a été surexploité de manière très importante et a donc subi un vieillissement prématuré. Cette situation est suivie de près par l'OCBA qui suite à un audit de sécurité de l'infrastructure a relevé l'impérieuse nécessité d'intervenir rapidement sur celle-ci. Seuls certains travaux urgents ont été entrepris, faute de moyens suffisants. Si la surpopulation carcérale à Champ-Dollon est demeurée supérieure à 150%, avec une tendance stable ces dernières années, malgré les efforts entrepris pour favoriser les formes alternatives d'exécution de peines, l'épisode pandémique du COVID-19 a entraîné une baisse du taux d'occupation depuis le printemps 2020, pour se situer à 120% consécutivement aux mesures limitatives à l'incarcération, prises d'entente avec le Pouvoir Judiciaire. Le taux de surpopulation augmente lorsque les mesures sanitaires sont allégées, comme à l'automne 2020, avant de baisser lors de nouveaux épisodes pandémiques.

Un nouveau bâtiment dédié à l'exécution des peines permettra donc de désengorger Champ-Dollon et d'offrir des infrastructures conformes aux exigences légales, pour cette catégorie de détenus. Un nouveau plan directeur pénitentiaire est actuellement à l'étude, lequel devra impérativement englober l'infrastructure de Champ-Dollon pour la détention avant jugement et des bâtiments d'exécution des peines. Pour la détention des femmes, des établissements de détention avant jugement et d'exécution de peines devront être réalisés. Cette nouvelle planification créera les conditions favorables pour le déploiement complet du nouveau concept de réinsertion adopté par le Conseil d'Etat en novembre 2017.

Ainsi, au terme de la nouvelle planification pénitentiaire, le canton disposera enfin des structures de détention en adéquation avec ses besoins actuels et aura ainsi comblé le retard accumulé depuis deux décennies.

La concrétisation d'une nouvelle planification pénitentiaire demeurerait incomplète sans une réforme de l'approche de la réinsertion. Dans cette perspective, un nouveau concept a été réalisé et les premières phases opérationnelles de la réforme ont d'ores et déjà déployé ses premiers effets avec la mise en place de formations "certifiantes" professionnelles pour les détenus dans de nouveaux ateliers accrédités dans plusieurs établissements. Cette réforme continue à être déployée progressivement jusqu'à l'ouverture du futur établissement dédié à l'exécution des peines qui permettra à l'office de finaliser cette réforme fondamentale.

Les changements profonds induits dans la politique pénitentiaire par le nouveau concept de réinsertion et la réorientation des métiers de la détention, s'accompagnent également d'un projet visant à la promotion des femmes agentes de détention, largement sous-représentées dans la hiérarchie pénitentiaire. L'analyse, conduite avec la collaboration de l'office du personnel de l'Etat et de l'université de Lausanne, a été menée en 2020 et les premières mesures prioritaires sont identifiées et leur déploiement peut aujourd'hui commencer.

L'approche transversale de la politique pénitentiaire trouve par ailleurs son expression dans le projet d'économie

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

circulaire sur le site pénitentiaire rive gauche. Ce projet porté par l'OCD et l'OCEV, impliquant trois départements (DSPA, DT, DI), vise à inscrire l'exploitation des établissements pénitentiaires dans les objectifs de durabilité fixés dans la politique du Conseil d'Etat en matière de transition écologique. Cette démarche est menée en lien avec les collectivités publiques municipales concernées.

Autres projets d'importance stratégique

La politique flexible et anticipative adoptée par l'Office cantonal de la détention (OCD) en matière de gestion de ses ressources humaines a permis de garantir la disponibilité de personnel en suffisance, malgré un fort taux d'absence en 2021. La formation initiale dispensée aux nouveaux agents de détention a été déployée afin de mieux préparer ceux-ci à leur entrée en fonction et à l'obtention du brevet fédéral. Les formations opérationnelles destinées aux trois niveaux de cadres pénitentiaires ont été réalisées et sont déployées depuis l'automne 2019.

La mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes sur la gestion des ressources humaines de l'OCD a fait l'objet d'une attention particulière. En effet, la résolution des problématiques mentionnées par cet organe de surveillance a contribué à l'objectif de maîtrise du pilotage assigné à la direction de l'office. Ainsi, au 31 décembre 2021, l'Office cantonal de la détention a réglé 96% des recommandations de la Cour des Comptes (3 rapports) et 92% des recommandations du service d'audit interne (SAI - 9 rapports). Au total, 96 recommandations sur les 103 attribuées à l'OCD ont pu être mises en œuvre.

S'agissant de l'organisation de l'OCD, le développement constant d'outils de gestion et de contrôle interne permet une meilleure anticipation des risques et une vision stratégique à plus long terme. En résulte une phase de stabilisation, observée tant dans les services que dans les établissements de détention qui bénéficient globalement d'un cadre managérial renforcé pour mener à bien leurs missions. La refonte du fonctionnement de la prison de Champ-Dollon qui, suite aux difficultés rencontrées, a fait l'objet d'un audit, a néanmoins été menée à bien. Des adaptations nécessaires sont néanmoins envisagées pour l'année 2022.

La mise à jour des conversions d'amende du service des contraventions continue à générer pour le service de l'application des peines et mesures (SAPEM) une forte charge de travail liée à la mise en œuvre des peines privatives de liberté de substitution. De plus, l'entrée en vigueur du nouveau droit des sanctions au 1^{er} janvier 2018 a entraîné une augmentation des évaluations à réaliser par le SAPEM et le service de probation et d'insertion (SPI) en vue d'appliquer une des formes alternatives d'exécution de peine, lorsque cela est possible. A cet effet, les processus selon lesquels les personnes condamnées peuvent demander à bénéficier d'une forme alternative d'exécution de peine ont été simplifiés en 2021.

De même, l'interdiction légale pour l'OCD de confier le transport des détenus à une entreprise privée, confirmée par le Grand Conseil en octobre 2020, implique pour la brigade de sécurité et des audiences, un développement important des effectifs. Une réforme de la gouvernance du service a été décidée et sera mise en œuvre dès 2022.

L'OCD a par ailleurs intensifié ses efforts pour aller au contact de la population, dans une perspective de promotion de l'image du domaine de la détention et de recrutement de candidats potentiels.

L'opération de rattrapage des plans d'exécution de la sanction (PES), outil incontournable qui fixe des objectifs aux détenus pour toute la durée de leur peine, est aujourd'hui réalisée. Le plan d'exécution de la sanction fait partie intégrante du dispositif mis en place pour améliorer l'encadrement des détenus et leur retour progressif vers la liberté.

Créé en 2017, le Service des Mesures Institutionnelles (SMI) a été subordonné à la fois aux hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour les aspects de prise en charge thérapeutique et à l'Office cantonal de la détention pour les questions liées à la sécurité. Ce service participe à assurer un suivi de qualité pour les détenus sous mesures institutionnelles en milieu fermé, ouvert et faisant l'objet d'un suivi ambulatoire. A ce titre, l'établissement de Curabilis a vu 34 sorties de l'institution (pour 77 places en unités de mesures), dont 80% d'entre elles vers un milieu ouvert (art. 59 al. 2 CPS). Ce service est ainsi au cœur d'un processus d'amélioration constante de prise en charge des détenus présentant des troubles psychiques et offre des axes de développement en matière de collaboration entre le milieu pénitentiaire et médical. Différentes pistes de développements infrastructurels collaboratifs avec les HUG sont étudiées pour pallier le manque de places indispensables à l'exécution des mesures, plus particulièrement en milieu ouvert et en structure d'aval. Une collaboration (HUG-OCD) avec des institutions spécialisées a d'ores et déjà permis des placements permettant d'alléger la sur-occupation des sites dédiés à la clinique psychiatrique de Belle-Idée.

Par ailleurs, d'importants travaux législatifs et réglementaires sont en cours depuis 2018, dont en particulier la nouvelle loi sur la privation de liberté et les mesures d'encadrement, dont l'avant-projet est actuellement en consultation.

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Enfin, l'Office cantonal de la détention, en collaboration avec la Police, poursuit les travaux sur les projets d'infrastructure tel que le centre de détention avant départ du Bois-Brûlé, lesquels font l'objet d'un projet de loi actuellement en traitement au Grand Conseil.

Justification des écarts

Le programme H02 connaît une baisse des charges de -7.4 millions et une hausse des revenus de +7.8 millions, par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

Charges de personnel (30) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un non dépensé de -3.2 millions s'expliquant principalement par :

- la vacance de postes constatée cette année (-3.4 millions) ;
- un surplus d'heures supplémentaires payées de +0.5 million et la constatation d'une charge à payer pour les heures supplémentaires et vacances non-prises (+0.9 million) ;
- des indemnités légèrement supérieures au budget (+0.1 million) ;
- des charges sociales inférieures au budget (-1.1 million) ;
- des frais de formation, de repas et de réception moindres (-0.2 million).

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un non dépensé de -1.2 million se justifiant principalement par les éléments suivants :

- l'ouverture partielle des ateliers dans les établissements (-0.6 million des charges de matières et de marchandises, de -0.4 million pour les immobilisations ne pouvant être portées à l'actif ainsi que -0.2 million pour l'entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles).
- la fermeture de Favra durant les travaux de rénovation de la promenade et le report de la Cité des Métiers (-0.2 million pour les prestations de service et honoraires).
- le déploiement des réunions à distance permettant de diminuer les dédommagements (-0.1 million).
- une dotation provisions dommages et intérêts de +0.3 million pour conditions de détention illicites.

Charges de transfert (36) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un non dépensé de -2.2 millions principalement en raison de la baisse des peines aux concours (détenus sous autorité extra-cantonale qui ont une part de peine genevoise payée au prorata par le SAPEM) à mettre en lien avec les revenus de transfert (46) et de la baisse importante des placements de mineurs aux Léchaïres (VD).

Taxes et redevances (42) - Ecart d'estimation

Ces revenus sont inférieurs de -1.5 million par rapport au budget en raison :

- de remboursements en provenance des assurances sociales supérieurs aux attentes (+1.3 million).
- de revenus des contraventions du SAPEM qui sont inférieurs aux attentes (-2.7 millions) suite à l'interruption dutransfert de dossiers du SDC au SAPEM entre avril et juillet.

Revenus divers (43) - Ecart d'estimation

Ces revenus sont supérieurs au budget de +9.6 millions par rapport au budget en raison de la reprise de la provision pour litige RH concernant les indemnités horaires, weekend et jours fériés. Ce risque est désormais considéré comme un passif éventuel, car la probabilité de devoir effectuer une sortie de fonds pour éteindre ce litige a baissé suite au verdict rendu par l'instance cantonal de recours.

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Revenus de transfert (46) - Ecart d'estimation

Ces revenus sont inférieurs au budget de -0.3 million. Cet écart s'explique par la fermeture durant 3 mois de Favra et par la baisse de revenus par le SAPEM pour les peines déléguées par des cantons tiers, à mettre en lien avec les charges de transfert (36).

Atteinte des objectifs et justification des écarts

Indicateur 1.1 : La cible de l'indicateur est respectée. Le taux est plutôt stable sur l'année écoulée, même si l'on constate une diminution sur la seconde partie de 2021 (min 47.5% en octobre et max 55.3% en janvier).

Indicateur 2.1 : La cible est respectée. Le taux est stable autour de 90% depuis juin 2021. Un stress test au 31.12.2021 montre que si l'on devait prendre en considération tous les PES, même ceux dont la limite de 6 mois pour la validation n'a pas été atteinte, le taux serait de 77,27% (vs 79.30% au 31 décembre 2020).

Indicateur 3.1 : La valeur mesurée est supérieure à la cible. La légère augmentation du personnel pénitentiaire (+ 7 vs décembre 2020), combinée à la diminution des détenus liée à la situation COVID (525 en décembre 2021 vs 613 en décembre 2020) expliquent ce taux supérieur.

Indicateurs 3.2 et 3.3 : La valeur mesurée est légèrement inférieure à la cible pour l'établissement mais est en phase avec la réalité.

Indicateur 4.1 : Le taux de prescription est en progression constante sur l'année. Près de la moitié des cas recensés (45%) concerne des dossiers reçus par le SAPEM pour des procédures dont l'échéance pour la prescription est inférieure à 4 mois.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Evaluer l'impact de la politique de réinsertion sur la population résidente						
1.1 Taux de réincarcération de la population résidente adulte au sein des établissements pénitentiaires de l'OCDE	Efficacité	48.7%	≤ 55%	53.5%	≤ 55%	2023
2. Garantir un suivi optimal de l'exécution de la sanction conformément au cadre concordataire						
2.1 Taux de validation des plans d'exécution de la sanction pénale (PES)	Efficacité	89.5%	≥ 80%	94.86%	≥ 80%	2023
3. Garantir l'adéquation des ressources allouées au regard des besoins d'encadrement des personnes détenues						
3.1 Ratio d'encadrement du personnel pénitentiaire des principaux établissements : Champ-Dollon	Efficience	0.58	0.44	0.49	0.44	2023
3.2 Ratio d'encadrement du personnel pénitentiaire des principaux établissements : Brenaz	Efficience	0.64	0.65	0.68	0.65	2023
3.3 Ratio d'encadrement du personnel pénitentiaire des principaux établissements : Curabillis	Efficience	0.97	0.90	1	0.90	2023
4. Eviter l'inexécution des sanctions pénales (prescription des affaires reçues du SDC par le SAPEM)						
4.1 Taux de prescription des sanctions pénales reçues des affaires du SDC et attribuable au SAPEM	Efficacité	0.89%	≤ 1.0%		≤ 1.0%	2023

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le rapport entre le nombre d'individus résidant en Suisse ayant effectué par le passé un ou plusieurs séjours dans un établissement de l'OCD (sauf détention administrative et pour mineurs), et le nombre d'individus résidant en Suisse actuellement présents dans un établissement de l'OCD (sauf détention administrative et pour mineurs).

Indicateur 2.1 : Les nouvelles normes concordataires (novembre 2018) stipulent une validation des PES dans un délai de 6 mois à compter de l'entrée dans l'établissement d'exécution de la peine.

Indicateurs 3.1, 3.2 et 3.3 : Ces indicateurs représentent le rapport entre le nombre d'ETP de personnel pénitentiaire affecté aux principaux établissements pénitentiaires (Champ-Dollon, La Brenaz, Curabilis) et le nombre de détenus physiquement présents.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de suivre l'efficacité des processus opérationnels du SAPEM dévolus à la gestion et au suivi des affaires reçues du SDC.

H03 Population, droit de cité et migration

Département responsable : DSPS

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	34'966'908	-1'389'445	-3.8%	36'356'353	32'093'810
30 Charges de personnel	28'794'209	24'897	0.1%	28'769'312	26'859'543
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'639'301	-238'660	-12.7%	1'877'961	1'566'617
33 Amortissements du patrimoine administratif	28'138	-99'854	-78.0%	127'992	28'311
34 Charges financières	-1	-1	-	-	1
36 Charges de transfert	4'469'360	-1'065'728	-19.3%	5'535'088	3'610'893
39 Facturations internes	35'901	-10'099	-22.0%	46'000	28'445
REVENUS	18'912'010	-4'573'321	-19.5%	23'485'331	16'317'371
41 Patentes et concessions	65	65	-	-	-
42 Taxes et redevances	18'059'955	-4'016'019	-18.2%	22'075'974	15'795'617
43 Revenus divers	134'211	134'211	-	-	31'951
46 Revenus de transferts	716'734	-689'723	-49.0%	1'406'457	489'803
49 Facturations internes	1'045	-1'855	-64.0%	2'900	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-16'054'898	-3'183'876	24.7%	-12'871'022	-15'776'438
<i>Coût d'état-major</i>	-257'315	10'388	-3.9%	-267'703	-240'960
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'869'872	1'284'969	-18.0%	-7'154'841	-6'276'787
COÛT COMPLET	-22'182'084	-1'888'518	9.3%	-20'293'566	-22'294'186

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	242.80	-4.10	-1.66%	246.90	234.52
<i>ETP fixes</i>	207.60	-9.00	-4.16%	216.60	204.72
<i>ETP auxiliaires</i>	27.40	4.10	17.60%	23.30	23.80
<i>ETP agents spécialisés</i>	7.80	0.80	11.43%	7.00	6.00

Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile. La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie.

A l'exception du dernier point qui relève de la compétence de la Chancellerie d'Etat, ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H03.01 Etat civil et légalisation
- H03.02 Asile
- H03.03 Séjours et établissement
- H03.04 Naturalisation
- H03.05 Passeports
- H03.06 Pilotage opérationnel du programme H03

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

En 2021, malgré les restrictions relatives à la pandémie en cours, les déplacements des populations, dus aux conflits et à la violence, ont connu une progression continue. Ainsi, après cinq années de baisse consécutive, le nombre de nouvelles demandes d'asile est reparti à la hausse en raison des conflits au Proche-Orient, en Afghanistan et dans certaines parties du continent africain. En 2021, 14 928 demandes ont été déposées en Suisse (10 844 en 2020), dont 369 ont été attribuées au canton de Genève (283 en 2020). Les personnes ayant été attribuées au canton sont principalement originaires d'Erythrée, de Turquie, d'Afghanistan et de Syrie.

Dans ce contexte, les travaux liés à la construction d'un centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) de 250 places, prévu par la restructuration du domaine de l'asile et situé sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex, progressent en bonne coordination entre les autorités fédérales, cantonales et communales. Ces autorités sont en voie de finaliser la convention tripartite relative à l'exploitation du CFA, prévue en 2023. Pour ce faire, un groupe de projet, constitué des représentants du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), du canton et de la commune, a été mis sur pied en vue de servir de plateforme de coordination et d'information sur les diverses thématiques concernées par la mise en exploitation du centre.

Durant l'exercice sous revue, la Délégation du Conseil d'Etat à la migration (DCEMI) a poursuivi ses travaux, notamment en lien avec la prise en charge des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA), des mineurs non accompagnés (MNA), reconnus en tant que tels par une procédure cantonale dédiée, ainsi que la poursuite des formations suivies par certains requérants d'asile déboutés et le traitement des cas humanitaires.

Le canton a également poursuivi la modernisation et l'adaptation au droit fédéral du cadre légal cantonal dans les domaines des naturalisations et des étrangers. A ce titre, le projet de loi sur le droit de cité genevois (LDCG) a été examiné par la commission des droits politiques du Grand Conseil et transmis à ce dernier; celui relatif à la loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LaLEI) est en cours de finalisation par le département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS) et les autorités judiciaires concernées.

Enfin, la pandémie évoquée plus haut a aussi fortement impacté le nombre des renvois et des expulsions judiciaires exécutés. A cet égard, on peut toutefois relever que les chiffres totaux pour l'année 2021 (399) sont en légère hausse par rapport à ceux de l'exercice 2020 (378).

Autres projets d'importance stratégique

La persistance d'un contexte sanitaire instable et le respect des mesures préconisées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont poussé l'OCPM à augmenter et à diversifier ses prestations en ligne, pour réduire au minimum les déplacements du public sur site. C'est ainsi qu'après la mise en ligne des demandes d'autorisations frontalières et du formulaire pour les demandes de visas en 2020, ce sont les annonces de départ et les demandes d'autorisation d'absence et de retour en ligne qui ont été développées courant 2021, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'optimisation des prestations de l'OCPM, votée en 2017.

La mise à disposition aux administrés d'un formulaire permettant de déposer les premières demandes d'autorisation de séjour et de garantir leur complétude concrétisera, en 2022, la réalisation du dernier grand projet précédant le bouclage de la loi considérée et contribuera à réduire la durée d'instruction des dossiers.

La possibilité de déposer en ligne les demandes d'autorisations frontalières (permis G) offerte aux entreprises et aux personnes concernées depuis l'automne 2020 a clairement démontré l'opportunité et l'efficacité d'une telle procédure.

Dans un environnement épidémiologique très particulier, l'accès aux guichets de l'OCPM a continué à se faire principalement sur rendez-vous, des exceptions étant prévues pour les administrés pouvant se prévaloir d'une situation d'urgence ou requérant leur présence sur site, qui ont bénéficié d'une prise en charge immédiate.

Dans le même temps, les ressources humaines affectées à la Centrale téléphonique du service étrangers, très sollicitée en période de restriction d'accès aux guichets de l'office, ont été sensiblement renforcées et ses horaires d'ouverture élargis.

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

Dans le cadre du projet fédéral visant à éditer tous les titres de séjour pour les ressortissants européens sous format de carte de crédit au 1^{er} novembre 2021, pour répondre aux impératifs et aux normes européennes de lutte contre la falsification, l'OCPM a poursuivi et densifié l'émission de ces nouveaux documents, prévue de manière échelonnée.

Après avoir initié le processus pour les titulaires d'autorisations de séjour (permis B) en décembre 2020, le service concerné a débuté la prise des données requises des titulaires d'autorisations d'établissement (permis C) le 1^{er} mars 2021. En application d'une dérogation octroyée au canton de Genève par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), à sa demande, en raison d'une volumétrie hors norme, la délivrance des permis G au format voulu a commencé exceptionnellement le 1^{er} février 2022.

Dans le but d'augmenter sensiblement la capacité d'émission des titres de séjour pour étrangers, des autorisations frontalières et des documents suisses nécessitant l'enregistrement de données biométriques, l'OCPM mettra en exploitation un Centre cantonal de biométrie (CCB), dont l'ouverture est prévue le 29 mars 2022, afin de réduire le délai pour les prises de rendez-vous. Les travaux liés à l'aménagement et à l'équipement de ces nouveaux locaux, situés sur le territoire de la Ville de Vernier, se sont poursuivis en 2021, en étroite collaboration avec les services compétents du département des infrastructures (DI).

Pour rappel, la loi d'investissement légitimant la création dudit centre, dont les horaires seront adaptés aux besoins du public, et autorisant l'acquisition de ses équipements a été votée par le Grand Conseil le 25 juin 2020.

Le secteur passeports du service Suisses a dû gérer une affluence de demandes de documents d'identité sur l'ensemble de l'année nettement plus forte que les années précédentes, dès lors que la diminution d'activité en 2020, due à la pandémie de COVID-19, s'est reportée de manière intense sur 2021. Cet afflux a engendré des délais importants pour obtenir un rendez-vous. Le secteur concerné a toutefois pu répondre à toutes les urgences, en conservant des places surnuméraires dans sa planification. La mise en fonction du futur CCB permettra de diminuer sensiblement le délai entre la prise de rendez-vous et l'enregistrement des données biométriques.

L'OCPM a également poursuivi la mise en œuvre de son plan directeur métier (PDM) adopté en 2021 et des grandes actions prioritaires à entreprendre pour préparer l'office à faire face à toute nouvelle crise sanitaire ou de type analogue, en privilégiant les axes suivants : augmentation et développement de l'offre de e-démarches et de prestations en ligne, réorganisation de l'accueil du public et numérisation de toutes les nouvelles demandes et de tous les dossiers en cours d'instruction.

C'est ainsi que plus de 75% des dossiers traités par l'OCPM avaient été numérisés à fin 2021. L'objectif de numérisation intégrale de tous les documents détenus par l'office devrait donc être atteint en 2022. Cette digitalisation généralisée permettra de simplifier de nombreuses procédures internes et contribuera à la diminution du délai de traitement des dossiers, qui est l'un des principaux objectifs à atteindre par les services concernés d'ici à la fin de la législature.

Justification des écarts

Le programme H03 connaît une baisse des charges de -1.4 million et des revenus de -4.6 millions par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un non dépensé de -0.2 million en raison principalement du report de l'introduction de la biométrie pour certains titres de séjour (-0.1 million) et d'un moindre recours aux prestations de service et honoraires (-0.1 million), ceci en raison de la suppression des prestations de serment en présentiel suite aux restrictions liées au COVID-19.

L'impact total du COVID-19 sur cette rubrique est neutre, dans la mesure où le coût engendré par l'engagement d'un agent de sécurité supplémentaire pendant plusieurs mois pour gérer les flux des usagers dans le respect des mesures sanitaires a été compensé par l'économie évoquée précédemment sur les prestations de serment.

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

Charges de transfert (36) - Ecart d'estimation

Le non dépensé de -1.1 million concernant cette rubrique s'explique principalement par la diminution de la volumétrie des documents d'identité émis par le service des Suisses, ce qui a engendré de facto une baisse du montant rétrocedé à la Confédération (-1 million).

Une baisse des frais de détention administrative est également observée.

L'impact total du COVID-19 sur cette rubrique a été estimé à environ -0.3 million.

Taxes et redevances (42) - Ecart d'estimation

Ces revenus sont inférieurs de -4 millions par rapport au budget et cet écart se ventile à hauteur de :

- +0.3 million pour la direction générale, expliqué principalement par la comptabilisation de la prestation "demande de renseignements" sur ce CR depuis la mise en ligne en septembre 2020. A noter que la taxe de négligence introduite pour les annonces tardives de changements d'adresse a été comptabilisée sur cette ligne jusqu'à la décision de la Cour de Justice du 26 janvier 2021 enjoignant l'OCPM de ne plus percevoir cette taxe ;
- -1.1 million pour le service des étrangers, dû principalement à la suppression de l'émolument perçu pour les changements d'adresse, qui devait être compensé par perception de la taxe de négligence, ainsi que par une politique plus restrictive en matière de visa retour. L'activité en terme de production de permis de séjour est restée stable ;
- -2.3 millions pour le service des suisses, en raison principalement d'un budget estimé trop élevé qui sera revu pour les prochains exercices ;
- -0.4 million pour le service état civil ;
- -0.6 million pour le service cantonal des naturalisations principalement en raison de la baisse des demandes de naturalisation reçues par ce service suite aux différentes modifications légales intervenues.

Revenus divers (43) - Ecart d'estimation

Ces revenus augmentent de +0.1 million par rapport au budget. Ceci s'explique par le rattrapage par le service des étrangers de la facturation au SEM pour la biométrie des documents de voyage qui n'avait pas été faite.

Revenus de transfert (46) - Ecart d'estimation

Ces revenus baissent de -0.7 million par rapport au budget. Ceci s'explique principalement par la diminution de la refacturation au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) des frais de détention administrative liés à l'application de la loi sur l'asile (LAsi) (-0.7 million).

Atteinte des objectifs et justification des écarts

Indicateur 1.1 : Les restrictions imposées par le contexte sanitaire limitent le nombre de rendez-vous, tandis que, le nombre d'usagers souhaitant renouveler leurs pièces d'identité est reparti à la hausse. Avec l'ouverture du centre cantonal de biométrie fin mars 2022, la valeur de l'indicateur devrait progressivement revenir à la normale.

Indicateur 1.2 : Les restrictions imposées par la situation sanitaire ont impacté la durée de la procédure qui est passée de 15 mois fin 2020 à 17 mois fin 2021. Celle-ci demeure toutefois maîtrisée et dans la cible visée de 18 mois.

Indicateur 1.3 : Redéfini en 2020, cet indicateur qui prend désormais en compte l'ensemble de la durée de la procédure au sein du service étrangers est un agrégat des valeurs fournies par trois secteurs. Dans la cible fin 2021 du fait de l'épuisement du stock des dossiers traités selon l'ancienne procédure dans le courant du mois de juillet, la mise en oeuvre de nouvelles procédures liées au développement de e-démarches devrait permettre d'abaisser progressivement la cible jusqu'à 90 jours fin 2023. Ainsi, la mise en oeuvre, fin 2020, de la procédure en ligne pour les demandes de permis frontaliers a été suivie en 2021 par le déploiement des annonces de départ, des demandes d'autorisations d'absence pour permis C et de retour pour permis B. Fin avril 2022 devrait voir les premières demandes d'autorisation mises en oeuvre à leur tour en lien avec une adaptation des procédures. La priorisation des

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

e-démarches pour ces prestations apportera une réponse à la problématique de la complétude des demandes reçues. En parallèle, l'OCPM finalise le passage au traitement entièrement numérique des dernières tranches de dossiers encore au format papier.

Indicateur 1.4 : Depuis la mise en œuvre du plan pandémie, les guichets ont mis en place un système d'accueil sur rendez-vous qui permet depuis lors de gérer à satisfaction le flux d'usagers. De ce fait, les statistiques délivrées par l'application de gestion du ticketing ne sont plus opérationnelles, toutefois le temps d'attente correspond, peu ou prou, au délai de traitement aux guichets.

Indicateur 1.5 : Comme pour l'indicateur précédent, le système statistique basé sur l'application de ticketing n'est plus fonctionnel depuis que les usagers sont reçus sur rendez-vous. Toutefois, l'absence d'attente en salle et la cadence des rendez-vous permettent d'estimer la valeur moyenne du délai de traitement qui a été stabilisée depuis 2020, du fait que les collaborateurs peuvent désormais préparer les dossiers en prévision de la venue de leurs rendez-vous.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer les délais et la qualité des prestations délivrées						
1.1 Délai pour obtenir un rendez-vous pour la prise des données biométriques	Efficacité	5 sem.	<= 2 sem.	2 sem.	<= 2 sem	2023
1.2 Durée de la procédure de naturalisation ordinaire pour les nouvelles demandes déposées	Efficacité	17 mois	<= 18 mois	15 mois	<= 18 mois	2023
1.3 Délai moyen entre la réception d'une nouvelle demande au service étranger et la finalisation de son traitement	Efficacité	179 jours	<= 180 jours	171 jours	<= 90 jours	2023
1.4 Temps d'attente aux guichets	Efficacité	10	<= 75 min.	7 min.	<= 75 min.	2023
1.5 Temps de traitement aux guichets	Efficacité	6	<= 12 min.	6 min.	<= 12 min.	2023

Commentaires

Indicateur 1.4 : Au vu des exigences sanitaires liées au COVID-19, la réception des usagers s'effectue depuis mi-2020 par rendez-vous uniquement.



H04 Sécurité civile et armée

Département responsable : DSPS

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	16'296'804	-688'202	-4.1%	16'985'006	17'783'815
30 Charges de personnel	11'904'396	-188'899	-1.6%	12'093'295	11'841'186
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'502'880	-830'323	-24.9%	3'333'203	3'511'130
33 Amortissements du patrimoine administratif	286'732	29'430	11.4%	257'302	271'269
36 Charges de transfert	997'438	20'282	2.1%	977'156	1'170'777
37 Subventions à redistribuer	548'324	317'324	137.4%	231'000	947'593
39 Facturations internes	57'034	-36'016	-38.7%	93'050	41'860
REVENUS	7'665'409	2'071'624	37.0%	5'593'785	12'839'315
41 Patentes et concessions	33'100	-2'500	-7.0%	35'600	35'600
42 Taxes et redevances	382'175	-61'719	-13.9%	443'894	3'109'043
43 Revenus divers	2'426'850	1'876'850	341.2%	550'000	2'313'738
44 Revenus financiers	18'813	3'813	25.4%	15'000	16'281
46 Revenus de transferts	3'224'538	552'247	20.7%	2'672'291	3'228'347
47 Subventions à redistribuer	548'324	317'324	137.4%	231'000	947'593
49 Facturations internes	1'031'609	-614'391	-37.3%	1'646'000	3'188'713
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-8'631'395	2'759'826	-24.2%	-11'391'221	-4'944'500
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-106'382</i>	<i>6'148</i>	<i>-5.5%</i>	<i>-112'530</i>	<i>-106'229</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'835'907</i>	<i>-573'259</i>	<i>9.2%</i>	<i>-6'262'648</i>	<i>-6'211'534</i>
COÛT COMPLET	-15'573'684	2'192'715	-12.3%	-17'766'399	-11'262'262

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	91.80	-4.80	-4.97%	96.60	89.28
<i>ETP fixes</i>	<i>91.80</i>	<i>-3.20</i>	<i>-3.37%</i>	<i>95.00</i>	<i>87.28</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-1.60</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.60</i>	<i>2.00</i>

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérale et cantonale dans les domaines de la protection de la population et des affaires militaires. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la planification, de la surveillance et du contrôle du dispositif de sécurité en matière de prévention et lutte contre les incendies ainsi que des organisations (OPC/ORPC) de protection civile, de vérifier leur organisation et leur niveau de préparation, d'organiser leur instruction de base et continue. Elles ont également trait à l'organisation de tirs hors service, à l'obligation de servir, à l'entretien du matériel d'armée et à l'exploitation des installations de la place d'armes. Elles recouvrent en outre les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population).

Ce programme a par ailleurs pour mission de superviser la mise en œuvre du Règlement ORCA-GE et conduire l'Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC), tout comme diriger les travaux relatifs à la protection des infrastructures critiques et veiller à l'exécution des mesures décidées en matière d'approvisionnement économique du pays.

Ce programme concerne également les prestations fournies par le Centre de logistique civile et militaire à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde-meubles de l'Etat et la menuiserie cantonale.

Il est mis en œuvre par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) avec la

H04 Sécurité civile et armée (suite)

contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H04.01 Protection civile
- H04.02 Inspection cantonale du feu
- H04.03 Protection de la population
- H04.04 Logistique et infrastructure militaire
- H04.05 Organisation de l'obligation militaire de servir
- H04.06 Instruction
- H04.07 Pilotage opérationnel du programme H04

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Dans le quartier des Vernets, plus de 1'300 nouveaux logements seront construits à l'emplacement de l'ancienne caserne. Le lancement de ce programme a nécessité la libération préalable du site par l'armée. Dans la continuité de cette désaffectation, la relocalisation des activités militaires à Genève s'est poursuivie.

A cet égard, l'un des principaux points forts de l'exercice a été la cérémonie du bouquet de chantier de la construction du nouveau bâtiment du centre d'instruction des troupes de sauvetage (CITS) et du centre d'instruction feu et protection civile (CIFP) à Epeisses qui s'est tenue le 5 novembre. En effet, cet événement marque une étape importante dans la réalisation du dernier volet du programme de redéploiement de l'armée à Genève.

Autres projets d'importance stratégique

A l'instar de l'année 2020, compte tenu de la propagation du virus COVID-19 et de la nécessité de coordonner les actions des entités engagées pour gérer la crise, le dispositif ORCA-GE a été mobilisé en appui du dispositif sanitaire géré par la direction générale de la santé et les HUG (cellule sanitaire ORCA-GE). Dans ce cadre et en fonction des besoins exprimés par la cellule sanitaire, différentes entités dudit dispositif ont été mobilisées pour la soutenir dans sa lutte contre la pandémie. Ainsi, les services de l'état-major (EM EMCC), les cellules Protection civile, Logistique et Transports de personnes ont été mobilisées.

Le dispositif ORCA-GE a également contribué, en appui à la Police cantonale, à la réussite de la rencontre diplomatique du 16 juin 2021 des Présidents américain et russe Joe Biden et Vladimir Poutine. Il a également été sollicité pour la préparation de la douzième Conférence de l'OMC, même si cette dernière a été annulée au dernier moment. Par son action aux côtés des services opérationnels susmentionnés, qui ont pu concentrer leurs efforts sur leurs tâches prioritaires, le dispositif ORCA-GE a démontré sa pertinence en tant que plateforme de coordination transversale et multidisciplinaire.

S'agissant de la réforme du dispositif cantonal de défense incendie, dans la continuité de l'entrée en vigueur de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP), les travaux de mise en adéquation du règlement d'application de la loi ont débuté. Parallèlement, un groupe de travail a été mis sur pied pour organiser le transfert de l'instruction des sapeurs-pompiers volontaires au nouveau groupement SIS et les processus de contrôle et de surveillance du dispositif sont en cours d'évolution, de même que des réflexions sur le recensement et la gestion des données informatiques des sapeurs-pompiers.

Depuis deux ans, le dispositif cantonal de la protection civile est fortement mis à contribution dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Dans ce seul cadre, la protection civile genevoise a effectué 28'688 jours de service en 2021.

H04 Sécurité civile et armée (suite)

Justification des écarts

Le programme H04 connaît une baisse des charges de -0.7 million et une hausse des revenus de +2.1 millions par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

Charges de personnel (30) - Ecart d'estimation

Le non dépensé de -0.2 million pour les charges de personnel s'explique principalement par la vacance de postes constatée cette année.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) - Ecart d'estimation

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation présentent un non dépensé de -0.8 million et s'explique principalement par les rubriques suivantes :

- Charges de matières et de marchandises -0.3 million en lien avec les pièces se rapportant à l'entretien des véhicules et les frais de carburants.
- Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif -0.2 million.

Subventions à redistribuer (37) - Ecart d'estimation

Les subventions à redistribuer dans le cadre de la protection civile présentent un excédent de dépense de 0.3 million par rapport au budget. Ce montant est composé de paiements aux communes de subventions fédérales reçues afférentes d'une part, au financement des jours de protection civile (0.4 million) et d'autre part, au maintien de l'état de préparation au fonctionnement des constructions protégées (-0.1 million).

Ces dépenses sont intégralement compensées par des revenus équivalents sur la nature 47.

Revenus divers (43) - Ecart d'estimation

Ces revenus sont supérieurs de +1.9 million par rapport au budget. Cet écart découle de la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurance contre l'incendie perçue en vertu l'article 455 LCP.

Revenus de transfert (46) - Ecart d'estimation

Le dépassement de +0.5 million s'explique principalement par les montants reçus de la part de la Confédération pour l'utilisation des infrastructures et par la part du financement fédéral des jours de protection civile effectués dans le cadre de la lutte contre le COVID.

Subventions à redistribuer (47) - Ecart d'estimation

Cette rubrique enregistre les subventions à redistribuer aux communes reçues de la part de la Confédération. Elle présente un excédent de +0.3 million par rapport au budget. Ce montant est composé de paiements destinés aux communes afférents d'une part, au financement des jours de protection civile (0.4 million) et d'autre part, aux contributions forfaitaires fédérales pour maintenir l'état de préparation au fonctionnement des constructions protégées (-0.1 million).

H04 Sécurité civile et armée (suite)

Atteinte des objectifs et justification des écarts

Indicateur 1.1 : Au 31 décembre 2021, 40/42 compagnies SPV et 1/11 organisations PCi ont été inspectées. L'écart à la cible découle essentiellement de l'engagement massif de la PCi dans le cadre de la pandémie de COVID-19 qui a entraîné la suspension des contrôles.

Indicateur 1.2 : Au 31 décembre 2021, 42/42 fiches pour les SPV. Les fiches PCi ne sont pas finalisées. L'écart à la cible découle de l'engagement du personnel administratif dans le cadre de la pandémie de COVID, sollicitant ainsi fortement les ressources nécessaires à la réalisation des fiches.

Indicateur 4 : Le retard découlant de la suspension de plusieurs journées d'information en 2020 en raison de la pandémie de COVID a pu être résorbé en 2021.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Disposer d'une vue d'ensemble actualisée de la capacité opérationnelle des corps d'intervention de sapeurs-pompiers et de protection civile						
1.1 Taux d'inspection des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile	Qualité	78%	>= 95%	81%	>= 95%	2023
1.2 Taux de réalisation/actualisation des fiches opérationnelles des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile	Efficacité	79%	>= 95%	79%	>= 95%	2023
2. Disposer d'un catalogue actualisé des risques pertinents pour le canton de Genève, de leurs conséquences prévisibles, des moyens de réponse en place et des mesures correctrices à mettre en place						
2.1 Taux d'actualisation des analyses des risques	Efficacité	100%	>= 95%	100%	>= 95%	2023
3. Répondre de manière effective et rationnelle aux demandes de soutien logistique						
3.1 Taux de satisfaction des bénéficiaires de prestations logistiques	Qualité	95.1%	>= 85%	93.4%	>= 85%	2023
4. Exécuter les prestations requises du canton par la Confédération						
4.1 Taux de couverture des besoins en places dans les journées d'information aux conscrits	Qualité	100%	100%	31%	100%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le pourcentage de compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et d'organisations de protection civile contrôlées au moins une fois tous les 3 ans.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur représente le pourcentage de fiches opérationnelles établies et actualisées dans un délai de moins de 12 mois.

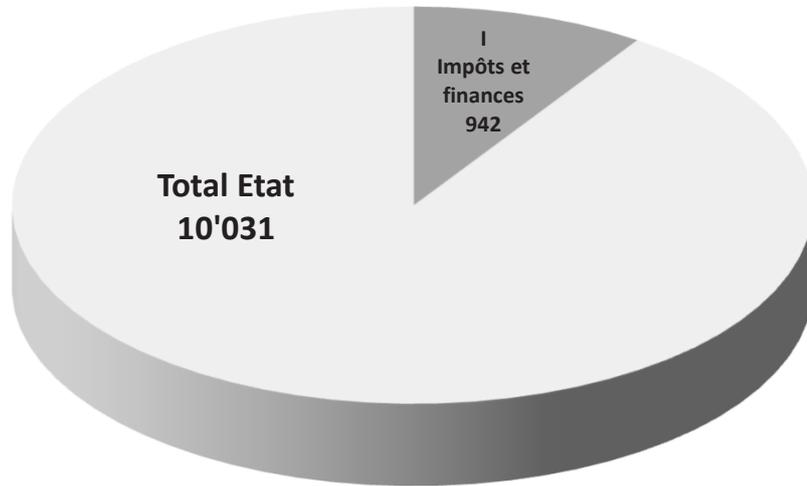
Indicateur 2.1 : Cet indicateur représente le pourcentage d'analyses de risques vérifiées et mises à jour dans un délai de moins de 5 ans.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur représente, sur la base d'enquête, le degré de satisfaction des utilisateurs des prestations logistiques.

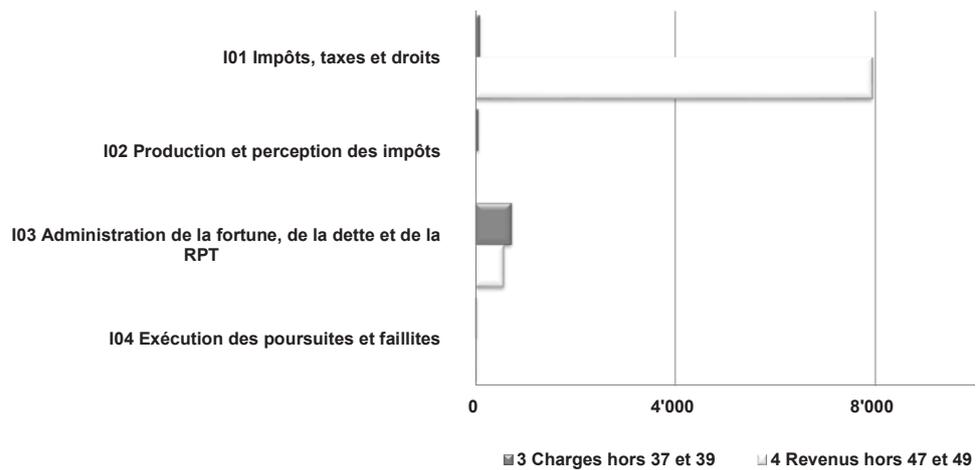
Indicateur 4.1 : Cet indicateur représente le pourcentage de places mises à disposition pour les conscrits d'une classe d'âge lors des journées d'information.

I Impôts et finances

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





I Impôts et finances

Synthèse des priorités

Depuis 2021, cette politique publique inclut le programme I04 Exécution des poursuites et faillites. Elle se singularise par le fait que deux des quatre programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés aux impôts, à la gestion des actifs et des passifs et à la péréquation financière intercantonale (RPT).

L'année 2021 est marquée par un excédent massif et exceptionnel de revenus fiscaux. Le programme I01 "Impôts, taxes et droits" présente un résultat positif historique de près d'un milliard de francs par rapport aux montants prévus au budget. Les recettes fiscales et les revenus de transferts sont à l'origine de cet excédent.

Une part considérable de ce surplus concerne les impôts cantonaux et fédéraux sur le bénéfice des personnes morales. D'une part, les déclarations fiscales concernant l'année 2020 ont, pour la première fois, servi de point de départ pour l'estimation de l'impôt 2021 et les bénéficiaires qui en ressortent sont bien plus élevés que ceux qui avaient été prévus auparavant. D'autre part, les hypothèses de croissance retenues pour l'estimation 2021 sont plus importantes que celles qui avaient été anticipées lors de la préparation du budget. Ces hypothèses sont déterminées sur la base d'une enquête réalisée, deux fois par année (en janvier pour les comptes et en septembre pour le budget), auprès des entreprises parmi les plus importantes du canton. Les plus fortes croissances sont annoncées par les entreprises horlogères et par celles du commerce international.

Par ailleurs, les impôts liés à l'immobilier et plus particulièrement les droits d'enregistrements ainsi que l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers y contribuent également, sous l'effet de plusieurs transactions et plus-values très importantes.

En 2021, l'administration fiscale a poursuivi sa démarche en accompagnant le contribuable vers des prestations en ligne. Cette démarche se fait en étroite collaboration avec l'usager, qui a été consulté dans le cadre d'un sondage afin de mieux connaître ses attentes et identifier les axes d'amélioration prioritaires de l'administration.

En parallèle, des groupes de travail ont été constitués en interne pour analyser notamment comment réduire les délais de traitement et simplifier les démarches des contribuables.

La recapitalisation de la CPEG, en application de la loi 12228 entrée en vigueur le 1er janvier 2020, est chiffrée à 5.5 milliards de francs, dont 0.3 milliard est à la charge des employeurs affiliés à la CPEG non-subsidiés par l'Etat. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, l'Etat a effectué des apports à la CPEG à hauteur de 1.4 milliard depuis 2020, dont 0.3 milliard en 2021. Fin décembre 2021, l'engagement de prévoyance de l'Etat auprès de la CPEG s'élève donc à 3.8 milliards.

La dette financière de l'Etat (somme des emprunts hors engagements de prévoyance) à fin 2021 s'élève à 12.4 milliards, en baisse de 0.4 milliard par rapport à fin 2020. Le montant des intérêts passifs de la dette financière s'élève à 127.8 millions (-10.1 millions par rapport au budget 2021 et -21 millions par rapport aux comptes 2020). Ces écarts s'expliquent par l'évolution des taux et des encaissements de l'Etat qui ont été plus favorables que prévu.

S'agissant de la péréquation financière intercantonale, la facture globale diminue de 85 millions de francs pour le canton de Genève en 2021 par rapport aux comptes 2020. Le montant net à charge du canton s'élève à 190 millions, soit 386 francs par habitant.

Cette année encore, les procédures d'exécution forcée conduites par l'office cantonal des poursuites (OCP) et l'office cantonal des faillites (OCF) semblent heureusement confirmer la résilience de notre économie, ainsi que l'efficacité du soutien accordé aux entreprises, en particulier au moyen des aides financières de la Confédération et du Canton.

De fait, le nombre de poursuites et de faillites en 2021 est resté légèrement inférieur à celui qui prévalait avant la crise sanitaire : -15% de réquisitions de poursuites et -6% de faillites par rapport à l'année 2019.

Les deux offices ont redistribué près de 310 millions de francs dans l'économie. L'intermédiation neutre qu'ils assurent entre créanciers et débiteurs a contribué à renforcer la confiance entre les acteurs économiques et au maintien de conditions favorables à la reprise.

I01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21 en francs	en %	Budget 2021	Compte 2020
CHARGES	107'783'781	19'733'781	22.4%	88'050'000	96'526'671
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	107'783'781	19'733'781	22.4%	88'050'000	96'526'671
REVENUS	7'943'778'485	1'017'692'026	14.7%	6'926'086'459	7'520'993'690
40 Revenus fiscaux	7'088'445'533	777'212'074	12.3%	6'311'233'459	6'866'789'350
42 Taxes et redevances	56'069'621	2'679'621	5.0%	53'390'000	50'367'369
43 Revenus divers	16'472'514	16'472'514	-	-	16'915'370
46 Revenus de transferts	782'790'817	221'327'817	39.4%	561'463'000	586'921'600
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	7'835'994'703	997'958'244	14.6%	6'838'036'459	7'424'467'019
COÛT COMPLET	7'835'994'703	997'958'244	14.6%	6'838'036'459	7'424'467'019

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21 en ETP	en %	Budget 2021	Compte 2020
--	-------------	------------------------------	------	-------------	-------------

Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF :

- la production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton;
- les rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises);
- les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux;
- les créances irrécouvrables.

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) de l'administration fiscale cantonale sont regroupés dans le programme I02.

Pour le DI :

- l'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.

Pour le DEE :

- l'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos;

Pour le DSPS :

- l'impôt sur la taxe personnelle.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I01.01 Impôts directs Personnes Physiques
- I01.02 Impôts directs Personnes Morales
- I01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects
- I01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

I01 Impôts, taxes et droits (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Réalisation du programme de législature et projets prioritaires

Les travaux liés à la réforme de la fiscalité immobilière se sont poursuivis. Après un retour au Grand Conseil, les deux projets de loi du Conseil d'Etat sont à nouveau traités par la commission fiscale, de même qu'un projet de loi émanant de députés sur le même thème. Pour mémoire, le Conseil d'Etat a déposé deux projets de lois concernant la réévaluation du parc immobilier (RPI): le projet de loi 12773 sur l'évaluation fiscale des immeubles (LEFI) et le projet de loi 12774 sur l'évaluation fiscale des immeubles agricoles et sylvicoles (LEFIAS). Ces projets de lois visent à revoir l'évaluation fiscale des villas et des propriétés par étage (PPE) conformément aux principes prévus par la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID).

En ce qui concerne la fiscalité des entreprises, le département des finances participe activement aux travaux en cours au niveau national pour la mise en œuvre du projet BEPS (*Base Erosion and Profit Shifting*). Cette réforme de l'OCDE a pour objectif la lutte contre le transfert artificiel des bénéfices des multinationales à l'étranger. Cent trente-sept pays, dont la Suisse, y ont adhéré.

Justification des écarts par rapport au budget 2021

I01 Impôts, taxes et droits

Les revenus du programme I01 s'élèvent à 7.944 milliards de francs, ils dépassent le budget de 1.018 milliard (+14.7%).

Les revenus fiscaux (+777 millions; +12.3%), composés des impôts cantonaux, ainsi que les revenus de transferts (+221 millions; +39.4%), composés principalement de la part cantonale à l'impôt fédéral direct, sont à l'origine de ce résultat inhabituel par son ampleur.

Les taxes, dont les revenus de perception pour les communes représentent la quasi-totalité, dépassent le budget de près de 3 millions (+5.0%).

La reprise de la provision pour dépréciation de créances fiscales existantes, qui n'est pas budgétée, atteint +16 millions.

Enfin, Le montant des charges est largement supérieur aux prévisions budgétaires (+20 millions; +22.4%). Cela s'explique surtout par une augmentation de la provision pour dépréciation. Celle-ci est réévaluée chaque année en fonction, notamment, des nouvelles créances fiscales.

Au total, le programme I01 génère un excédent notable de 998 millions (+14.6%) par rapport au budget 2021.

I01.01 Impôts directs Personnes physiques

Les revenus liés aux impôts directs des personnes physiques n'atteignent pas le montant prévu au budget (-62 millions; -1.3%).

Les revenus fiscaux, qui sont composés des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune, sont à l'origine de ce déficit (-70 millions; -1.6%).

L'impôt sur le revenu s'établit 125 millions en dessous du budget (-3.7%), en raison principalement de correctifs d'estimation et de rectifications de taxations négatifs concernant des années qui ne sont plus estimées.

A noter que l'estimation de l'impôt sur le revenu tient compte de l'entrée en vigueur de la Loi 12314 dont l'impact, inscrit au budget, est évalué à -40 millions de francs dès l'année 2021. Celle-ci prévoit un allègement fiscal pour les familles, avec un doublement de la déduction fiscale en cas d'activité lucrative des deux conjoints (1'000 francs au lieu de 500 francs) ainsi que l'augmentation de la déduction pour charge de famille dans le cas où aucune déduction pour frais de garde n'est déclarée (13'000 francs par charge au lieu de 10'000 francs).

L'estimation de l'impôt sur la fortune fait apparaître un dépassement de 55 millions (+5.9%), qui est déterminé, notamment, par la forte progression des marchés financiers en 2021.

I01.02 Impôts directs Personnes morales

Les revenus relatifs aux impôts directs des personnes morales contribuent de manière très importante (+758 millions;

I01 Impôts, taxes et droits (suite)

+53.6%) à l'excédent du programme I01. Tant les revenus fiscaux (+538 millions; +46.9%) que les revenus de transferts (+218 millions; +85.7%) affichent des dépassements considérables.

Les déclarations fiscales concernant l'année 2020 sont désormais disponibles et ont servi de point de départ pour l'estimation de l'impôt 2021. Les bénéfices qui en ressortent sont bien plus élevés que ce qui avait été prévu auparavant, ce qui génère un correctif d'estimation important ainsi qu'un effet de base positif sur l'estimation 2021.

De plus, pour estimer l'impôt 2021, l'administration s'appuie sur une enquête réalisée deux fois par an (la dernière en janvier 2022) auprès de plus de 100 entreprises représentant environ 45% de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Les résultats de cette enquête sont nettement plus réjouissants que les perspectives émises par les entreprises lors de l'enquête de septembre 2020 ayant servi à l'élaboration du B2021. Les plus fortes croissances sont annoncées par les entreprises horlogères et du commerce international. L'ampleur de la crise sanitaire ainsi que l'incertitude qui planait autour de l'environnement macroéconomique en 2020 ont probablement poussé les entreprises à émettre des pronostics plutôt prudents.

Enfin, à compter de la période fiscale 2020, avec la fin des statuts fiscaux, les entreprises concernées ont la possibilité, pendant une période maximale de 5 ans, de déclarer leurs réserves latentes et de bénéficier d'un taux d'imposition réduit sur une part de leur bénéfice (art. 45 B LIPM). L'impact de ce dispositif transitoire, impossible à estimer pour le B2021, est évalué à -112 millions (-65 millions pour 2021 et -47 millions pour 2020).

A noter que le déploiement progressif de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital en lien avec la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA) est pris en compte. L'imputation s'établit à 25% en 2021 et progressera annuellement à 50%, 75%, avant de devenir totale en 2024.

I01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects

Les revenus des autres impôts directs ou indirects présentent un excédent très important par rapport au budget (+320 millions; +43.4%). Cet écart revient principalement aux revenus fiscaux (+308 millions; +44.5%) et plus particulièrement aux droits d'enregistrements (+136 millions; +70.7%) et à l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers (+124 millions; +174.1%). En effet, des transactions immobilières portant sur des montants importants ainsi que des plus-values immobilières particulièrement importantes sont à l'origine de ces surplus. Les droits de successions et de donations contribuent également à l'excédent, mais dans une moindre mesure (+27 millions; +17.1%).

L'impôt anticipé (revenus de transferts) surpasse également le montant prévu par la Confédération (+12 millions; +27.1%).

I01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

Les revenus de ce programme ne sont pas très éloignés des montants inscrits dans le budget (+2 millions; +1.6%). Ils sont composés de l'impôt sur les véhicules, de l'impôt sur les chiens, de la taxe personnelle et de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

Détails par type d'impôts

101 Impôts, taxes et droits	Comptes 2021	Variations C21-B21		Budget 2021
		en fr.	en %	
CHARGES	107'783'781	19'733'781	22.4%	88'050'000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	107'783'781	19'733'781	22.4%	88'050'000
REVENUS	7'943'778'485	1'017'692'026	14.7%	6'926'086'459
40 Revenus fiscaux	7'088'445'533	777'212'074	12.3%	6'311'233'459
42 Taxes et redevances	56'069'621	2'679'621	5.0%	53'390'000
43 Revenus divers	16'472'514	16'472'514		
46 Revenus de transferts	782'790'817	221'327'817	39.4%	561'463'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	7'835'994'703	997'958'244	14.6%	6'838'036'459

101.01 Impôts directs Personnes Physiques	Comptes 2021	Variations C21-B21		Budget 2021
		en fr.	en %	
CHARGES	90'228'325	17'758'510	24.5%	72'469'815
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	90'228'325	17'758'510	24.5%	72'469'815
REVENUS	4'585'195'794	-62'162'665	-1.3%	4'647'358'459
40 Revenus fiscaux	4'277'495'817	-70'537'642	-1.6%	4'348'033'459
42 Taxes et redevances	41'853'586	2'328'586	5.9%	39'525'000
43 Revenus divers	14'823'615	14'823'615		-
46 Revenus de transferts	251'022'776	-8'777'224	-3.4%	259'800'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	4'494'967'469	-79'921'175	-1.7%	4'574'888'644

101.02 Impôts directs Personnes Morales	Comptes 2021	Variations C21-B21		Budget 2021
		en fr.	en %	
CHARGES	16'393'446	1'876'746	12.9%	14'516'700
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16'393'446	1'876'746	12.9%	14'516'700
REVENUS	2'171'936'256	757'961'256	53.6%	1'413'975'000
40 Revenus fiscaux	1'684'192'376	537'692'376	46.9%	1'146'500'000
42 Taxes et redevances	13'951'195	776'195	5.9%	13'175'000
43 Revenus divers	1'648'899	1'648'899		-
46 Revenus de transferts	472'143'786	217'843'786	85.7%	254'300'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	2'155'542'810	756'084'510	54.0%	1'399'458'300

101.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	Comptes 2021	Variations C21-B21		Budget 2021
		en fr.	en %	
CHARGES	622'264	202'504	48.2%	419'760
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	622'264	202'504	48.2%	419'760
REVENUS	1'056'704'738	319'841'738	43.4%	736'863'000
40 Revenus fiscaux	998'925'324	307'525'324	44.5%	691'400'000
46 Revenus de transferts	57'779'414	12'316'414	27.1%	45'463'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	1'056'082'474	319'639'234	43.4%	736'443'240

101.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	Comptes 2021	Variations C21-B21		Budget 2021
		en fr.	en %	
CHARGES	539'746	-103'979	-16.2%	643'725
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	539'746	-103'979	-16.2%	643'725
REVENUS	129'941'697	2'051'697	1.6%	127'890'000
40 Revenus fiscaux	127'832'015	2'532'015	2.0%	125'300'000
42 Taxes et redevances	264'840	-425'160	-61.6%	690'000
46 Revenus de transferts	1'844'841	-55'159	-2.9%	1'900'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	129'401'951	2'155'676	1.7%	127'246'275

I02 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	80'769'121	-2'828'089	-3.4%	83'597'210	82'660'455
30 Charges de personnel	69'423'283	-2'189'137	-3.1%	71'612'420	71'291'650
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'800'864	49'493	1.0%	4'751'371	4'707'660
33 Amortissements du patrimoine administratif	135'468	3'049	2.3%	132'419	132'419
39 Facturations internes	6'409'505	-691'495	-9.7%	7'101'000	6'528'726
REVENUS	14'935'740	-283'398	-1.9%	15'219'138	13'750'377
42 Taxes et redevances	14'899'948	-319'190	-2.1%	15'219'138	13'717'138
43 Revenus divers	35'792	35'792	-	-	33'238
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-65'833'381	2'544'691	-3.7%	-68'378'072	-68'910'078
<i>Coût d'état-major</i>	-1'631'763	48'978	-2.9%	-1'680'741	-1'577'705
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-24'906'975	-67'717	0.3%	-24'839'258	-26'892'021
COÛT COMPLET	-92'372'119	2'525'952	-2.7%	-94'898'071	-97'379'804

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	528.55	-34.79	-6.18%	563.34	539.02
ETP fixes	528.55	-30.29	-5.42%	558.84	538.02
ETP auxiliaires	-	-4.50	-100.00%	4.50	1.00

Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'administration fiscale cantonale (charges de personnel, dépenses générales, amortissements, émoluments).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme I01.

Ce programme contient la prestation suivante :

I02.01 Production et perception des impôts.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Réalisation du programme de législature

L'administration fiscale cantonale (AFC) a maintenu en 2021 ses prestations de production et de recouvrement de l'impôt à un niveau comparable à celui des années précédentes.

Le ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits atteint la cible fixée de 98%. Les processus de perception de l'impôt impayé et de production de l'impôt de l'année N-1 se sont poursuivis pour atteindre les objectifs. La pandémie n'a pas eu d'effet sur ces processus essentiels au fonctionnement de l'Etat de Genève. Par ailleurs, la productivité des taxateurs est restée stable dans un contexte sanitaire changeant et un

I02 Production et perception des impôts (suite)

télétravail largement déployé.

Les prestations en ligne sont adoptées par un large public (plus de 180'000 inscrits aux E démarches). Environ 20% des contribuables personnes physiques ont transmis leur déclaration fiscale en 2021 de façon totalement dématérialisée contre 15% en 2020.

En 2021, l'AFC a initié une communication élargie sur des thèmes d'actualités fiscales. En collaboration avec le Groupement Transfrontalier Européen, elle a organisé, le 1er juin 2021, une séance d'information en ligne sur le thème de la révision de l'impôt à la source qui a réuni 2'500 participants. Elle a par ailleurs sollicité un panel de contribuables dans le cadre d'un sondage afin de mieux connaître leurs attentes et identifier les axes d'amélioration prioritaires de l'administration. Si le sens de l'accueil et le professionnalisme des collaborateurs sont appréciés, les délais de traitement et la simplification des démarches figurent parmi les principales pistes d'amélioration. Des groupes de travail ont été constitués en interne pour analyser ces axes et proposer des mesures concrètes.

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont inférieures au budget en 2021 de 2.2 millions, soit un écart de 3%. Ce résultat s'explique par un nombre moyen de postes vacants sur l'année supérieur à la moyenne constatée sur les années précédentes de 8 ETP. Cette situation résulte notamment de difficultés de recrutement sur des fonctions très spécifiques.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont en ligne avec le budget. L'impression du matériel fiscal en interne ainsi que la maîtrise des dépenses de fourniture et petits matériels de bureau permettent de dégager un non dépensé qui vient compenser la hausse des frais d'affranchissement et de justice. Ces derniers correspondent aux indemnités judiciaires que l'administration doit verser aux contribuables qui ont obtenu gain de cause ou aux frais engagés pour défendre sa position devant les juridictions.

39 - Facturations internes

Les imputations internes, constituées de refacturations internes de frais entre l'AFC, le pouvoir judiciaire et l'office des poursuites, varient fortement en fonction des activités.

42 - Taxes et redevances

Ces revenus, constitués des recettes d'émoluments et de différents remboursements, présentent peu d'écarts avec le budget et retrouvent le niveau d'avant la pandémie.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM)	Efficacité	98.3%	98.0%	98.7%	98%	2024
2. Optimiser la perception de l'impôt impayé						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PP-IBO)	Efficacité	175	180	172	180	2024
2.2 Temps en jours entre le 1er janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS)	Efficacité	207	180	200	180	2024

102 Production et perception des impôts (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
2.3 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PM-IBO)	Efficacité	160	180	183	180	2024
2.4 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (autres impôts)	Efficacité	195	180	162	180	2024
3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1	Efficacité	89%	85%	89%	85%	2024
4. Optimiser la productivité des collaborateurs-trices						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs et taxatrices)	Efficience	2'598	2'700	2'581	2'700	2024
5. Favoriser l'impôt en ligne						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne	Efficacité	478'034	310'000	385'476		
6. Encourager le contribuable à remplir sa déclaration fiscale dans les délais						
6.1 Taux de retour des déclarations fiscales dans les délais (31 mars)	Efficacité	33.4%	35%	29.4%	35%	2024
7. Traiter les déclarations déposées dans les meilleurs délais						
7.1 Nombre de déclarations non traitées après 180 jours, quelque soit l'année fiscale concernée (PP)	Efficacité	10'503	10'000	10'338	10'000	2024

Commentaires

Acronymes:

PP : Personnes physiques
 PM : Personnes morales
 IBO : Impôt barème ordinaire
 IS : Impôt à la source

Indicateur 1.1

Le ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits est stable. Cet indicateur est calculé sur l'année fiscale N-4 soit 2017.

Indicateurs 2.1 à 2.4

Le processus visant à optimiser la perception de l'impôt impayé a atteint en 2021 sa cible. Le délai moyen pondéré pour les 4 indicateurs s'établit à 175 jours.

Indicateur 5.1

Le nombre de formulaires remplis en ligne a connu une augmentation de 24% en 2021 (contre 30% 2020). Cette hausse concerne spécifiquement le dépôt des déclarations en ligne qui a été utilisé en masse par les contribuables depuis la pandémie.

Indicateur 6.1

Le taux de retour des déclarations des personnes physiques s'est amélioré par rapport à 2020 sans retrouver le taux de 2019. Au 31 mars 2021, ce taux de retour est de 33.4% alors qu'il avait dépassé les 35% au 31 mars 2019. L'année 2020 reste atypique avec un taux de 29.4% du fait du report de délai de dépôt des déclarations.

I02 Production et perception des impôts (suite)

Indicateur 7.1

Le nombre de déclarations fiscales non traitées après 180 jours s'établit à 10'503, à l'exclusion des dossiers bloqués pour cause de procédure au contrôle. Ce chiffre est stable entre 2020 et 2021 en tenant compte de la remarque ci-dessus.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	727'831'207	75'549'370	11.6%	652'281'837	768'471'548
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	0	0	-	-	0
34 Charges financières	199'200'851	-9'676'458	-4.6%	208'877'309	256'898'896
36 Charges de transfert	325'709'266	0	0.0%	325'709'266	383'830'622
38 Charges extraordinaires	202'921'090	85'225'828	72.4%	117'695'262	127'742'031
REVENUS	584'738'253	135'516'209	30.2%	449'222'044	446'380'089
41 Patentes et concessions	243'860'081	115'898'081	90.6%	127'962'000	165'292'909
42 Taxes et redevances	10'143'399	-1'856'601	-15.5%	12'000'000	11'923'474
43 Revenus divers	41'489'372	26'094'707	169.5%	15'394'665	14'194'502
44 Revenus financiers	153'064'755	-4'619'978	-2.9%	157'684'733	146'078'387
46 Revenus de transferts	136'180'646	0	0.0%	136'180'646	108'890'816
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-143'092'954	59'966'839	-29.5%	-203'059'793	-322'091'459
COÛT COMPLET	-143'092'954	59'966'839	-29.5%	-203'059'793	-322'091'459

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers, la péréquation financière intercantonale et la recapitalisation des institutions de prévoyance :

1. intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat;
2. variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat;
3. rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation;
4. intérêts fiscaux - moratoires, rémunérateurs et compensatoires - et escomptes sur acomptes prélevés ou versés par l'administration fiscale cantonale;
5. contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens;
6. péréquation financière intercantonale;
7. recapitalisation des institutions de prévoyance.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale des finances de l'Etat et l'administration fiscale cantonale.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I03.01 Intérêts et frais financiers de la dette
- I03.02 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif
- I03.03 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
- I03.04 Intérêts fiscaux
- I03.05 Contentieux fiscal et non fiscal
- I03.06 RPT
- I03.08 Recapitalisation des institutions de prévoyance

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Réalisation du programme de législature

Compte tenu de la taille de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG) (75'000 assurés) et de la garantie de l'Etat, la préservation de son équilibre financier s'avère indispensable pour le canton de Genève.

La recapitalisation de la CEPG en application de la loi 12228, entrée en vigueur le 1er janvier 2020, a permis de régler le défaut structurel de la sous-capitalisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève. Cette recapitalisation est de 5.5 milliards de francs, dont 0.3 milliard à la charge des employeurs affiliés à la CEPG non-subventionnés par l'Etat. L'Etat a versé à la CEPG 1.0 milliard en 2020, au titre d'apport initiaux, et le solde fait l'objet d'un prêt de la CEPG à l'Etat qui sera remboursé sur une durée maximale de 40 ans.

En 2021, le prêt conclu entre l'Etat de Genève et la CEPG a été remboursé à hauteur de 0.1 milliard et un amortissement volontaire supplémentaire de 0.15 milliard a été effectué afin de profiter des rentrées fiscales plus élevées que prévu et de la différence de taux entre le prêt de la CEPG à l'Etat et les taux du marché. Par ailleurs, conformément à l'article 25A de la loi 12228, l'Etat a procédé en 2021 à une cession valant remboursement par transfert d'actifs d'une valeur de 64 millions. Ainsi, au 31 décembre 2021, le solde du prêt de la CEPG à l'Etat s'élève à 3.8 milliards.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a adopté en 2021 trois projets de loi prévoyant la modification de la répartition des cotisations des employeurs et des employés aux caisses de prévoyance de la fonction publique, devant ainsi ramener la répartition des cotisations entre employeurs et employés dans la moyenne des institutions de prévoyance selon la statistique de l'année 2018 des caisses de pension de l'office fédéral de la statistique. Ces trois projets de loi ont toutefois été refusés par le Grand Conseil.

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

Le niveau d'endettement dépend de l'évolution des entrées et sorties de trésorerie.

La stratégie de gestion de la dette (coût de la dette) est à distinguer de la maîtrise de l'endettement de l'Etat (niveau de la dette). La stratégie de gestion de la dette consiste à satisfaire les besoins de financement de l'Etat en ajustant les charges d'intérêts en fonction du niveau de risque accepté par le Conseil d'Etat.

Les principales mesures opérationnelles ont déjà été mises en œuvre :

- pour réduire le niveau de la dette, par la gestion centralisée des liquidités, l'amélioration de la gestion du contentieux fiscal, ainsi que par les mesures incitatives en faveur des contribuables (taux d'intérêts fiscaux différenciés, escompte);
- pour maîtriser le coût de la dette, en fixant les contraintes à respecter pour maîtriser les différents risques financiers dans le règlement sur la trésorerie de l'Etat. Chaque année, le Conseil d'Etat revoit la stratégie à court terme et fixe un cadre de gestion : part maximale des emprunts à court terme, part maximale des emprunts à taux variable et objectif de taux moyen annuel de la dette.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2021

1. Intérêts et frais financiers de la dette

Le montant des intérêts passifs de la dette est de 127.9 millions (nature 34), soit 10.5 millions de moins qu'au budget. Cette différence s'explique principalement par :

- des intérêts négatifs encaissés plus importants qu'anticipé (4.7 millions alors que seulement 1.6 million étaient budgétés),
- des charges d'intérêts à long terme inférieures à celle budgétées de 7.6 millions en raison de besoins de refinancement sensiblement réduits grâce à des revenus encaissés par l'Etat plus favorables que prévu.

L'objectif de taux moyen de la dette pour 2021 (au maximum 1.10%) est atteint puisqu'il s'élève à 1.00%.

2. Variations de valeur des patrimoines financiers et administratifs

Les variations de valeur du patrimoine et des participations non cotées comptabilisées dans le compte de fonctionnement sont difficilement prévisibles. Elles sont généralement évaluées à la date de clôture de l'exercice. Ces variations de valeur dépendent, selon la nature de l'actif sous-jacent, de la situation financière des participations non cotées, d'évaluations réalisées soit en interne, soit par des experts, pour les immeubles de placement, et de l'existence d'une perte de valeur pour les autres actifs.

Les charges financières (nature 34) se montent à 1 million en raison :

- des pertes de change qui s'expliquent principalement par les variations du taux de change (0.4 million) et qui ne peuvent pas être budgétées;
- de 0.3 million d'intérêts en cours du prêt à la Fondation Genève Congrès Tourisme dus au 30 juin 2021 reportés à la demande de la Fondation;
- d'une perte comptable non récurrente de 0.2 million reflétant une perte de valeur d'un terrain de l'Etat;
- de moins-values pour 0.2 million, liées à des cessions ou à des démolitions.

Par ailleurs, les revenus financiers (nature 44) s'élèvent à 1.5 million (-0.9 million par rapport au budget) en raison des éléments suivants :

- les gains comptables à la direction des opérations foncières varient sensiblement d'une année à l'autre et résultent d'évènements non-récurrents et peu prévisibles. Leur estimation est donc difficile à établir lors de l'établissement du budget (-1.5 million cette année par rapport au budget);
- des gains de change s'expliquent principalement par les variations du taux de change sur les affaires en consignation et qui ne peuvent pas être budgétées (0.4 million);
- une plus-value suite à un échange de parcelles pour 0.2 million.

3. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif

Les patentes et concessions (nature 41) sont supérieures au budget de 115.9 millions. La part au bénéfice de la BNS (nature 411) reçue en 2021 représente 234.1 millions (+117.4 millions par rapport au budget). En effet, le Département fédéral des finances (DFF) et la BNS ont signé, en janvier 2021, une nouvelle convention concernant la distribution du bénéfice de la BNS. Cette nouvelle convention prévoit un relèvement de la part au bénéfice distribué jusqu'à un maximum de 6 milliards (contre un maximum de 4 milliards jusqu'à présent) si le solde de la réserve pour distributions futures excède des seuils qui ont été atteints pour l'exercice 2021.

Par ailleurs, les concessions sont inférieures au budget de 1.5 million en raison des éléments suivants :

- La redevance d'utilisation du domaine public par les SIG dépend des recettes brutes électriques des SIG. Elle augmente de 5% entre 2020 et 2021, principalement à cause de la baisse tarifaire exceptionnelle en 2020 sur l'utilisation du réseau électrique (-20% de mai à août 2020) octroyée en soutien aux clients des SIG au début de la crise sanitaire. L'écart de -1.0 million sur les comptes provient d'une surestimation du budget 2021.
- Une baisse de la redevance du Parking du Pont du Mont-Blanc a été constatée (-0.5 million).

De plus, les revenus divers (nature 43) sont inférieurs au budget de 9.5 millions en raison des éléments suivants :

- Une indemnité (-11 millions) pour le rachat de la caserne des Vernets est reportée à 2022 en raison du retard de l'octroi de l'autorisation de construire dû à un recours.
- Les revenus provenant des successions en déshérence sont supérieurs aux prévisions budgétaires de 1.5 million.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

Enfin, les revenus financiers des droits distincts et permanents DDP (nature 44) avaient été sous-évalués au budget pour 2.1 millions et on constate un nouveau DDP pour 0.4 million.

4. Intérêts fiscaux

Les charges d'intérêts (nature 34) sur créances résultant de revenus fiscaux sont supérieures au budget 2021 de 1.2 million. Cet écart s'explique par un budget calculé au prorata de la baisse du taux applicable au 1^{er} janvier 2020 et repris en 2021 pour 0.01% au lieu des 0.1% en 2019. Dans les faits, un changement de taux ne se répercute pas uniquement dans les comptes au cours de l'année du changement, mais se lisse sur plusieurs années, sur une durée et avec une amplitude qu'il est difficile à estimer.

Les revenus d'intérêts (nature 44) présentent un écart de -6.2 millions avec le budget établi à 110 millions. A noter que ces revenus peuvent varier de manière significative d'une année à l'autre en fonction des dossiers et du niveau des arriérés de créances fiscales.

5. Contentieux fiscal et non fiscal

Les revenus du service du contentieux de l'Etat (nature 42 et 43) sont supérieurs de 0.7 million au budget principalement en raison de recouvrements de créances impayées plus importants que prévu, ainsi que des revenus des actifs de l'ex-FondVal pour lesquels un débiteur a versé prématurément le dernier acompte normalement prévu en 2022. Concernant le contentieux géré par l'administration fiscale cantonale, les recettes constatées (nature 42) suite au retour à meilleure fortune des débiteurs sont inférieures au budget de 2.2 millions.

6. RPT

En 2019, les Chambres fédérales ont donné leur accord à une optimisation de la péréquation financière qui s'applique à compter du 1^{er} janvier 2020. L'année 2021 représente la deuxième année intégrant ces réformes et est marquée par le relèvement de 80 millions de la contribution destinée à la compensation des charges excessives, financée par la Confédération.

En tant que canton à fort potentiel de ressources, le canton de Genève participe à la péréquation des ressources (nature 36) pour un montant de 321.1 millions ainsi qu'à la compensation des cas de rigueur (nature 36) pour un montant de 4.6 millions. Il perçoit au titre de la compensation des charges (nature 46) 136.2 millions. La participation nette 2020 du canton de Genève s'élève ainsi à 189.5 millions.

Les montants liés à la péréquation intercantonale ne présentent pas d'écart en comparaison des montants budgétés.

7. Recapitalisation des institutions de prévoyance

La charge d'intérêt (nature 34) de la recapitalisation de la CPEG est inférieure au budget de 1.4 million en raison d'un remboursement extraordinaire du prêt simultané de 150 millions réalisé en avril 2021 et d'un apport en nature de 64 millions réalisé en novembre 2021.

L'amortissement de la réserve budgétaire (nature 38) est supérieur au budget de 85.2 millions principalement en raison d'amortissements additionnels de :

- 35.2 millions pour compenser l'effet sur le résultat induit par le revenu non budgété (nature 43), du même montant, perçu de la part du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) au titre de la recapitalisation de la CPEG relative au personnel qu'il finance à l'office cantonal de l'emploi (OCE) ;
- 49 millions dans la mesure où la réserve budgétaire est un instrument de politique budgétaire et qu'il est par conséquent possible de procéder à des amortissements supplémentaires.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière	Efficacité	1.0%	≤ 1.10%	1.2%	≤ 0.95%	2024
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière	Efficacité	7.0%	≤ 30%	4.3%	≤ 30%	2024
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière	Efficacité	11.1%	≤ 25%	13.2%	≤ 25%	2024

Commentaires

Indicateur 1.1

La diminution du taux d'intérêt moyen annuel s'explique principalement par le niveau favorable des taux d'intérêts du marché.



I04 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	31'982'567	-1'476'491	-4.4%	33'459'058	33'556'623
30 Charges de personnel	27'578'164	-428'926	-1.5%	28'007'090	28'380'949
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'262'320	-1'017'371	-19.3%	5'279'691	5'005'346
33 Amortissements du patrimoine administratif	120'224	9'947	9.0%	110'277	112'090
34 Charges financières	1'745	1'745	-	-	55
39 Facturations internes	20'114	-41'886	-67.6%	62'000	58'182
REVENUS	34'093'180	-5'086'621	-13.0%	39'179'801	34'912'268
42 Taxes et redevances	24'867'584	-4'969'417	-16.7%	29'837'001	24'632'662
43 Revenus divers	154'081	153'081	15'308.1%	1'000	124'960
44 Revenus financiers	4	4	-	-	2
49 Facturations internes	9'071'510	-270'290	-2.9%	9'341'800	10'154'644
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	2'110'613	-3'610'130	-63.1%	5'720'743	1'355'645
<i>Coût d'état-major</i>	-648'212	9'114	-1.4%	-657'326	-628'079
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-18'570'758	87'417	-0.5%	-18'658'175	-18'942'965
COÛT COMPLET	-17'108'357	-3'513'600	25.8%	-13'594'757	-18'215'398

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	225.75	-9.15	-3.90%	234.90	227.04
<i>ETP fixes</i>	218.75	-15.45	-6.60%	234.20	223.64
<i>ETP auxiliaires</i>	7.00	6.30	900.00%	0.70	3.40

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette. Il consiste à assurer un recouvrement diligent et pacifique auprès des débiteurs et une redistribution équitable entre les créanciers.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'office cantonal des poursuites (OCP) et par l'office cantonal des faillites (OCF).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- 104.01 Exécution des poursuites
- 104.02 Exécution des faillites

I04 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires

Pour l'office cantonal des poursuites (OCP)

Avec l'aide des services informatiques de l'Etat, l'OCP a validé au 1er trimestre 2021 le niveau de norme le plus élevé (e-LP 2.2) concernant l'intégration des normes d'échanges électroniques de son système d'information OPUS. Cette certification par la Haute-surveillance LP (office fédéral de la justice), renouvelée depuis 2017, garantit que l'OCP offre les canaux de communication adéquats, notamment pour les partenaires qui traitent d'importants volumes de poursuites.

Afin d'accélérer la réalisation de développements informatiques nécessaires à l'OCP, le Grand conseil a voté à l'unanimité un financement complémentaire, qui sera déployé en 2022 et 2023 pour moderniser le système OPUS. En effet, cet outil, lancé en 2016, doit toujours être corrigé afin de traiter les procédures de manière plus efficiente, alors qu'il requiert déjà d'autres adaptations en réponse à l'obsolescence technologique et aux modifications régulières du cadre légal de l'activité. De plus, l'OCP a pour ambition d'élargir son offre, déjà importante, de prestations accessibles en ligne aux usagers.

De fait, avec la crise sanitaire, les usagers ont appris à utiliser régulièrement les prestations en ligne de l'OCP et ce succès s'est traduit par une hausse de 58% des e-démarches en 2 ans. Une hausse significative des demandes d'extraits a notamment été observée en lien avec les demandes d'aides financières en faveur des entreprises genevoises dans le contexte de la crise sanitaire.

Les e-démarches existantes permettent à tout usager de commander, payer et télécharger rapidement un extrait du registre des poursuites. Les créanciers peuvent vérifier en ligne l'authenticité d'un extrait ou remplir leur réquisition de poursuite et suivre les étapes de traitement d'une poursuite en cours. Les débiteurs peuvent consulter le solde dû pour chacune de leurs poursuites et actes de défaut de biens, et ils y trouvent les références de paiement utiles, ce qui facilite le bon règlement de leurs dettes. Ils peuvent également demander la non-divulgaration d'une poursuite abandonnée.

Pour l'office cantonal des faillites (OCF)

En 2021, l'OCF a consolidé l'implémentation de son système d'information de gestion des faillites, une solution conforme aux évolutions technologiques et commune à plusieurs cantons. A l'occasion d'un audit réalisé après la migration vers la nouvelle version (OF3), dont les recommandations sont d'ores et déjà mises en œuvre, le SAI a confirmé que l'OCF dispose ainsi d'une application métier moderne, qui lui permet de gérer ses dossiers de manière efficiente, avec un haut niveau de dématérialisation. La mise à niveau opérée garantit l'accès aux prestations de maintenance et permet de bénéficier de synergies au sein de la communauté des utilisateurs en vue de futures demandes d'évolution.

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

Pour l'office cantonal des poursuites (OCP)

En 2021, l'OCP a revu son organisation, dans un contexte de prolongement de la pandémie et de stabilisation du télétravail, afin de réaliser des gains d'efficacité et de renforcer la qualité de ses prestations. Il a notamment accompli un important rééquilibrage géographique de ses secteurs de saisie. Ceci a requis des transferts de personnel entre les différents secteurs et la réallocation de milliers de dossiers en cours.

L'OCP s'est aussi montré très attentif à l'accueil de ses usagers, notamment en améliorant le dispositif de réponse au central téléphonique et la rapidité de service aux guichets, avec désormais 8 clients sur 10 servis en moins de 20 minutes et des attestations habituellement délivrées en ligne le jour-même ou le lendemain.

L'OCP a relancé sa démarche en faveur de la qualité de vie au travail (projet "bien vivre à l'OCP" et plan de formation interne). Il a par ailleurs dûment poursuivi la mise en œuvre des recommandations des autorités de surveillance, parmi lesquelles plusieurs recommandations d'audit du SAI en matière d'estimation des actifs saisis, de référentiel documentaire et de gestion des ressources humaines.

Enfin, le Conseil d'Etat a déposé un projet de révision de la loi cantonale d'application de la LP (LaLP). La modification proposée vise principalement à assurer la mise en conformité de la pratique du canton de Genève en matière de notification des actes de poursuite. Le projet est en cours d'examen au Grand conseil.

Pour l'office cantonal des faillites (OCF)

L'OCP et l'OCF ont renouvelé leurs actions de prévention de l'endettement (programme cantonal de lutte contre le surendettement) et de sensibilisation des gérants d'entreprises à leurs obligations (groupe cantonal d'entraide

I04 Exécution des poursuites et faillites (suite)

administrative contre la fraude). Dans le cadre de l'octroi des aides financières à fonds perdus (cas de rigueur), l'OCF a régulièrement transmis au département du développement économique (DDE) les informations utiles à l'examen des demandes émanant des entreprises.

A l'interne, l'OCF a maintenu ses processus collaboratifs d'amélioration continue et a mené des actions ciblées auprès de son personnel, notamment en matière de lutte contre le harcèlement ou de sensibilisation au risque de fraude.

Justification des écarts par rapports au budget 2021

30 - Charges de personnel

L'écart de -0.4 million est lié principalement au report de plusieurs engagements à l'OCP, ces postes ont été laissés vacants dans l'attente du vote du projet informatique et de son démarrage.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

A l'OCP, l'écart de -0.75 million s'explique principalement par des frais de courriers inférieurs au budget du fait de pertes moins élevées sur les envois Postlogistics (-0.1 million), un non dépensé d'honoraires (-0.1 million), une utilisation et une dotation de provision inférieures au budget (-0.2 million), des frais de poursuites inférieurs au budget (-0.3 million). Ces derniers sont corrélés aux types de dossiers traités, certains comme les ventes ou les séquestres engendrant des coûts supérieurs.

A l'OCF, le budget non consommé de -0.25 million provient de la rubrique pertes sur créances, qui est influencée par le nombre de faillites donnant lieu à des liquidations à fonds perdus. Cet écart peut donc varier d'une année à l'autre en fonction du volume des faillites, notamment au vu du nombre de faillites assez peu élevé en 2021.

42 - Taxes et redevances

L'écart de -5 millions s'explique essentiellement par la baisse des émoluments perçus par les offices. Néanmoins, l'évolution des revenus de l'OCP entre 2020 et 2021 (-2.9%) est en ligne avec celle du nombre de réquisitions de poursuite traitées (248'750 en 2020 contre 242'327 en 2021 soit -2.6%). De même, pour l'OCF, l'écart de -0.3 million s'explique en partie par le nombre de faillites assez peu élevé en comparaison des années antérieures. Ces émoluments varient chaque année en fonction du volume des dossiers et de leur degré de complexité.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le service au public au niveau de l'édition des commandements de payer						
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer	Efficacité	3.7	10	3.6	10	2024
2. Optimiser l'efficacité au niveau du traitement des procédures de poursuites						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaboratrice et collaborateur	Efficacité	1'360	1'500	1'354	1'500	2024
3. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office cantonal des poursuites						
3.1 % des clientes et clients servis en moins de 30 minutes	Efficacité	98%	90%	N/A	90%	2024
3.2 % des clientes et clients servis en moins de 20 minutes	Efficacité	87%	80%	N/A	80%	2024
3.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2024
4. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite						

104 Exécution des poursuites et faillites (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OCF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et le SAI dans le traitement des procédures de faillites	Qualité	0	≤1	0	≤1	2024
4.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne)	Efficience	40	46	42.9	46	2024

Commentaires

Indicateur 1.1

L'objectif de temps moyen d'édition des commandements de payer a été largement respecté, grâce à la part importante des transmissions électroniques e-LP, conjuguée à l'absence d'augmentation des nouvelles réquisitions de poursuite enregistrées à l'OCP en 2021.

Indicateur 2.1

Le nombre de réquisitions de poursuites, en léger repli en 2021 comme en 2020, entraîne un écart de 9% en dessous de l'objectif fixé pour cet indicateur. Cette relative disponibilité a contribué au succès des mesures d'organisation introduites en 2021, notamment aux saisies.

Indicateurs 3.1 et 3.2

Du fait de la pandémie et des mesures sanitaires, les usagers se sont plus largement tournés vers les prestations en ligne de l'OCP et semblent maintenir cette nouvelle habitude. Depuis lors, l'affluence aux guichets a diminué de 26% entre 2019 et 2021 (79'000 usagers servis, contre 107'000 en 2019). Cette évolution permet de mettre en œuvre une politique d'efficience, soutenue par les développements informatiques récents (encaissements multiples) et par les mesures internes d'organisation.

Il faut relever qu'au 1^{er} trimestre 2021, il existe un biais favorable sur les valeurs de cet indicateur. En effet, malgré l'afflux des demandeurs d'aides étatiques, la capacité de la salle d'attente est restée limitée pour des motifs sanitaires. Dès lors, le temps d'attente des usagers qui patientaient à l'extérieur de l'office n'a pas été pris en compte sur cette période. Toutefois, les files d'attente n'ont pas été aussi importantes qu'en 2020 et, compte tenu du retour à la normale en avril, la tendance annuelle 2021 reste extrêmement positive par rapport aux années précédentes.

Indicateur 3.3

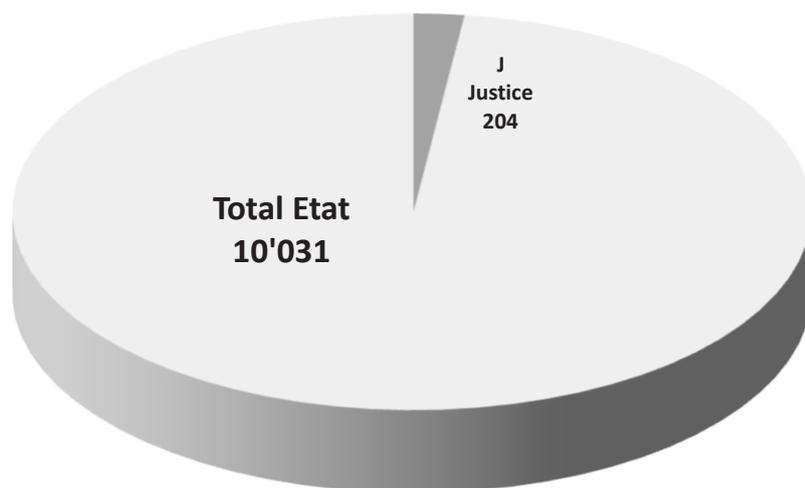
Cet indicateur ne tient pas compte des 58'000 attestations émises au guichet en quelques minutes seulement en 2021. Les 127'000 autres demandes d'extraits, reçues par e-démarches, par courrier ou par e-LP, ont été traitées en moyenne en 1.3 jour. L'extrait commandé par e-démarches peut assez souvent être téléchargé dans la demi-journée qui suit.

Indicateur 4.2

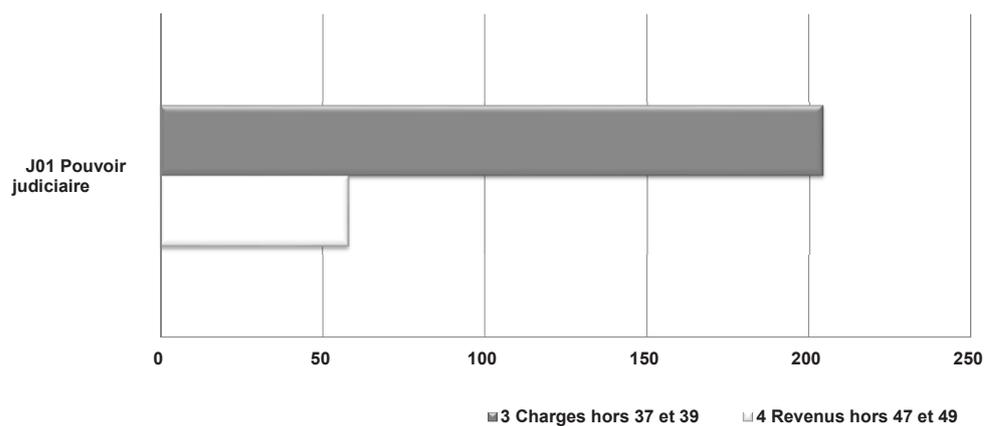
Le nombre de faillites définitives à traiter a faiblement diminué en 2021 (chiffre encore provisoire : 1'350), tandis que les délais de traitement des dossiers sont maîtrisés. Grâce à un ensemble de mesures favorables à l'efficience (une organisation polyvalente, la formation du personnel et surtout la modernisation de son outil informatique), l'OCF a pu absorber la forte augmentation des faillites prononcées entre 2017 et 2019, avec un sommet en 2018.

J Justice

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





J Justice

Synthèse des priorités

L'exercice comptable 2021 du Pouvoir judiciaire s'achève avec 205 millions de francs de charges de fonctionnement, soit un dépassement de 2.5 millions francs par rapport au budget. Les revenus comptabilisés sont inférieurs au montant budgété à concurrence de fr. 58 millions.

L'écart sur les charges s'explique par un léger dépassement sur les charges de personnel, lié à l'engagement de ressources urgentes et indispensables au fonctionnement de certaines juridictions, ainsi que par un excédent de dépenses sur les frais d'instruction des procédures judiciaires, d'assistance judiciaire et des indemnités versées en application de l'art. 429 CPP. Ces dépassements ont été couverts par un crédit supplémentaire accordé par le Grand Conseil.

Sur le plan des revenus, l'écart provient pour l'essentiel d'un revenu extraordinaire budgété en 2021, qui ne sera acquis qu'en 2022.

Le taux de couverture des charges de fonctionnement a néanmoins atteint 29%.



J01 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PJ

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	205'065'512	2'516'728	1.2%	202'548'784	194'357'182
30 Charges de personnel	142'711'659	287'827	0.2%	142'423'832	139'057'062
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	59'148'781	2'308'006	4.1%	56'840'775	52'183'041
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'390'499	-199'678	-7.7%	2'590'177	2'489'051
34 Charges financières	3	-4'997	-99.9%	5'000	54
39 Facturations internes	814'570	125'570	18.2%	689'000	627'973
REVENUS	58'765'612	-58'254'586	-49.8%	117'020'198	54'928'356
41 Patentes et concessions	-	-	-	-	0
42 Taxes et redevances	43'321'881	-1'703'567	-3.8%	45'025'448	43'230'087
43 Revenus divers	14'754'250	-56'285'750	-79.2%	71'040'000	10'823'057
44 Revenus financiers	915	915	-	-	-
49 Facturations internes	688'566	-266'184	-27.9%	954'750	875'212
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-146'299'899	-60'771'313	71.1%	-85'528'586	-139'428'826
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-31'399'684</i>	<i>-232'004</i>	<i>0.7%</i>	<i>-31'167'680</i>	<i>-31'512'689</i>
COÛT COMPLET	-177'699'584	-61'003'318	52.3%	-116'696'266	-170'941'515

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	822.05	26.30	3.31%	795.75	798.00
<i>ETP fixes</i>	<i>763.15</i>	<i>-9.60</i>	<i>-1.24%</i>	<i>772.75</i>	<i>763.32</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>57.90</i>	<i>35.90</i>	<i>163.18%</i>	<i>22.00</i>	<i>32.89</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.80</i>

Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci.

Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions de droit public quant à elles tranchent les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal. Elles contrôlent également, sur requête, la conformité des normes cantonales au droit supérieur.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales, les tribunaux et commissions judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats de carrière et non-de-carrière du pouvoir judiciaire, secondés par le personnel scientifique et administratif.

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
- J01.02 Justice pénale
- J01.03 Justice civile
- J01.04 Justice administrative

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Le budget 2021 du pouvoir judiciaire devait permettre de financer :

- le renforcement temporaire en lien avec le projet de dématérialisation du dossier judiciaire (projet cantonal eDossier judiciaire et projet national Justitia 4.0) et des projets de réforme de la protection de l'adulte et de l'enfant, conduits par le département de la cohésion sociale (DCS), le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et, en interne, le Pouvoir judiciaire;
- la stabilisation de quelques ressources indispensables au fonctionnement des juridictions.

L'exercice 2021 a été marqué par le retour à un fonctionnement largement normalisé des juridictions nonobstant les mesures sanitaires en vigueur.

Sur le plan financier, cela s'est traduit par un excédent de dépenses qui a conduit la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire à solliciter un dépassement de crédit de 5.3 millions, accordé par le Grand Conseil.

S'agissant des charges de personnel, le dépassement a été de 0.3 million en raison de la mise en œuvre de ressources temporaires destinées à certaines juridictions en situation de surcharge.

Au niveau des charges d'exploitation, le dépassement a atteint 4.8 millions. Il est à la fois la conséquence de l'augmentation de l'activité judiciaire mais aussi et surtout des coupes budgétaires successives subies au cours des derniers exercices.

Écarts significatifs

Les écarts les plus importants entre le budget et les comptes 2021 du Pouvoir judiciaire sont les suivants :

• Sur la rubrique 30 : écart positif de 0.3 million - dépassement

L'écart provient de l'engagement de ressources supplémentaires urgentes indispensables au fonctionnement de certaines juridictions en situation de surcharge chronique. Ce dépassement est couvert par un crédit supplémentaire du même montant obtenu auprès de Grand Conseil.

• Sur la rubrique 31 : écart positif de 2.3 millions - dépassement

L'écart s'explique principalement par une forte progression des dépenses liées à l'instruction des procédures judiciaires, des frais d'assistance judiciaire et des indemnités versées en application de l'art. 429 CPP pour un montant de 4.8 millions, couvert par un crédit supplémentaire de 5 millions accordé par le Grand Conseil.

Ce dépassement est partiellement compensé par un non dépensé au niveau des provisions pour débiteurs douteux de -2.5 millions.

• Sur la rubrique 42 : écart négatif de 1.7 million - écart d'estimation

Les revenus ordinaires, en particulier les émoluments prononcés par les tribunaux civils et administratifs,

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

n'ont pas atteint le niveau budgété en 2021.

• Sur la rubrique 43 : écart négatif de 56.3 millions - écart d'estimation

L'écart provient principalement d'un revenu extraordinaire de 60 millions budgété en 2021 et qui devrait être acquis en 2022. Les confiscations pénales ont en revanche atteint 13.3 millions pour un budget de 10 millions.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires pénales	Efficacité	101%	98%	95%	100%	
1.2 Taux de sortie des procédures judiciaires civiles, hors TPAE	Efficacité	104%	100%	101%	100%	
1.3 Taux de sortie des procédures judiciaires de droit public, hors tribunal arbitral	Efficacité	106%	100%	96%	100%	
1.4 Nombre de magistrats titulaires (hors magistrats du Ministère public) par 1'000 procédures sorties	Efficience	2.38	2.13	2.41	2.3	
1.5 Nombre de magistrats du Ministère public par 1'000 procédures sorties	Efficience	2.08	2.18	2.23	2.1	
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1 Taux de procédures qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne pénale	Qualité	87%	88%	87%	88%	
2.2 Taux de procédures (hors TPAE/JP) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne civile	Qualité	91%	87%	92%	91%	
2.3 Taux de procédures (hors tribunal arbitral) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne de droit public	Qualité	81%	83%	79%	83%	
2.4 Ratio entre le nombre d'octroi de l'AJ civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année	Qualité	13.1%	11%	11.6%	13%	

Commentaires

Commentaires généraux en rapport avec les objectifs et les indicateurs

Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière pénale.

Indicateur 1.2

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière civile à l'exception du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant.

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

Indicateur 1.3

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière *de droit public* à l'exception du tribunal arbitral.

Indicateur 1.4

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par le nombre des procédures sorties (hors MP).

Indicateur 1.5

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP du Ministère public) par le nombre des procédures sorties du MP.

La Commission Européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) suggère d'utiliser les trois indicateurs qui suivent (2.1, 2.2 et 2.3). Ces indicateurs calculent la rapidité de traitement dans chaque filière. Ce type de mesure satisfait au principe de procès équitable dans un délai raisonnable énoncé par la Convention européenne des droits de l'homme. Ces trois indicateurs ont remplacé l'indicateur "Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans", d'une part parce que ce taux est excellent à Genève et il ne bouge pas et d'autre part, parce qu'il ne traite qu'une partie infime des procédures (environ 3%) et de ce fait ne reflète pas la véritable activité des tribunaux genevois.

Indicateur 2.1

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne pénale (Ministère public - Tribunal pénal - Cour pénale de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures pénales sorties.

Indicateur 2.2

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne civile (Conciliation - Tribunal civil et Tribunal des prud'hommes - Cour civile de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures civiles sorties.

Indicateur 2.3

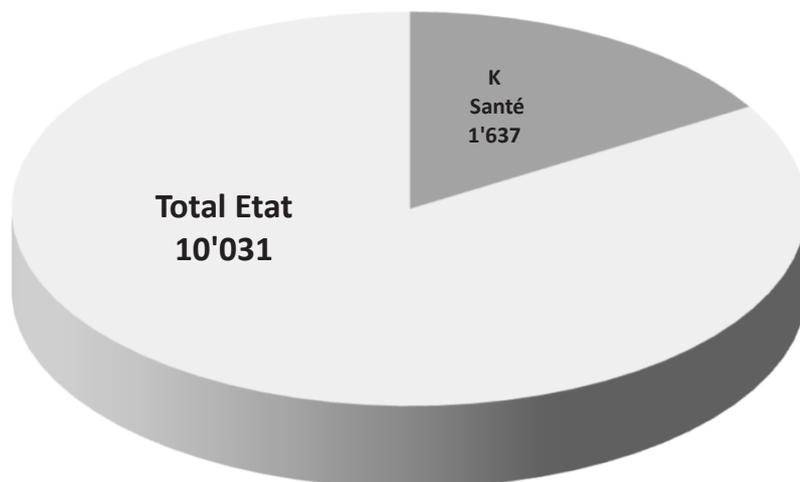
Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne de droit public (Tribunal administratif de 1^e instance - Cour de droit public de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures de droit public sorties.

Indicateur 2.4

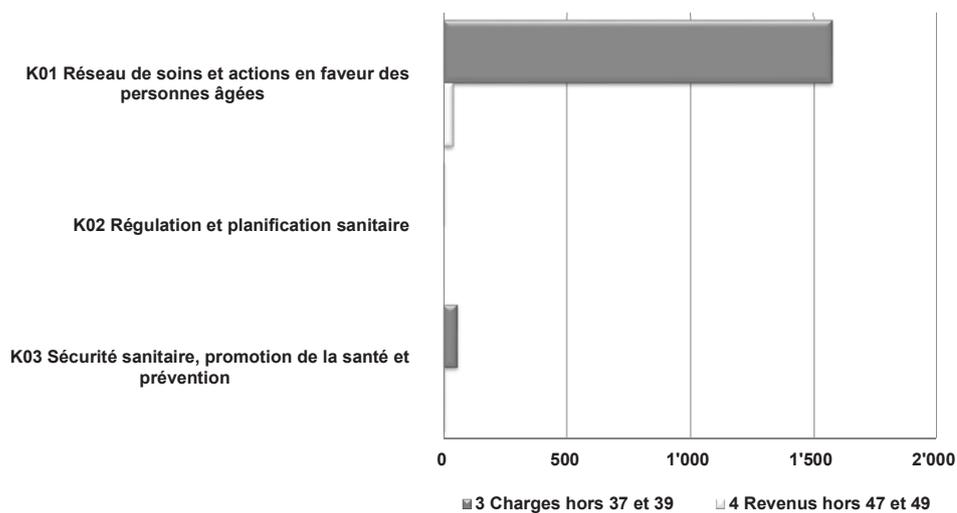
La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives, hors procédures sommaires de mainlevée.

K Santé

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





K Santé

Synthèse des priorités

L'année 2021 a été entièrement marquée par l'épidémie de **COVID 19**. L'année 2020 a permis d'accumuler de l'expérience et d'organiser la réponse face à ce virus, qui a toutefois nécessité encore en 2021 de grandes capacités d'adaptation. La pandémie a ainsi pesé très fortement sur les trois programmes K01, K02 et K03, touchant massivement le fonctionnement des institutions subventionnées (K01), chamboulant la planification sanitaire par la réquisition des cliniques privées (K02) et le fonctionnement du domaine des maladies transmissibles (K03) où est située la cellule COVID-19 de la DGS. L'impact a été massif sur les services cantonaux de la santé avec non seulement la Cellule COVID-19 mais également les opérations de vaccination (K03), la coordination du réseau, la gestion de la ligne verte, les adaptations juridiques permanentes, la gestion des boîtes aux lettres électroniques et la réponse aux innombrables questions et demandes de dérogation. De façon générale les effectifs de la DGS ont triplé, surchargeant les fonctions transversales RH, administratives et financières.

La pandémie, une situation qui dure et s'installe

Après le choc des débuts, la mobilisation et l'application des plans de crise, l'an 02 de cette pandémie a été marqué par un défi de taille : gérer une crise qui, d'aigüe, est devenue chronique. La pandémie va devenir une endémie, et le changement de mission et de vision que cela implique est un défi en soi. En parallèle, la réalité se caractérise toujours par une extrême volatilité, où l'anticipation est à la fois nécessaire et difficile tant les paramètres à prendre en compte sont nombreux, interdépendants et versatiles.

Flexibilité et polyvalence dans l'action

Le COVID-19 s'est caractérisé dans sa gestion au quotidien par l'émergence continue de nouvelles tâches et par la complexification et l'hétérogénéité des activités. La première mission était l'identification et la mise en isolement des personnes contaminées. Se sont ensuite ajoutés, de manière cumulative, la gestion des quarantaines, des flambées, des plans de protection, des retours de voyage, de la vaccination, des dérogations, du séquençage, du testing en entreprise, du dépistage dans les écoles, des certificats, des certificats hors-Schengen, des variants delta puis omicron, des certificats de sérologie, notamment. En parallèle et en continu, la DGS a développé des outils informatiques qui doivent être compatibles avec les outils des autres acteurs impliqués (centres de tests, OFSP...) et aussi garantir la sécurité des données. La DGS aussi a répondu aux médias, a géré les situations particulières, a informé la population et donné suite à ses sollicitations, a répondu aux consultations fédérales, a coordonné le réseau de soins, a guidé et surveillé l'activité de testing, a informé les professionnels de la santé, et a participé à l'élaboration d'arrêtés cantonaux, notamment. L'équipe de la Cellule COVID-19 a compté jusqu'à 300 collaboratrices et collaborateurs au plus fort de la crise ; elle est constituée de médecins, infirmiers, data managers, logisticiens, téléphonistes, chargés de communication, anthropologues, conseillers scientifiques et juristes. Plusieurs demandes de crédits supplémentaires ont dû être déposées.

Communication et accompagnement

L'importance de la communication est aussi devenue manifeste, avec la nécessité de piloter, d'expliquer, de convaincre, de rassurer, d'accompagner. Le dialogue est essentiel et constant, entre autorités politiques et sanitaires nationales, au niveau inter- et intra-cantonale, et auprès de la population. Des réunions régulières se sont poursuivies durant toute l'année avec les acteurs-clefs et différents documents d'information ont été envoyés aux partenaires (de manière hebdomadaire ou en fonction des changements épidémiologiques ou administratifs). Des campagnes de sensibilisation et d'information à la population ont été organisées.

Cet an 02 a aussi mis en évidence les problématiques de gouvernance et de solidarité. On a observé l'exacerbation des fractures sociales et sociétales, et la cristallisation de positions opposées voire excessives. Le dialogue et la confiance sont capitaux dans la lutte contre le virus. Le rôle de la cellule Covid a aussi été d'accompagner les entités et structures dans l'adaptation de leur activité à la pandémie, et d'aider les branches économiques devant intégrer de nouvelles tâches, de l'information du public au contrôle des mesures (par exemple les restaurateurs ou les organisateurs d'événements).

Bilan épidémiologique

Fin décembre 2021, 100'000 Genevoises et Genevois avaient été testé.e.s positifs.ves au COVID-19 ; il y avait eu plus de 80 000 décisions de quarantaine et près de 90 000 décisions d'isolement. Presque 800 personnes sont décédées du COVID-19 à Genève depuis mars 2020.

Actions en lien avec les autres axes stratégiques de législature

Au-delà de la lutte contre le COVID-19, la DGS a continué à mener les projets de politique publique de santé selon les axes stratégiques de la législature 2018-2023 : adapter les prestations à l'évolution des besoins de la population, accompagner le vieillissement de la population, gagner en efficience dans le réseau de soins pour assurer durablement l'accès aux soins pour tous, maîtriser les coûts de la santé dans les limites de la loi fédérale, contrôler la qualité des prestations, assurer la sécurité de la consommation et mieux prévenir les maladies, repenser le partage des responsabilités entre les acteurs publics et privés. Ces lignes directrices ont guidé en 2021 la politique du Conseil d'Etat dans le cadre des trois programmes de la politique K (réseau de soins et action en faveur des personnes âgées, régulation et planification sanitaire, sécurité sanitaire et promotion de la santé).

Planification sanitaire et augmentation des besoins

La planification sanitaire pour les années 2020 à 2023 fait apparaître des augmentations importantes des besoins de la population. Les contrats et conventions avec les institutions de soins tiennent compte de ces prévisions. Ils établissent ainsi pour 2021 une augmentation des prestations attendues par l'Etat. Les domaines des soins à domicile, des soins gériatriques en général et des urgences sont particulièrement concernés. Une attention soutenue est apportée aux structures intermédiaires, qui ont été renforcées en 2021 par plusieurs ouvertures de nouvelles structures (unités d'accueil temporaire de répit, unités d'accueil temporaire médicalisées, immeubles avec encadrement pour personnes âgées).

La planification hospitalière dans le domaine de la réadaptation a été mise à jour et a fait l'objet d'un appel d'offres.

Recherche d'efficience et maîtrise des coûts dans le réseau de soins

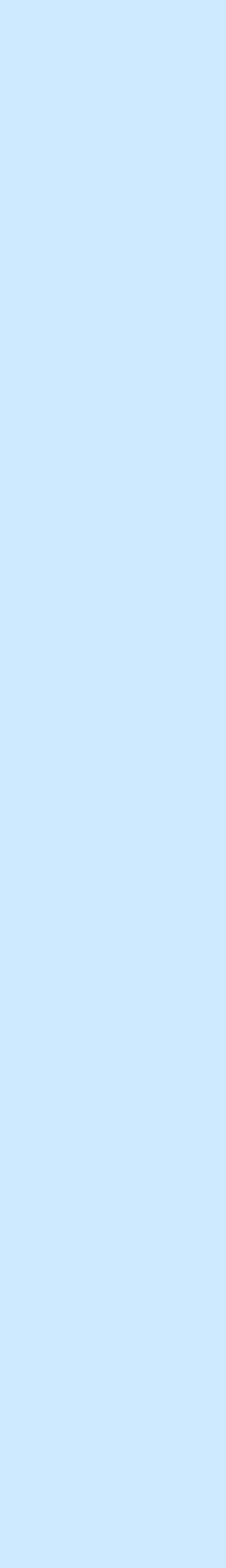
La recherche de l'efficience et de la maîtrise des coûts par l'innovation et la qualité au sein du réseau de soins a continué à faire l'objet des efforts des acteurs étatiques. Le programme Cogeria (détection des personnes âgées fragiles et anticipation des besoins médicaux non-planifiés) a été déployé sur des nouveaux quartiers. La plateforme MonDossierMédical a été arrêtée au bénéfice de la plateforme intercantonale CARA. Enfin, la mise en vigueur de la nouvelle loi sur l'organisation du réseau de soins a permis une amélioration de la coordination du réseau et un renouvellement de sa commission consultative.

Déploiement des plan d'action cantonaux

Plusieurs plans d'action cantonaux ont poursuivi leur déploiement : le plan d'action en faveur des proches aidants, le programme cantonal Alzheimer ainsi que celui en faveur de soins palliatifs. En matière de promotion de la santé et de prévention des maladies, la politique de prévention doit être menée sur le long terme pour être efficace. Elle est un levier important pour une meilleure maîtrise des coûts au regard du vieillissement de la population. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a poursuivi en 2021 le renouvellement des priorités du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention (PSP). Des contrats de prestations renouvelés pour la période 2021-2024 ont été déployés dans ce domaine et un rapport intermédiaire sur le plan d'actions PSP a été transmis au Grand Conseil.

Consommation et sécurité sanitaire

Dans le domaine de la surveillance de la consommation, le canton a poursuivi ses collaborations intenses et fructueuses avec les autres cantons romands. Il a renforcé ses capacités de contrôle pour répondre aux normes fédérales, notamment en faisant respecter les dispositions liées à la présence de substances cancérigènes ou reconnues comme perturbateurs endocriniens dans les denrées alimentaires et les objets usuels. Un accent particulier a été mis sur la qualité de l'eau. Le canton a mieux contrôlé la recherche sur l'être humain en examinant les protocoles de recherche en cours même après leur acceptation initiale.



K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DSPS

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	1'573'423'826	101'197'979	6.9%	1'472'225'847	1'605'780'792
30 Charges de personnel	3'657'860	-35'198	-1.0%	3'693'058	3'283'423
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'036'270	-465'208	-10.3%	4'501'478	2'922'719
33 Amortissements du patrimoine administratif	209'871	-16'619	-7.3%	226'490	223'813
36 Charges de transfert	1'565'517'050	101'712'229	6.9%	1'463'804'821	1'599'263'696
39 Facturations internes	2'776	2'776	-	-	87'141
REVENUS	41'066'481	10'741'076	35.4%	30'325'405	37'880'696
42 Taxes et redevances	545'136	-1'659'014	-75.3%	2'204'150	1'366'825
43 Revenus divers	26'078'340	5'969'900	29.7%	20'108'440	22'815'670
46 Revenus de transferts	14'443'004	6'430'189	80.2%	8'012'815	13'698'202
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'532'357'346	-90'456'904	6.3%	-1'441'900'442	-1'567'900'096
<i>Coût d'état-major</i>	-32'688	1'676	-4.9%	-34'364	-29'456
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-33'311'002	464'531	-1.4%	-33'775'533	-36'030'446
COÛT COMPLET	-1'565'701'036	-89'990'696	6.1%	-1'475'710'340	-1'603'959'997

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	21.93	-0.79	-3.48%	22.72	20.13
<i>ETP fixes</i>	20.93	0.00	0.00%	20.93	19.13
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-0.79	-100.00%	0.79	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	0.00	0.00%	1.00	1.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficacité des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- garantit l'égalité d'accès aux soins;
- favorise l'aide aux proches;
- assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad), les foyers de jour ainsi que par le service du réseau de soins (direction générale de la santé).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K01.01 Maintien, aide et soins à domicile
- K01.02 Accès aux soins
- K01.03 Prestations hospitalières
- K01.04 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires

La quatrième et dernière année du contrat de prestations 2018-2021 pour les **54 EMS** s'est achevée. En 2021, le canton a versé 139 645 020 francs de subvention directe aux 54 EMS pour 4110 lits de long-séjour disponibles au 31 décembre. Une subvention complémentaire de 1 594 777 francs a également été versée au titre des surcoûts engendrés par la pandémie.

Afin d'être en conformité avec une recommandation de la Cour des Comptes, des travaux ont été menés avec les faïtières des EMS pour finaliser les travaux de sortie, au 1^{er} janvier 2024, du subventionnement résiduel des soins à la charge du canton du périmètre de la loi sur les indemnités et les aides financières. Un projet de loi visant à prolonger de deux ans la loi de financement actuelle, qui arrive à son terme le 31 décembre 2021, a été rédigé pour les années 2022 et 2023, assorti d'avenants prolongeant les termes et les conditions des contrats de prestations 2018-2021.

Le secteur des EMS a poursuivi sa participation au groupe de travail intercantonal romand en vue de changer d'outil d'évaluation des soins requis de longue durée et d'améliorer la cohérence dans le réseau de soins (HUG, soins à durée longue de soins des tmechnanfi le avec lien en nationaux travail de groupes aux participé a Il EMS). domicile, et le recalibrage des instruments mesurant le temps de soins requis pour les résident.e.s.

L'accompagnement des projets de construction de **structures intermédiaires** s'est poursuivi. Les projets d'IEPA à l'horizon 2023 couvriront largement les besoins. En 2021, le nombre de logements s'élevait à 1726 (48 de plus qu'en 2020). L'IEPA « Clair Val », exploité par l'Association Mona Hanna, a ouvert en mars 2021 (48 logements).

Dans le domaine hospitalier, pour la deuxième année consécutive, la pandémie aura largement influé sur le fonctionnement des **HUG** et fortement déséquilibré ses finances. Malgré la mise en place d'un dispositif COVID, le niveau d'activité d'avant crise n'a pas pu être retrouvé ce qui a généré la principale cause du déficit. Le soutien du canton et de la Commission des finances du Grand Conseil a été crucial et massif. En accordant des crédits supplémentaires de 14.5 millions, puis de 130 millions, le canton a permis d'éponger le déficit généré par la pandémie.

Après un début d'année marqué par une forte deuxième vague puis une troisième vague en avril, l'organisation est revenue à la normale fin mai. Une quatrième vague de contaminations a provoqué une remise en état d'alerte de l'hôpital fin août avant un basculement en mode crise début décembre pour une cinquième vague, nécessitant la diminution des interventions électives, le renfort des cliniques privées, des médecins de ville et des cabinets de pédiatrie ainsi que le soutien de la protection civile.

Plusieurs projets **d'investissements hospitaliers** ont marqué l'année 2021 : la rénovation des urgences, l'avancée des travaux de la Maison de l'enfant et de l'adolescent, le début du centre de chirurgie ambulatoire à Beau-Séjour et début du chantier du projet HyBOU (salle d'opérations hybrides).

Face aux vagues successives de coronavirus qui ont marqué 2021, **l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)** a maintenu et développé son dispositif de protection et de prises en charge à domicile des personnes vulnérables ou contaminées par la COVID-19. En novembre, au vu de la situation générée par la 5^e vague, l'institution a réactivé son dispositif de gestion de crise. Parallèlement, l'IMAD a poursuivi la délivrance de l'ensemble de ses prestations d'aide et de soins.

Les travaux relatifs à la mise en application du **règlement d'application de la loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile** ont été lancés avec, notamment, l'élaboration de directives et de conventions-types liées à l'exploitation des IEPA.

La **task force COVID-19 soins à domicile** a continué de se réunir, permettant de renforcer le partage de bonnes pratiques et la coordination au sein de tous les prestataires de soins à domicile (OASD et infirmières et infirmiers indépendants). Le traitement du financement résiduel des soins à charge du canton s'est poursuivi.

Le pilotage du projet pilote de « **Maison de santé** » de Lancy s'est poursuivi. Le deuxième projet pilote aux Eaux-Vives a été stoppé par manque de ressources et de partenaires. Un troisième projet sera à l'étude début 2022 à Plan-les-Ouates. Le déploiement d'un concept sur plusieurs sites pour améliorer et faciliter la coordination des soins et éviter des hospitalisations inutiles est prévu d'ici 2024.

Le dispositif **COGERIA** a été étendu au quartier des Grottes/Pâquis ainsi qu'à la nouvelle zone des Trois-Chênes. Une étude préliminaire a été lancée en 2021 afin d'évaluer la faisabilité et les contours de la réalisation à plus large

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

échelle d'une étude médico-économique.

La centrale téléphonique pour les **urgences pédiatriques** a été mise en place. Développée par le Réseau des Pédiatres Genevois, en collaboration avec la Société Genevoise de Pédiatrie et l'Association des médecins du canton de Genève, cette consultation a pour objectif principal de proposer des plages de consultations dans les cabinets de ville pour désengorger les urgences pédiatriques et améliorer la prise en charge des enfants.

Un groupe de travail a été mis en place pour étudier l'opportunité de créer une cellule cantonale, avec un pôle social, pour la **coordination des placements en EMS des patient.e.s en attente aux HUG et à domicile**. En collaboration avec l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), un projet pilote a été développé pour promouvoir les **allocations pour impotence** dont le taux de couverture cantonal doit être amélioré.

La journée intercantonale des **proches aidants** (30 octobre) a fait l'objet d'une campagne digitale ciblant différents publics, de l'inauguration du **foyer de jour le Relais de Vessy**, ainsi que de deux conférences. La formation des proches aidant.e.s a repris en juin. L'offre complémentaire des espaces de parole communaux sera pérennisée avec la création de « Visio Proches ».

Dans le cadre du **plan cantonal Alzheimer**, l'année 2021 a permis l'identification de tous les modules du programme de formation sur les démences en faveur des professionnels des domaines de la santé et du social, lequel avait dû être freiné durant la période COVID 2020/2021. Certains modules ont été développés en fin d'année en partenariat avec le centre de formation des HUG et avec le soutien de l'Imad, notamment pour la recherche d'experts métiers et de pédagogues. Ce plan, qui concerne plus de 3'000 collaborateurs.trice.s, sera finalisé en 2022.

Le **Programme de développement des soins palliatifs** a poursuivi sa mise en oeuvre. L'association Palliative Genève a été professionnalisée et le programme de formation des médecins de premier recours, spécialistes et hospitaliers a été mis en place et élargi aux pharmaciens.n.es. La DGS, en collaboration avec les HUG, Palliative Genève et l'Imad, a organisé le 6 octobre la troisième journée mondiale des soins palliatifs-Genève avec un après-midi scientifique réservé au professionnel.les de la santé, une conférence publique sur « La nature de la conscience à l'épreuve de la science », et la projection du film « Soins palliatifs en EMS ».

Autres projets stratégiques

Le règlement d'application de la loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile a été adopté par le Conseil d'Etat le 10 mars. Il est entré en vigueur le 27 mars 2021, simultanément à la loi. Les **missions et le fonctionnement de la commission de coordination du réseau de soins** ont fait l'objet de discussions entre ses membres. Un groupe de travail a été mis en place pour préciser les objectifs de la réactualisation de la charte de collaboration des partenaires du réseau de soins.

Le **huitième colloque annuel du réseau de soins** du 16 novembre sur le thème « Quels enseignements pouvons-nous tirer de la pandémie COVID-19 ? » a réuni 240 personnes. Sur la base d'un questionnaire en ligne envoyé aux professionnel.les de la santé et du travail social, un bilan intitulé « De l'urgence à la pérennité des pratiques professionnelles et organisationnelles en pleine transformation » a été dressé. Le colloque du réseau de soins a lieu tous les deux ans.

Justification des écarts

Le programme K01 présente un dépassement de budget de +101.2 millions au niveau des charges et un surplus de revenus de +10.7 millions.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Cette catégorie de charges présente un non-dépensé de -0.5 million par rapport au budget, lequel s'explique principalement par la diminution du recours à des prestations de mandats à des tiers.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert présentent un surplus de +101.7 millions par rapport au budget.

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

Cet écart se répartit de la manière suivante :

Dédommagements à des collectivités publiques (-0.3 million)

Ce non-dépendu s'explique par le non dépendu constaté pour la prise en compte du financement résiduel des résidents genevois hébergés dans des EMS hors canton.

Subventions versées à des collectivités publiques et à des tiers (-10.6 millions)

Le non-dépendu résulte principalement d'un moindre recours à ces structures et/ou d'un décalage dans la planification :

- Enveloppe nouvelles places EMS pour -0.3 million.
- EMS Val Fleury pour -0.5 million
- EMS La Vespérale pour -0.2 million.
- Immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) pour -1.5 million.
- Unités d'accueil temporaire (UAT) pour -0.5 million.
- Hospitalisations en secteur privé pour -1.7 million.
- Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile pour -0.8 million.
- Financement des moyens et des appareils (LIMA) par des organisations de soins à domicile (OSAD) publiques ou privées pour -6.4 millions.

En revanche, un dépassement de +2.2 millions est constaté sur la rubrique relative à la prise en charge des moyens et appareils LIMA mis en œuvre dans les EMS. Ce dépassement s'explique par le fait que le budget 2021 tablait sur la mise à charge de ces dépenses sur l'assurance-maladie obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2021. Or, les dispositions de mise en application de ce principe ont repoussé ce délai jusqu'au 1^{er} octobre 2022.

Le crédit supplémentaire correspondant au montant à prendre en charge jusqu'à la fin de l'année 2021 a été validée par la commission des finances le 8 septembre 2021.

Amortissements des subventions d'investissement (-2 millions)

Cet écart par rapport au budget s'explique par une baisse des investissements sujets aux amortissements.

Autres charges de transfert (+114.6 millions)

L'écart sur ce type de charge découle d'une part, des différences liées aux nouveaux modes de financement respectivement des prestations hospitalières stationnaires et de soins à domicile et d'autre part de charges exceptionnelles relatives à la crise sanitaire COVID-19.

L'écart relatif aux nouveaux modes de financement s'explique par les éléments suivants :

- Le financement cantonal relatif aux prestations stationnaires hospitalières présente un dépassement de +3.7 millions. Cet écart s'explique par l'augmentation des montants à prendre en charge au titre des hospitalisations hors canton et par une charge à payer relative aux dépenses à prendre en charge au titre de l'exercice 2020 insuffisante. Ce montant a été voté par la commission des finances le 9 février 2022.

Il convient de relever que la part de financement cantonal reçue par les HUG en 2021 d'autres cantons pour leurs résidents s'est élevée à 30.1 millions de francs.

- Les prestations de soins à domicile sont inférieures au budget de -2 millions.

L'écart de 112.9 millions relatif aux charges exceptionnelles découlant de la crise sanitaire COVID-19 se justifie de la manière suivante :

- Indemnisation des foyers de jour pour les pertes subies suite à la limitation des capacités d'accueil de ces structures (+0.2 million). Ce dépassement a été validé par la commission des finances le 16 juin 2021.
- Indemnisation des HUG à hauteur de +109.7 millions pour le financement des structures COVID mises en place et la perte de chiffre d'affaires. Ce dépassement a pu être financé grâce à l'octroi de deux crédits supplémentaires, l'un de +14.5 millions, voté par la commission des finances le 16 juin 2021 et l'autre de +130 millions, voté par la commission des finances le 24 novembre 2021.
- Indemnisation des pertes subies par l'imad pour le financement des structures COVID mises en place pour la lutte contre le COVID-19 et l'augmentation des prestations de nutrition pour un montant de +2.6 millions. Ce

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

dépassement a pu être financé grâce à l'octroi de deux crédits supplémentaires, l'un de +2.2 millions, voté par la commission des finances le 16 juin 2021 et l'autre, de +0.9 millions, voté par la commission des finances le 8 décembre 2021.

- Nécessité de constituer une provision pour les garanties financières octroyées aux patients des HUG ne présentant plus d'indication médicale pour un séjour dans cet établissement et qui ont été transférés dans des EMS pour permettre la libération de lits aux HUG (+0.4 million).

42 Taxes et redevances - Ecart d'estimation

Les revenus non réalisés (-1.7 million) sur cette rubrique se rapportent principalement aux revenus des actions récursoires entreprises auprès de tiers.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

L'excédent de revenus de + 6 millions constaté découle principalement de la reprise de la provision couvrant le risque de devoir dédommager les cliniques privées pour les pertes qu'elles auraient subies lors de leur réquisition pour la deuxième vague COVID, constituée lors du bouclage des comptes 2020.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

L'excédent de revenus de +6.4 millions découle principalement des éléments suivants :

- Augmentation des revenus perçus en lien avec les détenus extra-cantonaux accueillis à Curabilis (+5.2 millions).
- Restitutions de subventions suite à l'échéance de contrats LIAF (+1.1 million).
- Restitutions d'autres subventions (+0.1 million).

Atteinte des objectifs et justification des écarts

Indicateur 1.2 : Le nombre de personnes prises en charge par IMAD en 2021 dépasse la cible de 6% et est en augmentation de 1.3% par rapport à 2020, notamment en lien avec la crise pandémique. Le nombre de personnes de plus de 80 ans pris en charge par IMAD décroît de 1.2% et celles de plus de 90 ans croît de 0.8%. La tranche des moins de 65 ans croît exceptionnellement de 11% en lien avec le dépistage COVID. Les patients bénéficiant de plus de 40 heures de soins par mois (229 au total) ont augmenté de 9%.

Indicateur 1.3 : Le nombre d'heures de prestations facturables à la LAMal a augmenté de 22'226 heures par rapport à 2020 (+3.2%) et dépasse la cible de 0.3%. 73% des heures totales sont réalisées pour les 42% de patients suivis 6 ou 7 jours sur 7. Les effets de la pandémie sont visibles au niveau des types de prestations réalisées : alors que les heures prestées de prestations techniques évoluent de 8.5%, celles concernant les soins de base sont en hausse de manière plus limitée à 2.2%. Il est rappelé que le chiffre retenu ne prend pas en compte les heures consacrées à la coordination en lien avec des soins ni les déplacements non facturables.

Indicateur 1.4 : L'indicateur est respecté. Entre janvier et décembre 2021, ce sont 186 personnes âgées de 65 ans et + qui ont dépassé la limite de 40h de soins dans le mois sur 9'475 personnes de 65 ans et + ayant bénéficié de soins à domicile.

Indicateur 1.5 : La cible n'a pas été atteinte en 2021. La cause principale est à mettre en lien avec la réservation de places en UATR permettant de soulager les HUG en cas de besoin durant les phases aiguës de la crise pandémique. La reprise est constatée en fin d'année.

Indicateurs 2.1 à 2.3 : Les délais d'attente et les temps de passage aux urgences sont tout à fait acceptables en 2021, considérant d'une part le chantier de rénovation et de réorganisation du plateau des urgences adultes et, d'autre part, la pandémie de la COVID-19. La baisse du taux d'admission dans les temps par rapport à 2020 et corrélée au regain d'activité des urgences.

Indicateur 2.4 : Cet indicateur est *non significatif* dans le contexte de l'impact de la pandémie sur la programmation opératoire. En effet, les valeurs mensuelles varient significativement de 3 à 12 semaines selon les phases d'arrêt ou de reprise de la programmation. Les collaborations qui ont permis aux chirurgiens des HUG d'opérer certains patients en clinique ont tout de même permis de ne pas péjorer ce délai de façon excessive.

Indicateur 3.1 : Cette valeur, calculée selon la méthode Rekole (R) est disponible annuellement en juin de l'année suivante. Le taux de 75.5% correspond à la valeur pour les données de la CAE de l'année 2020. L'impact du COVID-19

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

se traduit par une hausse des coûts liés aux dépenses importantes engagées (équipement et personnel supplémentaire, pour augmenter la capacité d'absorption des vagues pandémiques), croisée à une baisse des recettes en lien avec des baisses d'activité.

Indicateur 4.2 : Le nombre moyen quotidien de patients en attente de placement a fortement diminué depuis 2019 (valeur = 260). Les placements facilités par l'Etat de Genève ainsi que le taux de mortalité malheureusement élevé, lié à la COVID-19 ont été des facteurs déterminants de cette évolution. Le nombre de places vacantes dans les EMS pendant le 1er semestre 2021 a permis de garder un nombre moyen quotidien de patients en attente de placement relativement bas.

Indicateur 4.3 : En 2021, une rotation plus importante des patients en attente de placement et un nombre plus important de places en EMS ont permis de réduire ce délai.

Indicateur 4.4 : A fin décembre, une cinquantaine de patients présentaient encore d'importantes difficultés de placement, notamment en raison de leur situation socio-économique. Ce nombre est en légère augmentation par rapport à 2020, en ligne avec la hausse du nombre de journées d'attente de placement tout au long de 2021. En 2020, en raison de la crise pandémique, les placements en EMS avaient été facilités, réduisant la valeur de cet indicateur.

Indicateur 5.1 : La valeur 2021 ne sera disponible qu'à la fin du premier semestre 2022. Le taux de couverture s'est péjoré en 2020 en raison de la hausse du coût des prises en charge résultant des dépenses importantes engagées, en équipement et en personnel supplémentaire pour augmenter la capacité d'absorption des vagues pandémiques, combinée à la baisse du nombre de cas (cost-weight).

Indicateur 5.2 : La valeur 2021 ne sera disponible qu'à la fin du premier semestre 2022. Corollaire de la baisse du taux de couverture (indicateur 5.1), le coût du point DRG augmente fortement en 2020.

Indicateur 5.3 : Le résultat de l'enquête 2021 est conforme car il se situe en dessous de la norme de 10% fixée par les experts de la prévention des infections. En 2020, l'étude n'avait pas été menée en raison de la première vague du COVID-19.

Indicateur 5.4 : En 2021, l'enquête officielle qui devait être réalisée par l'ANQ en novembre a été annulée en raison du contexte pandémique. Le résultat affiché est celui de l'enquête interne HUG.

Indicateur 5.5 : La valeur 2021 sera connue en avril 2022. Le résultat de 4.2% en 2020 était tout à fait conforme au taux attendu pour un hôpital universitaire et en diminution par rapport aux années antérieures.

Indicateur 5.6 : Les résultats de l'enquête de satisfaction Picker, conduite mensuellement depuis 2020, montrent que la satisfaction globale des patients reste élevée, constante et supérieure à la cible de 95%.

Indicateur 5.7 : Le taux de recommandation reste stable et s'établit à 78.3%. Il est supérieur à l'objectif fixé de 75%

Indicateur 6.1 : L'exposition aux contaminations et l'essoufflement liés aux vagues COVID-19 répétitives ont eu un impact important sur le personnel des HUG qui se reflète sur les taux d'absence 2020 et 2021 (bien qu'une légère amélioration soit constatée pour 2021).

Indicateur 6.2 : Légère hausse du nombre d'ETP stagiaires et apprentis en 2021, dans un contexte pandémique toujours présent.

Indicateur 7.1 : Ce chiffre est tiré de la comptabilité analytique 2020, laquelle contient les impacts des premières vagues de la crise sanitaire notamment en termes de taux d'occupation qui ont une influence sur le coût moyen par jour et par lit. Ce chiffre devra être analysé à la lumière de la CAE 2021.

Indicateur 7.2 : Une explication possible de cette diminution est qu'en 2020, compte tenu des contraintes en EMS découlant des plans de protections dès le début de la crise sanitaire, plusieurs familles ont manifestement renoncé ou repoussé le placement en EMS de leurs proches.

Indicateur 7.3 : La différence à la cible de 3% est essentiellement imputable aux impacts de la crise sanitaire.

Indicateur 7.4 : Une plainte enregistrée à la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients (CSPSDP). Le secteur des EMS a également reçu quelques doléances mais qui ne sont pas qualifiées de plaintes à proprement parler.

Indicateur 8.1 : Des fermetures de chambres doubles dans les établissements du secteur ont conduit à une diminution

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

du nombre de lits disponibles.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
1.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	83 ans	85 ans	83.10 ans	85 ans	2022
1.2 Nombre de personnes prises en charge annuellement par l'IMAD	Efficacité	18'556	17'500	18'309	18'000	2023
1.3 Nombre d'heures de prestations facturées à la LaMal et effectuées par l'IMAD	Efficacité	712'143 h.	710'000 h.	689'917 h.	750'000 h.	2023
1.4 Pourcentage de personnes ayant 65 ans et plus ayant dépassé la limite de prise en charge par l'IMAD par rapport au nombre de personnes ayant 65 ans et plus recevant des soins	Efficacité	1.96%	<= 2%	1.8%	<= 2%	2023
1.5 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	72.3%	80%	57%	80%	2024
1.6 Durée moyenne de séjour	Efficience	3.1 ans	3.15 ans	3.20 ans	3.15	2022
2. Améliorer la couverture du besoin de la population (HUG)						
2.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	96.3%	90%	97.9%	95%	2023
2.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	81.2%	75%	84.3%	85%	2023
2.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	91.8%	65%	93.3%	75%	2023
2.4 Délai d'attente PTH (prothèse totale de hanche)	Qualité	Non significatif	7 semaines	8 semaines	7 semaines	2023
3. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire						
3.1 Taux de couverture financière de l'activité ambulatoire des HUG	Efficience	NA	85%	86.9%	85%	2023
4. Diminuer la durée moyenne de séjour (HUG)						
4.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	5.9 jours	6.1 jours	5.8 jours	5.6 jours	2023
4.2 Nombre moyen quotidien de personnes aux HUG en attente de placement	Efficience	116	130	189	200	2023
4.3 Durée d'attente de placement	Efficience	72.8 jours	90 jours	108.6 jours	90 jours	2023
4.4 Nombre de patients avec difficultés de placement	Efficience	50	0	44	0	2023
5. Assurer la qualité des prestations (HUG)						
5.1 Taux de couverture total hospitalier pertinent SwissDRG avec coûts d'utilisation des immobilisations (CUI)	Efficacité	NA	85%	83.7%	94%	2023

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
5.2 Variation du coût du point DRG	Efficacité	NA	0%	-0.1%	0%	2023
5.3 Taux d'infections nosocomiales	Qualité	6.7%	< 10%	6.5%	< 10%	2023
5.4 Taux d'escarres nosocomiales	Efficacité	7.1%	< 5.2%	9%	< 5.2%	2023
5.5 Taux de ré-admission potentiellement évitables	Efficacité	NA	< 5%	4.8%	< 5%	2023
5.6 Taux de satisfaction des patients	Efficacité	96.7%	> 95%	97.1%	> 95%	2023
5.7 Taux de recommandation	Efficacité	78.3%	> 75%	79.3%	> 75%	2022
6. Améliorer la gestion des ressources humaines (HUG)						
6.1 Taux d'absence hors maternité	Efficacité	9%	6%	9.5%	6%	2023
6.2 Nombre de stagiaires et apprentis, soins et pluriprofessionnels de santé	Efficacité	280	270	273	325	2023
7. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS						
7.1 Coût moyen par lit et par jour	Efficacité	415 F	390 F	382.13 F	390 F	2022
7.2 Taux d'institutionnalisation	Efficacité	11.6%	14%	12.60%	14%	2023
7.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	95%	98%	97.15%	98%	2022
7.4 Nombre de plaintes	Qualité	1	0	2	<10	2022
8. Garantir un nombre suffisant de places en EMS						
8.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale	Qualité	96%	98%	98.52%	98%	2023

Commentaires

Indicateurs 2.1 à 2.3 : L'indicateur inclut les urgences adultes, de gériatrie, de gynécologie et d'obstétrique, conformément au contrat de prestations.

Indicateur 2.4 : Nombre de semaines entre la date de la première consultation et la date d'intervention.

Indicateur 3.1 : Le taux de couverture de 100% est difficile à atteindre en raison de la structure TARMED mal adaptée à l'ambulatoire hospitalier. La moyenne suisse pour les hôpitaux se situe aux alentours de 85%.

Indicateur 4.1 : Le maintien de la durée moyenne de séjour (DMS) Inliers est le résultat des efforts des HUG pour anticiper la sortie du patient et ainsi restreindre le nombre de journée d'hospitalisations inappropriées.

Indicateur 4.4 : L'objectif serait de ne pas avoir de patients avec difficulté de placement. Plus de la moitié des patients présentent d'importantes difficultés de placement, notamment en raison de leur situation socio-économique mais d'un point de vue clinique, ils n'ont aucune raison de séjourner à l'hôpital.

Indicateur 5.1 : Le manque de couverture est dû, d'une part, à la structure tarifaire SwissDRG qui reste non aboutie et ne couvre pas suffisamment le coût des prestations des centres universitaires et, d'autre part, à un tarif trop bas qui ne contient pas les parts d'investissements engagées.

Indicateur 5.7 : Cet indicateur permet de mesurer le niveau et les causes de satisfaction des patients en vue de recommander ou non l'hôpital. Il permet également d'apprécier l'effet des améliorations réalisées et de mesurer l'impression générale des patients sortant de l'hôpital.

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

Indicateur 6.2 : Cet indicateur fait partie de la politique de lutte contre la pénurie de professionnels de la santé.

Indicateur 7.2 : Ce taux correspond au pourcentage de personnes de plus de 65 ans qui résident en EMS par rapport à la population totale des personnes du même âge.

Indicateur 7.4 : Il s'agit de l'ensemble des plaintes ne relevant pas du domaine médical, lesquelles sont traitées par le service du médecin cantonal. Ces plaintes peuvent émaner des résidents, des proches, de la famille, etc.



K02 Régulation et planification sanitaire

Département responsable : DSPS

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	4'934'092	84'683	1.7%	4'849'409	4'700'429
30 Charges de personnel	4'366'273	134'935	3.2%	4'231'338	4'046'917
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	527'658	-25'744	-4.7%	553'402	527'805
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'149	-16'619	-64.5%	25'768	8'091
36 Charges de transfert	24'536	-11'464	-31.8%	36'000	24'222
39 Facturations internes	6'476	3'576	123.3%	2'900	93'395
REVENUS	1'338'073	-489'021	-26.8%	1'827'094	1'151'972
41 Patentes et concessions	18'750	18'150	3'025.0%	600	20'875
42 Taxes et redevances	1'221'705	-262'329	-17.7%	1'484'034	1'123'880
43 Revenus divers	1'574	-340'886	-99.5%	342'460	6'206
46 Revenus de transferts	95'464	95'464	-	-	-
49 Facturations internes	580	580	-	-	1'011
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'596'019	-573'705	19.0%	-3'022'314	-3'548'458
<i>Coût d'état-major</i>	-39'019	354	-0.9%	-39'373	-36'305
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'668'610	93'479	-5.3%	-1'762'089	-2'049'776
COÛT COMPLET	-5'303'647	-479'871	9.9%	-4'823'776	-5'634'539

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	29.43	1.21	4.29%	28.22	28.35
<i>ETP fixes</i>	27.73	0.30	1.09%	27.43	25.65
<i>ETP auxiliaires</i>	1.70	0.91	115.19%	0.79	1.70
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	-	-	-	1.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires :

- de déterminer les besoins en soins de la population ;
- d'évaluer l'offre en soins ;
- de définir des moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique ;
- de protéger la santé des patients et de la population ;
- de garantir des soins appropriés de qualité.

Il comprend notamment: la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d'exploiter des institutions de santé, les autorisations d'exercer des professions et activités médicales et la protection des droits de patients.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du réseau de soins, le Service du médecin cantonal et la Commission de surveillance, faisant tous partie de la Direction générale de la santé.

K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K02.01 Planification sanitaire
- K02.02 Pratiques professionnelles
- K02.03 Protection des droits des patients

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires

En 2021, le dossier électronique du patient (DEP) mis en œuvre par l'association **CARA**, dont le canton de Genève est un des membres fondateurs, a remplacé le dossier historique MonDossierMedical.ch. Le cadre légal fédéral dans lequel s'inscrit le DEP CARA a posé un défi important de migration depuis MonDossierMedical.ch, en termes de communication comme en termes techniques et opérationnels. Un travail important de réinscription des patients et des professionnels a démarré en 2021 et continuera en 2022.

Fin 2021, un appel d'offres pour les **prestations de réadaptation stationnaire** a été mené par la DGS, sur la base d'un modèle de planification compatible avec la nouvelle structure tarifaire ST-Reha. Cet appel d'offres permettra de compléter la liste hospitalière 2022 avec des prestations répondant à des critères de qualité exigeants. Par ailleurs, depuis le 1^{er} juillet, un nouveau système informatique dédié à la gestion du paiement des prestations stationnaires a été mis en place à la DGS, permettant de dématérialiser les flux de factures avec la grande majorité des établissements de la liste hospitalière genevoise ainsi qu'avec de nombreux établissements situés en dehors du canton de Genève.

Notamment en raison de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné une baisse des coûts de la santé à charge de l'assurance obligatoire des soins, la **prime moyenne genevoise 2022** sera en baisse de 1,5 % (-0,2% à l'échelon national). Le total des réserves des assureurs-maladie disponibles en Suisse au 1^{er} janvier 2021 s'élevait à 12'382.7 millions de francs (12'016 millions de francs pour les assureurs exerçant une activité à Genève), soit près d'un milliard de plus qu'au 1^{er} janvier 2020.

En 2021, **2649 autorisations** ont été délivrées, dont 837 pour les médecins. 33 autorisations d'exploiter des institutions de santé ont été délivrées pour des créations ou des changements. Afin de rendre plus efficaces les services à la population un allègement des processus d'octroi de droits de pratiquer est en cours pour 2022.

Par ailleurs, le canton de Genève applique l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10) et l'ordonnance fédérale du 23 juin 2021 sur la **fixation de nombres maximaux de médecins** qui fournissent des prestations ambulatoires (RS 832.107), soit la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à charge de l'assurance-maladie (clause du besoin). Cette norme remplace l'ordonnance sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire (RS 832.103), abrogée le 1^{er} juillet 2021. Des dispositions transitoires facilitent la mise en œuvre de la nouvelle législation qui entrera en vigueur courant 2022.

En 2021, le service du médecin cantonal (SMC) de la Direction générale de la santé a reçu **337 plaintes**, dirigées contre des professionnels ou institutions de santé. Trois amendes ont été infligées, l'une pour publicité non conforme et les deux autres pour exercice sans droit de pratiquer. Deux interdictions de pratiquer une profession de la santé ont été prononcées à titre définitif.

La DGS a également procédé aux inspections annoncées et inopinées selon le concept de surveillance du service, notamment dans les EMS et les institutions de santé. Une activité de contrôle a également été déployée auprès des **centres de testing et de vaccination COVID-19**. Un concept nouveau de surveillance dans le domaine du handicap a été développé en collaboration avec la Direction de l'Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAI) du Département de la cohésion sociale (DCS).

Justification des écarts

Les comptes du programme K02 sont supérieurs au budget de +0.1 million pour les charges et inférieurs de -0.5

K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

million pour les revenus.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

30 Charges de personnel

Ces charges présentent un excédent de dépenses de +0.1 million. Ce dépassement est lié à du personnel engagé dans le cadre du crédit supplémentaire pour la cellule de suivi COVID-19 pour lequel un crédit supplémentaire a été obtenu sous le programme K03.

42 Taxes et redevances - Ecart d'estimation

L'écart constaté sur cette rubrique est de -0.3 million. Il s'explique principalement par le fait que les émoluments perçus par le service des pratiques professionnelles sanitaires sont moins importants que prévu.

43 Revenus divers

Les revenus divers de ce programme sont inférieurs au budget de -0.3 million en raison d'un changement de pratique intervenu dans la comptabilisation des remboursements d'hospitalisations hors canton qui sont désormais toutes déduites des montants payés à ce titre dans l'exercice.

Atteinte des objectifs et justification des écarts

Indicateur 3.3 : En cette année de crise sanitaire, les actions prioritaires ont été menées, notamment les EMS, les IS (institutions de santé) et les inspections liées au COVID-19.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Qualité	98%	95%	99%	95%	2023
2. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé						
2.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 15 jours	Qualité	95%	95%	77%	95%	2023
3. Assurer la surveillance des institutions de santé						
3.1 Taux de visites d'EMS par an	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
3.2 Taux d'inspection de suivi réalisé dans les EMS	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
3.3 Taux d'inspection de cabinets réalisé en matière de stérilisation fixé à 20% par année	Efficacité	8%	20%	13%	20%	2023
3.4 Taux d'inspection réalisé sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
4. Assurer le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par la commission de surveillance						
4.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai maximum de 6 semaines par le bureau de la commission de surveillance dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023



K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DSPS

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	66'444'618	18'796'021	39.4%	47'648'597	40'304'168
30 Charges de personnel	33'604'023	5'934'970	21.4%	27'669'053	18'121'614
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	14'018'176	6'865'185	96.0%	7'152'991	11'163'609
33 Amortissements du patrimoine administratif	404'650	48'014	13.5%	356'636	349'792
36 Charges de transfert	10'852'316	-1'526'801	-12.3%	12'379'117	10'474'606
37 Subventions à redistribuer	7'496'807	7'496'807	-	-	-
39 Facturations internes	68'647	-22'153	-24.4%	90'800	194'547
REVENUS	15'437'771	8'967'234	138.6%	6'470'537	5'608'498
40 Revenus fiscaux	105'120	5'120	5.1%	100'000	174'254
41 Patentes et concessions	950	-6'650	-87.5%	7'600	2'595
42 Taxes et redevances	3'676'893	-595'432	-13.9%	4'272'325	3'665'744
43 Revenus divers	256'609	-182'741	-41.6%	439'350	201'783
46 Revenus de transferts	2'657'542	1'024'680	62.8%	1'632'862	1'531'640
47 Subventions à redistribuer	7'496'807	7'496'807	-	-	-
49 Facturations internes	1'243'851	1'225'451	6'660.1%	18'400	32'483
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-51'006'847	-9'828'787	23.9%	-41'178'060	-34'695'669
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-300'297</i>	<i>-42'832</i>	<i>16.6%</i>	<i>-257'465</i>	<i>-162'571</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'424'632</i>	<i>-251'816</i>	<i>6.0%</i>	<i>-4'172'816</i>	<i>-4'781'144</i>
COÛT COMPLET	-55'731'776	-10'123'435	22.2%	-45'608'341	-39'639'385

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	278.99	-9.96	-3.45%	288.95	176.68
<i>ETP fixes</i>	<i>93.99</i>	<i>-1.50</i>	<i>-1.57%</i>	<i>95.49</i>	<i>89.80</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>184.20</i>	<i>-8.46</i>	<i>-4.39%</i>	<i>192.66</i>	<i>86.07</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.80</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.80</i>	<i>0.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficaces et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le service du médecin cantonal, le service du pharmacien cantonal et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
- K03.02 Sécurité sanitaire
- K03.03 Protection des animaux

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

K03.04 Aide sanitaire d'urgence

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires

Ce programme a été impacté fortement par la lutte contre l'épidémie puisque l'essentiel de l'activité de la cellule **COVID 19** du Service du Médecin cantonal de la DGS s'y retrouve (cf synthèse des priorités).

Actif dans la **gestion de la pandémie**, le Service de la Pharmacienne cantonale (DGS) a quant à lui piloté la campagne de **vaccination** contre la COVID-19, autorisé les pharmacies qui proposent des prélèvements dans leurs officines pour des tests rapides ou PCR et collaboré à la formation des professionnels et non professionnels de la santé au frottis naso-pharyngé, à la vaccination contre la COVID-19 et à la préparation des seringues.

La coordination des différents acteurs et des structures privées impliqués dans une activité de vaccination contre la COVID-19, ainsi que la mise en place d'une équipe mobile de vaccination au sein du service a permis de réaliser plus de 857 000 vaccinations contre la COVID-19 en 2021. 48 pharmacies ont été autorisées et proposent une activité de testing, 470 professionnels et non professionnels de la santé ont été formés au frottis naso-pharyngé et 190 professionnels et non professionnels de la santé ont été formés à la vaccination et préparation des seringues.

Le service de la pharmacienne cantonale (SPHC) assure également la **surveillance du marché des produits thérapeutiques et chimiques**. Il a réalisé 100 inspections concernant des institutions de santé et la vente de produits thérapeutiques, ainsi que 126 inspections en application de la loi fédérale sur les produits chimiques.

La **commission cantonale d'éthique de la recherche** (CCER) a examiné, au 1er décembre 2021, 293 nouveaux protocoles de recherche, dont 61 dans le cadre d'études multicentriques suisses. Sur les 232 protocoles se déroulant exclusivement sur le canton, onze ont été refusés, tandis que douze ont reçu un avis de non-entrée en matière. La CCER a réalisé 8 inspections destinées à contrôler des projets de recherche en cours.

En 2021, le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) de la DGS a traité environ **220 dénonciations concernant des conditions de détention ou de la maltraitance envers les animaux**, dont 189 pour des animaux de compagnie. Par ailleurs, 42 exploitations détenant des animaux de rente (~25 % de la totalité du canton) ont fait l'objet de contrôles

Enfin, concernant le domaine de **l'expérimentation animale**, le service a traité 224 demandes d'autorisation et a effectué 83 contrôles afin d'assurer que les exigences relatives à la protection des animaux soient respectées dans les laboratoires et les animaleries.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a également contrôlé le marché des **denrées alimentaires (DA) et des objets usuels** en réalisant près de 3 500 inspections dans plus de 2'000 établissements publics différents. En 2021, en sus des mesures immédiates prises en cas de non-conformités, le SCAV a imposé le suivi de plus de 60 cours relatifs à l'hygiène et à l'autocontrôle pour les entreprises montrant de trop importants manquements dans ces domaines.

Près de **8 000 produits** ont été analysés lors de près de 100 plans de contrôles différents organisés au niveau cantonal, romand ou national, avec un taux de non-conformité proche de 16 %. La DGS a toujours une forte activité dans les contrôles microbiologiques (indicateurs d'hygiène et bactéries pathogènes), des résidus de pesticides, des allergènes alimentaires, des produits contenant du cannabis, des métaux lourds, de la conformité des objets usuels (objets en contact avec les denrées alimentaires, cosmétiques, jouets, objets en contact avec la peau) et de la lutte contre les tromperies.

La Cour des comptes a publié son rapport n°167 suite à l'audit de conformité et de gestion portant sur la **centrale cantonale d'appels sanitaires urgents** (centrale 144). Les travaux de la Cour ont été accompagnés par la DGS qui sera également engagée pour le suivi des recommandations.

Le **contexte pandémique** étant toujours présent en 2021, les activités du secteur de promotion de santé et de prévention ont été, pour une partie, toujours centrées sur la gestion de la crise. Le soutien des associations et leur réorientation durant cette période a permis d'assurer le suivi et la coordination des différentes prestations. De plus, l'adaptation des équipes a favorisé le développement d'une partie des actions du plan cantonal PSP 2019-2023.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Malgré un contexte non propice, une majorité des actions sont soit réalisées, soit en cours de réalisation et très peu restent à initier.

Cette situation particulière n'a pas remis en cause le fondement des orientations prises avant l'apparition de la crise. Le socle stratégique et la pertinence des actions préalablement définies dans le **plan cantonal de promotion de la santé et de prévention des maladies** sont restés particulièrement d'actualité et ont poursuivi leur mise en oeuvre. La pandémie de COVID-19 a souligné l'importance d'intervention en amont de la maladie avec des mesures PSP ciblant les différents facteurs de risque et de protection des maladies transmissibles et non transmissibles. Cela a confirmé la pertinence de l'approche multisectorielle ainsi que l'efficacité de la collaboration interdépartementale et du tissu associatif.

L'année 2021 a favorisé la documentation des effets de la pandémie. Celle-ci a exacerbé les conséquences liées aux inégalités socio-sanitaires déjà existantes, notamment celles liées au mode de vie, au domaine de la santé mentale, à l'isolement ou encore à différentes problématiques socio-économiques.

Pour mieux appréhender les enjeux liés au développement d'actions PSP en adéquation avec les évidences scientifiques, une **commission d'experts** visant à consolider les actions PSP en matière de réponse aux besoins de santé de la population genevoise a été mise en place en 2021.

Par ailleurs, au regard de la révision du plan d'actions PSP pour les années 2024-2028, un concept et un processus de travail ont été élaborés afin d'envisager ce travail dès janvier 2022.

Pour finir, les activités annuelles telles que le processus de renouvellement et d'examen des demandes de nouvelles aides financières ou encore le suivi des contrats de prestations dans le domaine de la promotion de la santé du secteur PSP ont pu être maintenues.

La **commission de surveillance des professionnels de la santé et du droit des patients** a pour principale mission d'instruire les cas de violation de la loi sur la santé par les professionnels de la santé et les institutions de santé. Cette autorité a reçu un nombre de plaintes et de dénonciations élevé en 2021 (92), entraînant une activité soutenue tant pour le greffe que pour le Bureau et les sous-commissions de la commission.

Justification des écarts

Le programme K03 présente des charges supérieures de +18.8 millions et des revenus supérieurs de +9 millions par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

L'écart constaté sur cette rubrique est de +5.9 millions et s'explique par la mise en oeuvre de la cellule de traçage des cas contact COVID-19 et au dispositif mis en place pour la vaccination. Un crédit supplémentaire de 14.5 millions correspondant à ces sujets a été accordé par la commission des finances le 16 juin 2021.

La différence constatée entre les montants supplémentaires octroyés et les montants de dépenses réellement effectuées s'explique d'une part, par le temps nécessaire au recrutement d'un tel nombre de personnes et d'autre part, par le soin porté à l'adaptation des moyens mis en oeuvre.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

L'écart constaté sur cette rubrique est de +6.9 millions. Il se décompose de la manière suivante :

- Sous-consommation du budget prévus pour les masques de protection pour -0.7 million.
- Octroi de mandats à des tiers dans le cadre de la lutte contre le COVID et la promotion de la vaccination pour +2.5 millions. Un crédit supplémentaire de 2.7 millions en lien avec ce sujet a été validé par la commission des finances le 16 juin 2021.
- Dotation à la provision pour dépréciation du stock de masques de protection pour +4.9 millions. Les normes comptables imposant d'évaluer les actifs au plus faible du prix d'acquisition et du prix du marché, il a été nécessaire de constituer une provision pour dépréciation d'actifs.

L'impact COVID-19 a été estimé à +7.4 millions.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Ces charges sont inférieures au budget de -1.5 million.

Les principaux éléments constituant cet écart sont les suivants :

- COVID-19 - Accueil des SDF (-0.4 million) ;
- Actions de promotion de la santé (-0.1 million) ;
- Dîme de l'alcool (-0.1 million) ;
- Fonds drogue (-0.2 million) ;
- Programmes inter-cantonaux (-0.3 million).

37 - Subventions à redistribuer

Ces charges sont supérieures au budget de +7.5 millions en raison de la vaccination et des tests de masse financés par la Confédération. Un revenu est inscrit en nature 47.

42 Taxes et redevances - Ecart d'estimation

Les revenus constatés sur cette rubrique sont inférieurs au budget de -0.6 million. Cet écart s'explique principalement par :

- une baisse des émoluments perçus par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)(-0.4 million) ;
- une baisse des amendes du SCAV (-0.4 million) ;
- une légère hausse des remboursements des assurances sociales (+0.2 million).

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus de cette rubrique sont inférieurs au budget de -0.2 million principalement en raison d'actifs saisis par le pouvoir judiciaire et destinés au fonds drogue qui se sont avérés moins élevés que prévu.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

L'écart de +1 million constaté sur cette rubrique découle principalement :

- de revenus concernant la dîme de l'alcool inférieurs aux attentes (-0.4 million) ;
- de revenus en provenance de la Confédération non budgétés pour le financement des actions entreprises dans le cadre de la semaine de promotion de la vaccination (+0.6 million) ;
- de remboursements de contrats LIAF perçus à l'échéance des contrats (+0.8 million).

47 - Subventions à redistribuer

Ces revenus sont supérieurs au budget de +7.5 millions en raison de la vaccination et des tests de masse financés par la Confédération. Une charge est inscrite en nature 37.

Atteinte des objectifs et justification des écarts

Indicateur 1.2 : En lien avec la priorisation des tâches urgentes du secteur MT (maladies transmissibles), les rappels aux médecins n'ont pas pu être faits régulièrement. Il est attendu que ce taux augmente avec les rappels qui sont en cours (dès mi-janvier 2022).

Indicateur 4.1 : 26 ambulances inspectées de manière annoncée en 2021 dont 4 sont non-conformes avec demandes de mesures correctives.

Indicateur 4.2 : En raison des priorisations de surveillance 2021 et de la charge de travail, seuls 2 équipages ont été inspectés.

Indicateurs 5.1 et 5.2 : Le service a dû prioriser ses activités avec la pandémie COVID-19 et l'offensive vaccinale au détriment des inspections.

Indicateur 5.3 : Une partie des inspections a été suspendue, du fait de la pandémie.

Indicateurs 6.1 et 6.2 : Retards liés aux contraintes du COVID-19 (fermeture des établissements publics) et à un

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

manque de ressources humaines (absences et départs).

Indicateur 6.3 : Diminution des prélèvements dus à la fermeture des établissements.

Indicateur 7.1 : Retard lié aux contraintes COVID-19

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	Efficacité	94%	95%	93%	95%	2023
1.2 Taux d'annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins dans les délais prescrits par la loi	Efficacité	85%	96%	98%	95%	2023
2. Surveiller l'évolution du VIH						
2.1 Nombre de nouveaux diagnostics d'infections VIH par an	Efficacité	48	<60	25	<90	2023
3. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes						
3.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	34	<60	39	<80	2023
4. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144						
4.1 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	85%	100%	88%	100%	2023
4.2 Taux de conformité des contrôles des équipages des ambulances selon les normes IAS (Interassociation de sauvetage) lors de contrôles inopinés	Efficacité	NA	100%	92%	100%	2023
5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques						
5.1 Nombre d'inspections en relation avec les produits thérapeutiques (y compris les stupéfiants) et les laboratoires d'analyses médicales	Efficacité	100	160	42	160	2023
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficienc	37	85	14	85	2023
5.3 Nombre d'inspections en relation avec les produits chimiques	Efficacité	126	180	127	180	2023
6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger						
6.1 Respect des fréquences de contrôles des entreprises, des commerces et des établissements publics	Efficacité	84%	95%	78%	95%	2023
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficienc	343	400	321	400	2023
6.3 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	8037	8'500	7682	8000	2023
6.4 Taux des entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS) contrôlés annuellement	Efficacité	93%	100%	100%	100%	2023

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
7. Renforcer la protection de la population envers les chiens						
7.1 Taux de réalisation des évaluations devant obligatoirement être menées par le SCAV	Efficacité	90%	95%	94%	95%	2023
7.2 Taux de traitement des dossiers d'annonces de morsures	Efficacité	99%	100%	100%	100%	2023
8. Veiller à un abattage conforme aux ordonnances						
8.1 Taux de contrôles ante mortem à post mortem effectués lors des abattages	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
9. Assurer le respect des délais fixés par la législation pour rendre les décisions sur les projets de recherche						
9.1 Taux de décisions rendues dans les délais pour les nouveaux protocoles	Efficacité	97%	80%	91%	80%	2023
9.2 Taux de décisions rendues dans les délais + 10 jours pour les nouveaux protocoles	Efficacité	100%	90%	100%	90%	2023

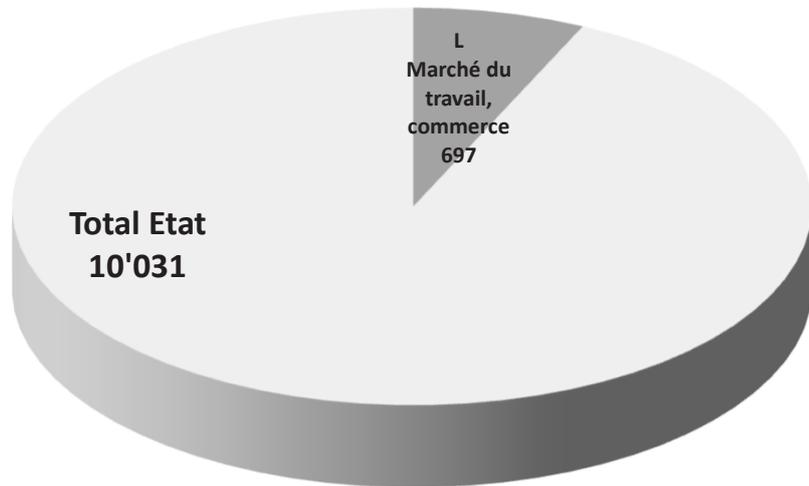
Commentaires

Indicateurs 5.1 et 5.3 : La valeur cible a été déterminée en fonction d'une analyse des risques par type d'établissement et des ressources disponibles. Le délai entre les inspections est comparable à ce qu'il se passe dans les autres cantons.

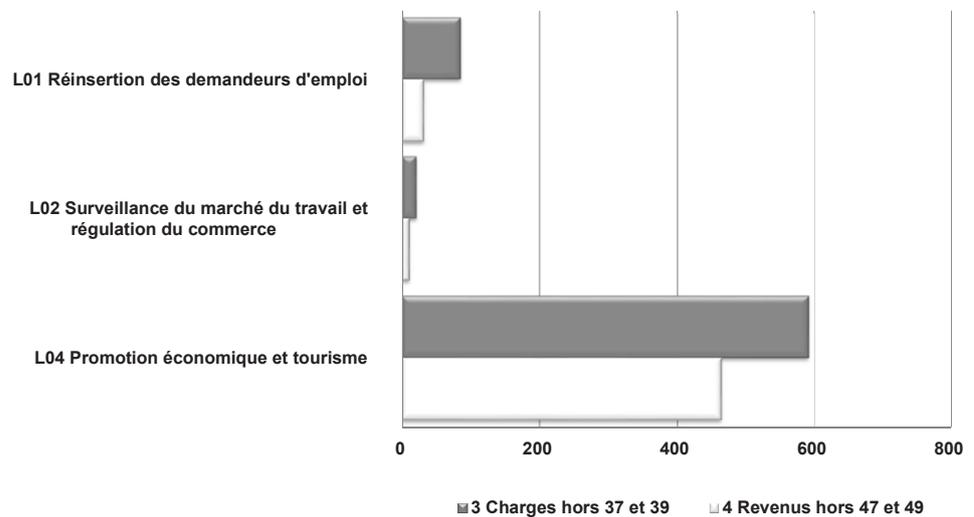
Indicateur 7.1 : Il s'agit de chiens listés mais également de chiens à comportements agressifs.

L Economie et emploi

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





L ECONOMIE ET EMPLOI

Synthèse des priorités

La politique L regroupe trois domaines essentiels inhérents au fonctionnement l'économie genevoise, à savoir l'emploi, les relations du travail et la promotion économique.

Dès mars 2020, la crise économique engendrée par la pandémie de coronavirus a exigé de la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI), qu'elle concentre ses activités sur le soutien financier aux entreprises genevoises. Cette année encore, le Conseil d'Etat a fait des aides aux entreprises genevoises et du maintien des emplois qui en dépendent une priorité absolue. Dans un but de simplification et d'unification des aides, dès le 1er janvier 2021, le programme de soutien à l'économie genevoise a été adapté. Les entreprises genevoises (tous secteurs et toutes formes juridiques confondues) qui ont fait l'objet d'une fermeture de plus de 40 jours, depuis le 1er novembre 2020 ou qui ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires de 25% ou plus, durant l'année 2020 ont pu bénéficier d'aide financière. Le montant total des soutiens financiers pour l'année 2021 s'élève à plus de 500 millions de francs.

S'agissant de l'emploi, le canton de Genève reste plus durement touché par la crise sanitaire durant l'année 2021 qu'au niveau national. Entre 2020 et 2021, le nombre de chômeur-euse-s a augmenté de 2% à Genève alors qu'il a reculé de 6% au niveau national. Dans le même temps, le nombre de demandeur-euse-s d'emploi a progressé de 6% au niveau genevois, tandis qu'il est resté stable au niveau suisse (0%). En 2021, le nombre de personnes qui se sont inscrites au chômage a reculé par rapport à la période d'avant crise (2019), mais dans une proportion moins élevée à Genève (-1%) qu'au niveau national (-8%). En 2021, le taux de demandeur-euse-s d'emploi est de 7.5 à Genève et de 4.9 au niveau suisse.

Au cours de l'année 2021, l'Office cantonal de l'emploi (OCE) a mis en œuvre plusieurs mesures en faveur des demandeur-euse-s d'emploi, à savoir notamment le projet fédéral "eAC - services en ligne", le bonus employabilité, la loi relative à l'aide complémentaire RHT COVID et le projet Level+.

Enfin, concernant la surveillance du marché du travail, le Conseil d'Etat a précisé, dans le cadre d'une modification du règlement de la loi sur l'inspection et les relations du travail (RIRT), les principes de mise en œuvre de ce nouveau dispositif et a présenté les démarches entreprises par l'administration pour faciliter et contrôler l'application du salaire minimum cantonal. Il a également pris note, avec satisfaction, de la décision de la chambre des relations collectives de travail (CRCT) d'édicter ou proroger, sur demande du conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), des contrats-types de travail avec salaires impératifs pour les secteurs des parcs et jardins, des pépinières et de l'arboriculture ainsi celui de la mécatronique et de contrer ainsi les risques de sous-enchère salariale et de concurrence déloyale.



L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi

Département responsable : DEE

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	85'520'153	-9'879'987	-10.4%	95'400'140	82'390'510
30 Charges de personnel	35'947'446	-4'357'340	-10.8%	40'304'786	36'546'344
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	804'031	-1'154'482	-58.9%	1'958'513	930'274
33 Amortissements du patrimoine administratif	63'327	1'831	3.0%	61'496	69'522
36 Charges de transfert	48'696'709	-4'377'636	-8.2%	53'074'345	44'822'838
39 Facturations internes	8'641	7'641	764.1%	1'000	21'533
REVENUS	31'800'784	-4'628'595	-12.7%	36'429'379	32'257'685
42 Taxes et redevances	952'388	-72'894	-7.1%	1'025'282	1'284'800
43 Revenus divers	95'835	36'095	60.4%	59'740	352'946
46 Revenus de transferts	30'752'560	-4'591'797	-13.0%	35'344'357	30'619'939
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-53'719'369	5'251'392	-8.9%	-58'970'761	-50'132'825
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'471'732</i>	<i>-1'096'690</i>	<i>292.4%</i>	<i>-375'042</i>	<i>-327'862</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'938'832</i>	<i>556'288</i>	<i>-7.4%</i>	<i>-7'495'120</i>	<i>-7'804'530</i>
COÛT COMPLET	-62'129'934	4'710'990	-7.0%	-66'840'924	-58'265'217

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	256.40	-49.30	-16.13%	305.70	268.20
<i>ETP fixes</i>	<i>214.90</i>	<i>-46.70</i>	<i>-17.85%</i>	<i>261.60</i>	<i>220.70</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>41.50</i>	<i>-2.60</i>	<i>-5.90%</i>	<i>44.10</i>	<i>47.50</i>

Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs sur le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L01.01 Réinsertion des demandeurs d'emploi - sous régime cantonal
- L01.02 Réinsertion des demandeurs d'emploi - sous régime fédéral

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

S'agissant de l'emploi, le canton de Genève reste plus durement touché par la crise sanitaire durant l'année 2021

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi (suite)

qu'au niveau national. Entre 2020 et 2021, le nombre de chômeur-euse-s a augmenté de 2% à Genève alors qu'il a reculé de 6% au niveau national. Dans le même temps, le nombre de demandeur-euse-s d'emploi a progressé de 6% au niveau genevois, tandis qu'il est resté stable au niveau suisse (0%). En 2021, le nombre de personnes qui se sont inscrites au chômage a reculé par rapport à la période d'avant crise (2019), mais dans une proportion moins élevée à Genève (-1%) qu'au niveau national (-8%). En 2021, le taux de demandeur-euse-s d'emploi est de 7.5 à Genève et de 4.9 au niveau suisse. Par rapport à la période d'avant crise (2019), le taux de demandeur-euse-s d'emploi a progressé de 1.6 dans le canton contre 1.0 au niveau national. Malgré que les chiffres du chômage soient en baisse mensuelle depuis le mois de février 2021 à Genève et en Suisse, le marché de l'emploi reste plus tendu dans le canton qu'au niveau suisse.

L'Office cantonal de l'emploi (OCE) a continué à fournir des prestations de qualité et en continu à ses assuré-e-s, avec notamment la mise en place des mesures suivantes:

- eAC - services en ligne ("e" faisant référence à E-Government et AC à "assurance chômage") en collaboration avec le SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie)

Après avoir introduit en 2020 la possibilité pour les demandeur-euse-s d'emploi de s'inscrire en ligne et de déposer leurs recherches d'emploi et leur dossier de candidature sur la plateforme Job-room.ch, l'OCE a déployé l'Indication de la personne assurée (IPA) en ligne et simplifié la gestion de l'attestation de présence MMT (Mesures de marché du travail).

- COVID Angels

Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 décembre 2020, l'OCE a collaboré avec l'association Bienvenue afin d'engager 48 candidat-e-s en fin de droit, sous la dénomination "COVID Angels". Ces personnes ont participé tout au long de l'année 2021 aux actions préventives destinées à lutter contre l'épidémie de la COVID-19. Ces engagements, effectués sous le statut d'emplois de solidarité prévus par la loi cantonale en matière de chômage, ont permis de contribuer à la réinsertion professionnelle de 22 personnes (soit 46% COVID Angels) sur le marché ordinaire de l'emploi.

- Bonus employabilité

L'OCE a assuré la mise en œuvre du projet pilote "Bonus employabilité", adopté par le Conseil d'Etat avec effet au 1er juillet 2021. Le "Bonus employabilité" intervient lorsqu'une entreprise privée genevoise recrute un-e candidat-e à l'emploi nécessitant un plan de formation. Il augmente la participation financière fédérale des allocations d'initiation au travail (AIT) de 4000 francs par bénéficiaire. Ce projet-pilote, déployé sur les exercices 2021 et 2022, a d'ores et déjà permis à 225 candidat-e-s à l'emploi d'en bénéficier en 2021.

- Loi aide complémentaire RHT COVID

Le 11 novembre 2021, le projet de loi aide complémentaire RHT COVID pour les travailleuses et travailleurs les plus fragilisés, déposé par le Conseil d'Etat, a été adopté par le Grand Conseil. L'aide complémentaire RHT COVID est une compensation financière destinée aux travailleuses et aux travailleurs qui ont perçu une rémunération inférieure au salaire minimum cantonal en raison de l'introduction de la réduction de l'horaire de travail (RHT) au sein de leur entreprise pour la période de juillet à septembre 2021. Cette compensation salariale est versée à l'employeur qui la rétrocède aux travailleuses et aux travailleurs concernés.

- Level+

Le 30 septembre 2021, en collaboration avec le SECO, a vu le lancement du projet Level+ créant un dispositif innovant destiné à accompagner les demandeur-euse-s de plus de 50 ans vers l'emploi. Cette mesure d'un tout nouveau genre est un projet pilote soutenu par la Confédération. Il s'inscrit dans le programme d'impulsion du Conseil fédéral pour encourager la main-d'œuvre locale.

Justification des écarts

Le programme L01 regroupe les charges et les revenus relatifs aux parts cantonale et fédérale de l'office cantonal de l'emploi (OCE). Il présente des charges et des revenus inférieurs au budget de référence de respectivement -9 879 987 francs et -4 628 595 francs.

Les écarts imputables à la part cantonale sont de respectivement -5 664 029 francs pour les charges et -578 093

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi (suite)

francs pour les revenus. Les écarts imputables à la part fédérale sont de respectivement -4 215 958 francs pour les charges et de -4 050 502 francs pour les revenus.

Malgré une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi durant l'année 2021 en raison de la COVID-19, l'OCE a pu absorber cet impact.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33, 39 et 49 sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

L'écart constaté globalement sur cette rubrique s'élève à -4 357 340 francs. Il se répartit et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Les charges de personnel de la part cantonale sont inférieures de -609 212 francs par rapport au budget. Cet écart s'explique par la vacance de poste constatée au cours de cette année.

Part fédérale

Les charges de personnel relatives à la part fédérale sont inférieures de -3 748 128 francs par rapport au budget de référence. Cet écart découle :

- Des mesures prises pour respecter au mieux le montant de l'enveloppe financière versée par la Confédération afin de couvrir les frais de fonctionnement des ORP genevois ainsi que d'un budget élaboré pour tenir compte d'un nombre de demandeurs d'emploi supérieur à celui constaté.
- De la vacance de poste constatée au cours de cette année.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

L'écart constaté globalement sur cette rubrique s'élève à -1 154 482 francs. Il se répartit et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation relatives à la partie cantonale sont inférieures de -680 278 francs par rapport au budget. Principalement en raison des réévaluations sur créances (-431 382 francs) qui sont moins importantes que prévu.

Part fédérale

Les comptes des charges de biens et services de la part fédérale présentent un non dépensé de -474 204 francs. Cet écart découle des mesures prises pour respecter au mieux le montant de l'enveloppe financière versée par la Confédération pour couvrir les frais de fonctionnement des ORP genevois.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Globalement, les charges de transfert présentent un non dépensé de -4 377 636 francs. Cet écart ne concerne que la partie cantonale et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Les charges de transfert relatives à la part cantonale sont inférieures au budget de -4 286 158 francs.

Cet écart est notamment dû aux éléments suivants :

- Allocations de retour en emploi (ARE) (-2 845 164 francs) ;
- Emplois de solidarité (EDS) (-1 650 418 francs) ;
- Frais de formation cantonaux (-203 265 francs) ;
- Allocations de premier emploi (APE) (- 1 100 000 francs). Le budget prévu n'a pas été dépensé compte tenu que le projet de loi prévoyant cette mesure n'a pas été adopté (PL 12245 refusé le 3 décembre 2020) ;
- Bonus employabilité mis place au cours de l'année 2021 (+656 000 francs) ;

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi (suite)

- Aide complémentaire RHT-COVID (loi 12989 votée le 11 novembre 2021) (+1 064 597 francs).

Le recours à l'ARE a été moins important que prévu, car les employeurs et les chômeurs ont préféré solliciter des mesures fédérales telles que l'allocation d'initiation au travail (AIT).

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Globalement, ces revenus sont inférieurs de -4 591 797 francs par rapport au budget. Ce non réalisé est réparti et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Un différentiel de -416 117 francs en raison de demandes de restitutions relatives aux ARE inférieures au budget.

Part fédérale

Les revenus de transfert relatifs à la part fédérale sont inférieurs de -4 175 680 francs au budget. Cette différence s'explique par un nombre de demandeurs d'emploi, qui s'est avéré inférieur à celui qui avait été anticipé lors de l'élaboration du budget, ce qui a réduit l'enveloppe financière mise à disposition par le SECO.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs :

Indicateur 1.1 : L'augmentation du nombre moyen de jours d'indemnités s'explique par les mesures prise par le Conseil Fédéral concernant le prolongement des indemnités suite à la crise sanitaire.

Indicateur 2.1 : L'augmentation des droits maximaux dans le cadre de l'ordonnance COVID-19 AC, peut expliquer que la part des personnes entrées au chômage de longue durée soient plus élevées qu'attendues. A noter également que suite à la crise sanitaire, le nombre de places vacantes annoncées à l'ORP et le nombre de sorties du chômage ont chuté depuis mars 2020.

Indicateur 3.1 : L'augmentation des droits maximaux dans le cadre de l'ordonnance COVID-19 AC, peut expliquer que la part des personnes arrivées en fin de droits soient moins élevées qu'attendues.

Indicateur 4.1 : Compte tenu que le taux de réinscription est calculé 15 mois après l'échéance de l'EDS, la valeur de 43,7 % est en lien avec la prestation de l'année 2019. Pour la prestation de l'année 2021, le taux sera disponible en 2023.

Indicateur 6.1 : Le recours à l'ARE a été moins important que prévu, car les employeurs et les chômeurs ont préféré solliciter les mesures fédérales.

Indicateur 6.2 : Compte tenu que le taux de réinscription est calculé 15 mois après l'échéance de l'ARE, la valeur de 30,7 % est en lien avec la prestation de l'année 2019. Pour la prestation de l'année 2021, le taux sera disponible en 2023.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réinsérer rapidement						
1.1 Nombre moyen de jours d'indemnités	Efficacité	196.59	188.3	174.0	188.3	2023
2. Eviter le chômage de longue durée						
2.1 Entrées au chômage de longue durée en %	Efficacité	35.95 %	30.9%	34.0%	30.9 %	2023
3. Eviter les arrivées en fin de droits						
3.1 Arrivées en fin de droit en %	Efficacité	26.45 %	30.6%	19.3%	30.6 %	2023

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Éviter les réinscriptions						
4.1 Réinscriptions en %	Efficacité	43.7 %	41.5%	41.8%	41.5 %	2023
5. Réinsérer sur le marché primaire les emplois de solidarité						
5.1 Taux de rotation des postes	Efficacité	13.22 %	20%	11.34%	20 %	2023
5.2 Taux de retour sur le marché ordinaire	Efficacité	6,54 %	6.5%	3.55 %	6.5 %	2023
5.3 Taux de réinscription	Efficacité	13.5 %	15%	NA	15 %	2023
6. Réinsérer par la subvention à l'emploi (allocation de retour en emploi)						
6.1 Nombre de décisions d'octroi	Efficacité	102	201	105	200	2023
6.2 Taux de réinscription	Efficacité	30.7 %	20%	NA	20 %	2023
7. Prise en charge rapide						
7.1 Durée moyenne en jours entre l'inscription et l'entretien diagnostic	Efficacité	14.83 jours	15 jours	15 jours	15 jours	2023
8. Améliorer la qualité du suivi du demandeur d'emploi						
8.1 Nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel	Qualité	149	160 dossiers	144 dossiers	130	2023

Commentaires

Indicateurs 1, 2, 3, 4, 7 et 8 : Ces indicateurs sont fédéraux et ont été alignés sur les indicateurs du Seco.

Indicateur 5.1 : Le taux de rotation correspond au taux de postes faisant l'objet d'une repourvue et de l'engagement d'un nouvel emploi de solidarité.

Indicateur 5.2 : Le marché primaire du travail est le marché de l'emploi ordinaire où règnent les conditions de travail et d'occupation habituelles de l'économie du marché. Par opposition, le marché du travail secondaire couvre entre autres les postes de travail protégés ou non concurrentiels.

Indicateur 6.2 : Cet indicateur correspond au taux de bénéficiaires réinscrits au chômage et/ou touchant l'aide sociale financière une année après l'échéance de l'allocation de retour en emploi.



L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

Département responsable : DEE

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	21'217'688	-783'048	-3.6%	22'000'736	20'484'380
30 Charges de personnel	19'548'311	-908'103	-4.4%	20'456'414	18'675'146
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	927'274	253'251	37.6%	674'023	874'215
33 Amortissements du patrimoine administratif	53'744	5'924	12.4%	47'820	51'294
36 Charges de transfert	666'190	-118'589	-15.1%	784'779	869'708
39 Facturations internes	22'169	-15'531	-41.2%	37'700	14'017
REVENUS	10'960'157	-2'020'469	-15.6%	12'980'626	11'182'100
42 Taxes et redevances	8'580'848	-1'927'328	-18.3%	10'508'176	8'360'377
43 Revenus divers	210'189	82'189	64.2%	128'000	446'793
46 Revenus de transferts	2'163'544	-180'456	-7.7%	2'344'000	2'369'963
49 Facturations internes	5'577	5'127	1'139.3%	450	4'967
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-10'257'530	-1'237'420	13.7%	-9'020'110	-9'302'280
<i>Coût d'état-major</i>	-800'332	-609'982	320.5%	-190'350	-167'537
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'416'004	474'135	-8.0%	-5'890'139	-6'837'623
COÛT COMPLET	-16'473'866	-1'373'267	9.1%	-15'100'599	-16'307'440

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	136.30	-0.75	-0.55%	137.05	130.80
<i>ETP fixes</i>	128.50	-4.80	-3.60%	133.30	124.90
<i>ETP auxiliaires</i>	7.80	4.05	108.00%	3.75	5.90

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de contribuer à la surveillance et au contrôle du marché du travail, au développement du partenariat social ainsi qu'au maintien de la paix sociale. Il porte sur l'application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, sur l'observation et le contrôle des conditions de travail et des salaires dans diverses branches économiques, sur la lutte contre le travail au noir, sur la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, et sur l'attribution d'autorisations de travail pour la main-d'oeuvre étrangère. Il comprend également l'enregistrement et la publication d'informations sur les entreprises par le Registre du commerce (RC) et le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG) ainsi que l'organisation d'un vaste programme de formations destiné aux employeurs et employés des entreprises genevoises.

Ce programme comprend la tenue du registre du commerce ayant pour objet l'enregistrement des entreprises, la publication des faits juridiquement pertinents et la fourniture de renseignements sur les entités inscrites. Il vise également à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de loteries et de paris professionnels, de manifestations, de transports professionnels de personnes et de métrologie légale. Il s'attache ainsi à protéger les consommateurs d'erreurs de mesurage, de fausses indications des prix, de publicités mensongères et de transactions commerciales déloyales. Il consiste par ailleurs à réguler les activités de commerce en matière de commerce itinérant, de crédit à la consommation, d'établissements voués à la restauration, d'hébergement, d'installations foraines, de spectacles et divertissements et de vente d'alcool à l'emporter. A la délivrance d'autorisations pour les professions et activités réglementées susmentionnées s'ajoutent de fait le contrôle de ces activités et la prise de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des prescriptions légales en la matière. De plus, ce programme comprend l'organisation et la surveillance d'examen cantonaux dans les domaines de la restauration et de l'hébergement ainsi que des taxis et limousines.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), par le service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) et par le Registre du commerce.

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L02.01 Régulation du commerce
- L02.02 Surveillance du marché du travail

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires

Suite à l'acceptation, le 27 septembre 2020, de l'initiative cantonale "pour un salaire minimum à 23 francs", le Conseil d'Etat a précisé, dans le cadre d'une modification du règlement de la loi sur l'inspection et les relations du travail (RIRT), les principes de mise en œuvre de ce nouveau dispositif et a présenté les démarches entreprises par l'administration pour faciliter et contrôler l'application du salaire minimum cantonal.

Le Conseil d'Etat a pris note, avec satisfaction, de la décision de la chambre des relations collectives de travail (CRCT) d'édicter ou proroger, sur demande du conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), des contrats-types de travail avec salaires impératifs pour les secteurs des parcs et jardins, des pépinières et de l'arboriculture ainsi celui de la mécatronique et de contrer ainsi les risques de sous-enchère salariale et de concurrence déloyale.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du bilan concernant le fonctionnement et les effets induits par la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) et a fixé les principales orientations d'une révision de ce dispositif légal qui sera effectuée en concertation avec les différentes parties prenantes au sein de l'administration cantonale, les communes et les partenaires sociaux.

Autres projets d'importance stratégique

Le contingent global de permis disponibles pour l'engagement de main-d'œuvre provenant d'Etats hors de l'Union européenne a permis au service de la main-d'œuvre étrangère de l'OCIRT de préavis favorablement l'octroi d'autorisations de travail pour du personnel hautement qualifié qui n'a pas pu être recruté sur le marché du travail genevois, suisse ou européen et qui est indispensable au bon fonctionnement des entreprises concernées. Notons toutefois qu'en raison de la crise sanitaire, le nombre de dossiers traités a été inférieur à celui de l'année 2019, mais toutefois supérieur à 2020 (641 en 2021 contre 537 en 2020 et 736 en 2019).

Le 1^{er} janvier 2021, les nouvelles dispositions sur le registre du commerce (RC) sont entrées en vigueur. Cette modification légale s'est accompagnée d'une nette augmentation des inscriptions de conversions d'actions avec adaptation des statuts (+40% de dossiers traités par le RC comparés à 2020, soit 26'539 en 2021 contre 23'264 en 2020).

Justification des écarts

Le programme L02 connaît une baisse des charges de -783 048 francs et des revenus de -2 020 469 francs par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33, 39 et 49 sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures de -908 103 francs par rapport au budget, principalement en raison d'un non dépensé sur les jetons de présence (-977 575 francs) relatifs à l'inspection paritaire des entreprises (IPE) et aux autres commissions officielles.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un dépassement de +253 251 francs qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- Charges liées aux créances (pertes, dotation et utilisation des provisions) (+ 142 802 francs).
- Recours à des mandataires externes notamment en lien avec les travaux relatifs au projet SIC (+144 912 francs).

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce (suite)

Le dépassement est couvert par le recours aux reports budgétaires.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Cette rubrique enregistre un non dépensé de 118 589 francs dû à une diminution de la part des émoluments du Registre du commerce restitué à la Confédération compte tenu du passage du taux de 15 % à 10 %.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Cette catégorie de revenus baisse de -1 927 328 francs. Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants:

- Suspension, pour 2021, de la taxe annuelle LRDBHD, et des émoluments y relatifs, facturés par la police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (-3 368 619 francs).
- Compte tenu de la suspension en 2021 de la taxe d'usage accru du domaine public pour les taxis, absence de refacturation au fonds LTVTC des salaires des personnes de la PCTN affectées à l'application de cette loi (-500 000 francs).

Ces éléments sont compensés par une augmentation du volume des émoluments du Registre du commerce (+2 273 387 francs).

46 Revenus de transferts - Ecart d'estimation

Les revenus de transferts sont inférieurs au budget de -180 456 francs concernant les dédommagements de la Confédération (Commission fédérale pour la sécurité au travail (CFST) et Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : L'enquête de satisfaction par M.I.S.Trend SA, pour le compte des Chambres de Commerce de Suisse latine, n'a pas été reconduite cette année. Ce fut déjà le cas pour les années 2019 et 2020.

Indicateur 1.2 : La légère baisse de volume en 2021 s'explique par la complexité à mener à bien des enquêtes terrain, dans la situation sanitaire qui a prévalu. De plus, le travail s'est aussi axé sur une grande campagne de prévention contre le travail au noir au niveau des commerces et des établissements publics du canton.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : En hausse par rapport à l'année 2020, le nombre de contrôles pour l'année 2021 a été influencé par les effets de la situation sanitaire notamment par les mesures sanitaires prises et la baisse d'activité dans certains secteurs.

Indicateur 2.3 : Ce pourcentage reste stable, malgré les facteurs sanitaires défavorables ayant marqués l'année 2021.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer l'efficacité et la qualité de la régulation du commerce						
1.1 Niveau de satisfaction des entreprises concernant les prestations du Registre du commerce (RC)	Qualité	N/A	85%	NA	85 %	2023
1.2 Nombre annuel d'entreprises contrôlées dans le cadre de la loi sur le travail au noir (LTN)	Efficacité	259	300	363	300	2023
2. Veiller au respect des conditions de travail dans les entreprises et assurer une mise à disposition efficiente de la main-d'oeuvre étrangère						
2.1 Nombre de contrôles effectués en matière de contrôle du marché du travail	Efficacité	1750	2'000	1553	2000	2023

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Nombre de contrôles effectués en matière de protection de la sécurité du travail	Efficacité	689	851	612	851	2023
2.3 Pourcentage de dossiers traités par le service main d'oeuvre étrangère (MOE) dans les 30 jours	Efficacité	82.6 %	75%	83.1%	80 %	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 Cet indicateur permet de mesurer la qualité des prestations du Registre du commerce (RC). Il est mesuré par l'enquête "Compétitivité des administrations cantonales" faite tous les deux ans par M.I.S.Trend SA pour le compte des Chambres de Commerce de Suisse latine. Il est à signaler qu'en 2019, tout comme en 2020 et 2021, cette enquête n'a pas eu lieu.

Indicateur 1.2 Cet indicateur prend en compte le nombre total d'entreprises ayant été contrôlées par les inspecteurs chargés de la lutte contre le travail au noir de la PCTN, afin de détecter les violations des dispositions légales en matière de déclaration aux assurances sociales et aux impôts, ou de constater l'emploi de travailleurs étrangers en situation illégale.

Indicateur 2.1 Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du service de l'inspection du travail en matière de conditions de travail des entreprises genevoises, suisses ou étrangères par le biais de visites d'entreprises, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques. L'indicateur repose sur le nombre de contrôles défini dans le contrat de prestations avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Il convient toutefois de relever que le nombre de contrôles effectués peut varier de manière importante, en fonction de la complexité des secteurs économiques contrôlés.

Indicateur 2.2 Cet indicateur porte sur les visites d'entreprises effectuées par le service de l'inspection du travail concernant l'application de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) ainsi que les interventions d'office dans le cadre de campagnes de prévention ou sur plainte. Ces contrôles font l'objet d'un contrat de prestation entre le canton et la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST). L'objectif visé correspond à celui fixé dans le cadre de ce contrat de prestations.

Indicateur 2.3 Cet indicateur porte sur les demandes d'autorisation transmises au service de la MOE pour examen. La durée est mesurée en jours calendaires à compter de la date de réception de la demande jusqu'au renvoi du dossier à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

L04 Promotion économique et tourisme

Département responsable : DEE

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	590'570'096	543'366'181	1'151.1%	47'203'915	103'719'312
30 Charges de personnel	4'577'681	-114'111	-2.4%	4'691'792	4'000'505
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	24'015'979	21'880'373	1'024.6%	2'135'606	718'500
33 Amortissements du patrimoine administratif	108'089	0	0.0%	108'089	108'888
36 Charges de transfert	561'868'090	521'600'562	1'295.3%	40'267'528	98'891'419
39 Facturations internes	257	-643	-71.4%	900	-
REVENUS	463'746'331	444'821'522	2'350.5%	18'924'809	6'420'277
42 Taxes et redevances	33'359	8'630	34.9%	24'729	37'227
43 Revenus divers	11'426'952	11'106'872	3'470.0%	320'080	174'295
44 Revenus financiers	5'897'512	897'512	18.0%	5'000'000	6'208'755
46 Revenus de transferts	446'388'507	432'808'507	3'187.1%	13'580'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-126'823'766	-98'544'660	348.5%	-28'279'106	-97'299'036
<i>Coût d'état-major</i>	-187'416	1'753'993	-90.3%	-1'941'409	-1'953'470
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'279'607	-353'057	38.1%	-926'550	-1'045'444
COÛT COMPLET	-128'290'789	-97'143'724	311.9%	-31'147'065	-100'297'949

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	29.40	-1.10	-3.61%	30.50	20.78
<i>ETP fixes</i>	15.50	-1.10	-6.63%	16.60	16.28
<i>ETP auxiliaires</i>	10.00	-1.00	-9.09%	11.00	1.60
<i>ETP agents spécialisés</i>	3.90	1.00	34.48%	2.90	2.90

Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat mises en œuvre pour assurer le développement d'une politique économique dynamique visant à maintenir un tissu économique diversifié et à soutenir le passage vers une économie durable, s'appuyant sur les atouts de notre canton, afin de favoriser et d'accompagner la reprise et l'évolution de notre écosystème économique. Il s'agit notamment de favoriser la promotion de l'économie locale, régionale (endogène) et internationale (exogène), à travers une série d'actions ciblées, notamment en déployant un programme d'accompagnement de la reprise et de la transition (PART), lequel permettra à l'écosystème et aux acteurs qui le composent de répondre favorablement aux défis apportés par les transitions numérique et environnementale, à l'aune de la sortie de crise anticipée.

Par ailleurs, ce programme porte également sur le développement touristique et la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (Palexpo, Arena, Ports Francs et Fondation des terrains industriels (FTI)) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) et les entités concernées.

Ce programme contient les prestations suivantes :

L04.01 Promotion économique et tourisme

L04 Promotion économique et tourisme (suite)

L04.02 Développement des zones industrielles

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Projets prioritaires

Dès mars 2020, la crise économique engendrée par la pandémie de coronavirus a exigé de la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI), qu'elle concentre ses activités sur le soutien financier aux entreprises genevoises. Cette année encore, le Conseil d'Etat a fait des aides aux entreprises genevoises et du maintien des emplois qui en dépendent une priorité absolue. Dans un but de simplification et d'unification des aides, dès le 1er janvier 2021, le programme de soutien à l'économie genevoise a été adapté. Les entreprises genevoises (tous secteurs et toutes formes juridiques confondues) qui ont fait l'objet d'une fermeture de plus de 40 jours, depuis le 1er novembre 2020 ou qui ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires de 25% ou plus, durant l'année 2020 ont pu bénéficier d'aide financière. Ce processus unifié de traitement des aides a permis d'augmenter la vitesse de traitement des demandes. Le montant total des soutiens financiers pour l'année 2021 s'élève à plus de 500 millions de francs.

Compte tenu de l'urgence et de la particularité que représente la tâche d'indemniser les entreprises genevoises, de façon inédite la Cour des Comptes a souhaité apporter son soutien et faire bénéficier de ses compétences la DG DERI. Cette intervention a permis d'éviter des erreurs ou des abus, apportant une valeur ajoutée pour l'administration cantonale, au contraire d'un contrôle « classique » intervenant longtemps après l'octroi des aides.

En parallèle, la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) a octroyé des cautionnements de crédits bancaires, selon des modalités pratiques allégées, pour pouvoir traiter dans l'urgence les importants besoins en liquidités des entreprises en difficulté. Le montant des 105 prêts directs versés en 2021 s'est élevé à plus de 3 millions de francs suisses.

Le Conseil d'Etat a également sollicité la FAE en mars 2021 afin de mettre à disposition des commerçantes et commerçants du canton de Genève des ponts de trésorerie destinés à payer les marchandises nécessaires au réapprovisionnement des stocks qui font vivre les magasins. La FAE a adapté son règlement interne, relatif à l'utilisation de la limite de crédit dédiée aux besoins de trésorerie des entreprises pour des raisons exceptionnelles. Cette mesure a permis d'aider les acteurs du secteur du commerce à renouveler les produits qu'ils souhaitaient mettre en vente et, ainsi, maintenir leur activité dans les mois qui ont suivis.

Toujours en réponse à la COVID-19, le DEE a poursuivi en 2021 le processus de numérisation des commerces genevois en partenariat avec les milieux professionnels concernés qui a permis la mise en ligne des produits de 1000 entreprises genevoises ainsi que le financement de leur première année d'abonnement à la plateforme GenèveAvenue.

Le Conseil d'Etat, en collaboration avec la Fondation Genève Tourisme et Congrès (FGT&C) a reconduit en 2021 plusieurs actions en faveur du tourisme comme des chèques cafés-restaurants ou des chèques tourisme pouvant être dépensés dans les différents établissements du canton de Genève. Ces actions ont été mises sur pied afin d'inciter le public à se tourner vers les restaurants et activités touristiques de façon locale et ainsi soutenir ces secteurs fortement impactés par la crise. Pour l'année 2021, le montant investi pour ces actions était de plus de 1,6 millions de francs suisses.

Depuis le 12 mars 2020, une hotline dédiée aux entreprises genevoises a été mise sur pied au sein de la DG DERI, ce soutien aux démarches administratives a perduré en 2021 en se focalisant sur les cas de rigueur. Cette ligne d'information directe a pour vocation d'orienter efficacement les entreprises en difficulté et répondre aux nombreuses questions relatives aux démarches liées aux indemnisations pour les cas de rigueur.

En dehors des activités liées à la crise COVID-19, nombre d'événements soutenus ou organisés par la DG DERI et à destination des entrepreneures et des entrepreneurs ou de secteurs spécifiques ont rythmé l'année 2021. Les rencontres comme le Forum économie numérique et l'Open des décideurs ont connu un succès notable en ligne comme en présentiel. Ces deux événements ont eu respectivement pour thématique la responsabilité numérique des entreprises et l'employabilité, deux thèmes essentiels au développement du tissu économique genevois. Les divers événements organisés par la Trust Valley (structure intercantonale dédiée à la cybersécurité et à la confiance numérique) ainsi que le hackathon Open Geneva (événement consacré à l'innovation ouverte organisé par l'association éponyme) ont été soutenus financièrement par la DG DERI.

L04 Promotion économique et tourisme (suite)

Le Forum ouvert des vins de Genève Innovin en ligne a permis de renforcer le dialogue entre acteurs du monde de la restauration, de l'hôtellerie et de la vigne à Genève, afin de mettre sur pied des actions concrètes pour l'œnotourisme, renforçant par la même occasion les synergies entre le DEE et l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature.

Dans la continuité de l'objectif visant à créer des ponts entre culture et économie, la DGDERI et l'Office cantonal de la culture et du sport (OCCS) ont développé conjointement un atelier autour de la thématique des industries créatives. Ancré dans le cadre des réflexions menées par l'OCCS en faveur de la rédaction de la nouvelle politique culturelle, ce projet renforce la démarche présentée en juin 2020 par la DG DERI et validée par le Conseil d'Etat relatif au soutien apporté à la création de l'association CreativesPlus et du lancement de la cartographie des acteurs de ce secteur en forte croissance.

Enfin, bien que la situation de crise qui a perduré durant toute l'année 2021 ait conduit le Conseil d'Etat à allouer prioritairement les ressources du DEE à la gestion de la crise économique engendrée par le COVID-19, le processus de simplification administrative pour les activités ordinaires des entreprises s'est maintenu. La DG DERI a publié, le 22 décembre 2021, en partenariat avec la Fédération des entreprises romandes (FER Genève), la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) ainsi que la Banque cantonale de Genève (BCGE), l'édition 2022 en anglais du Guide du créateur d'entreprise, baptisée *Starting a business in Geneva* à destination des personnes porteuses de projet entrepreneurial se trouvant à l'étranger qui sont dans leurs premiers pas d'implantation à Genève.

La Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) a été placée sous la supervision du DEE depuis mai 2021. La nouvelle Convention d'objectifs 2020-2024 a induit une révision des axes stratégiques de la FTI et l'adaptation d'outils et de processus. Cette évolution, initiée en 2021 et planifiée jusqu'en 2023, fait l'objet d'une feuille de route de transformation. Elle vise essentiellement le renforcement de l'attractivité et de la durabilité des zones industrielles, avec notamment le déploiement de la dynamique des EcoParcs. Elle ambitionne de positionner la FTI comme l'acteur de référence de l'écosystème industriel genevois et d'organiser la collaboration avec la Fondation Praille-Accacias-Vernets (FPAV). A cet effet, un contrat de gestion entre la FTI et la FPAV a été conclu en 2021 qui permet à la FTI de reprendre la gestion des biens de la FPAV issus de la dotation par l'Etat de Genève au 1^{er} juillet 2021. Enfin, la feuille de route organise le développement d'une FTI durable et performante, en particulier en matière de système d'information au service des entreprises et d'harmonisation des contrats de droits de superficie.

Justification des écarts

Le programme L04 connaît une augmentation des charges de +543 366 181 francs et des revenus de +444 821 522 francs par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33, 39 et 49 sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures de -114 111 francs par rapport au budget en lien avec la vacance de postes (-1,1 ETP au 31 décembre 2021).

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un dépassement de +21 880 373 francs dû principalement à la création de la provision (23 139 875 francs) relative aux dossiers des cas de rigueur des entreprises pour lesquels des remboursements sont attendus.

Cet élément est compensé partiellement par un recours moindre aux mandataires externes (- 1 251 660 francs) notamment dans le cadre de l'examen des dossiers de cas de rigueur.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Cette rubrique enregistre un dépassement de +521 600 562 francs dû essentiellement aux aides cas de rigueur pour les entreprises. En contrepartie, ces dépenses sont couvertes en grande partie par la contribution de la Confédération (nature 46).

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

L'excédent de + 11 106 872 francs est dû principalement aux éléments suivants :

- Reprise de charges à payer (+ 4 639 651 francs) : Ce montant représente la régularisation des transitoires

L04 Promotion économique et tourisme (suite)

enregistrés au 31 décembre 2020 pour les mesures de soutien au secteur économique relatives aux lois 12833 et 12864 (indemnisation secteur restauration et débit de boissons), 12801 (Indemnisation des cadres avec fonction dirigeante), 12678 (indemnisation des bailleurs de locaux commerciaux avril et mai pour des loyers de moins de 3 500 francs), 12783 et 12825 (Indemnisation des établissements nocturnes), 12664 (Indemnisation des bailleurs de locaux commerciaux avril et mai de loyers de plus de 3 500 francs) et 12685 (Indemnisation complémentaire aux RHT) ;

- Reprise de provisions pour risques et charges (+ 5 485 895 francs) : Il s'agit de la régularisation des excédents de provisions constituées au 31 décembre 2020 pour les mesures de soutien au secteur économique relatives aux lois 12812 (Indemnisation des commerces et activités de proximité) et 12810 (Indemnisation des cas de rigueur 2020) ;
- Reprise de dépréciation de participation (+ 1 006 593 francs) : Ce montant représente le solde positif de l'activité des participations de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) ;
- Reprise de dépréciation de prêts (+ 263 967 francs) : Ce montant correspond aux remboursements de prêts octroyés aux start-up conformément à la loi 12684 sur l'aide financière extraordinaire aux jeunes entreprises développant des innovations dans le cadre de la crise sanitaire et dont une provision couvrant le 100 % du risque de non remboursement avait été constituée au 31 décembre 2020.

44 Revenus financiers - Ecart d'estimation

L'écart de + 897 512 francs est dû à la participation de l'Etat de Genève au bénéfice de la Fondation pour les terrains industriels (FTI) qui a été plus élevée que prévu.

46 Revenus de transferts - Ecart d'estimation

Les revenus de transferts sont supérieurs de + 432 808 507 francs et correspondent à la participation de la Confédération pour le financement des aides cas de rigueur pour les entreprises.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : En raison des conséquences de la crise sanitaire COVID-19, la majorité des formations ont été annulées en 2021. Seules 12 formations ont pu se tenir en présentiel. Trois supplémentaires ont été organisées en ligne. Ces dernières font l'objet de replay qui génèrent des vues supplémentaires qui ne sont pas comptabilisées dans les indicateurs.

Indicateur 3.1 : En raison des conséquences de la crise sanitaire COVID-19, la majorité des événements ont été annulés en 2021. Les quelques événements organisés ont rassemblé 184 personnes en présentiel et 255 personnes en ligne. Les événements qui se sont déroulés en ligne font l'objet de replay qui génèrent des vues supplémentaires qui ne sont pas comptabilisées dans les indicateurs.

Indicateurs 5.1, 6.1 et 8.1 : La non atteinte des objectifs en 2021 est due aux effets de la crise sanitaire COVID-19.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser la création de nouvelles entreprises dans le canton (art 5, al. 2 litt a LDévEco)						
1.1 Nombre d'actions de formation de la DG DERI favorisant la création d'entreprises	Efficacité	15	40	7	40	2023
2. Inciter les entreprises extérieures à s'implanter sur le canton (art 5, al. 2 litt c LDévEco)						
2.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères implantées à Genève ayant bénéficié des services de la DG DERI et/ou du Greater Geneva Bern Area (GGBa)	Efficacité	22	20	21	20	2023

L04 Promotion économique et tourisme (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Nombre d'emplois projetés suite à l'implantation de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services de la DG DERI et/ou du GGba	Efficacité	206	150	69	150	2023
3. Faciliter le développement des entreprises installées dans le canton (art 5, al. 2 litt b LDévEco)						
3.1 Nombre de participants aux conférences et événements (co-) organisés par la DG DERI	Efficacité	439	900	825	900	2023
4. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)						
4.1 Taux d'occupation	Efficacité	98.49 %	97 %	97,26 %	97.5 %	2023
5. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo						
5.1 Taux d'occupation	Efficacité	20 %	40 %	17,4 %	45 %	2024
6. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo						
6.1 Retombées économiques directes (en millions de francs)	Efficacité	71	200	85	350	2024
7. Développer les infrastructures en zone industrielle						
7.1 millions de francs / an investis dans des infrastructures (études, autorisation, réalisations)	Efficacité	5.2	7.44		6.08	2024
8. Promouvoir la destination touristique genevoise auprès des organisateurs de conférence et de congrès et les soutenir dans l'organisation de leur événement						
8.1 Nombre de congrès et séminaires d'entreprise obtenus	Efficacité	13	24	9	50	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le nombre d'actions de formation liées à la promotion économique en faveur d'entreprises locales en création, dispensées lors des séances regroupant au minimum 20 entrepreneurs, et qui comprennent les Matinales des Créateurs, les Ateliers des Créateurs, les Ateliers GEW et les OTP Newstart.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de la DG DERI et du GGba relative à l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève. L'indicateur représente le nombre de nouvelles entreprises étrangères qui ont bénéficié de l'aide de la DG DERI et/ou du GGba et qui créent une structure dans le canton de Genève, inscrite au Registre du Commerce durant l'année civile en cours.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'effet sur l'emploi des nouvelles entreprises étrangères qui s'implantent à Genève. Il représente le nombre d'emplois projetés à 3 ans à compter de la date d'implantation de l'entreprise étrangère dans le canton.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de la DG DERI relative aux prestations de conseils à l'implantation, à la création et au développement des entreprises. Il représente le nombre de participants à des conférences et événements (co-) organisés par la DGDERI, destinés à informer et sensibiliser sur des sujets d'actualité économique et sur des évolutions technico-juridico-fiscales, ainsi qu'à valoriser le savoir-faire et l'expertise et l'économie genevoise. Sont concernés le Forum économie numérique, la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat (GEW), les Petits déjeuners, les Tables rondes Etat-Philantropie et le Prix du commerce.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces louées des Port-Francs SA sur les sites de la Praille et de l'aéroport.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe de Palexpo SA.

Indicateur 6.1 : Cet indicateur permet de mesurer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo SA. L'impact calculé comprend le montant des dépenses de Palexpo SA dans l'économie locale ainsi que

L04 Promotion économique et tourisme (suite)

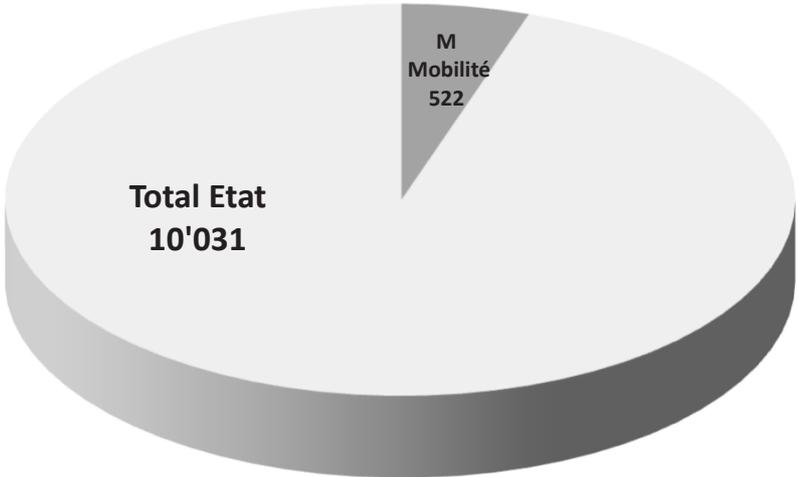
l'ensemble des dépenses effectuées par les congressistes auprès des prestataires locaux (hôtels, restaurants, commerces, services, etc.).

Indicateur 7.1: La viabilisation de nouveaux terrains permettra d'installer de nouvelles entreprises et de reloger certaines et notamment une partie des entreprises sises au PAV. Sur la période de la convention d'objectifs, la planification des équipements prévoit une dépense moyenne annuelle de 7'600'000. Toutefois, il est à rappeler que d'importantes fluctuations des valeurs peuvent être constatées, d'une année à l'autre. L'objectif "long terme" représente ainsi la moyenne des investissements sur l'ensemble de la législature, l'objectif annuel pouvant varier à la hausse ou à la baisse en fonction de la temporalité des projets. Cas échéant, ces fluctuations seraient dues à une réalité opérationnelle : toute réalisation d'une infrastructure (chiffrage élevé) est précédée d'une phase d'étude (chiffrage de moindre importance). De plus, un projet de route se décline, a minima en deux phases. Une phase études, une phase réalisation. S'il est relativement aisé de garantir des échéances dans une planification pour les phases 1, il est presque impossible de garantir celles des phases 2 (recours, oppositions etc). Pour tenir compte de ces incertitudes, une marge de 20% a été appliquée pour définir toutes les valeurs.

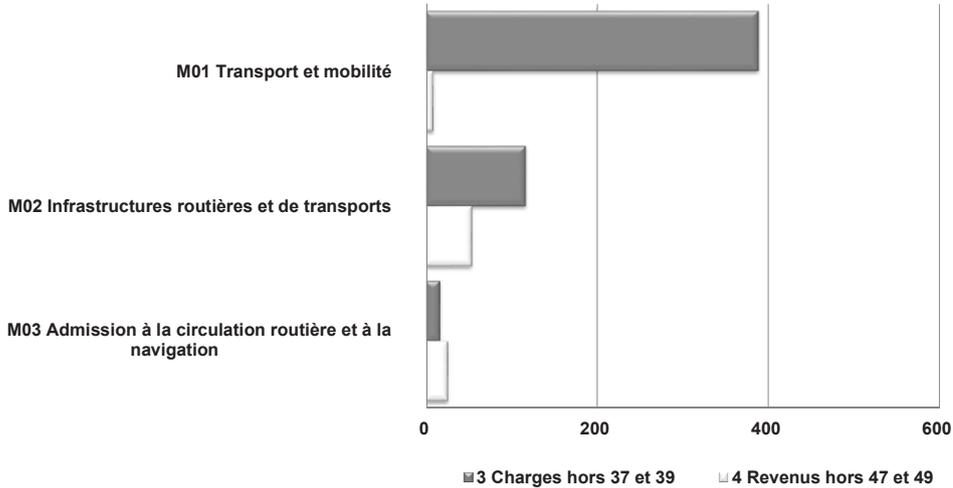
Indicateur 8.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de promotion de Genève en tant que destination pour l'organisation de congrès et de séminaires d'entreprises d'envergure internationale.

M Mobilité

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





M Mobilité

Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité entre les différents modes de transport. Le cadre général de l'action de l'Etat s'articule autour des principes suivants :

- répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport et la fluidité du trafic ;
- garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment celle des plus vulnérables ;
- préserver des nuisances l'environnement et les secteurs habités ;
- équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines ;
- mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante.

Elle a également pour objectif, en matière de circulation routière et navale, de s'assurer de la conformité légale des véhicules et bateaux immatriculés à Genève et de la délivrance des permis de conduire, et de prendre toutes les mesures administratives y relatives.

Comme en 2020, l'année 2021 a été particulièrement marquée par la crise sanitaire COVID-19. La mobilité, comme d'autres secteurs, n'a pas été épargnée par cette crise sans précédent. Pour autant, les projets prioritaires ont pu continuer d'être menés.

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat, les objectifs prioritaires en matière de mobilité s'articulent autour de trois axes : déployer les mesures d'accompagnement suite à la mise en service du Léman Express, développer les infrastructures de transport et concrétiser les projets d'agglomération, ainsi qu'accélérer la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE).

Dans un contexte marqué par les incertitudes de la crise sanitaire, les offices cantonaux des transports (OCT) et du génie civil (OCGC) ont dû faire preuve d'agilité et de résilience pour mettre en œuvre les projets prioritaires de mobilité. De la même manière, l'office cantonal des véhicules a dû prioriser ses actions afin de respecter en premier lieu les délais légaux de contrôles techniques (autocars, camion, transport de personnes) et médicaux (titulaires de permis de conduire de plus de 75 ans).

Accompagner le Léman Express et renforcer l'offre de transports publics

Suite à la mise en service en décembre 2019 du Léman Express (LEX) et de l'importante réorganisation du réseau des Transports publics genevois (TPG), l'année 2021 devait être celle du développement de la fréquentation des transports publics.

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire, et malgré des difficultés de planification des moyens de conduite par les CFF et de problèmes de fiabilité du matériel roulant, le réseau du Léman Express est un réel succès et apporte une réponse aux enjeux de la mobilité transfrontalière d'aujourd'hui et de demain. La fréquentation a retrouvé et même dépassé le niveau atteint en février 2020, à savoir près de 50'000 voyages par jour. Le succès est également au rendez-vous sur le volet touristique-loisirs, avec une fréquentation pouvant atteindre certains weekends 18'000 voyages par jour.

Concernant les TPG, après la mise en service en 2020 de la première extension transfrontalière avec la ligne de tramway 17 créée entre Lancy-Pont-Rouge-Gare et Annemasse Parc-Montessuit, l'année 2021 a été marquée, en février, par le début du chantier du tronçon Palette-ZIPLO du Tram Saint-Julien et, en juillet, par la mise en service de l'extension de la ligne de tramway 14 jusqu'à Bernex-Vailly. Du côté de la fréquentation, les vagues successives de la COVID-19 ont eu pour impact une chute de la clientèle durant le 1^{er} semestre à environ 65 % du niveau connu en 2019. L'amélioration

de la situation sanitaire durant l'été s'est traduite par une fréquentation d'environ 80 à 85 % par rapport à 2019, mais celle-ci a stagné à ce niveau tout au long de l'automne avant de rechuter de 10 % environ avant les fêtes de fin d'année en raison de l'apparition du nouveau variant Omicron.

Développer les infrastructures ferroviaires et routières et concrétiser les projets d'agglomération

Dans le domaine ferroviaire, les études d'avant-projet de l'extension souterraine de la gare Cornavin ont été validées en 2021. Le projet se poursuit par la préparation des procédures d'autorisation avec comme objectif le lancement de l'enquête publique courant 2023.

Durant l'année 2021, de nombreuses études de développement des infrastructures de transports publics se sont poursuivies de façon intensive, notamment l'extension de la ligne de tram des Nations jusqu'au Grand-Saconnex, dont l'obtention de l'autorisation de construire est planifiée à l'automne 2022, le projet de bus à haut niveau de service (BHNS) Vernier-Genève, ainsi que le réaménagement du secteur Terreaux-du-Temple – Cornavin.

De même, les études et procédures liées aux projets du BHNS Veyrier-Carouge, ainsi que de la ligne urbaine en lien avec le développement des Grands-Esserts, se sont poursuivies. Une autorisation de construire a été déposée cette année et les autres seront déposées courant 2022.

Dans le domaine des routes, les travaux de la Route des Nations ont connu une avancée importante cet automne avec le percement du tunnel et la mise en service du passage supérieur de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex. Le barreau routier "Mon-Idee Communaux-d'Ambilly" (MICA) et ses mesures d'accompagnement sur les routes de Jussy et de Mon-Idee ont été mis en service à la fin de l'été 2021. L'autorisation du projet de requalification de la route de Lausanne à Bellevue / Genthod est en force pour un démarrage des travaux en janvier 2022. Les études du boulevard des Abarois, du barreau de Montfleury et du quai de Cologny ont avancé également en 2021 tout comme les études et les travaux des autres mesures du Projet d'agglomération de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} génération.

Concernant les routes nationales de la région genevoise, les études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'Office fédéral des routes (OFROU), ont continué en y intégrant les enjeux liés à la mise en œuvre de la jonction autoroutière de Vernier-Canada et du barreau de Montfleury, ainsi qu'aux dessertes de l'Aéroport International de Genève (AIG). Au cours du printemps, un dossier complet concernant le projet de la Traversée du lac et du contournement Est de Genève a été transmis à la Confédération, afin de l'inscrire dans le programme de développement stratégique (PRODES) du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) de la Confédération.

Suite au vote du Grand Conseil, en avril 2019, s'opposant à la loi de financement des infrastructures routières L1 et L2 (Genève Sud) et au complément de la jonction de la Milice, et afin d'accompagner les développements situés à la fois sur les territoires français et suisse, une nouvelle étude partenariale a été lancée en 2021. Il s'agira de trouver des mesures qui permettront de limiter l'accroissement du trafic et d'apporter une réponse transfrontalière durable à la problématique de planification des déplacements. Les premières études, découpées en quatre phases, ont démarré cette année et se poursuivront début 2022.

L'étude d'opportunité de la route de contournement de Soral est arrivée à son terme. Les résultats de cette étude ont été présentés à la commission des travaux du Grand Conseil qui se positionnera sur la suite qu'il souhaite y donner en vue de lancer ou non un avant-projet en 2022. En parallèle, et conformément aux engagements de la lettre d'intention signée en janvier 2018, des feux de régulation visant à réduire le trafic de 20 % ont été mis en place depuis le 31 août 2021 en amont des douanes de Soral II (sur la commune de Viry), Sézegnin et Chancy II, à l'instar de ce qui existe déjà à Perly-Certoux.

Il est prévu de diminuer progressivement ce trafic de transit jusqu'à le réduire de moitié d'ici à fin 2022. Cette mesure vient en complément des alternatives déjà à disposition des automobilistes, à savoir les lignes de transports publics (62, 63 et 76), le parc relais P+R de Viry et les incitations au covoiturage.

Mise en œuvre de la Loi sur une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)

Au début 2021, une nouvelle feuille de route et un catalogue de mesures courant jusqu'à la fin de la législature ont été publiés, avec une accélération de la mise en œuvre des mesures de la LMCE visant à prioriser la mobilité douce et les transports collectifs dans l'hyper-centre, ainsi que la mise en place et la fluidification de la ceinture urbaine.

Les actions de fluidification des modes de transport se sont poursuivies selon le cadre défini par la LMCE, avec la mise en œuvre de la ceinture urbaine destinée à canaliser le trafic du transport individuel motorisé (TIM) transitant actuellement par le centre de Genève. Les premiers déploiements de la nouvelle stratégie de régulation des feux ont concomitamment été mis en place, tout particulièrement dans l'hyper-centre et le centre de Genève, dans le but de donner la priorité aux transports publics et à la mobilité douce. Ces mesures sont étroitement coordonnées avec le renouvellement de la signalisation lumineuse, qui est obsolète. Il s'agit d'améliorer la programmation des feux de façon globale, tout en favorisant la mise en place de coordinations, avec en particulier le U Lacustre, où des travaux ont été finalisés en 2019, afin de fluidifier le trafic TIM sur le quai Gustave Ador et de réaliser une piste cyclable bidirectionnelle. Au printemps 2021, la fin des travaux démarrés en août 2020 sur le U Lacustre côté rive droite (Quai du Mont-Blanc et Quai Wilson) a permis d'améliorer la fluidité globale de ce tronçon clé de la ceinture urbaine, tout en assurant une meilleure prise en compte des mobilités douces avec la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle et séparée de la chaussée. L'été 2021 a permis de pérenniser les aménagements cyclables provisoires du Pont du Mont-Blanc, dans l'attente de la concrétisation de la passerelle piétonne.

En ce qui concerne la mobilité douce, le plan d'actions 2019-2023 et la loi d'investissement qui l'accompagne (L 12759) ont été débattus puis adoptés par le Grand Conseil en septembre 2021. Ce plan, comprenant 107 projets, assure une continuité avec le plan précédent. Par ailleurs, certains des aménagements temporaires en lien avec la COVID-19, notamment sur le Boulevard Georges-Favon, à l'Avenue du Mail et à la Rue des Terreaux-du-Temple, ont été maintenus pour permettre une meilleure sécurisation des déplacements cyclistes. Par la suite, une pérennisation des aménagements est planifiée avec la Ville de Genève, afin de garantir des déplacements continus et sécurisés au centre-ville entre les gares du LEX et les rives droite et gauche du Lac.

Concernant l'avancement du projet de réaménagement de la ceinture urbaine dans le secteur du Pont de Lancy, les études préliminaires ont permis de choisir une variante préférentielle en dénivelé, prévoyant l'ajout d'un tablier inférieur au droit du pont et une tranchée couverte sur l'Avenue des Communes-Réunies qui émerge en surface au droit de la piscine Marignac. Un crédit d'investissement (PL 12814), adopté par la commission des travaux, devrait être voté par le Grand Conseil début 2022. Il doit permettre de poursuivre les études sur la base de la variante choisie, avant le dépôt d'un projet de loi de crédit de réalisation.

Durant l'année 2021, les études se sont poursuivies sur le secteur Casai-Pailly-Meyrin, autre projet essentiel à la fluidification complète de ladite ceinture urbaine, dans le respect des quartiers traversés.

La centrale de régulation du trafic (CRT), regroupant depuis fin 2017 la Police, les Transports publics genevois (TPG) et l'office cantonal des transports (OCT), s'est vue doter d'outils supplémentaires pour améliorer la gestion du trafic en situations perturbées avec le déploiement de panneaux d'informations variables (PIV) sur le réseau des routes cantonales, l'augmentation des caméras de surveillance du trafic et la rénovation des enregistreurs vidéos. L'année 2021 a permis de lancer l'appel d'offres pour l'acquisition des PIV, qui seront déployés à la fin du 1^{er} trimestre 2022, ainsi que de finaliser l'implantation des caméras pour un déploiement tout au long du 1^{er} semestre 2022.

L'office cantonal du génie civil (OCGC) a assuré en 2021 ses tâches de surveillance, d'inspection, de maintenance et de gros entretien des infrastructures routières et de transports publics. Il en a été de même pour le programme d'assainissement du bruit routier.

Sécurité routière

La priorité a été portée sur la diminution des délais de retard des contrôles périodiques concernant les véhicules et l'atteinte de délais raisonnables pour le passage d'un examen de conduite. En effet, tant pour la sécurité routière que pour la conformité des exigences de l'Office fédéral des routes (OFROU), les retards engendrés par la pandémie COVID-19 en 2020 et en 2021 et la très forte augmentation des demandes de prestations routières et navales en 2021, notamment en demandes de permis de conduire toute catégories confondues, devaient être résorbés le plus rapidement possible, pour revenir à la situation stable vécue jusqu'en 2019.

L'évolution du guichet virtuel de l'OCV, avec l'augmentation des prestations proposées en ligne, s'est poursuivie afin que l'accessibilité aux prestations soit facilitée tout en limitant la nécessité de déplacements des usagers.

M01 Transport et mobilité

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	388'083'392	-1'202'326	-0.3%	389'285'718	371'510'897
30 Charges de personnel	14'673'521	-295'093	-2.0%	14'968'614	14'470'473
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'049'144	371'795	6.5%	5'677'349	6'556'977
33 Amortissements du patrimoine administratif	7'149'266	86'005	1.2%	7'063'261	5'827'147
34 Charges financières	2'649'047	-1'063'453	-28.6%	3'712'500	2'700'333
36 Charges de transfert	355'630'058	348'655	0.1%	355'281'403	340'077'766
38 Charges extraordinaires	1'916'237	-647'754	-25.3%	2'563'991	1'864'951
39 Facturations internes	16'120	-2'480	-13.3%	18'600	13'249
REVENUS	9'051'409	-294'971	-3.2%	9'346'380	5'365'378
42 Taxes et redevances	86'586	71'339	467.9%	15'247	212'994
43 Revenus divers	2'814'188	809'788	40.4%	2'004'400	2'167'468
44 Revenus financiers	5'626'569	-1'180'431	-17.3%	6'807'000	2'311'177
46 Revenus de transferts	524'067	4'334	0.8%	519'733	673'738
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-379'031'983	907'355	-0.2%	-379'939'338	-366'145'519
<i>Coût d'état-major</i>	-258'389	26'144	-9.2%	-284'533	-258'825
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'637'355	-831'305	21.8%	-3'806'050	-4'517'397
COÛT COMPLET	-383'927'727	102'194	-0.0%	-384'029'921	-370'921'741

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	94.40	-1.40	-1.46%	95.80	92.39
<i>ETP fixes</i>	88.80	-4.00	-4.31%	92.80	90.00
<i>ETP auxiliaires</i>	0.50	0.50	-	-	0.98
<i>ETP agents spécialisés</i>	5.10	2.10	70.00%	3.00	1.41

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur 4 piliers : les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément aux législations fédérale et cantonale ainsi que de commander et de contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics.

Il s'articule autour des axes suivants :

- mettre des transports publics efficaces à disposition de la population ;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'actions, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures ;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement ;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et à deux roues, de manière à répondre aux besoins propres des divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal des transports (OCT), en partenariat avec les entreprises de transports publics et privés (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Lémanis SA, Mouettes Genevoises SA, opérateurs bus du GLCT, Groupe CGN SA), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

M01 Transport et mobilité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M01.01 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- M01.02 Mise à disposition des services de mobilité
- M01.03 Exploitation de l'infrastructure routière
- M01.04 Soutien à la compagnie générale de navigation (CGN)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat dans son programme de législature 2018-2023, les objectifs se réfèrent à la mise en œuvre d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de transport, notamment sous l'égide du Projet d'agglomération, de Mobilités 2030, de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE - H 1 21) et de la loi H 1 50 sur les infrastructures de transports collectifs, dont la révision a été approuvée le 25 juin 2020 par le Grand Conseil.

Le travail d'accompagnement des grands projets d'urbanisation se poursuit parallèlement aux réflexions visant à définir les nouvelles offres et infrastructures de transport devant soutenir le développement des nouveaux quartiers de Genève à l'échelle de l'agglomération.

A ce titre, les études menées sur les grands projets d'urbanisation prioritaires ont permis de préciser les besoins de développement des transports publics, des infrastructures routières et de mobilité douce pour répondre à la demande en déplacements des futurs résidentes et résidents de ces nouveaux quartiers. Elles se poursuivent pour aboutir à une traduction concrète sous forme de plans localisés de quartier, de réalisation des nouveaux logements et des infrastructures de transport nécessaires (transports collectifs, routes, pistes cyclables, etc.).

Le Plan d'actions des transports collectifs (PATC) 2020-2024, approuvé par le Grand Conseil le 22 mars 2019 et par le Conseil d'Etat le 17 avril 2019, prévoit sur cette période de mettre à disposition de la population une offre supplémentaire de 20 % par rapport à 2019.

Cette croissance d'offre a été engagée de manière importante avec la restructuration du réseau TPG en accompagnement du Léman Express (LEX). Elle s'est poursuivie en juillet 2021 avec le prolongement de la ligne 14 à Bernex Vailly. Les prochains développements concernent le déploiement en 2 étapes de l'extension de la ligne de tram 15, jusqu'à la ZIPLO (dont les travaux ont démarré en février 2021) puis jusqu'à Saint-Julien, ainsi que la mise en place de lignes trolley/électriques desservant l'axe Frontenex / Belle-Terre et le secteur Pinchat / Grands Esserts.

Le PATC 2020-2024 est par ailleurs le premier qui s'inscrit réellement dans un objectif de transition énergétique. En effet, d'ici cinq ans, 50% des kilomètres parcourus en transports collectifs le seront électriquement, l'objectif étant désormais d'atteindre les 100% d'ici à 2030.

Les études et travaux ferroviaires Léman 2030 financés par le canton dans le cadre des lois H 1 60 et 11912 se sont poursuivis en 2021, dont les études de l'extension souterraine de la gare de Cornavin (phase projet et dossier d'autorisation).

En préparation de la prochaine consultation de la Confédération sur l'étape d'aménagement 2040 du réseau ferroviaire, les études exploratoires sur les futurs développements du nœud ferroviaire genevois, ainsi que sur l'axe Genève - Lausanne, vont se poursuivre également en 2022.

Enfin, plusieurs projets majeurs d'infrastructures de transports collectifs, approuvés par le Grand Conseil en juin 2020 dans le cadre de la révision de la loi H 1 50 et de la loi 12554 relative au réaménagement du nœud tramway de Cornavin, à l'amélioration des transports publics sur la route de St-Julien et au déploiement de deux nouvelles lignes de bus électriques à recharge rapide, ont vu leurs études se poursuivre en 2021 avec le lancement des procédures d'autorisation. Il s'agit notamment de l'extension du réseau tramway jusqu'au Grand-Saconnex et Ferney, de la modification des infrastructures tramway dans le secteur Cornavin-Terreaux-du-Temple et du BHNS Genève-Vernier-Zimeysa.

M01 Transport et mobilité (suite)

Autres projets d'importance stratégique

L'année 2021 a vu le lancement des réflexions sur le plan d'actions du réseau routier (PARR) 2022-2025, avec l'objectif d'un dépôt au Grand Conseil durant le premier trimestre 2022, suite à diverses consultations en cours.

Les études sur les grands projets d'infrastructures se sont poursuivies avec la collaboration des communes concernées pour définir l'organisation d'un système de transports répondant à l'évolution de la demande en déplacements et adapté aux différentes contraintes, notamment environnementales et paysagères. Le projet général d'élargissement de l'autoroute mené par l'Office fédéral des routes (OFROU) se poursuit tout en étant étroitement coordonné avec les études relatives à la desserte de la façade aéroportuaire, ainsi que celles concernant la réalisation de deux nouvelles jonctions autoroutières. La première, située dans le secteur de Vernier - Canada et couplée au nouveau barreau routier, permettra de relier la ZIMEYSA par le plateau de Montfleury. La seconde jonction, dite de l'aéropostale, située au plus près de l'aéroport, permettra d'améliorer les connexions avec le réseau routier principal.

Le stationnement représente également un levier majeur d'actions sur les pratiques de déplacements. Ainsi, la mise en œuvre de la nouvelle politique de stationnement pour les parkings de l'Etat, visant à supprimer les places pendulaires au profit des habitants et des visiteurs, s'est déployée tout au long de l'année 2021. Accompagnant l'importante résiliation de contrats de bail, la politique tarifaire a été adaptée en proposant des tarifs mensuels plus attractifs pour les habitantes et habitants, des augmentations des tarifs dans le centre et l'hyper-centre pour les autres usagères et usagers et des tarifs avantageux pour les visiteuses et visiteurs.

Fin 2021, sur le site de Trèfle-Blanc, un parc relais P+R provisoire de 160 places a été inauguré en lien avec l'interface de Lancy-Bachet. Il sera augmenté de 90 places supplémentaires courant 2022.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs adopté en juin un règlement portant sur les plans de mobilité en application de la LMCE (RPMob - H1 21.03). Ainsi, les institutions de droit public disposent désormais d'une feuille de route CO₂ portant sur les plans de mobilité, couvrant la période 2021-2023. Un label pour promouvoir les plans de mobilité d'entreprises sera introduit en 2022. Par ailleurs, la poursuite de la promotion du covoiturage est aussi un projet d'importance stratégique eu égard à la participation du canton au programme Interreg V covoiturage Léman 2014-2020, aux côtés du canton de Vaud et des partenaires français, dont le groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Transport, qui assure le rôle de chef de file pour les deux parties. A ce titre, des secteurs prioritaires comme Bardonnex et Thônex-Vallard ont déjà été identifiés, tout comme la nécessité de développer une coopération avec les milieux privés dans le cadre des plans de mobilité d'entreprise, dont le covoiturage est l'un des volets.

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 - Charges de personnel :

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 295 093 francs principalement en raison de la vacance de certains postes durant l'année 2021 et de la variation à la baisse du solde de jours de congés non pris.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart sur cette rubrique résulte en partie des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage (+ 200 000 francs) relative au suivi et à la mise en œuvre de la LMCE, aux contrôles et remise en état des équipements de signalisation lumineuse (+ 175 000 francs) en vertu de l'Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT), partiellement compensé par une économie d'énergie réalisée grâce à une optimisation de l'équipement de signalisation lumineuse des carrefours avec le système d'éclairage à faible consommation LED (- 44 532 francs).

A noter que le dépassement sous cette rubrique est couvert par le report de crédit accordé par la Commission des finances du Grand Conseil en date du 16 juin 2021.

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

34 - Charges financières :

Les charges d'intérêts liées à la recapitalisation partielle de la fondation de prévoyance des transports publics genevois (FPTPG) sont inférieures au budget, ce dernier ayant été préparé sur la base d'un montant de recapitalisation supérieur à celui finalement retenu (- 1 063 463 francs).

M01 Transport et mobilité (suite)

36 - Charges de transfert :

En raison de la crise sanitaire COVID-19, la Commission des finances a octroyé, les 22 décembre 2021 et 26 janvier 2022, des crédits supplémentaires permettant de verser les subventions additionnelles suivantes:

- TPG: 2 070 000 francs;
- CGN: 890 000 francs.

Ces moyens supplémentaires ont été partiellement compensés par les éléments suivants:

- La subvention octroyée au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) au titre de participation au déficit des lignes de transports collectifs transfrontalières et aux frais de fonctionnement a été inférieure au budget en raison du report à 2024 du financement supplémentaire des deux lignes de bus 62 et 63 (- 683 351 francs);
- La part du canton de Genève à la contribution au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) en 2021 a été en définitive moins élevée que les projections de la Confédération (- 192 760 francs);
- TPG: baisse du financement du droit de sillon (- 381 265 francs) dû au retard dans la mise en service du prolongement du tram à Bernex (6 mois de facturation au lieu d'une année complète);
- CFF: le versement au titre de participation au trafic régional a été inférieur en raison de prestations moindres réalisées (- 1 010 208 francs);
- La contribution du canton de Genève aux Transports Publics Nyonnais au titre du trafic régional a diminué (- 25 727 francs);
- L'amortissement des subventions d'investissement aux entreprises publiques et privées a été inférieur au budget (- 45 704 francs).

38 - Charges extraordinaires :

L'amortissement de la réserve budgétaire liée à la recapitalisation partielle de la fondation de prévoyance des transports publics genevois (FPTPG) est inférieure au budget, ce dernier ayant été préparé sur la base d'un montant de recapitalisation supérieur à celui finalement retenu (- 647 754 francs).

42 - Taxes et redevances :

L'écart est dû au reclassement comptable de la facturation des arrêtés de mises en propriété privée dans la nature adéquate (+ 42 566 francs).

Les indemnités de personnel part "employeur" en lien avec les assurances sociales (accident, maladie, maternité et invalidité) sont supérieures aux prévisions (+ 28 773 francs).

43 - Revenus divers :

Ecart dû au reclassement comptable de la facturation des arrêtés de mises en propriété privée dans la nature adéquate (- 54 148 francs).

L'activation des charges de personnel qui dépend de l'avancement des projets d'investissements en cours est supérieure aux prévisions (+ 323 857 francs).

Dissolution du solde de provision de + 540 079 francs en lien avec le paiement du solde des coûts de mise en place du projet Léman Express sur la période 2016-2020.

44 - Revenus financiers:

Ecart sur la participation au bénéfice de la fondation des parkings en lien avec la pandémie (- 1 084 547 francs).

Les locations de canalisations sont inférieurs aux prévisions (-95 885 francs).

M01 Transport et mobilité (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer et améliorer le bon fonctionnement du transport public en tenant compte des impératifs de sécurité						
1.1 Taux de courses non réalisées Tramways	Qualité	N/D	1.15%	N/D	1.05%	2024
1.2 Taux de courses non réalisées Trolleybus	Qualité	N/D	0.85%	N/D	0.75%	2024
1.3 Taux de courses non réalisées Autobus	Qualité	N/D	0.55%	N/D	0.45%	2024
2. Actions en faveur des transports publics						
2.1 Croissance annuelle de la fréquentation des Transports publics genevois (évolution des voyageurs kilomètres (VKM) par rapport à 2019)	Efficacité	N/D	+4%	N/D	+8%	2024
3. Evaluation de la fluidité du trafic routier						
3.1 Saturation/densité du trafic routier exprimé en heures par 24heures	Qualité	5h28	5h35	5h21	5h30	2023
4. Assurer la fonctionnalité et l'entretien des panneaux de signalisation routière						
4.1 Délai de réparation des dysfonctionnements prioritaires	Efficacité	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	2023
4.2 Délai de réparation des dysfonctionnements constatés en situation normale	Efficacité	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	2023
5. Actions en faveur de la mobilité douce						
5.1 Nouveaux aménagements cyclables sur le territoire genevois	Efficacité	+30.8km	+35km	+12.9km	+50km	2023
5.2 Evolution du trafic cycliste pendant les périodes de pointe	Efficacité	-6100 vélos	+1000 vélos	N/D	+5000 vélos	2023
5.3 Evolution annuelle du nombre de places de vélo équipant les arrêts de transport public	Efficacité	N/D	+100 places	N/D	+1800 places	2023
6. Actions en faveur du stationnement						
6.1 Nombre de places cumulées exclusivement réservées au P+R	Efficacité	5921	6344	5762	8600 places	2023
6.2 Evolution du nombre de places P+R à disposition sur le territoire genevois par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente	Efficacité	+159 places	+0	0	+2897 places	2023
6.3 Taux d'occupation annuel des places P+R (Abonnements)	Efficacité	61%	86%	68%	88%	2023

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.3 : Ces indicateurs sont inscrits dans le contrat de prestations 2020-2024 des Transports publics genevois (TPG). Ils correspondent au nombre de courses non réalisées par rapport au nombre de courses programmées. L'objectif est atteint lorsque le taux de courses non réalisées est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée. Les résultats 2021 seront disponibles d'ici la fin du premier trimestre 2022. Ils seront vraisemblablement pénalisés par les effets de la crise sanitaire.

Indicateur 2.1 : Le résultat doit être supérieur ou égal à la cible budgétaire pour que l'objectif soit atteint. Sur la base des cibles indiquées dans le contrat de prestations 2020-2024 des TPG, le budget 2021 prévoit une croissance annuelle de +2% supplémentaire (soit +4% par rapport à 2019) de la fréquentation du réseau TPG. Les résultats 2021 seront disponibles d'ici la fin du premier trimestre 2022. Ils seront vraisemblablement pénalisés par les effets de la crise sanitaire. La base de référence pour la cible à long terme est l'année 2019.

M01 Transport et mobilité (suite)

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la fluidité du trafic routier sur les pénétrantes de petite et moyenne ceintures en mesurant la durée moyenne horaire (sur 24h) des jours ouvrés durant laquelle le trafic correspond à un état "non fluide". Le trafic en 2021 n'a globalement pas retrouvé son niveau de 2019 mais il en est plus proche que de celui observé en 2020. Pour cette raison, le temps de trafic non fluide mesuré se situe entre les valeurs de 2019 et de 2020. A l'avenir, la réalisation progressive des mesures de la LMCE devrait avoir un impact sur ces données. La hausse de trafic observée sur la moyenne ceinture devrait être compensée par des mesures de fluidification. Pour ces raisons, la cible à long terme, à l'horizon 2023, reste fixée à 5h30.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Délai de dépannage moyen (en jours) des panneaux de signalisation routière selon la situation d'urgence. Les valeurs cibles de ces indicateurs sont fixées selon des prescriptions légales, notamment celles de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR). Les délais ont toujours été tenus par les entreprises agréées.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur mesure la progression des aménagements cyclables (pistes, bandes et autres aménagements séparant les cyclistes du trafic individuel motorisé) sur tout le réseau routier du canton (communal et cantonal). La cible à l'horizon 2023 a comme base de référence décembre 2018. Elle a été redéfinie selon le plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023 qui fixe un objectif de +50km d'aménagements cyclables sur la période. Les résultats sont quasi conformes aux prévisions. La différence vient de projets dont la planification a été retardée.

Indicateur 5.2 : Les campagnes de comptage vélos ont lieu tous les deux ans, la dernière s'est déroulée en 2019. Celle de 2021 a été tributaire des mauvaises conditions météorologiques du printemps, raison pour laquelle les résultats sont contraires aux attentes. En effet, les données sont récoltées en quelques jours et une météo défavorable a immédiatement un impact très négatif sur les résultats. Ce phénomène avait déjà été observé en 2013. A cela s'ajoute un second biais lié à la méthode de collecte des données. En effet, les comptages sont effectués aux périodes de pointe du matin (7h00-9h30) et du soir (16h00-18h30). Or, depuis le début de la crise sanitaire, l'analyse des compteurs permanents montre des charges à la journée en augmentation mais en diminution pendant la période de pointe du matin qui est moins marquée mais plus étalée dans le temps, probablement du fait du télétravail et d'un décalage des déplacements pendulaires. Ces éléments laissent à penser qu'il s'agit d'un résultat conjoncturel et pas d'un retournement de tendance qui reste à la hausse sur une année. Pour ces raisons, il n'y a pas lieu en l'état de changer la cible à long terme qui sera atteinte sous réserve de bonnes conditions météorologiques et de fin des mesures sanitaires.

Indicateur 5.3 : La création de places de stationnement vélo est pour la plus grande partie du ressort des communes, à l'exception des places à créer dans les périmètres des Interfaces CEVA et sur le domaine public cantonal. Le comptage prévu en 2021 a dû être décalé et l'indicateur sera mis à jour en 2022.

Indicateur 6.1 : L'indicateur mesure le nombre de places mises à disposition par la Fondation des parkings. A l'horizon de la mise en service du Léman-Express (jusqu'en 2023), l'objectif est de disposer de 8'600 places. L'évolution par rapport à 2020 s'explique par la suppression du P+R du CERN en mars 2020 (-100 places) et par la création du P+R Vailly (+262 places) et de Trèfle-Blanc (+161 places). Cependant certains P+R ont connu une baisse du nombre de places voitures mises à disposition (-164 places) compte tenu de la création de places 2RM ainsi que de vélostations comme sur le P+R de Genève Plage.

Indicateur 6.2 : Cet indicateur mesure le nombre de places P+R supplémentaires mises à disposition par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente, soit l'année 2020 en l'occurrence pour l'élaboration de l'indicateur au budget 2021. La cible à long terme est basée sur 2019. Compte tenu de la crise sanitaire, l'indicateur 2021 marque une stabilisation.

Indicateur 6.3 : Cet indicateur mesure le taux d'occupation des places P+R à disposition (rapport entre le nombre d'abonnements et le nombre de places P+R de la Fondation des parkings). La baisse du taux d'occupation s'explique par le contexte de crise sanitaire ainsi que par la création du nouveau P+R à Vailly et de Trèfle Blanc (inertie entre la mise en service et la souscription d'abonnements).

M02 Infrastructures routières et de transports

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	119'675'899	566'061	0.5%	119'109'838	130'666'274
30 Charges de personnel	20'408'669	-360'941	-1.7%	20'769'610	20'592'795
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'440'946	166'207	1.5%	11'274'739	11'312'590
33 Amortissements du patrimoine administratif	47'441'226	-1'394'275	-2.9%	48'835'501	59'724'405
36 Charges de transfert	37'874'333	-158'655	-0.4%	38'032'988	37'750'183
37 Subventions à redistribuer	2'448'157	2'448'157	-	-	1'101'609
39 Facturations internes	62'569	-134'431	-68.2%	197'000	184'692
REVENUS	57'486'992	-1'667'715	-2.8%	59'154'707	53'400'328
42 Taxes et redevances	14'294'411	-834'599	-5.5%	15'129'010	14'191'070
43 Revenus divers	2'606'636	-745'113	-22.2%	3'351'749	2'651'645
44 Revenus financiers	-	-	-	-	-6'500
46 Revenus de transferts	37'129'904	-2'926'794	-7.3%	40'056'698	34'656'989
47 Subventions à redistribuer	2'448'157	2'448'157	-	-	1'101'609
49 Facturations internes	1'007'883	390'633	63.3%	617'250	805'515
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-62'188'907	-2'233'776	3.7%	-59'955'131	-77'265'946
<i>Coût d'état-major</i>	-359'381	35'421	-9.0%	-394'802	-368'332
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'479'572	-823'316	17.7%	-4'656'256	-6'753'038
<i>Coûts répartis</i>	23'491	18'798	400.6%	4'693	14'500
COÛT COMPLET	-68'004'369	-3'002'873	4.6%	-65'001'496	-84'372'815

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	164.80	0.00	0.00%	164.80	162.40
<i>ETP fixes</i>	161.30	-2.50	-1.53%	163.80	159.60
<i>ETP auxiliaires</i>	2.50	2.50	-	-	1.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	0.00	0.00%	1.00	1.80

Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et à l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires destinées au trafic privé, à la mobilité douce et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Il est mis en place par l'office cantonal du génie civil (OCGC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- M02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics
- M02.03 Lutte contre les nuisances dues au trafic des poids lourds
- M02.04 Infrastructure aéroportuaire

M02 Infrastructures routières et de transports (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Réalisation du programme de législature

Projets stratégiques :

Les actions menées en 2021 par l'office cantonal du génie civil (OCGC) sont les suivantes :

- poursuite des travaux de la route des Nations et percement du tunnel ;
- mise en service du barreau routier "Mon-Idee Communaux-d'Ambilly" (MICA) et ses mesures d'accompagnement sur les routes de Jussy et de Mon-Idee ;
- poursuite des études du boulevard des Abarois et du barreau de Montfleury ;
- poursuite des études de la requalification du quai de Cologny et aménagement intermédiaire ;
- dépôt de l'autorisation de construire de la requalification de la route de Lausanne à Bellevue / Genthod ;
- démarrage des travaux du tramway de Saint-Julien (tronçon Palettes-ZIPLO) ;
- mise en service du prolongement du réseau tramway vers Bernex-Vailly (TCOB) ;
- accompagnement des études de nouvelles lignes de tram et de bus à haut niveau de service (BHNS) selon le plan de développement du réseau des transports publics ;
- suivi de la réalisation du développement du réseau ferroviaire selon l'application de Léman 2030 (loi H 1 60) ;
- suivi des études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'Office fédéral des routes (OFROU) ;
- dépôt du dossier concernant le projet de la traversée du lac et du contournement Est de Genève afin de l'inscrire dans le programme de développement stratégique (PRODES) de la Confédération.

Autres projets d'importance stratégique

En sus des objectifs formulés dans le programme de législature, l'OCGC s'est consacré en 2021 aux activités suivantes :

- surveillance, inspection, maintenance et travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art du réseau routier ;
- surveillance, entretien et renouvellement du patrimoine arboré du domaine public cantonal ;
- poursuite des études de projets d'assainissement du bruit routier selon le programme pluriannuel ;
- poursuite et accompagnement des études et des travaux de nouvelles infrastructures routières liées notamment aux Projets d'agglomération franco-valdo-genevois et au développement de nouveaux quartiers ;
- élaboration de la stratégie d'éclairage public, visant à l'extinction des luminaires du réseau routier cantonal, excepté les passages piétons et zones sensibles, afin de préserver la biodiversité et les impacts sur la faune et l'humain.

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 - Charges de personnel :

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 360 941 francs principalement en raison de moindre indemnités versées au personnel de l'entretien des routes et de la variation à la baisse du solde de jours de congés non pris.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont supérieures au budget en raison notamment des prestations supplémentaires fournies par des tiers pour les interventions de déneigement et déverglaçage durant l'hiver (+ 878 875 francs), partiellement compensés par une baisse de l'entretien de la halte de Bachet due à une diminution de fréquentation (- 310 000 francs), de dépenses moindres de l'entretien courant tel que réfection d'enrobés, mise à niveau des grilles, remplacement de bordures, maintenance des tunnels routiers (- 180 000 francs) ainsi que de frais de ramassage de déchets minéraux et ligneux sur la voirie moins importants que prévus (- 200 390 francs).

Ce dépassement est couvert par les reports budgétaires accordés par la Commission des finances du Grand Conseil en date du 16 juin 2021.

M02 Infrastructures routières et de transports (suite)

33 - Amortissement du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont inférieures au budget.

36 - Charges de transfert :

La participation à l'entretien des routes de la Ville de Genève a été inférieure à ce qui était inscrit au budget. Elle est basée sur les dépenses effectuées par la Ville pour l'entretien de son réseau routier et est compensée par la contribution aux frais de police supportés par le canton imputés sur le programme H01 Sécurité publique (- 118 000 francs).

Amortissement des subventions d'investissement à la Confédération dans le cadre des infrastructures ferroviaires surestimé au budget (- 40 655 francs).

37 - Subventions à redistribuer :

La part des subventions fédérales en lien avec l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) redistribuées aux communes sont enregistrées sous cette rubrique (+ 2 448 157 francs). Le produit de ces subventions figure sous la rubrique 47.

42 - Taxes et redevances :

Fin des revenus liés à la refacturation des heures effectuées par le personnel engagé par le canton dans le cadre de la planification et direction du suivi acoustique aux abords des chemins de fer dans le cadre des mesures antibruit (- 175 289 francs).

Le produit des taxes d'utilisation temporaire du domaine public (fouilles des trottoirs et chaussées) a été moins important que prévu car variable en fonction des demandes (- 56 597 francs).

Diminution du revenu du droit de sillon (- 325 000 francs) suite au retard dans la mise en service du prolongement du tram à Bernex (6 mois de facturation au lieu d'une année complète).

Baisse de la refacturation aux assurances des prestations de personnel et de mise à disposition de véhicules suite à des accidents survenus sur le réseau routier cantonal (- 98 129 francs) et revenus surévalués au budget pour la part de refacturation du traitement des accidents sur le réseau routier national confié au Service Interkantonal d'Entretien du Réseau Routier - SIERA (- 150 000 francs).

Cette baisse est partiellement compensée par un revenu issu de la vente de véhicules aux enchères (+ 51 480 francs).

Les indemnités de personnel part "employeur" en lien avec les assurances sociales (accident, maladie, maternité et invalidité) ont été inférieures aux prévisions (- 44 568 francs).

43 - Revenus divers :

Diminution de l'activation de charges de personnel sur des projets d'investissement en raison du non-octroi par le Grand Conseil de ressources pour les projets d'infrastructures dont l'activation n'a pas été ajustée au budget (- 225 000 francs) ainsi que d'une surévaluation budgétaire (- 524 166 francs).

46 - Revenus de transferts :

Révision à la baisse par la Confédération des versements relatifs aux droits d'entrée sur les carburants (- 378 585 francs) et hausse de la quote-part des cantons sur la redevance poids lourds liée aux prestations - RPLP (+ 67 688 francs).

Les prestations dans le cadre de l'exploitation inter-cantonale des routes nationales désormais prises en charge directement par SIERA ont entraîné une baisse de la refacturation de ces prestations inscrites au budget (- 2 711 643 francs).

Produits différés de subventions d'investissement de la part de la Confédération et des communes (+ 95 747 francs).

M02 Infrastructures routières et de transports (suite)

47 - Subventions à redistribuer :

Voir explications sous nature 37.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics)						
1.1 Avancement des projets d'infrastructures : écart en % entre le budget d'investissement et les dépenses effectives	Efficacité	-22%	+/-25%	-30%	+/-10%	2024
1.2 Liaison ferroviaire CEVA (part cantonale) : écart en % entre le budget annuel et les dépenses réelles	Efficacité	-16%	+/-10%	-8%	+/-10%	2024
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Taux de réalisation de l'entretien des chaussées et des ouvrages d'art : rapport en % entre les dépenses réelles et le budget du crédit de renouvellement	Efficacité	100%	90%	158%	90%	2024
2.2 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	84%	80%	91%	80%	2024
2.3 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	88%	80%	96%	80%	2024
2.4 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	95%	80%	87%	80%	2024
3. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
3.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	136	N/D	147	143	2024

Commentaires

Indicateurs 1.1 : Les effets de la crise sanitaire sont encore visibles sur l'avancement des projets d'infrastructures. Les retards sur les études ainsi que pour l'obtention de l'autorisation de construire sur le tronçon Ziplo-Perly du tram Genève-St-Julien expliquent le non dépensé. À noter que cet indicateur est fortement dépendant des aléas relatifs aux difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre des acquisitions de terrains ainsi que des oppositions pouvant être déposées à l'occasion des procédures d'autorisations de construire et des recours qui peuvent s'ensuivre.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur n'est plus pertinent et est abandonné en 2022 suite à la mise en service du Léman Express. Le retard de dépenses sur le projet correspond aux aléas de facturation du fournisseur et sera compensé en 2022.

Indicateurs 2.1 : De nombreux travaux ont été menés au cours de l'année 2021 dans le respect du crédit de renouvellement 2020-2024 loi 12458.

Indicateurs 2.2, 2.3 et 2.4 : Sur la base de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des autorités communales, la tendance de 2020 se confirme. Les mesures améliorant la qualité des prestations de l'office sont appréciées de manière positive, notamment sur l'entretien des axes piétons.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre de liaisons internationales au départ de Genève pour le trafic passager. Les destinations de transport aérien concernant le fret ne sont pas prises en compte. La situation très volatile due à la crise sanitaire actuelle empêche d'estimer la valeur 2021. Un retour à la normale est attendu pour 2024.

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en francs	en %		
CHARGES	17'010'069	203'967	1.2%	16'806'102	16'945'904
30 Charges de personnel	13'757'678	-224'316	-1.6%	13'981'994	13'784'880
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'202'483	420'878	15.1%	2'781'605	3'113'562
33 Amortissements du patrimoine administratif	35'909	4'406	14.0%	31'503	32'735
39 Facturations internes	13'999	2'999	27.3%	11'000	14'727
REVENUS	25'926'025	-1'786'574	-6.4%	27'712'599	24'342'315
42 Taxes et redevances	25'270'848	-1'729'251	-6.4%	27'000'099	23'666'854
43 Revenus divers	225	225	-	-	271
46 Revenus de transferts	654'702	-55'298	-7.8%	710'000	675'191
49 Facturations internes	250	-2'250	-90.0%	2'500	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	8'915'956	-1'990'541	-18.3%	10'906'497	7'396'411
<i>Coût d'état-major</i>	-242'262	23'517	-8.8%	-265'779	-246'562
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-7'369'568	-777'936	11.8%	-6'591'632	-7'196'522
COÛT COMPLET	1'304'125	-2'744'961	-67.8%	4'049'086	-46'674

POSTES

	Compte 2021	Variations C21-B21		Budget 2021	Compte 2020
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	112.53	-1.68	-1.47%	114.21	113.07
<i>ETP fixes</i>	108.53	-5.68	-4.97%	114.21	110.67
<i>ETP auxiliaires</i>	4.00	4.00	-	-	2.40

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et navale, les véhicules et les bateaux immatriculés à Genève répondent en toute conformité aux normes légales fédérales en vigueur. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules routiers et la navigation sur les eaux intérieures fait aussi partie de ce programme. De plus, en tant que dernier maillon de la chaîne sécuritaire, l'office cantonal des véhicules prend toutes les mesures administratives en matière de circulation routière et de navigation en corrélation avec les permis de conduire.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal des véhicules (OCV).

Ce programme contient la prestation suivante :

M03.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2021

Réalisation du programme de législature

L'accès aux prestations via internet et la dématérialisation des documents demeurent des priorités pour l'OCV. Les

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

objectifs principaux consistent à faciliter les demandes via un guichet virtuel 24h/24 et d'éviter à la population les déplacements pour l'obtention d'une prestation, tout en garantissant un service public et un niveau de qualité répondant aux exigences du législateur fédéral et à l'attente des citoyens.

Cette année a été marquée par les multiples concepts sanitaires en lien avec la pandémie COVID provoquant des réorganisations et des priorisations régulières selon les décisions de la Confédération et du canton. L'OCV a réussi à s'adapter tout au long de l'année afin d'assurer ses missions et la délivrance des prestations à la population. Ces actions ont eu l'effet d'accentuer les retards des visites périodiques et d'allonger les délais pour l'obtention d'un examen de conduite.

Justification des écarts par rapport au budget 2021

30 - Charges de personnel :

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 224 316 francs en raison d'un effet noria plus conséquent que prévu, de paiements d'heures supplémentaires moindres que budgétés et de la variation du solde de jours de congés non pris.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart de 420 878 francs sous cette rubrique est notamment dû :

- au mandat pour le filtrage des entrées en lien avec la pandémie (+ 240 000 francs);
- aux achats de lingettes et lotion désinfectantes ainsi que des masques en lien avec la pandémie (+ 10 000 francs);
- à l'augmentation du prix d'achat des plaques d'immatriculation (+ 40 000 francs);
- à la dotation à provision pour débiteurs douteux (+ 118 727 francs).

A relever que ce dépassement budgétaire est entièrement couvert par les crédits supplémentaires accordés par la Commission des finances du Grand Conseil et le Conseil d'Etat, respectivement le 16 juin et 15 décembre 2021.

42 - Taxes et redevances :

Baisse notable des émoluments relatifs aux contrôles techniques des véhicules, aux décisions de retrait de permis de circulation ainsi qu'à la fourrière suite à la mise en oeuvre de mesures en relation avec la crise sanitaire (- 1 808 354 francs).

Cette diminution est en partie compensée par la vente aux enchères de plaques particulières (+ 119 388 francs).

46 - Revenus de transferts :

Les revenus de transferts sont inférieurs au budget de 55 298 francs en raison des indemnités sur la vente, en diminution, des vignettes et la redevance poids lourds (RPL).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	14	13	12	9	2023
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2023
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	9	8	9	6	2023

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

	Type indicateur	C21	B21	C20	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2023
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 75 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2023
3. Promouvoir les prestations en ligne						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	20	21	17	60	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de trois mois indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et l'efficacité des ressources. La crise sanitaire ainsi que l'augmentation des demandes pour les prestations concernant les permis de conduire ont eu une influence négative importante sur cet objectif.

Indicateur 1.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les véhicules affectés au transport de personnes ou de choses sont soumis périodiquement à un contrôle subséquent officiel un an après la première mise en circulation, puis annuellement. Cet indicateur permet de suivre le retard par rapport aux délais légaux fixés pour des motifs de sécurité. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve d'un mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et l'efficacité des ressources. En 2021, l'objectif a été réalisé malgré les différentes mesures en lien avec la crise sanitaire.

Indicateur 1.3 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de trois mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et l'efficacité des ressources. La crise sanitaire ainsi que l'augmentation des demandes pour les prestations concernant les permis de conduire ont eu une influence négative importante sur cet objectif.

Indicateur 2.1 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les titulaires d'un permis de conduire des catégories C et D, des sous-catégories C1 et D1 ainsi que de l'autorisation de transporter des personnes à titre professionnel sont soumis à un contrôle médical subséquent auprès d'un médecin-conseil tous les cinq ans jusqu'à 50 ans, puis tous les trois ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes à titre professionnel alors qu'elles n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale. En 2021, l'objectif a été réalisé malgré les différentes mesures sanitaires en lien avec la crise sanitaire.

Indicateur 2.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les détenteurs de plus de 70 ans doivent se soumettre à un contrôle médical auprès d'un médecin-conseil tous les deux ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes qui n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale. A noter que cette dernière a été modifiée suite à un changement d'ordonnance au 01.01.2019, les conducteurs non professionnels étant désormais convoqués la première fois à 75 ans et non plus à 70 ans. En 2021, l'objectif a été réalisé malgré les différentes mesures sanitaires en lien avec la crise sanitaire.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure l'évolution de l'offre de prestations en ligne proposée à la population. En 2021, certains développements ont été retardés en raison de la crise sanitaire.



3.

Compte de fonctionnement
en francs par politique publique
et par programme



Récapitulation du COMPTE de Fonctionnement de l'Etat

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
RÉCAPITULATION DU COMPTE DE L'ÉTAT						
<i>Postes fixes</i>	<i>16.605,36 ETP</i>		<i>-458,73 ETP</i>	<i>-2,7%</i>	<i>17.064,10 ETP</i>	<i>16.372,69 ETP</i>
3 Charges	10.123.589.937,78		697.475.239	7,4	9.426.114.699	9.571.427.495,28
4 Revenus		10.172.694.337,48	1.593.486.153	18,6	8.579.208.184	9.062.297.594,56
Couverture en F	49.104.399,70		896.010.915		-846.906.515	-509.129.900,72
Couverture en %	0,49%			-105,4	-8,98%	-5,32%
30 Charges de personnel	2.643.601.911,14		-7.368.298	-0,3	2.650.970.209	2.605.792.570,49
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	622.399.899,74		38.991.359	6,7	583.408.541	565.127.190,92
33 Amortissements du patrimoine administratif	361.472.047,08		-2.201.671	-0,6	363.673.718	375.724.133,59
34 Charges financières	202.728.796,30		-10.686.310	-5,0	213.415.106	260.505.308,12
36 Charges de transfert	5.995.519.257,47		564.023.544	10,4	5.431.495.713	5.562.531.272,64
37 Subventions à redistribuer	77.692.891,99		29.705.802	61,9	47.987.090	54.822.711,96
38 Charges extraordinaires	204.837.326,70		84.578.074	70,3	120.259.253	129.606.981,68
39 Facturations internes	15.337.807,36		432.738	2,9	14.905.069	17.317.325,88
40 Revenus fiscaux		7.088.550.652,78	777.217.194	12,3	6.311.333.459	6.866.963.604,16
41 Patentes et concessions		260.453.947,96	115.857.333	80,1	144.596.615	182.069.711,74
42 Taxes et redevances		411.314.547,79	-12.093.115	-2,9	423.407.663	390.030.946,76
43 Revenus divers		188.327.354,66	43.032.478	29,6	145.294.877	104.138.405,44
44 Revenus financiers		192.949.341,95	-13.281.344	-6,4	206.230.686	185.428.171,28
46 Revenus de transferts		1.938.067.792,99	652.615.068	50,8	1.285.452.725	1.261.526.717,34
47 Subventions à redistribuer		77.692.891,99	29.705.802	61,9	47.987.090	54.822.711,96
49 Facturations internes		15.337.807,36	432.738	2,9	14.905.069	17.317.325,88



Récapitulation

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	<i>183,50 ETP</i>		<i>-9,05 ETP</i>	<i>-4,7%</i>	<i>192,55 ETP</i>	<i>187,50 ETP</i>
3 Charges	78.297.475,35		-7.128.795	-8,3	85.426.270	84.932.690,56
4 Revenus		1.920.123,18	218.573	12,8	1.701.550	3.345.107,10
Couverture en F	-76.377.352,17		7.347.368		-83.724.720	-81.587.583,46
Couverture en %	-97,55%			-0,5	-98,01%	-96,06%
30 Charges de personnel	44.306.979,41		-3.701.177	-7,7	48.008.156	51.968.347,94
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.159.684,56		-2.477.324	-19,6	12.637.009	9.442.233,33
33 Amortissements du patrimoine administratif	199.526,86		-118.271	-37,2	317.798	198.719,51
34 Charges financières	587.951,00		0	0,0	587.951	578.809,00
36 Charges de transfert	23.021.728,35		-777.628	-3,3	23.799.356	22.725.626,63
39 Facturations internes	21.605,17		-54.395	-71,6	76.000	18.954,15
42 Taxes et redevances		1.104.033,87	-122.819	-10,0	1.226.853	1.110.122,15
43 Revenus divers		699.376,09	382.199	120,5	317.177	2.013.446,63
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
46 Revenus de transferts		113.727,93	-43.772	-27,8	157.500	219.368,07
49 Facturations internes		2.985,29	2.985	ND		2.170,25



A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	<i>183,50 ETP</i>		<i>-9,05 ETP</i>	<i>-4,7%</i>	<i>192,55 ETP</i>	<i>187,50 ETP</i>
3 Charges	78.297.475,35		-7.128.795	-8,3	85.426.270	84.932.690,56
4 Revenus		1.920.123,18	218.573	12,8	1.701.550	3.345.107,10
Couverture en F	-76.377.352,17		7.347.368		-83.724.720	-81.587.583,46
Couverture en %	-97,55%			-0,5	-98,01%	-96,06%
A01 - GRAND CONSEIL..						
<i>Postes fixes</i>	<i>22,20 ETP</i>		<i>-2,10 ETP</i>	<i>-8,6%</i>	<i>24,30 ETP</i>	<i>22,70 ETP</i>
3 Charges	12.047.657,59		-1.095.544	-8,3	13.143.202	11.724.114,54
4 Revenus		51.912,74	-5.352	-9,3	57.265	57.356,11
Couverture en F	-11.995.744,85		1.090.192		-13.085.937	-11.666.758,43
Couverture en %	-99,57%			0,0	-99,56%	-99,51%
30 Charges de personnel	8.675.490,53		-689.280	-7,4	9.364.771	8.247.461,87
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.025.783,37		-292.740	-8,8	3.318.523	3.130.502,20
33 Amortissements du patrimoine administratif	166.383,69		-113.524	-40,6	279.908	165.230,47
36 Charges de transfert	180.000,00		0	0,0	180.000	180.000,00
39 Facturations internes				ND		920,00
42 Taxes et redevances		9.265,35	-6.923	-42,8	16.188	8.905,65
43 Revenus divers		42.125,69	1.049	2,6	41.077	48.450,46
49 Facturations internes		521,70	522	ND		
A02 - CONSEIL D'ETAT						
<i>Postes fixes</i>	<i>66,70 ETP</i>		<i>-4,40 ETP</i>	<i>-6,2%</i>	<i>71,10 ETP</i>	<i>75,90 ETP</i>
3 Charges	16.919.640,03		-2.847.429	-14,4	19.767.069	25.269.365,37
4 Revenus		704.190,30	-58.010	-7,6	762.200	513.177,65
Couverture en F	-16.215.449,73		2.789.419		-19.004.869	-24.756.187,72
Couverture en %	-95,84%			-0,3	-96,14%	-97,97%
30 Charges de personnel	13.799.220,02		-1.457.625	-9,6	15.256.845	21.731.161,82
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.736.104,11		-971.273	-35,9	2.707.377	2.086.474,97
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.535,90		0	0,0	8.536	8.535,90
34 Charges financières	543.565,00		0	0,0	543.565	535.163,00
36 Charges de transfert	811.846,73		-362.899	-30,9	1.174.746	891.791,03
39 Facturations internes	20.368,27		-55.632	-73,2	76.000	16.238,65
42 Taxes et redevances		417.972,52	-249.207	-37,4	667.180	449.954,35
43 Revenus divers		283.754,19	258.754	NS	25.000	61.053,05
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
46 Revenus de transferts			-70.000	-100,0	70.000	
49 Facturations internes		2.463,59	2.464	ND		2.170,25
A03 - EXERCICE DES DROITS POLITIQUES.						
<i>Postes fixes</i>	<i>13,70 ETP</i>		<i>-1,60 ETP</i>	<i>-10,5%</i>	<i>15,30 ETP</i>	<i>12,35 ETP</i>
3 Charges	7.395.080,23		-1.386.526	-15,8	8.781.606	6.606.399,19
4 Revenus		155.030,67	131.983	572,6	23.048	1.754.430,84
Couverture en F	-7.240.049,56		1.518.508		-8.758.558	-4.851.968,35
Couverture en %	-97,90%			-1,8	-99,74%	-73,44%
30 Charges de personnel	3.079.867,09		-650.739	-17,4	3.730.606	3.388.559,58
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.315.213,14		-695.787	-13,9	5.011.000	3.151.699,61
36 Charges de transfert	0,00		-40.000	-100,0	40.000	64.800,00
39 Facturations internes				ND		1.340,00
42 Taxes et redevances		1.643,45	-1.405	-46,1	3.048	2.425,50
43 Revenus divers		153.387,22	133.387	666,9	20.000	1.752.005,34
A05 - AUDIT INTERNE, TRANSPARENCE DE L'INFORMATION, ÉGALITÉ, GENÈVE INTERNATIONALE						
<i>Postes fixes</i>	<i>77,90 ETP</i>		<i>-0,95 ETP</i>	<i>-1,2%</i>	<i>78,85 ETP</i>	<i>73,55 ETP</i>
3 Charges	36.939.985,43		-804.663	-2,1	37.744.648	36.282.536,38
4 Revenus		911.188,66	106.695	13,3	804.494	957.303,75
Couverture en F	-36.028.796,77		911.357		-36.940.154	-35.325.232,63
Couverture en %	-97,53%			-0,3	-97,87%	-97,36%
30 Charges de personnel	14.039.068,01		-47.443	-0,3	14.086.511	13.754.631,14

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A05 - AUDIT INTERNE, TRANSPARENCE DE L'INFORMATION, ÉGALITÉ, GENÈVE INTERNATIONALE						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	865.736,05		-383.728	-30,7	1.249.464	934.351,29
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.062,85		0	0,0	4.063	4.062,85
36 Charges de transfert	22.029.881,62		-374.728	-1,7	22.404.610	21.589.035,60
39 Facturations internes	1.236,90		1.237	ND		455,50
42 Taxes et redevances		577.426,60	91.533	18,8	485.894	586.091,20
43 Revenus divers		220.034,13	-11.066	-4,8	231.100	151.844,48
46 Revenus de transferts		113.727,93	26.228	30,0	87.500	219.368,07
A06 - COUR DES COMPTES.						
<i>Postes fixes</i>	<i>3,00 ETP</i>		<i>0,00 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>3,00 ETP</i>	<i>3,00 ETP</i>
3 Charges	4.995.112,07		-994.633	-16,6	5.989.745	5.050.275,08
4 Revenus		97.800,81	43.258	79,3	54.543	62.838,75
Couverture en F	-4.897.311,26		1.037.891		-5.935.202	-4.987.436,33
Couverture en %	-98,04%			-1,1	-99,09%	-98,76%
30 Charges de personnel	4.713.333,76		-856.089	-15,4	5.569.423	4.846.533,53
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	216.847,89		-133.797	-38,2	350.645	139.205,26
33 Amortissements du patrimoine administratif	20.544,42		-4.747	-18,8	25.291	20.890,29
34 Charges financières	44.386,00		0	0,0	44.386	43.646,00
42 Taxes et redevances		97.725,95	43.183	79,2	54.543	62.745,45
43 Revenus divers		74,86	75	ND		93,30

Récapitulation

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES						
<i>Postes fixes</i>	<i>1.324,14 ETP</i>		<i>-25,71 ETP</i>	<i>-1,9%</i>	<i>1.349,86 ETP</i>	<i>1.291,40 ETP</i>
3 Charges	767.305.432,89		-461.639	-0,1	767.767.072	762.112.103,89
4 Revenus		65.528.030,80	-8.677.942	-11,7	74.205.973	66.108.418,48
Couverture en F	-701.777.402,09		-8.216.304		-693.561.098	-696.003.685,40
Couverture en %	-91,46%			1,2	-90,33%	-91,33%
30 Charges de personnel	235.343.000,34		-2.749.063	-1,2	238.092.063	228.525.136,89
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	198.482.164,10		3.476.148	1,8	195.006.016	194.231.186,44
33 Amortissements du patrimoine administratif	279.035.892,73		-1.588.966	-0,6	280.624.859	284.559.081,29
34 Charges financières	24.845,00		0	0,0	24.845	25.961,01
36 Charges de transfert	53.222.922,31		210.992	0,4	53.011.930	53.831.631,71
37 Subventions à redistribuer	150.000,00		150.000	ND		
39 Facturations internes	1.046.608,41		39.249	3,9	1.007.359	939.106,55
41 Patentes et concessions		219.421,00	9.421	4,5	210.000	222.826,65
42 Taxes et redevances		8.318.906,08	-1.095.329	-11,6	9.414.235	8.908.840,31
43 Revenus divers		18.890.096,90	2.089.766	12,4	16.800.331	15.423.754,94
44 Revenus financiers		22.163.927,26	-8.456.828	-27,6	30.620.755	24.291.954,19
46 Revenus de transferts		15.597.836,80	-1.085.745	-6,5	16.683.582	16.971.432,92
47 Subventions à redistribuer		150.000,00	150.000	ND		
49 Facturations internes		187.842,76	-289.227	-60,6	477.070	289.609,48



B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES						
<i>Postes fixes</i>	1.324,14 ETP		-25,71 ETP	-1,9%	1.349,86 ETP	1.291,40 ETP
3 Charges	767.305.432,89		-461.639	-0,1	767.767.072	762.112.103,89
4 Revenus		65.528.030,80	-8.677.942	-11,7	74.205.973	66.108.418,48
Couverture en F	-701.777.402,09		-8.216.304		-693.561.098	-696.003.685,40
Couverture en %	-91,46%			1,2	-90,33%	-91,33%
B01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX						
<i>Postes fixes</i>	131,64 ETP		-5,01 ETP	-3,7%	136,65 ETP	131,10 ETP
3 Charges	29.981.470,51		-2.859.561	-8,7	32.841.032	30.283.994,97
4 Revenus		1.226.560,97	-473.779	-27,9	1.700.340	1.388.843,34
Couverture en F	-28.754.909,54		2.385.782		-31.140.692	-28.895.151,63
Couverture en %	-95,91%			1,1	-94,82%	-95,41%
30 Charges de personnel	27.047.177,90		-1.439.019	-5,1	28.486.197	27.095.447,68
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.479.177,51		-459.722	-15,6	2.938.899	2.892.245,65
33 Amortissements du patrimoine administratif	271.690,90		-1.089.266	-80,0	1.360.957	253.993,29
37 Subventions à redistribuer	150.000,00		150.000	ND		
39 Facturations internes	33.424,20		-21.555	-39,2	54.979	42.308,35
42 Taxes et redevances		759.729,84	-570.577	-42,9	1.330.307	722.009,86
43 Revenus divers		8.051,92	8.052	ND		208.779,54
44 Revenus financiers		308.779,21	-61.254	-16,6	370.033	448.369,91
46 Revenus de transferts				ND		9.684,03
47 Subventions à redistribuer		150.000,00	150.000	ND		
B02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES						
<i>Postes fixes</i>	139,19 ETP		16,37 ETP	13,3%	122,82 ETP	126,19 ETP
3 Charges	41.327.955,96		-240.153	-0,6	41.568.109	36.862.911,14
4 Revenus		3.159.852,63	-1.058.727	-25,1	4.218.580	3.685.660,69
Couverture en F	-38.168.103,33		-818.574		-37.349.529	-33.177.250,45
Couverture en %	-92,35%			2,8	-89,85%	-90,00%
30 Charges de personnel	39.840.050,87		182.361	0,5	39.657.690	35.432.343,98
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.436.505,32		-430.678	-23,1	1.867.183	1.383.178,39
33 Amortissements du patrimoine administratif	26.054,76		8.664	49,8	17.391	17.840,97
34 Charges financières	24.845,00		0	0,0	24.845	25.961,00
39 Facturations internes	500,00		-500	-50,0	1.000	3.586,80
42 Taxes et redevances		2.292.317,42	-84.263	-3,5	2.376.580	2.356.580,50
43 Revenus divers		3.154,36	3.154	ND		8.337,39
46 Revenus de transferts		864.380,85	-977.619	-53,1	1.842.000	1.320.742,80
B03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE ET ACHATS						
<i>Postes fixes</i>	138,05 ETP		-10,11 ETP	-6,8%	148,16 ETP	143,05 ETP
3 Charges	25.197.584,29		-1.254.454	-4,7	26.452.039	25.646.682,04
4 Revenus		366.945,02	87.233	31,2	279.712	605.485,94
Couverture en F	-24.830.639,27		1.341.687		-26.172.327	-25.041.196,10
Couverture en %	-98,54%			-0,4	-98,94%	-97,64%
30 Charges de personnel	23.440.396,37		-950.841	-3,9	24.391.238	23.985.677,16
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.335.247,44		-226.141	-14,5	1.561.388	1.234.580,54
33 Amortissements du patrimoine administratif	23.339,12		1.126	5,1	22.213	22.346,60
34 Charges financières				ND		0,01
39 Facturations internes	398.601,36		-78.599	-16,5	477.200	404.077,73
42 Taxes et redevances		297.715,47	74.176	33,2	223.539	252.869,21
43 Revenus divers		69.229,55	14.230	25,9	55.000	352.616,73
44 Revenus financiers			-1.173	-100,0	1.173	
B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE						
<i>Postes fixes</i>	270,62 ETP		-9,02 ETP	-3,2%	279,64 ETP	270,82 ETP
3 Charges	469.861.171,35		6.458.131	1,4	463.403.040	470.597.756,36
4 Revenus		43.606.938,74	-8.967.247	-17,1	52.574.186	45.880.060,86
Couverture en F	-426.254.232,60		-15.425.378		-410.828.854	-424.717.695,50
Couverture en %	-90,72%			2,3	-88,65%	-90,25%
30 Charges de personnel	36.291.093,49		-839.004	-2,3	37.130.098	36.261.069,48

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	144.673.581,79		5.054.455	3,6	139.619.127	141.820.384,34
33 Amortissements du patrimoine administratif	235.081.622,41		1.897.066	0,8	233.184.556	238.206.895,96
36 Charges de transfert	53.222.922,31		210.992	0,4	53.011.930	53.831.631,71
39 Facturations internes	591.951,35		134.621	29,4	457.330	477.774,88
41 Patentes et concessions		219.421,00	9.421	4,5	210.000	222.826,65
42 Taxes et redevances		1.720.856,73	-737.133	-30,0	2.457.990	2.104.744,82
43 Revenus divers		5.516.639,34	541.074	10,9	4.975.565	4.541.723,28
44 Revenus financiers		21.855.148,05	-8.394.401	-27,8	30.249.549	23.843.584,28
46 Revenus de transferts		14.107.030,86	-96.981	-0,7	14.204.012	14.877.572,36
49 Facturations internes		187.842,76	-289.227	-60,6	477.070	289.609,48
B05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE						
<i>Postes fixes</i>	<i>644,64 ETP</i>		<i>-17,95 ETP</i>	<i>-2,7%</i>	<i>662,59 ETP</i>	<i>620,25 ETP</i>
3 Charges	200.937.250,79		-2.565.601	-1,3	203.502.852	198.720.759,37
4 Revenus		17.167.733,44	1.734.578	11,2	15.433.155	14.548.367,65
Couverture en F	-183.769.517,35		4.300.179		-188.069.697	-184.172.391,72
Couverture en %	-91,46%			-1,0	-92,42%	-92,68%
30 Charges de personnel	108.724.281,71		297.441	0,3	108.426.841	105.750.598,59
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	48.557.652,04		-461.767	-0,9	49.019.419	46.900.797,52
33 Amortissements du patrimoine administratif	43.633.185,54		-2.406.556	-5,2	46.039.742	46.058.004,47
39 Facturations internes	22.131,50		5.282	31,3	16.850	11.358,79
42 Taxes et redevances		3.248.286,62	222.468	7,4	3.025.819	3.472.635,92
43 Revenus divers		13.293.021,73	1.523.256	12,9	11.769.766	10.312.298,00
46 Revenus de transferts		626.425,09	-11.145	-1,7	637.570	763.433,73

Récapitulation C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - COHÉSION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	<i>336,35 ETP</i>		<i>-11,30 ETP</i>	<i>-3,3%</i>	<i>347,65 ETP</i>	<i>298,25 ETP</i>
3 Charges	2.106.895.373,15		-67.419.043	-3,1	2.174.314.416	2.080.867.532,66
4 Revenus		367.946.798,30	23.675.050	6,9	344.271.748	336.903.901,73
Couverture en F	-1.738.948.574,85		91.094.093		-1.830.042.668	-1.743.963.630,93
Couverture en %	-82,54%			-1,9	-84,17%	-83,81%
30 Charges de personnel	44.657.486,64		-2.240.040	-4,8	46.897.527	42.211.570,55
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9.017.585,94		-9.195.291	-50,5	18.212.877	11.542.855,96
33 Amortissements du patrimoine administratif	69.105,26		-20.148	-22,6	89.253	62.776,98
34 Charges financières	55.795,80		55.796	ND		
36 Charges de transfert	2.040.114.345,96		-67.528.913	-3,2	2.107.643.259	2.025.936.314,11
37 Subventions à redistribuer	12.728.148,00		11.528.148	960,7	1.200.000	165.830,00
39 Facturations internes	252.905,55		-18.594	-6,8	271.500	948.185,06
42 Taxes et redevances		1.629.161,91	575.637	54,6	1.053.525	1.397.242,55
43 Revenus divers		14.787.658,84	14.107.084	NS	680.575	440.946,11
44 Revenus financiers		38.822,36	-74.868	-65,9	113.690	501.310,28
46 Revenus de transferts		338.763.007,19	-2.460.951	-0,7	341.223.958	334.398.572,79
47 Subventions à redistribuer		12.728.148,00	11.528.148	960,7	1.200.000	165.830,00



C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - COHÉSION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	<i>336,35 ETP</i>		<i>-11,30 ETP</i>	<i>-3,3%</i>	<i>347,65 ETP</i>	<i>298,25 ETP</i>
3 Charges	2.106.895.373,15		-67.419.043	-3,1	2.174.314.416	2.080.867.532,66
4 Revenus		367.946.798,30	23.675.050	6,9	344.271.748	336.903.901,73
Couverture en F	-1.738.948.574,85		91.094.093		-1.830.042.668	-1.743.963.630,93
Couverture en %	-82,54%			-1,9	-84,17%	-83,81%
C01 - MESURES ET SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	<i>57,74 ETP</i>		<i>-1,77 ETP</i>	<i>-3,0%</i>	<i>59,50 ETP</i>	<i>52,27 ETP</i>
3 Charges	1.131.467.383,22		-33.818.611	-2,9	1.165.285.995	1.132.189.375,54
4 Revenus		197.232.227,73	7.397.321	3,9	189.834.907	184.785.479,94
Couverture en F	-934.235.155,48		41.215.932		-975.451.088	-947.403.895,60
Couverture en %	-82,57%			-1,4	-83,71%	-83,68%
30 Charges de personnel	7.997.450,35		-129.319	-1,6	8.126.769	7.427.977,05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	613.178,75		-3.892.041	-86,4	4.505.220	1.222.964,77
33 Amortissements du patrimoine administratif	24.041,54		-7.052	-22,7	31.093	20.579,40
36 Charges de transfert	1.122.832.010,81		-29.780.302	-2,6	1.152.612.313	1.123.406.609,56
39 Facturations internes	701,78		-9.898	-93,4	10.600	111.244,76
42 Taxes et redevances		153.964,15	142.148	NS	11.816	46.284,40
43 Revenus divers		10.274.126,96	10.273.807	NS	320	323.457,36
46 Revenus de transferts		186.804.136,62	-3.018.634	-1,6	189.822.771	184.349.406,18
47 Subventions à redistribuer				ND		66.332,00
C02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	<i>71,18 ETP</i>		<i>-1,30 ETP</i>	<i>-1,8%</i>	<i>72,48 ETP</i>	<i>65,33 ETP</i>
3 Charges	330.511.678,87		-14.189.100	-4,1	344.700.778	330.506.205,10
4 Revenus		81.368.063,22	6.402.340	8,5	74.965.723	74.688.372,47
Couverture en F	-249.143.615,65		20.591.439		-269.735.055	-255.817.832,63
Couverture en %	-75,38%			-3,7	-78,25%	-77,40%
30 Charges de personnel	8.626.303,90		-464.070	-5,1	9.090.374	8.279.829,83
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.448.482,15		-3.143.072	-68,5	4.591.554	3.661.717,36
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.808,31		-1.410	-22,7	6.219	4.365,33
34 Charges financières	4,00		4	ND		
36 Charges de transfert	320.315.903,99		-10.682.228	-3,2	330.998.132	318.320.756,54
37 Subventions à redistribuer	98.744,00		98.744	ND		
39 Facturations internes	17.432,53		2.933	20,2	14.500	239.536,04
42 Taxes et redevances		58.485,54	27.173	86,8	31.313	161.298,86
43 Revenus divers		2.228.626,58	2.150.066	NS	78.560	4.189,24
44 Revenus financiers		0,00	-8.214	-100,0	8.214	0,41
46 Revenus de transferts		78.982.207,10	4.134.571	5,5	74.847.636	74.522.883,96
47 Subventions à redistribuer		98.744,00	98.744	ND		
C03 - ACTIONS ET SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES						
<i>Postes fixes</i>	<i>50,54 ETP</i>		<i>-0,69 ETP</i>	<i>-1,4%</i>	<i>51,23 ETP</i>	<i>47,63 ETP</i>
3 Charges	462.675.745,03		-16.420.107	-3,4	479.095.852	452.804.259,48
4 Revenus		72.035.343,81	3.199.827	4,6	68.835.516	67.356.900,66
Couverture en F	-390.640.401,22		19.619.935		-410.260.336	-385.447.358,83
Couverture en %	-84,43%			-1,4	-85,63%	-85,12%
30 Charges de personnel	6.347.605,88		-310.428	-4,7	6.658.034	6.259.993,18
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	700.170,90		-1.892.049	-73,0	2.592.220	1.068.519,52
33 Amortissements du patrimoine administratif	28.162,94		-8.261	-22,7	36.424	26.815,58
34 Charges financières	1.574,00		1.574	ND		
36 Charges de transfert	455.587.090,88		-14.212.834	-3,0	469.799.925	445.162.885,57
39 Facturations internes	11.140,42		1.890	20,4	9.250	286.045,62
42 Taxes et redevances		120.848,46	76.364	171,7	44.485	90.842,63
43 Revenus divers		1.318.538,33	1.266.165	NS	52.374	3.032,32
44 Revenus financiers			-5.476	-100,0	5.476	1,80
46 Revenus de transferts		70.595.957,02	1.862.775	2,7	68.733.182	67.163.525,90
47 Subventions à redistribuer				ND		99.498,00
C04 - SOUTIEN À LA FAMILLE ET À L'INTÉGRATION						

C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C04 - SOUTIEN À LA FAMILLE ET À L'INTÉGRATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>38,18 ETP</i>		<i>-2,08 ETP</i>	<i>-5,2%</i>	<i>40,26 ETP</i>	<i>37,14 ETP</i>
3 Charges	115.025.311,91		-2.706.616	-2,3	117.731.928	103.149.829,62
4 Revenus		15.934.843,07	7.180.359	82,0	8.754.484	9.800.443,17
Couverture en F	-99.090.468,84		9.886.975		-108.977.444	-93.349.386,46
Couverture en %	-86,15%			-6,9	-92,56%	-90,50%
30 Charges de personnel	5.769.686,12		-672.662	-10,4	6.442.348	5.836.508,35
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.015.914,45		-649.460	-11,5	5.665.374	4.721.741,17
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.910,37		-1.612	-21,4	7.522	5.404,11
34 Charges financières	54.217,80		54.218	ND		
36 Charges de transfert	91.625.752,89		-13.789.781	-13,1	105.415.534	92.312.995,33
37 Subventions à redistribuer	12.334.491,00		12.334.491	ND		
39 Facturations internes	219.339,28		18.189	9,0	201.150	273.180,66
42 Taxes et redevances		1.180.715,31	347.300	41,7	833.415	941.975,51
43 Revenus divers		107,95	-592	-84,6	700	502,25
44 Revenus financiers		38.822,36	-61.178	-61,2	100.000	501.308,07
46 Revenus de transferts		2.380.706,45	-5.439.663	-69,6	7.820.369	8.356.657,34
47 Subventions à redistribuer		12.334.491,00	12.334.491	ND		
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>1,18 ETP</i>		<i>0,03 ETP</i>	<i>2,8%</i>	<i>1,14 ETP</i>	<i>1,04 ETP</i>
3 Charges	50.049.463,72		-13.202	0,0	50.062.666	46.900.797,28
4 Revenus		294.913,00	-905.087	-75,4	1.200.000	4.743,98
Couverture en F	-49.754.550,72		-891.885		-48.862.666	-46.896.053,30
Couverture en %	-99,41%			1,9	-97,60%	-99,99%
30 Charges de personnel	192.012,40		-2.567	-1,3	194.580	188.807,30
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	36.198,98		-4.966	-12,1	41.165	17.849,47
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.808,31		-1.410	-22,7	6.219	4.365,33
36 Charges de transfert	49.521.527,26		900.825	1,9	48.620.703	46.500.871,68
37 Subventions à redistribuer	294.913,00		-905.087	-75,4	1.200.000	165.830,00
39 Facturations internes	3,77		4	ND		23.073,51
46 Revenus de transferts				ND		4.743,98
47 Subventions à redistribuer		294.913,00	-905.087	-75,4	1.200.000	
C06 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS CURATELLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>117,54 ETP</i>		<i>-5,49 ETP</i>	<i>-4,5%</i>	<i>123,03 ETP</i>	<i>94,85 ETP</i>
3 Charges	17.165.790,41		-271.406	-1,6	17.437.196	15.317.065,64
4 Revenus		1.081.407,47	400.290	58,8	681.117	267.961,51
Couverture en F	-16.084.382,94		671.697		-16.756.079	-15.049.104,12
Couverture en %	-93,70%			-2,5	-96,09%	-98,25%
30 Charges de personnel	15.724.427,99		-660.994	-4,0	16.385.422	14.218.454,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.203.640,71		386.296	47,3	817.344	850.063,66
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.373,80		-403	-22,7	1.777	1.247,24
36 Charges de transfert	232.060,13		35.407	18,0	196.653	232.195,43
39 Facturations internes	4.287,78		-31.712	-88,1	36.000	15.104,46
42 Taxes et redevances		115.148,45	-17.348	-13,1	132.496	156.841,15
43 Revenus divers		966.259,02	417.638	76,1	548.621	109.764,94
46 Revenus de transferts				ND		1.355,42

Récapitulation

D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	<i>21,90 ETP</i>		<i>-0,05 ETP</i>	<i>-0,2%</i>	<i>21,95 ETP</i>	<i>19,90 ETP</i>
3 Charges	71.750.120,80		18.661.505	35,2	53.088.616	69.587.548,46
4 Revenus		14.049.425,44	11.656.201	487,1	2.393.224	16.086.846,85
Couverture en F	-57.700.695,36		-7.005.303		-50.695.392	-53.500.701,61
Couverture en %	-80,42%			-15,8	-95,49%	-76,88%
30 Charges de personnel	4.417.602,24		48.138	1,1	4.369.464	4.189.646,52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.582.703,31		69.644	4,6	1.513.059	1.449.797,20
33 Amortissements du patrimoine administratif	298.822,65		-75.470	-20,2	374.293	288.053,47
34 Charges financières	2,58		3	ND		
36 Charges de transfert	56.641.284,85		9.818.985	21,0	46.822.300	51.701.885,49
37 Subventions à redistribuer	8.806.891,48		8.806.891	ND		11.954.750,52
39 Facturations internes	2.813,69		-6.686	-70,4	9.500	3.415,26
42 Taxes et redevances		547.594,81	-184.871	-25,2	732.466	582.628,03
43 Revenus divers		2.237.430,95	2.133.273	NS	104.158	82.481,49
44 Revenus financiers		80,39	80	ND		7,78
46 Revenus de transferts		2.457.427,81	900.828	57,9	1.556.600	3.466.979,03
47 Subventions à redistribuer		8.806.891,48	8.806.891	ND		11.954.750,52



D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	<i>21,90 ETP</i>		<i>-0,05 ETP</i>	<i>-0,2%</i>	<i>21,95 ETP</i>	<i>19,90 ETP</i>
3 Charges	71.750.120,80		18.661.505	35,2	53.088.616	69.587.548,46
4 Revenus		14.049.425,44	11.656.201	487,1	2.393.224	16.086.846,85
Couverture en F	-57.700.695,36		-7.005.303		-50.695.392	-53.500.701,61
Couverture en %	-80,42%			-15,8	-95,49%	-76,88%
D01 - CULTURE.						
<i>Postes fixes</i>	<i>12,05 ETP</i>		<i>-0,03 ETP</i>	<i>-0,2%</i>	<i>12,07 ETP</i>	<i>10,94 ETP</i>
3 Charges	64.891.946,80		19.043.762	41,5	45.848.184	62.669.201,90
4 Revenus		11.279.332,69	10.942.939	NS	336.393	14.194.410,49
Couverture en F	-53.612.614,11		-8.100.823		-45.511.791	-48.474.791,41
Couverture en %	-82,62%			-16,8	-99,27%	-77,35%
30 Charges de personnel	2.550.230,03		143.041	5,9	2.407.189	2.306.191,81
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.149.212,06		286.284	33,2	862.928	731.878,39
33 Amortissements du patrimoine administratif	164.352,46		-41.509	-20,2	205.861	158.429,41
34 Charges financières	2,58		3	ND		
36 Charges de transfert	52.218.444,50		9.855.739	23,3	42.362.706	47.514.536,51
37 Subventions à redistribuer	8.806.891,48		8.806.891	ND		11.954.750,52
39 Facturations internes	2.813,69		-6.686	-70,4	9.500	3.415,26
42 Taxes et redevances		213.986,16	-65.120	-23,3	279.106	218.377,27
43 Revenus divers		1.230.587,02	1.173.300	NS	57.287	52.667,79
44 Revenus financiers		44,21	44	ND		4,28
46 Revenus de transferts		1.027.823,81	1.027.824	ND		1.968.610,63
47 Subventions à redistribuer		8.806.891,48	8.806.891	ND		11.954.750,52
D02 - SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	<i>9,86 ETP</i>		<i>-0,02 ETP</i>	<i>-0,2%</i>	<i>9,88 ETP</i>	<i>8,95 ETP</i>
3 Charges	6.858.174,00		-382.258	-5,3	7.240.432	6.918.346,56
4 Revenus		2.770.092,75	713.262	34,7	2.056.831	1.892.436,36
Couverture en F	-4.088.081,25		1.095.520		-5.183.601	-5.025.910,20
Couverture en %	-59,61%			-16,7	-71,59%	-72,65%
30 Charges de personnel	1.867.372,21		-94.903	-4,8	1.962.275	1.883.454,71
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	433.491,25		-216.639	-33,3	650.131	717.918,81
33 Amortissements du patrimoine administratif	134.470,19		-33.962	-20,2	168.432	129.624,06
36 Charges de transfert	4.422.840,35		-36.754	-0,8	4.459.594	4.187.348,98
42 Taxes et redevances		333.608,65	-119.751	-26,4	453.360	364.250,76
43 Revenus divers		1.006.843,93	959.973	NS	46.871	29.813,70
44 Revenus financiers		36,18	36	ND		3,50
46 Revenus de transferts		1.429.604,00	-126.996	-8,2	1.556.600	1.498.368,40



Récapitulation E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>287,30 ETP</i>		<i>-10,95 ETP</i>	<i>-3,7%</i>	<i>298,25 ETP</i>	<i>285,25 ETP</i>
3 Charges	138.058.952,85		-2.378.050	-1,7	140.437.003	133.341.898,21
4 Revenus		83.441.992,41	-8.297.608	-9,0	91.739.600	84.691.091,53
Couverture en F	-54.616.960,44		-5.919.557		-48.697.403	-48.650.806,68
Couverture en %	-39,56%			14,1	-34,68%	-36,49%
30 Charges de personnel	44.812.459,76		-234.557	-0,5	45.047.017	45.229.977,69
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	23.723.706,69		882.046	3,9	22.841.661	24.304.503,17
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.056.318,86		133.379	1,9	6.922.940	5.848.012,69
34 Charges financières	1.055,71		1.056	ND		
36 Charges de transfert	19.955.343,19		1.342.968	7,2	18.612.375	16.944.119,60
37 Subventions à redistribuer	42.212.382,56		-4.343.707	-9,3	46.556.090	40.652.929,66
39 Facturations internes	297.686,08		-159.234	-34,8	456.920	362.355,40
41 Patentes et concessions		16.321.581,04	-59.234	-0,4	16.380.815	16.494.906,21
42 Taxes et redevances		14.085.920,50	-3.126.442	-18,2	17.212.362	15.625.838,69
43 Revenus divers		410.179,13	-543.481	-57,0	953.660	1.420.601,70
44 Revenus financiers		6.055.403,00	66.606	1,1	5.988.797	6.026.749,78
46 Revenus de transferts		3.886.182,63	-226.014	-5,5	4.112.197	4.038.279,64
47 Subventions à redistribuer		42.212.382,56	-4.343.707	-9,3	46.556.090	40.652.929,66
49 Facturations internes		470.343,55	-65.335	-12,2	535.679	431.785,85



E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>287,30 ETP</i>		<i>-10,95 ETP</i>	<i>-3,7%</i>	<i>298,25 ETP</i>	<i>285,25 ETP</i>
3 Charges	138.058.952,85		-2.378.050	-1,7	140.437.003	133.341.898,21
4 Revenus		83.441.992,41	-8.297.608	-9,0	91.739.600	84.691.091,53
Couverture en F	-54.616.960,44		-5.919.557		-48.697.403	-48.650.806,68
Couverture en %	-39,56%			14,1	-34,68%	-36,49%
E01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>87,23 ETP</i>		<i>-3,65 ETP</i>	<i>-4,0%</i>	<i>90,88 ETP</i>	<i>85,15 ETP</i>
3 Charges	20.566.466,93		873.990	4,4	19.692.477	21.556.135,53
4 Revenus		1.926.128,18	-154.789	-7,4	2.080.917	2.981.357,29
Couverture en F	-18.640.338,75		-1.028.779		-17.611.560	-18.574.778,24
Couverture en %	-90,63%			1,3	-89,43%	-86,17%
30 Charges de personnel	14.235.674,41		-47.754	-0,3	14.283.429	14.258.834,42
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.471.832,17		924.611	20,3	4.547.221	6.354.963,77
33 Amortissements du patrimoine administratif	619.655,86		12.654	2,1	607.002	640.061,06
36 Charges de transfert	222.507,20		-2.968	-1,3	225.475	271.597,70
39 Facturations internes	16.797,30		-12.553	-42,8	29.350	30.678,58
41 Patentes et concessions				ND		-0,01
42 Taxes et redevances		912.245,44	-642.428	-41,3	1.554.673	1.389.910,45
43 Revenus divers		71.150,65	70.651	NS	500	835.603,63
46 Revenus de transferts		942.732,09	421.788	81,0	520.944	755.843,22
49 Facturations internes			-4.800	-100,0	4.800	
E02 - ENERGIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>28,03 ETP</i>		<i>-2,35 ETP</i>	<i>-7,7%</i>	<i>30,38 ETP</i>	<i>28,60 ETP</i>
3 Charges	31.963.242,45		-4.479.422	-12,3	36.442.664	30.658.976,37
4 Revenus		25.187.987,90	-4.447.296	-15,0	29.635.284	24.333.110,73
Couverture en F	-6.775.254,55		32.125		-6.807.380	-6.325.865,64
Couverture en %	-21,20%			13,5	-18,68%	-20,63%
30 Charges de personnel	4.524.707,78		-128.369	-2,8	4.653.077	4.684.336,04
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.639.523,22		-287.123	-14,9	1.926.646	1.752.078,62
33 Amortissements du patrimoine administratif	54.163,88		1.281	2,4	52.883	111.625,74
36 Charges de transfert	7.916.762,50		-160.238	-2,0	8.077.000	7.326.956,45
37 Subventions à redistribuer	17.826.237,00		-3.905.471	-18,0	21.731.708	16.781.823,00
39 Facturations internes	1.848,08		498	36,9	1.350	2.156,52
42 Taxes et redevances		1.168.354,16	-43.665	-3,6	1.212.019	1.106.837,96
43 Revenus divers		242.749,74	-539.010	-68,9	781.760	517.862,96
44 Revenus financiers		5.950.289,00	40.492	0,7	5.909.797	5.926.586,81
47 Subventions à redistribuer		17.826.237,00	-3.905.471	-18,0	21.731.708	16.781.823,00
49 Facturations internes		358,00	358	ND		
E03 - GESTION DES EAUX						
<i>Postes fixes</i>	<i>84,38 ETP</i>		<i>-2,65 ETP</i>	<i>-3,0%</i>	<i>87,03 ETP</i>	<i>83,65 ETP</i>
3 Charges	30.142.888,16		-217.581	-0,7	30.360.469	29.961.289,41
4 Revenus		29.215.539,41	-1.635.116	-5,3	30.850.655	29.848.865,30
Couverture en F	-927.348,75		-1.417.535		490.186	-112.424,11
Couverture en %	-3,08%			-290,5	1,61%	-0,38%
30 Charges de personnel	12.958.029,73		38.483	0,3	12.919.547	13.088.330,02
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.306.641,80		671.332	7,0	9.635.310	10.080.699,51
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.083.873,11		-248.757	-5,7	4.332.630	3.061.439,41
34 Charges financières	1.055,71		1.056	ND		
36 Charges de transfert	2.740.093,70		-655.238	-19,3	3.395.332	3.637.629,28
39 Facturations internes	53.194,12		-24.456	-31,5	77.650	93.191,19
41 Patentes et concessions		16.321.581,04	-59.234	-0,4	16.380.815	16.494.906,22
42 Taxes et redevances		10.640.608,04	-789.428	-6,9	11.430.036	10.792.090,29
43 Revenus divers		62.323,62	-60.676	-49,3	123.000	52.306,32
44 Revenus financiers		75.000,00	0	0,0	75.000	75.000,00
46 Revenus de transferts		2.116.026,71	-725.777	-25,5	2.841.804	2.434.562,47
E04 - AGRICULTURE ET NATURE						

E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E04 - AGRICULTURE ET NATURE						
<i>Postes fixes</i>	<i>87,68 ETP</i>		<i>-2,30 ETP</i>	<i>-2,6%</i>	<i>89,97 ETP</i>	<i>87,85 ETP</i>
3 Charges	55.386.355,31		1.444.962	2,7	53.941.393	51.165.496,91
4 Revenus		27.112.336,92	-2.060.407	-7,1	29.172.744	27.527.758,21
Couverture en F	-28.274.018,39		-3.505.369		-24.768.649	-23.637.738,70
Couverture en %	-51,05%			11,2	-45,92%	-46,20%
30 Charges de personnel	13.094.047,86		-96.917	-0,7	13.190.965	13.198.477,22
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.305.709,52		-426.774	-6,3	6.732.484	6.116.761,26
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.298.626,02		368.202	19,1	1.930.424	2.034.886,50
36 Charges de transfert	9.075.979,79		2.161.412	31,3	6.914.568	5.707.936,17
37 Subventions à redistribuer	24.386.145,56		-438.236	-1,8	24.824.382	23.871.106,66
39 Facturations internes	225.846,57		-122.723	-35,2	348.570	236.329,10
42 Taxes et redevances		1.364.712,85	-1.650.921	-54,7	3.015.634	2.336.999,98
43 Revenus divers		33.955,13	-14.445	-29,8	48.400	14.828,80
44 Revenus financiers		30.114,00	26.114	652,9	4.000	25.162,97
46 Revenus de transferts		827.423,83	77.975	10,4	749.449	847.873,95
47 Subventions à redistribuer		24.386.145,56	-438.236	-1,8	24.824.382	23.871.106,66
49 Facturations internes		469.985,55	-60.893	-11,5	530.879	431.785,85

Récapitulation F - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>8.387,35 ETP</i>		<i>-200,20 ETP</i>	<i>-2,3%</i>	<i>8.587,55 ETP</i>	<i>8.264,53 ETP</i>
3 Charges	2.215.394.292,44		18.672.356	0,9	2.196.721.936	2.163.579.357,66
4 Revenus		75.395.475,29	-569.112	-0,7	75.964.587	75.055.293,16
Couverture en F	-2.139.998.817,15		-19.241.468		-2.120.757.350	-2.088.524.064,51
Couverture en %	-96,60%			0,1	-96,54%	-96,53%
30 Charges de personnel	1.335.195.684,10		8.795.027	0,7	1.326.400.657	1.305.935.118,28
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	52.620.378,58		-2.804.709	-5,1	55.425.087	48.347.635,85
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.383.801,94		874.986	13,4	6.508.816	7.095.108,38
36 Charges de transfert	815.744.795,86		7.615.440	0,9	808.129.356	801.015.819,03
37 Subventions à redistribuer	3.076.529,00		3.076.529	ND		
39 Facturations internes	1.373.102,96		1.115.083	432,2	258.020	1.185.676,12
42 Taxes et redevances		14.342.291,13	-4.997.807	-25,8	19.340.098	17.080.105,14
43 Revenus divers		9.749.969,85	-267.067	-2,7	10.017.037	7.190.692,56
44 Revenus financiers			-691	-100,0	691	45,50
46 Revenus de transferts		48.053.455,33	1.533.994	3,3	46.519.461	50.562.770,20
47 Subventions à redistribuer		3.076.529,00	3.076.529	ND		
49 Facturations internes		173.229,98	85.930	98,4	87.300	221.679,75



F - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	8.387,35 ETP		-200,20 ETP	-2,3%	8.587,55 ETP	8.264,53 ETP
3 Charges	2.215.394.292,44		18.672.356	0,9	2.196.721.936	2.163.579.357,66
4 Revenus		75.395.475,29	-569.112	-0,7	75.964.587	75.055.293,16
Couverture en F	-2.139.998.817,15		-19.241.468		-2.120.757.350	-2.088.524.064,51
Couverture en %	-96,60%			0,1	-96,54%	-96,53%
F01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET ORIENTATION						
<i>Postes fixes</i>	4.245,34 ETP		-95,63 ETP	-2,2%	4.340,97 ETP	4.156,47 ETP
3 Charges	685.463.246,68		2.749.152	0,4	682.714.095	669.387.307,21
4 Revenus		8.387.351,05	-1.960.789	-18,9	10.348.140	9.662.332,58
Couverture en F	-677.075.895,63		-4.709.940		-672.365.955	-659.724.974,63
Couverture en %	-98,78%			0,3	-98,48%	-98,56%
30 Charges de personnel	668.890.458,91		3.780.844	0,6	665.109.615	652.562.765,25
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	13.368.123,78		-2.360.623	-15,0	15.728.747	13.986.749,78
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.939.797,52		230.141	13,5	1.709.657	1.867.697,36
36 Charges de transfert	403.004,35		284.558	240,2	118.446	281.719,00
39 Facturations internes	861.862,12		814.232	NS	47.630	688.375,81
42 Taxes et redevances		6.177.268,16	-2.644.432	-30,0	8.821.701	8.338.788,06
43 Revenus divers		1.705.766,89	609.348	55,6	1.096.419	824.281,22
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
46 Revenus de transferts		504.316,00	74.316	17,3	430.000	458.307,00
49 Facturations internes		0,00	0	ND		40.956,30
F02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION CONTINUE						
<i>Postes fixes</i>	2.708,98 ETP		-35,13 ETP	-1,3%	2.744,11 ETP	2.694,51 ETP
3 Charges	514.853.888,80		5.230.411	1,0	509.623.478	504.783.868,22
4 Revenus		52.640.704,96	54.161	0,1	52.586.544	54.683.326,15
Couverture en F	-462.213.183,84		-5.176.250		-457.036.934	-450.100.542,07
Couverture en %	-89,78%			0,1	-89,68%	-89,17%
30 Charges de personnel	450.042.171,37		3.619.041	0,8	446.423.131	445.296.685,02
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17.788.257,20		-1.570.754	-8,1	19.359.011	15.244.191,55
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.050.671,31		423.610	11,7	3.627.061	3.919.043,06
36 Charges de transfert	42.694.163,58		2.546.889	6,3	40.147.275	40.115.410,54
39 Facturations internes	278.625,34		211.625	315,9	67.000	208.538,05
42 Taxes et redevances		4.774.561,41	-1.690.197	-26,1	6.464.758	5.351.097,11
43 Revenus divers		1.333.273,58	915.274	219,0	418.000	1.124.362,37
46 Revenus de transferts		46.415.750,99	756.265	1,7	45.659.486	48.064.763,22
49 Facturations internes		117.118,98	72.819	164,4	44.300	143.103,45
F03 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES						
<i>Postes fixes</i>	895,38 ETP		-49,41 ETP	-5,2%	944,79 ETP	881,59 ETP
3 Charges	222.955.808,77		-43.592	0,0	222.999.401	208.764.226,26
4 Revenus		6.906.272,77	-368.434	-5,1	7.274.707	6.095.379,64
Couverture en F	-216.049.536,00		-324.842		-215.724.694	-202.668.846,62
Couverture en %	-96,90%			0,2	-96,74%	-97,08%
30 Charges de personnel	137.743.212,29		1.984.241	1,5	135.758.971	130.338.159,30
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12.777.370,95		1.310.921	11,4	11.466.450	10.578.728,98
33 Amortissements du patrimoine administratif	290.567,52		34.682	13,6	255.886	259.253,13
36 Charges de transfert	71.991.477,29		-3.447.517	-4,6	75.438.994	67.409.661,28
39 Facturations internes	153.180,72		74.081	93,7	79.100	178.423,57
42 Taxes et redevances		2.189.898,24	151.387	7,4	2.038.511	2.411.902,18
43 Revenus divers		4.716.374,53	-519.821	-9,9	5.236.196	3.683.477,46
F04 - ENFANCE, JEUNESSE ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ						
<i>Postes fixes</i>	419,23 ETP		-16,85 ETP	-3,9%	436,08 ETP	418,08 ETP
3 Charges	164.302.332,47		9.153.869	5,9	155.148.463	159.843.701,18
4 Revenus		6.385.351,07	1.853.194	40,9	4.532.157	2.915.189,53
Couverture en F	-157.916.981,40		-7.300.675		-150.616.306	-156.928.511,65
Couverture en %	-96,11%			-1,0	-97,08%	-98,18%
30 Charges de personnel	60.470.856,52		154.319	0,3	60.316.538	59.961.466,00

F - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F04 - ENFANCE, JEUNESSE ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.666.914,32		-117.322	-4,2	2.784.236	2.884.683,99
33 Amortissements du patrimoine administratif	327.732,33		56.833	21,0	270.899	325.105,18
36 Charges de transfert	97.708.274,46		5.992.853	6,5	91.715.421	96.612.258,74
37 Subventions à redistribuer	3.076.529,00		3.076.529	ND		
39 Facturations internes	52.025,84		-9.344	-15,2	61.370	60.187,27
42 Taxes et redevances		721.689,21	-500.375	-40,9	1.222.064	755.438,98
43 Revenus divers		1.962.958,06	-1.303.464	-39,9	3.266.422	1.557.306,92
44 Revenus financiers			-671	-100,0	671	45,50
46 Revenus de transferts		582.940,80	582.941	ND		564.778,13
47 Subventions à redistribuer		3.076.529,00	3.076.529	ND		
49 Facturations internes		41.234,00	-1.766	-4,1	43.000	37.620,00
F05 - HAUTES ÉCOLES						
<i>Postes fixes</i>	<i>2,90 ETP</i>		<i>-0,10 ETP</i>	<i>-3,3%</i>	<i>3,00 ETP</i>	<i>2,90 ETP</i>
3 Charges	568.046.067,82		2.382.421	0,4	565.663.647	562.032.819,68
4 Revenus		469.706,10	39.178	9,1	430.528	1.360.374,45
Couverture en F	-567.576.361,72		-2.343.243		-565.233.119	-560.672.445,23
Couverture en %	-99,92%			0,0	-99,92%	-99,76%
30 Charges de personnel	544.613,24		-14.197	-2,5	558.810	542.969,26
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.022,30		1.022	ND		1.367,40
36 Charges de transfert	567.500.432,28		2.395.595	0,4	565.104.837	561.488.483,02
42 Taxes et redevances		432,55	-120	-21,8	553	431,90
43 Revenus divers		8,81	9	ND		10,55
46 Revenus de transferts		469.264,74	39.290	9,1	429.975	1.359.932,00
F06 - PRESTATIONS TRANSVERSALES LIÉES À LA FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>115,52 ETP</i>		<i>-3,07 ETP</i>	<i>-2,6%</i>	<i>118,60 ETP</i>	<i>110,98 ETP</i>
3 Charges	59.772.947,89		-799.904	-1,3	60.572.852	58.767.435,12
4 Revenus		606.089,34	-186.422	-23,5	792.511	338.690,81
Couverture en F	-59.166.858,55		613.483		-59.780.342	-58.428.744,32
Couverture en %	-98,99%			0,3	-98,69%	-99,42%
30 Charges de personnel	17.504.371,76		-729.221	-4,0	18.233.593	17.233.073,45
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.018.690,02		-67.953	-1,1	6.086.643	5.651.914,15
33 Amortissements du patrimoine administratif	775.033,26		129.720	20,1	645.313	724.009,65
36 Charges de transfert	35.447.443,90		-156.939	-0,4	35.604.383	35.108.286,45
39 Facturations internes	27.408,95		24.489	838,7	2.920	50.151,42
42 Taxes et redevances		478.441,56	-314.069	-39,6	792.511	222.446,91
43 Revenus divers		31.587,98	31.588	ND		1.254,04
46 Revenus de transferts		81.182,80	81.183	ND		114.989,85
49 Facturations internes		14.877,00	14.877	ND		

Récapitulation

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>342,50 ETP</i>		<i>-18,95 ETP</i>	<i>-5,2%</i>	<i>361,45 ETP</i>	<i>333,09 ETP</i>
3 Charges	128.281.031,25		-4.167.467	-3,1	132.448.498	121.137.453,22
4 Revenus		51.048.817,17	12.352.201	31,9	38.696.616	44.370.381,50
Couverture en F	-77.232.214,08		16.519.668		-93.751.882	-76.767.071,72
Couverture en %	-60,21%			-14,9	-70,78%	-63,37%
30 Charges de personnel	54.347.556,79		-883.685	-1,6	55.231.242	53.160.105,17
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16.898.305,06		278.888	1,7	16.619.417	14.011.999,56
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.182.686,00		137.403	6,7	2.045.283	1.741.121,47
36 Charges de transfert	54.716.545,80		-3.557.690	-6,1	58.274.236	52.112.444,42
39 Facturations internes	135.937,60		-142.382	-51,2	278.320	111.782,60
42 Taxes et redevances		47.454.595,33	12.201.300	34,6	35.253.295	40.997.404,64
43 Revenus divers		317.891,31	-360.664	-53,2	678.555	396.223,11
44 Revenus financiers		78.380,58	78.381	ND		
46 Revenus de transferts		2.961.267,45	382.871	14,8	2.578.396	2.808.447,50
49 Facturations internes		236.682,50	50.313	27,0	186.370	168.306,25



G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	342,50 ETP		-18,95 ETP	-5,2%	361,45 ETP	333,09 ETP
3 Charges	128.281.031,25		-4.167.467	-3,1	132.448.498	121.137.453,22
4 Revenus		51.048.817,17	12.352.201	31,9	38.696.616	44.370.381,50
Couverture en F	-77.232.214,08		16.519.668		-93.751.882	-76.767.071,72
Couverture en %	-60,21%			-14,9	-70,78%	-63,37%
G01 - LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIÈRE						
<i>Postes fixes</i>	75,30 ETP		-3,20 ETP	-4,1%	78,50 ETP	76,90 ETP
3 Charges	66.433.053,70		-3.017.697	-4,3	69.450.751	62.902.357,46
4 Revenus		13.659.691,45	3.501.736	34,5	10.157.955	13.807.991,72
Couverture en F	-52.773.362,25		6.519.434		-59.292.796	-49.094.365,74
Couverture en %	-79,44%			-7,0	-85,37%	-78,05%
30 Charges de personnel	11.074.427,64		-311.837	-2,7	11.386.265	11.320.944,57
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.224.631,75		459.407	16,6	2.765.225	1.899.339,20
33 Amortissements du patrimoine administratif	804.475,80		342.046	74,0	462.430	567.083,04
36 Charges de transfert	51.326.300,71		-3.464.030	-6,3	54.790.331	49.108.280,05
39 Facturations internes	3.217,80		-43.282	-93,1	46.500	6.710,60
42 Taxes et redevances		11.292.893,48	3.054.938	37,1	8.237.955	11.587.929,01
43 Revenus divers		180,22	180	ND		219,16
46 Revenus de transferts		2.366.617,75	446.618	23,3	1.920.000	2.219.843,55
G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						
<i>Postes fixes</i>	166,90 ETP		-10,75 ETP	-6,1%	177,65 ETP	158,30 ETP
3 Charges	41.278.687,45		-515.777	-1,2	41.794.464	38.104.532,30
4 Revenus		12.087.207,69	1.212.286	11,1	10.874.922	12.779.462,32
Couverture en F	-29.191.479,76		1.728.062		-30.919.542	-25.325.069,98
Couverture en %	-70,72%			-4,4	-73,98%	-66,46%
30 Charges de personnel	28.119.566,58		-330.842	-1,2	28.450.409	26.728.247,84
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.720.921,21		199.440	1,7	11.521.481	10.389.240,99
33 Amortissements du patrimoine administratif	220.471,72		-257.808	-53,9	478.280	179.019,80
36 Charges de transfert	1.102.875,09		-41.219	-3,6	1.144.094	713.104,37
39 Facturations internes	114.852,85		-85.347	-42,6	200.200	94.919,30
42 Taxes et redevances		11.385.545,38	1.202.696	11,8	10.182.849	12.184.333,48
43 Revenus divers		312.076,16	-87.924	-22,0	400.000	379.111,78
44 Revenus financiers		78.380,58	78.381	ND		
46 Revenus de transferts		92.460,57	-66.242	-41,7	158.703	71.035,81
49 Facturations internes		218.745,00	85.375	64,0	133.370	144.981,25
G03 - INFORMATION DU TERRITOIRE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS						
<i>Postes fixes</i>	66,10 ETP		-2,20 ETP	-3,2%	68,30 ETP	63,70 ETP
3 Charges	11.000.171,48		-329.766	-2,9	11.329.937	10.848.856,36
4 Revenus		25.262.302,55	7.909.445	45,6	17.352.858	17.706.663,77
Couverture en F	14.262.131,07		8.239.210		6.022.921	6.857.807,41
Couverture en %	129,65%			143,9	53,16%	63,21%
30 Charges de personnel	9.469.654,02		-256.553	-2,6	9.726.207	9.474.453,60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	372.923,52		-119.613	-24,3	492.537	377.047,58
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.153.409,79		48.837	4,4	1.104.573	995.018,63
39 Facturations internes	4.184,15		-2.436	-36,8	6.620	2.336,55
42 Taxes et redevances		24.739.622,62	7.939.458	47,3	16.800.165	17.165.586,10
43 Revenus divers		2.553,30	2.553	ND		184,53
46 Revenus de transferts		502.189,13	2.496	0,5	499.693	517.568,14
49 Facturations internes		17.937,50	-35.063	-66,2	53.000	23.325,00
G04 - PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES SITES						
<i>Postes fixes</i>	34,20 ETP		-2,80 ETP	-7,6%	37,00 ETP	34,20 ETP
3 Charges	9.569.118,62		-304.227	-3,1	9.873.346	9.281.707,10
4 Revenus		39.615,48	-271.266	-87,3	310.881	76.263,69
Couverture en F	-9.529.503,14		32.962		-9.562.465	-9.205.443,41
Couverture en %	-99,59%			2,8	-96,85%	-99,18%
30 Charges de personnel	5.683.908,55		15.548	0,3	5.668.361	5.636.459,16

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G04 - PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES SITES						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.579.828,58		-260.345	-14,1	1.840.174	1.346.371,79
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.328,69		4.329	ND		
36 Charges de transfert	2.287.370,00		-52.441	-2,2	2.339.811	2.291.060,00
39 Facturations internes	13.682,80		-11.317	-45,3	25.000	7.816,15
42 Taxes et redevances		36.533,85	4.208	13,0	32.326	59.556,05
43 Revenus divers		3.081,63	-275.473	-98,9	278.555	16.707,64

Récapitulation H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>3.351,70 ETP</i>		<i>-61,20 ETP</i>	<i>-1,8%</i>	<i>3.412,90 ETP</i>	<i>3.311,07 ETP</i>
3 Charges	597.295.238,91		-4.148.459	-0,7	601.443.698	603.793.765,24
4 Revenus		220.238.383,61	19.902.674	9,9	200.335.710	187.162.525,25
Couverture en F	-377.056.855,30		24.051.133		-401.107.988	-416.631.239,99
Couverture en %	-63,13%			-5,3	-66,69%	-69,00%
30 Charges de personnel	490.266.576,03		-3.847.506	-0,8	494.114.082	502.320.911,20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	68.897.663,69		-624.208	-0,9	69.521.872	65.254.010,27
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.124.472,89		-76.566	-1,1	7.201.039	6.802.011,52
34 Charges financières	207.500,18		-1	0,0	207.501	301.199,93
36 Charges de transfert	25.263.743,18		-568.911	-2,2	25.832.654	22.258.370,87
37 Subventions à redistribuer	773.977,70		542.978	235,1	231.000	947.593,15
39 Facturations internes	4.761.305,24		425.755	9,8	4.335.550	5.909.668,30
41 Patentes et concessions		33.165,00	-2.435	-6,8	35.600	35.600,00
42 Taxes et redevances		119.867.437,10	-2.172.753	-1,8	122.040.190	106.548.263,76
43 Revenus divers		24.838.193,83	22.284.694	872,7	2.553.500	6.262.054,54
44 Revenus financiers		22.973,30	7.973	53,2	15.000	16.282,25
46 Revenus de transferts		72.454.130,57	-322.789	-0,4	72.776.920	69.022.788,37
47 Subventions à redistribuer		773.977,70	542.978	235,1	231.000	947.593,15
49 Facturations internes		2.248.506,11	-434.994	-16,2	2.683.500	4.329.943,18



H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	3.351,70 ETP		-61,20 ETP	-1,8%	3.412,90 ETP	3.311,07 ETP
3 Charges	597.295.238,91		-4.148.459	-0,7	601.443.698	603.793.765,24
4 Revenus		220.238.383,61	19.902.674	9,9	200.335.710	187.162.525,25
Couverture en F	-377.056.855,30		24.051.133		-401.107.988	-416.631.239,99
Couverture en %	-63,13%			-5,3	-66,69%	-69,00%
H01 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
<i>Postes fixes</i>	2.138,65 ETP		-1,95 ETP	-0,1%	2.140,60 ETP	2.115,03 ETP
3 Charges	375.894.578,78		5.330.717	1,4	370.563.862	375.557.210,37
4 Revenus		154.932.830,77	14.577.877	10,4	140.354.954	130.494.866,66
Couverture en F	-220.961.748,01		9.247.160		-230.208.908	-245.062.343,71
Couverture en %	-58,78%			-5,4	-62,12%	-65,25%
30 Charges de personnel	321.966.851,95		-501.147	-0,2	322.467.999	329.269.984,93
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	38.856.869,55		1.676.746	4,5	37.180.124	33.750.924,39
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.853.752,82		813.418	16,1	5.040.335	5.483.949,12
34 Charges financières	192.172,00		0	0,0	192.172	271.742,00
36 Charges de transfert	4.596.693,49		2.725.461	145,7	1.871.232	1.669.856,95
37 Subventions à redistribuer	225.653,75		225.654	ND		
39 Facturations internes	4.202.585,22		390.585	10,2	3.812.000	5.110.752,98
42 Taxes et redevances		91.589.833,15	3.362.333	3,8	88.227.500	78.857.859,63
43 Revenus divers		12.425.792,90	10.678.718	611,2	1.747.075	3.212.679,51
44 Revenus financiers		4.160,00	4.160	ND		
46 Revenus de transferts		49.833.943,22	131.664	0,3	49.702.279	47.800.126,52
47 Subventions à redistribuer		225.653,75	225.654	ND		
49 Facturations internes		853.447,75	175.348	25,9	678.100	624.201,00
H02 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT						
<i>Postes fixes</i>	913,65 ETP		-47,05 ETP	-4,9%	960,70 ETP	904,04 ETP
3 Charges	170.136.948,49		-7.401.529	-4,2	177.538.477	178.358.929,80
4 Revenus		38.728.134,15	7.826.494	25,3	30.901.640	27.510.971,92
Couverture en F	-131.408.814,34		15.228.023		-146.636.837	-150.847.957,88
Couverture en %	-77,24%			-6,5	-82,59%	-84,58%
30 Charges de personnel	127.601.119,35		-3.182.357	-2,4	130.783.476	134.350.197,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	25.898.612,63		-1.231.971	-4,5	27.130.584	26.425.338,90
33 Amortissements du patrimoine administratif	955.849,71		-819.560	-46,2	1.775.410	1.018.481,54
34 Charges financières	15.329,00		0	0,0	15.329	29.457,00
36 Charges de transfert	15.200.252,09		-2.248.926	-12,9	17.449.178	15.806.844,75
39 Facturations internes	465.785,71		81.286	21,1	384.500	728.610,61
42 Taxes et redevances		9.835.473,66	-1.457.348	-12,9	11.292.822	8.785.743,42
43 Revenus divers		9.851.339,84	9.594.915	NS	256.425	703.686,75
44 Revenus financiers		0,55	1	ND		1,00
46 Revenus de transferts		18.678.915,70	-316.977	-1,7	18.995.893	17.504.511,80
49 Facturations internes		362.404,40	5.904	1,7	356.500	517.028,95
H03 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION						
<i>Postes fixes</i>	207,60 ETP		-9,00 ETP	-4,2%	216,60 ETP	204,72 ETP
3 Charges	34.966.907,69		-1.389.445	-3,8	36.356.353	32.093.809,66
4 Revenus		18.912.010,15	-4.573.321	-19,5	23.485.331	16.317.371,30
Couverture en F	-16.054.897,54		-3.183.876		-12.871.022	-15.776.438,36
Couverture en %	-45,91%			29,7	-35,40%	-49,16%
30 Charges de personnel	28.794.208,83		24.897	0,1	28.769.312	26.859.543,14
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.639.301,36		-238.660	-12,7	1.877.961	1.566.616,57
33 Amortissements du patrimoine administratif	28.138,03		-99.854	-78,0	127.992	28.311,42
34 Charges financières	-0,82		-1	ND		0,93
36 Charges de transfert	4.469.359,65		-1.065.728	-19,3	5.535.088	3.610.892,55
39 Facturations internes	35.900,64		-10.099	-22,0	46.000	28.445,05
41 Patentes et concessions		65,00	65	ND		
42 Taxes et redevances		18.059.954,96	-4.016.019	-18,2	22.075.974	15.795.617,28
43 Revenus divers		134.211,14	134.211	ND		31.950,57

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H03 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION						
46 Revenus de transferts		716.734,05	-689.723	-49,0	1.406.457	489.803,45
49 Facturations internes		1.045,00	-1.855	-64,0	2.900	
H04 - SÉCURITÉ CIVILE ET ARMÉE						
<i>Postes fixes</i>	<i>91,80 ETP</i>		<i>-3,20 ETP</i>	<i>-3,4%</i>	<i>95,00 ETP</i>	<i>87,28 ETP</i>
3 Charges	16.296.803,95		-688.202	-4,1	16.985.006	17.783.815,41
4 Revenus		7.665.408,54	2.071.624	37,0	5.593.785	12.839.315,37
Couverture en F	-8.631.395,41		2.759.826		-11.391.221	-4.944.500,04
Couverture en %	-52,96%			-21,0	-67,07%	-27,80%
30 Charges de personnel	11.904.395,90		-188.899	-1,6	12.093.295	11.841.186,13
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.502.880,15		-830.323	-24,9	3.333.203	3.511.130,41
33 Amortissements du patrimoine administratif	286.732,33		29.430	11,4	257.302	271.269,44
36 Charges de transfert	997.437,95		20.282	2,1	977.156	1.170.776,62
37 Subventions à redistribuer	548.323,95		317.324	137,4	231.000	947.593,15
39 Facturations internes	57.033,67		-36.016	-38,7	93.050	41.859,66
41 Patentes et concessions		33.100,00	-2.500	-7,0	35.600	35.600,00
42 Taxes et redevances		382.175,33	-61.719	-13,9	443.894	3.109.043,43
43 Revenus divers		2.426.849,95	1.876.850	341,2	550.000	2.313.737,71
44 Revenus financiers		18.812,75	3.813	25,4	15.000	16.281,25
46 Revenus de transferts		3.224.537,60	552.247	20,7	2.672.291	3.228.346,60
47 Subventions à redistribuer		548.323,95	317.324	137,4	231.000	947.593,15
49 Facturations internes		1.031.608,96	-614.391	-37,3	1.646.000	3.188.713,23

Récapitulation

I - IMPÔTS ET FINANCES

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - IMPÔTS ET FINANCES						
<i>Postes fixes</i>	747,30 ETP		-45,74 ETP	-5,8%	793,04 ETP	761,67 ETP
3 Charges	948.366.675,55		90.978.571	10,6	857.388.105	981.215.296,80
4 Revenus		8.577.545.657,19	1.147.838.215	15,4	7.429.707.442	8.016.036.423,78
Couverture en F	7.629.178.981,64		1.056.859.645		6.572.319.337	7.034.821.126,98
Couverture en %	804,45%			4,9	766,55%	716,95%
30 Charges de personnel	97.001.446,68		-2.618.063	-2,6	99.619.510	99.672.598,24
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	116.846.965,73		18.765.904	19,1	98.081.062	106.239.677,35
33 Amortissements du patrimoine administratif	255.692,61		12.997	5,4	242.696	244.508,78
34 Charges financières	199.202.595,76		-9.674.713	-4,6	208.877.309	256.898.950,92
36 Charges de transfert	325.709.266,00		0	0,0	325.709.266	383.830.622,00
38 Charges extraordinaires	202.921.089,70		85.225.828	72,4	117.695.262	127.742.030,68
39 Facturations internes	6.429.619,07		-733.381	-10,2	7.163.000	6.586.908,83
40 Revenus fiscaux		7.088.445.532,70	777.212.074	12,3	6.311.233.459	6.866.789.350,27
41 Patentes et concessions		243.860.080,92	115.898.081	90,6	127.962.000	165.292.909,38
42 Taxes et redevances		105.980.552,30	-4.465.587	-4,0	110.446.139	100.640.643,85
43 Revenus divers		58.151.759,30	42.756.094	277,7	15.395.665	31.268.070,60
44 Revenus financiers		153.064.758,96	-4.619.974	-2,9	157.684.733	146.078.389,55
46 Revenus de transferts		918.971.462,60	221.327.817	31,7	697.643.646	695.812.416,43
49 Facturations internes		9.071.510,41	-270.290	-2,9	9.341.800	10.154.643,70



I - IMPÔTS ET FINANCES

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - IMPÔTS ET FINANCES						
<i>Postes fixes</i>	747,30 ETP		-45,74 ETP	-5,8%	793,04 ETP	761,67 ETP
3 Charges	948.366.675,55		90.978.571	10,6	857.388.105	981.215.296,80
4 Revenus		8.577.545.657,19	1.147.838.215	15,4	7.429.707.442	8.016.036.423,78
Couverture en F	7.629.178.981,64		1.056.859.645		6.572.319.337	7.034.821.126,98
Couverture en %	804,45%			4,9	766,55%	716,95%
I01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS						
3 Charges	107.783.781,41		19.733.781	22,4	88.050.000	96.526.671,22
4 Revenus		7.943.778.484,65	1.017.692.026	14,7	6.926.086.459	7.520.993.690,22
Couverture en F	7.835.994.703,24		997.958.244		6.838.036.459	7.424.467.019,00
Couverture en %	7.270,11%			-6,4	7.766,08%	7.691,62%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	107.783.781,41		19.733.781	22,4	88.050.000	96.526.671,22
40 Revenus fiscaux		7.088.445.532,70	777.212.074	12,3	6.311.233.459	6.866.789.350,27
42 Taxes et redevances		56.069.621,35	2.679.621	5,0	53.390.000	50.367.369,26
43 Revenus divers		16.472.514,00	16.472.514	ND		16.915.370,26
46 Revenus de transferts		782.790.816,60	221.327.817	39,4	561.463.000	586.921.600,43
I02 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	528,55 ETP		-30,29 ETP	-5,4%	558,84 ETP	538,02 ETP
3 Charges	80.769.120,81		-2.828.089	-3,4	83.597.210	82.660.454,58
4 Revenus		14.935.739,62	-283.398	-1,9	15.219.138	13.750.376,67
Couverture en F	-65.833.381,19		2.544.691		-68.378.072	-68.910.077,91
Couverture en %	-81,51%			-0,4	-81,79%	-83,37%
30 Charges de personnel	69.423.283,10		-2.189.137	-3,1	71.612.420	71.291.649,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.800.864,48		49.493	1,0	4.751.371	4.707.659,96
33 Amortissements du patrimoine administratif	135.468,15		3.049	2,3	132.419	132.418,54
39 Facturations internes	6.409.505,08		-691.495	-9,7	7.101.000	6.528.726,38
42 Taxes et redevances		14.899.948,06	-319.190	-2,1	15.219.138	13.717.138,34
43 Revenus divers		35.791,56	35.792	ND		33.238,33
I03 - ADMINISTRATION DE LA FORTUNE, DE LA DETTE ET DE LA RPT						
3 Charges	727.831.206,77		75.549.370	11,6	652.281.837	768.471.548,29
4 Revenus		584.738.253,17	135.516.209	30,2	449.222.044	446.380.088,99
Couverture en F	-143.092.953,60		59.966.839		-203.059.793	-322.091.459,30
Couverture en %	-19,66%			-36,8	-31,13%	-41,91%
34 Charges financières	199.200.851,07		-9.676.458	-4,6	208.877.309	256.898.895,61
36 Charges de transfert	325.709.266,00		0	0,0	325.709.266	383.830.622,00
38 Charges extraordinaires	202.921.089,70		85.225.828	72,4	117.695.262	127.742.030,68
41 Patentes et concessions		243.860.080,92	115.898.081	90,6	127.962.000	165.292.909,38
42 Taxes et redevances		10.143.398,62	-1.856.601	-15,5	12.000.000	11.923.474,46
43 Revenus divers		41.489.372,43	26.094.707	169,5	15.394.665	14.194.501,80
44 Revenus financiers		153.064.755,20	-4.619.978	-2,9	157.684.733	146.078.387,35
46 Revenus de transferts		136.180.646,00	0	0,0	136.180.646	108.890.816,00
I04 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
<i>Postes fixes</i>	218,75 ETP		-15,45 ETP	-6,6%	234,20 ETP	223,64 ETP
3 Charges	31.982.566,56		-1.476.491	-4,4	33.459.058	33.556.622,71
4 Revenus		34.093.179,75	-5.086.621	-13,0	39.179.801	34.912.267,90
Couverture en F	2.110.613,19		-3.610.130		5.720.743	1.355.645,19
Couverture en %	6,60%			-61,4	17,10%	4,04%
30 Charges de personnel	27.578.163,58		-428.926	-1,5	28.007.090	28.380.948,54
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.262.319,84		-1.017.371	-19,3	5.279.691	5.005.346,17
33 Amortissements du patrimoine administratif	120.224,46		9.947	9,0	110.277	112.090,24
34 Charges financières	1.744,69		1.745	ND		55,31
39 Facturations internes	20.113,99		-41.886	-67,6	62.000	58.182,45
42 Taxes et redevances		24.867.584,27	-4.969.417	-16,7	29.837.001	24.632.661,79
43 Revenus divers		154.081,31	153.081	NS	1.000	124.960,21
44 Revenus financiers		3,76	4	ND		2,20
49 Facturations internes		9.071.510,41	-270.290	-2,9	9.341.800	10.154.643,70



Récapitulation J - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	<i>763,15 ETP</i>		<i>-9,60 ETP</i>	<i>-1,2%</i>	<i>772,75 ETP</i>	<i>763,32 ETP</i>
3 Charges	205.065.511,65		2.516.728	1,2	202.548.784	194.357.181,88
4 Revenus		58.765.612,33	-58.254.586	-49,8	117.020.198	54.928.355,82
Couverture en F	-146.299.899,32		-60.771.313		-85.528.586	-139.428.826,06
Couverture en %	-71,34%			69,0	-42,23%	-71,74%
30 Charges de personnel	142.711.658,88		287.827	0,2	142.423.832	139.057.061,89
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	59.148.780,81		2.308.006	4,1	56.840.775	52.183.041,14
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.390.498,87		-199.678	-7,7	2.590.177	2.489.051,33
34 Charges financières	3,27		-4.997	-99,9	5.000	54,26
39 Facturations internes	814.569,82		125.570	18,2	689.000	627.973,26
42 Taxes et redevances		43.321.880,63	-1.703.567	-3,8	45.025.448	43.230.087,38
43 Revenus divers		14.754.250,17	-56.285.750	-79,2	71.040.000	10.823.056,54
44 Revenus financiers		915,43	915	ND		
49 Facturations internes		688.566,10	-266.184	-27,9	954.750	875.211,90



J - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	763,15 ETP		-9,60 ETP	-1,2%	772,75 ETP	763,32 ETP
3 Charges	205.065.511,65		2.516.728	1,2	202.548.784	194.357.181,88
4 Revenus		58.765.612,33	-58.254.586	-49,8	117.020.198	54.928.355,82
Couverture en F	-146.299.899,32		-60.771.313		-85.528.586	-139.428.826,06
Couverture en %	-71,34%			69,0	-42,23%	-71,74%
J01 - POUVOIR JUDICIAIRE.						
<i>Postes fixes</i>	763,15 ETP		-9,60 ETP	-1,2%	772,75 ETP	763,32 ETP
3 Charges	205.065.511,65		2.516.728	1,2	202.548.784	194.357.181,88
4 Revenus		58.765.612,33	-58.254.586	-49,8	117.020.198	54.928.355,82
Couverture en F	-146.299.899,32		-60.771.313		-85.528.586	-139.428.826,06
Couverture en %	-71,34%			69,0	-42,23%	-71,74%
30 Charges de personnel	142.711.658,88		287.827	0,2	142.423.832	139.057.061,89
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	59.148.780,81		2.308.006	4,1	56.840.775	52.183.041,14
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.390.498,87		-199.678	-7,7	2.590.177	2.489.051,33
34 Charges financières	3,27		-4.997	-99,9	5.000	54,26
39 Facturations internes	814.569,82		125.570	18,2	689.000	627.973,26
42 Taxes et redevances		43.321.880,63	-1.703.567	-3,8	45.025.448	43.230.087,38
43 Revenus divers		14.754.250,17	-56.285.750	-79,2	71.040.000	10.823.056,54
44 Revenus financiers		915,43	915	ND		
49 Facturations internes		688.566,10	-266.184	-27,9	954.750	875.211,90



Récapitulation K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>142,65 ETP</i>		<i>-1,20 ETP</i>	<i>-0,8%</i>	<i>143,85 ETP</i>	<i>134,58 ETP</i>
3 Charges	1.644.802.536,02		120.078.684	7,9	1.524.723.852	1.650.785.388,53
4 Revenus		57.842.324,65	19.219.289	49,8	38.623.036	44.641.166,21
Couverture en F	-1.586.960.211,37		-100.859.395		-1.486.100.816	-1.606.144.222,32
Couverture en %	-96,48%			-1,0	-97,47%	-97,30%
30 Charges de personnel	41.628.154,85		6.034.706	17,0	35.593.449	25.451.953,82
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	18.582.104,11		6.374.233	52,2	12.207.871	14.614.132,47
33 Amortissements du patrimoine administratif	623.668,94		14.775	2,4	608.894	581.695,64
36 Charges de transfert	1.576.393.902,06		100.173.964	6,8	1.476.219.938	1.609.762.523,92
37 Subventions à redistribuer	7.496.806,50		7.496.807	ND		
39 Facturations internes	77.899,56		-15.800	-16,9	93.700	375.082,68
40 Revenus fiscaux		105.120,08	5.120	5,1	100.000	174.253,89
41 Patentes et concessions		19.700,00	11.500	140,2	8.200	23.469,50
42 Taxes et redevances		5.443.734,14	-2.516.775	-31,6	7.960.509	6.156.448,68
43 Revenus divers		26.336.523,03	5.446.273	26,1	20.890.250	23.023.659,12
46 Revenus de transferts		17.196.009,97	7.550.333	78,3	9.645.677	15.229.841,42
47 Subventions à redistribuer		7.496.806,50	7.496.807	ND		
49 Facturations internes		1.244.430,93	1.226.031	NS	18.400	33.493,60



K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	142,65 ETP		-1,20 ETP	-0,8%	143,85 ETP	134,58 ETP
3 Charges	1.644.802.536,02		120.078.684	7,9	1.524.723.852	1.650.785.388,53
4 Revenus		57.842.324,65	19.219.289	49,8	38.623.036	44.641.166,21
Couverture en F	-1.586.960.211,37		-100.859.395		-1.486.100.816	-1.606.144.222,32
Couverture en %	-96,48%			-1,0	-97,47%	-97,30%
K01 - RÉSEAU DE SOINS ET ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	20,93 ETP		0,00 ETP	0,0%	20,93 ETP	19,13 ETP
3 Charges	1.573.423.826,33		101.197.980	6,9	1.472.225.847	1.605.780.791,75
4 Revenus		41.066.480,60	10.741.076	35,4	30.325.405	37.880.696,22
Couverture en F	-1.532.357.345,74		-90.456.904		-1.441.900.442	-1.567.900.095,53
Couverture en %	-97,39%			-0,6	-97,94%	-97,64%
30 Charges de personnel	3.657.859,53		-35.198	-1,0	3.693.058	3.283.422,79
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.036.269,73		-465.208	-10,3	4.501.478	2.922.719,35
33 Amortissements du patrimoine administratif	209.870,58		-16.619	-7,3	226.490	223.812,64
36 Charges de transfert	1.565.517.050,41		101.712.229	6,9	1.463.804.821	1.599.263.695,98
39 Facturations internes	2.776,07		2.776	ND		87.141,00
42 Taxes et redevances		545.136,47	-1.659.013	-75,3	2.204.150	1.366.824,88
43 Revenus divers		26.078.340,09	5.969.900	29,7	20.108.440	22.815.669,72
46 Revenus de transferts		14.443.004,03	6.430.189	80,2	8.012.815	13.698.201,62
K02 - RÉGULATION ET PLANIFICATION SANITAIRE						
<i>Postes fixes</i>	27,73 ETP		0,30 ETP	1,1%	27,43 ETP	25,64 ETP
3 Charges	4.934.091,64		84.683	1,7	4.849.409	4.700.429,26
4 Revenus		1.338.073,06	-489.021	-26,8	1.827.094	1.151.971,71
Couverture en F	-3.596.018,58		-573.704		-3.022.314	-3.548.457,55
Couverture en %	-72,88%			16,9	-62,32%	-75,49%
30 Charges de personnel	4.366.272,54		134.934	3,2	4.231.338	4.046.917,22
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	527.658,48		-25.744	-4,7	553.402	527.804,55
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.148,54		-16.619	-64,5	25.768	8.090,60
36 Charges de transfert	24.536,00		-11.464	-31,8	36.000	24.222,40
39 Facturations internes	6.476,07		3.576	123,3	2.900	93.394,50
41 Patentes et concessions		18.750,00	18.150	NS	600	20.875,00
42 Taxes et redevances		1.221.704,94	-262.329	-17,7	1.484.034	1.123.879,68
43 Revenus divers		1.573,97	-340.886	-99,5	342.460	6.206,43
46 Revenus de transferts		95.463,85	95.464	ND		
49 Facturations internes		580,30	580	ND		1.010,60
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION						
<i>Postes fixes</i>	93,99 ETP		-1,50 ETP	-1,6%	95,49 ETP	89,80 ETP
3 Charges	66.444.618,04		18.796.021	39,4	47.648.597	40.304.167,52
4 Revenus		15.437.770,99	8.967.234	138,6	6.470.537	5.608.498,28
Couverture en F	-51.006.847,05		-9.828.787		-41.178.060	-34.695.669,24
Couverture en %	-76,77%			-11,2	-86,42%	-86,08%
30 Charges de personnel	33.604.022,77		5.934.970	21,4	27.669.053	18.121.613,82
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14.018.175,89		6.865.185	96,0	7.152.991	11.163.608,57
33 Amortissements du patrimoine administratif	404.649,82		48.014	13,5	356.636	349.792,41
36 Charges de transfert	10.852.315,65		-1.526.801	-12,3	12.379.117	10.474.605,54
37 Subventions à redistribuer	7.496.806,50		7.496.807	ND		
39 Facturations internes	68.647,41		-22.153	-24,4	90.800	194.547,18
40 Revenus fiscaux		105.120,08	5.120	5,1	100.000	174.253,89
41 Patentes et concessions		950,00	-6.650	-87,5	7.600	2.594,50
42 Taxes et redevances		3.676.892,73	-595.432	-13,9	4.272.325	3.665.744,13
43 Revenus divers		256.608,96	-182.741	-41,6	439.350	201.782,97
46 Revenus de transferts		2.657.542,09	1.024.680	62,8	1.632.862	1.531.639,80
47 Subventions à redistribuer		7.496.806,50	7.496.807	ND		
49 Facturations internes		1.243.850,63	1.225.451	NS	18.400	32.483,00



Récapitulation

L - ECONOMIE ET EMPLOI

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE ET EMPLOI						
<i>Postes fixes</i>	<i>358,90 ETP</i>		<i>-52,60 ETP</i>	<i>-12,8%</i>	<i>411,50 ETP</i>	<i>361,87 ETP</i>
3 Charges	697.307.937,30		532.703.146	323,6	164.604.791	206.594.203,01
4 Revenus		506.507.271,76	438.172.458	641,2	68.334.814	49.860.062,25
Couverture en F	-190.800.665,54		-94.530.689		-96.269.977	-156.734.140,76
Couverture en %	-27,36%			-53,2	-58,49%	-75,87%
30 Charges de personnel	60.073.437,79		-5.379.554	-8,2	65.452.992	59.221.994,44
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	25.747.284,57		20.979.143	440,0	4.768.142	2.522.988,69
33 Amortissements du patrimoine administratif	225.159,80		7.755	3,6	217.405	229.704,99
36 Charges de transfert	611.230.988,88		517.104.337	549,4	94.126.652	144.583.964,90
39 Facturations internes	31.066,26		-8.534	-21,5	39.600	35.549,99
42 Taxes et redevances		9.566.595,07	-1.991.592	-17,2	11.558.187	9.682.403,41
43 Revenus divers		11.732.976,34	11.225.156	NS	507.820	974.034,29
44 Revenus financiers		5.897.512,09	897.512	18,0	5.000.000	6.208.755,00
46 Revenus de transferts		479.304.611,51	428.036.255	834,9	51.268.357	32.989.902,65
49 Facturations internes		5.576,75	5.127	NS	450	4.966,90



L - ECONOMIE ET EMPLOI

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE ET EMPLOI						
<i>Postes fixes</i>	358,90 ETP		-52,60 ETP	-12,8%	411,50 ETP	361,87 ETP
3 Charges	697.307.937,30		532.703.146	323,6	164.604.791	206.594.203,01
4 Revenus		506.507.271,76	438.172.458	641,2	68.334.814	49.860.062,25
Couverture en F	-190.800.665,54		-94.530.689		-96.269.977	-156.734.140,76
Couverture en %	-27,36%			-53,2	-58,49%	-75,87%
L01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI						
<i>Postes fixes</i>	214,90 ETP		-46,70 ETP	-17,9%	261,60 ETP	220,70 ETP
3 Charges	85.520.153,06		-9.879.987	-10,4	95.400.140	82.390.510,33
4 Revenus		31.800.783,77	-4.628.595	-12,7	36.429.379	32.257.685,31
Couverture en F	-53.719.369,29		5.251.392		-58.970.761	-50.132.825,02
Couverture en %	-62,81%			1,6	-61,81%	-60,85%
30 Charges de personnel	35.947.445,51		-4.357.340	-10,8	40.304.786	36.546.343,60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	804.031,42		-1.154.482	-58,9	1.958.513	930.273,60
33 Amortissements du patrimoine administratif	63.326,69		1.831	3,0	61.496	69.522,19
36 Charges de transfert	48.696.708,79		-4.377.636	-8,2	53.074.345	44.822.837,75
39 Facturations internes	8.640,65		7.641	764,1	1.000	21.533,19
42 Taxes et redevances		952.388,33	-72.894	-7,1	1.025.282	1.284.800,34
43 Revenus divers		95.835,13	36.095	60,4	59.740	352.945,66
46 Revenus de transferts		30.752.560,31	-4.591.797	-13,0	35.344.357	30.619.939,31
L02 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET RÉGULATION DU COMMERCE						
<i>Postes fixes</i>	128,50 ETP		-4,80 ETP	-3,6%	133,30 ETP	124,90 ETP
3 Charges	21.217.687,86		-783.048	-3,6	22.000.736	20.484.380,47
4 Revenus		10.960.157,41	-2.020.469	-15,6	12.980.626	11.182.100,24
Couverture en F	-10.257.530,45		-1.237.420		-9.020.110	-9.302.280,23
Couverture en %	-48,34%			17,9	-41,00%	-45,41%
30 Charges de personnel	19.548.311,24		-908.103	-4,4	20.456.414	18.675.145,55
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	927.273,71		253.251	37,6	674.023	874.215,27
33 Amortissements du patrimoine administratif	53.744,13		5.924	12,4	47.820	51.294,44
36 Charges de transfert	666.190,12		-118.589	-15,1	784.779	869.708,41
39 Facturations internes	22.168,66		-15.531	-41,2	37.700	14.016,80
42 Taxes et redevances		8.580.847,54	-1.927.328	-18,3	10.508.176	8.360.376,52
43 Revenus divers		210.189,12	82.189	64,2	128.000	446.793,48
46 Revenus de transferts		2.163.544,00	-180.456	-7,7	2.344.000	2.369.963,34
49 Facturations internes		5.576,75	5.127	NS	450	4.966,90
L04 - PROMOTION ÉCONOMIQUE ET TOURISME.						
<i>Postes fixes</i>	15,50 ETP		-1,10 ETP	-6,6%	16,60 ETP	16,28 ETP
3 Charges	590.570.096,38		543.366.181	NS	47.203.915	103.719.312,21
4 Revenus		463.746.330,58	444.821.522	NS	18.924.809	6.420.276,70
Couverture en F	-126.823.765,80		-98.544.660		-28.279.106	-97.299.035,51
Couverture en %	-21,47%			-64,2	-59,91%	-93,81%
30 Charges de personnel	4.577.681,04		-114.111	-2,4	4.691.792	4.000.505,29
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	24.015.979,44		21.880.373	NS	2.135.606	718.499,82
33 Amortissements du patrimoine administratif	108.088,98		0	0,0	108.089	108.888,36
36 Charges de transfert	561.868.089,97		521.600.562	NS	40.267.528	98.891.418,74
39 Facturations internes	256,95		-643	-71,5	900	
42 Taxes et redevances		33.359,20	8.630	34,9	24.729	37.226,55
43 Revenus divers		11.426.952,09	11.106.872	NS	320.080	174.295,15
44 Revenus financiers		5.897.512,09	897.512	18,0	5.000.000	6.208.755,00
46 Revenus de transferts		446.388.507,20	432.808.507	NS	13.580.000	



Récapitulation M - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>358,63 ETP</i>		<i>-12,18 ETP</i>	<i>-3,3%</i>	<i>370,81 ETP</i>	<i>360,27 ETP</i>
3 Charges	524.769.359,62		-432.298	-0,1	525.201.658	519.123.075,16
4 Revenus		92.464.425,35	-3.749.261	-3,9	96.213.686	83.108.020,90
Couverture en F	-432.304.934,27		-3.316.962		-428.987.972	-436.015.054,26
Couverture en %	-82,38%			0,9	-81,68%	-83,99%
30 Charges de personnel	48.839.867,63		-880.350	-1,8	49.720.218	48.848.147,86
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20.692.572,59		958.880	4,9	19.733.693	20.983.129,49
33 Amortissements du patrimoine administratif	54.626.399,67		-1.303.865	-2,3	55.930.265	65.584.287,54
34 Charges financières	2.649.047,00		-1.063.453	-28,6	3.712.500	2.700.333,00
36 Charges de transfert	393.504.391,03		190.000	0,0	393.314.391	377.827.949,96
37 Subventions à redistribuer	2.448.156,75		2.448.157	ND		1.101.608,63
38 Charges extraordinaires	1.916.237,00		-647.754	-25,3	2.563.991	1.864.951,00
39 Facturations internes	92.687,95		-133.912	-59,1	226.600	212.667,68
42 Taxes et redevances		39.651.844,92	-2.492.511	-5,9	42.144.356	38.070.918,17
43 Revenus divers		5.421.048,92	64.900	1,2	5.356.149	4.819.383,81
44 Revenus financiers		5.626.568,58	-1.180.431	-17,3	6.807.000	2.304.676,95
46 Revenus de transferts		38.308.673,20	-2.977.758	-7,2	41.286.431	36.005.918,32
47 Subventions à redistribuer		2.448.156,75	2.448.157	ND		1.101.608,63
49 Facturations internes		1.008.132,98	388.383	62,7	619.750	805.515,02



M - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2021		VARIATION C-B 2021		BUDGET 2021	COMPTE 2020
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	358,63 ETP		-12,18 ETP	-3,3%	370,81 ETP	360,27 ETP
3 Charges	524.769.359,62		-432.298	-0,1	525.201.658	519.123.075,16
4 Revenus		92.464.425,35	-3.749.261	-3,9	96.213.686	83.108.020,90
Couverture en F	-432.304.934,27		-3.316.962		-428.987.972	-436.015.054,26
Couverture en %	-82,38%			0,9	-81,68%	-83,99%
M01 - TRANSPORT ET MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	88,80 ETP		-4,00 ETP	-4,3%	92,80 ETP	90,00 ETP
3 Charges	388.083.391,67		-1.202.326	-0,3	389.285.718	371.510.896,85
4 Revenus		9.051.409,15	-294.971	-3,2	9.346.380	5.365.377,84
Couverture en F	-379.031.982,52		907.355		-379.939.338	-366.145.519,01
Couverture en %	-97,67%			0,1	-97,60%	-98,56%
30 Charges de personnel	14.673.520,87		-295.093	-2,0	14.968.614	14.470.473,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.049.143,92		371.795	6,5	5.677.349	6.556.977,22
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.149.265,53		86.005	1,2	7.063.261	5.827.147,26
34 Charges financières	2.649.047,00		-1.063.453	-28,6	3.712.500	2.700.333,00
36 Charges de transfert	355.630.057,69		348.655	0,1	355.281.403	340.077.766,49
38 Charges extraordinaires	1.916.237,00		-647.754	-25,3	2.563.991	1.864.951,00
39 Facturations internes	16.119,66		-2.480	-13,3	18.600	13.248,88
42 Taxes et redevances		86.586,29	71.339	467,9	15.247	212.994,12
43 Revenus divers		2.814.187,62	809.788	40,4	2.004.400	2.167.468,44
44 Revenus financiers		5.626.568,58	-1.180.431	-17,3	6.807.000	2.311.176,95
46 Revenus de transferts		524.066,66	4.334	0,8	519.733	673.738,33
M02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS						
<i>Postes fixes</i>	161,30 ETP		-2,50 ETP	-1,5%	163,80 ETP	159,60 ETP
3 Charges	119.675.899,13		566.061	0,5	119.109.838	130.666.274,16
4 Revenus		57.486.991,64	-1.667.715	-2,8	59.154.707	53.400.327,95
Couverture en F	-62.188.907,49		-2.233.776		-59.955.131	-77.265.946,21
Couverture en %	-51,96%			3,2	-50,34%	-59,13%
30 Charges de personnel	20.408.668,73		-360.941	-1,7	20.769.610	20.592.794,95
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.440.945,69		166.207	1,5	11.274.739	11.312.590,40
33 Amortissements du patrimoine administratif	47.441.225,51		-1.394.275	-2,9	48.835.501	59.724.404,81
36 Charges de transfert	37.874.333,34		-158.655	-0,4	38.032.988	37.750.183,47
37 Subventions à redistribuer	2.448.156,75		2.448.157	ND		1.101.608,63
39 Facturations internes	62.569,11		-134.431	-68,2	197.000	184.691,90
42 Taxes et redevances		14.294.411,06	-834.599	-5,5	15.129.010	14.191.070,46
43 Revenus divers		2.606.636,36	-745.113	-22,2	3.351.749	2.651.644,50
44 Revenus financiers				ND		-6.500,00
46 Revenus de transferts		37.129.904,49	-2.926.794	-7,3	40.056.698	34.656.989,34
47 Subventions à redistribuer		2.448.156,75	2.448.157	ND		1.101.608,63
49 Facturations internes		1.007.882,98	390.633	63,3	617.250	805.515,02
M03 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION						
<i>Postes fixes</i>	108,53 ETP		-5,68 ETP	-5,0%	114,21 ETP	110,67 ETP
3 Charges	17.010.068,82		203.967	1,2	16.806.102	16.945.904,15
4 Revenus		25.926.024,56	-1.786.574	-6,4	27.712.599	24.342.315,11
Couverture en F	8.915.955,74		-1.990.541		10.906.497	7.396.410,96
Couverture en %	52,42%			-19,2	64,90%	43,65%
30 Charges de personnel	13.757.678,03		-224.316	-1,6	13.981.994	13.784.879,91
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.202.482,98		420.878	15,1	2.781.605	3.113.561,87
33 Amortissements du patrimoine administratif	35.908,63		4.406	14,0	31.503	32.735,47
39 Facturations internes	13.999,18		2.999	27,3	11.000	14.726,90
42 Taxes et redevances		25.270.847,57	-1.729.251	-6,4	27.000.099	23.666.853,59
43 Revenus divers		224,94	225	ND		270,87
46 Revenus de transferts		654.702,05	-55.298	-7,8	710.000	675.190,65
49 Facturations internes		250,00	-2.250	-90,0	2.500	



4.

Arborescence politique publique - programme



Arborescence par politique publique - programme

A Autorités et gouvernance

- A01 Grand Conseil
- A02 Conseil d'Etat
- A03 Exercice des droits politiques
- A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale
- A06 Cour des comptes

B Etats-majors et prestations transversales

- B01 Etats-majors départementaux
- B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- B03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- B04 Gestion des locaux et logistique
- B05 Systèmes d'information et numérique

C Cohésion sociale

- C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale
- C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées
- C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées
- C04 Soutien à la famille et à l'intégration
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- C06 Protection des personnes adultes sous curatelle

D Culture, sport et loisirs

- D01 Culture
- D02 Sport et loisirs

E Environnement et énergie

- E01 Protection de l'environnement
- E02 Energie
- E03 Gestion des eaux
- E04 Agriculture et nature

F Formation

- F01 Enseignement obligatoire et orientation
- F02 Enseignement secondaire II et formation continue
- F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques
- F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité
- F05 Hautes écoles
- F06 Prestations transversales liées à la formation

G Aménagement et logement

- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers
- G03 Information du territoire et garantie des droits réels
- G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

H Sécurité et population

- H01 Sécurité publique
- H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H03 Population, droit de cité et migration
- H04 Sécurité civile et armée

I Impôts et finances

- I01 Impôts, taxes et droits
- I02 Production et perception des impôts
- I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT
- I04 Exécution des poursuites et faillites

J Justice

- J01 Pouvoir judiciaire

K Santé

- K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées
- K02 Régulation et planification sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L Economie et emploi

- L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi
- L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce
- L04 Promotion économique et tourisme

M Mobilité

- M01 Transport et mobilité
- M02 Infrastructures routières et de transports publics
- M03 Admission à la circulation routière et à la navigation



A.

Liste des programmes par département



Liste des programmes par département responsable

01 Chancellerie d'Etat

- A02 Conseil d'Etat
- A03 Exercice des droits politiques
- A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (avec DF+DCS)
- B01 Etats-majors départementaux

02 Finances et ressources humaines

- A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (avec CHA+DCS)
- B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- B03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- I01 Impôts, taxes et droits
- I02 Production et perception des impôts
- I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT
- I04 Exécution des poursuites et faillites

03 Instruction publique, formation et jeunesse

- F01 Enseignement obligatoire et orientation
- F02 Enseignement secondaire II et formation continue
- F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques
- F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité
- F05 Hautes écoles
- F06 Prestations transversales liées à la formation

04 Sécurité, population et santé

- H01 Sécurité publique
- H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H03 Population, droit de cité et migration
- H04 Sécurité civile et armée
- K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées
- K02 Régulation et planification sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

05 Territoire

- E01 Protection de l'environnement
- E02 Energie
- E03 Gestion des eaux
- E04 Agriculture et nature
- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers
- G03 Information du territoire et garantie des droits réels
- G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

06 Infrastructures

- B04 Gestion des locaux et logistique
- B05 Systèmes d'information et numérique
- M01 Transport et mobilité
- M02 Infrastructures routières et de transports publics
- M03 Admission à la circulation routière et à la navigation

07 Economie et emploi

- L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi
- L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce
- L04 Promotion économique et tourisme

08 Cohésion sociale

- A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (avec CHA+DF)
- C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale
- C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées
- C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées
- C04 Soutien à la famille et à l'intégration
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- C06 Protection des personnes adultes sous curatelle
- D01 Culture
- D02 Sport et loisirs

11 Grand Conseil

- A01 Grand Conseil

12 Cour des comptes

- A06 Cour des comptes

14 Pouvoir judiciaire

- J01 Pouvoir judiciaire



A.

Comparaison et classification par nature
à 4 positions et par politique publique

**Classification par nature des charges de fonctionnement
Compte 2021**

Nature	Libellés	Compte 2021	Écart par rapport au Budget 2021		Budget 2021	Compte 2020
30	Charges de personnel	2'643'601'911	-7'368'298	-0.3%	2'650'970'209	2'605'792'570
3000	Salaires des autorités et juges	37'394'796	84'656	0.2%	37'310'140	37'478'071
3001	Paiements aux autorités et juges	11'294'950	-1'461'303	-11.5%	12'756'253	10'029'843
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'189'854'463	-10'282'998	-0.9%	1'200'137'461	1'184'479'634
3020	Salaires des enseignants	821'507'249	9'986'202	1.2%	811'521'047	803'084'622
3030	Travailleurs temporaires	478'370	-10'911	-2.2%	489'281	408'573
3049	Autres indemnités	68'681'447	2'421'567	3.7%	66'259'880	64'053'948
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	139'614'015	-1'590'070	-1.1%	141'204'085	135'806'234
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	291'654'748	-2'525'772	-0.9%	294'180'520	287'102'552
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'117'656	107'510	2.7%	4'010'146	3'731'007
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	51'706'432	-559'789	-1.1%	52'266'221	50'571'401
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	48'507	33'507	223.4%	15'000	51'400
3059	Autres cotisations patronales	370'183	151'521	69.3%	218'662	171'335
3060	Pensions	1'788'849	-1'731'650	-49.2%	3'520'499	8'776'302
3064	Rentes transitoires	7'721'252	48'143	0.6%	7'673'109	4'633'553
3069	Autres prestations de l'employeur	530'453	252'800	91.0%	277'653	707'465
3090	Formation et perfectionnement du personnel	10'005'573	-2'679'857	-21.1%	12'685'430	9'072'608
3091	Recrutement du personnel	523'631	133'563	34.2%	390'068	225'808
3099	Autres charges de personnel	6'309'338	254'584	4.2%	6'054'754	5'408'214
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	622'399'900	38'991'359	6.7%	583'408'541	565'127'191
3100	Matériel de bureau	12'115'881	-2'800'466	-18.8%	14'916'347	11'919'731
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	8'522'740	259'512	3.1%	8'263'228	8'215'659
3102	Imprimés, publications	2'379'470	-271'075	-10.2%	2'650'545	2'075'096
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'396'552	93'797	7.2%	1'302'755	1'313'070
3104	Matériel didactique	3'347'471	233'882	7.5%	3'113'589	3'126'771
3105	Denrées alimentaires	6'724'128	-581'710	-8.0%	7'305'838	5'851'813
3106	Matériel médical	5'677'525	-197'357	-3.4%	5'874'882	9'545'824
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'578'830	16'114	0.6%	2'562'716	2'251'972
3110	Meubles et appareils de bureau	293'834	-185'675	-38.7%	479'509	394'547
3111	Machines, appareils et véhicules	463'743	-79'014	-14.6%	542'757	422'887
3112	Vêtements, linge, rideaux	3'017'802	-359'917	-10.7%	3'377'719	2'840'081
3113	Matériel informatique	569'866	217'023	61.5%	352'843	929'674
3115	Bétail	1'000	1'000	-	-	-
3116	Appareils médicaux	22'869	-16'086	-41.3%	38'955	432'634
3118	Immobilisations incorporelles	353'800	-62'637	-15.0%	416'437	182'666
3119	Autres immobilisations ne pouvant étre portées à l'actif	1'073'070	-327'285	-23.4%	1'400'355	1'511'165
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	23'535'937	-2'904'983	-11.0%	26'440'920	22'987'220
3130	Prestations de services de tiers	95'348'397	4'365'259	4.8%	90'983'138	88'183'169
3131	Planifications et projections de tiers	7'878'515	1'144'605	17.0%	6'733'910	7'245'490
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	59'275'574	-2'312'564	-3.8%	61'588'138	53'812'971
3133	Charges d'utilisations informatiques	487'054	57'629	13.4%	429'425	669'133
3134	Primes d'assurances choses	4'463'626	41'719	0.9%	4'421'907	4'456'706
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	11'752'847	-481'765	-3.9%	12'234'612	12'375'297
3136	Honoraires de l'activité de médecine privée	2'067	2'067	-	-	-
3137	Impôts et taxes	341'640	-140'274	-29.1%	481'914	586'457
3138	Cours, examens et conseils	56'268	-62'832	-52.8%	119'100	78'710
3139	Examens de fin d'apprentissage	155	-1'545	-90.9%	1'700	682
3140	Entretien des terrains	9'791'326	1'323'664	15.6%	8'467'662	10'728'726
3141	Entretien des routes	3'943'905	887'405	29.0%	3'056'500	3'442'947
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	5'224'833	-714'574	-12.0%	5'939'407	4'851'047
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	1'237'987	-435'013	-26.0%	1'673'000	1'376'673
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	51'212'440	4'985'394	10.8%	46'227'046	49'791'946
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	764	-236	-23.6%	1'000	456
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	401'732	-122'657	-23.4%	524'389	465'627
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	3'939'665	366'755	10.3%	3'572'910	3'241'668
3153	Entretien informatique (matériel)	2'904'244	-477'070	-14.1%	3'381'314	2'638'676
3156	Entretien des appareils médicaux	67'233	6'057	9.9%	61'176	77'589
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	19'317'482	-2'536'071	-11.6%	21'853'553	19'131'514
3159	Entretien d'autres biens meubles	2'341'438	489'565	26.4%	1'851'873	1'630'142
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	48'637'403	105'988	0.2%	48'531'415	47'491'980
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'503'871	-681'277	-11.0%	6'185'148	4'772'133
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	3'249'063	69'624	2.2%	3'179'439	1'597'046
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'308'180	-725'994	-12.0%	6'034'174	3'617'221
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	805'299	-2'047'173	-71.8%	2'852'472	1'820'058
3179	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-	811'320	-100.0%	-811'320	-
3180	Réévaluations sur créances	46'248'574	32'823'403	244.5%	13'425'171	19'460'060
3181	Pertes sur créance effectives	126'294'644	373'188	0.3%	125'921'456	120'609'574
3190	Prestations de dommages et intérêts	2'094'773	579'706	38.3%	1'515'067	3'641'540
3192	Indemnisation de droits	88'388	87'388	8738.8%	1'000	9'839
3199	Autres charges d'exploitation	32'105'997	8'174'547	34.2%	23'931'450	23'321'308

**Classification par nature des charges de fonctionnement
Compte 2021**

Nature	Libellés	Compte 2021	Écart par rapport au Budget 2021		Budget 2021	Compte 2020
33	Amortissements du patrimoine administratif	361'472'047	-2'201'671	-0.6%	363'673'718	375'724'134
3300	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	329'797'949	551'286	0.2%	329'246'663	340'244'887
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	31'674'098	-2'752'957	-8.0%	34'427'055	35'479'247
34	Charges financières	202'728'796	-10'686'310	-5.0%	213'415'106	260'505'308
3400	Intérêts passifs des engagements courants	2'710	-52'290	-95.1%	55'000	1'887
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	126'378'803	-11'127'607	-8.1%	137'506'410	147'551'630
3409	Autres intérêts passifs	71'218'626	-2'409'773	-3.3%	73'628'399	74'907'687
3410	Pertes réalisées sur les placements financiers PF	269'721	269'721		-	9'322'577
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles (PF)	404'809	404'809		-	9'722'227
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	355'053	355'053		-	58'752
3420	Acquisition et administration de capital	1'497'292	697'292	87.2%	800'000	1'202'247
3441	Réévaluations - Immobilisations corporelles PF	-	-		-	13'706'400
3499	Autres charges financières	2'601'783	1'176'486	82.5%	1'425'297	4'031'903
36	Charges de transfert	5'995'519'257	564'023'544	10.4%	5'431'495'713	5'562'531'273
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	2'486'738	-1'107'262	-30.8%	3'594'000	2'160'777
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux associations intercommunales	174'611	11'761	7.2%	162'850	225'306
3610	Dédommagements à la Confédération	9'152'530	4'350'233	90.6%	4'802'297	8'634'872
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	64'361'062	1'143'130	1.8%	63'217'932	57'933'979
3612	Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	21'729'582	-267'158	-1.2%	21'996'740	21'730'041
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	4'911'061	348'183	7.6%	4'562'878	4'750'500
3621	RPT aux cantons et concordats	325'709'266	-	0.0%	325'709'266	383'825'622
3622	RPT aux communes et associations intercommunales	12'453'953	-	0.0%	12'453'953	12'453'953
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	105'250'299	-313'405	-0.3%	105'563'704	104'886'307
3632	Subventions accordées aux communes et aux associations intercommunales	744'817	-430'458	-36.6%	1'175'275	783'921
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	15'083'000	-21'000	-0.1%	15'104'000	14'220'000
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'638'472'478	-25'356'361	-1.5%	1'663'828'839	1'620'831'893
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	5'617'878	-6'557'056	-53.9%	12'174'934	17'805'222
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	479'345'892	-14'283'378	-2.9%	493'629'270	470'264'073
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'839'202'118	-66'654'591	-3.5%	1'905'856'709	1'774'267'546
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	16'443'505	-579'495	-3.4%	17'023'000	16'303'864
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	4'810'190	228	0.0%	4'809'962	6'103'429
3650	Réévaluations, participations PA	-	-		-	311'178
3660	Amortissements planifiés des subventions d'investissements	134'451'740	306'005	0.2%	134'145'735	132'175'692
3661	Amortissement non planifié, subventions d'investissements	571'865	571'865		-	532'791
3690	Autres charges de transfert	1'314'544'850	672'860'481	104.9%	641'684'369	928'351'877
3699	Redistributions	1'824	1'824		-	3'131
38	Charges extraordinaires	204'837'327	84'578'074	70.3%	120'259'253	129'606'982
3894	Amortissement à la réserve budgétaire	204'837'327	84'578'074	70.3%	120'259'253	129'606'982
	Totaux intermédiaires	10'030'559'238	667'336'698	7.1%	9'363'222'540	9'499'287'457
37	Subventions à redistribuer	77'692'892	29'705'802	61.9%	47'987'090	54'822'712
3701	Cantons et concordats	76'905	36'405	89.9%	40'500	55'756
3702	Communes et associations intercommunales	6'310'912	5'448'412	631.7%	862'500	2'301'542
3704	Entreprises publiques	10'104'675	9'104'675	910.5%	1'000'000	165'830
3705	Entreprises privées	30'102'207	6'810'207	29.2%	23'292'000	22'157'598
3706	Organisations privées à but non lucratif	13'173'212	12'112'830	1142.3%	1'060'382	13'360'163
3707	Ménages privés	17'924'981	-3'806'727	-17.5%	21'731'708	16'781'823
39	Facturations internes	15'337'807	432'738	2.9%	14'905'069	17'317'326
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	1'356'471	864'542	175.7%	491'929	2'710'762
3910	Prestations de service facturées en interne	13'981'336	-291'804	-2.0%	14'273'140	14'465'124
3920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	-	-140'000	-100.0%	140'000	141'440
	Totaux généraux	10'123'589'938	697'475'239	7.4%	9'426'114'699	9'571'427'495

**Classification par nature des revenus de fonctionnement
Compte 2021**

Nature	Libellés	Compte 2021	Écart par rapport au Budget 2021		Budget 2021	Compte 2020
40	Revenus fiscaux	7'088'550'653	777'217'194	12.3%	6'311'333'459	6'866'963'604
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'510'114'762	-19'285'238	-7.1%	2'701'400'000	2'991'732'062
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	971'730'318	46'830'318	5.1%	924'900'000	952'565'710
4002	Impôts à la source, personnes physiques	763'858'935	65'325'476	9.4%	698'533'459	563'796'523
4008	Impôts des personnes	7'291'379	91'379	1.3%	7'200'000	7'147'576
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	31'791'803	8'591'803	37.0%	23'200'000	46'589'195
4010	Impôts sur les bénéficiaires, personnes morales	1'415'744'273	492'644'273	53.4%	923'100'000	1'019'424'016
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	263'098'105	44'798'105	20.5%	218'300'000	311'381'278
4019	Autres impôts directs, personnes morales	5'349'999	249'999	4.9%	5'100'000	18'895'466
4021	Impôts fonciers	285'720'862	27'320'862	10.6%	258'400'000	252'740'622
4022	Impôts sur les gains en capital	194'575'832	123'575'832	174.1%	71'000'000	61'613'060
4023	Droits de mutation et timbre	327'765'177	135'765'177	70.7%	192'000'000	326'279'219
4024	Impôts sur les successions et les donations	187'317'471	27'317'471	17.1%	160'000'000	188'499'251
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	3'545'982	-6'454'018	-64.5%	10'000'000	6'216'502
4030	Taxes routières	116'693'465	1'968'465	1.7%	114'725'000	115'050'379
4031	Impôts sur le bateau	2'510'061	335'061	15.4%	2'175'000	2'353'163
4033	Impôts sur les chiens	1'442'231	142'231	10.9%	1'300'000	2'679'582
41	Patentes et concessions	260'453'948	115'857'333	80.1%	144'596'615	182'069'712
4100	Patentes	314'391	-55'209	-14.9%	369'600	312'084
4110	Part au bénéfice net de la BNS	234'070'025	117'370'025	100.6%	116'700'000	155'773'334
4120	Concessions	26'069'532	-1'457'483	-5.3%	27'527'015	25'984'293
42	Taxes et redevances	411'314'548	-12'093'115	-2.9%	423'407'663	390'030'947
4210	Emoluments pour actes administratifs	149'332'069	-9'822'851	-6.2%	159'154'920	137'026'373
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	1'455'116	-1'392'737	-48.9%	2'847'853	1'723'427
4221	Paielement pour prestations particulières	87'084	-12'916	-12.9%	100'000	43'681
4230	Frais d'écolage	176'958	-273'042	-60.7%	450'000	189'793
4231	Taxes de cours	120'943	-54'057	-30.9%	175'000	136'852
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	90'501'337	1'233'900	1.4%	89'267'437	83'935'473
4250	Ventes	5'343'342	-809'854	-13.2%	6'153'196	7'765'613
4260	Remboursements et participations de tiers	65'481'810	-4'091'473	-5.9%	69'573'283	72'047'697
4270	Amendes	76'666'505	3'063'246	4.2%	73'603'259	62'974'175
4290	Autres taxes	22'149'383	66'668	0.3%	22'082'715	24'187'863
43	Revenus divers	188'327'355	43'032'478	29.6%	145'294'877	104'138'405
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	6'650'621	-1'835'575	-21.6%	8'486'196	5'195'018
4301	Actifs saisis	11'006'620	-59'422'280	-84.4%	70'428'900	7'570'508
4309	Autres revenus d'exploitation	30'903'960	6'397'331	26.1%	24'506'629	27'191'677
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	9'897'434	-671'815	-6.4%	10'569'249	9'034'707
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	11'786'576	-723'190	-5.8%	12'509'766	10'975'458
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	23'760	23'760		-	-
4329	Autres variations de stocks	59'450	19'450	48.6%	40'000	61'881
4390	Autres revenus	117'998'933	99'244'796	529.2%	18'754'137	44'109'157
44	Revenus financiers	192'949'342	-13'281'344	-6.4%	206'230'686	185'428'171
4400	Intérêts des liquidités	-248'919	-202'609	437.5%	-46'310	-28'974
4401	Intérêts des créances et comptes courants	103'846'731	-6'156'113	-5.6%	110'002'844	93'785'337
4402	Intérêts des placements financiers	2'742'661	342'661	14.3%	2'400'000	2'740'152
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	39'738	-61'335	-60.7%	101'073	501'308
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	238'979	238'979		-	190'300
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	1'123'717	-1'236'430	-52.4%	2'360'147	4'138'590
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	135'943	135'943		-	158'187
4420	Dividendes	2'991'231	-4'047'229	-57.5%	7'038'460	7'023'246
4450	Revenus provenant de prêts PA	398'445	-24'288	-5.7%	422'733	296'483
4452	Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi)	43'905	14'458	49.1%	29'447	32'911
4461	Entreprises de droit public des cantons, concordats	31'024'357	3'637'094	13.3%	27'387'263	24'020'809
4463	Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation	1'654'076	90'715	5.8%	1'563'361	1'154'406
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	48'092'225	-5'914'443	-11.0%	54'006'668	50'421'237
4471	Paielement pour appartements de service du PA	563'042	103'042	22.4%	460'000	598'549
4472	Paielement pour utilisations des immeubles du PA	273'471	-141'529	-34.1%	415'000	360'495
4479	Autres revenus, bien-fonds PA	29'740	-60'260	-67.0%	90'000	33'886
4499	Autres revenus financiers	-	-		-	1'249

**Classification par nature des revenus de fonctionnement
Compte 2021**

Nature	Libellés	Compte 2021	Écart par rapport au Budget 2021		Budget 2021	Compte 2020
46	Revenus de transferts	1'938'067'793	652'615'068	50.8%	1'285'452'725	1'261'526'717
4600	Parts aux revenus de la Confédération	809'806'836	220'645'930	37.5%	589'160'906	612'293'518
4610	Dédommagements de la Confédération	44'476'888	-2'837'303	-6.0%	47'314'191	41'298'659
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	35'958'844	4'738'252	15.2%	31'220'592	33'227'976
4612	Dédommagements des communes et des associations intercommunales	13'390'942	-208'418	-1.5%	13'599'360	13'400'120
4613	Indemnités des assurances sociales publiques	34'054'842	-4'199'515	-11.0%	38'254'357	33'855'211
4620	RPT de la Confédération	136'180'646	-	0.0%	136'180'646	108'890'816
4622	RPT des communes et des associations intercommunales	9'528'317	-	0.0%	9'528'317	9'528'317
4630	Subventions de la Confédération	802'629'092	436'663'901	119.3%	365'965'191	352'528'919
4631	Subventions des cantons et des concordats	0	0	-	-	-
4632	Subventions des communes et associations intercommunales	250'140	140	0.1%	250'000	250'000
4634	Subventions des entreprises publiques	1'111'431	-409'569	-26.9%	1'521'000	1'226'776
4638	Subventions provenant de l'étranger	-	-	-	-	150'000
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	22'156'948	7'283	0.0%	22'149'665	21'806'092
4690	Autres revenus de transferts	27'897'156	-811'344	-2.8%	28'708'500	31'954'623
4699	Redistributions	625'712	-974'288	-60.9%	1'600'000	1'115'691
	Totaux intermédiaires	10'079'663'638	1'563'347'613	18.4%	8'516'316'025	8'990'157'557
47	Subventions à redistribuer	77'692'892	29'705'802	61.9%	47'987'090	54'822'712
4700	Subventions à redistribuer reçues de la Confédération	77'247'979	29'260'889	61.0%	47'987'090	54'656'882
4704	Subventions à redistribuer reçues des entreprises publiques	294'913	294'913	-	-	165'830
4706	organisations privées à but non l	150'000	150'000	-	-	-
49	Facturations internes	15'337'807	432'738	2.9%	14'905'069	17'317'326
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	1'746'106	906'677	108.0%	839'429	3'071'804
4910	Prestations de services	13'591'702	-333'938	-2.4%	13'925'640	14'104'082
4920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	-	-140'000	-100.0%	140'000	141'440
	Totaux généraux	10'172'694'337	1'593'486'153	18.6%	8'579'208'184	9'062'297'595

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2021**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENEVE	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs	E Environnement et énergie
30	Charges de personnel	2'643'601'911	44'306'979	235'343'000	44'657'487	4'417'602	44'812'460
3000	Salaires des autorités et juges	37'394'796	2'819'964	-	-	-	-
3001	Paiements aux autorités et juges	11'294'950	4'841'603	105'337	50'600	46'920	232'093
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'189'854'463	27'307'784	178'928'144	35'414'745	3'536'981	35'749'068
3020	Salaires des enseignants	821'507'249	-	326'729	-	3'486	-
3030	Travailleurs temporaires	478'370	-	-	-	-	-
3049	Autres indemnités	68'681'447	277'269	996'895	69'679	31'474	200'933
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	139'614'015	2'143'674	11'916'034	2'341'658	234'545	2'384'991
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	291'654'748	3'873'712	25'465'439	4'896'788	427'287	5'135'722
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'117'656	56'632	354'889	72'453	7'235	70'323
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	51'706'432	795'746	4'419'422	865'837	87'162	882'249
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	48'507	24'581	-	-	-	-
3059	Autres cotisations patronales	370'183	26'100	27'527	27'332	8'550	9'607
3060	Pensions	1'788'849	1'685'349	103'500	-	-	-
3064	Rentes transitoires	7'721'252	-	8'251'705	-	-	-
3069	Autres prestations de l'employeur	530'453	-	-	-	-	-
3090	Formation et perfectionnement du personnel	10'005'573	70'462	3'492'962	-	613	2'555
3091	Recrutement du personnel	523'631	5'964	188'553	-	-	-
3099	Autres charges de personnel	6'309'338	378'141	767'866	918'394	33'349	144'918
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	622'399'900	10'159'685	198'482'164	9'017'586	1'582'703	23'723'707
3100	Matériel de bureau	12'115'881	296'590	392'361	105'166	6'391	48'758
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	8'522'740	4'543	2'366'136	3'100	1'315	510'508
3102	Imprimés, publications	2'379'470	951'516	565'872	51'039	17'010	84'035
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'396'552	62'322	129'317	6'736	4'296	41'838
3104	Matériel didactique	3'347'471	49	523	6	350	-
3105	Denrées alimentaires	6'724'128	123	1'434	-	-	6'125
3106	Matériel médical	5'677'525	3'197	-8'006	2'396	148	7'251
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'578'830	4'701	36'821	2'877	157	179'190
3110	Meubles et appareils de bureau	293'834	5'728	31'085	1'967	2'438	1'663
3111	Machines, appareils et véhicules	463'743	750	39'852	1'296	8'464	9'957
3112	Vêtements, linge, rideaux	3'017'802	5'610	6'459	2'696	44	42'284
3113	Matériel informatique	569'866	11'581	153'229	8'338	1'884	26'402
3115	Bétail	1'000	-	-	-	-	1'000
3116	Appareils médicaux	22'869	-	-	-	-	-
3118	Immobilisations incorporelles	353'800	20'602	186'323	-	-	844
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1'073'070	189	355'739	2'142	-	28'494
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	23'535'937	-	21'095'963	-	1'733	157'581
3130	Prestations de services de tiers	95'348'397	5'286'349	16'548'885	1'344'002	211'757	1'793'749
3131	Planifications et projections de tiers	7'878'515	-	1'679'179	-	-	690'571
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	59'275'574	1'256'734	16'688'233	2'422'908	1'152'242	10'485'757
3133	Charges d'utilisations informatiques	487'054	1'233	341'461	300	-	75'230
3134	Primes d'assurances choses	4'463'626	-	3'695'070	2'128	8'434	5'280
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	11'752'847	-	-	-	-	-
3136	Honoraires de l'activité de médecine privée	2'067	-	-	-	-	-
3137	Impôts et taxes	341'640	1'952	101'381	160	-	6'582
3138	Cours, examens et conseils	56'268	-	-	-	-	-
3139	Examens de fin d'apprentissage	155	-	-	-	-	155
3140	Entretien des terrains	9'791'326	-	6'123'682	-	-	2'640'451
3141	Entretien des routes	3'943'905	-	49'658	-	-	-
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	5'224'833	-	-	-	-	5'224'833
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	1'237'987	-	-	-	-	-
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	51'212'440	-	50'462'696	-	1'206	699'351
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	764	-	-	-	-	-
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	401'732	2'063	23'132	5'628	-	442
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	3'939'665	19'770	603'780	2'932	-	188'330
3153	Entretien informatique (matériel)	2'904'244	7'200	2'835'521	-	-	377
3156	Entretien des appareils médicaux	67'233	-	317	-	-	-
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	19'317'482	16'390	18'866'574	-	1'360	68'613
3159	Entretien d'autres biens meubles	2'341'438	4'213	1'457'242	-	-	42'148
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	48'637'403	-	48'284'583	4'297	26'566	10'910
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'503'871	63'766	1'565'463	70'046	3'884	69'981
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	3'249'063	2'524	2'979'407	-	-	19'538
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'308'180	335'277	209'806	9'940	11'896	217'021
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	805'299	-	358	-	111'460	-
3180	Réévaluations sur créances	46'248'574	-	157'410	-2'836'860	9'670	133'534
3181	Pertes sur créance effectives	126'294'644	28	197'771	7'086'562	0	4'596
3190	Prestations de dommages et intérêts	2'094'773	-	2'715	717'786	-	23'516
3192	Indemnisation de droits	88'388	-	88'388	-	-	-
3199	Autres charges d'exploitation	32'105'997	1'794'685	166'348	-	-	176'831
33	Amortissements du patrimoine administratif	361'472'047	199'527	279'035'893	69'105	298'823	7'056'319
3300	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	329'797'949	143'802	250'873'438	62'221	298'823	6'812'639
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	31'674'098	55'725	28'162'455	6'885	-	243'679
34	Charges financières	202'728'796	587'951	24'845	55'796	3	1'056
3400	Intérêts passifs des engagements courants	2'710	-	-	1'574	-	-
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	126'378'803	-	-	-	-	-
3409	Autres intérêts passifs	71'218'626	-	-	54'218	-	-
3410	Pertes réalisées sur les placements financiers PF	269'721	-	-	4	-	-
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles (PF)	404'809	-	-	-	-	1'056
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	355'053	-	-	-	3	-
3420	Acquisition et administration de capital	1'497'292	-	-	-	-	-
3499	Autres charges financières	2'601'783	587'951	24'845	-	-	-

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2021**

F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Economie et emploi	M Mobilité	Nature
1'335'195'684	54'347'557	490'266'576	97'001'447	142'711'659	41'628'155	60'073'438	48'839'868	30
-	-	-	-	34'574'832	-	-	-	3000
15'546	254'910	52'073	2'485	4'786'456	172'644	721'432	12'850	3001
243'772'812	43'664'803	347'056'314	78'346'048	75'591'561	33'377'012	47'911'339	39'199'854	3010
821'169'549	-	-	-	-	7'485	-	-	3020
357'772	-	-	-	-	113'473	-	7'126	3030
20'395'977	50'599	45'363'256	325'102	127'034	477'738	59'001	306'490	3049
71'528'408	2'889'963	25'475'485	5'189'624	7'493'038	2'215'038	3'190'591	2'610'967	3050
147'802'424	6'240'317	54'044'104	10'938'416	16'423'308	4'260'291	6'675'494	5'471'446	3052
2'072'095	85'462	791'059	160'372	201'343	70'820	98'349	76'623	3053
26'464'460	1'071'624	9'430'900	1'920'478	2'799'642	819'094	1'182'252	967'565	3054
-	-	23'926	-	-	-	-	-	3056
-400'424	23'353	44'1723	42'407	68'059	42'336	41'790	11'822	3059
-	-	-	-	-	-	-	-	3060
-	-	-0	-	-530'453	-	-	-	3064
-	-	-	-	530'453	-	-	-	3069
1'333'127	2'987	4'675'733	6'303	289'730	5'125	122'192	3'783	3090
195'881	-	107'219	-	25'450	200	364	-	3091
488'057	63'539	2'804'784	70'211	331'205	66'898	70'634	171'343	3099
52'620'379	16'898'305	68'897'664	116'846'966	59'148'781	18'582'104	25'747'285	20'692'573	31
9'506'548	60'846	1'060'038	92'879	390'638	27'455	68'048	60'162	3100
1'027'339	2'274	2'640'673	1'885	24'086	395'320	12'113	1'533'448	3101
377'101	83'415	60'619	80'004	61'244	24'802	7'776	15'036	3102
602'092	19'847	40'819	15'304	450'813	8'489	7'914	6'765	3103
3'304'230	-	42'000	-	315	-	-	-	3104
2'344'695	-	4'368'693	554	-	254	-	2'251	3105
798'737	1'303	191'439	392	6'088	4'668'141	3'030	3'408	3106
619'179	17'209	1'322'696	-	-	3'046	6'973	385'981	3109
174'822	1'119	36'680	417	28'309	3'324	4'977	1'306	3110
197'147	68	126'614	1'389	3'994	8'318	-	65'894	3111
81'661	-	2'817'163	50	8'278	3'985	3'791	45'781	3112
208'166	10'622	78'867	6'902	20'137	9'432	18'406	15'903	3113
-	-	-	-	-	-	-	-	3115
2'078	-	214	-	-	20'577	-	-	3116
128'178	-	2'027	2'053	492	-	13'280	-	3118
127'675	-386	396'792	312	41'782	10'154	1'200	108'979	3119
-3'345	1'445	10'723	-	-	-	-	2'271'837	3120
17'549'224	3'668'547	16'328'308	7'989'567	18'256'219	3'563'293	461'092	2'347'403	3130
-	5'507'594	1'170	-	-	-	-	-	3131
9'037'929	4'207'279	1'412'256	378'825	1'915'731	4'614'191	1'499'279	4'204'211	3132
300	-	5'195	-	-	2'694	108	60'536	3133
169'926	-	502'322	46'769	11'830	-	20'15	19'872	3134
-	-	11'741'714	-	-	11'133	-	-	3135
1'560	-	-	-	-	507	-	-	3136
47'083	15'080	44'922	120	10'673	-	774	112'913	3137
2'250	-	30'618	-	-	1'500	-	21'900	3138
-	-	-	-	-	-	-	-	3139
402	-	150'877	-	-	-	-	875'914	3140
-	-	-	-	-	-	-	3'894'247	3141
-	-	-	-	-	-	-	-	3142
-	-	-	-	-	-	-	1'237'987	3143
191	1'023	10'574	-	-	-	-	37'398	3144
-	-	-	-	-	-	-	764	3149
297'818	150	11'169	45'933	5'064	509	7'706	2'117	3150
457'825	4'314	2'006'926	7'490	6'170	93'532	11'006	537'590	3151
3'241	-	53'567	-	1'230	500	2'608	-	3153
66'545	-	371	-	-	-	-	-	3156
286'001	4'622	9'361	-	22'697	255	15'651	25'959	3158
188'725	-	587'459	-	3'746	1'424	-	56'480	3159
18'334	-	245'121	11'470	8'972	-	-	27'150	3160
2'366'934	57'399	881'967	41'402	229'751	23'342	48'151	81'785	3161
175'349	-	72'138	-	107	-	-	-	3169
769'981	85'458	2'991'946	55'718	16'273	154'306	62'382	388'176	3170
692'998	-	-	-	-	-	-	483	3171
253'875	2'432'564	2'747'157	17'112'646	1'899'523	20'651	23'086'241	1'232'162	3180
495'630	716'513	15'431'090	90'954'886	10'917'892	59'216	385'055	45'406	3181
4'000	-	425'431	-	-	-	9'106	912'218	3190
-	-	-	-	-	-	-	-	3192
237'956	-	9'947	-	24'806'728	4'851'753	8'600	53'149	3199
7'383'802	2'182'686	7'124'473	255'693	2'390'499	623'669	225'160	54'626'400	33
7'318'507	1'033'615	7'098'531	255'670	428'630	621'567	224'221	54'626'286	3300
65'295	1'149'071	25'942	23	1'961'869	2'102	939	114	3320
-	-	207'500	199'202'596	3	-	-	2'649'047	34
-	-	-	1'136	-	-	-	-	3400
-	-	-	126'378'803	-	-	-	-	3401
-	-	-	68'515'361	-	-	-	2'649'047	3409
-	-	-	269'717	-	-	-	-	3410
-	-	-	403'754	-	-	-	-	3411
-	-	-1	355'048	3	-	-	-	3419
-	-	-	1'497'292	-	-	-	-	3420
-	-	207'501	1'781'485	0	-	-	-	3499

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2021**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENEVE	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs	E Environnement et énergie
36	Charges de transfert	5'995'519'257	23'021'728	53'222'922	2'040'114'346	56'641'285	19'955'343
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	2'486'738	-	-	-	-	-
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux associations intercommunales	174'611	-	-	-	-	174'611
3610	Dédommagements à la Confédération	9'152'530	-	-	-	-	75'470
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	64'361'062	-	-	-	15'750	-
3612	Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	21'729'582	210'000	-	-	-	2'962
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	4'911'061	-	-	-	-	-
3621	RPT aux cantons et concordats	325'709'266	-	-	-	-	-
3622	RPT aux communes et associations intercommunales	12'453'953	250'000	-	-	7'461'450	-
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	105'250'299	-	-	196'844	-	-
3632	Subventions accordées aux communes et aux associations intercommunales	744'817	-	-	618'741	-	61'125
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	15'083'000	-	-	-	-	-
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'638'472'478	1'182'437	-	186'512'566	1'507'353	174'733
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	5'617'878	180'000	-	-	-	3'887'312
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	479'345'892	4'860'469	-	144'993'251	26'076'885	952'619
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'839'202'118	-	-	1'695'090'902	590'090	-
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	16'443'505	16'088'822	-	354'683	-	-
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	4'810'190	-	-	4'722'882	-	87'307
3660	Amortissements planifiés des subventions d'investissements	134'451'740	-	53'222'922	5'754'262	80'000	2'697'367
3661	Amortissement non planifié, subventions d'investissements	571'865	-	-	16'173	-	-
3690	Autres charges de transfert	1'314'544'850	250'000	-	1'854'043	20'909'757	11'841'837
3699	Redistributions	1'824	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	204'837'327	-	-	-	-	-
3894	Amortissement à la réserve budgétaire	204'837'327	-	-	-	-	-
	Totaux intermédiaires	10'030'559'238	78'275'870	766'108'824	2'093'914'320	62'940'416	95'548'884
37	Subventions à redistribuer	77'692'892	-	150'000	12'728'148	8'806'891	42'212'383
3701	Cantons et concordats	76'905	-	-	-	-	76'905
3702	Communes et associations intercommunales	6'310'912	-	-	-	-	237'902
3704	Entreprises publiques	10'104'675	-	-	10'104'675	-	-
3705	Entreprises privées	30'102'207	-	-	222'025	-	22'157'722
3706	Organisations privées à but non lucratif	13'173'212	-	150'000	2'302'704	8'806'891	1'913'616
3707	Ménages privés	17'924'981	-	-	98'744	-	17'826'237
39	Facturations internes	15'337'807	21'605	1'046'608	252'906	2'814	297'686
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	1'356'471	20'688	30'204	2'406	269	27'245
3910	Prestations de service facturées en interne	13'981'336	918	1'016'404	250'500	2'544	270'441
	Totaux généraux	10'123'589'938	78'297'475	767'305'433	2'106'895'373	71'750'121	138'058'953

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2021**

F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Economie et emploi	M Mobilité	Nature
815'744'796	54'716'546	25'263'743	325'709'266	-	1'576'393'902	611'230'989	393'504'391	36
-	-	2'056'897	-	-	-	429'842	-	3600
-	-	-	-	-	-	-	-	3602
-	-	1'085'495	-	-	9'325	-	7'982'240	3610
42'284'745	-	20'674'270	-	-	125'170	1'261'128	-	3611
-	20'000	-	-	-	64'620	-	21'432'000	3612
4'911'061	-	-	-	-	-	-	-	3614
-	-	-	325'709'266	-	-	-	-	3621
4'742'503	-	-	-	-	-	-	-	3622
104'854'089	-	-	-	-	199'366	-	-	3631
-	-	64'952	-	-	-	-	-	3632
-	-	-	-	-	-	15'083'000	-	3633
432'679'412	-	190'070	-	-	698'155'525	6'000'000	312'070'381	3634
-	-	-	-	-	1'550'566	-	-	3635
135'727'083	822'639	506'544	-	-	147'376'788	5'794'080	12'235'534	3636
62'192'851	48'780'987	-	-	-	-	32'547'287	-	3637
-	-	-	-	-	-	-	-	3638
-	-	-	-	-	-	-	-	3640
24'993'762	2'974'360	495'956	-	-	27'227'628	181'248	16'824'236	3660
84'291	-	-	-	-	471'401	-	-	3661
3'275'000	2'118'559	189'560	-	-	701'213'514	549'932'581	22'960'000	3690
-	-	-	-	-	-	1'824	-	3699
-	-	-	202'921'090	-	-	-	-	1'916'237
-	-	-	202'921'090	-	-	-	-	1'916'237
2'210'944'660	128'145'094	591'759'956	941'937'056	204'250'942	1'637'227'830	697'276'871	522'228'515	
3'076'529	-	773'978	-	-	7'496'807	-	2'448'157	37
-	-	-	-	-	-	-	-	3701
3'076'529	-	548'324	-	-	-	-	2'448'157	3702
-	-	-	-	-	-	-	-	3704
-	-	225'654	-	-	7'496'807	-	-	3705
-	-	-	-	-	-	-	-	3706
-	-	-	-	-	-	-	-	3707
1'373'103	135'938	4'761'305	6'429'619	814'570	77'900	31'066	92'688	39
1'114'368	9'678	98'234	-	7'689	15'505	12'156	18'031	3900
258'735	126'260	4'663'071	6'429'619	806'881	62'395	18'911	74'657	3910
2'215'394'292	128'281'031	597'295'239	948'366'676	205'065'512	1'644'802'536	697'307'937	524'769'360	

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Compte 2021**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENEVE	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs	E Environnement et énergie
40	Revenus fiscaux	7'088'550'653	-	-	-	-	-
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'510'114'762	-	-	-	-	-
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	971'730'318	-	-	-	-	-
4002	Impôts à la source, personnes physiques	763'858'935	-	-	-	-	-
4008	Impôts des personnes	7'291'379	-	-	-	-	-
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	31'791'803	-	-	-	-	-
4010	Impôts sur les bénéficiaires, personnes morales	1'415'744'273	-	-	-	-	-
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	263'098'105	-	-	-	-	-
4019	Autres impôts directs, personnes morales	5'349'999	-	-	-	-	-
4021	Impôts fonciers	285'720'862	-	-	-	-	-
4022	Impôts sur les gains en capital	194'575'832	-	-	-	-	-
4023	Droits de mutation et timbre	327'765'177	-	-	-	-	-
4024	Impôts sur les successions et les donations	187'317'471	-	-	-	-	-
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	3'545'982	-	-	-	-	-
4030	Taxes routières	116'693'465	-	-	-	-	-
4031	Impôts sur les bateaux	2'510'061	-	-	-	-	-
4033	Impôts sur les chiens	1'442'231	-	-	-	-	-
41	Patentes et concessions	260'453'948	-	219'421	-	-	16'321'581
4100	Patentes	314'391	-	-	-	-	272'999
4110	Part au bénéfice net de la BNS	234'070'025	-	-	-	-	-
4120	Concessions	26'069'532	-	219'421	-	-	16'048'582
42	Taxes et redevances	411'314'548	1'104'034	8'318'906	1'629'162	547'595	14'085'921
4210	Emoluments pour actes administratifs	149'332'069	91'825	525'862	2'688	-	1'051'417
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	1'455'116	-	164'220	-	376'900	-
4221	Paiement pour prestations particulières	87'084	-	-	-	-	-
4230	Frais d'écolage	176'958	-	-	-	-	-
4231	Taxes de cours	120'943	-	-	-	110'175	-
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	90'501'337	498'614	4'515'824	-	-	3'887'769
4250	Ventes	5'343'342	140'665	615'917	-	-	246'453
4260	Remboursements et participations de tiers	65'481'810	372'915	2'488'707	739'077	60'516	8'322'153
4270	Amendes	76'666'505	-	8'250	-	-	210'050
4290	Autres taxes	22'149'383	15	126	887'397	4	368'078
43	Revenus divers	188'327'355	699'376	18'890'097	14'787'659	2'237'431	410'179
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	6'650'621	-	-	-	-	-
4301	Actifs saisis	11'006'620	-	-	-	-	-
4309	Autres revenus d'exploitation	30'903'960	644'209	669'563	763	2'237'148	75'986
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	9'897'434	-	4'713'030	-	-	58'905
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	11'786'576	-	11'384'741	-	-	-
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	23'760	-	-	-	-	23'760
4329	Autres variations de stocks	59'450	-	-	-	-	-
4390	Autres revenus	117'998'933	55'168	2'122'763	14'786'896	283	251'528
44	Revenus financiers	192'949'342	-	22'163'927	38'822	80	6'055'403
4400	Intérêts des liquidités	-248'919	-	-	-	-	-
4401	Intérêts des créances et comptes courants	103'846'731	-	-	-	-	114
4402	Intérêts des placements financiers	2'742'661	-	-	-	-	-
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	39'738	-	-	38'822	-	-
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	238'979	-	-	-	-	-
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	1'123'717	-	-	-	-	-
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	135'943	-	-	-	80	-
4420	Dividendes	2'991'231	-	-	-	-	-
4450	Revenus provenant de prêts PA	398'445	-	-	-	-	116'643
4452	Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi)	43'905	-	-	-	-	-
4461	Entreprises de droit public des cantons, concordats	31'024'357	-	-	-	-	5'500'000
4463	Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation	1'654'076	-	-	-	-	-
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	48'092'225	-	21'320'647	-	-	438'646
4471	Paiement pour appartements de service du PA	563'042	-	563'042	-	-	-
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	273'471	-	250'498	-	-	-
4479	Autres revenus, bien-fonds PA	29'740	-	29'740	-	-	-
46	Revenus de transferts	1'938'067'793	113'728	15'597'837	338'763'007	2'457'428	3'886'183
4600	Parts aux revenus de la Confédération	809'806'836	-	-	-	-	-
4610	Dédommagements de la Confédération	44'476'888	-	510'000	-	-	42'000
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	35'958'844	-	-	2'326'383	-	-
4612	Dédommagements des communes et des associations intercommunales	13'390'942	-	-	-	-	686
4613	Indemnités des assurances sociales publiques	34'054'842	-	3'386'165	-	-	-
4620	RPT de la Confédération	136'180'646	-	-	-	-	-
4622	RPT des communes et des associations intercommunales	9'528'317	-	-	4'207'502	1'308'000	-
4630	Subventions de la Confédération	802'629'092	-	274	311'177'332	121'604	3'413'490
4631	Subventions des cantons et des concordats	0	-	-	-	-	-
4632	Subventions des communes et associations intercommunales	250'140	-	-	-	-	-
4634	Subventions des entreprises publiques	1'111'431	-	239'440	-	-	-
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	22'156'948	-	10'836'247	-	-	429'397
4690	Autres revenus de transferts	27'897'156	113'728	-	21'051'789	1'027'824	610
4699	Redistributions	625'712	-	625'712	-	-	-
	Totaux intermédiaires	10'079'663'638	1'917'138	65'190'188	355'218'650	5'242'534	40'759'266
47	Subventions à redistribuer	77'692'892	-	150'000	-	8'806'891	42'212'383
4700	Subventions à redistribuer reçues de la Confédération	77'247'979	-	-	12'433'235	8'806'891	42'212'383
4704	Subventions à redistribuer reçues des entreprises publiques	294'913	-	-	294'913	-	-
4706	Subventions à redistribuer reçues des organisations privées à but non lucratif	150'000	-	150'000	-	-	-
49	Facturations internes	15'337'807	2'985	187'843	-	-	470'344
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	1'746'106	-	-	-	-	466'786
4910	Prestations de services	13'591'702	2'985	187'843	-	-	3'558
	Totaux généraux	10'172'694'337	1'920'123	65'528'031	367'946'798	14'049'425	83'441'992

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Compte 2021**

F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Economie et emploi	M Mobilité	Nature
-	-	-	7'088'445'533	-	105'120	-	-	40
-	-	-	2'510'114'762	-	-	-	-	4000
-	-	-	971'730'318	-	-	-	-	4001
-	-	-	763'858'935	-	-	-	-	4002
-	-	-	7'291'379	-	-	-	-	4008
-	-	-	31'791'803	-	-	-	-	4009
-	-	-	1'415'744'273	-	-	-	-	4010
-	-	-	263'098'105	-	-	-	-	4011
-	-	-	5'349'999	-	-	-	-	4019
-	-	-	285'720'862	-	-	-	-	4021
-	-	-	194'575'832	-	-	-	-	4022
-	-	-	327'765'177	-	-	-	-	4023
-	-	-	187'317'471	-	-	-	-	4024
-	-	-	3'545'982	-	-	-	-	4025
-	-	-	116'693'465	-	-	-	-	4030
-	-	-	2'510'061	-	-	-	-	4031
-	-	-	1'337'111	-	105'120	-	-	4033
-	-	33'165	243'860'081	-	19'700	-	-	41
-	-	-	40'442	-	950	-	-	4100
-	-	-	234'070'025	-	-	-	-	4110
-	-	33'165	9'749'614	-	18'750	-	-	4120
14'342'291	47'454'595	119'867'437	105'980'552	43'321'881	5'443'734	9'566'595	39'651'845	42
172'737	35'006'963	32'779'784	28'793'490	15'478'959	2'848'450	8'211'380	24'368'512	4210
528'355	-	385'642	-	-	-	-	-	4220
-	880	-	-	-	86'204	-	-	4221
176'958	-	-	-	-	-	-	-	4230
10'080	-	-	-	688	-	-	-	4231
416'814	-	10'201'051	56'069'621	-	130'322	16'600	14'764'722	4240
1'635'518	25'724	1'916'231	2'168	517'786	127'417	-	115'463	4250
11'401'145	707'123	13'636'772	10'971'875	13'737'563	1'708'272	932'546	403'148	4260
320	1'274'916	60'947'956	-	13'586'882	242'900	395'231	-	4270
365	10'438'990	-	10'143'399	3	300'169	10'838	0	4290
9'749'970	317'891	24'838'194	58'151'759	14'754'250	26'336'523	11'732'976	5'421'049	43
6'650'621	-	-	-	-	-	-	-	4300
-	-	1'168	-	10'828'743	176'709	-	-	4301
1'550'900	65'841	2'755'114	399'897	2'503'151	19'855'289	141'569	4'531	4309
-	249'060	-	-	-	-	-	4'876'439	4310
-	-	-	-	401'835	-	-	-	4311
-	-	-	-	-	-	-	-	4320
59'450	-	-	-	-	-	-	-	4329
1'488'999	2'990	22'081'911	57'751'863	1'020'521	6'304'526	11'591'407	540'079	4390
-	78'381	22'973	153'064'759	915	-	5'897'512	5'626'569	44
-	-	1	-248'919	-	-	-	-	4400
-	-	-	103'846'617	-	-	-	-	4401
-	25'189	-	2'717'473	-	-	-	-	4402
-	-	-	-	915	-	-	-	4409
-	-	-	238'979	-	-	-	-	4410
-	-	-	1'087'499	-	-	36'218	-	4411
-	-	-	135'862	-	-	-	-	4419
-	-	-	2'991'231	-	-	-	-	4420
-	53'192	-	228'610	-	-	-	-	4450
-	-	-	43'905	-	-	-	-	4452
-	-	-	14'747'609	-	-	5'861'294	4'915'454	4461
-	-	-	1'654'076	-	-	-	-	4463
-	-	-	25'621'817	-	-	-	711'115	4470
-	-	-	-	-	-	-	-	4471
-	-	22'973	-	-	-	-	-	4472
-	-	-	-	-	-	-	-	4479
48'053'455	2'961'267	72'454'131	918'971'463	-	17'196'010	479'304'612	38'308'673	46
-	-	-	782'790'817	-	1'261'872	-	25'754'147	4600
-	-	38'093'957	-	-	575'345	2'150'127	3'105'459	4610
5'744'307	-	18'660'248	-	-	9'227'906	-	-	4611
-	-	13'390'256	-	-	-	-	-	4612
-	-	-	-	-	-	30'668'677	-	4613
-	-	-	136'180'646	-	-	-	-	4620
-	-	-	-	-	4'012'815	-	-	4622
40'757'161	5'250	1'624'911	-	-	-	445'529'070	-	4630
-	-	-	-	-	-	-	0	4631
-	-	140	-	-	-	-	250'000	4632
871'991	-	-	-	-	-	-	-	4634
442'309	589'400	660'529	-	-	-	-	9'199'067	4660
237'688	2'366'618	24'090	-	-	2'118'071	956'738	-	4690
-	-	-	-	-	-	-	-	4699
72'145'716	50'812'135	217'215'900	8'568'474'147	58'077'046	49'101'087	506'501'695	89'008'136	47
3'076'529	-	773'978	-	-	7'496'807	-	2'448'157	4700
3'076'529	-	773'978	-	-	7'496'807	-	2'448'157	4700
-	-	-	-	-	-	-	-	4704
-	-	-	-	-	-	-	-	4706
173'230	236'683	2'248'506	9'071'510	688'566	1'244'431	5'577	1'008'133	49
32'792	-	28'912	-	-	1'214'571	-	3'046	4900
140'438	236'683	2'219'594	9'071'510	688'566	29'860	5'577	1'005'087	4910
75'395'475	51'048'817	220'238'384	8'577'545'657	58'765'612	57'842'325	506'507'272	92'464'425	



A.

Effectifs par politique publique



Evolution du nombre de postes par politique publique (2020 à 2021)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés

ENTITES ETAT	Budget 2020	Budget 2021	Consommés au 31 décembre 2021	Ecart consommation au 31 décembre 2021 vs budget 2021	
				en nombre de postes	en %
A Autorités et gouvernance	224.0	216.3	208.0	-8.2	-3.8%
B Etats-majors et prestations transversales	1'342.6	1'377.0	1'366.2	-10.9	-0.8%
C Cohésion sociale	331.3	378.2	359.3	-18.9	-5.0%
D Culture, sport et loisirs	24.6	24.9	29.6	4.7	18.9%
E Environnement et énergie	299.7	303.8	293.5	-10.3	-3.4%
F Formation	8'628.2	8'857.1	8'851.6	-5.5	-0.1%
G Aménagement et logement	361.7	374.6	357.7	-16.9	-4.5%
H Sécurité et population	3'350.5	3'460.0	3'438.0	-22.0	-0.6%
I Impôts et finances	799.6	798.2	754.3	-43.9	-5.5%
J Justice	790.5	795.7	822.1	26.3	3.3%
K Santé	136.6	339.9	330.4	-9.5	-2.8%
L Economie et emploi	452.8	473.3	422.1	-51.2	-10.8%
M Mobilité	376.0	374.8	371.7	-3.1	-0.8%
Total entités état	17'117.9	17'773.8	17'604.4	-169.4	-1.0%

ENTITES CONTROLEES	Budget 2020	Budget 2021	Consommés au 31 décembre 2021	Ecart consommation au 31 décembre 2021 vs budget 2021	
				en nombre de postes	en % du budget
A Autorités et gouvernance (FIPOI)	64.9	63.4	61.0	-2.4	-3.8%
C Cohésion sociale (Hospice général & EPI)	1'709.8	1'712.2	1'697.1	-15.0	-0.9%
E Environnement et énergie (SIG)	1'614.0	1'600.0	1'620.0	20.0	1.3%
F Formation (Université)	3'108.5	3'144.4	3'243.5	99.1	3.2%
G Aménagement et logement (FPLC, FIDP, FPAV)	49.8	50.5	53.2	2.7	5.3%
K Santé (HUG & IMAD)	12'759.8	13'343.8	13'171.8	-172.0	-1.3%
L Economie et emploi (FTI, Palexpo, Ports Francs)	289.8	248.7	247.9	-0.8	-0.3%
M Mobilité (AIG, TPG ¹ , Fondation des parkings)	3'369.3	3'307.8	3'311.6	3.8	0.1%
Total entités contrôlées	22'965.9	23'470.7	23'406.1	-64.6	-0.3%

AUTRES SUBVENTIONNEES	Budget 2020	Budget 2021	Consommés au 31 décembre 2021	Ecart consommation au 31 décembre 2021 vs budget 2021	
				en nombre de postes	en % du budget
F Formation (HES)	1'042.0	1'063.9	1'083.0	19.1	1.8%
K Santé (EMS)	4'008.5	4'008.7	3'949.5	-59.2	-1.5%
Total autres subventionnées	5'050.5	5'072.6	5'032.5	-40.1	-0.8%

Tableau comprenant les ETP des magistrats. Budgets au 31 décembre.

¹ TPG : moyenne des ETP de l'année.



A.

Subventions accordées



SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2020 A 2021 PAR PROGRAMME

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 3690 Autres charges de transfert.
La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2021	VARIATION C2021 / B2021		Budget 2021	Comptes 2020
	TOTAL PROGRAMMES					5'414'704'836	558'664'736	11.5%	4'856'040'100	4'931'690'003
	A01 Grand Conseil					180'000	-		180'000	180'000
gc	Subvention aux médias		ns			180'000	-		180'000	180'000
	A02 Conseil d'Etat					581'847	-362'899	-38.4%	944'746	396'124
cha	Réserve pour décisions Conseil d'Etat		af			-	-150'000	-100.0%	150'000	-
cha	Conseil d'Etat subventions diverses		af			-	-50'000	-100.0%	50'000	-
cha	Téléphérique du Salève ¹⁾		ns			300'435	435	0.1%	300'000	254'262
cha	Interreg V ¹⁾		ns			250'000	-		250'000	127'162
cha	Protocole subventions diverses +		ns			31'412	-163'334	-83.9%	194'746	14'700
	A03 Exercice des droits politiques					-	-40'000	-100.0%	40'000	64'800
cha	Promotion citoyenne		af			-	-20'000	-100.0%	20'000	-
cha	Participation de l'Etat aux frais électoraux		ns			-	-20'000	-100.0%	20'000	64'800
	A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève internationale					21'799'882	-374'728	-1.7%	22'174'610	21'359'036
df	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	oui	ind	L 12233 2021		1'182'437	-		1'182'437	1'171'717
df	Centre d'accueil pour la Genève internationale - fonctionnement ¹⁾		ind	L 12572 2023		581'592	-		581'592	581'592
df	Fédération genevoise de coopération ¹⁾		af	L 12754 2024		3'000'000	-		3'000'000	2'500'000
df	Aide aux victimes de violence en couple		af	L 12845 2024		1'018'739	300'000	41.7%	718'739	718'739
df	Arabelle foyer d'hébergement		af	L 12627 2023		599'541	-		599'541	599'541
df	F-information - filigrane		af	L 12568 2023		555'000	-		555'000	555'000
df	Viol secours		af	L 12846 2024		387'051	-		387'051	387'051
df	SOS femmes		af	L 12835 2024		351'450	-		351'450	351'450
df	Association Vires		af	L 12841 2024		297'000	-		297'000	297'000
df	Soutiens pour l'égalité et contre les violences domestiques et de genre +		af			309'999	109'999	55.0%	200'000	197'500
df	Geneva Solutions & Club Suisse de la Presse + ¹⁾		af			204'000	-		204'000	-
df	Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA) ¹⁾		af			100'000	-		100'000	100'000
df	Geneva Cities HUB ¹⁾		af			50'310	-		50'310	-
df	Association Violence que faire		af			39'248	-552	-1.4%	39'800	19'248
df	Association Face-à-Face		af			-	-100'000	-100.0%	100'000	100'000
df	Centre de liaison des associations féminines genevoises		af			-	-		-	20'000
df	Genève internationale - Plateforme médiatique ¹⁾		af			-	-		-	102'000
df	Club suisse de la presse ¹⁾		af			-	-		-	102'000
df	Aide aux pays en voie de développement (LRT) + ¹⁾		ns			6'013'301	-36'699	-0.6%	6'050'000	7'215'281
df	Comité International Croix-Rouge ¹⁾		ns			4'500'000	-		4'500'000	4'500'000
df	Aide aux missions des pays les moins avancés ¹⁾		ns			1'415'045	-132'955	-8.6%	1'548'000	1'454'464
df	Médecins sans Frontières ¹⁾		ns			1'000'000	-		1'000'000	-
df	Location auprès de tiers pour ONG ¹⁾		ns			160'476	-64'524	-28.7%	225'000	149'084
df	Coopération au développement dans le tiers-monde + ¹⁾		ns			-	-200'000	-100.0%	200'000	175'456
df	Contribution pour le 100ème anniversaire de la SDN ¹⁾		ns			-	-200'000	-100.0%	200'000	-
df	Genève internationale subventions diverses + ¹⁾		ns			34'692	-49'998	-59.0%	84'690	61'912
	C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					1'116'089'477	-30'371'446	-2.6%	1'146'460'923	1'116'623'666
dcs	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale (LRT)	oui	ind	L 12414 2022		78'683'226	-		78'683'226	78'482'835
dcs	Association Argos	oui	ind	L 12817 2024		2'805'292	-		2'805'292	2'729'768
dcs	Centre genevois de consultation LAVI	oui	ind	L 12822 2024		1'404'519	-		1'404'519	1'108'636
dcs	Centre social protestant de Genève (CSP)		af	L 12842 2024		636'882	-		636'882	636'882
dcs	Caritas Genève		af	L 12842 2024		538'232	-		538'232	538'232

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2021	VARIATION C2021 / B2021		Budget 2021	Comptes 2020
	TOTAL PROGRAMMES					5'414'704'836	558'664'736	11.5%	4'856'040'100	4'931'690'003
dcs	Fondation Phénix		af	L 12818	2024	356'372	-		356'372	356'372
dcs	Entreprise sociale l'Orangerie		af	L 12816	2024	236'939	-		236'939	236'939
dcs	Le Refuge - Dialogai		af	L 12849	2024	200'000	-		200'000	-
dcs	Première Ligne		af	L 12848	2024	182'000	-		182'000	-
dcs	Diverses actions sociales ponctuelles +		af			837'673	-69'300	-7.6%	906'973	585'072
dcs	Intégration pour tous (IPT)		af			184'447	-		184'447	184'447
dcs	Scène Active		af			146'000	-		146'000	146'000
dcs	Tél 143 la main tendue		af			143'093	-		143'093	143'093
dcs	Association 6 Logis		af			50'000	-		50'000	-
dcs	ASSUAS - association suisse des assurés		af			38'584	-		38'584	38'584
dcs	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés		af			38'584	-		38'584	38'584
dcs	Antenne drogue famille		af			34'674	-		34'674	34'674
dcs	Fondation pour l'avenir		af			20'376	-		20'376	20'376
dcs	Covid-19 Hébergement d'urgence aux personnes sans abri (lois 12821 et 12939) ²⁾		ns			1'400'000	1'400'000		-	1'400'000
dcs	Covid-19 Indemnisation pour perte de revenus (loi 12723) ²⁾		ns			-	-		-	15'000'000
dcs	Covid-19 Hospice Général - Prestations - Action Sociale ²⁾		ns			-	-		-	14'400'000
dcs	Covid-19 Distribution alimentaire (loi 12725) ²⁾		ns			-	-		-	5'000'000
dcs	Covid-19 Soutien aux personnes en situation de précarité (loi 12836) ²⁾		ns			-38'065	-38'065		-	12'000'000
dcs	Subsides aux assurés à ressources modestes		pp			552'893'070	-171'537	0.0%	553'064'607	523'057'262
dcs	Hospice Général - Prestations - Action Sociale		pp			364'235'901	-10'166'099	-2.7%	374'402'000	334'511'452
dcs	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées		pp			46'070'733	-5'939'267	-11.4%	52'010'000	65'122'964
dcs	Bourses d'études - enseignement secondaire II		pp			32'162'354	-7'084'157	-18.1%	39'246'511	31'085'884
dcs	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire		pp			14'422'989	-5'889'392	-29.0%	20'312'381	14'190'874
dcs	Hospice Général - Prestations - Insertion Professionnelle		pp			9'410'000	-		9'410'000	7'093'366
dcs	Chèques formation		pp			4'652'082	-747'918	-13.9%	5'400'000	3'546'837
dcs	Remise de cotisations AVS ^(LRT)		pp			1'692'577	-450'423	-21.0%	2'143'000	1'822'567
dcs	LAVI - Prestations destinées aux victimes		pp			1'281'000	-		1'281'000	1'281'000
dcs	Remboursement des écologes de musique		pp			867'764	-542'136	-38.5%	1'409'900	1'005'954
dcs	LAVI indemnités		pp			502'179	-673'152	-57.3%	1'175'331	825'012
	C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées					319'911'974	-10'817'872	-3.3%	330'729'846	317'879'073
dcs	Association AVIVO		af			49'000	-		49'000	49'000
dcs	Prestations complémentaires fédérales - AVS		pp			244'629'694	-9'761'096	-3.8%	254'390'790	245'483'191
dcs	Prestations complémentaires cantonales - AVS		pp			66'751'493	-770'468	-1.1%	67'521'961	65'476'375
dcs	Prestations d'aide sociale - AVS		pp			6'402'520	1'088'899	20.5%	5'313'621	4'930'432
dcs	Abonnements TPG - AVS		pp			2'079'266	-50'208	-2.4%	2'129'474	1'989'074
dcs	Prestations transitoires fédérales pour chômeurs âgés (PTCA fédérales)		pp			-	-1'325'000	-100.0%	1'325'000	-
	C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées					453'221'213	-15'007'325	-3.2%	468'228'538	442'750'684
dcs	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	oui	ind	L 12236	2021	68'709'427	-		68'709'427	65'463'941
dcs	EPH - Clair-Bois - Adultes	oui	ind	L 12236	2021	24'565'762	-56'186	-0.2%	24'621'948	24'228'134
dcs	EPH - Fondation SGIPA - Adultes	oui	ind	L 12236	2021	20'502'589	-		20'502'589	18'995'158
dcs	EPH - Aigues-Vertes	oui	ind	L 12236	2021	20'302'481	-		20'302'481	20'192'952
dcs	EPH - Foyer Handicap	oui	ind	L 12236	2021	18'981'304	-		18'981'304	19'027'213
dcs	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	oui	ind	L 12236	2021	12'111'488	-		12'111'488	12'124'327
dcs	EPH - Fondation Trajets	oui	ind	L 12236	2021	7'599'499	-115'000	-1.5%	7'714'499	7'506'035
dcs	EPH - Centre Espoir (Armée du salut)	oui	ind	L 12236	2021	5'832'787	-431'230	-6.9%	6'264'017	5'899'540
dcs	EPH - Association La Corolle	oui	ind	L 12236	2021	4'847'818	-191'000	-3.8%	5'038'818	4'872'668
dcs	EPH - Fondation Pro entreprise sociale privée	oui	ind	L 12236	2021	4'555'672	-		4'555'672	3'522'133
dcs	EPH - Enveloppe destinée aux nouvelles places	oui	ind	L 12236	2021	3'853'009	-6'160'511	-61.5%	10'013'520	3'769'360
dcs	EPH - La Maison des Champs	oui	ind	L 12236	2021	2'203'577	-		2'203'577	2'229'460
dcs	EPH - Réalise	oui	ind	L 12236	2021	785'382	-		785'382	776'475

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2021	VARIATION C2021 / B2021		Budget 2021	Comptes 2020
	TOTAL PROGRAMMES					5'414'704'836	558'664'736	11.5%	4'856'040'100	4'931'690'003
dcs	EPH - Association pour l'appartement de jour (APAJ)	oui	ind	L 12236	2021	662'144	-		662'144	652'940
dcs	EPH - Association Arcade 84	oui	ind	L 12236	2021	505'239	-		505'239	506'620
dcs	EPH - Association Point du Jour	oui	ind	L 12236	2021	283'521	-		283'521	284'528
dcs	Fondation Cap loisirs		af	L 12236	2021	964'726	-		964'726	964'726
dcs	Pro Infirmis		af	L 12236	2021	289'389	-		289'389	289'389
dcs	Pro Mente Sana		af			197'749	-		197'749	197'749
dcs	Insieme Genève		af			175'346	-		175'346	175'346
dcs	Association Autrement aujourd'hui		af			149'710	-		149'710	149'710
dcs	Association Parole		af			120'579	-		120'579	120'579
dcs	Association Réshange		af			120'000	-		120'000	-
dcs	Association Actifs		af			115'207	-		115'207	115'207
dcs	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)		af			95'645	-		95'645	95'645
dcs	Association Cérébral Genève		af			77'171	-		77'171	77'171
dcs	Anyatas - Association pour personnes mentalement handicapées		af			38'584	-		38'584	38'584
dcs	Association Danse habile		af			33'763	-		33'763	33'763
dcs	Fonds Helios - actions soutien intégration handicap		ns			492'108	-		492'108	492'108
dcs	CIIS - Subventions accord intercantonal		ns			196'844	-		196'844	196'844
dcs	Covid-19 - EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI) ²⁾		ns			-	-		-	3'100'000
dcs	Prestations complémentaires fédérales - AI		pp			167'256'419	-4'519'853	-2.6%	171'776'272	163'039'327
dcs	Prestations complémentaires cantonales - AI		pp			82'200'913	-3'692'647	-4.3%	85'893'560	79'472'390
dcs	Abonnements TPG - AI		pp			2'398'288	-149'351	-5.9%	2'547'639	2'214'966
dcs	Prestations d'aide sociale - AI		pp			1'997'074	308'454	18.3%	1'688'620	1'925'696
	C04 Soutien à la famille et à l'intégration					91'164'118	-13'944'804	-13.3%	105'108'922	91'864'214
dcs	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	oui	ind	PL 12887	2024	23'614'703	-		23'614'703	23'311'584
dcs	Centre de contact suisse-immigrés		af	L 12125	2021	373'507	-		373'507	373'507
dcs	Camarada		af	L 12125	2021	287'100	-		287'100	287'100
dcs	Office protestant de consultations conjugales et familiales		af			178'436	-		178'436	178'436
dcs	Maison genevoise des médiations		af			123'459	-		123'459	123'459
dcs	Association couple et famille		af			110'920	-		110'920	110'920
dcs	Université populaire albanaise		af			108'900	-		108'900	108'900
dcs	Association des familles monoparentales		af			99'827	-		99'827	99'827
dcs	Association Maison Kultura		af			99'000	-		99'000	99'000
dcs	Coordination genevoise Ecoute contre le racisme		af			74'000	-		74'000	74'000
dcs	Compagna		af			46'759	-		46'759	46'759
dcs	PIC - Programme d'intégration cantonal		ns			4'104'334	-2'035	0.0%	4'106'369	4'443'471
dcs	BIE Subventions accordées aux communes		ns			618'741	-236'259	-27.6%	855'000	664'719
dcs	BIE autres subventions		ns			178'459	-1'541	-0.9%	180'000	143'080
dcs	BIE cours de français		ns			140'415	-29'585	-17.4%	170'000	133'755
dcs	BIE cours de langue d'origine		ns			98'620	-1'380	-1.4%	100'000	98'738
dcs	Allocations familiales pour personnes non actives		pp			41'331'766	-6'028'729	-12.7%	47'360'495	41'656'528
dcs	Prestations complémentaires familiales		pp			16'771'491	-5'129'178	-23.4%	21'900'669	16'722'350
dcs	Aides sociales FAM		pp			2'435'328	-2'384'450	-49.5%	4'819'778	2'819'197
dcs	Allocations familiales dans l'agriculture		pp			368'354	-131'646	-26.3%	500'000	368'884
	C05 Actions en matière d'asile et de migration					49'117'597	765'180	1.6%	48'352'417	46'016'548
dcs	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	oui	ind	L 12414	2022	15'505'210	-		15'505'210	15'208'380
dcs	Croix-Rouge genevoise (CRG)		af	L 12820	2024	826'106	-		826'106	826'106
dcs	Pluriels - Centre de consultation d'études ethnopsychologiques		af	L 12819	2024	207'900	-		207'900	207'900
dcs	Elisa Asile		af			48'232	-		48'232	48'232
dcs	AGORA Aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile		af			14'469	-		14'469	14'469
dcs	Programme cantonal d'aide au retour		ns			354'683	-145'317	-29.1%	500'000	309'579
dcs	Hospice Général - Prestations - Asile		pp			32'160'997	910'497	2.9%	31'250'500	29'401'882

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2021	VARIATION C2021 / B2021		Budget 2021	Comptes 2020
	TOTAL PROGRAMMES					5'414'704'836	558'664'736	11.5%	4'856'040'100	4'931'690'003
	C06 Protection des personnes adultes sous curatelle					116'651	-3'349	-2.8%	120'000	120'000
dcs	Appui social - SPAd		pp			116'651	-3'349	-2.8%	120'000	120'000
	D01 Culture					44'676'995	9'775'739	28.0%	34'901'256	40'053'087
dcs	Orchestre de la Suisse Romande		af	L 12985	2024	9'405'000	-		9'405'000	9'405'000
dcs	Fondation romande pour le cinéma - Cinéforum (LRT)		af	PL 13002	2024	4'609'000	-		4'609'000	4'609'000
dcs	Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain		af	L 12626	2023	1'394'375	-		1'394'375	1'394'375
dcs	Fondation Bodmer (LRT)		af	L 12626	2023	915'000	-		915'000	915'000
dcs	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (LRT)		af	L 12626	2023	869'375	-		869'375	869'375
dcs	Concours de Genève (LRT)		af	L 12872	2024	674'030	-		674'030	674'030
dcs	Fondation de la Maison de Rousseau et de la Littérature (LRT)		af	L 12886	2024	466'500	-		466'500	466'500
dcs	Soutien à la diffusion et au rayonnement (LRT) +		af			2'170'555	-87'139	-3.9%	2'257'694	2'211'050
dcs	Soutien au livre et à l'écrit (LRT) +		af			821'432	-48'268	-5.5%	869'700	869'579
dcs	Tarifs jeunes (LRT)		af			634'765	-1'535	-0.2%	636'300	643'337
dcs	Fondation pour l'Ecrit (LRT)		af			353'000	-		353'000	353'000
dcs	Institut National Genevois		af			112'978	-		112'978	112'978
dcs	Fonds de soutien à l'édition +		af			198'000	-		198'000	197'925
dcs	Association Quartz Genève Zurich		af			97'500	-		97'500	97'500
dcs	Rencontres internationales de Genève (LRT)		af			84'753	-		84'753	84'753
dcs	Projets régionaux et transfrontaliers - culture		af			63'585	-415	-0.6%	64'000	42'085
dcs	Cercle de la librairie et de l'édition Genève (LRT)		af			59'400	-		59'400	59'400
dcs	Association pour le patrimoine industriel (API) (LRT)		af			50'000	-		50'000	50'000
dcs	Société Jean-Jacques Rousseau (LRT)		af			50'000	-		50'000	50'000
dcs	Musée international de la Réforme (MIR)		af			50'000	-		50'000	50'000
dcs	Fédération mondiale des concours internationaux de musique (LRT)		af			15'000	-		15'000	15'000
dcs	Bourses et résidences		ns			217'900	-22'100	-9.2%	240'000	222'900
dcs	Covid-19 Indemnisation entreprises et acteurs culturels (OF 442.15, lois 12751 et 12990) ²⁾		ns			20'909'757	9'952'106	90.8%	10'957'651	16'198'500
dcs	Intermittents du spectacle		pp			300'000	-		300'000	300'000
dcs	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)		pp			155'090	-16'910	-9.8%	172'000	161'800
	D02 Sport et loisirs					4'407'090	-37'504	-0.8%	4'444'594	4'181'800
dcs	Stade de Genève		af	L 13052	2021	1'090'000	-		1'090'000	1'090'000
dcs	Genève Futur Hockey ^{LRT}		af	L 12402	2021	900'000	-		900'000	940'000
dcs	Genève-Plage		af	PL 13070	2022	741'000	-		741'000	741'000
dcs	Soutien à la relève sportive + ^{LRT}		af			1'263'000	-1'298	-0.1%	1'264'298	1'208'000
dcs	Sport - encadrement et entraînement des jeunes +		af			178'090	-3'206	-1.8%	181'296	84'800
dcs	Elite individuelle ^{LRT}		af			115'000	-3'000	-2.5%	118'000	118'000
dcs	Fondation des Evaux		af			100'000	-		100'000	-
dcs	Elite individuelle - canton		af			20'000	-30'000	-60.0%	50'000	-
	E01 Protection de l'environnement					46'500	-13'500	-22.5%	60'000	44'950
dt	Subventions associations diverses +		af			6'500	-13'500	-67.5%	20'000	4'950
dt	Prix cantonal du développement durable		ns			40'000	-		40'000	40'000
	E02 Energie					7'829'455	-247'545	-3.1%	8'077'000	7'326'956
dt	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables		ns			7'829'455	2'455	0.0%	7'827'000	7'326'956
dt	Fonds des privés : subventions accordées		ns			-	-250'000	-100.0%	250'000	-
	E03 Gestion des eaux					501'753	-639'708	-56.0%	1'141'461	923'967
dt	Education à la nature +		af			10'000	-		10'000	-
dt	Barrage du seujet (SIG)		ns			174'733	-13'517	-7.2%	188'250	172'593
dt	Fonds renaturation contrats rivières		ns			160'381	-628'330	-79.7%	788'711	604'371

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2021	VARIATION C2021 / B2021		Budget 2021	Comptes 2020
	TOTAL PROGRAMMES					5'414'704'836	558'664'736	11.5%	4'856'040'100	4'931'690'003
dt	Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL)		ns			106'638	2'138	2.0%	104'500	97'004
dt	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes		ns			50'000	-		50'000	50'000
	E04 Agriculture et nature					8'539'918	2'160'683	33.9%	6'379'235	5'245'523
dt	Opage, promotion agricole		ind	L 12765 2024		1'834'000	-		1'834'000	1'834'000
dt	Maison de l'Alimentation du Territoire de Genève (MA-Terre)		af	L 12765 2024		300'000	-		300'000	-
dt	Vulgarisation AgriVulg		af	L 12765 2024		278'000	-		278'000	198'000
dt	Fondation Neptune		af	L 12528 2022		265'786	-		265'786	265'786
dt	Faune		af			477'730	-52'270	-9.9%	530'000	244'964
dt	Vulgarisation divers +		af			207'150	-		207'150	190'000
dt	Mesures incitatives et cofinancement (loi sur la biodiversité) +		af			91'500	-8'500	-8.5%	100'000	50'000
dt	Forêt : subventions diverses +		af			78'000	-		78'000	78'000
dt	Viticulture +		af			34'650	-		34'650	34'650
dt	Promotion de l'agriculture +		af			10'524	-10'000	-48.7%	20'524	107'524
dt	Biodiversité Nature et aux sites naturels		af			4'532	-25'468	-84.9%	30'000	20'000
dt	Covid-19 Producteurs locaux non soumis à la LIAF (loi 12937) ²⁾		ns			2'909'000	2'909'000		-	-
dt	Covid-19 Viticulture non soumis à la LIAF (lois 12739 et 12823) ²⁾		ns			811'500	-138'500	-14.6%	950'000	1'176'730
dt	Améliorations structurelles		ns			340'852	90'852	36.3%	250'000	271'233
dt	Contributions pour des prestations écologiques		ns			328'582	-21'418	-6.1%	350'000	298'882
dt	Promotion de l'agriculture non soumis à la LIAF		ns			324'067	-420'933	-56.5%	745'000	244'102
dt	Dégâts dus à la faune		ns			224'063	-75'937	-25.3%	300'000	211'746
dt	Fonds forestier communes		ns			11'125	-		11'125	11'125
dt	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs privés		ns			8'856	-86'144	-90.7%	95'000	8'782
	F01 Enseignement obligatoire et orientation					47'646	-		47'646	47'646
dip	Fédération des associations de parents d'élèves de l'EO (FAPEO)		af			47'646	-		47'646	47'646
	F02 Enseignement secondaire II et formation continue					30'890'870	2'414'473	8.5%	28'476'397	28'282'312
dip	Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)		ind	L 12599 2023		2'350'000	-		2'350'000	2'137'156
dip	Centre de bilan Genève (CEBIG)		ind	L 12229 2021		936'000	-		936'000	936'000
dip	École hôtelière de Genève		ind	L 12229 2021		878'401	-		878'401	878'401
dip	Association des répétiteurs AJETA		af	L 12229 2021		1'568'004	-		1'568'004	1'568'004
dip	Université ouvrière de Genève (UOG)		af	L 12229 2021		980'000	-		980'000	980'000
dip	Subventions pour cours à divers organismes +		af			398'151	-126'151	-24.1%	524'302	442'802
dip	Université populaire du canton de Genève		af			150'000	-		150'000	150'000
dip	Association Reliance		af			113'000	-		113'000	113'000
dip	Université du 3ème âge		af			66'235	-		66'235	66'235
dip	Association Métiers d'arts Genève (MAG)		af			30'000	-		30'000	30'000
dip	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)		ns			7'725'000	-		7'725'000	7'725'000
dip	Cours interentreprise - subvention pour la formation de base		ns			5'679'795	201'385	3.7%	5'478'410	5'478'410
dip	Subvention ordinaire à la FFPC		ns			4'077'675	-		4'077'675	4'188'375
dip	Subvention extraordinaire à la FFPC		ns			3'006'559	-		3'006'559	461'350
dip	Covid-19 Plan de mesures de soutien à l'apprentissage (ACE 2539-2020 et 2715-2021) ²⁾		ns			2'300'000	2'300'000		-	2'396'740
dip	Cours interentreprise hors canton - subv. pour la formation de base		ns			576'089	43'278	8.1%	532'811	682'811
dip	Bons repas cafétéria ESII		pp			35'961	-4'039	-10.1%	40'000	28'027
dip	Appui social ESII		pp			20'000	-		20'000	20'000
	F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques					71'991'477	-3'447'517	-4.6%	75'438'994	67'409'661
dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	oui	ind	L 12236 2021		16'844'709	-		16'844'709	16'906'102
dip	Fondation Ensemble - secteur mineurs	oui	ind	L 12236 2021		8'128'371	-		8'128'371	8'148'956
dip	Fondation SGIPA - secteur mineurs	oui	ind	L 12236 2021		5'410'214	-		5'410'214	5'457'416
dip	Enveloppe dispositif enseignement spécialisé		ind	L 12236 2021		739'632	-3'257'963	-81.5%	3'997'595	308'180
dip	Astural - enseignement spécialisé	oui	ind	L 12233 2021		5'765'560	-		5'765'560	5'800'652
dip	L'ARC, une autre école	oui	ind	L 12233 2021		3'037'050	-		3'037'050	3'027'563

dpt	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2021	VARIATION C2021 / B2021		Budget 2021	Comptes 2020
	TOTAL PROGRAMMES					5'414'704'836	558'664'736	11.5%	4'856'040'100	4'931'690'003
dip	La Voie lactée	oui	ind	L 12233	2021	2'003'271	-		2'003'271	2'024'643
dip	Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé	oui	ind	L 12233	2021	887'880	-		887'880	898'111
dip	Subsides pour les mesures de pédagogie spécialisée		pp			28'963'376	48'340	0.2%	28'915'036	24'520'491
dip	Frais de placements OMP		pp			177'651	-175'657	-49.7%	353'308	312'760
dip	Appui social mineurs OMP		pp			33'763	-62'237	-64.8%	96'000	4'787
	F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité					93'030'771	5'992'853	6.9%	87'037'918	91'800'261
dip	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)	oui	ind	L 12233	2021	37'217'910	-		37'217'910	37'611'517
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	oui	ind	L 12233	2021	8'635'447	-		8'635'447	8'757'765
dip	Astural - éducation spécialisée	oui	ind	L 12233	2021	6'412'420	-		6'412'420	6'451'448
dip	Enveloppe dispositif éducation spécialisée		ind	L 12233	2021	1'967'983	-		1'967'983	1'058'027
dip	Ecole protestante d'altitude - éducation spécialisée	oui	ind	L 12233	2021	1'781'463	-		1'781'463	1'801'991
dip	Fondation 022 Familles		af	L 12830	2024	454'430	-		454'430	454'430
dip	Fondation suisse du service social international		af	L 12830	2024	331'182	-		331'182	331'182
dip	Ecole des parents		af	L 12830	2024	319'904	-		319'904	300'904
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances		af	L 12198	2021	377'000	-		377'000	377'000
dip	Colonies de vacances - Association du scoutisme genevois		af	L 12198	2021	310'700	-		310'700	310'700
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse		af	L 12198	2021	198'000	-		198'000	198'000
dip	Colonies de vacances - Ma Jeunesse Suisse romande (MJSR)		af	L 12198	2021	105'510	-		105'510	105'510
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles		af	L 12198	2021	105'109	-		105'109	105'109
dip	Colonies de vacances - divers +		af			435'617	-46'396	-9.6%	482'013	389'886
dip	Groupement genevois centres d'entraîn. aux méthodes d'éducation active		af			157'764	-		157'764	157'764
dip	Groupement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE)		af			143'629	-		143'629	143'629
dip	Unions Chrétiennes de Genève		af			85'589	-		85'589	85'589
dip	Soutien à l'enfance +		af			76'954	-		76'954	76'954
dip	Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire		ns			1'320'000	-		1'320'000	820'000
dip	Covid-19 Indemnisation institutions accueil extra-familial (loi 12764) ²⁾		ns			-	-		-	353'657
dip	Mesures éducatives et de placements		pp			32'594'160	6'039'249	22.7%	26'554'911	31'909'199
	F05 Hautes écoles					507'385'226	975'000	0.2%	506'410'226	504'391'610
dip	Université de Genève	oui	ind	L 12608	2023	361'178'900	-		361'178'900	359'036'252
dip	HES-SO Genève Indemnité cantonale	oui	ind	L 12867	2024	25'878'368	-		25'878'368	25'611'400
dip	Institut de hautes études internationales et du développement		ind	L 12829	2024	15'036'918	-		15'036'918	15'036'918
dip	Fondation Hardt		af			38'040	-		38'040	38'040
dip	Contribution intercantonale à la HESSO		ns			104'278'000	-		104'278'000	103'669'000
dip	Covid-19 Indemnité Université de Genève ²⁾		ns			975'000	975'000		-	1'000'000
	F06 Prestations transversales liées à la formation					35'382'444	-156'939	-0.4%	35'539'383	35'177'781
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	oui	ind	L 12405	2022	13'735'246	-		13'735'246	13'698'757
dip	Conservatoire de musique de Genève	oui	ind	L 12405	2022	11'418'318	-		11'418'318	11'338'187
dip	Institut Jaques-Dalcroze	oui	ind	L 12405	2022	4'324'817	-		4'324'817	4'317'608
dip	Ecoles accréditées - Fondation ETM		ind	L 12405	2022	1'264'336	-		1'264'336	1'264'336
dip	Ecoles accréditées - Espace Musical		ind	L 12405	2022	723'069	-		723'069	723'069
dip	Ecoles accréditées - Studio Kodaly		ind	L 12405	2022	709'830	-		709'830	709'830
dip	Ecoles accréditées - Cadets de Genève		ind	L 12405	2022	597'741	-		597'741	597'741
dip	Ecoles accréditées - Ecole de Danse de Genève		ind	L 12405	2022	552'266	-		552'266	552'266
dip	Ecoles accréditées - Accademia d'Archi		ind	L 12405	2022	462'579	-		462'579	462'579
dip	Ecoles accréditées - Ondine Genevoise		ind	L 12405	2022	362'120	-		362'120	362'120
dip	Confédération des écoles de musique		af			195'000	-		195'000	288'179
dip	Vivre Ensemble +		af			184'805	-9'255	-4.8%	194'060	128'775
dip	Contribution à la promotion de la paix +		af			173'000	-6'253	-3.5%	179'253	158'000
dip	Subventions ponctuelles DIP +		af			133'487	-		133'487	72'000
dip	Culture et Rencontre		af			101'881	-		101'881	101'881
dip	Ecole et quartier Versoix		af			65'010	-		65'010	65'010

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2021	VARIATION C2021 / B2021		Budget 2021	Comptes 2020
	TOTAL PROGRAMMES					5'414'704'836	558'664'736	11.5%	4'856'040'100	4'931'690'003
dip	Projets régionaux et transfrontaliers DIP		ns			11'000	-9'370	-46.0%	20'370	-
dip	Subvention à la restauration collective		pp			213'854	-6'146	-2.8%	220'000	202'948
dip	Fonds animation jeunesse		pp			154'085	-125'915	-45.0%	280'000	134'495
	G01 Logement et planification foncière					49'100'930	-3'593'013	-6.8%	52'693'943	47'111'811
dt	Cité Universitaire		ind	L 12596	2023	319'943	-		319'943	319'943
dt	Subvention au logement social		pp			48'780'987	-3'593'013	-6.9%	52'374'000	46'791'868
	G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers					333'885	-4'593	-1.4%	338'478	323'885
dt	Projets régionaux et transfrontaliers		af			265'667	-4'593	-1.7%	270'260	265'667
dt	Association handicap architecture urbanisme (HAU)		af			58'218	-		58'218	58'218
dt	OU Subventions diverses +		af			10'000	-		10'000	-
	G04 Protection du patrimoine bâti et des sites					2'287'370	-52'441	-2.2%	2'339'811	2'291'060
dt	Cathédrale St-Pierre		af			107'762	-		107'762	107'762
dt	Musée habitat rural de Ballenberg		af			31'049	-		31'049	31'049
dt	Association Métiers d'arts Genève (MAG) - DT		af			30'000	-		30'000	30'000
dt	Subventions associations diverses +		af			-	-20'000	-100.0%	20'000	11'550
dt	Subventions à la restauration des bâtiments		ns			2'118'559	-32'441	-1.5%	2'151'000	2'110'699
	H01 Sécurité publique					238'569	-20'851	-8.0%	259'420	238'569
dsps	Association Rhizome		af			164'000	-951	-0.6%	164'951	164'000
dsps	Musique de la police		af			42'554	-		42'554	42'554
dsps	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman		af			32'015	-		32'015	32'015
dsps	Subventions diverses DSPS +		af			-	-19'900	-100.0%	19'900	-
	H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement					211'075	-7'479	-3.4%	218'554	279'554
dsps	Association REPR		af			168'554	-		168'554	168'554
dsps	Aumônerie de la prison		af			42'521	-7'479	-15.0%	50'000	12'000
dsps	Fondation romande de détention administrative		af			-	-		-	99'000
	H04 Sécurité civile et armée					501'482	27'782	5.9%	473'700	674'820
dsps	Musée militaire genevois		af			50'000	-		50'000	50'000
dsps	PC instruction communes		af			31'800	-87'350	-73.3%	119'150	24'790
dsps	PC matériel communes		af			29'942	-60'058	-66.7%	90'000	6'347
dsps	PC divers +		af			4'400	-		4'400	4'400
dsps	Fédération des corps de sapeurs-pompiers		af			1'000	-3'000	-75.0%	4'000	-
dsps	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)		af			1'000	-		1'000	1'000
dsps	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)		af			500	-		500	-
dsps	PC matériel institutions privées		af			-	-1'000	-100.0%	1'000	-
dsps	Jeunes sapeurs-pompiers		af			-	-1'000	-100.0%	1'000	-
dsps	PC instruction institutions privées		af			-	-650	-100.0%	650	-
dsps	Covid-19 - PC instruction communes ²⁾		ns			192'770	192'770		-	398'990
dsps	Rétribution des chefs de musique		ns			120'870	-11'130	-8.4%	132'000	120'727
dsps	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales		ns			55'000	-		55'000	55'000
dsps	Habillement et équipement des musiques cantonales		ns			14'200	-800	-5.3%	15'000	13'566
	K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées					1'537'692'852	103'983'021	7.3%	1'433'709'831	1'571'706'431
dsps	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - sous-couverture MIG	oui	ind	L 12722	2023	203'982'079	-		203'982'079	208'269'653
dsps	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignement	oui	ind	L 12722	2023	201'193'022	-		201'193'022	201'840'203
dsps	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général	oui	ind	L 12722	2023	189'582'815	-		189'582'815	188'843'993
dsps	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile - MIG et formation	oui	ind	L 12992	2023	83'292'271	-		83'292'271	81'969'157
dsps	EMS - Maison de Vessy	oui	ind	L 12234	2021	8'185'772	-34'298	-0.4%	8'220'069	7'512'160
dsps	EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL	oui	ind	L 12234	2021	7'242'374	-		7'242'374	7'301'866
dsps	EMS - Val Fleury	oui	ind	L 12234	2021	6'837'914	-466'221	-6.4%	7'304'135	7'360'351
dsps	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	oui	ind	L 12234	2021	6'820'483	-		6'820'483	6'871'520

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2021	VARIATION C2021 / B2021		Budget 2021	Comptes 2020
	TOTAL PROGRAMMES					5'414'704'836	558'664'736	11.5%	4'856'040'100	4'931'690'003
dsps	EMS - Le Prieuré	oui	ind	L 12234	2021	4'350'750	-		4'350'750	4'384'836
dsps	EMS - Butini	oui	ind	L 12234	2021	4'238'696	-		4'238'696	4'272'232
dsps	EMS - Fondation la Vespérale	oui	ind	L 12234	2021	4'227'902	-220'958	-5.0%	4'448'860	4'261'341
dsps	EMS - Les Châtaigniers	oui	ind	L 12234	2021	3'891'340	-		3'891'340	3'921'250
dsps	EMS - Eynard Fatio	oui	ind	L 12234	2021	3'419'194	-		3'419'194	3'446'065
dsps	EMS - Les Charmettes	oui	ind	L 12234	2021	3'119'769	-		3'119'769	3'143'652
dsps	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places + ³⁾	oui	ind	L 12234	2021	3'002'566	925'926	44.6%	2'076'640	1'895'000
dsps	EMS - Châtelaine	oui	ind	L 12234	2021	2'920'815	-		2'920'815	2'944'423
dsps	EMS - La Terrassière	oui	ind	L 12234	2021	2'830'995	-		2'830'995	2'852'616
dsps	EMS - Notre Dame	oui	ind	L 12234	2021	2'762'665	-		2'762'665	2'784'692
dsps	EMS - Résidence de Bon Séjour	oui	ind	L 12234	2021	2'735'160	-		2'735'160	2'757'078
dsps	EMS - La Plaine	oui	ind	L 12234	2021	2'579'379	-		2'579'379	2'599'902
dsps	EMS - Le Nouveau-Kermont	oui	ind	L 12234	2021	2'578'954	-		2'578'954	2'599'141
dsps	EMS - St-Loup - Vandelle	oui	ind	L 12234	2021	2'559'123	-		2'559'123	2'580'443
dsps	EMS - Foyer Béthel	oui	ind	L 12234	2021	2'442'019	-96'151	-3.8%	2'538'170	1'980'987
dsps	EMS - Résidence Les Tilleuls	oui	ind	L 12234	2021	2'405'185	-		2'405'185	2'423'621
dsps	EMS - Foyer St-Paul	oui	ind	L 12234	2021	2'319'085	-		2'319'085	2'281'442
dsps	EMS - Mouilles	oui	ind	L 12234	2021	2'301'074	-		2'301'074	2'319'136
dsps	EMS - Pierre de la Fée	oui	ind	L 12234	2021	2'276'304	-		2'276'304	2'295'254
dsps	EMS - De la Rive	oui	ind	L 12234	2021	2'231'286	-		2'231'286	2'247'257
dsps	EMS - Domaine de la Louvière	oui	ind	L 12234	2021	2'222'256	-		2'222'256	2'239'452
dsps	EMS - Bessonnette - fdt Les Marronniers	oui	ind	L 12234	2021	2'123'104	-		2'123'104	2'139'599
dsps	EMS - Fondation de l'Age d'Or	oui	ind	L 12234	2021	2'118'730	-		2'118'730	2'135'439
dsps	EMS - Résidence Fort Barreau	oui	ind	L 12234	2021	2'100'639	-		2'100'639	2'117'008
dsps	EMS - Les Bruyères	oui	ind	L 12234	2021	2'100'599	-		2'100'599	2'119'606
dsps	EMS - Résidence des Franchises	oui	ind	L 12234	2021	2'083'511	-		2'083'511	2'101'221
dsps	EMS - Les Pervenches	oui	ind	L 12234	2021	2'054'662	-		2'054'662	2'069'958
dsps	EMS - La Providenza	oui	ind	L 12234	2021	1'963'392	-		1'963'392	1'978'799
dsps	EMS - Les Pins	oui	ind	L 12234	2021	1'938'530	-		1'938'530	1'953'916
dsps	EMS - Plantamour	oui	ind	L 12234	2021	1'915'546	-		1'915'546	1'930'917
dsps	EMS - Stella	oui	ind	L 12234	2021	1'874'473	-		1'874'473	1'889'193
dsps	EMS - Nouveau Coccinelle	oui	ind	L 12234	2021	1'859'297	-		1'859'297	1'875'043
dsps	EMS - Résidence Vendée	oui	ind	L 12234	2021	1'812'028	-		1'812'028	1'828'542
dsps	EMS - Résidence Happy Days	oui	ind	L 12234	2021	1'811'081	-		1'811'081	1'825'356
dsps	EMS - Drize	oui	ind	L 12234	2021	1'803'697	-		1'803'697	1'817'849
dsps	EMS - Foyer Vallon	oui	ind	L 12234	2021	1'787'360	-		1'787'360	1'801'222
dsps	EMS - Villa Mona	oui	ind	L 12234	2021	1'763'666	-		1'763'666	1'435'341
dsps	EMS - Résidence Saconnay	oui	ind	L 12234	2021	1'719'623	-		1'719'623	1'410'500
dsps	EMS - Résidence de la Champagne	oui	ind	L 12234	2021	1'711'997	-		1'711'997	1'725'454
dsps	EMS - Résidence Jura	oui	ind	L 12234	2021	1'704'299	-		1'704'299	1'717'306
dsps	EMS - Maison de la Tour	oui	ind	L 12234	2021	1'620'356	-		1'620'356	1'633'183
dsps	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié	oui	ind	L 12234	2021	1'584'009	-		1'584'009	1'596'096
dsps	EMS - Résidence Beauregard	oui	ind	L 12234	2021	1'546'140	-		1'546'140	1'557'789
dsps	EMS - Résidence Mandement	oui	ind	L 12234	2021	1'335'091	-		1'335'091	1'345'332
dsps	EMS - Le Léman	oui	ind	L 12234	2021	1'094'903	-		1'094'903	1'103'271
dsps	EMS - Les Mimosas	oui	ind	L 12234	2021	1'083'147	-		1'083'147	1'090'995
dsps	EMS - Villa Mandement	oui	ind	L 12234	2021	1'032'068	-		1'032'068	1'037'112
dsps	EMS - La Méridienne	oui	ind	L 12234	2021	941'606	865'256		941'606	865'256
dsps	Quartier de l'Adret	oui	ind	L 12617	2023	1'782'778	-		1'782'778	1'407'489
dsps	Foyer de jour-nuit Pavillon de la Rive	oui	ind	L 12617	2023	1'257'758	-		1'257'758	1'261'918
dsps	Foyer de jour Relais Dumas	oui	ind	L 12617	2023	852'228	854'980		852'228	854'980
dsps	Foyer de jour Pavillon Butini	oui	ind	L 12617	2023	848'827	-		848'827	843'552

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2021	VARIATION C2021 / B2021		Budget 2021	Comptes 2020
	TOTAL PROGRAMMES					5'414'704'836	558'664'736	11.5%	4'856'040'100	4'931'690'003
dsps	Foyer de jour de Vessy	oui	ind	L 12617	2023	840'000	-60'000	-6.7%	900'000	360'000
dsps	Foyer de jour Le Caroubier	oui	ind	L 12617	2023	757'750	-		757'750	759'944
dsps	Foyer de jour Maison de Saconnay	oui	ind	L 12617	2023	750'681	-		750'681	752'815
dsps	Foyer de jour l'Oasis	oui	ind	L 12617	2023	735'022	-		735'022	737'418
dsps	Foyer de jour Aux Cinq Colosses	oui	ind	L 12617	2023	717'313	-		717'313	719'545
dsps	Foyer de jour La Seymaz	oui	ind	L 12617	2023	705'468	-		705'468	677'503
dsps	Foyer de jour Livada	oui	ind	L 12617	2023	692'196	-		692'196	694'292
dsps	Foyer de jour Soubeyran	oui	ind	L 12617	2023	686'899	-		686'899	689'081
dsps	Immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) +	oui	ind	L 12617	2023	651'134	-1'486'659	-69.5%	2'137'793	268'550
dsps	Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile +	oui	ind	L 12617	2023	-	-803'408	-100.0%	803'408	-
dsps	Unités d'accueil temporaire (UAT) +		af	L 12234	2021	1'550'566	-534'397	-25.6%	2'084'963	890'640
dsps	Le Chaperon rouge		af	L 12617	2023	1'101'500	-		1'101'500	1'101'500
dsps	Coopérative de soins infirmiers		af	L 12617	2023	695'000	-		695'000	695'000
dsps	Sages-Femmes à domicile		af	L 12617	2023	576'580	-		576'580	576'580
dsps	Services Alzheimer GE		af	L 12617	2023	407'500	-180'000	-30.6%	587'500	407'500
dsps	Actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé (Ortra santé-social)		af	L 12244	2021	370'887	-6'213	-1.6%	377'100	370'887
dsps	Programmes d'efficience du réseau de soins +		af			704'024	-25'992	-3.6%	730'016	712'951
dsps	Soins palliatifs		af			113'680	113'680		-	-
dsps	Proches aidants		af			99'650	-32'893	-24.8%	132'543	78'400
dsps	Actions ponctuelles d'aide à domicile +		af			90'000	-21'093	-19.0%	111'093	60'000
dsps	APAF - Aide et accompagnement des personnes âgées en EMS		af			48'515	-		48'515	48'515
dsps	Fondation IRIS		af			-	-40'000	-100.0%	40'000	-
dsps	Prestations stationnaires hospitalières		ns			444'282'282	3'655'441	0.8%	440'626'841	421'479'137
dsps	Soins à domicile	oui	ns			123'876'100	-2'003'958	-1.6%	125'880'058	126'952'254
dsps	Effet LIMA EMS		ns			4'433'211	2'183'211	97.0%	2'250'000	4'428'703
dsps	OSAD - Provision LIMA		ns			167'158	-6'423'842	-97.5%	6'591'000	197'829
dsps	Hospitalisations UATm		ns			-	-1'749'647	-100.0%	1'749'647	-205'436
dsps	Covid-19 - Indemnisation HUG Pertes ²⁾		ns			126'200'000	109'700'000	664.8%	16'500'000	168'478'580
dsps	Covid-19 - Indemnisation IMAD Pertes ²⁾		ns			5'801'174	2'601'174	81.3%	3'200'000	-
dsps	Covid-19 - Indemnisation Foyers de jour Pertes ²⁾		ns			420'000	220'000	110.0%	200'000	332'153
dsps	Covid-19 - Indemnisation cliniques privées Pertes ²⁾		ns			-	-		-	16'282'548
dsps	Covid-19 - EMS ²⁾³⁾		ns			417'635	-1'219'217	-74.5%	1'636'852	3'091'584
dsps	Observatoire de la santé		ns			24'536	-11'464	-31.8%	36'000	24'222
dsps	Soins à domicile privés		ns			-	-		-	-624'229
	K02 Régulation et planification sanitaire					24'536	-11'464	-31.8%	36'000	24'222
dsps	Observatoire de la santé		ns			24'536	-11'464	-31.8%	36'000	24'222
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention					10'778'371	-1'523'746	-12.4%	12'302'117	10'493'584
dsps	Première ligne		af	L 12848	2024	2'495'990	-		2'495'990	2'495'990
dsps	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer		af	L 12847	2024	1'441'867	-		1'441'867	1'441'867
dsps	Groupe sida - Genève		af	L 12849	2024	1'330'122	-		1'330'122	1'330'122
dsps	Dialogai		af	L 12849	2024	689'518	-		689'518	689'518
dsps	Boulevards		af	L 12849	2024	184'990	-		184'990	184'990
dsps	Personnes vivant avec (PVA)		af	L 12849	2024	148'494	-		148'494	148'494
dsps	Carrefour Addictions - dîme de l'alcool		af	L 12865	2024	925'316	-		925'316	1'060'361
dsps	Action prévention du jeu - Loro +		af	L 12865	2024	268'704	-97'082	-26.5%	365'786	165'023
dsps	Carrefour Addictions		af	L 12865	2024	345'171	-		345'171	345'171
dsps	Carrefour Addictions - prévention du jeu - casino		af	L 12865	2024	153'634	-		153'634	153'634
dsps	Action de promotion de la santé +		af			1'003'630	-122'868	-10.9%	1'126'498	943'100
dsps	Santé mentale +		af			392'800	-45'820	-10.4%	438'620	410'700
dsps	Appartenances - Genève		af			198'000	-90'720	-31.4%	288'720	91'640
dsps	Association fourchette verte		af			170'000	-		170'000	170'000

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2021	VARIATION C2021 / B2021		Budget 2021	Comptes 2020
	TOTAL PROGRAMMES					5'414'704'836	558'664'736	11.5%	4'856'040'100	4'931'690'003
dsp	Dime de l'alcool : actions de préventions +		af			153'000	-145'480	-48.7%	298'480	173'750
dsp	Activité physique et alimentaire +		af			143'062	-10'146	-6.6%	153'208	98'268
dsp	Inégalité de santé +		af			94'000	-11'000	-10.5%	105'000	104'700
dsp	Croix-Bleue genevoise		af			89'172	-		89'172	89'172
dsp	Fonds drogue DSPS +		af			80'090	-216'898	-73.0%	296'988	102'683
dsp	Ligue genevoise contre le rhumatisme		af			62'994	-		62'994	62'994
dsp	Programme de prévention des accidents par morsure		af			30'000	-		30'000	30'000
dsp	Covid-19 - Accueil des SDF (loi fédérale 818.101) ²⁾		ns			216'323	-449'677	-67.5%	666'000	-
dsp	Interassociation de sauvetage		ns			45'372	-629	-1.4%	46'000	44'953
dsp	ISOPHTH		ns			37'650	-3'186	-7.8%	40'836	37'558
dsp	Fondation sécurité des patients		ns			32'151	-33'466	-51.0%	65'617	64'913
dsp	Programmes intercantonaux K03 +		ns			22'853	-286'579	-92.6%	309'432	25'672
dsp	Observatoire de la santé		ns			12'268	104	0.9%	12'164	12'111
dsp	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux		ns			11'200	-300	-2.6%	11'500	11'200
dsp	Académie chiropratique		ns			-	-10'000	-100.0%	10'000	5'000
	L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi					48'694'885	-4'379'460	-8.3%	53'074'345	44'819'707
dee	Participation Cantonale LACI		ns			15'083'000	-21'000	-0.1%	15'104'000	14'220'000
dee	Covid-19 - Aide complémentaire RHT COVID (loi 12989)		ns			1'064'598	1'064'598		-	-
dee	Mesures cantonales en faveur du chômage		pp			31'517'498	-5'302'847	-14.4%	36'820'345	29'460'479
dee	Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées		pp			1'029'789	-120'211	-10.5%	1'150'000	1'139'228
	L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce					198'200	-		198'200	198'200
dee	Association Paritaire pour les Mesures d'Accompagnement - APMA		ns			198'200	-		198'200	198'200
	L04 Promotion économique et tourisme					560'463'863	521'707'478	1346.1%	38'756'385	96'001'107
dee	Fondation d'aide aux entreprises (FAE) ¹⁾		ind	L 12496 2023		6'000'000	-		6'000'000	6'000'000
dee	Covid-19 - Fondation pour le tourisme ¹⁾²⁾		ind	L 12728 2022		4'400'000	4'400'000		-	4'500'000
						12837				
						12935				
dee	Office de promotion industrielle (OPI) ¹⁾		ind	L 12496 2023		1'382'910	-		1'382'910	1'382'910
dee	Eclosion ¹⁾		ind	L 11909 2020		-	-		-	1'470'150
						12496				
dee	Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) ¹⁾		af	L 12645 2023		3'591'150	-		3'591'150	2'121'000
dee	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise + ¹⁾		af			250'580	-420	-0.2%	251'000	81'216
dee	Action en faveur de l'économie genevoise + ¹⁾		af			231'500	-85	0.0%	231'585	233'000
dee	Association Génération Innovation Lémanique (GENILEM) ¹⁾		af			139'740	-		139'740	124'740
dee	Covid-19 Indemnisation cas de rigueur 2021 (lois 12802, 12803, 12807, 12808, 12809, 12813, 12863, 12892, 12938, 12991, 13029, 13072) ¹⁾²⁾		ns			543'126'853	515'966'853	1899.7%	27'160'000	-
dee	Covid-19 Indemnisations charges sociales et salaires des apprentis (loi 12824) ¹⁾²⁾		ns			1'179'475	1'179'475		-	4'091'582
dee	Covid-19 Indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux, loyers nov-déc. (loi 12826) ¹⁾²⁾		ns			161'655	161'655		-	9'339'647
dee	Covid-19 Indemnisations secteur restauration et débit de boissons (lois 12833 et 12864) ¹⁾²⁾		ns			-	-		-	16'268'381
dee	Covid-19 Indemnisations des commerces et activités de proximité (loi 12812) ¹⁾²⁾		ns			-	-		-	7'000'000
dee	Plan d'accompagnement de la reprise et de la transition		ns			-	-		-	-
dee	Covid-19 Indemnisations cas de rigueur 2020 (loi 12810) ¹⁾²⁾		ns			-	-		-	24'890'760
dee	Covid-19 Indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux, loyer > à 3500 francs (loi 12664) ¹⁾²⁾		ns			-	-		-	3'531'279
dee	Covid-19 Indemnisations complémentaire au RHT pour cadres avec fonction dirigeante (lois 12685) ¹⁾²⁾		ns			-	-		-	3'331'249
dee	Covid-19 Indemnisations des cadres avec fonction dirigeante, juin à sept. 2020 (loi 12801) ¹⁾²⁾		ns			-	-		-	2'950'891
dee	Covid-19 Indemnisations des établissements nocturnes (lois 12783 et 12825) ¹⁾²⁾		ns			-	-		-	3'928'281
dee	Covid-19 Indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux, loyer < à 3500 francs (loi 12678) ¹⁾²⁾		ns			-	-		-	4'756'023

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2021	VARIATION C2021 / B2021		Budget 2021	Comptes 2020
	TOTAL PROGRAMMES					5'414'704'836	558'664'736	11.5%	4'856'040'100	4'931'690'003
	M01 Transports et mobilité					347'265'915	495'711	0.1%	346'770'204	335'338'355
di	Transports Publics Genevois (TPG)		ind	L 12546	2024	244'052'795	-381'265	-0.2%	244'434'060	229'721'185
di	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)		ind	L 12545	2024	2'900'885	-		2'900'885	2'771'563
di	Indemnités CTI Unireso		ind			44'286'259	-		44'286'259	43'026'445
di	Indemnités aux CFF pour les trains régionaux		ind			22'907'054	-1'010'208	-4.2%	23'917'262	25'200'000
di	Unireso Frais communauté tarifaire		ind			600'000	-		600'000	1'312'500
di	CFF - projet LEX		ind			-	-312'738	-100.0%	312'738	312'738
di	Compagnie générale de navigation CGN		af	L 12230	2024	2'016'000	-		2'016'000	2'016'000
di	GLCT : Lignes transfrontalières		af			7'266'649	-683'351	-8.6%	7'950'000	6'213'593
di	Indemnités aux TPN pour le trafic régional		af			224'273	-25'727	-10.3%	250'000	218'037
di	Transports collectifs - subventions diverses +		af			52'000	-51'000	-49.5%	103'000	94'070
di	Covid-19 Indemnité TPG ²⁾		ns			22'070'000	2'070'000	10.4%	20'000'000	21'702'224
di	Covid-19 Compagnie générale de navigation CGN ²⁾		ns			890'000	890'000		-	750'000
di	Covid-19 Indemnités aux CFF pour les trains régionaux ²⁾		ns			-	-		-	1'800'000
di	Covid-19 Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN) ²⁾		ns			-	-		-	200'000
di	Covid-19 Indemnités aux TPN pour le trafic régional ²⁾		ns			-	-		-	-
	M02 Infrastructures routières et de transports					-	-4'575'000	-100.0%	4'575'000	-
di	Amortissement indemnité CEVA ⁴⁾		ns			-	-4'575'000	-100.0%	4'575'000	-

Légende :

+ : voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre si des bénéficiaires sont déjà connus

ind : indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : autres subventions non LIAF

(LRT) : lignes concernées par la nouvelle répartition des tâches canton-communes. Voir tableau détaillé ci-après.

¹⁾ Dans le tableau du budget 2021, cette ligne figurait sous le programme A04 Développement et innovation du canton et de la région.

²⁾ Un tableau récapitulatif des aides Covid-19 figure dans les états financiers au point 4.11 *Subventions et charges diverses de transfert*.

³⁾ Les dépenses 2021 relatives aux surcoûts liés à l'oxygénothérapie et au matériel de protection ont été enregistrées par erreur sur cette ligne budgétaire en lieu et place de la ligne Covid-19 – EMS. Le total de ces dépenses (1 594 778 F) apparaît dans le tableau fournissant le détail des lignes de subventions génériques.

⁴⁾ Conformément à la demande de la Cour des comptes, cette ligne est considérée comme un dédommagement à la Confédération (nature 361) et non aux CFF, raison pour laquelle elle n'apparaît plus dans ce tableau. Les comptes 2020 ont été retraités.



A.

Subventions ligne générique





SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2021

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES	
	A02 Conseil d'Etat	
cha	Protocole subventions diverses	31'412
	International Conference for Prevention & Infection Control / ICPIC (réception)	5'000
	World Forum for Hospital Sterile Supply / WFHSS (réception)	5'000
	Salon international EPHJ (réception)	3'750
	International Leadership Association Annual Conference / ILA (réception)	3'502
	Congrès international de physique mathématique / ICMP 2021 (réception)	2'800
	Congrès IATA Aviation Fuel Forum (réception)	2'500
	Congress Airports Council international Europe / ACI (réception)	2'000
	Association Infoprisons, 10ème anniversaire (réception)	1'500
	Maritime Transport Efficiency Conference / MTEC (réception)	1'500
	Congrès Annuel de la Société Francophone de Transplantation / SFT (réception)	1'500
	Forum Franco-Suisse / FAFS (réception)	1'450
	Congrès Galenus-Nano GVA Symposium (réception)	910
	A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève internationale	
df	Aide aux pays en voie de développement	6'013'301
	Organisation mondiale contre la torture - OMCT	200'000
	Drugs for neglected diseases - DNDI	200'000
	Ass. pour la prévention de la torture - APT	180'000
	Commission internationale de juristes	180'000
	Swisscontact	180'000
	Gardp foundation	180'000
	HUG - Chirurgie pédiatrique Burkina Faso	180'000
	Fondation biovision	180'000
	IHEID - Executive Master in Development Policies and Practices (DDP)	180'000
	HUG - Projet Pneumoscope - Pof. A. Gervais	150'000
	Croix-Rouge suisse - Bangladesh	150'000
	Handicap international - association nationale suisse	150'000
	Appel de Genève - République Démocratique Congo	150'000
	Cerah Genève - Centre enseignement & recherche action humanitaire de Genève	150'000
	Helvetas swiss intercooperation	150'000
	Association les amis de sentinelles (Iads)	150'000
	Médecins du monde suisse	150'000
	Centre pour les droits civils et politiques (CCPR)	145'000
	Association suisse des amis de sœur Emmanuelle	140'000
	HUG - Santé tropicale - Prise en charge de maladies non transmissibles au Népal	138'096
	Casa alianza suisse	136'153
	Caritas suisse	130'000
	Fondation suisse de déminage	125'000
	Université de Genève - Centre InZone	120'000
	Association krousar thmey	100'000
	Centre Europe - Tiers monde - CETIM	100'000
	Entraide protestante suisse - eper	100'000
	UICN, union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources	100'000
	World heart federation	100'000
	Upr info	100'000
	Fondation ecoformation	100'000
	Défense des enfants international - dei - section suisse	90'000
	IHEID - Revue internationale de politique de développement (DEVPOL)	60'000
	The new humanitarian	80'000
	Fondation du docip - centre de documentation de recherche et d'information des peuples autochtones	72'000
	Codap - centre conseils & appuis pour les jeunes en matière de droits de l'homme	70'000
	Trial international	60'000
	Association de soutien a nouvelle planète	60'000
	Association vivere	60'000
	Association soutien sans frontières	60'000
	Association nai qala	60'000
	h2o energies	55'700
	Save the children suisse	50'000
	Ass. terragir - énergie solidaire	50'000
	Association fxb international	50'000
	Association one action	45'000
	Conseil international des agences bénévoles	40'000

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2021

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES	
	Fondation womanity	40'000
	Goutte d'eau switzerland	40'000
	Association lamaneh suisse	40'000
	Fondation middle east children's institute international (meci)	40'000
	Fondation martin ennals	40'000
	Université de Genève - faculté de médecine	32'500
	Fondation surgir	30'000
	Théâtre spirale	30'000
	Aqua alimenta	30'000
	Dev.tv/development television agency/association a but non-lucratif	30'000
	Peace brigades international suisse - pbi	30'000
	Jrr association	30'000
	Association solafrica	30'000
	Help code switzerland	30'000
	Association lectures partagées	29'000
	Maasai aid association - m.a.a.	25'000
	BICE - bureau international catholique de l'enfance	22'772
	Foraus-forum de politique étrangère	5'400
	Genève welcome - centre d'accueil de la Genève internationale	1'680
df	Soutiens pour l'égalité et contre les violences domestiques et de genre	309'999
	Ass. foyer Arabelle - projet pilote de service externe de soutien (ses)	100'000
	Fondation impactia	30'000
	Association les créatives	26'000
	Association decadree	15'830
	Association epicene	14'091
	Association geneva Pride	13'846
	Avendi association	11'150
	Empowerment lab	10'500
	Ass. rinia contact	10'000
	CCIG chambre de commerce d'industrie et des services de Genève	10'000
	Ass. pour la promotion des droits humains (apdh)	10'000
	Réseau femmes	7'809
	Asile lgbt	7'000
	Association champcontrechamp	6'000
	Le 2e observatoire	5'000
	Ademag association	5'000
	Association everybody's perfect	5'000
	Association de médiatrices interculturelles - amic	4'945
	UNIGE - Bioscope - vidéos MGF	3'750
	Association frauenstreikfotograf*innen	3'000
	Association glam chic prod	3'000
	Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers - odae	2'750
	Association carouge illustration	2'078
	UNIGE - Institut des études genre	1'750
	Association alliance française de Genève	1'500
df	Geneva Solutions & Club Suisse de la Presse	204'000
	Fondation pour l'innovation et la diversité dans l'information (FIDI)	102'000
	Club suisse de la presse	102'000
df	Genève internationale subventions diverses	34'692
	Fondation Kofi Annan	10'000
	Impact hub Geneva sa	6'525
	Gardp foundation	5'000
	Switzerland for UNHCR	4'466
	Histoire en lumière	3'900
	Just innovate	3'153
	IHEID - International Geneva Luncheons	1'648
	C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	
dcs	Diverses actions sociales ponctuelles	837'673
	PCLS Caritas	150'000
	PCLS Centre social protestant	110'000
	Cohésion sociale en milieu urbain (Projets PCSMU)	75'000
	Le Dracar	58'439

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2021

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES	
	Le Passage (Armée du Salut)	50'000
	Le Bateau Genève	50'000
	Laverie (CAPAS)	40'000
	CAPAS (nouvelle demande pour coordination)	40'000
	PACO (insertion des jeunes par le biais des arts plastiques)	39'190
	Jeunes parents	20'000
	Astural	20'000
	Geneva Pride	20'000
	La Mif (insertion sociale de jeunes filles en foyer par le biais d'un film)	20'000
	Les Créatives festival	20'000
	Insertion Genève	20'000
	Co'errance	20'000
	appel à projets PCSMU "Reconstruire la cohésion sociale après le COVID-19"	19'000
	Eco-citoyen (Free-go)	12'000
	Fondation Mater	10'000
	AH4G	10'000
	Europe-Charmillles	10'000
	L'Expérience	10'000
	Info entraide Suisse	7'244
	Autonomia	5'800
	Dettes Conseils Suisse	1'000
	D01 Culture	
dcs	Soutien à la diffusion et au rayonnement	2'170'555
	Compagnie Gilles Jobin	120'000
	La Ribot	120'000
	Compagnie Greffe	110'000
	Association Neopost Ahrrrt / Foofwa d'Imobilité	100'000
	Alias Compagnie	100'000
	Dreams Come True / Yan Duyvendak	100'000
	Cie MadMoiselle MCH	90'000
	Association Laps	85'000
	Compagnie Alakran	80'000
	Compagnie STT	80'000
	Compagnie Ioannis Mandafounis	80'000
	Compagnie Berrettini (melk prod)	80'000
	Cie 7273	40'000
	Fondation du musée international de la croix-rouge/ MICR	20'000
	Association Design Days	19'000
	Bongo Joe	18'000
	Association Les Créatives	17'000
	Gli Angeli Genève	15'000
	Gli Angeli Genève	15'000
	Fondation ImpactiA	15'000
	Fondation GIFF	15'000
	Association Les films du chalet	15'000
	Fédération Genevoises des Musiques de Création (FGMC)	15'000
	Association Les Orties	14'000
	L'Homme de dos	13'000
	Tutu Production	12'000
	Maison Internationale des Associations Borders Forensics	10'400
	Compagnie Cinéscène	10'000
	L'Autre cie	10'000
	Concours suisse de musique pour la jeunesse	10'000
	Orchestre Tout Puissant	10'000
	Traghetto Nuovo	10'000
	Lemanic Modern Ensemble	10'000
	Du Rythme de Vie – Cyril Cyril	10'000
	Orchestre tout puissant Marcel Duchamp	10'000

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2021

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES	
	Inkörper Company	10'000
	Association Motonomy	10'000
	Association Artos	10'000
	Maison Internationale des Associations Borders Forensics	10'000
	Association Motonomy	8'500
	Compagnie Confiture	8'000
	Cie Andrayas	8'000
	Insub Meta Orchestra Ass. Insubordinations	8'000
	Sémaphore	8'000
	BravoBravo	8'000
	Association 18	8'000
	Association 18	8'000
	Everybody's Perfect	8'000
	Association WOMB	8'000
	CAN Centre d'art Neuchâtel	8'000
	Zanco	7'500
	Compagnie Sturmfrei	7'000
	Compagnie Apsara	7'000
	Association Zonoff	7'000
	Fondation SAPA	6'500
	Professionnels du spectacle Suisse	6'000
	Compagnie Uranus	6'000
	Cie Sturmfrei	6'000
	Association Insubordination - La Tène	6'000
	Helvetiarockt	6'000
	Association Phasma	6'000
	Association Dansehable	6'000
	SZKMD production	6'000
	Perceuse Productions Scènes	6'000
	Nicolas Field	6'000
	Association Vingt-sept Mille	6'000
	Association Vingt-sept Mille	6'000
	Cie du Solitaire	5'000
	Théâtre du Saule rieur	5'000
	Association Folledeparole	5'000
	Cie Bleu en Haut Bleu en Bas	5'000
	Geneva Brass Quintet	5'000
	Association Phasma	5'000
	Monsieur Marc PERRENOUD	5'000
	Association Phasma	5'000
	Riva et Repele Balletto	5'000
	Riva et Repele Balletto	5'000
	Association Les Lents	5'000
	Cie Jerrycan	5'000
	Fondation FIFDH	5'000
	Roadmovie	5'000
	TCHAN-ZÂCA	5'000
	Association SZKMD production	5'000
	Geneva Brass Quintet	4'800
	Perceuse Productions Scènes	4'500
	Full Petal Machine	4'000
	Compagnie Confiture	4'000
	Association Phasma	4'000
	Association Boîte à Mazik	4'000
	Association Phasma	4'000
	Woman's Move	4'000
	Association Cobalt	4'000
	3615 Dakota	4'000

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2021

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES	
	Kunst Halle Sankt-Gallen	4'000
	NMB Nouveau Musée Bienne	4'000
	Association 18	4'000
	Association Gay Couple Group	4'000
	Kunst(Zeug)Haus	4'000
	Trio DDK	3'500
	Cie Confiture	3'000
	Association Culturelle Lucidarium	3'000
	Association Le Ciel Productions	3'000
	Scarlett's c/o Tutu Production	3'000
	Landslide	3'000
	Inkörper Company	3'000
	Association Filira	3'000
	Association IF	3'000
	Sarah MACLAREN	3'000
	Delta Charlie Delta	3'000
	Filou Théâtre	3'000
	Association Zollfrei	3'000
	Doppelganger Gelewski Sylvain	3'000
	Monsieur Séverin GUELPA	3'000
	Swiss Institute	3'000
	Fondation l'Abri	3'000
	Beaver Dam Company	2'500
	Association eeeeh	2'500
	Monsieur Séverin GUELPA	2'500
	Association Boîte à Mazik	2'000
	Association des Marmots	2'000
	Association Midi 10	2'000
	Association Gay Couple Group	2'000
	Kunstmuseum Solothurn	2'000
	Charlotte MERMOUD	2'000
	Vianney FIVEL	2'000
	Cie Skree Wolf	1'800
	Compagnie Jozsef Trefeli	1'800
	Cie Jozsef Trefeli	1'700
	SJSO-orchestre symphonique suisse	1'500
	Compagnie Beaver Dam	1'500
	Association Trans	1'500
	Patricio GIL FLOOD	1'500
	Association de soutien à La Grange de Dorigny	1'500
	Chœur Suisse des Jeunes	1'200
	Association Scarlett's	1'200
	Beaver Dam Company	1'200
	Scarlett's	1'000
	Corodis	1'000
	Compagnie Beaver Dam	850
	Compagnie Beaver Dam	800
	Soutien à la diffusion et au rayonnement RT	222'305
dcs	Soutien au livre et à l'écrit	821'432
	Librairie du Boulevard	11'000
	Librairie Papiers Gras	10'000
	Librairie Galerie Atmosphère	9'000
	La Revue de Belles-Lettres	9'000
	Librairie La Dispersion	6'000
	Le Courrier	6'000
	Institut suisse Jeunesse et Médias	5'000
	Association les insécables	3'000
	Cercle de la libraire et de l'édition de Genève	1'000

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2021

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES	
	Soutien au livre et à l'écrit RT	761'432
dcs	Fonds de soutien à l'édition	198'000
	Edition Drozophile	15'000
	Association des amis de Christian Gonzenbach	10'000
	Arta Sperto	10'000
	Association des amis du théâtre les montreurs d'images pour la sauvegarde	8'000
	Andata Ritorno	8'000
	Association Les Amis d'Erich Hermès	8'000
	Cohen&Cohen éditeurs	7'500
	Georg Editeur	6'000
	Editions d'en bas	6'000
	Miami books	5'000
	Editions Encre Fraîche	5'000
	Association des amis de Delphine Renault	5'000
	art&fiction, éditions d'artistes	5'000
	AGPI	5'000
	Hélise Hélas Editeur	5'000
	Association des éditions Fleurs Bleues	5'000
	GE Grave - Atelier genevois de gravure contemporaine	5'000
	art&fiction, éditions d'artistes	4'000
	BDFIL	4'000
	ART for The World	4'000
	Editions ies	4'000
	Slatkine Reprints SA	4'000
	Editions d'en bas	4'000
	Slatkine Reprints SA	3'600
	Slatkine Reprints SA	3'400
	Editions Encre Fraîche	3'000
	Swiss Comics Artists Association (SCAA)	3'000
	Éditions Entremonde	3'000
	EDITIONS NOTARI	3'000
	art&fiction	2'500
	art&fiction	2'500
	Editions de l'Aire	2'500
	Editions de l'Aire	2'500
	Slatkine Reprints SA	2'500
	Slatkine Reprints SA	2'500
	Association Grimaces éditions	2'000
	Editions Favre SA	2'000
	Editions Encre Fraîche	2'000
	Editions Planète Santé - Société coopérative Médecine & Hygiène	2'000
	Quart Verlag GmbH	2'000
	Olga Editions - Llensenculture	2'000
	La bûche	2'000
	Slatkine Reprints SA	2'000
	Building Paris	2'000
	Editions de l'Aire	1'500
	Association L'Ours Blanc	1'000
	Monsieur Linus WIRZ	1'000
	D02 Sport et loisirs	
dcs	Soutien à la relève sportive	1'263'000
	Genève Education Football	196'000
	Genève Basketball Academie	150'000
	Genève Escalade	55'000
	Association TSP Cadre Cycliste Genève (TSP CCG)	47'000
	Académie de Volleyball de Genève (AVGe)	37'000
	Association Centre de la Relève du Tchoukball Genevois (CRTG)	26'000
	Team Talents Handball (TTH)	20'000

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2021

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES	
	Institut du Tennis de Table Genevois (ITTG)	17'000
	Association Canoë Club Genève (CCG)	14'000
	Association Triathlon Club Genève (TCG)	12'000
	Soutien à la relève sportive RT transfert Ville de Genève	239'000
	Soutien à la relève sportive RT transfert ACG Fonds Intercommunal	450'000
dcs	Sport - encadrement et entrainement des jeunes	178'090
	Fondation Cap Loisirs	20'000
	Le Salto de l'Escargot	20'000
	Association Europe-Charmilles	20'000
	ALSF	20'000
	Fondation Cap Loisirs	18'474
	Association FLAG21	15'000
	Association Fragile	14'496
	Fondation EQUI-PAGE	10'000
	Association des médiatrices interculturelles (AMIC)	10'000
	Association SUPGENEVE	8'000
	Association Taupenivo	7'500
	CTT UGS-Chênois	5'320
	Club de Gymnastique d'Onex FSG AGG	5'000
	Tennis club de Carouge	4'300
	E01 Protection de l'environnement	
dt	Subventions associations diverses	6'500
	Festival Alternatiba Léman 2021	5'000
	Projet pédagogique nature et environnement - Yolande Hauser	1'500
	E03 Gestion des eaux	
dt	Education à la nature	10'000
	Festival Alternatiba Léman 2021	5'000
	Compagnie Mûes	5'000
	E04 Agriculture et nature	
dt	Vulgarisation divers +	207'150
	Association des maraîchers du Genevois	152'000
	Union fruitière lémanique	25'650
	Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève)	21'900
	Groupeement technique horticole de Genève	7'600
dt	Mesures incitatives et cofinancement (loi sur la biodiversité) +	91'500
	Association Genève Cultive	35'000
	Semences de Pays - Serres de Belle-Ideé	20'000
	HEPIA	15'000
	Ecole Hugo-de-Senger	10'000
	Association Bariolée	9'000
	Association du Préau	2'500
dt	Forêt : subventions diverses +	78'000
	ForêtGenève - association genevoise des propriétaires forestiers	78'000
dt	Viticulture +	34'650
	Interprofession du vignoble et des vins de Genève	34'650
dt	Promotion de l'agriculture +	10'524
	Plateforme pour une agriculture socialement durable	4'950
	Association des amis du centre historique de l'agriculture et du musée romand de la machine agricole	3'000
	Moulin de Chiblins	
	Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève	2'574
	F02 Enseignement secondaire II et formation continue	
dip	Subventions pour cours à divers organismes	398'151
	Voie F	199'500
	ISFB - Institut supérieur de formation bancaire	118'000
	Lire et Ecrire	59'818
	Virgile Formation Continue	11'323
	Focal - Fondation de formation continue pour le cinéma et l'audiovisuel	9'510
	F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	
dip	Colonies de vacances - divers	435'617
	Groupeement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances	95'000

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2021

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES	
	Colonie de La Fouly	49'707
	Genève-Loisirs	41'783
	Colonie de Plainpalais	40'958
	Association La Gavotte	23'169
	Colonie de vacances de St-Gervais	22'563
	Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active	19'500
	Colonie Arc-en-Ciel	17'398
	Camp de La Cordée	15'101
	Colonie La Ruche	12'145
	Colonie Saint-François	12'095
	Colonie Sainte-Croix	10'166
	Contact-Jeunes	7'762
	Colonie La Joie de Vivre	7'255
	Diverses aides à la formation des moniteurs	6'730
	Association La Bulle d'Air	6'553
	Colonie Caecilia	4'905
	Agriviva	4'900
	Colonie La Rencontre - Arzier	3'722
	Insieme Genève	3'206
	Musijeunes	2'858
	Tchouk Loisir	1'677
	Association Cerebral Genève	1'524
	Participation extraits spéciaux de casiers judiciaires	24'940
dip	Soutien à l'enfance	76'954
	Association Espace A	67'348
	Bureau genevois d'adoption	9'606
	F06 Prestations transversales liées à la formation	
dip	Vivre Ensemble	184'805
	Compagnie Sixième Art	25'200
	Agence Louis-François Pinagot	25'000
	Cercle Martin Buber	24'400
	Association Impro Impact	17'100
	Compagnie Folle de Parole	16'305
	EcoLive association	15'000
	Association Transforme	10'000
	Association Freeze	10'000
	Association Sycomore	10'000
	Programme Indépendant de Recherche (PIR)	9'800
	Fondation de la Maison de Rousseau et de la Littérature	8'000
	Association des amis des éditions Zoé	5'000
	Association IF	5'000
	Association Studio Kodaly	4'000
dip	Contribution à la promotion de la paix	173'000
	Fondation Eduki	80'000
	Teatro Due Punti	20'000
	Fédération Maison Kultura	20'000
	Fondation Visions du Réel	15'000
	Association suisse des amis du Dr. J. Korczak	11'000
	Step into action	10'000
	SIA-Société suisse des ingénieurs et des architectes	10'000
	Association Development Television Agency	7'000
dip	Subventions ponctuelles DIP	133'487
	Association Kayu intégration	33'791
	As'trame	20'000
	Association Ecole des mamans Bachet/Palettes	18'334
	Le 2ème Observatoire	16'000
	L'Ecole des mamans Pâquis-centre	15'804
	Association Out of the Box	10'000
	Association Pacifique	8'858
	Slow Mobil CH	5'700
	Médiation Culturelle Suisse	5'000
	G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	
dt	OU Subventions diverses	10'000
	Festival Alternatiba Léman 2021	10'000

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2021

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES	
	H04 Sécurité civile et armée	
dsps	PC divers	4'400
	Association genevoise des organisations de protection civile	1'150
	Union genevoise de partenaires de la sécurité	1'150
	REDOG - Société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage	1'100
	Société suisse de spéléologie	1'000
	K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	
dsps	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places	3'002'566
	EMS - La Terrassière - Réévaluation des minutes de soins	335'752
	EMS - Happy Days - Réévaluation des minutes de soins	251'987
	EMS -Maison de Vessy - Réévaluation des minutes de soins	226'542
	EMS - Foyer Saint-Paul - Réévaluation des minutes de soins	205'607
	EMS - La Châtelaine - Nouvelles places	112'215
	EMS - Drize - Réévaluation des minutes de soins	111'885
	EMS - La Méridienne - Nouvelles places	104'832
	EMS - Les Charmettes lits supplémentaires covid	43'581
	EMS - Fort Barreau - Réévaluation des minutes de soins	15'388
	EMS Petite Boissière-Charmilles Liotard Sarl - surcout matériel 1er semestre 2021	90'765
	Maison de Vessy - surcout matériel 1er semestre 2021	86'189
	Maison de Retraite du Petit-Saconnex - surcout matériel 1er semestre 2021	85'426
	Val Fleuri - surcout matériel 1er semestre 2021	84'282
	Le Prieuré - surcout matériel 1er semestre 2021	54'917
	Fondation La Vespérale - surcout matériel 1er semestre 2021	51'485
	EMS Butini - surcout matériel 1er semestre 2021	50'340
	Les Châtaigniers - surcout matériel 1er semestre 2021	43'476
	Eynard-Fatio - surcout matériel 1er semestre 2021	37'374
	Résidence de Bon-Séjour - surcout matériel 1er semestre 2021	35'849
	Résidence La Plaine - surcout matériel 1er semestre 2021	35'086
	EMS la Terrassière - surcout matériel 1er semestre 2021	34'323
	EMS La Châtelaine Sarl - surcout matériel 1er semestre 2021	34'207
	Les Charmettes SA - surcout matériel 1er semestre 2021	32'416
	EMS Foyer Saint-Paul - surcout matériel 1er semestre 2021	31'653
	EMS Saint-Loup - surcout matériel 1er semestre 2021	30'509
	Résidence Notre-Dame - surcout matériel 1er semestre 2021	30'509
	Ass. des EMS de Lancy - surcout matériel 1er semestre 2021	29'747
	résidence Pierre de la Fée - surcout matériel 1er semestre 2021	28'984
	Les Bruyères - surcout matériel 1er semestre 2021	27'840
	Résidence Les Pervenches - surcout matériel 1er semestre 2021	27'458
	FAHPA - Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées - Résidence Fort Barreau - surcout matériel 1er semestre 2021	27'077
	Résidence des Franchises - surcout matériel 1er semestre 2021	26'696
	Le Nouveau Kermont - surcout matériel 1er semestre 2021	26'696
	Foyer Bethel - surcout matériel 1er semestre 2021	24'789
	Ass. des EMS de Lancy - surcout matériel 1er semestre 2021	24'789
	EMS La Provvidenza - surcout matériel 1er semestre 2021	24'407
	Fdt les Marronniers - surcout matériel 1er semestre 2021	24'026
	Résidence La Louvière SA - surcout matériel 1er semestre 2021	23'645
	Fondation de l'Age d'or - surcout matériel 1er semestre 2021	23'263
	EMS Happy Day - surcout matériel 1er semestre 2021	22'882
	Fondation de l'Age d'or - surcout matériel 1er semestre 2021	22'882
	Résidence Notre-Dame - surcout matériel 1er semestre 2021	22'882
	EMS Les Pins - surcout matériel 1er semestre 2021	22'882
	Foyer du Vallon - surcout matériel 1er semestre 2021	22'882
	Résidence de Drize - surcout matériel 1er semestre 2021	22'882
	FAHPA - Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées - Résidence les Tilleuls - surcout matériel 1er semestre 2021	20'975
	Pole seniors Saconnay - surcout matériel 1er semestre 2021	20'594
	Résidence Amitié - surcout matériel 1er semestre 2021	19'831
	Villa Mona - surcout matériel 1er semestre 2021	19'831
	Résidence Notre-Dame - surcout matériel 1er semestre 2021	19'450
	Maison de la tour - surcout matériel 1er semestre 2021	19'450
	Résidence de la Champagne - surcout matériel 1er semestre 2021	19'068
	Résidence Jura - surcout matériel 1er semestre 2021	19'068
	Résidence de la Rive - surcout matériel 1er semestre 2021	18'306

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2021

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES	
	Résidence Mandement Sarl - surcout matériel 1er semestre 2021	17'162
	Résidence Beauregard - surcout matériel 1er semestre 2021	13'729
	Résidence Mandement - surcout matériel 1er semestre 2021	11'441
	Le Léman - surcout matériel 1er semestre 2021	10'678
	Fondation Mimosas - surcout matériel 1er semestre 2021	10'678
	EMS La Méridienne SA - surcout matériel 1er semestre 2021	8'771
	EMS - Pole seniors Saconnay - Surcoûts oxygène-COVID-19	7'993
	EMS - Saint-Loup - Surcoûts oxygène-COVID-19	3'600
	EMS - La Châtelaine - Surcoûts oxygène-COVID-19	2'970
	EMS - La Terrassière - Surcoûts oxygène-COVID-19	2'533
	EMS - Résidences des Franchises - Surcoûts oxygène-COVID-19	1'963
	EMS - Résidence La Champagne - Surcoûts oxygène-COVID-19	593
	EMS - Résidence des Franchises - Surcoûts oxygène-COVID-19	577
dsps	Unités d'accueil temporaire (UAT)	1'550'566
	Maison de Vessy - séjour uatr-2021	353'930
	Maison de Retraite du Petit-Saconnex - séjour uatr-2021	308'367
	Ems la Châtelaine Sarl - séjour uatr	157'803
	Villa Mona Hanna - séjour uatr-2021	155'572
	Résidence de Bon-Séjour - séjour uatr-2021	140'193
	EMS Foyer Saint-Paul SA - séjour uatr-2021	122'751
	Les Charmettes SA - séjour uatr-2021	88'237
	Résidence la Louvière SA - séjour uatr-2021	78'585
	Val Fleuri - séjour uatr-2021	74'667
	EMS Happy Days - séjour uatr	29'224
	Eynard-Fatio - séjour uatr	24'576
	EMS La Providenza - séjour uatr	8'362
	FAHPA - Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées - Résidence Fort Barreau - séjour uatr	8'299
dsps	Programmes d'efficience du réseau de soins	704'024
	Association Pro Senectute Genève	195'018
	Fondation la maison de Tara	150'000
	Association le salon de Sylvia	150'000
	Ligue genevoise contre le rhumatisme	57'006
	Association genevoise des diabétiques	50'000
	Association Agathe	42'000
	Association service ergothérapie ambulatoire	40'000
	Fondation pour les enfants extraordinaires	20'000
dsps	Immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA)	651'134
	Imad iepa guy bjorkman	203'293
	Résidence Mandement	113'950
	iepa - mona hanna	333'891
dsps	Actions ponctuelles d'aide à domicile	90'000
	Réseau des pédiatres genevois	60'000
	Fondation pour les enfants extraordinaires	30'000
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	
dsps	Action de promotion de la santé	1'003'630
	Université de Genève - projet genspec/specchio	199'500
	Association savoir patient-réseau cancer du sein	195'000
	Association minds	195'000
	Ass. pour la promotion des droits humains (apdh - prévention de la sante	100'000
	Association je cours pour ma forme	55'000
	Alliance for health promotion	50'000
	Swiss emergency responders association -sera	50'000
	Croix-Rouge genevoise - projet seniors	40'000
	Association aspasia - cours de sensibilisation	40'000
	Editions médecine & hygiène société coopérative - projet espace mieux vivre	22'700
	Université populaire albanaise - information sante au quotidien	20'000
	Mouvement populaire des familles	20'000
	FRC fédération romande des consommateurs	11'430
	Organisation suisse des patients	5'000
dsps	Santé mentale	392'800
	Association stop suicide	82'500
	Association des conseillers accompagnants	70'000
	Fondation les refugies d'hier accueillent les refugies d'aujourd'hui - projet retrouve sa voix/e	60'000

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2021

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2021
	TOTAL PROGRAMMES	
	C.T.A.S. ass. centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels	60'000
	Association trajectoires	50'000
	Hôpitaux universitaires de Genève - soutien a la parentalité	41'000
	Cre'a vie - espace d'accueil	12'000
	Association amivie - projet groupe de soutien	9'800
	Association novacarta	7'500
dsps	Action prévention du jeu - Loro	268'704
	Carrefour addictions	178'245
	GREA - groupement romand d'études des addictions	90'459
dsps	Dime de l'alcool : actions de préventions	153'000
	Carrefour addictions - alcochoix	61'900
	Université de Genève - faculté de médecine - projet prévention alcool	36'100
	GREA - groupement romand d'études des addictions	30'000
	Addiction suisse - matériel d'information	25'000
dsps	Activité physique et alimentaire	143'062
	Swiss food academy - projet gaia	70'000
	Caritas-Genève - projet cuisine et sante	30'000
	Pro vélo Genève	28'062
	Association genevoise des diabétiques	15'000
dsps	Inégalité de santé	94'000
	Entraide protestante suisse - eper	35'000
	Sysana	15'000
	Association agents de sante - ateliers activités physique	15'000
	Université populaire albanaise - projet information seniors	10'000
	Association lestime	10'000
	Association lire et écrire - projet sante accessible a tous	9'000
dsps	Fonds drogue DSPS	80'090
	Association la barje	40'000
	Association première ligne - consultation en ligne-réseaux	20'090
	Association première ligne - quai 9	20'000
dsps	Programmes intercantonaux K03	22'853
	Institut central des hôpitaux valaisans	22'853
	L04 Promotion économique et tourisme	
dee	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise	250'580
	Geneva Internet Platform (GIP)	60'000
	Fondation du Grand Prix de l'Horlogerie	50'000
	Sustainable Finance	50'000
	Autres soutiens économiques	36'000
	Salon EPHJ	19'980
	Association CreativePlus	19'000
	Fédération romande des consommateurs	15'600
dee	Action en faveur de l'économie genevoise	231'500
	Fondation EPFL Innovation Park - Trust Valley	100'000
	Building Bridge	30'000
	Association des métiers d'Art	30'000
	Semaine mondiale de l'entrepreneuriat à Genève	15'000
	Prix de l'Economie	10'000
	Festival de l'innovation	10'000
	Luxury Innovation Summit de Genève	10'000
	Hackaton Finance durable	10'000
	Forum économie numérique de Genève	10'000
	Autres événements et rencontres économiques	6'500
	M01 Transports et mobilité	
di	Transports collectifs - subventions diverses	52'000
	Fédération des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Obligatoire (FAPEO Pedibus)	30'000
	Suisse Mobile	22'000



A.

Subventions non monétaires

Les mises à disposition gratuites ne sont plus comptabilisées avec les subventions monétaires comme c'était le cas précédemment en NMC. Elles figurent maintenant dans le coût complet des programmes. Les charges monétaires relatives à ces coûts figurent dans les programmes BO2, BO4, BO5 ou MO2, avant d'être réparties sur les autres programmes (lignes intitulées "coûts répartis"). Ainsi, les données figurant dans ce tableau sont présentées uniquement à titre informatif et ne font pas l'objet d'un vote par le parlement.



SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2021 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2021
TOTAL PROGRAMMES					136'472'510
A02 Conseil d'Etat					255'864
cha	Compagnie de 1602 - locaux	af			162'444
cha	Fondation Zoubov in memoriam - locaux	af			93'420
A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève internationale					1'948'921
df	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - informatique	ind	L 12572	2023	252'199
df	Médecins sans Frontières - terrains	af			52'932
df	Geneva Cities HUB - locaux et terrains	af			32'292
df	Ecole internationale - locaux et terrains	ns			1'611'498
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					1'267'856
dcs	Association Argos - locaux et terrains	ind	L 12817	2024	242'300
dcs	Caritas Genève - locaux et terrains	af	L 12842	2024	229'776
dcs	Centre social protestant de Genève (CSP) - locaux et terrains	af	L 12842	2024	119'508
dcs	Fondation Carrefour-Rue & Coulou (CRC) - locaux et terrains	af			218'780
dcs	Fondation Partage - locaux et terrains	af			197'592
dcs	Communauté d'Emmaüs - terrains	af			106'680
dcs	Association Colis du cœur - locaux et terrains	af			82'704
dcs	Association Toit pour Tous - locaux et terrains	af			43'284
dcs	Hébergement d'urgence – FASS - terrains	af			23'532
dcs	Pavillon Cayla - terrains	af			3'700
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées					1'296'100
dcs	EPH Aigues Vertes - terrains	ind	L 12236	2021	355'400
dcs	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - terrains	ind	L 12236	2021	303'700
dcs	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - informatique	ind	L 12236	2021	165'000
dcs	EPH Fondation SGIPA adultes - locaux et terrains	ind	L 12236	2021	197'800
dcs	EPH Clair-Bois adultes - terrains	ind	L 12236	2021	164'100
dcs	EPH Foyer Handicap - terrains	ind	L 12236	2021	69'900
dcs	Association Cérébral Genève - terrains	af			40'200
C04 Soutien à la famille et à l'intégration					2'364
dcs	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASE) - terrains	af			2'364
C05 Actions en matière d'asile et de migration					108'080
dcs	Croix-Rouge genevoise (CRG) - locaux et terrains	af	L 12820	2024	96'800
dcs	AGORA - locaux et terrains	af			11'280
D01 Culture					833'388
dcs	Orchestre de la Suisse Romande - locaux et terrains	af	L 12985	2024	149'148
dcs	Maison Rousseau et de la littérature - terrains	af	L 12886	2024	43'548
dcs	Lieux culturels - locaux et terrains	af			546'648
dcs	Fondation d'art dramatique - locaux et terrains	af			53'076
dcs	Théâtre des Marionnettes - locaux et terrains	af			40'968
D02 Sport et loisirs					1'482'228
dcs	Association Genève-Plage - locaux et terrains	af	PL 13070	2022	867'888
dcs	Fondation du Stade de Genève - terrains	af	L 13052	2021	606'516
dcs	Société spéléologique genevoise - locaux et terrains	af			7'824
E04 Agriculture et nature					2'274'115
dt	Opage, promotion agricole - locaux et terrains	ind	L 12765	2024	71'832
dt	Opage, promotion agricole - informatique	ind	L 12765	2024	46'220
dt	Maison de l'Alimentation du Territoire de Genève (Ma-Terre) - locaux et terrains	af	L 12765	2024	44'916
dt	Fondation Neptune - locaux et terrains	af	L 12528	2022	19'980
dt	Fondation Neptune - prestations ateliers et garages	af	L 12528	2022	23'491
dt	Fondation Neptune - prestations camion et heures	af	L 12528	2022	12'000
dt	Fondation Neptune - prestations de l'OPE	af	L 12528	2022	2'200
dt	Cercle des agriculteurs - locaux et terrains	ns			2'053'476
F02 Enseignement secondaire II et formation continue					9'516
dip	École hôtelière de Genève - terrains	ind	L 12229	2021	9'516
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité					1'573'776
dip	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - locaux et terrains	ind	L 12233	2021	1'244'484
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) - locaux et terrains	ind	L 12233	2021	102'756
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances - locaux et terrains	af	L 12198	2021	60'408
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse - locaux et terrains	af	L 12198	2021	60'408
dip	Colonies de vacances - Ma Jeunesse Suisse romande (MJSR) - locaux et terrains	af	L 12198	2021	52'860
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles - locaux et terrains	af	L 12198	2021	52'860
F05 Hautes écoles					78'178'245
dip	Université de Genève - locaux et terrains	ind	L 12608	2023	63'181'941
dip	Université de Genève - prestations de l'OPE	ind	L 12608	2023	780'000
dip	Institut de hautes études internationales et du développement - terrains	ind	L 12829	2024	84'228
dip	HES-SO Genève - locaux et terrains	ind	L 12867	2024	14'132'076

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2021 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2021
F06 Prestations transversales liées à la formation					2'636'569
dip	Institut Jaques-Dalcroze - locaux et terrains	ind	L 12405 2022		1'419'444
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre - locaux et terrains	ind	L 12405 2022		726'216
dip	Conservatoire de musique de Genève - terrains	ind	L 12405 2022		315'864
dip	Fondation ETM - Ecole des musiques actuelles - terrains	ind	L 12405 2022		94'212
dip	Association Ecole & Quartier Versoix - locaux	af			36'655
dip	Association Communes-Ecole - locaux	af			26'733
dip	Fondation Culture & Rencontre - locaux	af			17'445
G01 Logement et planification foncière					639'486
dt	Cité Universitaire - terrains	ind	L 12596 2023		477'636
dt	Fondation FRUI - terrains	ns			161'850
H01 Sécurité publique					22'823
dsps	Association Rhizome - locaux et terrains	af			22'823
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement					2'137'570
dsps	Fondation des ateliers feux verts - Mise à disposition de personnel	af			2'009'902
dsps	Fondation des ateliers feux verts - locaux et terrains	af			127'668
H04 Sécurité civile et armée					196'608
dsps	Musée militaire genevois - locaux et terrains	af			33'888
dsps	Société militaire des carabiniers genevois - locaux	af			7'752
dsps	Société d'artillerie de Genève - locaux	af			10'008
dsps	Landwehr - locaux et terrains	ns			144'960
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées					40'794'344
dsps	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - locaux et terrains	ind	L 12722 2023		40'068'968
dsps	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) - locaux et terrains	ind	L 12992 2023		350'148
dsps	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex - terrains	ind	L 12234 2021		186'144
dsps	EMS - Résidence Mandement - locaux et terrains	ind	L 12234 2021		121'884
dsps	EMS - Résidence Les Arénières - terrains	ind	L 12234 2021		67'200
M01 Transport et mobilité					814'656
di	Transports Publics Genevois (TPG) - terrains	ind	L 12546 2024		439'344
di	Compagnie générale de navigation CGN - locaux	af	L 12230 2024		87'216
di	Fondation des parkings - terrains	ns			240'144
di	Peclot 13 - locaux et terrains	ns			47'952

Les montants calculés peuvent diverger de ceux figurant dans les projets de loi et les contrats de prestations, les montants ayant été parfois recalculés après la publication du projet de loi.

A.

Répartition des tâches canton - communes



Répartition des tâches canton - communes

Le 24 septembre 2015, la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT – A 2 04) est votée par le Grand Conseil. Cette loi stipule que la répartition des tâches doit être régie selon les principes de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité, conformément à l'art. 133 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 (Cst-GE – A 2 00). Elle prévoit aussi que les tâches transférées sont accompagnées des financements liés, afin d'assurer la neutralité financière de l'opération. Ce transfert financier est assuré par deux mécanismes, à savoir le fonds de régulation et la bascule fiscale.

Sur la base des principes de la loi-cadre, un premier train de répartition des tâches a été adopté par le Grand Conseil le 18 mars 2016 (L11761). Il concerne les politiques publiques liées au parascolaire, à l'action sociale, aux personnes âgées ainsi qu'à la mobilité, soit :

- Le GIAP (programme F04), pour lequel le canton versait jusqu'ici une subvention à hauteur de 10% du budget du groupement, qui devient une compétence exclusivement communale;
- La cotisation minimale en cas de remise du paiement des cotisations au sens de l'article 11, alinéa 2, de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, du 20 décembre 1946 (programme C01), jusqu'ici refacturée à 50% aux communes, qui devient une tâche exclusivement cantonale;
- Les locaux de l'Hospice général (programme C01), qui étaient jusqu'ici en partie assumés par les communes, qui deviennent une tâche exclusivement cantonale;
- Les locaux de l'imad, des foyers de jour et des IEPA (programme K01), qui étaient jusqu'ici en partie assumés par les communes, qui deviennent une tâche exclusivement cantonale;

Le deuxième train de loi a été voté par le Grand Conseil le 1^{er} septembre 2016 (L 11872), il concerne :

- Les subventions aux acteurs culturels (programme D01) qui font l'objet d'une répartition nouvelle entre l'Etat, la Ville de Genève, Carouge, Cologny et le fond intercommunal.

Le troisième train de loi a été voté par le Grand Conseil le 31 août 2017 (L12058), il concerne :

- la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport qui fixe les compétences exclusives du canton et des communes en la matière, ainsi que les compétences conjointes. Contrairement aux 2 premiers trains, il ne désigne pas de ligne de subvention à se répartir.

Au total, depuis 2017, le canton a transféré pour 17.5 millions de francs de subventions aux communes (ainsi que 20'000 francs de dépenses générales), alors que celles-ci ont transféré pour 14.6 millions de francs de subventions au canton, pour un montant net de 2.9 millions de francs par an. Aux comptes 2021, par rapport au budget 2021, les subventions transférées aux communes n'ont pas évolué.

La mise en œuvre de la LRT est budgétairement neutre pour l'Etat et pour les communes puisque, dans l'attente de la bascule fiscale, le financement de ces dépenses est aussi transféré.

Financement des répartitions des tâches

Principes

La loi-cadre vise à permettre le transfert d'une compétence d'une collectivité à une autre, en assurant la neutralité financière de l'opération. Les tâches transférées s'accompagnent donc du transfert des ressources financières liées à leur accomplissement. Lorsque le processus aura été achevé, on procédera à une balance des financements transférés entre chaque commune et le canton en vue d'une bascule fiscale, qui pérennisera le transfert de ressources. Dans la phase transitoire (3-4 ans en principe), les ressources sont transférées via un "fonds de régulation". Le fonds de régulation et la bascule fiscale doivent assurer la neutralité financière pour le contribuable et pour les collectivités publiques.

Fonds de régulation

Ce « fonds de régulation » n'est pas un fonds au sens de la LGAF ou du manuel comptable de l'Etat. Il s'agit en réalité d'une ligne budgétaire en charge ou en revenu selon les cas de figure suivants :

- Si le canton assumait en 2016 une tâche transférée en 2017 ou en 2018 à une ou des communes, il a inscrit au B2017 et au B2018 sur la rubrique 362260 « Compensation des charges communales par le canton » du programme concerné les montants nécessaires pour les verser à la ou les communes qui l'assument selon la nouvelle répartition. Dès lors, la subvention est versée à l'entité par la ou les communes.
- Si une ou des communes assumaient en 2016 une tâche transférée en 2017 ou en 2018 au canton, ce dernier a inscrit au B2017 et au B2018 sur la rubrique 462260 « Compensation des charges cantonales par les communes » du programme concerné les montants à recevoir de la ou des communes pour financer ces nouvelles subventions. Dès lors, la subvention est versée à l'entité par le canton.
- Si un programme est concerné par des transferts dans les deux sens, seul un montant net est inscrit, dans la rubrique 362260 ou dans la rubrique 462260.

Toutes les subventions reprises par l'Etat figurent dans la rubrique subvention des programmes concernés, ainsi que dans le tableau détaillé des subventions figurant dans les annexes aux comptes 2021.

Répartition des tâches canton - communes :

1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trains de mesures pour les C2021

Détail par programme et par ligne

Départ.		Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
	Dépenses générales du programme A02 Conseil d'Etat		
cha	Dépenses générales relatives aux promotions citoyennes	20'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362260	20'000	-
	Dépenses générales du programme A03		
	Subventions du programme A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève internationale		
df	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH), Festival International du Film Oriental de Genève (FIFOG) et Association Sirocco (Festival Black Movie) regroupés sur la ligne Aides aux pays en voie de développement	230'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362260	230'000	-
	Dépenses générales du programme C01		
	Subventions du programme C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale		
dcs	Hospice Général - Action sociale		3'067'500
dcs	Remise de cotisations AVS		1'140'000
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462260	-	4'207'500
	Dépenses générales du programme D01		
	Subventions du programme D01 Culture		
dcs	Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum)		2'500'000
dcs	Fondation pour l'écrit (Salon du livre)		155'000
dcs	Maison Rousseau et de la littérature (MRL)		81'500
dcs	Société Jean-Jacques Rousseau (SJJR)		50'000
dcs	Concours de Genève		380'000
dcs	Fédération mondiale des concours internationaux de musique		15'000
dcs	Rencontres internationales de Genève (RIG)		22'700
dcs	Association pour le patrimoine industriel (API)		50'000
dcs	Accès à la culture (tarifs jeunes)		490'000
dcs	Soutien à la diffusion et au rayonnement		222'750
dcs	Soutien au livre et à l'écrit		809'700
dcs	Fondation Martin Bodmer		250'000
dcs	Association pour la danse contemporaine (ADC)	400'000	
dcs	Fondation d'art dramatique (FAD)	2'450'000	
dcs	Fondation Saint-Gervais	192'500	
dcs	Théâtre du Grütli	199'250	
dcs	Théâtre Am Stram Gram	992'000	
dcs	Théâtre des Marionnettes de Genève	660'000	
dcs	Théâtre du Loup	350'000	
dcs	Cinéma du Grütli	420'000	
dcs	Fonction : Cinéma	150'000	
dcs	Festival Tous Ecrans	185'000	
dcs	Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	310'000	
dcs	Ateliers d'ethnomusicologie	129'350	
dcs	Contrechamps	450'000	
dcs	Orchestre de chambre de Genève (L'OCG)	760'000	
dcs	La Bâtie - Festival de Genève	500'000	
dcs	Théâtre Spirale, Gli Angeli, Bourses musique, Festival Archipel, Cave12, Association de soutien à la musique vivante (ASMV), Théâtre de l'Usine, Bureau culturel, Association Sirocco (Festival Black Movie) regroupés sur la ligne Aide aux compagnies indépendantes	595'000	
dcs	Festival Antigél, Fanfare du Loup Orchestra, Eklekto, Swiss Chamber Concerts regroupés sur ligne Soutien à la création indépendante	1'045'000	
dcs	Association Cinéma des Trois Mondes (Festival Filmar en America Latina), Cinématou, Lanterne Magique regroupés sur la ligne Soutien à la diffusion	100'000	
dcs	Théâtre de Carouge	2'600'000	
	Total des transferts entre canton et communes	12'488'100	5'026'650
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362260	7'461'450	-
	Dépenses générales du programme D02		
	Subvention du programme D02 Sport et loisirs		
dcs	Soutien à la relève sportive et élite individuelle		808'000
dcs	Genève Futur Hockey		500'000
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 462260	-	1'308'000
	Dépenses générales du programme F04		
	Subventions du programme F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité		
dip	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)	4'677'503	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362260	4'677'503	-
	Dépenses générales du programme F06		
	Subventions du programme F06 Prestations transversales liées à la formation		
dip	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH) inscrit sur la ligne Contribution à la promotion de la paix	65'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362260	65'000	-

Répartition des tâches canton - communes :

1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trains de mesures pour les C2021

Détail par programme et par ligne

Départ.	Subventions du programme K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
dsp	IMAD		3'517'365
dsp	Foyers de jour		495'450
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462260	-	4'012'815
	Total des transferts de dépenses générales et de subventions entre canton et communes	17'480'603	14'554'965
	Transferts nets en faveur des communes inscrits aux C2021	2'925'638	

Répartition des tâches canton - communes :

1er, 2ème et 3ème trains de mesures pour les C2021

Décompte par commune

Un montant négatif signifie que la commune transfère plus de tâche à l'Etat qu'elle n'en reçoit.

Communes	C2021
Aire-la-Ville	-9'233
Anières	-852
Avully	-12'184
Avusy	-5'473
Bardonnex	-7'251
Bellevue	14'002
Bernex	-8'1210
Carouge	2'559'915
Cartigny	-15'996
Céligny	-943
Chancy	-6'939
Chêne-Bougeries	-87'105
Chêne-Bourg	-38'693
Choulex	2'976
Collex-Bossy	7'039
Collonge-Bellerive	22'165
Cologny	-258'851
Confignon	-32'023
Corsier	3'910
Dardagny	-9'548
Ville de Genève	2'605'197
Genthod	2'481
Grand-Saconnex	-26'134
Gy	1'109
Hermance	4'999
Jussy	5'950
Laconnex	-11'885
Lancy	-143'288
Meinier	8'955
Meyrin	-163'300
Onex	-143'460
Perly-Certoux	-4'474
Plan-les-Ouates	-13'171
Pregny-Chambésy	-8'827
Presinge	-2'113
Puplinge	5'967
Russin	-2'964
Satigny	-4'122
Soral	-13'837
Thônex	-92'302
Troinex	7'873
Vandœuvres	-5'330
Vernier	-512'072
Versoix	-2'186
Veyrier	-63'136
Fonds intercommunal	-548'000
Total communes	2'925'636



A.

Crédits supplémentaires



Crédits supplémentaires 2021

Conformément au projet de loi approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2021, les crédits supplémentaires, selon les listes présentées ci-après, sont approuvés par le Grand Conseil. On entend par crédit supplémentaire les dépassements observés entre les comptes 2021 et le budget voté 2021.

Le budget 2021 a été établi par programme et par nature à deux positions, à l'exception des subventions accordées qui font l'objet d'une présentation détaillée par libellé.

Les charges supplémentaires (dépassements) entre les comptes et le budget 2021 sont présentées dans trois tableaux en distinguant :

- les charges supplémentaires qui ont fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire par la commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGAF à l'article 33 alinéa 3 (Tableau I). Ces crédits supplémentaires ont été partiellement ou intégralement utilisés ;
- les charges supplémentaires concernant les éléments énumérés à l'article 33 alinéa 3 de la LGAF ainsi que les charges supplémentaires inférieures aux seuils conformément à l'article 33 alinéa 2 et à l'article 34 de la LGAF, de la compétence du Conseil d'Etat (Tableau II) ¹ ;
- les charges supplémentaires qui auraient dû faire l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire à la commission des finances, mais qui n'ont pas été soumises ou qui n'ont pas été approuvées (Tableau III).

Une nature comptable MCH2 peut comprendre des charges pour lesquelles l'autorisation de dépasser le budget voté relève soit de la compétence du Conseil d'Etat, soit de celle de la commission des finances. Les tableaux I à III présentent les crédits supplémentaires sous l'angle de l'autorité compétente pour les autoriser. Par conséquent, les montants aux comptes et au budget des deux tableaux peuvent différer des montants totaux publiés dans le tome 2 ².

Les charges supplémentaires présentées peuvent être entièrement ou partiellement couvertes, soit par des revenus supplémentaires liés, soit par des non-dépensés sur d'autres charges liées.

Les tableaux I, II et III présentent la liste exhaustive de ces charges supplémentaires. L'approbation du Grand Conseil porte sur leur autorisation.

Tableau I : Crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances

Ce tableau comporte uniquement les rubriques comptables qui présentent des charges supplémentaires par rapport au budget, soit un montant total de 733.0 millions intégralement ou partiellement couvertes par un ou des crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances pour un montant de 976.3 millions (au total, la commission des finances a accordé des crédits supplémentaires pour un montant total de 994.9 millions).

Les crédits supplémentaires acceptés sur des lignes budgétaires qui ne présentent finalement pas de charges supplémentaires ne sont pas présentés.

¹ Il s'agit des charges supplémentaires concernant les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie. Les crédits supplémentaires y relatifs relèvent de la compétence du Conseil d'Etat. Les crédits supplémentaires inférieurs aux seuils de matérialité fixés à l'article 34 de la LGAF, soit inférieures à 200 000 francs ou entre 200 000 francs et 1 000 000 francs et n'excédant pas 0.5% du crédit initial voté dans le cadre du budget, non soumis à la commission des finances, sont intégrés dans ce tableau.

² Par exemple, les charges de personnel intègrent des charges effectives dont le dépassement est de la compétence du Grand Conseil et des écritures de provisions dont le dépassement est de la compétence du Conseil d'Etat.

Les principaux crédits supplémentaires (partiellement ou intégralement utilisés) octroyés par la commission des finances sont les suivants :

Rubrique 30 Charges de personnel

- Deux crédits supplémentaires totalisant 3.175 millions concernent la nature 30 Charges de personnel du programme F01 "Enseignement obligatoire et orientation", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 2.495 millions.

Depuis le printemps 2020, la crise sanitaire a fortement bousculé le système éducatif genevois. Pour maintenir les écoles ouvertes et notamment assurer que les classes de l'enseignement obligatoire soient toujours pourvues d'une enseignante ou d'un enseignant, le recours à du personnel remplaçant a été très important en 2021. Les dépenses pour le personnel remplaçant présentent ainsi une hausse de 6.5 millions par rapport à 2020, pour un total de 34.1 millions. Un crédit supplémentaire a été accordé pour couvrir cette hausse. Il a pu être limité à 1.9 million en raison d'un non-dépensé sur d'autres natures, notamment les postes permanents liés à la démographie (nombre d'élèves à la rentrée 2021 moins important que ce qui était prévu au budget) et sur les frais de formation qui n'ont pas été intégralement consommés en raison de la crise sanitaire.

Par ailleurs, les réévaluations de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique décidées en 2020 par le Conseil d'Etat ont fait l'objet de recours. Dans ses arrêts du 20 avril 2021, la Chambre administrative de la Cour de Justice (CACJ) a admis partiellement ces recours et annulé les décisions du Conseil d'Etat relatives à la classification de ces fonctions. Suite à cette décision, une classe de fonction supplémentaire a été accordée aux maîtresses et maîtres d'éducation physique, avec effet rétroactif au 1er octobre 2019 (augmentation d'une classe de fonction, de 17 à 18 au primaire et de 18 à 19 au secondaire I). La charge monétaire supplémentaire pour 2021 est de 1 million, couverte par un crédit supplémentaire de 1.3 million.

- Un crédit supplémentaire de 0.665 million concerne la nature 30 Charges de personnel du programme F02 "Enseignement secondaire II et formation continue", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 1.682 million.

Ce crédit supplémentaire concerne la réévaluation de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique du secondaire II. Il s'agit de la seconde étape de la réévaluation de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique (passage de la classe 18 à 19). La charge monétaire supplémentaire pour 2021 est de 0.5 million.

Par ailleurs, les charges de personnel de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue présentent un dépassement de 1.1 million, dont l'essentiel concerne les dépenses occasionnées pour mettre en œuvre les différentes mesures du plan cantonal de soutien à l'apprentissage (1.2 million). Ces dépenses ont été quasiment intégralement financées par le biais d'une subvention versées par la Confédération (1.1 million).

- Un crédit supplémentaire de 1.835 million concerne la nature 30 Charges de personnel du programme F03 "Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 1.984 million.

Le dépassement s'explique par les éléments suivants qui ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire accordé par la commission des finances en juin 2021 :

- Réintégration de la part de la masse salariale des collaborateurs du foyer de Mancy : un projet d'ouverture d'un internat de pédagogie spécialisée à Arzier, visant à offrir 20 places d'internat et d'externat à des enfants avec déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme (DI/TSA), avait été prévu au budget 2021. Il devait être exploité par un partenaire de l'Etat et disposait d'un budget de 3.2 millions provenant de réallocation interne. Malgré des premiers échanges constructifs avec les institutions subventionnées actives dans le domaine de la pédagogie spécialisée, il n'a pas été possible de concrétiser ce projet, notamment pour des raisons financières. Compte tenu de l'abandon de ce projet, le foyer de Mancy a dû être maintenu et la masse salariale des collaborateurs a été couverte par un crédit supplémentaire.

- Effectifs d'élèves : la rentrée 2021 a été caractérisée par une croissance du nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés plus élevée que prévue au budget, ce qui a généré une augmentation des besoins pour accueillir ces élèves dans l'enseignement spécialisé (ouverture de 68 places au total, contre 29 prévues au budget). +12.2 ETP ont été nécessaires pour assurer la rentrée 2021, pour un coût de 0.5 million (charges salariales de septembre à décembre), couvert par un crédit supplémentaire accordé.

Au total, le dépassement des charges est légèrement supérieur (0.2 million) au montant estimé lors de l'élaboration du crédit supplémentaire en juin 2021.

- Un crédit supplémentaire de 0.3 million concerne la nature 30 Charges de personnel du programme J01 "Pouvoir judiciaire", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 0.54 millions.

Le crédit supplémentaire sollicité concernait la mise en œuvre de ressources temporaires destinées à certaines juridictions en situation de surcharge.

- Un crédit supplémentaire de 14.52 millions concerne la nature 30 Charges de personnel du programme K03 "Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 5.93 millions.

Le budget 2021 prévoyait pour une période de 6 mois, un dispositif de traçage des personnes atteintes par le COVID-19. Ce dispositif devait permettre d'assurer un suivi des personnes malades, de procéder au traçage des cas contacts, de prononcer les mesures d'isolement et de quarantaine. L'intensité de l'épidémie, notamment lors des 2 et 3ème vagues, son prolongement dans le temps au-delà du 30 juin, ainsi que la mise à disposition d'un vaccin ont nécessité le dépôt d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 14.5 millions qui a été validée par la commission des finances. Les ressources supplémentaires octroyées ont été mobilisées avec parcimonie et ce de manière à adapter le dispositif à l'évolution de la situation sanitaire de façon continue.

Rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

- Un crédit supplémentaire pour un montant total de 18.94 millions (reports budgétaires 2020 sur l'exercice 2021) pour les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31) de l'ensemble des programmes

Ce crédit supplémentaire a été calculé sur la base des non-dépensés de l'exercice précédent, soit l'écart entre les comptes et le budget voté complété avec les crédits supplémentaires accordés. Il ne concerne pas les natures relevant de la compétence du Conseil d'Etat selon l'article 33 alinéa 3 de la LGAF.

Au final, les programmes où les charges de biens et services et autres charges d'exploitation ont été supérieures au budget totalisent des charges supplémentaires de 14.91 millions (dont 5.158 millions ont été autorisés par la commission des finances concernant les reports budgétaires et les réaffectations).

Pour rappel, concernant les réaffectations, il est prévu à l'article 22 alinéa 5 du règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire (RPFCEB) que, en cours d'année, le montant reporté sur le programme B01 "Etats-majors départementaux" peut être réaffecté par un département sur ses programmes en cas de besoin.

- Un crédit supplémentaire de 4.4 millions et un report budgétaire [et réaffectations] de 0.57 million, totalisant 4.97 millions, concernent la nature 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation du programme B04 "Gestion des locaux et logistique", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 3.86 millions.

Le dépassement provient essentiellement de prestations de nettoyages spécifiques dans les bâtiments de l'Etat liées à la crise sanitaire ainsi que de charges de location urgentes pour la cellule COVID de la direction générale de la santé. Ce dépassement est intégralement compensé par un crédit supplémentaire voté par la commission des finances le 22 décembre 2021 et par un report budgétaire accordé par la commission des finances le 16 juin 2021.

- Une réaffectation de reports budgétaires de 0.66 million concerne la nature 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation du programme E03 "Gestion des eaux", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 0.66 million.

Ce dépassement concerne principalement des travaux d'abattage, de décapage et de plantation dans le cadre du projet de l'Aire 4 ainsi que des travaux exécutés sur les quais de Cognoy pour un total de 0.5 million. A cela se rajoute un remboursement à la Confédération de subventions trop perçues dans le cadre des conventions RPT 2015-2019 suite à des travaux non entièrement réalisés pour 0.2 million.

- Des reports budgétaires et réaffectations de 1.24 million concernent la nature 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation du programme F03 "Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 1.24 million.

Ce dépassement concerne la hausse des charges liées aux transports scolaires en raison de l'augmentation exponentielle du nombre d'élèves dans les structures d'enseignement spécialisé et leurs profils plus sévères qui obligent à devoir organiser des transports individuels. En outre, le budget s'avère insuffisant, notamment en raison de la coupe linéaire effectuée par le Grand Conseil lors du vote du budget 2020. L'utilisation des reports budgétaires 2020 à disposition du secrétariat général a permis de couvrir ce dépassement.

- Des reports budgétaires et réaffectations de 0.989 million concernent la nature 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation du programme H01 "Sécurité publique", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 0.989 million.

Ces charges supplémentaires sont liées à l'organisation du sommet Biden – Poutine. Elles sont couvertes par les reports budgétaires.

Une demande de prise en charge de ces frais a été adressée à la Confédération.

- Un crédit supplémentaire de 5 millions concerne la nature 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation du programme J01 "Pouvoir judiciaire", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 4.791 millions.

Le crédit supplémentaire sollicité par le Pouvoir judiciaire est la conséquence d'une forte progression des dépenses liées à l'instruction des procédures judiciaires, des frais d'assistance judiciaire et des indemnités d'acquiescement. Le crédit a été consommé quasi-entièrement.

- Un crédit supplémentaire de 2.724 millions et un report budgétaire [et réaffectations] de 0.338 million, totalisant 3.062 millions, concernent la nature 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation du programme K03 "Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 1.973 million.

Dans le cadre de la crise sanitaire, la direction générale de la santé (DGS) a dû avoir recours à de nombreux mandats de prestations externes pour accomplir les tâches que les ressources internes de cette direction ne pouvaient pas assumer. Les différents mandats se sont notamment rapportés à des actions de communication sur l'importance du dépistage, de la santé mentale et de la vaccination, à des actions de dépistage en milieu scolaire, auprès des populations précaires, à des actions de coordination entre partenaires publics et privés, des mesures de sécurité sur les différents sites de vaccination, à la maintenance et au développement des applications choisies par la Confédération (OneDoc et Soignez-moi).

Des mandats ont également dû être conclus pour la gestion logistique des équipements de protection (masques, gants, lunettes et sur-blouses) ainsi que pour la solution hydro-alcoolique.

Rubrique 36 Charges de transfert (hors liste des subventions)

- Un crédit supplémentaire de 1.17 million concerne la nature 36 Charges de transfert du programme F05 "Hautes écoles", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 0.988 million.

La charge supplémentaire concerne les contributions cantonales genevoises à l'Accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées (AHES) et à l'Accord intercantonal universitaire (AIU) pour les étudiants genevois partis étudier dans des hautes écoles d'autres cantons. Globalement, les contributions du canton à ces deux accords ont concerné 1678 étudiants universitaires et 760 étudiants HES.

- Un crédit supplémentaire de 2.709 millions concerne la nature 36 Charges de transfert du programme H01 "Sécurité publique", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 2.746 millions.

Ce dépassement se justifie par les renforts de policiers extra-cantonaux auxquels la police cantonale genevoise a dû avoir recours pour assurer la sécurité d'événements tels que le sommet Biden-Poutine et la conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Le montant demandé s'est finalement révélé légèrement insuffisant.

Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions)

- Un crédit supplémentaire de 1.4 million concerne la ligne de subvention "COVID-19 Hébergement d'urgence aux personnes sans abri (lois 12821 et 12939)" du programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 1.4 million.

Ce crédit supplémentaire a été voté pour permettre la mise en œuvre de la loi 12939. Il est destiné au financement des mesures d'hébergement d'urgence en période de crise sanitaire via le Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CausE), et ainsi répondre à la problématique du sans-abrisme dans un contexte épidémique où le respect des distanciations sociales est un enjeu primordial. Au total, le canton a contribué à l'hébergement d'urgence de 600 personnes sans abri dans 165 places de logements d'urgence en hôtel depuis le début de la crise sanitaire, et a soutenu par la même occasion le secteur hôtelier très affecté par la crise.

- Un crédit supplémentaire de 15 millions concerne la ligne de subvention "COVID-19 Indemnisation pour perte de revenus (loi 12723)" du programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 5.894 millions.

Ce crédit supplémentaire a été voté pour permettre la mise en œuvre de la loi 12723, qui vise à atténuer les conséquences économiques exceptionnelles de la crise sanitaire et ainsi limiter la précarisation des travailleuses et travailleurs du canton. La loi prévoit un soutien pour les pertes de revenus sur la période du 17 mars au 16 mai 2020, période fortement touchée par un ralentissement important de l'activité économique dans le canton. Toutefois, l'aboutissement d'un referendum contre cette loi a empêché sa mise en œuvre immédiate, nécessaire pour répondre à l'urgence de la situation constatée en 2020. Lors des votations du 7 mars 2021, le peuple a validé le bien-fondé de cette aide exceptionnelle, permettant ainsi sa mise en œuvre mais avec une année de retard, ce qui explique le faible recours à cette aide exceptionnelle.

- Un crédit supplémentaire de 1.5 million concerne la ligne de subvention "Hospice Général - Prestations - Asile" du programme C05 "Actions en matière d'asile et de migration", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 0.91 million.

Ce crédit supplémentaire a été voté en faveur de l'Hospice général pour lui permettre de faire face à une diminution plus importante que prévu des subventions fédérales pour le financement des prestations d'aides aux migrants. En effet, l'Hospice général reçoit un montant forfaitaire par réfugié admis provisoirement (AP) pendant une durée maximale de 7 ans à partir de l'entrée en Suisse de la personne concernée. Après 7 ans, les AP qui ne sont pas insérés durablement sur le marché du travail (absence d'autonomie financière) basculent à la charge exclusive du canton. En 2021, le contexte de crise sanitaire a fortement limité la réinsertion

professionnelle de cette catégorie de bénéficiaires, entraînant de fait une augmentation importante d'AP à charge exclusive du canton.

- Un crédit supplémentaire de 20.16 millions concerne la ligne de subvention "COVID-19 Indemnisation entreprises et acteurs culturels (OF 442.15, lois 12751 et 12990)" du programme D01 "Culture", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 9.952 millions.

Ce crédit supplémentaire a été voté pour permettre la mise en œuvre des mesures fédérales et cantonales visant à atténuer les conséquences économiques de la crise sanitaire sur les milieux culturels, selon le mécanisme 1 franc de la Confédération pour 1 franc du canton. En cours d'année, la Confédération a fortement élargi le périmètre de ces mesures et sa participation à leur financement avec la révision de l'ordonnance fédérale COVID-19 culture, entraînant ainsi une augmentation du financement cantonal. De plus, le canton a octroyé des bourses et aides forfaitaires aux acteurs et actrices culturels-les, ainsi que des aides ponctuelles et exceptionnelles aux organisations culturelles qui ne sont pas éligibles aux mesures fédérales, de manière à empêcher une détérioration durable du paysage culturel genevois.

Le montant du crédit supplémentaire a été déterminé selon le mécanisme 1 franc de la Confédération pour 1 franc du canton et sur la base de la participation fédérale supplémentaire au soutien financier aux milieux culturels genevois de 15.2 millions, soit un total de 30.4 millions supplémentaires mis à disposition des milieux culturels genevois. À ce montant s'ajoute un financement exclusivement cantonal de 5 millions pour l'octroi des bourses et aides forfaitaires aux acteurs et actrices culturels-les, ainsi que des aides ponctuelles et exceptionnelles aux organisations culturelles qui ne peuvent pas être aidées ou qui sont insuffisamment aidées via les mesures fédérales. Il s'avère que les demandes de soutien financier reçues des milieux culturels dans le cadre des ordonnances fédérales sont inférieures au montant maximum prévu par la Confédération, grâce notamment à la reprise économique rapide liée à l'assouplissement de certaines mesures sanitaires.

- Un crédit supplémentaire de 3.7 millions concerne la ligne de subvention "COVID-19 Producteurs locaux non soumis à la LIAF" du programme E04 "Agriculture et nature", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 2.909 millions.

Cette charge supplémentaire est induite par la loi 12937 du 30 avril 2021 accordant une subvention de 2.75 millions aux producteurs locaux touchés par la crise économique ou par des mesures de lutte contre l'épidémie de coronavirus (COVID-19) et une subvention de 0.95 million au fonds viti-vinicole. Au final, la subvention au fonds viti-vinicole a été versée ainsi que des subventions pour les producteurs locaux pour près de 2 million.

- Un crédit supplémentaire de 2.3 millions concerne la ligne de subvention "COVID-19 Plan de mesures de soutien à l'apprentissage (ACE 2539-2020)" du programme F02 "Enseignement secondaire II et formation continue", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 2.3 millions.

Ce crédit supplémentaire a permis d'accorder les aides suivantes aux entreprises :

- prise en charge des 3 premiers mois de salaires pour tout nouveau contrat d'apprentissage sur demande motivée de l'entreprise formatrice,
- octroi d'une prime unique de 3 000 F à toute nouvelle entreprise formatrice.

- Un crédit supplémentaire de 5.7 millions concerne la ligne de subvention "Mesures éducatives et de placements" du programme F04 "Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 6.039 millions.

Pour rappel, les mesures éducatives et de placements couvrent les dépenses liées aux mineurs suivis soit sur demande des tribunaux, soit avec l'accord des parents. Les principales dépenses concernent les placements hors canton, la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) et des requérants mineurs non accompagnés (RMNA), les hospitalisations sociales, les renforts éducatifs pour des placements complexes et différentes mesures ambulatoires de soutien.

Les besoins réels d'accueil et de prise en charge des MNA dans le cadre de la stabilisation du dispositif genevois mis en place avec l'office cantonal de la population et des migrations se sont révélés légèrement supérieurs au crédit supplémentaire accordé.

- Un crédit supplémentaire de 3.402 millions concerne la ligne de subvention "Prestations stationnaires hospitalières" du programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 3.655 millions.

Ce dépassement s'explique d'une part, par la réception de factures relatives à des prestations hospitalières 2020 pour un montant supérieur à l'estimation de la charge à payer qui avait été constituée à cet effet à fin 2020 et d'autre part, par des factures 2021 relatives aux hospitalisations hors cantons supérieures aux attentes. Le montant demandé s'est finalement révélé légèrement insuffisant compte tenu des factures reçues.

- Un crédit supplémentaire de 2.25 millions concerne la ligne de subvention "Effet LIMA EMS" du programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 2.183 millions.

Le budget 2021 tablait sur l'entrée en vigueur au 1er juillet 2021 de la mise à charge sur l'assurance maladie obligatoire du matériel figurant sur la liste LIMA. Finalement, les dispositions de mise en œuvre de cette modification de la LAMal ont prévu un délai transitoire jusqu'au 30 septembre 2022 pour les moyens et appareils mis en œuvre par un professionnel de la santé. Tel étant le cas dans les EMS, le canton a dû étendre sa prise en charge au titre du financement résiduel sur l'entier de l'exercice 2021.

- Deux crédits supplémentaires totalisant 144.5 millions concernent la ligne de subvention "COVID-19 - Indemnisation HUG Pertes" du programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 109.7 millions.

Le budget 2021 intégrait le financement d'un dispositif dédié au COVID-19 au sein des HUG pour une durée de 6 mois. L'intensité de l'épidémie, notamment lors des 2 et 3ème vagues, son prolongement dans le temps au-delà du 30 juin, ainsi que la mise à disposition d'un vaccin ont nécessité le dépôt d'une première demande en autorisation de crédit supplémentaire de 14.5 millions. Au vu des pertes de revenus attendues par les HUG, un second crédit supplémentaire de 130 millions a été octroyé. Compte tenu de la maîtrise des charges et de l'évolution favorable notamment des revenus de prestations médicales, le montant demandé s'est finalement révélé excessif de 34.8 millions.

- Deux crédits supplémentaires totalisant 3.107 millions concernent la ligne de subvention "COVID-19 - Indemnisation IMAD Pertes" du programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 2.601 millions.

Le budget 2021 intégrait le financement d'un dispositif dédié au COVID-19 au sein de l'Imad pour une durée de 6 mois. L'intensité de l'épidémie, notamment lors des 2 et 3ème vagues, son prolongement dans le temps au-delà du 30 juin, ainsi que la mise à disposition d'un vaccin ont nécessité le dépôt d'une première demande en autorisation de crédit supplémentaire de 2.2 millions. En fin d'année, une seconde demande portant sur un montant de 0.907 million a été présentée à la commission des finances pour couvrir les frais supplémentaires liés au dispositif de dépistage des collaborateurs mis en œuvre, à la vaccination à domicile pour les personnes ne pouvant se rendre dans un centre et aux coûts de matériels de protection et de nettoyage. Seul le montant permettant à l'Imad d'équilibrer ses comptes a finalement été pris en compte.

- Un crédit supplémentaire de 4.4 millions concerne la ligne de subvention "COVID-19 - Fondation pour le tourisme" du programme L04 "Promotion économique et tourisme", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 4.4 millions.

Cette charge supplémentaire est induite par la loi 12837 du 29 janvier 2021 octroyant une indemnité extraordinaire à la Fondation Genève Tourisme & Congrès pour les années 2021 et 2022 dans le cadre des mesures liées à la crise sanitaire du coronavirus (COVID-19).

- Quatre crédits supplémentaires totalisant 669.67 millions concernent la ligne de subvention "COVID-19 Indemnisation cas de rigueur 2021 (lois 12802, 12803, 12807, 12808, 12809, 12813, 12863, 12892, 12938, 12991, 13029)" du programme L04 "Promotion économique et tourisme", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 515.967 millions.

Cette charge supplémentaire est induite par les lois relatives aux aides aux entreprises dans le cadre des cas de rigueur élaborées en relation avec l'ordonnance fédérale concernant les mesures pour les cas de rigueur destinées aux entreprises en lien avec l'épidémie de COVID-19. Une part de ces aides est financée par la Confédération.

- Un crédit supplémentaire de 2.4 millions concerne la ligne de subvention "COVID-19 Indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux, loyers nov-déc. (loi 12826)" du programme L04 "Promotion économique et tourisme", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 2.562 millions.

Cette charge supplémentaire est induite par la loi 12826 du 27 novembre 2020 sur l'aide financière extraordinaire pour les mois de novembre et décembre 2020 destinée à certains bailleurs de locaux commerciaux. Cette aide prévoyait une participation pour, d'une part, les locaux commerciaux dont le loyer mensuel ne dépasse pas 7 000 francs à hauteur de la moitié du loyer exonéré jusqu'à concurrence de 3 500 francs et, d'autre part, les locaux commerciaux dont le loyer dépasse 7 000 francs sans excéder 15 000 francs à hauteur de la moitié du montant exonéré jusqu'à concurrence de 6 000 francs maximum. Pour rappel, un crédit supplémentaire de 15 millions avait été voté par la Commission des finances en 2020 pour les charges relatives à cette loi. Au final, les charges payées pour cette loi en 2020 et 2021 s'élèvent à 9.6 millions.

- Un crédit supplémentaire de 7 millions concerne la ligne de subvention "COVID-19 Indemnisations des commerces et activités de proximité (loi 12812)" du programme L04 "Promotion économique et tourisme", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 3.774 millions.

Cette charge supplémentaire est induite par la loi 12812 du 4 décembre 2020 sur l'aide financière extraordinaire de l'Etat destinée aux commerces contraints à la fermeture dans le cadre de la crise sanitaire du coronavirus (COVID-19). Pour rappel, un crédit supplémentaire de 20 millions avait été voté par la Commission des finances en 2020 pour les charges relatives à cette loi. Au final, les charges payées pour cette loi en 2020 et 2021 s'élèvent à 3.8 millions.

- Un crédit supplémentaire de 1.55 million concerne la ligne de subvention " COVID-19 Indemnisations charges sociales et salaires des apprentis (loi 12824)" du programme L04 "Promotion économique et tourisme", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 2.729 millions.

Cette charge supplémentaire est induite par la loi 12824 du 27 novembre 2020 sur l'aide financière extraordinaire de l'Etat destinée aux installations et établissements accessibles au public, fermés conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 1er novembre 2020 dans le cadre de la crise sanitaire du coronavirus (COVID-19). Pour rappel, un crédit supplémentaire de 15.5 millions avait été voté par la Commission des finances en 2020 pour les charges relatives à cette loi. Au final, les charges payées pour cette loi en 2020 et 2021 s'élèvent à 4.6 millions.

- Globalement, les indemnités aux Transports Publics Genevois (TPG) respectent les crédits accordés au budget 2021, alors qu'elles ont été inscrites dans deux lignes de subventions "Transports Publics Genevois (TPG)" et "COVID-19 Indemnité TPG".

Au final, le dépassement de 2.07 millions lié spécifiquement à l'indemnité COVID versées aux TPG a été intégralement couvert par un crédit supplémentaire de 3.5 millions voté par la commission des finances le 26 janvier 2022. Ainsi, parmi les charges supplémentaires de 22.07 millions liées à la ligne budgétaire "COVID-19 Indemnité TPG", 20 millions correspondant à un soutien COVID en faveur des TPG

avaient été initialement inscrits au budget 2021 sur la ligne de subvention ordinaire "Transports Publics Genevois (TPG)" qui elle, au final, présente un non dépensé.

- Un crédit supplémentaire de 0.89 million concerne la ligne de subvention "COVID-19 Compagnie générale de navigation CGN" du programme M01 "Transport et mobilité", celle-ci présente au final une charge supplémentaire de 0.89 million.

Le dépassement correspond à un soutien en faveur de la Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman SA (CGN) durement impactée dans le cadre de la crise sanitaire sur le plan des recettes commerciales. Ce dépassement est entièrement couvert par un crédit supplémentaire voté par la commission des finances le 22 décembre 2021.

Plusieurs demandes en autorisation de crédit supplémentaire acceptées par la commission des finances n'apparaissent pas dans le tableau I vu l'absence au final de charges supplémentaires entre les comptes et le budget.

Tableau II : Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat

Les charges supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à l'article 33 alinéas 2 et 3 de la LGAF se montent à 171.2 millions (Tableau II).

Les principales charges supplémentaires entre les comptes et le budget de la compétence du Conseil d'Etat, selon l'ordre d'apparition du tableau, sont constitués par :

Rubrique 30 Charges de personnel

(Provisions/dépréciations)

Programme F01 "Enseignement obligatoire et orientation"

Cette charge supplémentaire de 1.285 million concerne la réévaluation de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique du primaire et du secondaire I et II. Pour programme F01 :

- Une utilisation de provision a été effectuée pour la seconde étape de la réévaluation de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique (passage de la classe 17 à 18 au primaire et de 18 à 19 au secondaire I), en lien avec l'explication mentionnée dans le tableau I "Crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances". L'utilisation de provision se monte à 0.6 million, et correspond aux coûts liés à la période du 1.10.2019 au 31.12.2020.
- Un nouveau recours a été déposé en 2021 au Tribunal fédéral suite à la décision de réévaluation de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique portant à la fois sur la date de rétroactivité et sur l'octroi d'une classe de fonction supplémentaire. Pour couvrir ce risque, la provision relative a été augmentée de 1.8 million. Ce montant correspond au passage de la classe de fonction 19 à 20 pour les maîtresses et maîtres d'éducation physique de l'enseignement secondaire I avec effet rétroactif au 1.9.2014.

Programme F02 "Enseignement secondaire II et formation continue"

Cette charge supplémentaire de 1.937 million concerne la réévaluation de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique du primaire et du secondaire I et II. Pour programme F02 :

- Une utilisation de provision a été effectuée pour la seconde étape de la réévaluation de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique (passage de la classe 18 à 19 au secondaire II), en lien avec l'explication mentionnée point I Crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGAF, nature 30, programme F01. L'utilisation de provision se monte à 0.3 million, et correspond aux coûts liés à la période du 1.10.2019 au 31.12.2020.
- Un nouveau recours a été déposé en 2021 au Tribunal fédéral suite à la décision de réévaluation de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique portant à la fois sur la date de rétroactivité et sur l'octroi d'une classe de fonction supplémentaire. Pour couvrir ce risque, la provision relative a été augmentée de 2.1 millions. Ce montant correspond au passage de la classe de fonction 19 à 20 pour les maîtresses et maîtres d'éducation physique de l'enseignement secondaire I avec effet rétroactif au 1.9.2014.

Programme H01 "Sécurité publique"

Ce dépassement de 5.646 millions résulte d'une part, de l'utilisation de la provision constituée pour couvrir les litiges envers personnel (-0.1 million) et d'autre part, d'une utilisation de la provision pour le "pont police" inférieure au budget (+5.7 millions).

Programme H02 "Privation de liberté et mesures d'encadrement"

Ce dépassement résulte d'une utilisation de la provision pour le "pont police" inférieure au budget (+1.1 million).

Rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

(Provisions/dépréciations et pertes effectives)

Programme B04 "Gestion des locaux et logistique"

L'utilisation de la provision pour la dépollution du site des Vernets est inférieure de 1 million aux prévisions. Ce dépassement de 1.198 million est accentué par des charges comptabilisées sur les rubriques dédiées aux provisions pour débiteurs douteux supérieures au budget.

Programme C06 "Protection des personnes adultes sous curatelle"

Le dépassement de 0.592 million s'explique par un ajustement des provisions destinées à couvrir l'incidence financière potentielle des litiges liés au suivi administratif et financier des comptes de tiers des personnes sous mandats par le service de protection de l'adulte (SPAd). En effet, les provisions et dépréciations d'actifs sont évaluées selon les risques identifiés dans le cadre de la clôture annuelle des comptes. Dès lors, elles peuvent présenter des écarts par rapport aux estimations budgétaires.

Il convient de préciser que ce dépassement est plus que compensé par les reprises de provisions liées, qui sont supérieures de 1 million au budget.

Programme E01 "Protection de l'environnement"

Le dépassement de 2.6 millions provient principalement de la provision pour l'assainissement des sites contaminés en raison d'une utilisation de celle-ci inférieure de 1.6 millions par rapport au montant budgétisé (les travaux réalisés en 2021 ont été moins importants que prévus) et d'une dotation de provision supplémentaire de 0.9 million.

Programme F04 "Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité"

Le dépassement de 0.506 million est essentiellement lié à la remise à niveau de la provision pour pertes sur débiteurs au service de protection des mineurs, compte tenu de l'ancienneté des débiteurs concernés.

Programme G01 "Logement et planification foncière"

La dotation pour dépréciations de créances à l'office cantonal du logement et de la planification foncière a été augmentée de façon importante, entraînant une charge supplémentaire de 0.805 million. Sa constitution est basée sur la balance âgée des créances et s'explique principalement par des surtaxes et trop-perçus plus importants, qu'il est difficile à évaluer au moment de l'élaboration budgétaire.

Programme H01 "Sécurité publique"

Ce dépassement de 0.688 million s'explique principalement par la nécessité de doter la provision pour dépréciation d'actifs en lien avec les débiteurs de la police.

Programme I01 "Impôts, taxes et droits"

La dotation à la provision fiscale dépasse le budget de 19.734 millions, cette charge supplémentaire est toutefois à mettre en relation avec une reprise de provision (revenu) de 16.5 millions. L'impact sur le résultat de -3.2 millions s'explique par l'évaluation légèrement à la hausse du risque pour les grands débiteurs fiscaux.

Programme K03 "Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention"

Ce dépassement de 4.892 millions s'explique principalement par la nécessité de constituer une provision pour dépréciation d'actifs en lien avec le stock de matériel de protection (masques, lunettes, gants, sur-blouses).

Programme L04 "Promotion économique et tourisme"

La provision constituée de 23.14 millions couvre le risque de pertes sur les indemnités devant être remboursées par les entreprises dans le cadre des aides cas de rigueurs COVID-19. Le montant a été déterminé sur la base d'une évaluation du risque d'insolvabilité et du taux de recours sur les décisions.

Rubrique 33 Amortissements du patrimoine administratif

Tous programmes confondus, la rubrique 33 (amortissements du patrimoine administratif) montre que les comptes (361.472 millions) ont été inférieurs de 2.202 millions par rapport au budget de 363.674 millions.

Seuls les programmes qui ont dépassé leur budget sont listés dans le tableau II. Leurs charges supplémentaires s'élèvent globalement à 4.561 millions.

Rubrique 34 Charges financières

(Provisions/dépréciations et pertes effectives)

Programme I03 "Administration de la fortune, de la dette et de la RPT"

Les variations de valeur du patrimoine et des participations non cotées comptabilisées dans le compte de fonctionnement sont difficilement prévisibles. Elles sont généralement évaluées à la date de clôture de l'exercice. Le dépassement de 1.028 million provient de pertes de change réalisées et non réalisées sur monnaies étrangères, d'une perte de valeur comptable pour un terrain de l'Etat, et du provisionnement d'intérêts sur un prêt.

Rubrique 36 Charges de transfert (hors liste des subventions)

(Provisions/dépréciations, pertes effectives et reclassements entre nature de charges)

Programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale"

La charge supplémentaire de 0.591 million concerne principalement l'ajustement des amortissements liés aux subventions d'investissement et les conversions des prêts d'études en bourses d'études.

Programme C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées"

La charge supplémentaire de 0.794 million concerne principalement l'ajustement des amortissements liés aux subventions d'investissement.

Programme M02 "Infrastructures routières et de transports"

Le dépassement de 4.457 millions résulte du reclassement entre natures de charges (article 33, alinéa 3, lettre f de la LGAF) et fait suite à la demande de la Cour des comptes (postérieure à l'adoption du budget 2021), l'amortissement de l'indemnité CEVA est dorénavant considéré comme un dédommagement à la Confédération (nature 361 - Charges de transfert hors liste des subventions) et non aux CFF, raison pour laquelle il n'apparaît plus dans le tableau des subventions accordées.

Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions)

(Provisions/dépréciations)

Programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale" - Subsidés aux assurés à ressources modestes

L'article 14 RaLAMal prévoit que 100 % des subsides estimés à fin septembre soit versé aux assureurs en 3 tranches durant l'année en cours, la dernière en septembre. Or, des subsides continuent à être accordés jusqu'à la fin de l'exercice. De plus des subsides rétroactifs sont également dus au titre des années antérieures. Il en résulte la constitution d'une provision pour couvrir ces subsides tardifs et rétroactifs.

La charge supplémentaire de 1.03 million est principalement due à une utilisation moins importante que prévue de la provision au bilan au titre des subsides tardifs et rétroactifs dus. En effet selon les factures des assureurs, le solde des subsides dus au titre de l'année 2020 s'est avéré inférieur aux estimations, d'où une utilisation moins importante que prévu de la provision pour les subsides tardifs et rétroactifs. A noter que les provisions sont évaluées selon les risques identifiés dans le cadre de la clôture annuelle des comptes. Dès lors, elles peuvent présenter des écarts par rapport aux estimations budgétaires.

Programme F05 "Hautes écoles" - COVID-19 Indemnité Université de Genève

Le DIP a déposé le 16 novembre 2021 une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 0.975 million permettant aux étudiant-e-s des deux hautes écoles d'accéder à des repas "Fourchette verte" à un tarif réduit de 5 F dans les cafétérias des écoles. La demande a été présentée comme une augmentation de l'indemnité en faveur de l'Université de Genève (361.179 millions). En application de l'article 33, alinéa 2, de la LGAF, ce crédit supplémentaire d'un montant se situant entre 200 000 et 1 000 000 F, mais n'excédant pas 0.5% du crédit initial voté dans le cadre du budget, a été accepté par le Conseil d'Etat le 24 novembre 2021. Pour permettre un suivi des effets du COVID, cette augmentation de l'indemnité en faveur de l'Université de Genève a par la suite été isolée sur une ligne propre.

Programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées" - COVID-19 - EMS

Ce dépassement de 2.907 millions se justifie d'une part, par la nécessité d'ajuster la provision pour risques et charges relatives aux garanties octroyées aux EMS pour les personnes transférées sans dossier financier complet (0.4 million) et par une moindre utilisation de cette provision que prévu au budget (2.5 millions).

Programme L01 "Réinsertion des demandeurs d'emploi" - COVID-19 - Aide complémentaire RHT COVID (loi 12989)

La provision constituée couvre les indemnités à verser pour les dossiers non encore traités à la date de bouclage des comptes. Le montant de cette provision (1 million) est inclus dans le montant total du crédit supplémentaire octroyé par la Commission des finances de 6.8 millions.

Rubrique 38 Charges extraordinaires

(Amortissements)

Programme I03 "Administration de la fortune, de la dette et de la RPT"

L'amortissement de la réserve budgétaire (nature 38) relative à la recapitalisation de la CPEG est supérieur au budget de 85.226 millions en raison d'amortissements additionnels de :

- 35.2 millions pour compenser l'effet sur le résultat induit par le revenu non budgété (nature 43), du même montant, perçu de la part du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) au titre de la recapitalisation de la CPEG relative au personnel qu'il finance à l'office cantonal de l'emploi (OCE) ;
- 49 millions dans la mesure où la réserve budgétaire est un instrument de politique budgétaire et qu'il est par conséquent possible de procéder à des amortissements supplémentaires.

Tableau III : Dépassements non soumis ou non approuvés par la commission des finances

Les dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances totalisent 4.3 millions (Tableau III). Selon l'ordre d'apparition du tableau, les dépassements sont constitués par :

Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions)

(hors provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives)

Programme C02 "Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées" - Prestations d'aide sociale - AVS

Le dépassement de 1.089 million à cette ligne de subvention s'explique par une hausse plus importante que prévu du nombre de personnes au bénéfice d'une rente AVS partielle et du coût moyen de la prestation. Cette prestation est accordée principalement aux rentiers AVS partiel, dont les revenus potentiels pris en compte par le SPC viennent encore diminuer le montant des prestations complémentaires AVS. L'absence d'une demande de crédit supplémentaire s'explique par le fait que les frais d'hôtel pris en charge par le SPC pour ces bénéficiaires ont été notifiés au service à la fin de l'année. Par ailleurs, le SPC a dû attendre la fin de l'année pour

valider la non réalisation de la fortune de certains bénéficiaires (cas de succession) et pour verser les prestations dues en conséquence. Il convient de préciser que les charges relatives aux prestations complémentaires à l'AVS sont inférieures aux estimations budgétaires de 9.5 millions.

Programme C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées" - Prestations d'aide sociale - AI

Le dépassement de 0.308 million à cette ligne de subvention s'explique par une hausse plus importante que prévu du nombre de personnes au bénéfice d'une rente AI partielle et du coût moyen de la prestation. Cette prestation est accordée principalement aux rentiers AI partiel, dont les revenus potentiels pris en compte par le SPC viennent encore diminuer le montant des prestations complémentaires AI. L'absence d'une demande de crédit supplémentaire s'explique par le fait que les frais d'hôtel pris en charge par le SPC pour ces bénéficiaires ont été notifiés au service à la fin de l'année. Par ailleurs, le SPC a dû attendre la fin de l'année pour valider la non réalisation de la fortune de certains bénéficiaires (cas de succession) et pour verser les prestations dues en conséquence. Il convient de préciser que les charges relatives aux prestations complémentaires à l'AI sont inférieures aux estimations budgétaires de 8 millions.

Programme F02 "Enseignement secondaire II et formation continue" - Cours interentreprise - subvention pour la formation de base

La charge supplémentaire de 0.201 million constatée sur la ligne de subvention "Cours interentreprise - subvention pour la formation de base" s'explique par la hausse des effectifs et des coûts des cours interentreprise organisés par les associations professionnelles.

Des acomptes mensuels sont versés aux association jusqu'à un maximum de 80% du coût estimé de chaque cours interentreprise. Le solde dû est calculé a posteriori sur la base des comptes définitifs révisés. Celui-ci ayant été annoncé trop tardivement, il n'a pas été possible de déposer une demande en autorisation de crédit supplémentaire.

Programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées" - EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places

Les dépenses relatives aux surcoûts liés à l'oxygénothérapie et au matériel de protection ont été enregistrées par erreur sur cette ligne budgétaire en lieu et place de la ligne COVID-19 – EMS. Le total de ces dépenses (1.595 million) apparaît dans le tableau fournissant le détail des lignes de subventions génériques. Sans cette erreur aucun dépassement n'aurait été constaté.

Programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées" - Soins à domicile

La connaissance de ce dépassement de 1.787 million n'est intervenue qu'en toute fin du processus de bouclage à l'occasion de la prise en compte du coût complet des prestations de soins de l'Imad. Il était trop tard pour présenter une demande de crédit supplémentaire.

I. Dépassements ayant fait l'objet de crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances

Programme	Libellé	Comptes 2021	Budget 2021	Dépassements	
				Total	dont autorisés
30 Charges de personnel (hors provisions/dépréciations)				12'974'269	21'535'000
B02	Gestion transversale et départementale des ressources humaines	40'004'524	39'810'475	194'049	640'000
D01	Culture	2'550'230	2'407'189	143'041	400'000
F01	Enseignement obligatoire et orientation	667'605'067	665'109'615	2'495'453	3'175'000
F02	Enseignement secondaire II et formation continue	448'105'019	446'423'131	1'681'889	665'000 *
F03	Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	137'743'212	135'758'971	1'984'241	1'835'000 *
J01	Pouvoir judiciaire	143'242'112	142'701'485	540'627	300'000 *
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	33'604'023	27'669'053	5'934'970	14'520'000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (hors provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)				14'908'628	17'952'396
B04	Gestion des locaux et logistique	144'775'929	140'919'127	3'856'803	4'968'793
D01	Culture	1'143'894	862'928	280'965	673'512
E03	Gestion des eaux	10'295'288	9'630'310	664'978	664'979
F03	Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	12'643'326	11'403'433	1'239'893	1'239'893
F05	Hautes écoles	1'022	-	1'022	1'023
G02	Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	11'376'514	11'221'481	155'033	390'403
H01	Sécurité publique	20'530'661	19'541'669	988'992	988'993
I02	Production et perception des impôts	4'800'864	4'751'371	49'493	49'494
J01	Pouvoir judiciaire	46'331'366	41'540'775	4'790'591	5'000'000
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	9'086'560	7'113'152	1'973'408	3'061'635
L02	Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	724'472	614'023	110'449	116'670
M01	Transport et mobilité	6'040'104	5'677'349	362'755	362'755
M02	Infrastructures routières et de transports	11'396'834	11'264'739	132'095	132'095
M03	Admission à la circulation routière et à la navigation	1'924'918	1'622'767	302'151	302'151
36 Charges de transfert (hors liste des subventions)				4'019'025	4'109'000
F01	Enseignement obligatoire et orientation	355'358	70'800	284'558	230'000 *
F05	Hautes écoles	35'037'154	34'049'000	988'154	1'170'000
H01	Sécurité publique	4'358'124	1'611'812	2'746'312	2'709'000 *
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions/dépréciations)				701'084'263	932'697'100
A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève internationale					
	Aide aux victimes de violence en couple	1'018'739	718'739	300'000	300'000
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					
	Covid-19 Hébergement d'urgence aux personnes sans abri (lois 12821 et 12939)	1'400'000	-	1'400'000	1'400'000
	Covid-19 Indemnisation pour perte de revenus (loi 12723)	5'894'131	-	5'894'131	15'000'000
C05 Actions en matière d'asile et de migration					
	Hospice Général - Prestations - Asile	32'160'997	31'250'500	910'497	1'500'000
D01 Culture					
	Covid-19 Indemnisation entreprises et acteurs culturels (OF 442.15)	20'909'757	10'957'651	9'952'106	20'159'600
E04 Agriculture et nature					
	Covid-19 Producteurs locaux non soumis à la LIAF	2'909'000	-	2'909'000	3'700'000
F02 Enseignement secondaire II et formation continue					
	Covid-19 Plan de mesures de soutien à l'apprentissage (ACE 2539-2020)	2'300'000	-	2'300'000	2'300'000
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité					
	Mesures éducatives et de placements	32'594'160	26'554'911	6'039'249	5'700'000 *

I. Dépassements ayant fait l'objet de crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances

Programme	Libellé	Comptes 2021	Budget 2021	Dépassements	
				Total	dont autorisés
H04 Sécurité civile et armée					
	Covid-19 - PC instruction communes	192'770	-	192'770	318'500
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées					
	Prestations stationnaires hospitalières	444'282'282	440'626'841	3'655'441	3'402'000 *
	Effet LIMA EMS	4'433'211	2'250'000	2'183'211	2'250'000
	Covid-19 - Indemnisation HUG Pertes	126'200'000	16'500'000	109'700'000	144'500'000
	Covid-19 - Indemnisation IMAD Pertes	5'801'174	3'200'000	2'601'174	3'107'000
	Covid-19 - Indemnisation Foyers de jour Pertes	420'000	200'000	220'000	220'000
L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi					
	Covid-19 - Aide complémentaire RHT COVID (loi 12989)	64'598	-	64'598	6'800'000
L04 Promotion économique et tourisme					
	Covid-19 - Fondation pour le tourisme	4'400'000	-	4'400'000	4'400'000
	Covid-19 Indemnisation cas de rigueur 2021 (lois 12802, 12803, 12807, 12808, 12809, 12813, 12863, 12892, 12938, 12991, 13029)	543'126'853	27'160'000	515'966'853	699'670'000
	Covid-19 Indemnisations cas de rigueur 2020 (loi 12810)	369'880	-	369'880	2'630'000
	Covid-19 Indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux, loyers nov-déc. (loi 12826)	2'561'655	-	2'561'655	2'400'000 *
	Covid-19 Indemnisations des commerces et activités de proximité (loi 12812)	3'774'224	-	3'774'224	7'000'000
	Covid-19 Indemnisations charges sociales et salaires des apprentis (loi 12824)	2'729'475	-	2'729'475	1'550'000 *
M01 Transport et mobilité					
	Covid-19 Indemnité TPG	22'070'000	-	22'070'000	3'500'000 *
	Covid-19 Compagnie générale de navigation CGN	890'000	-	890'000	890'000
TOTAL I				732'986'185	976'293'496

(*) Dépassement partiellement couvert par une demande en autorisation de crédit supplémentaire approuvée par la commission des finances.

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCE

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2021	Budget 2021	Dépassements
30 Charges de personnel (Provisions/dépréciations)						10'682'542
B05	Systèmes d'information et numérique		oui	108'724'282	108'426'841	297'441
E03	Gestion des eaux		oui	12'958'030	12'919'547	38'483
F01	Enseignement obligatoire et orientation	Provisions/ dépréciations		1'285'392	-	1'285'392
F02	Enseignement secondaire II et formation continue	Provisions/ dépréciations		1'937'152	-	1'937'152
F04	Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité		oui	60'470'857	60'316'538	154'319
G04	Protection du patrimoine bâti et des sites		oui	5'683'909	5'668'361	15'548
H01	Sécurité publique	Provisions/ dépréciations		-1'405'737	-7'052'098	5'646'361
H02	Privation de liberté et mesures d'encadrement	Provisions/ dépréciations		-	-1'148'016	1'148'016
H03	Population, droit de cité et migration		oui	28'794'209	28'769'312	24'897
K02	Régulation et planification sanitaire		oui	4'366'273	4'231'338	134'934
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions/dépréciations et pertes effectives)						54'973'213
B04	Gestion des locaux et logistique	Provisions/ dépréciations et pertes effectives		-102'347	-1'300'000	1'197'653
C06	Protection des personnes adultes sous curatelle	Provisions/ dépréciations		651'941	60'000	591'941
E01	Protection de l'environnement	Provisions/ dépréciations		600'922	-1'999'000	2'599'922
F01	Enseignement obligatoire et orientation	Pertes effectives	oui	82'923	40'000	42'923
F02	Enseignement secondaire II et formation continue	Provisions/ dépréciations et pertes effectives	oui	88'459	27'000	61'459
F03	Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	Provisions/ dépréciations	oui	134'045	63'017	71'028
F04	Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	Provisions/ dépréciations et pertes effectives		581'788	76'228	505'560
G01	Logement et planification foncière	Provisions/ dépréciations		2'804'631	2'000'000	804'631
G02	Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	Provisions/ dépréciations	oui	344'407	300'000	44'407
H01	Sécurité publique	Provisions/ dépréciations		18'326'208	17'638'455	687'753
H02	Privation de liberté et mesures d'encadrement	Provisions/ dépréciations		262'100	-	262'100
I01	Impôts, taxes et droits	Provisions/ dépréciations et pertes effectives		107'783'781	88'050'000	19'733'781
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	Provisions/ dépréciations et pertes effectives		4'931'616	39'839	4'891'777
L02	Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	Provisions/ dépréciations et pertes effectives	oui	202'802	60'000	142'802
L04	Promotion économique et tourisme	Provisions/ dépréciations		23'139'876	-	23'139'876
M02	Infrastructures routières et de transports	Provisions/ dépréciations	oui	44'112	10'000	34'112
M03	Admission à la circulation routière et à la navigation	Provisions/ dépréciations	oui	1'277'565	1'158'838	118'727
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Provisions/ dépréciations et pertes effectives	oui	71'359	28'600	42'759

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCE

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2021	Budget 2021	Dépassements
33 Amortissements du patrimoine administratif (Amortissements)						4'561'213
B04	Gestion des locaux et logistique			235'081'622	233'184'556	1'897'066
E01	Protection de l'environnement		oui	619'656	607'002	12'654
E04	Agriculture et nature			2'298'626	1'930'424	368'202
F01	Enseignement obligatoire et orientation			1'939'798	1'709'657	230'141
F02	Enseignement secondaire II et formation continue			4'050'671	3'627'061	423'610
F03	Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques		oui	290'568	255'886	34'682
F04	Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité		oui	327'732	270'899	56'833
F06	Prestations transversales liées à la formation		oui	775'033	645'313	129'720
G01	Logement et planification foncière			804'476	462'430	342'046
G03	Information du territoire et garantie des droits réels		oui	1'153'410	1'104'573	48'837
H01	Sécurité publique			5'853'753	5'040'335	813'418
H04	Sécurité civile et armée		oui	286'732	257'302	29'430
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		oui	404'650	356'636	48'014
M01	Transport et mobilité		oui	7'149'266	7'063'261	86'005
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000		oui	516'559	476'002	40'556
34 Charges financières (Provisions/dépréciations et pertes effectives)						1'086'880
C04	Soutien à la famille et à l'intégration		oui	54'218	-	54'218
I03	Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	Provisions/dépréciations et pertes effectives		1'028'278	-	1'028'278
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Pertes effectives	oui	4'384	-	4'384
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (Provisions/dépréciations, amortissements, pertes effectives et reclassements entre natures de charges)						7'540'874
B04	Gestion des locaux et logistique	Amortissements	oui	53'222'922	53'011'930	210'992
C01	Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	Provisions/dépréciations et amortissements		6'742'534	6'151'390	591'144
C02	Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	Amortissements et pertes effectives	oui	403'930	268'286	135'645
C03	Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	Amortissements et pertes effectives		2'365'878	1'571'387	794'491
C04	Soutien à la famille et à l'intégration	Amortissements et pertes effectives	oui	461'635	306'612	155'023
C05	Actions en matière d'asile et de migration	Amortissements et pertes effectives	oui	403'930	268'286	135'645
C06	Protection des personnes adultes sous curatelle	Amortissements et pertes effectives	oui	115'409	76'653	38'756
D01	Culture	Amortissements	oui	80'000	-	80'000
E01	Protection de l'environnement		oui	176'007	165'475	10'532
E02	Energie	Provisions/dépréciations	oui	87'307	-	87'307
E04	Agriculture et nature	Amortissements	oui	534'496	520'333	14'163
F02	Enseignement secondaire II et formation continue		oui	11'803'293	11'670'878	132'415
F05	Hautes écoles	Amortissements et pertes effectives		25'078'052	24'645'611	432'441
G01	Logement et planification foncière	Amortissements	oui	2'225'371	2'096'388	128'983
G02	Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	Amortissements	oui	748'990	661'501	87'489
M01	Transport et mobilité	Amortissements	oui	4'956'903	4'911'199	45'704
M02	Infrastructures routières et de transports ⁽¹⁾	Reclassements entre natures de charges		26'007'000	21'550'000	4'457'000
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Amortissements	oui	55'722	52'579	3'143
36 Charges de transfert (liste des subventions)						7'099'232
A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève internationale						
	Soutiens pour l'égalité et contre les violences domestiques et de genre		oui	309'999	200'000	109'999
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale						
	Subsides aux assurés à ressources modestes	Provisions/dépréciations		5'030'206	4'000'000	1'030'206
	Remise de cotisations AVS ^(LRT)	Provisions/dépréciations	oui	-52'468	-100'000	47'533

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCE

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2021	Budget 2021	Dépassements
C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	Prestations complémentaires cantonales - AVS		oui	67'433'611	67'221'961	211'650
E04 Agriculture et nature	Améliorations structurelles		oui	340'852	250'000	90'852
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	Cours interentreprise hors canton - subv. pour la formation de base		oui	576'089	532'811	43'278
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	Subsides pour les mesures de pédagogie spécialisée		oui	28'963'376	28'915'036	48'340
F05 Hautes écoles	Covid-19 Indemnité Université de Genève ⁽²⁾		oui	975'000	-	975'000
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	Soins palliatifs		oui	113'680	-	113'680
	Covid-19 - EMS	Provisions/ dépréciations		267'298	-2'640'000	2'907'298
L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi	Covid-19 - Aide complémentaire RHT COVID (loi 12989)	Provisions/ dépréciations		1'000'000	-	1'000'000
M01 Transport et mobilité	Covid-19 Indemnités aux CFF pour les trains régionaux		oui	139'669	-	139'669
	CFF - projet LEX ⁽³⁾	Reclassements entre natures de charges		689'332	312'738	376'594
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000		oui	8'248'797	8'243'664	5'133
38 Charges extraordinaires (Amortissements)						85'225'828
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT		Amortissements		202'921'090	117'695'262	85'225'828
TOTAL II						171'169'781

En application de la LGAF (art 33 et 34) et du règlement d'application (RPFCE art 21), le Conseil d'Etat est compétent pour valider les dépassements de crédit inférieurs au seuil de matérialité. Le seuil de matérialité est fixé à 200'000 F ou entre 200'000 F et 1'000'000 F (n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget). De plus, les dépassements de crédit concernant : les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie, ne font pas l'objet de demandes de dépassement de crédit soumises à la commission des finances et sont présentés et régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la loi de bouclage des comptes.

⁽¹⁾ S'agissant de reclassements entre natures de charges (article 33, alinéa 3, lettre f de la LGAF) et suite à la demande de la Cour des comptes (postérieure à l'adoption du budget 2021), l'amortissement de l'indemnité CEVA est dorénavant considéré comme un dédommagement à la Confédération (nature 361 - Charges de transfert hors liste des subventions) et non aux CFF, raison pour laquelle il n'apparaît plus dans le tableau des subventions accordées.

⁽²⁾ Le DIP a déposé le 16 novembre 2021 une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 975'000 F permettant aux étudiant-e-s des deux hautes écoles d'accéder à des repas "Fourchette verte" à un tarif réduit de 5 F dans les cafétérias des écoles. La demande a été présentée comme une augmentation de l'indemnité en faveur de l'Université de Genève (361'178'900 F). En application de l'article 33, alinéa 2, de la LGAF, ce crédit supplémentaire d'un montant se situant entre 200'000 et 1'000'000 F, mais n'excédant pas 0.5% du crédit initial voté dans le cadre du budget, a été accepté par le Conseil d'Etat le 24 novembre 2021. Pour permettre un suivi des effets du Covid, cette augmentation de l'indemnité en faveur de l'Université de Genève a par la suite été isolée sur une ligne propre.

⁽³⁾ Le DI a déposé le 31 mai 2021 une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 376'594 F. S'agissant de reclassements entre natures de charges (article 33, alinéa 3, lettre f de la LGAF), elle a été acceptée par le Conseil d'Etat en date du 23 juin 2021.



III. Dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances

Programme	Comptes 2021	Budget 2021	Dépassements
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives)			4'312'160
C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées			
Prestations d'aide sociale - AVS	6'402'520	5'313'621	1'088'899
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées			
Prestations d'aide sociale - AI	1'997'074	1'688'620	308'454
F02 Enseignement secondaire II et formation continue			
Cours interentreprise - subvention pour la formation de base	5'679'795	5'478'410	201'385
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées			
EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places ⁽¹⁾	3'002'566	2'076'640	925'926
Soins à domicile	127'667'554	125'880'058	1'787'496
TOTAL III			4'312'160

⁽¹⁾ Les dépenses relatives aux surcoûts liés à l'oxygénothérapie et au matériel de protection ont été enregistrées par erreur sur cette ligne budgétaire en lieu et place de la ligne Covid-19 – EMS. Le total de ces dépenses (1 594 778 F) apparaît dans le tableau fournissant le détail des lignes de subventions génériques. Sans cette erreur aucun dépassement n'aurait été constaté sur cette ligne, ni (en cas d'extourne) sur la ligne Covid-19 – EMS.



A.

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions



Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2021	B 2021	Description
A02 Conseil d'Etat	30 Charges de personnel	13'799'220	15'256'845	Dotation pour la caisse de retraite des anciens Conseillers d'Etat est inférieure au budget en raison de l'évolution des effectifs entre le budget et les comptes. Constitution d'une provision pour un litige RH Utilisation de la provision destinée au versement des rentes des anciens magistrats inférieure au budget.
	dont dotations provisions	2'044'912	3'194'077	
	dont utilisations provisions	-2'766'718	-3'568'792	
	34 Charges financières	543'565	543'565	Utilisation de la charge d'1% d'escompte selon les standards IPSAS conforme au budget.
dont dotations provisions	543'565	543'565		
A06 Cour des comptes	30 Charges de personnel	4'713'334	5'569'423	Dotation pour la caisse de retraite des Magistrats de la Cour des Comptes légèrement inférieure au budget. Utilisation de provision pour le paiement des rentes à d'anciens Magistrats de la Cour des Comptes.
	dont dotations provisions	124'438	211'232	
	dont utilisations provisions	-94'678	-95'422	
	34 Charges financières	44'386	44'386	Utilisation de la charge d'1% d'escompte selon les standards IPSAS conforme au budget.
dont dotations provisions	44'386	44'386		
B01 Etats-majors départementaux	30 Charges de personnel	27'047'178	28'486'197	Utilisation de provision pour litige RH
	dont utilisations provisions	-211'507	-	
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	30 Charges de personnel	39'840'051	39'657'690	Dotation pour les rentes diverses gérées par l'Etat légèrement inférieures au budget. Utilisation de la provision relative au paiement des rentes diverses gérées par l'Etat.
	dont dotations provisions	103'500	115'190	
	dont utilisations provisions	-267'973	-267'975	
	34 Charges financières	24'845	24'845	Utilisation de la charge d'1% d'escompte selon les standards IPSAS conforme au budget
dont dotations provisions	24'845	24'845		
B03 Gestion financière transversale et départementale et achats	36 Charges de transfert	-	-	Utilisation de la provision en lien avec des créances du service du contentieux provenant du service des bourses et prêts d'études.
	dont utilisations dépréciations	-69'844	-	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2021	B 2021	Description
B04 Gestion des locaux et logistique	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	144'673'582	139'619'127	
	dont dotations dépréciations	279'493	200'000	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal des bâtiments.
	dont utilisations dépréciations	-127'344	-200'000	Utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal des bâtiments.
	dont utilisations provisions	-531'861	-1'500'000	Utilisation partielle de la provision pour risques et charges dans le cadre de l'opération les "Vernets" (OLV).
	43 Revenus divers	5'516'639	4'975'565	
	dont reprises dépréciations	75'820	-	Diminution de provision pour dépréciation de créances du service de la gérance et du service travaux et entretien.
B05 Systèmes d'information et numérique	43 Revenus divers	13'293'022	11'769'766	
	dont reprises provisions	1'881'060	-	Reprise de provision pour litige en lien avec l'utilisation de licences.
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	613'179	4'505'220	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de paiement des créances résultant des prestations indûment versées aux bénéficiaires du service de l'assurance-maladie (SAM) et du service des bourses et prêts d'études (SBPE).
	dont dotations dépréciations	33'000	4'334'000	
	dont utilisations dépréciations	-475'090	-1'634'000	
	36 Charges de transfert	1'122'832'011	1'152'612'313	Les provisions nettes comptabilisées sont inhérentes aux demandes de bourses d'études et de remises de cotisations à l'AVS en attente de traitement (le droit aux prestations étant ouvert dès le dépôt de la demande), aux subsides facturés tardivement par les assureurs (subsides rétroactifs et tardifs) et aux primes impayées des assurés conformément à l'article 64a LAMal.
	dont dotations provisions	53'065'084	70'330'724	
	dont utilisations provisions	-67'607'331	-73'732'421	Utilisation partielle de la provision constituée en 2020 pour la mise en œuvre de la loi sur l'indemnisation pour perte de revenus liée aux mesures de lutte contre le coronavirus (loi 12723).
	dont dotations dépréciations	4'722'882	4'361'962	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de remboursement ou de conversion des prêts d'études accordés aux ménages privés.
	dont utilisations dépréciations	-4'262'244	-5'012'000	
	43 Revenus divers	10'274'127	320	Ces revenus correspondent aux reprises de provisions et de dépréciations devenues sans objet en lien d'une part, avec la mise en œuvre de la loi sur l'indemnisation pour perte de revenus liée aux mesures de lutte contre le coronavirus (loi 12723) et d'autre part, avec les prestations du service de l'assurance-maladie.
	dont reprises dépréciations	400'533	-	
	dont reprises provisions	9'871'030	-	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2021	B 2021	Description
C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'448'482	4'591'554	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de paiement des créances résultant des prestations complémentaires à l'AVS indûment versées.
	dont dotations dépréciations	-	3'500'000	
	dont utilisations dépréciations	-1'172'490	-3'000'000	
C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	36 Charges de transfert	320'315'904	330'998'132	Les provisions nettes comptabilisées sont inhérentes aux dossiers de prestations complémentaires à l'AVS en attente de traitement à la fin de l'année. Le droit aux prestations étant ouvert dès le dépôt de la demande.
	dont dotations provisions	9'453'073	12'625'000	
	dont utilisations provisions	-12'694'645	-10'550'000	
C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	43 Revenus divers	2'228'627	78'560	Ces revenus correspondent à une dissolution des dépréciations sans objet, en lien avec les prestations complémentaires à l'AVS indues.
	dont reprises dépréciations	2'228'484	-	
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	700'171	2'592'220	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de paiement des créances résultant des prestations complémentaires AI indûment versées.
	dont dotations dépréciations	-	1'800'000	
	dont utilisations dépréciations	-693'669	-1'800'000	
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36 Charges de transfert	455'587'091	469'799'925	Les provisions nettes comptabilisées sont inhérentes aux dossiers de prestations complémentaires AI en attente de traitement à la fin de l'année. Le droit aux prestations étant ouvert dès le dépôt de la demande.
	dont dotations provisions	17'148'080	17'000'000	
	dont utilisations provisions	-16'960'949	-14'800'000	
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	43 Revenus divers	1'318'538	52'374	Ces revenus correspondent à une dissolution des dépréciations sans objet, en lien avec les prestations complémentaires à l'AI indues.
	dont reprises dépréciations	1'318'416	-	
C04 Soutien à la famille et à l'intégration	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'015'914	5'665'374	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de remboursement des avances de pensions alimentaires versées par le SCARPA et des créances résultant des prestations complémentaires familiales indûment versées.
	dont dotations dépréciations	2'231'094	3'454'150	
	dont utilisations dépréciations	-2'762'207	-3'800'000	
C04 Soutien à la famille et à l'intégration	36 Charges de transfert	91'625'753	105'415'534	Les provisions nettes comptabilisées sont inhérentes aux dossiers de prestations complémentaires familiales en attente de traitement à la fin de l'année. Le droit aux prestations étant ouvert dès le dépôt de la demande.
	dont dotations provisions	1'408'440	2'200'000	
	dont utilisations provisions	-1'472'612	-2'000'000	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2021	B 2021	Description
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'203'641	817'344	Les provisions nettes comptabilisées sont destinées à couvrir l'incidence financière d'un litige, en lien avec les prestations du service de protection de l'adulte (SPAd).
	dont dotations provisions	716'286	-	
	dont utilisations provisions	-125'668	-	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque pour débiteurs douteux, en lien avec les prestations du SPAd.
	dont dotations dépréciations	61'323	60'000	
	dont utilisations dépréciations	-58'821	-60'000	
	43 Revenus divers	966'259	548'621	Ces revenus correspondent aux reprises de dépréciations sur créances et de provisions relatives aux litiges, devenues sans objet.
dont reprises dépréciations	650'405	-		
dont reprises provisions	315'612	-		
E01 Protection de l'environnement	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'471'832	4'547'221	Augmentation de la dotation pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'environnement.
	dont dotations dépréciations	105'523	-	
	dont dotations provisions	943'126	-	Augmentation de la provision pour sites contaminés.
	dont utilisations provisions	-447'727	-2'000'000	Utilisation de la provision pour sites contaminés. L'écart s'explique par des travaux d'entretien sur les sites contaminés inférieurs au budget.
E02 Energie	36 Charges de transfert	7'916'763	8'077'000	Pas de perte constatée et donc pas d'utilisation de provision pour les dépréciations sur les prêts octroyés pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables.
	dont utilisations dépréciations	-	-125'000	
E03 Gestion des eaux	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'306'642	9'635'310	Augmentation de la dotation pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'eau.
	dont dotations dépréciations	10'837	5'000	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2021	B 2021	Description
E04 Agriculture et nature	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'305'710	6'732'484	Augmentation de la dotation pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature.
	dont dotations dépréciations	18'208	8'000	
	43 Revenus divers	33'955	48'400	Reprises de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature
	dont reprises dépréciations	8'852	34'400	
F01 Enseignement obligatoire et orientation	30 Charges de personnel	668'890'459	665'109'615	Ajustement de la provision (1.83 million) concernant la réévaluation des maîtresses et maîtres d'éducation physique (MEP) de l'enseignement secondaire I suite à un recours déposé fin 2021. Le solde concerne des provisions pour litiges envers le personnel.
	dont dotations provisions	1'878'848	-	
	dont utilisations provisions	-593'456	-	Utilisation partielle de provision (0.56 million) concernant la réévaluation des MEP de l'enseignement secondaire I suite à l'octroi d'une classe de fonction supplémentaire en 2021. Le solde concerne l'utilisation de provisions pour litiges envers le personnel.
	43 Revenus divers	1'705'767	1'096'419	Reprise de provisions pour litiges envers le personnel de l'enseignement obligatoire
dont reprises provisions	895'763	-		
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	30 Charges de personnel	450'042'171	446'423'131	Ajustement de la provision (2.08 millions) concernant la réévaluation des maîtresses et maîtres de l'enseignement secondaire I suite à un recours déposé fin 2021. Le solde concerne des provisions pour litiges envers le personnel.
	dont dotations provisions	2'188'414	-	
	dont utilisations provisions	-251'262	-	Utilisation partielle de provision concernant la réévaluation des MEP de l'enseignement secondaire II suite à l'octroi d'une classe de fonction supplémentaire en 2021.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17'788'257	19'359'011	Dotation de provisions pour dépréciation de créances à l'enseignement secondaire II
	dont dotations dépréciations	33'962	13'500	
	43 Revenus divers	1'333'274	418'000	Reprise de provisions pour dépréciation de créances à l'enseignement secondaire II
dont reprises dépréciations	15'897	18'000		
dont reprises provisions	540'000	-	Reprise de provisions pour litiges envers le personnel de l'enseignement secondaire II et de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2021	B 2021	Description
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12'777'371	11'466'450	
	dont dotations dépréciations	120'508	10'000	Dotation de provisions pour dépréciation de créances à l'office médico-pédagogique
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'666'914	2'784'236	
	dont dotations dépréciations	571'301	107'000	Remise à niveau de la provision pour pertes sur débiteurs au service de protection des mineurs et au service dentaire scolaire
	dont utilisations dépréciations	-471'637	-60'772	Utilisation de la provision pour pertes sur débiteurs au service dentaire scolaire
	43 Revenus divers	1'962'958	3'266'422	
	dont reprises dépréciations	-	16'422	
G01 Logement et planification foncière	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'224'632	2'765'225	
	dont dotations dépréciations	2'804'632	2'000'000	Le dépassement de la dotation pour dépréciation de créances à l'office cantonal du logement et de la planification foncières est lié principalement aux encaissements de surtaxes et de trop-perçus difficiles à évaluer au moment de l'élaboration budgétaire.
	dont utilisations dépréciations	-716'458	-1'400'000	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal du logement et de la planification foncière en fonction des pertes comptabilisées.
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'720'921	11'521'481	
	dont dotations dépréciations	344'407	300'000	Dotation pour dépréciation de créances à l'office cantonal des autorisations de construire.
	dont utilisations dépréciations	-17	-100'000	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal des autorisations de construire en fonction des pertes comptabilisées.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2021	B 2021	Description
H01 Sécurité publique	30 Charges de personnel	321'966'852	322'467'999	Ces utilisations concernent d'une part, la provision pour litige RH (-101 000) et la provision pour Rentes-Pont police (-1 304 737). Le montant enregistré au budget au titre du Pont Police tient compte du coût maximum engendré si l'ensemble des policiers éligibles décide de bénéficier de cette possibilité. Les comptes prouvent que c'est finalement rarement le cas.
	dont utilisations provisions	-1'405'737	-7'052'098	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	38'856'870	37'180'124	La dotation à la provision pour risque de non-recouvrement des amendes d'ordre taxées par le service des contraventions a été ajustée de 18 044 033 francs, alors que celle se rapportant au recouvrement des émoluments de la police adaptée de 122 552 francs. Cette dotation concerne la provision pour l'assistance juridique offerte aux policiers qui, dans le cadre de leur mission sont poursuivis à tort par des tiers. Les provisions énoncées ci-dessus ont été utilisées à hauteur de respectivement - 15 388 169 francs et -40 440 francs.
	dont dotations dépréciations	18'166'585	17'538'455	
	dont dotations provisions	159'623	100'000	
	dont utilisations dépréciations	-15'428'609	-18'800'000	
34 Charges financières	192'172	192'172	Escompte sur les Rentes Pont Police	
dont dotations provisions	192'172	192'172		
43 Revenus divers	12'425'793	1'747'075	Ces reprises de provisions découlent de litiges RH pour lesquels une décision favorable est intervenue (9 726 415) et d'engagements échus concernant les rentes Pont police (2 681 623).	
dont reprises provisions	12'408'038	1'743'575		

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2021	B 2021	Description
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30 Charges de personnel	127'601'119	130'783'476	Aucun bénéficiaire potentiel n'a souhaité bénéficier des prestations de Rente Pont offertes.
	dont utilisations provisions	-	-1'148'016	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	25'898'613	27'130'584	Adaptation de la provision pour couverture de demandes d'indemnités éventuelles pour des conditions de détentions illicites
	dont dotations provisions	262'100	-	
	34 Charges financières	15'329	15'329	Escompte sur les Rentes Pont Prison
dont dotations provisions	15'329	15'329		
	43 Revenus divers	9'851'340	256'425	Ces reprises de provisions découlent de litiges RH pour lesquels une décision favorable est intervenue (9 355 416), d'engagements échus concernant les rentes Pont Prison (163 165), de risques de couverture d'indemnités pour des conditions de détentions illicites échus (134 200) et de provision pour risques liés à l'assistance juridique offerte aux agents de détention devenue inutile (21 192).
	dont reprises provisions	9'673'873	256'425	
H03 Population, droit de cité et migration	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'639'301	1'877'961	Constitution des provisions nécessaires pour couvrir le risque de non recouvrement des créances du service de l'état civil et du service des étrangers.
	dont dotations dépréciations	9'181	10'000	
	dont utilisations dépréciations	-	-10'000	Aucune créance faisant l'objet de la provision pour dépréciation n'a fait l'objet d'une perte.
I01 Impôts, taxes et droits	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	107'783'781	88'050'000	Dotation et utilisation de la provision pour créances fiscales. La provision pour créances fiscales est relativement stable entre 2020 et 2021 (+0.5%).
	dont dotations dépréciations	107'783'781	88'050'000	
	dont utilisations dépréciations	-88'189'871	-87'525'000	
	43 Revenus divers	16'472'514	-	Reprise de la provision pour créances fiscales, non prévisible lors de l'évaluation budgétaire.
dont reprises dépréciations	16'472'514	-		

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2021	B 2021	Description
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-	-	Dotation et utilisation de provision pour les créances gérées par le service du contentieux.
	dont utilisations dépréciations	-2'320'918	-	
	34 Charges financières	199'200'851	208'877'309	Provisionnement des intérêts sur le prêt à la Fondation Genève Congrès Tourisme dus au 30 juin 2021 qui ont été reportés à la demande de la Fondation.
	dont dotations dépréciations	268'687	-	
43 Revenus divers	41'489'372	15'394'665	Reprise de provision pour les créances (ex-fonds de valorisation BCGE + créances diverses) gérées par le service du contentieux.	
dont reprises dépréciations	2'373'594	2'070'000		
I04 Exécution des poursuites et faillites	30 Charges de personnel	27'578'164	28'007'090	
	dont utilisations provisions	-138'211	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'262'320	5'279'691	Dotation de la provision pour débiteurs douteux des offices cantonaux des poursuites et faillites
	dont dotations dépréciations	9'664	130'000	
	dont utilisations dépréciations	-170'010	-130'000	Utilisation de la provision pour débiteurs douteux et ajustement de facturations passées (rattrapage d'anomalies liées à la bascule dans OPUS) de l'office cantonal des poursuites.
dont utilisations provisions	-49'243	-		
J01 Pouvoir judiciaire	30 Charges de personnel	142'711'659	142'423'832	Utilisation de la provision pour mesures transitoires liées au transfert des magistrats du PJ à la CPEG.
	dont utilisations provisions	-530'453	-277'653	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	59'148'781	56'840'775	Dotation aux provisions sur débiteurs douteux de la filière pénale pour un montant inférieur au budget alloué.
	dont dotations dépréciations	12'817'415	15'300'000	
	dont utilisations dépréciations	-10'917'892	-6'000'000	Reprise de provisions en lien avec les mesures transitoires (transfert des magistrats du PJ à la CPEG) plus importante que le budget.
43 Revenus divers	14'754'250	71'040'000		
dont reprises provisions	1'020'521	300'000		

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2021	B 2021	Description
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36 Charges de transfert	1'565'517'050	1'463'804'821	<p>Afin de libérer des lits occupés par des "patients" sans indication médicale au sein des HUG mais ne disposant pas de dossier financier abouti, une garantie a été octroyée aux EMS afin de prémunir ces derniers contre toute perte financière liée à ces dossiers (409 716). Par ailleurs, au vu de l'absence de risques, les montants prévus au titre du financement résiduel des coûts des moyens et appareils figurant sur la liste LIMA, n'ont pas été utilisés.</p> <p>La provision pour factures à recevoir au titre du financement résiduel des soins à domicile a été utilisée à hauteur de 3 791 454 alors qu'un montant de 1 000 000 figurait au budget. Par ailleurs, la provision constituée pour couvrir la garantie octroyée aux EMS pour les cas transférés des HUG n'a été utilisée qu'à hauteur de 142 418 en 2021, alors qu'un risque de 2 640 000 était escompté. Enfin, une facture relative à l'aménagement des locaux d'une antenne de l'Imad par une commune a été reçue. La provision constituée à cet effet a donc été utilisée (42 735).</p>
	dont dotations provisions	409'716	7'191'000	
	dont utilisations provisions	-3'976'606	-3'640'000	
	43 Revenus divers	26'078'340	20'108'440	<p>La provision pour factures à recevoir au titre du financement résiduel des soins à domicile a été reprise à hauteur de 681 526. Par ailleurs, la provision constituée à fin 2020 pour couvrir la garantie de couverture de déficit des cliniques privées lors de la réquisition relative à la 2ème vague de Covid s'est révélée inutile (5 623 000).</p>
	dont reprises provisions	6'304'526	-	
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14'018'176	7'152'991	<p>Compte tenu de l'évolution défavorable du prix du marché des masques de protection par rapport à leur prix d'achat, il a été nécessaire de constituer une provision pour dépréciation de stock. Il en découle une charge de 4 851 753 qui n'était pas prévue au budget. Par ailleurs, Les risques encourus sur les créances du SCAV ont nécessité de doter la provision de 79 822.</p> <p>Des pertes de 59 172 ont été constatées sur les créances provisionnées par le SCAV.</p>
	dont dotations dépréciations	4'931'576	85'500	
	dont utilisations dépréciations	-59'172	-85'000	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2021	B 2021	Description
L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	804'031	1'958'513	
	dont dotations dépréciations	75'253	560'000	Dotation moins importante que prévue pour les allocations de retour en emploi.
	dont dotations provisions	-	50'000	
	dont utilisations dépréciations	-152'036	-420'000	Utilisation moins importante que prévue pour les allocations de retour en emploi.
	36 Charges de transfert	48'696'709	53'074'345	
	dont dotations provisions	1'000'000	-	Dotation pour couvrir les prestations 2021 de l'aide complémentaire RHT COVID (loi 12989) qui seront versées en 2022
L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi	43 Revenus divers	95'835	59'740	
	dont reprises dépréciations	87'198	30'000	Reprise plus importante que prévue pour les allocations de retour en emploi.
L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	927'274	674'023	
	dont dotations dépréciations	169'721	60'000	Dotation plus importante que prévue pour l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et le Registre du commerce concernant les débiteurs douteux
	dont utilisations dépréciations	-146'573	-80'000	Utilisation plus importante que prévue à l'OCIRT et à la Police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) du fait des pertes sur débiteurs douteux.
	43 Revenus divers	210'189	128'000	
L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	dont reprises dépréciations	108'102	-	Reprise de la provision sur les débiteurs douteux de la PCTN.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2021	B 2021	Description
L04 Promotion économique et tourisme	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	24'015'979	2'135'606	
	dont dotations dépréciations	23'139'876	-	Dotation à la provision relative aux aides cas de rigueur en faveur des entreprises
	36 Charges de transfert	561'868'090	40'267'528	
	dont utilisations provisions	-8'094'104	-	Utilisation des provisions COVID-19 liées aux lois 12810 "Cas de rigueur 2020" (369'880 francs), 12826 "Indemnisation des bailleurs de locaux commerciaux pour novembre-décembre 2020" (2'400'000 francs), 12812 "Indemnisation des commerces et activités de proximité" (3'774'224 francs) et 12824 "Indemnisation charges sociales et salaires des apprentis" (1'550'000 francs)
	43 Revenus divers	11'426'952	320'080	
	dont reprises dépréciations	1'270'560	-	Reprise concernant les prêts COVID-19 aux start-up (263'967 francs) et les prises de participation de la Fondation d'aide aux entreprises (1'006'593 francs)
	dont reprises provisions	5'485'896	-	Reprise sur les provisions COVID-19 liées aux lois 12810 "Cas de rigueur 2020" (3'225'776 francs) et 12812 "Indemnisation des commerces et activités de proximité" (2'260'120 francs)
M01 Transport et mobilité	36 Charges de transfert	355'630'058	355'281'403	
	dont utilisations provisions	-829'001	-	Utilisation des provisions pour coûts finaux 2016-2020 de mise en place du projet Léman Express (LEX) et pour indemnisation 2020 des CFF suite crise sanitaire.
	43 Revenus divers	2'814'188	2'004'400	
	dont reprises provisions	540'079	-	Reprise de provision en lien avec les coûts finaux 2016-2020 de mise en place du projet Léman Express (LEX).
M02 Infrastructures routières et de transports publics	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'440'946	11'274'739	
	dont utilisations dépréciations	-	-90'000	Pas d'utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal du génie civil.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2021	B 2021	Description
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'202'483	2'781'605	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal des véhicules. Utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal des véhicules.
	dont dotations dépréciations	1'277'565	1'158'838	
	dont utilisations dépréciations	-45'403	-60'000	
Total des programmes avec des montants inférieurs à 10'000 francs	Dotations provisions	-	-	
	Utilisations provisions	-	-	
	Reprises provisions	10'001	-	
	Dotations dépréciations	15'570	500	
	Utilisations dépréciations	-1'932	-5'000	
	Reprises dépréciations	11'148	-	

